

Ce bulletin est publié à titre documentaire et objectif.  
Les articles traduisent l'opinion de leurs auteurs, sans engager celle de la Banque.

**SOMMAIRE :** Capacité du marché des capitaux — Chapitres XIII « Organismes monétaires » et XVIII « Marché monétaire » de la partie statistique — Bibliographie relative aux problèmes économiques et financiers de la Belgique — Législation économique — Statistiques.

## CAPACITE DU MARCHE DES CAPITAUX

Le numéro de janvier 1967 du Bulletin a reproduit le rapport sur le marché des effets commerciaux à moyen terme, rédigé par un groupe de travail de la Commission gouvernementale pour l'étude des problèmes de financement de l'expansion économique, présidée par M. F. De Voghel, vice-gouverneur de la Banque Nationale de Belgique.

Dans le présent numéro et dans celui d'octobre, on trouvera le texte du rapport élaboré par le groupe de travail qui était chargé d'étudier un autre point du mandat que le Gouvernement a donné à la Commission gouvernementale, conformément à une décision arrêtée le 20 avril 1966 par le Comité ministériel de coordination économique et sociale, à savoir l'étude des moyens propres à évaluer périodiquement, de manière raisonnée, les capacités du marché des capitaux pour l'année suivante <sup>(1)</sup>.

<sup>(1)</sup> Le groupe de travail était composé comme suit : MM. F. De Voghel, J. Basyn, R. Beauvois (suppléant : Mlle G. Van Poucke), E. de Brabandere, R. De Schutter, M. D'Haeye (suppléant : M. Esselens), A. Flor-

En raison du caractère très technique des questions traitées, le rapport proprement dit donne uniquement les conclusions de l'étude. L'analyse sur laquelle ces conclusions sont basées est exposée dans un rapport annexe.

Le présent numéro contient le rapport, ainsi que l'introduction et la première partie du rapport annexe. Les deux dernières parties de celui-ci seront publiées dans le numéro d'octobre.

Le rapport donne notamment une prévision de la capacité, en 1967, d'un compartiment du marché des capitaux. Ainsi qu'il ressort du texte, cette prévision est extrêmement approximative et appelle dès lors les plus expresses réserves.

quin, P. Frantzen, A. Kervyn de Lettenhove, E.S. Kirschen, A. Lamfalussy, L. Levy, J. Mertens, A. Oleffe (suppléant : H. Bayens), K. Raes, Ch. Roger (suppléant : W. Rombouts). Les travaux ont été préparés par un groupe d'experts qui comprenait : MM. R. Beauvois, P. Frantzen (suppléant : M. De Doncker), A. Kervyn de Lettenhove, A. Lamfalussy, K. Raes.

Le rapport du groupe de travail exprime l'opinion des seuls membres du groupe et non pas celle de tous les membres de la Commission.

## RAPPORT <sup>(1)</sup>

(1)

Le concept de capacité du marché des capitaux est imprécis. Cette capacité doit donc être définie de façon rigoureuse avant de pouvoir être mesurée. Plusieurs définitions peuvent être énoncées, qui ont chacune leur utilité pour un objet déterminé. Dans ces con-

ditions, ce qui devrait être évalué pour l'année suivante, ce n'est pas la capacité répondant à telle ou telle définition, mais un compte capital suffisamment détaillé pour que les capacités répondant aux différentes définitions puissent en être déduites. Un schéma de compte est proposé ci-dessous.

### Schéma d'évaluation d'un compte capital pour l'année suivante

	Ménages	Entre-prises	Etat (Trésor)	Autres pouvoirs publics	Etranger	Organismes monétaires et Fonds des Rentes	Autres intermédiaires financiers	Total
<b>A. Eléments réels :</b>								
1. Epargne brute								
2. Formation brute de capital					1			
Capacité (+) ou besoin (-) de financement (1 - 2)								
<b>B. Eléments financiers :</b>								
<i>Augmentation de dettes</i>				<i>Augmentation de créances</i>				
Mêmes secteurs qu'horizontalement, avec, pour chacun d'eux, une ventilation par type de dette.								
1. Total des augmentations de créances								
2. Total des augmentations de dettes								
Apport (+) ou prélèvement (-) net de fonds (1 - 2)								

1 Prêt net au reste du monde.

(2)

Etant donné les graves lacunes du matériel statistique pour le passé, il n'est pas possible actuellement de tenter l'évaluation d'un compte capital pour l'avenir. La seule prévision qui a pu être faite pour 1967 est une estimation grossière de la capacité du marché des obligations de tout terme émises par les pouvoirs publics, à l'exception de celles souscrites par les organismes monétaires et l'étranger. Cette capacité a été évaluée en supposant, dans une première hypothèse extrême, que l'augmentation du volume du produit national serait de 3,5 p.c., dans une seconde hypothèse extrême qu'elle serait de 1 p.c. Dans la première hypothèse, la capacité atteindrait de 16,5 à 24,5 milliards et serait inférieure de 7 à 15 milliards au besoin de financement des

pouvoirs publics (excédent de leur formation de capital sur leur épargne). Dans la seconde hypothèse, la capacité s'élargit pour atteindre de 22,5 à 35 milliards, mais le besoin de financement progresse plus encore; en conséquence, l'excédent de celui-ci sur celle-là se situe entre 14,5 et 27 milliards. Son ampleur est due, en partie, au fait que, pour mieux dégager l'incidence d'un ralentissement de l'expansion économique sur le marché des capitaux, on a, dans la seconde hypothèse, chiffré l'épargne des particuliers à un niveau particulièrement élevé et celle de l'Etat à un niveau particulièrement bas.

Même si l'excédent du besoin de financement des pouvoirs publics sur la capacité mesurée ici atteignait l'ordre de grandeur

(1) Le rapport est daté du 20 juillet 1967.

retenu dans la seconde hypothèse, il ne devrait pas susciter des préoccupations excessives, car son ampleur serait due à la stagnation économique. Il ne saurait, en tout état de cause, être assimilé à un phénomène inflationniste. Du point de vue de l'équilibre interne et externe de l'économie en 1967, ce qui importe, ce n'est pas de savoir comment les besoins des pouvoirs publics seront financés, mais si ces besoins ne constitueront pas un prélèvement trop important sur les ressources de la Nation. Il semble bien que, grâce notamment à l'existence de capacités inemployées et à l'état de la balance des transactions courantes avec l'étranger, le besoin de financement des pouvoirs publics pourrait, en 1967, atteindre, sans trop d'inconvénients, un niveau relativement élevé. Les hausses de prix qui se produiraient dans cette situation de récession, n'auraient pas pour cause une pression excessive de la demande, et une action sur celle-ci ne constituerait pas un moyen approprié de les enrayer.

(3)

L'élaboration d'un compte capital pour l'avenir serait, dans la meilleure des hypothèses, une entreprise extrêmement hasardeuse. Même si toutes les suggestions d'amélioration du matériel statistique, faites aux paragraphes (4) et (5), étaient réalisées, les prévisions seraient très approximatives.

Le travail pourrait être facilité si les organismes les plus importants faisaient connaître l'ampleur des fonds qu'ils comptent récolter ou distribuer. Le Comité de Coordination du Crédit recueille déjà des renseignements de ce genre auprès des pouvoirs et organismes publics. Un appel pourrait être fait à la collaboration des principaux intermédiaires financiers du secteur privé pour qu'ils fournissent des indications similaires.

Des prévisions ne sauraient être faites que dans un cadre conjoncturel donné. Il est donc important que les comptes de la Nation soient régulièrement évalués pour l'année à venir. Le budget économique, établi par le Ministère des Affaires Economiques, rencontre cette préoccupation. L'estimation des capacités du marché des capitaux serait d'autant plus satisfaisante que les réalisations seraient plus conformes aux anticipations de ce budget.

(4)

L'évaluation d'un compte capital pour l'année suivante ne pourra être tentée avec quelque chance d'aboutir à un résultat suffisamment approximatif, que lorsqu'elle pourra s'appuyer sur des informations raisonnablement précises pour le passé. Les données actuellement disponibles — les comptes de la Nation établis par l'Institut National de Statistique et la statistique des mouvements des créances et des dettes établie par la Banque Nationale de Belgique — sont imparfaites et peu cohérentes entre elles. Diverses mesures devraient être prises pour remédier à ces lacunes (1) :

a) La Commission de la Comptabilité Nationale devrait s'efforcer d'améliorer les estimations qui sont faites dans les comptes de la Nation pour les variations de stocks (2) et la répartition de l'épargne entre les particuliers et les entreprises. Certaines des propositions concrètes qui sont formulées ci-dessous ont notamment pour objet de recueillir des renseignements supplémentaires qui seraient utiles à cette fin.

b) Les organes qui ont dans leurs attributions le contrôle ou la coordination de l'activité d'organismes publics ou privés devraient prendre les dispositions nécessaires pour que les bilans et situations établis par ces organismes répartissent de façon comparable chaque type de créance entre les principaux secteurs débiteurs et chaque type de dette entre les principaux secteurs créanciers (3); en particulier, les organismes qui reçoivent des dépôts à vue ou à terme (banques, Office des Chèques Postaux, etc.) devraient fournir les données comparables qui permettraient, éventuellement par échantillonnage, de ventiler ces dépôts par principales catégories de détenteurs, et les organismes qui accordent des prêts hypothécaires devraient subdiviser ceux-ci suivant qu'ils sont destinés à l'acquisition de logements ou d'investissements professionnels. Les modalités selon lesquelles des renseignements plus détaillés pourraient de la sorte être obtenus sont notamment les suivantes :

(1) On se limitera ici aux principales d'entre elles. Le rapport annexe (§ 26) en donne un aperçu plus complet.

(2) Une nouvelle série est en préparation à l'Institut National de Statistique.

(3) Les secteurs suivants devraient être distingués : particuliers, entreprises, Trésor, autres pouvoirs publics, étranger, organismes monétaires (y compris le Fonds des Rentes) et autres intermédiaires financiers.

Organes de contrôle ou de coordination	Organismes auxquels les renseignements devraient être demandés	Dispositions en vertu desquelles les renseignements pourraient être demandés
Ministre de tutelle et Ministre des Finances.	Organismes publics tels que la Société Nationale des Chemins de Fer Belges et les organismes centraux de sécurité sociale.	Article 6 de la loi du 16 mars 1954 relative au contrôle de certains organismes d'intérêt public, tel qu'il résulte de l'article 5 de l'arrêté royal n° 4 du 18 avril 1967.
Commission bancaire.	Banques.	Article 12 de l'arrêté royal n° 185 du 9 juillet 1935 sur le contrôle des banques, à l'occasion de la réforme, actuellement à l'étude, du schéma de la situation mensuelle.
Office Central de la Petite Epargne.	Caisses d'épargne privées.	Article 9 de l'arrêté royal du 28 juin 1967 portant règlement général de contrôle des caisses d'épargne privées.
Conseil des Institutions Publiques de Crédit.	Institutions publiques de crédit.	Article 3 de l'arrêté royal n° 18 du 23 mai 1967 modifiant l'arrêté royal du 22 octobre 1937 portant création d'un Conseil des Institutions de Crédit.
Service des Assurances du Ministère des Affaires Economiques.	Entreprises d'assurances sur la vie.	Articles 23 et 24 de la loi du 25 juin 1930 relative au contrôle des entreprises d'assurances sur la vie <sup>1</sup> .

<sup>1</sup> Cependant, il serait nécessaire soit d'interpréter de façon extensive, soit d'amender ces articles. Dès lors, il serait sans doute plus expédient d'avoir recours, pour obtenir les renseignements souhaités, à la loi du 4 juillet 1962 autorisant le gouvernement à procéder à des investigations statistiques et autres sur la situation démographique, économique et sociale du pays; le schéma d'un bilan qui devrait être transmis par les entreprises d'assurances à l'Institut National de Statistique en vertu de cette loi est actuellement à l'étude; il devrait tenir compte des desiderata formulés ici.

c) Les renseignements fournis par des organismes qui relèvent d'organes différents devraient être pleinement comparables.

d) Comme la plupart des organismes cités au point b) sont des intermédiaires financiers, la coordination nécessaire pourrait être assurée par le Conseil Supérieur des Finances, qui a été réorganisé par l'arrêté royal n° 17 du 23 mai 1967. Le Rapport au Roi de cet arrêté précise, en effet, que le Conseil « peut élaborer à l'intention du Ministre des Finances des projets de recommandations à adresser par celui-ci aux divers organismes financiers soit directement, soit à l'intervention des organismes de contrôles compétents ».

e) Des dispositions devraient être prises pour que les sociétés par actions établissent leur bilan suivant un schéma uniforme, quitte à ce qu'un schéma différent soit prévu pour chaque grande catégorie d'entreprises. Des propositions ont été faites récemment dans ce domaine notamment par la Commission de réforme des sociétés dans son avant-projet de loi modifiant la législation sur les sociétés et par la Commission d'information présidée par M. A. Oleffe, directeur général de la Commission bancaire, dans le rapport qu'elle a élaboré. Un des points du mandat de la présente Commission est « l'élaboration des règles d'uniformisation du bilan et du compte de profits et pertes des sociétés, éventuellement par sec-

teurs d'activité, et l'information plus large, plus fréquente et plus systématique des épargnants ». Les solutions qui seront adoptées devraient viser non seulement à fournir aux épargnants des renseignements concernant la solvabilité et la rentabilité de la société, ce qui est de l'intérêt évident de celle-ci, mais aussi — ce qui est également dans l'intérêt des entreprises, conçu sur un plan plus général — à satisfaire aux exigences de l'information statistique. A ce dernier point de vue, le schéma uniforme de bilan devrait, en tout cas, ventiler les créances par secteurs débiteurs et les dettes par secteurs créanciers et distinguer les actifs et passifs suivants :

— les liquidités;

— le portefeuille d'actions et d'obligations, en distinguant les secteurs émetteurs et en isolant les opérations qui ont été réglées en espèces;

— les bénéfices nets non distribués, les amortissements, la formation brute de capital fixe et les variations de stocks, ce qui faciliterait les améliorations dont il a été question au point a).

f) L'Institut National de Statistique et la Banque Nationale de Belgique devraient confronter les concepts de base des comptes de la Nation et ceux de la statistique des mouvements des créances et des dettes, de manière à repérer systématiquement les causes de dis-

cordance entre ces deux statistiques, afin de rendre possible l'établissement d'un compte capital fondé sur des concepts entièrement homogènes.

Les besoins en matière d'information statistique, tels qu'ils viennent d'être recensés, notamment aux points b) et e), peuvent paraître considérables. L'observation a été faite, par exemple, que la distinction, dans le portefeuille d'actions et d'obligations des sociétés par actions, des secteurs émetteurs en isolant les opérations réglées en espèces, va au-delà de ce qui est demandé à l'étranger.

*Cependant, aussi longtemps que les renseignements énumérés ci-dessus ne seront pas établis, éventuellement par échantillonnage, toute prévision de la capacité du marché des capitaux manquera d'une base solide et la connaissance des phénomènes financiers au cours des périodes écoulées restera fragmentaire.*

Afin d'alléger la tâche des organismes qui sont appelés à fournir des renseignements, les statistiques qui sont superflues parce qu'elles

ne sont pas utilisées ou parce qu'elles font double emploi avec d'autres, devraient être systématiquement recherchées et supprimées.

(5)

Outre qu'elles sont imprécises, les données pour le passé ne sont disponibles qu'avec de grands retards et à intervalles trop espacés. Pour remédier à ces déficiences, il faudrait au moins :

a) que les délais dans lesquels un certain nombre de statistiques de base sont disponibles soient raccourcis <sup>(1)</sup>;

b) que toutes les données servant à l'élaboration de la statistique des mouvements des créances et des dettes soient trimestrielles <sup>(2)</sup>.

A cette fin, on pourrait avoir recours notamment à la méthode d'échantillonnage.

(1) Les statistiques pour lesquelles le délai est actuellement de plus de six mois sont énumérées dans le rapport annexe (§ 28).

(2) Les données qui ne sont pas actuellement trimestrielles sont énumérées dans le rapport annexe (§ 29).

## RAPPORT ANNEXE

### INTRODUCTION

(1)

Les termes de référence du mandat définissent comme suit le sujet à examiner : « Etude des moyens propres à évaluer périodiquement, de manière raisonnée, les capacités du marché des capitaux pour l'année suivante ».

Au surplus, le rapport intérimaire du 7 novembre 1966 sur l'état des travaux a annoncé qu'un essai d'évaluation de la capacité du marché des capitaux en 1967 serait tenté dans la mesure où l'état actuel de la documentation le permet.

Les termes du mandat soulignent qu'il s'agit d'un problème de méthodologie : à savoir la recherche du (ou des) procédé(s) technique(s) — d'une méthode de calcul — qui puisse fournir une estimation prospective quantifiée d'une grandeur, dans son ensemble, ou, éventuellement, dans le détail de ses composantes.

(2)

Dès lors qu'il s'agit de mesurer, il est indispensable de définir correctement la grandeur à cerner. Pour les phénomènes économiques comme pour tous ceux qui ressortissent aux autres disciplines, l'exactitude de la quantification est fonction, en premier lieu, de la précision des notions utilisées.

Certes, pour beaucoup de grandeurs économiques, il n'existe pas de définition unique qui s'impose; des choix de variantes sont souvent offerts; mais ce qui importe à tout le moins, c'est que les définitions adoptées comme base d'un travail de quantification soient explicitement posées avec précision.

Les termes dans lesquels est décrit l'objet de cette étude-ci, sont d'utilisation courante, mais celle-ci se meut dans l'équivoque. Aussi paraît-il opportun d'appeler l'attention sur l'incertitude dont ces notions sont entourées, de façon à éclairer l'explication des choix qui

sont opérés dans ce rapport lorsqu'il propose des définitions précises.

#### A. Observations sur les notions utilisées.

##### 1° Les capitaux.

(3)

L'usage qui est fait de cette notion, dans l'expression « le marché des capitaux », implique une distinction essentielle entre un élément « les capitaux » et d'autres éléments. Mais cette distinction doit être explicitée.

La seule précision qui ressort manifestement de l'expression utilisée ici est qu'elle concerne une donnée de nature financière : les capitaux qu'elle vise sont des fonds, par opposition aux capitaux réels, c'est-à-dire ce qu'on appelle en comptabilité nationale la formation de capital.

(4)

Suivant un certain courant traditionnel, la notion financière de « capitaux » se limiterait à des fonds à long terme. C'est à cette conception que s'en est tenu le Comité des Transactions Invisibles de l'Organisation de Coopération et de Développement Economiques dont le *Rapport sur l'amélioration des marchés des capitaux* précise : « Le marché des capitaux (ou marché financier) comprend les opérations de placement et de financement à long terme et les institutions qui effectuent principalement ces opérations ». « Mais, constate immédiatement le Rapport, si le critère est clair en théorie, il est, en fait, très difficile de regrouper, de façon comparable de pays à pays, les seules opérations à long terme et, pour cette raison, *on ne donnera pas de mesure des marchés des capitaux* ». (1)

L'objet du présent rapport est précisément de proposer une méthode de mensuration. Or, même lorsqu'on se limite à un seul pays, l'adoption du critère « terme » introduirait évidemment un risque d'incohérence dans la série des estimations annuelles. Deux exemples en font foi :

— soit un changement — pour quelque cause que se soit — du comportement des

ménages prêteurs : au lieu de souscrire à des émissions d'obligations à long terme comme précédemment, ils préfèrent accumuler des dépôts d'épargne, permettant aux organismes collecteurs de détenir des portefeuilles plus importants d'effets publics à court terme; sans doute les nouvelles modalités de prêt ont-elles pour effet d'accroître la liquidité des prêteurs (et l'illiquidité des emprunteurs), mais la masse des ressources disponibles ne s'est pas modifiée du tout d'une période à l'autre; or, une évaluation chiffrée de cette masse qui prendrait en considération le critère « terme » ferait ressortir une variation;

— soit une opération de consolidation spontanée effectuée par un intermédiaire financier qui souscrit à une émission de titres de la dette publique à long terme en utilisant les ressources provenant de l'encaissement de certificats de trésorerie à court terme; en dehors des changements qui se sont produits dans la liquidité du prêteur (et dans l'illiquidité de l'Etat), aucun changement ne s'est produit dans le volume des fonds collectés; or, une évaluation chiffrée du marché des capitaux qui prendrait en considération le critère « terme » ferait ressortir une variation.

Dès lors, on peut se demander si le critère du terme peut être retenu. Sans aucun doute, ce critère prend toute sa valeur quand il s'agit d'apprécier, à un moment donné, la *liquidité* (ou le risque d'illiquidité) de la situation patrimoniale d'un agent économique, ou d'une catégorie d'agents, ou d'un secteur, ou d'apprécier les changements survenus, à cet égard, dans cette situation, au cours d'une période.

Mais l'objet premier de cette étude est autre. Ce qu'elle cherche à saisir, c'est une capacité de financement (globale ou partielle), c'est-à-dire l'ampleur probable d'une masse de fonds disponibles pour couvrir des dépenses.

(5)

Il est également traditionnel d'associer la notion de « capitaux » à une distinction qualitative entre une « épargne » et la monnaie, celle-là étant « meilleure » que celle-ci parce qu'elle ne contiendrait pas de germes inflationnistes.

Certes, une distinction de nature doit être opérée entre la monnaie et les autres actifs financiers : la première est l'instrument final

(1) Document C(66)112, partie III, barème I, du 14 novembre 1966, page 6. Diffusion restreinte. Le membre de phrase qui est ici en italiques ne l'est pas dans l'original.

des paiements. Mais la masse de monnaie existante n'est pas le seul potentiel inflationniste. Le sont également : les facultés d'accès à la création de monnaie par monétisation d'actifs financiers ou par endettement envers les banques.

Par ailleurs, une création de monnaie n'a, dans de nombreux cas, aucun effet inflationniste. Elle peut répondre à la nécessité de financer un volume accru de transactions résultant d'une amélioration de la productivité ou de la mise en œuvre de facteurs de production précédemment inemployés. Elle peut aussi répondre au désir de certains agents économiques d'accumuler des encaisses oisives. En conséquence, elle constitue, dans certaines limites, un moyen parfaitement approprié de couvrir des besoins de fonds à dépenser. C'est seulement dans la mesure où elle provoque une expansion purement nominale du revenu qu'elle peut être qualifiée d'inflationniste.

Inversement, un financement au moyen d'autres catégories d'actifs financiers n'est pas nécessairement exempt d'effets inflationnistes. Trop souvent, en effet, on omet de considérer que l'épargne à partir de laquelle se constituent ces actifs non monétaires peut être due à une expansion inflationniste du revenu : comme les encaisses monétaires, ces autres actifs peuvent être constitués à partir d'une expansion purement nominale du revenu, due à des dépenses excessives rendues possibles par une création de monnaie, ou par une accélération, à travers les intermédiaires financiers non monétaires, de la vitesse de rotation de la monnaie existante.

Dès lors, si la distinction entre un financement inflationniste et un financement qui ne l'est pas est incontestablement pertinente, elle ne se confond nullement avec celle entre la monnaie et les autres actifs financiers.

Pour le surplus, lorsqu'on établit les comptes réels et financiers d'une période écoulée, il n'est justifié en aucune façon d'exclure l'accroissement des encaisses monétaires *qui a eu lieu*, du recensement de la masse de l'épargne qui a couvert finalement la formation de capital intérieure et extérieure (le prêt net au reste du monde). Cette augmentation écoulée des encaisses monétaires — un élargissement de la demande de monnaie — signifie que des agents économiques détiennent, sous cette forme particulière d'actif financier, tout

ou partie de leur épargne de la période, au sens où celle-ci est, pour l'ensemble de l'économie, identiquement égale à la formation de capital. Du point de vue de cette épargne, la demande de monnaie ne se distingue pas de celle de chacune des autres catégories d'actifs financiers.

## 2° La capacité du marché.

(6)

Les observations qui précèdent introduisent la constatation que toute estimation de la masse des ressources financières disponibles doit nécessairement reposer sur un certain nombre d'hypothèses a priori ou, plus exactement, être astreinte aux limitations imposées par un système de conditions préalablement admises. En effet, à défaut de ces limitations, on pourrait admettre que la création de fonds par le système monétaire accroîtrait l'offre de ressources aussi largement que les décisions de dépenser le rendraient nécessaire : cette expansion n'aurait d'autres limites que l'épuisement des moyens disponibles pour financer le déficit extérieur conséquent.

L'hypothèse sous-jacente des évaluations demandées est celle d'un double équilibre — ou tout au moins d'un équilibre limité — celui des prix et celui de la balance des transactions courantes avec l'étranger. En principe, cette hypothèse principale implique que diverses grandeurs de l'économie nationale évolueront de façon déterminée, au cours de la période future envisagée, non seulement par rapport à la situation passée dans cette même économie, mais également par rapport à l'évolution à venir dans les pays étrangers. Une telle hypothèse n'exclut pas un financement par création de monnaie; elle le requiert au contraire dans la mesure où il est compatible avec les équilibres postulés; elle le proscriit au-delà de cette limite.

Quand est faite cette hypothèse — indispensable à toute prévision — que l'équilibre interne et externe est assuré et que la masse de monnaie est ajustée en conséquence, la capacité globale du marché dépend, en dernière analyse, de phénomènes réels, tels que les possibilités de production, la propension à épargner, la propension à importer et la demande étrangère, et non d'éléments finan-

ciers; les offres de fonds constituent seulement le moyen grâce auquel les facultés effectives de financement seront mises à la disposition des agents économiques qui voudront dépenser. Par exemple, dans une économie fermée, la capacité du marché sera égale à la partie de la production qu'aucun agent économique n'aura acquise *avec son revenu* soit pour la consommation, soit pour la formation de capital; si une fraction de l'épargne prend la forme d'encaisses, un financement par création de monnaie permettra l'utilisation intégrale de la production ainsi disponible.

(7)

Par ailleurs, on peut se demander si ces sources de financement, dont on se préoccupe de mesurer l'ampleur, sont strictement nationales : c'est-à-dire que l'estimation porterait sur les ressources financières que les résidents pourraient trouver, au cours de la période envisagée, auprès d'autres résidents, à l'exclusion des apports étrangers.

A première vue, il paraît convenable, en effet, d'évaluer les ressources disponibles pour financer l'économie nationale, en faisant abstraction de la partie des épargnes de résidents qui seront placées à l'étranger; en sens inverse, il paraît tout aussi pertinent de ne pas tenir compte du recours de certains secteurs aux marchés étrangers. De fait, on pourrait dire qu'un des objets de l'évaluation demandée est d'estimer l'écart entre les apports internes de fonds sur le marché intérieur, d'une part, et les besoins internes de fonds qui s'y manifesteront, d'autre part.

Mais cette façon de voir appelle aussi certaines précisions. On les fournira en reprenant une observation formulée au paragraphe (5) ci-avant. Dans les comptes d'une période écoulée, si la monnaie que les organismes monétaires ont créée en cours de période lorsqu'ils ont acheté les devises provenant d'emprunts à l'étranger, est toujours détenue en fin de période par des agents économiques nationaux, ceux-ci ont constitué, sous cette forme, une partie de leur épargne et, à due concurrence, ils ont financé indirectement — via les banques et l'étranger — les dépenses des secteurs nationaux qui ont emprunté à l'extérieur.

Généralisant, on constatera que lorsque les apports de fonds par l'étranger à certains sec-

teurs sont compensés par la constitution par ces secteurs, ou d'autres, de créances sur l'étranger, l'économie nationale est financée *globalement* par ses propres ressources. Ce sera donc le cas lorsque, dans le compte extérieur, le prêt net au reste du monde n'est pas négatif, c'est-à-dire lorsqu'il n'y a pas de déficit de la balance des transactions courantes du pays. Inversement, celui-ci ne consent un apport net de ressources à l'étranger que dans le cas où sa balance des transactions courantes est en surplus : si celle-ci est en équilibre, les placements à l'étranger ont pour contrepartie la constitution, par l'étranger, de créances sur l'économie nationale et les secteurs qui ont effectué ceux-là ont indirectement financé ceux qui ont contracté des engagements extérieurs.

Dans une approche prospective, il conviendra donc d'estimer le solde probable de la balance des transactions courantes au cours de la période future envisagée de façon à évaluer plus exactement le volume des fonds internes disponibles directement ou indirectement pour la formation intérieure de capital.

3° Le marché.

(8)

Par « marché », on entend la rencontre organisée des offres et des demandes de fonds.

Cependant, il n'est pas possible de procéder aux évaluations demandées en s'en tenant à cette acception rigoureuse de la notion de « marché ». Le recensement ne peut manquer d'être à la fois plus étroit et plus large.

Il ne peut manquer d'être plus étroit. En effet, on constatera que les méthodes proposées font appel aux données de la comptabilité nationale. C'est-à-dire que les estimations des offres et des demandes de fonds seront saisies au niveau des secteurs (éventuellement de sous-secteurs) dans leur ensemble. En intégrant de la sorte les opérations d'un secteur (ou d'un sous-secteur), on rétrécit évidemment le volume des transactions recensées, puisqu'on élimine tous les transferts de créances et de dettes qui s'effectuent sur le marché entre agents économiques appartenant à un même secteur : par exemple, l'affectation par un particulier de son épargne à l'achat de titres, en bourse, à un autre particulier qui consacre

le produit de sa vente au financement de sa consommation ou de la construction d'un immeuble.

Il ne peut manquer d'être plus large. Pour une raison technique tout d'abord. En effet, pour rendre cohérents entre eux les éléments réels et les éléments financiers du compte capital des divers secteurs, on doit imputer à certains secteurs des créances ou dettes fictives vis-à-vis d'autres secteurs; c'est le cas pour les ménages, d'une part, et les entreprises individuelles dont ils sont propriétaires, d'autre part : celles-ci sont supposées être endettées envers ceux-là à concurrence de leur actif net. Pour une raison plus fondamentale ensuite. C'est que toute estimation de la capacité globale ou de capacités partielles du marché des capitaux doit s'inscrire, pour éviter le risque d'incohérence, dans un schéma complet des ressources et des emplois de chacun des secteurs. Cette approche générale doit, notamment, permettre d'apprécier la mesure dans laquelle certains secteurs préféreront conserver leur épargne courante pour le financement de leurs propres dépenses, plutôt que de l'apporter à d'autres secteurs, ou la mesure dans laquelle certains secteurs, disposant de plus d'épargne, pourront réduire leur appel au financement par d'autres secteurs. En d'autres termes, l'évaluation de la « capacité du marché des capitaux » part d'un inventaire sectorisé mais complet des ressources financières provenant de l'épargne de la période; elle s'efforce ensuite de ventiler ces ressources de chaque secteur suivant qu'elles sont consacrées à l'autofinancement ou à des prêts, ces derniers étant considérés, dans leur totalité, comme constituant des apports au « marché des capitaux », même lorsqu'ils prennent la forme de créances (y compris la monnaie) sur des intermédiaires financiers; c'est à un troisième stade seulement, quand il s'agira de préfigurer les formes concrètes que prendront ces prêts nouveaux (ou ceux qui résulteront du déplacement de prêts anciens) qu'apparaît, dans le cas de certaines de ces formes, telles que les souscriptions d'actions ou d'obligations, la notion usuelle de marché. La méthode est, dans son principe, correcte : elle part de l'évaluation des données les plus générales pour aboutir finalement à celle des données les plus partielles, les risques d'erreur croissant à mesure que les estimations entrent dans le détail.

(9)

En conclusion, ce n'est pas en tête de ce rapport que l'on tentera de délimiter le contour de la « capacité du marché des capitaux » par une définition formelle et rigoureuse. La notion — ou plutôt les diverses notions — que l'on adoptera seront différentes suivant que l'on envisagera la capacité globale ou des capacités partielles de financement et suivant l'étendue que l'on se proposera de donner à ces dernières. Ces diverses notions seront précisées dans la suite de ce rapport.

## B. Plan du rapport.

(10)

La première partie du rapport, relative au passé, réunit les données statistiques qui ont trait à l'épargne, à la formation brute de capital et aux mouvements des créances et des dettes et définit, de façon opérationnelle, divers concepts de la capacité du marché des capitaux.

Les agents économiques dont l'épargne dépasse la formation brute de capital font un apport net de fonds, suivant diverses modalités, à ceux dont la formation brute de capital dépasse l'épargne. En combinant le compte capital de la comptabilité nationale et la statistique des mouvements des créances et des dettes, il est en principe possible de montrer quel a été, pour chaque secteur, l'écart entre l'épargne et la formation brute de capital et à quelles variations des divers types de créances et de dettes, le placement ou le financement de cet écart a donné lieu dans chaque cas.

Des trois grands secteurs nationaux — les ménages, les entreprises et l'Etat (au sens large des pouvoirs publics) — un seul est apporteur net de fonds : c'est celui des ménages.

Lorsque l'on procède, pour une période écoulée, à un tel inventaire analytique des apports de fonds, dus aux excédents d'épargne sur la formation brute de capital, et de leur répartition entre utilisateurs finals, en fonction des excédents de la formation brute de capital sur l'épargne, la seule difficulté que l'on rencontre est celle de l'information statistique.

La cohérence entre le compte capital de la comptabilité nationale et la statistique des mouvements des créances et des dettes doit pouvoir être assurée et les données contenues dans cette dernière statistique doivent être complètes et permettre une ventilation précise.

En outre, s'il s'agit de s'appuyer sur les données observées dans le passé pour chercher à prévoir le futur proche, il convient que ce passé soit aussi récent que possible. Par exemple, il est extrêmement malaisé d'estimer, au début d'une année, les évolutions qui pourront se produire au cours de cette année-là, si l'on ne dispose pas d'une image précise des évolutions qui ont eu lieu au cours des douze mois antérieurs : s'il faut deviner ces dernières, les supputations pour l'avenir proche sont d'autant plus hasardeuses.

A ce double égard, de graves lacunes vicient encore le matériel statistique belge. S'il est possible d'ajuster, sans trop de difficultés, sur certains points, le compte capital et les mouvements des créances et des dettes de manière à les rendre plus cohérents, il subsiste des causes de discordance extrêmement importantes qui ne sauraient être éliminées sans longues recherches statistiques; en matière de créances et de dettes, certains éléments font totalement défaut, tandis que d'autres sont affectés d'une marge d'erreur considérable. Par ailleurs, les informations qui existent ne sont assez souvent fournies qu'avec de très grands retards; certaines données fondamentales relatives à 1965 ne sont disponibles que depuis peu. Ces lacunes seront précisées dans la première partie et on recensera les améliorations possibles.

## (11)

Une amélioration du matériel statistique aiderait énormément les travaux de prévision. Toutefois, la connaissance que l'on peut avoir de la configuration des marchés de fonds <sup>(1)</sup>

(1) L'expression « marché de fonds » est synonyme de l'expression « marché des capitaux », au sens où cette dernière est utilisée dans le présent rapport annexe, qui, comme il ressort des paragraphes (3) à (5) de ce rapport, prend le terme « capitaux » dans son acception la plus large. Etant donné que l'expression « marché des capitaux » peut être définie de différentes manières, ce qui est une source de confusion, il serait souhaitable que l'expression « marché de fonds » devienne d'usage courant pour désigner le marché des capitaux pris dans son sens le plus général.

au cours d'une période écoulée, si exacte et si récente soit-elle, ne peut fournir qu'une base à une estimation pour l'avenir.

L'observateur du passé s'est, en effet, limité à enregistrer « après coup » (*ex post*) les mouvements de diverses grandeurs. Comparant deux ensembles d'états patrimoniaux, dressés l'un en début, l'autre en fin de période, il en a déduit les mouvements qui se sont produits au cours de la période sans avoir eu à rechercher le dynamisme des phénomènes dont la résultante a été les mouvements observés.

La prévision à faire ne devrait pas, en principe, négliger ce dynamisme des phénomènes. Par exemple, les choix des détenteurs de fonds pour l'affectation de ceux-ci exercent des répercussions sur l'évolution économique courante, dont les modifications, à leur tour, influencent, dans la même période, la création (ou la destruction) de monnaie, la déthésaurisation (ou la thésaurisation), l'épargne et la répartition des fonds entre les divers emplois possibles.

En pratique cependant, il serait extrêmement difficile d'évaluer la capacité du marché des capitaux suivant une méthode qui tiendrait compte explicitement de ces réactions réciproques entre éléments réels et éléments financiers. La façon la plus simple de prévoir cette capacité est de partir d'une estimation des éléments réels du compte capital des particuliers, ce qui implique, si l'on veut éviter le risque d'une incohérence entre les hypothèses de base, que l'on s'appuie sur un budget économique complet du genre de celui qu'élabore, depuis quelques années, le Ministère des Affaires Economiques. Or, un tel budget constitue une prévision des montants qu'atteindront *ex post* les principales grandeurs économiques. Il n'est dès lors ni nécessaire, ni possible, lorsqu'on évalue la capacité du marché des capitaux selon cette méthode, d'introduire dans les calculs l'incidence des éléments financiers sur les éléments réels. Le budget économique tient déjà compte implicitement de cette incidence.

Il serait évidemment concevable et scientifiquement plus satisfaisant d'élaborer conjointement un budget économique et un budget financier en tenant compte explicitement de l'influence qu'ils exercent l'un sur l'autre. Il faudrait, à cette fin, subdiviser l'année en un certain nombre de périodes, dont la longueur

serait fatalement arbitraire, et analyser, en faisant des hypothèses concernant le comportement des agents économiques, y compris celui des autorités responsables de la politique économique et financière, comment les réalisations au cours de chaque période détermineraient les décisions prises pour la période suivante et ainsi les réalisations au cours de cette période. L'évaluation de la capacité du marché des capitaux au moyen d'une telle méthode serait une tâche si complexe qu'elle serait difficilement réalisable. Au surplus, le choix des périodes et des hypothèses de comportement des agents économiques serait fatalement affecté d'une telle marge d'erreur que l'évaluation obtenue ne serait pas nécessairement meilleure que celle faite au départ d'un budget économique considéré comme une donnée.

La *deuxième partie du rapport* propose une méthode qui permettrait d'effectuer la prévision des éléments réels et financiers d'un compte capital suffisamment détaillé pour que l'on puisse en déduire les capacités du marché des capitaux répondant aux différentes définitions de la première partie, et énonce les hypothèses que cette méthode de travail implique.

Faute de disposer d'un matériel statistique précis et récent, il est impossible de tenter d'appliquer, dès à présent, la méthode proposée pour estimer le compte capital de 1967. Cette méthode ne pourrait être appliquée que lorsque les perfectionnements de l'information qui seront énoncés à la première partie auraient été réalisés, ou tout au moins les principaux d'entre eux.

(12)

C'est la raison pour laquelle, dans une *troisième partie*, une tentative sommaire de prévision de la capacité d'un compartiment du marché des capitaux — celui des obligations de tout terme émises par les pouvoirs publics sans intervention des organismes monétaires — est effectuée à partir d'éléments statistiques dont beaucoup s'arrêtent à 1965. Cet essai de prévision, basé donc sur des matériaux statistiques incomplets et trop anciens, est, de plus, conditionné par de nombreuses hypothèses, explicites ou implicites, concernant les facteurs qui influencent la formation de l'épargne et ses emplois et, parmi ceux-ci, les diverses formes de placement.

#### PREMIERE PARTIE

### MESURE STATISTIQUE DES CAPACITES DU MARCHE DES CAPITAUX POUR LE PASSE

(13)

Diverses définitions de la capacité globale du marché des capitaux, c'est-à-dire des apports de fonds de toute espèce, ainsi que de la capacité du marché des actions et obligations de tout terme <sup>(1)</sup>, pour l'ensemble des secteurs nationaux, pour les pouvoirs publics <sup>(2)</sup> et pour le Trésor, seront passées en revue plus loin.

Auparavant, il est utile de décrire les schémas et tableaux utilisés.

(1) Obligations, bons de caisse, certificats à court terme.

(2) C'est-à-dire Trésor, pouvoirs subordonnés, paratitiques administratifs et sécurité sociale, mais non compris les entreprises publiques.

#### A. Description des statistiques de base.

(14)

Jusqu'à présent, la comptabilité nationale belge n'a établi que des comptes réels. Ceux-ci distinguent quatre secteurs : les ménages, les entreprises, l'Etat et l'étranger. Lorsque l'on étudie, outre les aspects réels, les aspects financiers du compte capital, il est nécessaire d'isoler un cinquième secteur, celui des intermédiaires financiers, qui sont confondus avec les autres entreprises dans les comptes réels. Les apports de fonds sur le marché des capitaux, conçu au sens large, peuvent s'effectuer sous des formes (par exemple, dépôts sur livrets, réserves mathématiques) qui ne conviennent généralement pas aux besoins des investisseurs. Les intermédiaires financiers

transforment les ressources qu'ils obtiennent sous forme d'endettement à long terme (réserves mathématiques, titres, etc.) en d'autres formes à long terme préférées par les emprunteurs; ils peuvent aussi convertir en prêts à long terme une partie des fonds à court terme qu'ils récoltent, du fait que, par la multiplicité des dépôts, ces fonds ne descendent pas au-dessous d'un certain niveau.

Chaque secteur national a une épargne (ou éventuellement une désépargne) et une formation de capital <sup>(1)</sup>. L'épargne brute d'un secteur (c'est-à-dire amortissements non déduits) résulte de la différence entre ses recettes courantes et ses dépenses courantes; par exemple, l'épargne des ménages résulte de la différence entre leurs revenus (rémunération des salariés, revenu des entrepreneurs individuels et des sociétés de personnes et revenu de la propriété) et les transferts qu'ils reçoivent d'autres secteurs (en provenance de la sécurité sociale notamment), d'une part, et leurs dépenses de consommation et les transferts qu'ils font à d'autres secteurs (impôts directs notamment), d'autre part. La formation brute de capital comprend la formation brute de capital fixe et les variations de stocks; par exemple, la formation brute de capital fixe des ménages <sup>(2)</sup> comprend les immeubles d'habitation qu'ils font construire, ainsi que les achats nets de terrains et bâtiments qu'ils effectuent à d'autres secteurs <sup>(3)</sup>.

(1) Dans le secteur « Etranger », on comptabilise un prêt net au reste du monde, qui correspond au solde de la balance des transactions courantes avec l'étranger et qui vient s'ajouter à la formation intérieure de capital (celle des secteurs nationaux) pour constituer la formation de capital de la Nation.

(2) Dans les comptes de la Nation de l'Institut National de Statistique, la formation intérieure brute de capital est attribuée intégralement soit à l'Etat, soit aux entreprises. Dans le présent rapport, on s'est écarté de cette façon de procéder pour ce qui est des immeubles d'habitation. En effet, comme l'écrit M. Vanoli *in* « Propositions pour un cadre communautaire de comptabilité nationale » (Office Statistique des Communautés Européennes, document 13780/ST/64-F, Bruxelles, novembre 1964, p. 36) : « Les relations entre l'épargne et l'investissement paraissent mieux mises en lumière en considérant ... l'investissement en logement ... comme un investissement des ménages plutôt qu'en l'attribuant au secteur des entreprises ».

Par voie de corollaire, les amortissements sur immeubles d'habitation doivent être pris en considération pour établir l'épargne brute des ménages.

(3) Au niveau de l'économie dans son ensemble, les achats nets de terrains et de bâtiments existants sont nécessairement nuls, puisque ce qui est acheté par un secteur doit être vendu par un autre. Les comptes de la Nation de l'Institut National de Statistique n'ont donc pas à en tenir compte pour l'évaluation de la formation brute de capital globale. Ils n'en tiennent pas compte non plus pour la répartition de cette formation entre les différents secteurs (§ 19).

Lorsque l'épargne d'un secteur (ressources réelles) dépasse sa formation brute de capital (emplois réels), on peut dire que ce secteur a une capacité de financement. Dans le cas contraire, le secteur a un besoin de financement. Une capacité de financement permet à un secteur de faire, par solde, un apport de fonds au marché des capitaux, c'est-à-dire d'augmenter ses créances, y compris ses encaisses monétaires (emplois financiers) plus que ses dettes (ressources financières). Un besoin de financement l'amène à effectuer, par solde, un prélèvement de fonds, c'est-à-dire à accroître ses dettes plus que ses créances. Au sein du compte capital d'un secteur, un excédent des ressources sur les emplois dans le chef des éléments réels (excédent de l'épargne sur la formation brute de capital) a donc, en principe, pour exacte contrepartie un excédent des emplois sur les ressources dans le chef des éléments financiers (excédent des augmentations de créances sur les augmentations de dettes), et inversement.

Dès lors, si l'on dispose d'un matériel statistique précis et complet, il est possible d'élaborer pour chaque secteur un compte capital qui groupe les éléments réels et les éléments financiers et qui s'équilibre exactement. Le matériel statistique qui peut être utilisé à cette fin en Belgique est constitué par les comptes de la Nation de l'Institut National de Statistique et la statistique des mouvements des créances et des dettes de la Banque Nationale.

#### 1<sup>o</sup> Statistique des mouvements des créances et des dettes <sup>(1)</sup>.

(15)

Les tableaux annexes A 1 à 4 donnent, pour chacune des années 1961 à 1964, les mouvements des créances et des dettes. Des tableaux similaires pour les années ultérieures n'existent pas encore. Le retard plus ou moins grand avec lequel sont disponibles plusieurs données de base servant à l'élaboration de la statistique des mouvements des créances et des dettes est l'un des facteurs qui rendent actuellement impossible une prévision valable de la capacité du marché des capitaux.

(1) Statistique établie par la Banque Nationale de Belgique. Cf. *Bulletin d'Information et de Documentation*, partie statistique, tableau XII-2.

Afin qu'apparaissent simultanément les opérations des divers secteurs, ce qui permet de voir immédiatement l'effet d'une opération d'un secteur sur un autre, les mouvements des créances et des dettes ont été présentés sous forme d'un tableau à double entrée. Les dettes de chaque secteur ont été indiquées le long des lignes, les créances, dans les colonnes.

Plusieurs secteurs qui sont groupés en comptabilité nationale figurent séparément aux tableaux annexes A, qui reproduisent intégralement les données publiées par la Banque Nationale (1). C'est ainsi que l'Etat au sens de la comptabilité nationale est scindé en Etat proprement dit (Trésor), secteur public non compris ailleurs (dont pouvoirs subordonnés) et sécurité sociale (2). Les paraétatiques d'exploitation, c'est-à-dire les entreprises publiques qui ne sont pas des intermédiaires financiers, forment un secteur distinct des autres entreprises. Les intermédiaires financiers sont non seulement disjoints des autres entreprises, mais subdivisés en plusieurs groupes. Par contre, les entreprises (autres que les paraétatiques d'exploitation et les intermédiaires financiers) et les particuliers (ou ménages) sont confondus. On reviendra plus loin sur les problèmes que pose leur séparation.

*Signification des lignes.* La ligne « Entreprises et particuliers » indique quels sont les mouvements des dettes de ce secteur. A la première ligne « Total » (tableau annexe A 4), on constate que, en 1964, les entreprises et particuliers ont emprunté 11,2 milliards aux autres entreprises et particuliers, 13,2 milliards à l'étranger et 39,2 milliards à l'ensemble des intermédiaires financiers. En tout, ils ont emprunté 71,5 milliards. Les emprunts ont été ventilés par type de dette : acceptations, effets commerciaux et promesses; engagements en comptes courants ou d'avances, etc.

(1) Les tableaux annexes A diffèrent légèrement de ceux qui paraissent régulièrement dans le *Bulletin d'Information et de Documentation* de la Banque. Dans ceux-ci, les actions et parts ne sont données que pour mémoire, alors qu'au contraire, dans ceux-là, elles sont englobées dans les totaux. D'autres différences sont dues à des corrections qui ont été apportées aux chiffres depuis leur publication dans le *Bulletin*. (Cf. Notice explicative des tableaux annexes A.)

(2) Pour être précis, il faut signaler que le contenu de ces trois rubriques de la statistique des mouvements des créances et des dettes diffère légèrement du contenu de la rubrique « Etat » des comptes de la Nation établis par l'Institut National de Statistique.

*Signification des colonnes.* La colonne « Entreprises et particuliers » représente les mouvements des créances de ce secteur. En 1964 (voir tableau annexe A 4, première colonne), les entreprises et particuliers ont prêté 11,2 milliards aux entreprises et particuliers, 17,8 milliards à l'Etat (au sens de la comptabilité nationale), 6,8 milliards à l'étranger et 58,4 milliards à l'ensemble des intermédiaires financiers. En tout, ils ont prêté 95,5 milliards.

L'excédent du total général de la colonne « Entreprises et particuliers » sur le total général de la ligne « Entreprises et particuliers », soit  $95,5 - 71,5 = 24$  milliards, correspond en principe à l'excédent de l'épargne sur la formation brute de capital de ce secteur. En pratique, comme on le verra plus loin (§ 25), une telle correspondance entre éléments financiers et éléments réels n'existe pas en raison des imperfections du matériel statistique, et les discordances sont parfois considérables.

*Types d'instrument financier.* Pour chaque secteur, les mouvements des créances sont détaillés par type d'instrument financier indiqué dans la colonne des libellés sous forme de type de dette. Par exemple, au croisement de la deuxième ligne (Dettes) « Entreprises et particuliers : engagements en comptes courants ou d'avances » et de la colonne (Créances) « Organismes monétaires », on trouve + 5,4 milliards. Il s'agit de crédits nets accordés par les « organismes monétaires », puisque ceux-ci sont en tête de colonne, aux « entreprises et particuliers », qui sont en tête de ligne.

(16)

La statistique des mouvements des créances et des dettes présente diverses imperfections.

Cette statistique est basée dans une très large mesure sur les bilans d'un certain nombre d'organismes. Ces bilans ne permettent pas toujours d'identifier les secteurs dont l'organisme est créancier ou débiteur. Pour cette raison, il a fallu considérer des créances comme étant sur des secteurs indéterminés (avant-dernière ligne des tableaux annexes A) et des dettes comme étant dues à des secteurs indéterminés (avant-dernière colonne des tableaux

annexes A). L'existence de ces créances et dettes vis-à-vis de secteurs indéterminés rend impossible, même en l'absence de toute autre lacune du matériel statistique, l'équilibre qui devrait exister entre les éléments réels et les éléments financiers du compte capital de chaque secteur.

Les tableaux annexes A étant, pour une grande part, établis en partant de bilans, les chiffres sont le plus souvent des différences d'encours. Il s'ensuit que, dans la plupart des cas, il n'est pas possible de relever les emprunts, d'une part, et les remboursements d'emprunts, de l'autre, ni les prêts, d'une part, et les recouvrements de prêts, de l'autre. On relève donc des emprunts nets, c'est-à-dire emprunts moins remboursements d'emprunts, et des prêts nets, c'est-à-dire prêts moins recouvrements de prêts. Il est vrai que ces distinctions n'auraient, pour certaines créances et dettes, que peu d'intérêt. Il serait difficile, par exemple, de définir, étant donné les mouvements de l'encours, ce que sont des prélèvements bruts et des remboursements sur des crédits en comptes courants d'avances. Par contre, en ce qui concerne les prêts hypothécaires, les prélèvements et les remboursements ne sont pas en général effectués par les mêmes unités économiques et il pourrait être utile de connaître séparément les uns et les autres.

Les créances et les dettes entre des unités économiques pour lesquelles il n'existe pas de bilans satisfaisants ne peuvent être recensées que de façon plus ou moins incomplète. Cette observation vaut, par exemple, pour les créances et dettes entre le secteur « Entreprises et particuliers » et le secteur « Etranger »; des indications concernant les opérations de celui-ci avec les secteurs nationaux peuvent, en principe, être trouvées dans la balance des paiements, mais cette dernière ne reprend en pratique que les transactions qui sont passées par les organismes monétaires; de ce fait, les créances et dettes que les entreprises ont vis-à-vis de leurs clients et fournisseurs étrangers ne figurent pas aux tableaux annexes A. De façon similaire, les créances et dettes intra-sectorielles, c'est-à-dire celles d'unités économiques appartenant à un secteur vis-à-vis d'unités économiques du même secteur, qui sont en principe recensées aux tableaux annexes A au même titre que les créances et dettes entre

secteurs, ne peuvent en pratique l'être toutes en raison de l'absence de bilans dans certains cas : c'est ainsi que la plupart des crédits non mobilisés que les entreprises privées autres que des intermédiaires financiers s'accordent mutuellement échappent au recensement. Toutes les opérations qui donnent naissance à des créances et des dettes ne figurent donc pas nécessairement aux tableaux annexes A. Lorsque les omissions portent sur des créances et dettes entre des secteurs qui sont distingués en comptabilité nationale, elles créent un déséquilibre entre les éléments réels et les éléments financiers du compte capital de ces secteurs.

(17)

Ainsi qu'on l'a déjà souligné, les tableaux annexes A ne font pas la distinction entre le secteur des ménages et celui des entreprises. La raison en est que le matériel statistique qui serait nécessaire pour effectuer cette ventilation de façon satisfaisante n'est pas disponible. Cependant, étant donné l'importance que revêtent en comptabilité nationale tant le secteur « Ménages » que le secteur « Entreprises », étant donné aussi que la position de ces deux secteurs sur le marché des capitaux est diamétralement opposée, le premier ayant une capacité de financement, le second, un besoin de financement, un essai a été tenté aux tableaux annexes B 1 à 4 et C 1 à 4, visant à dissocier les mouvements des créances et des dettes de l'un de ceux de l'autre pour les années 1961 à 1964 (1).

Adoptant la variante B du groupe de travail « Comptabilité nationale » de l'Office Statistique des Communautés Européennes (cf. M. Vanoli, *op cit.*, pp. 128 à 133), on a repris dans le secteur « Entreprises » les sociétés par actions et les autres sociétés, ainsi que les entreprises individuelles.

Afin de faciliter les évaluations, on a posé comme principe, suivant en cela une suggestion de M. Vanoli (2), que les entreprises individuelles n'ont pas de créances, mais uniquement des dettes; on a étendu ce principe aux

(1) Les tableaux annexes B dissocient les mouvements des créances, ventilées par secteur débiteur, et les tableaux annexes C, les mouvements des dettes, ventilées par secteur créancier.

(2) *Op cit.*, p. 132.

sociétés de personnes (1). Ceci permet notamment d'attribuer aux particuliers toute la monnaie qui n'est pas détenue par des sociétés par actions et écarte la nécessité de faire une ventilation arbitraire des encaisses des indépendants entre celles qu'ils détiennent en tant que ménages et celles qu'ils détiennent en tant qu'entreprises individuelles.

Les principales créances et dettes des ménages et des entreprises peuvent être subdivisées en cinq groupes suivant la plus ou moins grande difficulté qu'il y a à les répartir entre les deux secteurs.

a) Certaines créances et dettes peuvent être attribuées soit aux ménages, soit aux entreprises avec un risque d'erreur faible ou nul. Par exemple, les dépôts sur livrets et les réserves mathématiques sont normalement des créances des ménages. De même, les actions et parts et les obligations ne peuvent être que des dettes d'entreprises.

b) Certaines créances et dettes des « entreprises et particuliers » qui semblent être détenues surtout par l'un des deux secteurs ont été attribuées entièrement à ce secteur. C'est ainsi que les obligations émises par les paraétatiques d'exploitation, par l'Etat, par le secteur public non compris ailleurs, par la sécurité sociale, par les organismes monétaires (obligations et bons de caisse émis par les banques), par les caisses d'épargne, sociétés hypothécaires et de capitalisation et par les organismes publics de crédit non monétaires, de même que les obligations, actions et parts émises par l'étranger (qui ne comprennent pas les prises de participation) ont été rangées intégralement dans le secteur « Ménages ». La marge d'erreur pour les créances et dettes traitées de la sorte est plus considérable que pour celles dont question sub a), mais reste, semble-t-il, raisonnable.

c) Pour deux groupes de créances, la monnaie, les dépôts en devises et les dépôts à terme, d'une part, les actions et parts et les obligations d'entreprises, d'autre part, les seuls chiffres disponibles sont des estimations

---

(1) Cependant, par dérogation à ce principe, on a attribué aux entreprises individuelles et sociétés de personnes certaines créances purement commerciales (crédits à tempérament et prêts personnels accordés, crédits fournisseurs consentis aux sociétés par actions) dont l'attribution aux ménages aurait présenté un caractère par trop artificiel et aurait compliqué les évaluations au lieu de les faciliter.

de la Caisse Générale d'Épargne et de Retraite concernant les liquidités et le portefeuille des sociétés par actions. Étant donné le caractère peu satisfaisant du matériel statistique de base — les bilans des sociétés — que cet organisme a dû utiliser pour les établir, les estimations en cause pourraient s'écarter assez sensiblement de la réalité. Les liquidités ont été obtenues en extrapolant les chiffres d'un certain nombre de bilans dans lesquels cette information figurait; la méthode de l'extrapolation risque, semble-t-il, de donner de moins bons résultats pour cette rubrique que pour d'autres. Les variations du portefeuille des sociétés, telles qu'elles ressortent des bilans, résultent non seulement de souscriptions en espèces, mais d'une série d'autres opérations (par exemple, distribution gratuite de titres à la suite d'une incorporation de réserves) qu'il s'est avéré impossible d'éliminer; en conséquence, la Caisse Générale d'Épargne et de Retraite évalue généralement lesdites variations à deux tiers des émissions d'actions et des appels de fonds des sociétés privées; dans ces conditions, l'estimation du portefeuille des sociétés est fatalement assez approximative.

d) Une catégorie de dettes — les emprunts hypothécaires qui constituent une partie de la rubrique « Autres emprunts à moyen et long terme » — n'a pu être ventilée entièrement entre les ménages et les entreprises. Ces dettes peuvent financer soit la construction de logements, et donc être des dettes de particuliers, soit des investissements professionnels, et donc être des dettes d'entreprises. Or, certains intermédiaires financiers, tels que les caisses d'épargne privées, sociétés hypothécaires et de capitalisation, les organismes d'assurance-vie et accidents du travail et les fonds de pension, accordent des prêts hypothécaires pour l'un et l'autre de ces deux objets, sans qu'on connaisse le montant de chaque affectation. Dans ces conditions, il a fallu donner aux tableaux annexes C, tant pour les ménages que pour les entreprises, deux chiffres pour les « autres emprunts à moyen et long terme », l'un qui comprend et l'autre qui exclut les emprunts hypothécaires dont on ignore s'ils financent la construction de logements ou des investissements professionnels.

e) Enfin, les tableaux annexes B et C ne mentionnent que pour mémoire certaines créances et dettes entre les ménages et les entre-

prises qu'il a été impossible d'évaluer. Ceci vaut notamment pour les acomptes versés par les ménages aux entreprises et pour les crédits (autres que crédits à tempérament <sup>(1)</sup> et prêts personnels) consentis par les sociétés par actions aux ménages, ainsi que pour les créances des ménages sur les entreprises individuelles et les sociétés de personnes dont ils sont propriétaires <sup>(2)</sup>. L'absence de chiffres pour ces opérations a évidemment pour effet de créer une discordance entre les éléments réels et les éléments financiers, tant du compte capital des ménages que de celui des entreprises.

En dehors des cinq groupes dont il vient d'être question, il existe un certain nombre de créances et de dettes, en général de faible montant, qui peuvent être ventilées sur base d'éléments d'appréciation qui sont disponibles ou même de façon arbitraire, sans que la marge d'erreur des résultats d'ensemble risque de s'en trouver sérieusement aggravée. La méthode utilisée pour ventiler chaque type de créance et de dette est exposée dans les notices explicatives des tableaux annexes B et C.

**2° Adaptation des comptes de la Nation <sup>(3)</sup> à la statistique des mouvements des créances et des dettes.**

(18)

Après la scission qui vient d'être faite entre les ménages et les entreprises dans la statistique des mouvements des créances et des

(1) Les crédits à tempérament sont connus par une statistique de l'Institut National de Statistique. La ventilation de ces crédits suivant qu'ils sont accordés à des ménages ou à des entreprises ne peut cependant être effectuée actuellement de manière entièrement satisfaisante (§ 26).

(2) Il s'agit de créances qui doivent être imputées aux ménages et de dettes qui doivent être imputées aux entreprises en vue d'assurer l'équilibre du compte capital de chacun de ces secteurs. En comptabilité nationale, en effet, les entreprises individuelles et les sociétés de personnes sont censées ne pas avoir d'épargne nette. De ce fait, dans la mesure où ces entreprises et sociétés ne financent pas leur formation brute de capital au moyen de leurs amortissements et en contractant des dettes auprès d'agents économiques autres que les propriétaires, elles doivent la financer avec l'épargne de ces derniers. En l'absence d'une imputation de créances et de dettes à concurrence de la formation brute de capital financée suivant cette seconde modalité, la capacité de financement des ménages serait supérieure à leur apport net de fonds et le prélèvement net de fonds des entreprises serait inférieur à leur besoin de financement.

(3) L'expression « comptes de la Nation » vise ici, et chaque fois qu'elle est employée dans la suite, la statistique établie par l'Institut National de Statistique.

dettes, celle-ci fait apparaître isolément tous les secteurs qui figurent dans les comptes de la Nation. Inversement, il faut que tous les secteurs importants de la statistique des mouvements des créances et des dettes se retrouvent dans ces comptes. Or, ceux-ci regroupent avec les autres entreprises, les intermédiaires financiers, secteur qui, comme on l'a déjà souligné (§ 14), doit être isolé lorsque l'analyse du compte capital est étendue aux éléments financiers de ce compte. La première adaptation qui est apportée aux comptes de la Nation dans les tableaux annexes D 1 à 4 consiste dès lors à séparer, pour les années 1961 à 1964, la formation brute de capital et l'épargne des intermédiaires financiers de celles des autres entreprises. En ce qui concerne la formation brute de capital fixe, la ventilation n'a pu être faite de manière entièrement satisfaisante : seuls les investissements *nets* des intermédiaires financiers sont connus ; au surplus, ils ont dû être déduits entièrement de la formation brute de capital fixe des entreprises, alors que les investissements des organismes d'assurance-vie en immeubles d'habitation auraient dû être déduits de la formation brute de capital des ménages, auxquels toutes les constructions de tels immeubles ont été imputées.

(19)

D'autres adaptations qui doivent être apportées aux comptes de la Nation concernent la répartition de la formation intérieure brute de capital fixe entre les différents secteurs.

Comme ce sont en général les ménages qui financent la construction d'immeubles d'habitation, soit avec leur épargne, soit en s'endettant, c'est à eux plutôt qu'aux entreprises qu'il convient d'attribuer cette partie de la formation brute de capital fixe, ainsi qu'il a déjà été dit (§ 14). Parallèlement, de l'épargne brute des entreprises doivent être déduits les amortissements afférents auxdits immeubles, pour être ajoutés à l'épargne brute des ménages. En procédant de la sorte cependant, on surestime dans une certaine mesure la formation brute de capital et l'épargne des ménages ; ceux-ci ne sont, en effet, pas les seuls qui font construire des immeubles d'habitation ; comme on l'a vu au paragraphe (18), une fraction de ces constructions a

comme propriétaires des organismes d'assurance-vie.

La répartition de la formation intérieure brute de capital fixe entre les différents secteurs est faite par l'Institut National de Statistique sur base des achats de biens nouveaux, ce qui est logique dans le cadre d'une analyse du produit national, lequel constitue un recensement des productions au cours de la période considérée. Mais il est bien évident que, si un secteur procède à des achats nets de biens immeubles existants (y compris les terrains), ces achats exercent, au même titre que des achats de biens nouveaux, une incidence sur les mouvements des créances et des dettes de ce secteur. C'est pourquoi, aux tableaux annexes D, les achats nets de biens existants qui ont pu être repérés sont ajoutés aux achats de biens nouveaux. Il s'agit en majeure partie d'acquisitions amiables et d'expropriations par l'Etat de biens appartenant à des ménages.

(20)

Les variations de stocks sont particulièrement difficiles à évaluer. La série qui figure actuellement dans les comptes de la Nation <sup>(1)</sup> constitue un ajustement statistique plutôt qu'une estimation directe de la grandeur en cause. Au surplus, elle ne tient pas compte des stocks des entreprises individuelles. C'est pourquoi il a été jugé utile de donner, en outre, aux tableaux annexes D, deux autres séries.

L'une de ces séries est celle qui est établie par la Caisse Générale d'Épargne et de Retraite, par extrapolation de données bilantaires. Elle s'étend aux stocks des entreprises individuelles. Elle subit d'assez brusques mouvements qui sont, à première vue, difficilement explicables.

L'Organisation de Coopération et de Développement Économiques a admis l'hypothèse que les stocks représentent environ 25 p.c. du produit national brut <sup>(2)</sup>. La troisième série figurant aux tableaux annexes D a été calculée en prenant 25 p.c. de la variation de ce produit. Il va de soi que cette méthode d'évalua-

tion ne permet pas de saisir divers types de variations de stocks, par exemple la constitution d'un stock de matières premières en prévision d'une hausse de leurs prix ou celle d'un stock de produits finis par suite d'une mévente.

La série de la Caisse d'Épargne et celle basée sur la variation du produit national sont plus élevées que celle des comptes de la Nation. Cette formation brute de capital plus importante doit avoir pour contrepartie une épargne plus considérable. Étant donné que l'épargne des entreprises est calculée de façon indépendante (§ 23), l'épargne supplémentaire doit normalement être attribuée aux ménages, dont l'épargne est obtenue par différence <sup>(1)</sup>. C'est pourquoi aux trois séries de variations de stocks correspondent, dans les tableaux annexes D, trois séries d'épargne des ménages.

(21)

En comptabilité nationale, les transferts en capital (par exemple, les droits de succession, qui sont des transferts des ménages à l'Etat, et les primes à la construction, qui sont des transferts de l'Etat aux ménages) ne sont pas considérés comme une recette courante du secteur qui les reçoit et ne viennent donc pas grossir son épargne; parallèlement, ils ne sont pas considérés comme une dépense courante du secteur qui les effectue et ne viennent donc pas réduire son épargne. Cependant, un transfert en capital reçu permet, au même titre qu'un excédent d'épargne sur la formation brute de capital, de constituer des créances; de même, un transfert en capital effectué conduit, au même titre qu'un excédent de formation brute de capital sur l'épargne, à contracter des dettes. Les transferts en capital doivent donc être pris en considération pour assurer l'équilibre du compte capital des divers secteurs. Pour éviter de compliquer le schéma des tableaux ultérieurs en y faisant apparaître séparément ces transferts, on les a ajoutés, aux tableaux annexes D, à l'épargne

(1) Dans la mesure où l'écart entre la série Caisse d'Épargne (ou la série produit national) et la série comptes de la Nation est attribuable aux stocks des entreprises individuelles, le passage de la seconde à la première série revient à comptabiliser comme formation brute de capital des entreprises ce qui était considéré comme consommation des ménages, d'où l'épargne supplémentaire de ceux-ci.

(1) L'Institut National de Statistique prépare une nouvelle série qui refléterait plus fidèlement la réalité.

(2) D'après G. Labeau, in « La fortune nationale de la Belgique et son évolution de 1950 à 1962 », *Cahiers Économiques de Bruxelles*, n° 25, p. 27.

des secteurs qui les ont reçus et déduits de l'épargne des secteurs qui les ont effectués.

(22)

Dans la statistique des mouvements des créances et des dettes, les réserves auprès du secteur « Sécurité sociale » et les réserves auprès des fonds de pension de sécurité sociale sont considérées comme des créances des ménages. En comptabilité nationale, les contributions à la sécurité sociale sont considérées comme des transferts courants des ménages à l'Etat <sup>(1)</sup>, même lorsqu'elles servent à constituer les réserves précitées. Il résulte de ce qui précède qu'une épargne qui, dans la statistique des mouvements des créances et des dettes, est considérée comme étant utilisée par les ménages, est considérée, dans les comptes de la Nation, comme étant constituée par l'Etat. C'est pourquoi, en vue d'assurer la concordance entre les éléments réels et les éléments financiers du compte capital, les tableaux annexes D incorporent dans l'épargne des ménages et éliminent de celle de l'Etat un montant égal à l'accroissement des réserves auprès du secteur « Sécurité sociale » et des réserves auprès des fonds de pension de sécurité sociale <sup>(2)</sup>.

(23)

L'épargne brute des entreprises est évaluée, dans les comptes de la Nation, en ajoutant aux bénéfiques non distribués des sociétés par actions, calculés en partant des bilans, les amortissements, qui sont ceux admis par l'administration fiscale, majorés pour tenir compte de la différence entre le coût de remplacement et le coût original des biens amortis. Dans ces conditions, l'épargne brute des

(1) En comptabilité nationale, les fonds de pension de sécurité sociale font partie du secteur « Etat ».

(2) Cet ajustement revient à adapter les comptes de la Nation pour les rendre cohérents avec la statistique des mouvements des créances et des dettes. Il aurait bien entendu été possible également d'adapter cette dernière statistique à la première. L'ajustement aurait consisté alors à faire abstraction des réserves en cause dans le relevé des créances et des dettes, de manière à supprimer une affectation de l'épargne des ménages qui n'a pas de contrepartie dans leur épargne, telle que la recensent les comptes de la Nation. Au surplus, les créances des fonds de pension de sécurité sociale auraient dû être transférées à l'Etat.

sociétés par actions ne figure pas nécessairement pour les mêmes montants dans les comptes de la Nation et dans les bilans. Or, seule celle des bilans est cohérente avec la statistique des mouvements des créances et des dettes. Par ailleurs, les investissements des bilans ne coïncident pas non plus nécessairement avec la formation brute de capital des comptes de la Nation. Ces deux discordances — celle en matière d'épargne et celle en matière de formation brute de capital — se compensent, semble-t-il, jusqu'à un certain point. Dans la mesure où cette compensation ne joue pas cependant, le compte capital par secteur ne peut être équilibré. Dans l'état actuel du matériel statistique, cette cause de déséquilibre ne saurait être éliminée.

**3<sup>o</sup> Compte capital (réel et financier) des divers secteurs.**

(24)

Après que les comptes de la Nation et la statistique des mouvements des créances et des dettes ont été ajustés, de la manière qui a été décrite dans les pages qui précèdent, et rendus de la sorte aussi cohérents que possible, ils peuvent être combinés en un seul compte capital. C'est ce qui est fait aux tableaux annexes E 1 à 4 pour les années 1961 à 1964.

Ces tableaux donnent, pour chaque secteur, les éléments réels et les éléments financiers du compte capital.

Les éléments réels sont l'épargne et la formation brute de capital, telles qu'elles résultent des tableaux annexes D. La différence entre celle-là et celle-ci constitue la capacité de financement du secteur (le besoin de financement quand elle est négative).

Les éléments financiers sont les augmentations de créances et les augmentations de dettes, telles qu'elles résultent des tableaux annexes A, B et C. La différence entre celles-là et celles-ci constitue l'apport net de fonds (le prélèvement net quand elle est négative). Les tableaux annexes E mentionnent séparément les principaux types de créance et de dette. Les obligations sont subdivisées suivant qu'elles ont été émises par le secteur public (y compris les paraétatiques d'exploitation et les intermédiaires financiers publics), par des

intermédiaires financiers privés (banques et caisses d'épargne, sociétés hypothécaires et de capitalisation), par d'autres entreprises <sup>(1)</sup> ou par l'étranger <sup>(2)</sup>; cette subdivision sera utilisée dans la troisième partie du présent rapport pour prévoir la capacité du marché des capitaux en 1967.

(1) Les obligations émises par ce secteur sont groupées avec les actions et parts émises par les secteurs nationaux, dont elles ne peuvent être dissociées.

(2) Les obligations émises par ce secteur sont groupées avec les actions et parts émises par lui, dont elles ne peuvent être dissociées.

(25)

Si tous les chiffres utilisés étaient exacts, un secteur qui a une capacité de financement aurait un apport net de fonds pour un montant identique. Inversement, un besoin de financement dans le chef d'un secteur aurait comme contrepartie un prélèvement net de fonds d'égale importance. En fait, l'équilibre entre les éléments réels et les éléments financiers est loin d'être réalisé aux tableaux annexes E, ainsi qu'il ressort du tableau suivant.

### Compte capital en 1964

(milliards de francs)

Secteurs	Capacité (+) ou besoin (-) de financement <sup>1</sup> (a)	Apport (+) ou prélèvement (-) net de fonds <sup>2</sup> (b)	Discordance (c) = (a) - (b)
Ménages .....	+ 35,2/ + 51,0/ + 50,3	+ 70,1/ + 59,5	$\left\{ \begin{array}{l} - 34,9/ - 19,1/ - 19,8/ \\ - 24,3/ - 8,5/ - 9,2 \end{array} \right.$
Entreprises .....	- 15,1/ - 30,9/ - 30,2	- 50,1/ - 39,5	$\left\{ \begin{array}{l} + 35,0/ + 19,2/ + 19,9/ \\ + 24,4/ + 8,6/ + 9,3 \end{array} \right.$
Etat .....	- 22,5	- 23,5	+ 1,0
Etranger .....	+ 1,0	+ 2,6	- 1,6
Intermédiaires financiers ...	+ 1,4	+ 0,8	+ 0,6
Secteurs indéterminés et ajustements .....	—	+ 0,1	- 0,1

<sup>1</sup> L'existence de trois chiffres pour les ménages et pour les entreprises s'explique par le fait que trois évaluations ont dû être retenues aux tableaux annexes D pour les variations de stocks.

<sup>2</sup> L'existence de deux chiffres pour les ménages et pour les entreprises s'explique par le fait que deux évaluations ont dû être retenues aux tableaux annexes C pour les « autres emprunts à moyen et long terme ».

Les discordances considérables qui existent entre la capacité (ou le besoin) de financement et l'apport (ou le prélèvement) net de fonds, surtout dans le cas des ménages et des entreprises, résultent des imperfections du matériel statistique et plus particulièrement de celles qui sont énumérées ci-après :

a) Existence de secteurs indéterminés dans la statistique des mouvements des créances et des dettes.

b) Difficulté de séparer les créances et dettes des ménages de celles des entreprises.

c) Difficulté d'évaluer les variations de stocks.

d) Discordance entre l'épargne brute des entreprises et la statistique des mouvements des créances et des dettes.

e) Impossibilité d'évaluer les créances des ménages sur les entreprises individuelles et sociétés de personnes dont ils sont propriétaires.

Du fait de ces imperfections et de plusieurs autres, il est impossible actuellement d'élaborer un compte capital (réel et financier) par secteur qui puisse être considéré comme étant ne fût-ce qu'approximativement valable. L'établissement d'un tel compte ne sera possible que lorsqu'un certain nombre d'améliorations auront été apportées au matériel statistique. Les grandes lignes des améliorations nécessaires sont exposées ci-dessous.

#### 4° Améliorations qui devraient être apportées au matériel statistique.

(26)

Les données dont l'imprécision ou l'inexistence rendent pour le moment impossible une réconciliation entre les éléments réels et les éléments financiers du compte capital peuvent être subdivisées en deux groupes : celles pour lesquelles il serait possible d'obtenir des estimations raisonnablement approximatives

moyennant une extension du recensement statistique, et celles qui ne paraissent pas pouvoir être jamais évaluées directement de façon satisfaisante.

On montrera d'abord comment le matériel statistique de base devrait être développé pour que les données du premier groupe puissent faire l'objet d'estimations valables et on examinera ensuite le problème que pose l'impossibilité d'évaluer celles du second groupe.

Afin que les créances et les dettes qui figurent aux tableaux annexes A comme étant vis-à-vis de secteurs indéterminés puissent être réparties entre les secteurs débiteurs et créanciers, il faudrait que les données de base utilisées pour élaborer la statistique des mouvements des créances et des dettes — en particulier, les bilans des diverses catégories d'intermédiaires financiers et des organismes publics non financiers, les comptes de la sécurité sociale, les dettes de l'Etat et des pouvoirs subordonnés, la balance des paiements — renseignent pour chaque créance le secteur sur lequel elle est constituée et pour chaque dette le secteur auquel elle est due. Dans le cas des créances qui sont mobilisées, il faudrait, pour que toutes les créances appartenant à des secteurs indéterminés puissent être ventilées, que les données de base indiquent également les secteurs auprès desquels la mobilisation a eu lieu.

Ces mêmes données devraient, en outre, fournir, dans toute la mesure du possible, les informations qui sont nécessaires pour séparer les créances et dettes des entreprises de celles des ménages. En particulier, les prêts hypothécaires devraient être subdivisés suivant qu'ils sont destinés à l'acquisition de logements ou d'investissements professionnels. De même, les dettes qui constituent des liquidités monétaires ou quasi monétaires, notamment les dépôts à vue en francs belges (y compris les avoirs à l'Office des Chèques Postaux), les dépôts à terme en francs belges et les dépôts en devises, devraient être ventilées entre les différents secteurs créanciers, dont les deux principaux sont les sociétés par actions (autres que les intermédiaires financiers) et les ménages <sup>(1)</sup>.

(1) On se souviendra qu'on a posé comme principe que, sous certaines exceptions, les entreprises individuelles et les sociétés de personnes n'ont pas de créances. Dès lors, toutes les liquidités monétaires et quasi monétaires qui n'appartiennent ni à l'Etat, ni aux intermédiaires financiers, ni aux autres sociétés par actions sont réputées appartenir aux ménages.

Il va sans dire, cependant, qu'une scission satisfaisante entre les créances et dettes des entreprises, d'une part, et celles des ménages, d'autre part, ne saurait être faite avec les seules données de base qui sont actuellement utilisées pour établir la statistique des mouvements des créances et des dettes, quelles que soient les améliorations qui seraient apportées à ces données. En effet, les débiteurs ignorent le secteur auquel appartiennent leurs créanciers lorsque leurs dettes sont au porteur; c'est tout particulièrement le cas lorsque ces dettes prennent la forme de monnaie fiduciaire. En outre, il existe de nombreuses créances et dettes en dehors de celles qui figurent dans les comptes utilisés pour établir la statistique des mouvements des créances et des dettes; il y a notamment les créances et dettes des ménages vis-à-vis des entreprises.

Il résulte de ce qui précède qu'une ventilation des créances et dettes entre les ménages et les entreprises devrait, pour être satisfaisante, pouvoir s'appuyer sur des bilans d'entreprises. A l'heure actuelle, les sociétés par actions sont tenues de publier un bilan. La Caisse Générale d'Epargne et de Retraite dépouille un grand nombre des bilans ainsi publiés. Sans les travaux de cette institution, le compte capital des entreprises et celui des ménages, tels qu'ils figurent aux tableaux annexes E, seraient encore plus incomplets et plus imprécis qu'ils ne le sont.

Malheureusement, les bilans que les sociétés par actions publient ne sont pas établis suivant un schéma uniforme et leurs rubriques sont souvent trop vagues ou trop détaillées. L'évaluation des principaux actifs et passifs pour l'ensemble des sociétés doit, dès lors, être basée sur des éléments d'appréciation et des extrapolations. Les résultats obtenus pour certains postes sont de ce fait affectés d'une marge d'erreur considérable.

Pour séparer, de façon raisonnablement approximative, les créances et dettes des ménages de celles des entreprises, il faudrait donc disposer, en ce qui concerne les sociétés par actions, de bilans établis suivant un schéma uniforme <sup>(1)</sup>. Ce schéma devrait, en tout cas, distinguer les créances et dettes suivantes :

a) les liquidités, avec une décomposition en monnaie fiduciaire, dépôts à vue en francs

(1) Même ainsi, la difficulté subsisterait que tous les bilans ne sont pas établis à fin d'année.

belges, dépôts à terme en francs belges et dépôts en devises <sup>(1)</sup>;

b) les créances et dettes vis-à-vis des ménages et celles vis-à-vis de l'étranger;

c) le portefeuille d'actions et d'obligations, en distinguant les secteurs émetteurs et en isolant les opérations qui ont été réglées en espèces.

Des bilans d'entreprises établis suivant un schéma uniforme seraient également nécessaires pour obtenir une estimation satisfaisante des variations de stocks.

En outre, ils pourraient permettre l'élimination des discordances entre la capacité (ou le besoin) de financement et l'apport (ou le prélèvement) net de fonds, dans la mesure où elles sont dues au fait que les bénéfices bruts non distribués des sociétés ne figurent pas pour les mêmes montants dans les bilans et dans les comptes de la Nation. A cette fin, le schéma uniforme devrait mentionner les bénéfices nets non distribués, les amortissements et les investissements bruts (c'est-à-dire, outre les stocks, la formation brute de capital fixe).

Ces données ne pourront, au mieux, être obtenues que pour les sociétés par actions. Elles ne seront pas directement comparables aux bénéfices et à la formation brute de capital des comptes de la Nation qui concernent l'ensemble des entreprises. Pour rendre possible le rapprochement qui permettrait d'adapter la capacité (ou le besoin) de financement à l'apport (ou au prélèvement) net de fonds, il faudrait que l'Institut National de Statistique ventile ses chiffres suivant qu'ils se rapportent aux sociétés par actions ou à d'autres entreprises.

Une estimation exacte de la capacité (ou du besoin) de financement de chaque secteur exigerait aussi que soient connus les investissements bruts (et pas seulement les investissements nets) des intermédiaires financiers, et parmi ceux-ci les investissements en immeubles d'habitation.

---

<sup>(1)</sup> Il ne serait pas absolument indispensable de prévoir cette ventilation dans le schéma uniforme de bilan, puisque ces différents types de liquidités, à l'exclusion de la monnaie fiduciaire, pourraient être connus par les bilans des organismes débiteurs et que cette dernière pourrait ainsi être calculée par différence. Néanmoins, il serait sans doute souhaitable que les données sur le sujet provenant des intermédiaires financiers puissent être recoupées avec celles provenant des sociétés par actions.

L'amélioration des données de base actuellement utilisées pour élaborer la statistique des mouvements des créances et des dettes, et l'établissement, par les sociétés par actions, de leurs bilans suivant un schéma uniforme ne permettraient pas encore de recenser de façon complète les créances et dettes des ménages, d'une part, des entreprises, d'autre part. En particulier, des informations concernant les créances et dettes des ménages vis-à-vis des entreprises individuelles et sociétés de personnes ne seraient pas fournies par les statistiques précitées. Dans le cas des prêts personnels et crédits à tempérament, des indications peuvent être trouvées dans la statistique établie par l'Institut National de Statistique. Cependant, des crédits à tempérament peuvent être consentis soit à des ménages, soit à des entreprises. Pour les crédits nouveaux accordés, l'Institut National de Statistique donne une ventilation par type de produit, ce qui permet en général d'identifier le secteur auquel appartient le bénéficiaire. Si la même ventilation était donnée pour l'encours des crédits utilisés, les variations de celui-ci pourraient être réparties de façon exacte entre les ménages et les entreprises <sup>(1)</sup>; dans le cas des automobiles pour le transport de personnes, il faudrait toutefois savoir si elles sont destinées à un usage privé ou à un usage professionnel.

(27)

Ainsi qu'il a été dit au début du paragraphe (26), certaines données qui seraient nécessaires pour réconcilier les éléments réels et les éléments financiers du compte capital, ne paraissent pas pouvoir être jamais évaluées, même approximativement.

Il se peut qu'il faille inclure parmi ces données les variations de stocks des entreprises individuelles et des sociétés de personnes. Certes, il n'est pas inconcevable que des estimations suffisamment approximatives de ces variations puissent éventuellement être obtenues, notamment par la méthode des sondages. Des efforts devraient être tentés dans

---

<sup>(1)</sup> Dans les tableaux annexes B et C, la ventilation des crédits nouveaux accordés a été employée pour ventiler les variations de l'encours des crédits utilisés, ce qui ne peut évidemment donner qu'un résultat approximatif.

ce sens. Mais si ces efforts s'avèrent vains, la moins mauvaise solution serait, semble-t-il, de s'en tenir à la procédure suivie dans les comptes de la Nation, qui consiste à englober les variations en cause dans la consommation des ménages.

Par ailleurs, il ne paraît pas possible d'évaluer les créances des ménages sur les entreprises individuelles et les sociétés de personnes, en particulier sur celles dont ils sont propriétaires [§ (17), e), noté (2)]. Ici, la seule solution serait, semble-t-il, de considérer que la discordance qui subsistera, après que toutes les améliorations dont question ci-dessus auront été apportées au matériel statistique, entre la capacité de financement des ménages et leur apport net de fonds, représente l'augmentation de leurs créances sur les entreprises individuelles et les sociétés de personnes.

(28)

Ainsi qu'on l'a fait remarquer dans l'Introduction (§ 10), une évaluation de la capacité du marché des capitaux pour l'année suivante doit pouvoir s'appuyer sur un matériel statistique qui soit non seulement précis, mais, en outre, récent. Or, les comptes de la Nation ne sont disponibles qu'avec un délai de neuf mois. De plus, l'élaboration de la statistique des mouvements des créances et des dettes est freinée par le temps très long qui s'écoule avant que certaines données de base soient reçues. Celles de ces données pour lesquelles le délai dépasse six mois sont énumérées ci-après. L'énumération couvre aussi les autres statistiques qui ont servi à établir les tableaux annexes A à E.

Ministère de la Prévoyance Sociale :		
Rapport général sur la sécurité sociale (sécurité sociale et fonds de pension) ...		18 mois
Institut National de Statistique :		
Bilans combinés des sociétés hypothécaires, d'épargne et de capitalisation ...		10 ½ mois
Ministère des Finances :		
Exposé général du budget. Troisième partie (Regroupement économique) ...		10 mois
Institut National de Statistique :		
Rendement des sociétés belges par actions	chiffres provisoires	9 mois
	chiffres définitifs	15 mois

Ministère de la Prévoyance Sociale :		
Bilans résumés des sociétés d'assurance contre les accidents de travail .....		9 mois
Banque Nationale de Belgique :		
Recensement des dettes en francs belges à long et moyen terme du secteur public		9 mois
Caisse Générale d'Epargne et de Retraite :		
Inventaire de l'épargne .....		9 mois
Ministère des Affaires Economiques :		
Bilans résumés des sociétés d'assurance-vie .....		8 ½ mois
Chambre des Représentants :		
Situation générale du Trésor public au 31 décembre (principales participations et créances de l'Etat) présentée par le Ministre des Finances .....		8 ½ mois
Ministère des Finances :		
Statistique des acquisitions amiables et des expropriations judiciaires réalisées par les comités d'acquisition .....		7 mois

(29)

L'évaluation de la capacité du marché des capitaux devrait être faite à la fin de chaque année pour l'année suivante. Cela signifie que, même si les délais dont il a été question au paragraphe (28) pouvaient être réduits considérablement, les derniers chiffres annuels des tableaux annexes A à E, disponibles au moment de l'évaluation, se rapporteraient à l'année précédente. Il paraît difficile de faire une évaluation valable sur base d'un matériel statistique qui serait vieux de près d'un an. Il faudrait, en effet, alors évaluer entièrement la capacité du marché des capitaux de l'année qui se termine avant de pouvoir prévoir celle de l'année suivante. Il serait dès lors utile qu'au moment où l'évaluation devra être faite, on connaisse déjà entre autres les mouvements des créances et des dettes pour une partie de l'année en cours, par exemple pour le premier semestre ou les trois premiers trimestres. Cela revient à dire que les données de base servant à l'élaboration de la statistique de ces mouvements devraient toutes être trimestrielles. Plus concrètement, les données énumérées ci-dessous, qui ne sont actuellement disponibles que par année, devraient être désormais établies par trimestre.

Ministère de la Prévoyance Sociale :		
Rapport général sur la sécurité sociale (sécurité sociale et fonds de pension).		

Ministère de la Prévoyance Sociale :

Bilans résumés des sociétés d'assurance contre les accidents de travail.

Ministère des Affaires Economiques :

Bilans résumés des sociétés d'assurance-vie.

Institut National de Statistique :

Bilans combinés des sociétés hypothécaires, d'épargne et de capitalisation.

Chambre des Représentants :

Situation générale du Trésor public au 31 décembre (principales participations et créances de l'Etat) présentée par le Ministre des Finances.

Banque Nationale de Belgique :

Recensement des dettes en francs belges à long et moyen terme du secteur public.

Divers :

Rapports des paraétatiques d'exploitation.

## B. Définitions et mensurations possibles de la capacité du marché des capitaux.

(30)

Les unités qui composent l'économie nationale peuvent être divisées en deux groupes : celles qui ont une capacité de financement (excédent de l'épargne brute sur la formation brute de capital) et celles qui ont un besoin de financement (excédent de la formation brute de capital sur l'épargne brute). D'une façon tout à fait générale, on peut dire qu'une évaluation de la capacité du marché des capitaux devrait mesurer le volume des fonds mis à la disposition des unités économiques nationales ayant un besoin de financement par les unités économiques nationales ayant une capacité de financement et indiquer les modalités de ces apports.

La capacité du marché des capitaux répondant à cette définition idéale ne peut, en pratique, être calculée de façon précise. Pour ce faire, il faudrait, en effet, disposer d'un compte capital pour chaque unité économique, alors qu'un tel compte n'existe que par grand secteur et encore avec de nombreuses imperfections.

Pour se rapprocher de la définition idéale, les mensurations qu'il est en fait possible d'effectuer, doivent, autant que faire se peut, éviter les doubles comptages et omissions suivants :

### a) *Doubles comptages.*

1) Les intermédiaires financiers ne récoltent des fonds que pour les prêter de nouveau sous d'autres formes. Pour cette raison, si on mesurait la capacité du marché des capitaux en totalisant les augmentations de créances des différents secteurs nationaux, y compris les intermédiaires financiers, de nombreux apports de fonds seraient recensés au moins deux fois. On aboutirait donc à une mensuration qui comporterait de nombreux doubles comptages. L'intervention des intermédiaires financiers <sup>(1)</sup> complique ainsi, même lorsque l'on considère les phénomènes *ex post*, le problème de la définition de la capacité du marché des capitaux. Diverses techniques sont utilisées ci-dessous pour éliminer les doubles emplois qui en résultent.

2) Les secteurs nationaux non financiers jouent le rôle d'intermédiaires financiers dans la mesure où ils augmentent parallèlement leurs créances et leurs dettes. Par exemple, une entreprise peut émettre des actions ou des obligations non seulement pour couvrir l'excédent de ses investissements sur ses bénéfices réservés et amortissements, mais aussi pour souscrire à l'émission d'une autre entreprise, notamment d'une filiale; si, dans la première hypothèse, le relevé des émissions effectuées mesurera adéquatement la capacité de financement, dans la seconde, il recensera deux fois une seule et même capacité.

### b) *Omissions.*

1) Dans la mesure où des capacités de financement sont utilisées non pour constituer des créances, mais pour réduire des dettes, et où des besoins de financement sont couverts non en contractant des dettes, mais en utilisant des créances, ces capacités ou besoins échappent à toute mensuration de la capacité du marché des capitaux qui se base sur l'ensemble des augmentations de créances ou l'ensemble des augmentations de dettes des secteurs

(1) L'étranger joue le rôle d'un intermédiaire financier, sauf dans la mesure où il y a un prêt net (positif ou négatif) au reste du monde (solde des transactions courantes de la balance des paiements).

nationaux non financiers. Par exemple, si des ménages réduisent leurs dettes vis-à-vis des banques et que celles-ci utilisent les moyens d'action ainsi libérés pour accorder des crédits à l'Etat, les créances et les dettes des secteurs nationaux non financiers ne se modifieront pas par solde, alors que, en réalité, des ménages auront mis leur capacité de financement à la disposition de l'Etat pour lui permettre de couvrir son besoin de financement.

- 2) Pour éliminer les doubles comptages dont question sub a) ci-dessus, on peut prendre comme mesure de la capacité du marché des capitaux la différence entre les mouvements des créances et les mouvements des dettes de certains secteurs, mais on omet alors les capacités de financement des unités économiques appartenant aux secteurs qui ont dans l'ensemble un besoin de financement, et les besoins de financement des unités économiques appartenant aux secteurs qui ont dans l'ensemble une capacité de financement. En effet, l'intégration des unités économiques composant un secteur est une abstraction nécessaire à la comptabilité nationale. Elle ne correspond pas à la réalité financière. Ainsi, alors que les entreprises ont par solde un besoin de financement, un assez grand nombre de petites firmes constituent des créances pour des montants supérieurs aux dettes qu'elles contractent et ont donc une capacité de financement.

En pratique, il n'est pas possible d'éliminer simultanément ces divers doubles comptages et omissions. D'une façon générale, on a le choix entre une mensuration qui comporte peu d'omissions mais beaucoup de doubles comptages, et une mensuration qui évite ces derniers, mais dont les omissions sont beaucoup plus nombreuses, sans qu'il soit possible de dire laquelle des deux se rapproche le plus de la définition idéale.

#### 1° Capacité globale du marché des capitaux.

(31)

Compte tenu de ces considérations méthodologiques, deux définitions sont proposées

ci-après de la *capacité globale du marché des capitaux*. Il s'agit de la capacité au sens large, c'est-à-dire sans limitation relative ni au terme ni à la forme des placements. En outre, on a recensé à part les facultés globales d'emprunt dont ont bénéficié les pouvoirs publics : l'Etat (au sens de la comptabilité nationale) <sup>(1)</sup>, d'une part, et le Trésor, d'autre part.

#### a) Apports de fonds à l'ensemble des secteurs nationaux.

##### Définition I.

La capacité globale du marché des capitaux peut tout d'abord être définie comme étant le total des créances que les secteurs nationaux non financiers se sont constituées directement ou indirectement sur les mêmes secteurs. Le terme « indirectement » vise les fonds que les secteurs en cause ont mis à la disposition des intermédiaires financiers et de l'étranger et que ces deux secteurs ont reprétés aux secteurs nationaux non financiers.

##### M e s u r e.

La façon la plus simple de mesurer cet ensemble de créances est de recenser les engagements qui ont été contractés en contrepartie, c'est-à-dire l'augmentation des dettes des ménages, des entreprises et de l'Etat envers tous les secteurs, nationaux et étranger, financiers et non financiers, sous déduction du prêt net au reste du monde lorsqu'il est négatif, c'est-à-dire sous déduction du déficit des transactions courantes de la balance des paiements. Cette déduction est nécessaire parce que, dans la mesure où il y a un déficit de la balance des transactions courantes, les dettes contractées par les secteurs nationaux non financiers n'ont pas pour contrepartie une augmentation des créances de ces mêmes secteurs et sont, en réalité, contractées à l'étranger. En revanche, s'il n'y a pas de déficit

(1) C'est-à-dire Trésor, pouvoirs subordonnés, parastatistiques administratifs et sécurité sociale, mais non compris les entreprises publiques. Pour la facilité, cet ensemble de secteurs est désigné, ici et dans la suite du présent rapport, par l'expression « Etat (au sens de la comptabilité nationale) », bien que, comme on l'a dit à la note (2) de la page 177, son contenu ne soit pas tout à fait le même que celui du secteur « Etat » des comptes de la Nation.

de la balance des transactions courantes, les secteurs nationaux non financiers sont financés par les mêmes secteurs, même lorsqu'ils empruntent à l'étranger, car ces emprunts ont alors, comme contrepartie, toutes choses égales d'ailleurs, une augmentation des créances sur les organismes monétaires (de la monnaie, par exemple) ou sur l'étranger des secteurs nationaux non financiers et sont donc accordés indirectement par ces secteurs.

Mesurée de la sorte, à partir des tableaux annexes E (1), la capacité globale du marché des capitaux a évolué comme suit :

1961 .....	69,4 milliards
1962 .....	73,7 milliards
1963 .....	91,6 milliards
1964 .....	107,6 milliards

Dans la mensuration de la capacité du marché des capitaux répondant à la définition I, les doubles emplois résultant de l'intervention des intermédiaires financiers sont éliminés en évaluant cette capacité — qui est une offre — sur base des dettes contractées — qui sont des demandes — et en ne prenant en considération que les dettes des secteurs nationaux non financiers, c'est-à-dire celles des débiteurs finals.

Mais ce procédé d'évaluation laisse subsister certains doubles comptages, à savoir ceux dont il a été question au paragraphe (30), page 187, sub a), 2), c'est-à-dire ceux qui résultent du rôle d'intermédiaires financiers joué par les secteurs nationaux non financiers. Par ailleurs, il n'évite pas certaines omissions, à savoir celles dont il a été question au paragraphe (30), page 187, sub b), 1), c'est-à-dire celles qui résultent de l'affectation de capacités de financement à la réduction de dettes et de la couverture de besoins de financement par l'utilisation de créances.

#### Définition II.

Il est possible de définir la capacité globale du marché des capitaux de telle façon que soient éliminés, outre l'incidence de l'intervention des intermédiaires financiers, les

doubles comptages et une partie des omissions dont il vient d'être question. Il suffit, à cette fin, de considérer que sont seuls apporteurs au marché des capitaux les secteurs qui ont une capacité de financement. La capacité du marché des capitaux est alors égale à la capacité de financement des secteurs en cause, ou, ce qui revient en principe au même, à leur apport net de fonds, dans la mesure où l'une et l'autre ont servi à financer des secteurs nationaux.

En Belgique, les ménages sont le seul secteur non financier qui ait une capacité de financement. L'épargne des intermédiaires financiers est, elle aussi, supérieure à leur formation brute de capital, mais on peut considérer que ce secteur dégage un tel excédent en tant qu'entreprise plutôt qu'en tant qu'intermédiaire financier. Cet excédent peut dès lors être compensé avec le besoin de financement des entreprises.

#### M e s u r e.

Capacité de financement (excédent de l'épargne sur la formation brute de capital) ou apport net de fonds (excédent des augmentations de créances sur les augmentations de dettes) des ménages, sous déduction du prêt net au reste du monde lorsqu'il est positif, c'est-à-dire sous déduction de l'excédent des transactions courantes de la balance des paiements. Cette déduction est nécessaire parce que, dans la mesure où il y a un surplus de la balance des transactions courantes, les ménages constituent des créances, notamment de la monnaie et des créances sur l'étranger, qui n'ont pas pour contrepartie des dettes contractées par les secteurs nationaux non financiers et, à due concurrence, ne financent donc pas ces secteurs, mais l'étranger. En revanche, s'il n'y a pas de surplus de la balance des transactions courantes, les ménages financent les secteurs nationaux non financiers, même lorsqu'ils constituent des créances sur l'étranger, car ces créances ont alors comme contrepartie des prêts de l'étranger auxdits secteurs ou une augmentation des engagements (diminution des avoirs) des intermédiaires financiers vis-à-vis de l'étranger qui a elle-même comme contrepartie des prêts de ces intermédiaires aux secteurs en cause.

(1) Total des colonnes « Augmentation de dettes » des ménages, des entreprises et de l'Etat, moins prêt net au reste du monde (abstraction faite du signe) s'il est négatif.

Mesurée de la sorte, à partir des tableaux annexes E, la capacité globale du marché des capitaux a évolué comme suit :

<i>Définition II</i>		<i>(pour rappel définition I)</i>
<b>1. Capacité de financement <sup>1</sup></b>		
1961 .....	28,5/36,6/33,1 milliards	
1962 .....	35,3/43,2/45,5 milliards	
1963 .....	36,8/39,2/47,4 milliards	
1964 .....	35,2/51,0/50,3 milliards	
<b>2. Apport net de fonds <sup>2</sup></b>		
1961 .....	46,0/39,3 milliards	(69,4 milliards)
1962 .....	55,6/49,4 milliards	(73,7 milliards)
1963 .....	58,9/53,0 milliards	(91,6 milliards)
1964 .....	70,1/59,5 milliards	(107,6 milliards)

<sup>1</sup> Capacité de financement des ménages moins prêt net au reste du monde s'il est positif.

<sup>2</sup> Apport net de fonds des ménages moins prêt net au reste du monde s'il est positif.

La comparaison des résultats obtenus suivant que la capacité du marché des capitaux est mesurée conformément à la définition I ou à la définition II, confirme que cette dernière est beaucoup plus étroite. Elle l'est même excessivement, car elle est affectée par les omissions dont il a été question au paragraphe (30), page 188, sub b), 2), c'est-à-dire celles qui résultent de ce que, dans un secteur ayant par solde un besoin de financement, certaines unités économiques ont une capacité de financement et inversement.

D'une façon générale, la différence entre la définition I et la définition II vient de ce que la première comporte de nombreux doubles comptages et la seconde, de nombreuses omissions. Il n'est pas possible de dire si ceux-là sont plus ou moins importants que celles-ci, ni, partant, si c'est la définition I ou la définition II qui serre la réalité de plus près.

La capacité du marché des capitaux répondant à la définition II est, bien entendu, en principe, identique, qu'elle soit mesurée par la capacité de financement ou par l'apport net de fonds. Qu'il n'en soit pas ainsi en pratique résulte des nombreuses imperfections du matériel statistique dont il a été longuement question plus haut.

Le fait que la capacité du marché des capitaux répondant à la définition II puisse être mesurée par la capacité de financement signifie qu'il n'est pas nécessaire pour l'évaluer de disposer d'un compte capital complet. Une bonne estimation des éléments réels suffit à cette fin. L'évaluation pour l'année suivante pourrait dès lors être faite sur base d'un

simple budget économique, tel celui qui est établi depuis plusieurs années par le Ministère des Affaires Economiques, une fois que les discordances qui existent actuellement entre les éléments réels et les éléments financiers auraient été éliminées.

b) *Apports de fonds aux pouvoirs publics* (Etat au sens de la comptabilité nationale).

#### Définition et mesure.

##### Définition Ia.

Besoin de financement de l'Etat ou son prélèvement net de fonds. Lorsque le prêt net au reste du monde est négatif, c'est-à-dire lorsqu'il y a un déficit des transactions courantes de la balance des paiements, il peut ou non être déduit. En cas de non-déduction, la mensuration risque de surestimer les fonds apportés à l'Etat par les secteurs nationaux, car elle peut alors englober des ressources obtenues de l'étranger grâce au déficit des transactions courantes; en cas de déduction, elle risque de sous-estimer ces fonds, car les ressources obtenues de l'étranger peuvent financer non seulement l'Etat, mais aussi d'autres secteurs nationaux. La solution apportée ci-dessous à ce problème consiste à donner, pour les années où le prêt net au reste du monde est négatif, deux estimations, l'une sans déduction et l'autre après déduction de ce prêt, qui représentent le maximum et le minimum entre lesquels les apports de fonds aux pouvoirs publics par les secteurs nationaux doivent se situer.

Ainsi mesurés, ces apports ont évolué comme suit (cf. tableaux annexes E) :

<b>1. Besoin de financement <sup>1</sup></b>	
1961 .....	19,7 milliards
1962 .....	20,2 milliards
1963 .....	28,8/23,4 milliards
1964 .....	22,5/21,5 milliards
<b>2. Prélèvement net de fonds <sup>2</sup></b>	
1961 .....	19,2 milliards
1962 .....	18,3 milliards
1963 .....	26,3/20,9 milliards
1964 .....	23,5/22,5 milliards

<sup>1</sup> Années pour lesquelles le prêt net au reste du monde n'est pas négatif : Besoin de financement de l'Etat. Années pour lesquelles le prêt net au reste du monde est négatif : 1) Idem; 2) Idem moins prêt net au reste du monde (abstraction faite du signe).

<sup>2</sup> Années pour lesquelles le prêt net au reste du monde n'est pas négatif : Prélèvement net de fonds de l'Etat. Années pour lesquelles le prêt net au reste du monde est négatif : 1) Idem; 2) Idem moins prêt net au reste du monde (abstraction faite du signe).

La capacité partielle du marché des capitaux répondant à la définition Ia pourrait, comme la capacité globale répondant à la définition II, être évaluée pour l'année suivante sur base du seul budget économique, si les discordances actuelles entre éléments réels et éléments financiers étaient éliminées.

c) *Apports de fonds au Trésor* (Etat au sens strict).

#### Définition et mesure.

##### Définition Ib.

Prélèvement net de fonds par le Trésor. Comme dans le cas de la définition Ia, il y a deux estimations pour les années pendant lesquelles le prêt net au reste du monde est négatif.

Ainsi mesurés, les apports de fonds au Trésor ont évolué comme suit [cf. tableaux annexes A et E (1)] :

1961 .....	14,3 milliards
1962 .....	11,8 milliards
1963 .....	18,9/13,5 milliards
1964 .....	17,5/16,5 milliards

La capacité du marché des capitaux répondant à la définition Ib ne peut pas, comme celle répondant à la définition Ia, être mesurée de deux manières. Cette différence n'est pas due à une raison de principe, mais résulte d'une situation de fait : les tableaux annexes D ne ventilent pas, comme la statistique des mouvements des créances et des dettes, l'Etat en divers sous-secteurs. Il serait, cependant, fort possible d'évaluer, pour l'année suivante, la capacité répondant à la définition Ib sur base du budget économique, en introduisant dans celui-ci quelques subdivisions supplémentaires, toujours sous réserve de la résorption préalable des discordances existantes.

#### 2° Capacité du marché des actions et obligations de tout terme.

(32)

Une notion plus restreinte du marché des capitaux peut être considérée. Il s'agit de la

(1) Années pour lesquelles le prêt net au reste du monde (tableaux annexes E) n'est pas négatif : Total de la ligne « Etat (Trésor) » moins total de la colonne « Etat (Trésor) » des tableaux annexes A. Années pour lesquelles le prêt net au reste du monde est négatif : 1) Idem; 2) Idem moins prêt net au reste du monde (abstraction faite du signe).

*capacité du marché des actions et obligations de tout terme*, c'est-à-dire du marché des actions, des obligations (y compris les bons de caisse) accessibles et non accessibles à tout placeur et des certificats à court terme.

Il semble que c'est souvent une capacité de ce genre que l'on a en vue quand on parle de « la capacité du marché des capitaux ». Une raison en est probablement que les emprunts sous forme d'obligations, au sens général de ce mot, constituent le mode de financement typique du Trésor, en dehors des avoirs des particuliers à l'Office des Chèques Postaux. Cependant, comme les chiffres qui seront cités plus loin le montreront, la signification de la capacité d'un compartiment déterminé du marché des capitaux est toujours assez contestable; en effet, des substitutions se font facilement entre les différentes formes de financement; ainsi, l'apparition, au cours des dernières années, des crédits d'investissement accordés par les banques a relayé l'émission d'obligations. Dès lors, la capacité globale du marché des capitaux, qui a été analysée au paragraphe (31), a sans aucun doute beaucoup plus d'intérêt que la capacité partielle dont il est maintenant question.

Par ailleurs, on pourrait s'étonner qu'aucune distinction ne soit faite ici entre le court terme et le long terme. Certes, tant du point de vue du détenteur (par exemple, les banques) que de l'emprunteur (par exemple, le Trésor), le degré de liquidité a une importance fondamentale. Mais c'est un autre problème que celui, posé ici, de mesurer, après coup, le montant global des fonds mis à la disposition du Trésor, au cours d'une année; de ce point de vue, il est indifférent de savoir si ces fonds étaient constitués de certificats à moins d'un an ou d'obligations à douze ans. Pour une évaluation statistique globale *ex post* de la masse des fonds recueillis, on peut donc se défaire des préoccupations de liquidité du créancier et du débiteur.

Ne pas tenir compte des emprunts à court terme du Trésor risquerait de fausser l'évaluation globale des apports de fonds qui lui sont faits. En effet, certains organismes souscrivent, en tout ou en partie, à des emprunts à long et moyen terme du Trésor au moyen du produit de certificats de trésorerie dont ils réclament le remboursement. Ainsi, comme

cela apparaît au tableau annexe A 4, le Trésor a emprunté en 1964 :

13,2 milliards	sous forme d'obligations <sup>1</sup>
-3,2 milliards	sous forme de certificats à court terme (le signe « moins » indique qu'il s'agit de remboursements) <sup>2</sup>
<hr/>	
10,0 milliards	au total

<sup>1</sup> Tableau annexe A 4, total des lignes « Etat (Trésor) : obligations accessibles à tout placeur et obligations non accessibles à tout placeur ».

<sup>2</sup> Tableau annexe A 4, total de la ligne « Etat (Trésor) : certificats à court terme ».

C'est bien là le montant que le Trésor a pu se procurer sous forme d'obligations et de certificats (francs belges et devises, dette directe et indirecte).

Enfin, la capacité générale de prêt des intermédiaires financiers dépend du total des ressources financières qu'ils peuvent collecter. Sans doute leur capacité de prêt pour un terme déterminé dépend-elle du montant qu'ils obtiennent pour chaque catégorie de ressource. Si, par exemple, la part de leurs ressources qui prend une forme liquide s'élargit, ils pourront être amenés à limiter leurs placements à long terme. Mais négliger dans ces circonstances les obligations à court terme aboutirait à sous-estimer la capacité d'emprunt par émission d'actions et d'obligations.

On ne fera pas de distinction, dans les paragraphes qui suivent, entre les achats d'actions et obligations nationales et ceux d'actions et obligations étrangères, ni entre les actions et obligations nationales qui sont acquises par les secteurs nationaux et celles qui sont acquises par l'étranger. La discussion qui précède a montré à suffisance qu'en l'absence d'un prêt net, positif ou négatif, au reste du monde (en cas d'équilibre des transactions courantes de la balance des paiements), un secteur national qui achète des actions ou obligations étrangères finance par là, non l'étranger, mais un secteur national, et un secteur national qui se finance en plaçant des actions ou obligations à l'étranger est financé, non par celui-ci, mais par un secteur national. On pourrait prétendre, il est vrai, que si, par exemple, l'Etat place des obligations à l'étranger et si, en contrepartie, les ménages constituent des dépôts à l'étranger, il n'y a pas réellement d'apports de fonds *sous forme d'obligations* par les secteurs nationaux. Mais on peut, par contre, faire valoir qu'en l'absence de possibilités de placements à l'étranger, les

ménages auraient peut-être souscrit des obligations nationales ou, à tout le moins, auraient constitué des dépôts auprès des intermédiaires financiers, lesquels auraient eux-mêmes procédé à de telles souscriptions. On peut aussi faire valoir, conformément à ce qui a été dit à la note (<sup>1</sup>) de la page 187, que l'étranger est assimilable à un intermédiaire financier : si les ménages effectuent des dépôts auprès des caisses d'épargne et que celles-ci souscrivent en contrepartie des obligations de l'Etat, on dira que les ménages ont souscrit indirectement ces obligations; il est assez logique de dire la même chose lorsque des dépôts sont effectués à l'étranger avec une contrepartie similaire.

La situation est légèrement plus compliquée lorsque le prêt net au reste du monde n'est pas nul. Pour ne pas alourdir l'exposé qui suit, cette complication ne sera prise en considération qu'à un stade ultérieur.

(33)

Trois définitions sont proposées ci-après pour délimiter la notion de capacité du marché des actions et obligations appliquée respectivement à l'ensemble des secteurs nationaux, aux pouvoirs publics et au Trésor. Pour les apports de fonds à l'ensemble des secteurs nationaux, la définition sera établie par approches successives.

a) *Apports de fonds à l'ensemble des secteurs nationaux.*

Définition III (1<sup>re</sup> version).

Il a été exposé ci-avant (§ 30) que la capacité du marché des capitaux ne pouvait être mesurée en totalisant les augmentations de créances de tous les secteurs nationaux, en ce compris les intermédiaires financiers, du fait que, par suite de l'intervention de ceux-ci, une telle mensuration aboutirait à compter au moins deux fois un grand nombre d'apports de fonds. Pour cette raison, il n'est pas possible de mesurer la capacité du marché des actions et obligations en additionnant toutes les émissions, car certains intermédiaires financiers utilisent le produit des obligations qu'ils émettent pour souscrire d'autres obligations. Pour éliminer les doubles emplois résultant de ces opérations d'intermédiaires finan-

ciers, on pourrait utiliser une technique similaire à celle qui a servi pour établir la définition I, à savoir mesurer la capacité sur base des dettes contractées par les secteurs nationaux non financiers. La capacité du marché des actions et obligations pourrait être ainsi définie comme étant le total des dettes que les secteurs nationaux non financiers ont contractées sous forme d'actions et d'obligations.

M e s u r e.

Emissions nettes d'actions et d'obligations (y compris les bons de caisse) de tout terme des entreprises et de l'Etat (au sens de la comptabilité nationale).

Ainsi mesurés, ces apports de fonds auraient évolué comme suit de 1961 à 1964 [cf. tableaux annexes E (1)] :

1961 .....	28,5 milliards
1962 .....	22,7 milliards
1963 .....	33,2 milliards
1964 .....	27,8 milliards

Si elle était définie de la sorte cependant, la capacité du marché des actions et obligations de tout terme pourrait encore comprendre des doubles comptages. En effet, certains paraétatiques d'exploitation, par exemple, pourraient se servir du produit de leurs emprunts pour souscrire momentanément à des emprunts (à long, moyen ou court terme) de l'Etat; la première version de la définition III reprenant à la fois la totalité des emprunts de l'Etat et celle des emprunts des paraétatiques d'exploitation, ces montants seraient comptés deux fois. Il y aurait, de même, double emploi, si une entreprise émettait des actions pour souscrire à l'émission d'une filiale.

Par ailleurs, en ne recensant que les actions et obligations émises par les secteurs nationaux non financiers, la première version de la définition III sous-estime la capacité du marché des actions et obligations. En effet, les intermédiaires financiers peuvent placer des obligations auprès des secteurs nationaux non financiers pour constituer des créances sous d'autres formes que des obligations, par

exemple des crédits promesses; c'est ce que font des organismes publics de crédit non monétaires tels que la Société Nationale de Crédit à l'Industrie. La technique qui consiste à faire abstraction des dettes contractées par les intermédiaires financiers est valable quand on envisage la capacité globale du marché des capitaux, parce qu'une créance constituée par un secteur national non financier a toujours comme contrepartie, sauf lorsque le prêt net au reste du monde est positif, une dette contractée par un secteur national non financier. Tel n'est plus le cas si on envisage des types particuliers d'instrument financier (capacité partielle du marché des capitaux) : une obligation souscrite par un secteur national non financier n'a pas nécessairement pour contrepartie une obligation émise par un secteur national non financier.

Définition III (2<sup>e</sup> version).

Une façon d'éliminer à la fois les doubles emplois et la sous-estimation dont il est question aux deux alinéas précédents serait de définir la capacité du marché des actions et obligations comme étant le total des créances que les ménages constituent sous cette forme.

M e s u r e.

Souscriptions nettes par les ménages d'actions et d'obligations (y compris les bons de caisse) de tout terme des entreprises, de l'Etat (au sens de la comptabilité nationale), de l'étranger et des intermédiaires financiers.

Ainsi mesurés, ces apports de fonds auraient évolué comme suit de 1961 à 1964 [cf. tableaux annexes E (1)] :

1961 .....	16,7 milliards
1962 .....	19,8 milliards
1963 .....	10,6 milliards
1964 .....	21,4 milliards

Cependant, cette deuxième version de la définition III sous-évalue, comme la première, bien que pour une autre raison, la capacité du marché des actions et obligations. En effet, si certains intermédiaires financiers émettent

(1) Colonnes « Augmentation de dettes » des entreprises et de l'Etat, lignes « Obligations émises par les entreprises privées et actions et parts émises par les secteurs nationaux », « Fonds publics » et « Certificats à court terme ».

(1) Colonne « Augmentation de créances » des ménages, lignes « Obligations émises par les entreprises privées et actions et parts émises par les secteurs nationaux », « Fonds publics », « Obligations, actions et parts émises par l'étranger » et « Obligations (y compris les bons de caisse) émises par les organismes monétaires et les caisses d'épargne, sociétés hypothécaires et de capitalisation ».

des obligations pour constituer des créances sous d'autres formes, d'autres intermédiaires, tels que les organismes monétaires, les caisses d'épargne, les organismes d'assurance-vie, les fonds de pension, souscrivent des actions et obligations avec le produit de dettes qu'ils ont contractées sous d'autres formes. Ces souscriptions sont, de la sorte, effectuées indirectement par les secteurs nationaux non financiers. Or, elles échapperaient au recensement si la capacité du marché des actions et obligations était mesurée conformément à la deuxième version de la définition III.

Il est possible d'arriver à une définition de la capacité du marché des actions et obligations qui soit, autant que faire se peut, à la fois complète et exempte de doubles emplois, en apportant certaines corrections à la première version de la définition III. Ces corrections consistent, d'une part, à tenir compte des émissions d'actions et d'obligations par les intermédiaires financiers, d'autre part, à faire abstraction des souscriptions effectuées avec le produit d'émissions. Les souscriptions suivantes ont été considérées comme rentrant dans cette catégorie :

a) celles des organismes publics de crédit non monétaires <sup>(1)</sup>; on peut supposer, en effet, qu'elles sont effectuées par ces organismes au moyen des ressources qu'ils se sont procurées par leurs propres émissions de bons de caisse et d'obligations;

b) celles des entreprises, secteur dont les émissions dépassent les souscriptions; par cette déduction, on sous-estime peut-être légèrement la capacité du marché des actions et obligations.

On a fait l'hypothèse que les fonds récoltés par émissions d'obligations par les banques, les caisses d'épargne privées, les sociétés hypothécaires et de capitalisation financent leurs crédits d'escompte, d'avances et d'acceptation et leurs prêts hypothécaires et ne font donc pas double emploi avec leurs propres placements en actions et obligations de tout terme, ces derniers étant considérés comme financés par leurs autres ressources.

(1) Intermédiaires financiers de statut public exerçant des fonctions non monétaires, dont l'objet est essentiellement d'accorder des crédits spécifiques et qui financent ces opérations, en ordre principal, par l'émission d'obligations et de bons de caisse. La Caisse Générale d'Épargne et de Retraite ne répond pas à cette définition et n'est donc pas considérée ici comme un « organisme public de crédit non monétaire ».

### Définition III (3<sup>e</sup> version).

On en arrive ainsi à définir la capacité du marché des actions et obligations comme le total des dettes qui ont été contractées par les secteurs nationaux financiers et non financiers sous forme d'actions et obligations, abstraction faite de la partie qui a été souscrite avec le produit d'émissions d'actions et obligations.

### M e s u r e.

Emissions nettes d'actions et obligations (y compris les bons de caisse) de tout terme des entreprises, de l'Etat (au sens de la comptabilité nationale) et des intermédiaires financiers, sous déduction des souscriptions effectuées par les organismes publics de crédit non monétaires et les entreprises.

Ainsi mesurés, ces apports de fonds auraient évolué comme suit de 1961 à 1964 [cf. tableaux annexes A et E <sup>(1)</sup>] :

Définition III			
(milliards de francs)			
	3 <sup>e</sup> version	(pour rappel 1 <sup>re</sup> version)	(pour rappel 2 <sup>e</sup> version)
1961 .....	42,1	(28,5)	(16,7)
1962 .....	27,9	(22,7)	(19,8)
1963 .....	41,7	(33,2)	(10,6)
1964 .....	37,4	(27,8)	(21,4)

La comparaison de ces montants confirme bien que la troisième version est plus complète que la première et la deuxième.

La troisième version de la définition III a été élaborée en posant comme hypothèse que le prêt net au reste du monde était nul. Elle vaut également pour le cas où ce prêt est positif, puisque, dans ce cas, tous les secteurs nationaux qui ont un besoin de financement sont entièrement financés par les secteurs nationaux ayant une capacité de financement, laquelle sert pour le surplus à financer l'étranger. Un prêt net négatif au reste du monde

(1) Tableaux annexes E, colonnes « Augmentation de dettes » des entreprises, de l'Etat et des intermédiaires financiers, lignes « Obligations émises par les entreprises privées et actions et parts émises par les secteurs nationaux », « Fonds publics », « Certificats à court terme » et « Obligations (y compris les bons de caisse) émises par les organismes monétaires et les caisses d'épargne, sociétés hypothécaires et de capitalisation », moins colonne « Augmentation de créances » des entreprises, mêmes lignes et moins tableaux annexes A, colonne « Organismes publics de crédit non monétaires », toutes les lignes « Certificats à court terme », « Obligations (accessibles et non accessibles à tout placeur, y compris les bons de caisse) » et « Actions et parts ».

(un déficit des transactions courantes de la balance des paiements) indique, par contre, que les secteurs nationaux ayant un besoin de financement ont été financés en partie par l'étranger. Pour cette raison, dans la version finale de la définition III qui est donnée ci-dessous, le prêt net au reste du monde est est déduit lorsqu'il est négatif. Il est vrai que l'étranger peut financer les secteurs nationaux ayant un besoin de financement sous d'autres formes que la souscription d'actions ou d'obligations, de sorte qu'en déduisant la totalité du prêt net au reste du monde, on risque de soustraire de la troisième version de la définition III, des financements qui n'y sont pas compris; la version finale de la définition III peut donc sous-estimer la capacité du marché des actions et obligations; sa troisième version la surestimait au contraire, lorsque le prêt net au reste du monde était négatif (1).

#### Définition III (version finale).

Finalement, la capacité du marché des actions et obligations peut donc être définie comme étant le total des dettes qui ont été contractées par les secteurs nationaux financiers et non financiers sous forme d'actions et obligations, abstraction faite de la partie qui a été souscrite avec le produit d'émissions d'actions et obligations et déduction faite du prêt net au reste du monde quand il est négatif.

#### M e s u r e.

Emissions nettes d'actions et obligations (y compris les bons de caisse) de tout terme des entreprises, de l'Etat (au sens de la comptabilité nationale) et des intermédiaires financiers, sous déduction des souscriptions effectuées par les organismes publics de crédit non monétaires et les entreprises et du prêt net au reste du monde quand il est négatif.

(1) Dans la pratique, il n'est pas possible de déterminer si le financement par l'étranger s'est effectué par la souscription d'actions et d'obligations ou sous d'autres formes. Par exemple, si le déficit de la balance des transactions courantes s'est traduit par une augmentation des engagements en francs belges des banques envers l'étranger, il n'est pas possible de dire si ces organismes ont utilisé les moyens d'action supplémentaires ainsi recueillis à financer leurs crédits d'escompte, d'avances et d'acceptation ou leurs souscriptions d'obligations. Dans ces conditions, la mensuration de la capacité du marché des actions et obligations est fatalement affectée d'une certaine marge d'imprécision.

Ainsi mesurés, ces apports de fonds ont évolué comme suit de 1961 à 1964 (1) :

1961	.....	42,1 milliards
1962	.....	27,9 milliards
1963	.....	36,3 milliards
1964	.....	36,4 milliards

b) *Apports de fonds aux pouvoirs publics* (Etat au sens de la comptabilité nationale).

#### Définition et mesure.

##### Définition IIIa.

Ensemble des dettes contractées par les pouvoirs publics, sous forme d'obligations de tout terme, soit directement, soit indirectement. Ce dernier terme vise les emprunts à moyen et long terme des pouvoirs subordonnés auprès du Crédit Communal de Belgique, lequel se finance surtout par émissions d'obligations. Comme dans le cas des définitions Ia et Ib (§ 31) et pour les mêmes raisons (cf. « Définition et mesure » de la définition Ia, page 190), il y a deux estimations pour les années pendant lesquelles le prêt net au reste du monde est négatif.

Ainsi mesurées, les facultés d'emprunt des pouvoirs publics sous forme d'obligations de tout terme ont évolué comme suit [cf. tableaux annexes A et E (2)] :

1961	.....	22,8 milliards
1962	.....	15,5 milliards
1963	.....	26,8/21,4 milliards
1964	.....	20,1/19,1 milliards

c) *Apports de fonds au Trésor* (Etat au sens strict).

##### Définition IIIb.

Suivant la même définition et le même procédé de mensuration, le total des dettes contractées sous forme d'obligations de tout terme

(1) Troisième version de la définition III (cf. note (1) de la deuxième colonne, page 194), moins prêt net au reste du monde (abstraction faite du signe) s'il est négatif.

(2) Années pour lesquelles le prêt net au reste du monde n'est pas négatif : Tableaux annexes E, colonne « Augmentation de dettes » de l'Etat, lignes « Fonds publics » et Certificats à court terme », plus tableaux annexes A, colonne « Organismes publics de crédit non monétaires », ligne « Secteur public non compris ailleurs (dont pouvoirs subordonnés) : autres emprunts à moyen et long terme ». Années pour lesquelles le prêt net au reste du monde est négatif : 1) Idem; 2) Idem moins prêt net au reste du monde (abstraction faite du signe).

par le Trésor a évolué comme suit [cf. tableaux annexes A et E (1)] (2) :

1961 .....	18,0 milliards
1962 .....	7,6 milliards
1963 .....	18,8/13,4 milliards
1964 .....	10,0/ 9,0 milliards

(1) Années pour lesquelles le prêt net au reste du monde (tableaux annexes E) n'est pas négatif : Total des lignes « Etat (Trésor) : Certificats à court terme, obligations accessibles à tout placeur et obligations non

accessibles à tout placeur » des tableaux annexes A. Années pour lesquelles le prêt net au reste du monde est négatif : 1) Idem; 2) Idem moins prêt net au reste du monde (abstraction faite du signe).

(2) En reprenant les remarques du paragraphe (32), second alinéa, page 191, on peut se demander si les fonds que le Trésor se procure par d'autres moyens ne devraient pas également être pris en considération. Si les particuliers retirent une part de leurs avoirs à l'Office des Chèques Postaux pour souscrire des obligations du Trésor, celui-ci perd en dette à vue ce qu'il gagne en emprunt à long et moyen terme. Mais l'évaluation large de cette faculté d'emprunt du Trésor a été faite ci-dessus : on se référera à la définition Ib donnée au paragraphe (31), sub c) Apports de fonds au Trésor.

\*  
\*\*

## Mouvements des créances et des dettes

(milliards de francs)

Source : Banque Nationale de Belgique.

données non disponibles ... nihil ou inférieur à 50 millions — opération non effectuée		Créances par secteur et par type de créance											Total des dettes  (13) = (1) à (12)	
		Secteurs nationaux non financiers					Etranger	Intermédiaires financiers						Secteurs indéter- minés et ajustements
		Entreprises et particuliers	Para- étatiques d'exploit- ation	Etat (Trésor)	Secteur public non compris ailleurs (dont pouvoirs subordonnés)	Sécurité sociale		Organismes monétaires	Fonds des Rentes	Caisse d'épargne, sociétés hypothé- caires et de capi- talisation	Organismes d'assurance- vie et accidents du travail, fonds de pension	Organismes publiques de crédit non monétaires		
(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)	(9)	(10)	(11)	(12)			
<b>Dettes par secteur et par type de dette</b>														
(1)	Acceptations, effets commerciaux et promesses ...	+ 0,7	...	—	...	...	+ 4,4	—	...	...	— 0,1	+ 1,7	+ 10,2	
	Engagements en comptes courants ou d'avances ...	...	...	...	...	...	+ 3,6	—	— 0,1	...	...	...	...	
	Obligations	+ 0,1	...	...	...	...	...	—	...	+ 0,2	...	...	+ 0,2	
	Actions et parts	+ 4,2	+ 0,1	...	...	+ 1,5	+ 0,1	—	...	+ 0,2	—	...	+ 6,0	
	Autres emprunts à moyen et long terme	— 0,1	...	...	...	...	...	—	+ 8,1	+ 3,4	+ 7,3	...	+ 18,7	
	Divers	...	— 0,1	+ 0,1	— 0,1	— 0,2	+ 3,5	—	+ 0,2	+ 0,3	...	...	+ 3,7	
	<b>Total ...</b>	<b>+ 4,9</b>	<b>...</b>	<b>+ 0,1</b>	<b>— 0,1</b>	<b>— 0,2</b>	<b>+ 5,0</b>	<b>—</b>	<b>+ 8,2</b>	<b>+ 4,1</b>	<b>+ 7,2</b>	<b>+ 1,7</b>	<b>+ 38,8</b>	
(2)	Argent à très court terme	—	+ 0,1	—	...	— 0,1	...	...	...	...	...	...	...	
	Acceptations, effets commerciaux et promesses ...	...	...	—	...	...	...	—	+ 0,1	...	+ 0,3	...	+ 0,4	
	Engagements en comptes courants ou d'avances ...	...	...	...	...	...	+ 0,2	—	...	...	...	...	+ 0,2	
	Obligations accessibles à tout placeur	— 0,6	...	...	...	— 0,7	+ 0,1	— 0,1	...	...	— 0,1	...	— 1,5	
	Obligations non accessibles à tout placeur	—	...	...	...	+ 2,7	+ 0,7	...	— 0,2	+ 0,4	...	— 0,4	+ 3,2	
	Actions et parts	...	...	+ 0,5	+ 1,0	...	...	—	...	...	...	...	+ 1,5	
	Autres emprunts à moyen et long terme	...	...	...	...	— 0,3	...	—	...	...	+ 1,3	...	+ 1,0	
	Divers	...	...	+ 0,2	...	+ 0,6	...	—	...	...	...	...	+ 0,8	
	<b>Total ...</b>	<b>— 0,6</b>	<b>+ 0,2</b>	<b>+ 0,7</b>	<b>+ 1,0</b>	<b>— 0,1</b>	<b>+ 2,2</b>	<b>+ 0,9</b>	<b>— 0,2</b>	<b>— 0,1</b>	<b>+ 0,4</b>	<b>+ 1,6</b>	<b>+ 5,6</b>	
(3)	Fonds de tiers	— 0,1	...	—	— 0,5	...	+ 0,1	...	...	...	...	+ 1,6	+ 1,2	
	Certificats à court terme	...	...	—	+ 0,2	...	...	...	+ 2,3	+ 0,3	+ 2,0	— 0,3	+ 2,3	
	Obligations accessibles à tout placeur	+ 4,6	+ 0,1	—	...	— 0,5	+ 0,6	+ 4,0	+ 0,1	+ 1,2	+ 1,2	+ 0,1	+ 12,4	
	Obligations non accessibles à tout placeur	— 1,3	...	—	...	...	+ 5,1	— 0,8	...	— 0,1	+ 0,1	...	+ 3,3	
	Divers	...	+ 0,2	—	...	— 0,7	— 0,6	...	...	— 0,7	...	...	— 1,7	
	<b>Total ...</b>	<b>+ 3,2</b>	<b>+ 0,3</b>	<b>—</b>	<b>— 0,3</b>	<b>— 1,2</b>	<b>— 4,8</b>	<b>+ 12,5</b>	<b>— 1,4</b>	<b>+ 3,5</b>	<b>+ 0,9</b>	<b>+ 3,2</b>	<b>+ 17,5</b>	
(4)	Argent à très court terme	—	...	—	...	...	...	...	...	...	...	...	...	
	Engagements en comptes courants ou d'avances ...	...	...	...	...	...	+ 1,3	—	...	...	...	...	+ 1,3	
	Obligations accessibles à tout placeur	— 0,7	+ 0,1	...	...	...	...	+ 0,2	+ 0,1	— 0,2	+ 0,1	...	— 0,5	
	Obligations non accessibles à tout placeur	—	...	...	...	...	...	...	— 0,1	+ 0,3	...	...	+ 0,2	
	Autres emprunts à moyen et long terme	...	+ 0,1	...	...	...	...	—	...	...	+ 3,9	...	+ 4,1	
	Divers	...	...	+ 0,4	...	...	...	—	...	...	...	+ 2,1	+ 2,5	
	<b>Total ...</b>	<b>— 0,7</b>	<b>+ 0,2</b>	<b>+ 0,4</b>	<b>...</b>	<b>...</b>	<b>+ 1,2</b>	<b>+ 0,2</b>	<b>...</b>	<b>+ 0,2</b>	<b>+ 4,1</b>	<b>+ 2,1</b>	<b>+ 7,7</b>	
(5)	Réserves de sécurité sociale	— 0,5	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	— 0,5	
	Obligations accessibles à tout placeur	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	
	Obligations non accessibles à tout placeur	—	...	...	...	...	+ 0,1	...	— 0,2	+ 0,7	...	+ 0,5	+ 1,2	
	Divers	— 1,3	...	+ 0,4	...	—	...	...	...	...	...	...	— 0,8	
	<b>Total ...</b>	<b>— 1,8</b>	<b>...</b>	<b>+ 0,4</b>	<b>...</b>	<b>...</b>	<b>+ 0,1</b>	<b>...</b>	<b>— 0,2</b>	<b>+ 0,7</b>	<b>...</b>	<b>+ 0,5</b>	<b>— 0,2</b>	

(6)	Argent à très court terme (francs belges) .....	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
	Acceptations et effets commerciaux .....	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
	Engagements en comptes courants ou d'avances .....	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
	Autres engagements à court terme (y compris l'encaisse-or de la B.N.B.) .....	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
	Engagements des organismes internationaux de crédit au titre de la souscription de la Belgique .....	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
	Obligations .....	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
	Actions et parts .....	+ 4,0	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Divers .....	- 1,4	- 0,2	+ 0,7	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
Total ...	+ 2,6	- 0,2	+ 0,6	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
(7)	Monnaie .....	+11,8	+ 0,8	+ 1,0	+ 2,9	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
	Dépôts en devises des résidents .....	+ 0,7	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
	Dépôts à terme des résidents .....	+ 8,0	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
	Argent à très court terme .....	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
	Engagements bruts envers l'étranger .....	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
	Dépôts sur livrets des résidents .....	+ 0,6	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
	Engagements non rangés ailleurs .....	—	—	- 0,2	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
	Obligations (y compris les bons de caisse) .....	+ 1,0	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
	Actions et parts .....	+ 0,4	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
	Divers .....	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
Total ...	+22,6	+ 0,8	+ 0,9	+ 2,9	—	—	—	—	—	—	—	—	—		
(8)	Argent à très court terme .....	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
	Certificats à court terme .....	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
	Engagements en comptes courants ou d'avances .....	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
	Divers .....	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
Total ...	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—		
(9)	Dépôts à vue .....	+ 0,1	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
	Dépôts à terme .....	—	+ 0,1	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
	Dépôts sur livrets .....	+ 9,1	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
	Réserves mathématiques des sociétés de capitalisation .....	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
	Obligations (y compris les bons de caisse) .....	+ 1,0	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
	Actions et parts .....	+ 0,1	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
	Divers .....	+ 0,3	—	- 0,2	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
Total ...	+10,6	+ 0,1	- 0,2	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—		
(10)	Réserves de sécurité sociale .....	+ 0,8	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
	Réserves mathématiques .....	+ 8,7	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
	Divers .....	+ 0,3	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
Total ...	+ 9,7	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—		
(11)	Dépôts à vue .....	+ 0,1	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
	Dépôts à terme .....	+ 0,5	+ 0,1	—	+ 0,2	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
	Argent à très court terme .....	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
	Dépôts sur livrets .....	+ 0,6	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
	Engagements en comptes courants ou d'avances .....	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
	Obligations accessibles à tout placeur .....	+ 8,0	+ 0,1	—	- 0,1	+ 0,1	+ 0,3	+ 1,4	+ 0,1	- 0,2	+ 1,8	+ 0,1	—	—	
	Obligations non accessibles à tout placeur .....	—	—	—	—	—	+ 0,3	+ 0,5	—	- 0,2	+ 1,1	—	—	—	
	Actions et parts .....	—	—	—	+ 0,2	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
	Divers .....	- 0,1	—	+ 0,2	—	—	—	—	—	+ 0,1	—	—	—	—	
Total ...	+ 9,1	+ 0,2	+ 0,2	+ 0,3	—	+ 0,8	+ 1,8	+ 0,6	- 0,1	+ 3,0	+ 0,3	+ 0,3	+ 16,6		
(12)	...	—	+ 0,2	+ 0,3	- 0,2	+ 0,2	- 3,6	+ 2,9	+ 0,1	+ 0,5	- 1,5	- 0,3	—	- 1,4	
(13) (1) & (12)	Total des créances .....	+59,4	+ 1,8	+ 3,2	+ 3,6	- 1,0	+13,8	+51,6	+ 5,0	+11,8	+ 8,9	+16,3	+ 4,1	+178,6	

Note : Les totaux ne correspondent pas nécessairement à l'addition des postes en raison des forçages.

(milliards de francs)

Source : Banque Nationale de Belgique.

données non disponibles ... nihil ou inférieur à 50 millions — opération non effectuée		Créances par secteur et par type de créance											Total des dettes (18) = (1) à (12)	
		Secteurs nationaux non financiers					Etranger	Intermédiaires financiers						Secteurs indéterminés et ajustements
		Entreprises et particuliers	Para-étatiques d'exploitation	Etat (Trésor)	Secteur public non compris ailleurs (dont pouvoirs subordonnés)	Sécurité sociale		Organismes monétaires	Fonds des Rentes	Caisse d'épargne, sociétés hypothécaires et de capitalisation	Organismes d'assurance-vie et accidents du travail, fonds de pension	Organismes publics de crédit non monétaires		
(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)	(9)	(10)	(11)	(12)			
<b>Dettes par secteur et par type de dette</b>														
(1)	Acceptations, effets commerciaux et promesses ...	{ - 0,3 }	+ 0,1	—	—	—	...	+ 6,1	—	+ 0,5	—	...	- 0,5	{ + 11,3 + 1,7 + 7,3 + 20,8 + 7,4
	Engagements en comptes courants ou d'avances ...	{ + 1,3 }	...	...	...	...	...	+ 5,5	—	...	...	...	...	
	Obligations ...	+ 1,3	...	...	...	...	...	—	—	- 0,1	+ 0,5	...	...	
	Actions et parts ...	+ 6,1	...	...	...	...	+ 0,8	+ 0,1	—	+ 0,2	+ 0,1	—	...	
	Autres emprunts à moyen et long terme ...	+ 1,7	...	...	...	...	...	—	—	+ 9,5	+ 2,6	+ 7,0	...	
	Divers ...	...	+ 0,1	...	...	+ 1,1	+ 5,6	...	—	+ 0,4	+ 0,1	...	...	
	<b>Total ...</b>	<b>+ 8,8</b>	<b>+ 0,2</b>	...	...	<b>+ 1,1</b>	<b>+ 6,4</b>	<b>+ 11,7</b>	<b>—</b>	<b>+ 10,5</b>	<b>+ 3,4</b>	<b>+ 7,0</b>	<b>- 0,5</b>	<b>+ 48,6</b>
(2)	Argent à très court terme ...	—	- 0,1	—	...	...	...	...	...	+ 0,5	...	...	...	+ 0,4
	Acceptations, effets commerciaux et promesses ...	+ 0,2	—	—	...	...	...	- 0,1	—	+ 0,1	—	- 0,3	...	...
	Engagements en comptes courants ou d'avances ...	...	...	...	...	...	...	+ 0,1	—	...	...	...	...	+ 0,1
	Obligations accessibles à tout placeur ...	+ 0,5	...	...	...	...	- 0,3	+ 0,5	...	+ 0,2	- 0,1	- 0,1	+ 0,1	+ 0,8
	Obligations non accessibles à tout placeur ...	—	...	...	...	...	+ 0,1	+ 0,2	...	- 0,2	+ 0,5	...	+ 0,1	+ 0,7
	Actions et parts ...	+ 0,1	...	+ 0,4	+ 0,4	...	...	...	—	+ 0,1	...	+ 0,1	...	+ 1,2
	Autres emprunts à moyen et long terme ...	...	...	...	...	...	- 0,3	...	—	...	...	+ 0,8	- 0,1	+ 0,3
	Divers ...	+ 0,1	...	+ 0,3	...	...	+ 0,2	...	—	...	...	...	+ 1,0	+ 1,6
	<b>Total ...</b>	<b>+ 0,9</b>	<b>- 0,1</b>	<b>+ 0,7</b>	<b>+ 0,4</b>	...	<b>- 0,3</b>	<b>+ 0,7</b>	<b>...</b>	<b>+ 0,7</b>	<b>+ 0,4</b>	<b>+ 0,5</b>	<b>+ 1,1</b>	<b>+ 5,1</b>
(3)	Fonds de tiers ...	+ 0,9	...	—	+ 0,7	...	...	+ 3,5	...	+ 0,1	...	- 0,1	- 0,4	+ 4,7
	Certificats à court terme ...	...	+ 0,3	—	- 1,6	...	+ 0,2	- 9,3	+ 1,1	+ 1,9	- 0,5	- 3,8	+ 0,2	- 11,4
	Obligations accessibles à tout placeur ...	+ 2,1	+ 0,1	—	+ 0,1	...	+ 1,1	+ 6,0	+ 1,5	+ 4,8	- 0,9	+ 1,9	+ 0,2	+ 16,9
	Obligations non accessibles à tout placeur ...	—	...	—	...	- 0,4	- 2,5	+ 2,0	...	- 0,2	- 0,2	+ 2,2	+ 1,3	+ 2,1
	Divers ...	...	- 0,1	—	...	...	- 0,8	+ 0,2	...	...	...	...	...	- 0,7
	<b>Total ...</b>	<b>+ 3,0</b>	<b>+ 0,3</b>	<b>—</b>	<b>- 0,8</b>	<b>- 0,4</b>	<b>- 2,1</b>	<b>+ 2,4</b>	<b>+ 2,6</b>	<b>+ 6,6</b>	<b>- 1,6</b>	<b>+ 0,3</b>	<b>+ 1,3</b>	<b>+ 11,7</b>
(4)	Argent à très court terme ...	—	...	—	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...
	Engagements en comptes courants ou d'avances ...	...	...	...	...	...	...	+ 1,1	—	...	...	...	...	+ 1,1
	Obligations accessibles à tout placeur ...	+ 0,1	+ 0,2	...	...	- 0,1	...	- 0,1	- 0,5	+ 0,2	+ 0,6	- 0,1	+ 0,2	+ 0,5
	Obligations non accessibles à tout placeur ...	—	...	...	...	...	...	...	...	+ 0,6	- 0,1	...	...	+ 0,5
	Autres emprunts à moyen et long terme ...	...	+ 0,2	...	...	...	...	...	—	...	...	+ 4,5	...	+ 4,7
	Divers ...	+ 0,3	...	- 1,2	...	- 0,1	...	...	—	...	+ 0,1	+ 0,3	- 0,2	- 0,8
	<b>Total ...</b>	<b>+ 0,4</b>	<b>+ 0,4</b>	<b>- 1,2</b>	...	<b>- 0,2</b>	...	<b>+ 1,0</b>	<b>- 0,5</b>	<b>+ 0,8</b>	<b>+ 0,6</b>	<b>+ 4,7</b>	<b>...</b>	<b>+ 6,0</b>
(5)	Réserves de sécurité sociale ...	- 0,5	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	- 0,5
	Obligations accessibles à tout placeur ...	...	...	...	...	...	+ 0,3	...	...	...	+ 0,1	...	...	+ 0,3
	Obligations non accessibles à tout placeur ...	—	...	...	...	+ 0,1	...	+ 0,1	...	+ 0,4	+ 1,3	...	+ 0,1	+ 2,1
	Divers ...	+ 0,3	...	- 0,1	...	—	...	...	...	...	+ 0,2	...	...	+ 0,4
	<b>Total ...</b>	<b>- 0,2</b>	<b>...</b>	<b>- 0,1</b>	<b>...</b>	<b>+ 0,1</b>	<b>+ 0,3</b>	<b>+ 0,1</b>	<b>...</b>	<b>+ 0,4</b>	<b>+ 1,6</b>	<b>...</b>	<b>+ 0,1</b>	<b>+ 2,3</b>

(6)	Argent à très court terme (francs belges) .....	—	...	—	...	—	...	—	...	—	...	—	...	—	...
	Acceptations et effets commerciaux .....	—	...	—	...	—	...	—	...	—	...	—	...	—	...
	Engagements en comptes courants ou d'avances .....	—	...	—	...	—	...	—	...	—	...	—	...	—	...
	Autres engagements à court terme (y compris l'encaisse-or de la B.N.B.) .....	—	...	—	...	—	...	—	...	—	...	—	...	—	...
	Engagements des organismes internationaux de crédit au titre de la souscription de la Belgique .....	—	...	—	...	—	...	—	...	—	...	—	...	—	...
Obligations .....	+ 4,0	...	—	...	—	...	—	...	—	...	—	...	—	...	
Actions et parts .....	+ 0,1	...	—	...	—	...	—	...	—	...	—	...	—	...	
Divers .....	+ 1,5	+ 0,3	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...
Total ...	+ 5,5	+ 0,4	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...
(7)	Monnaie .....	+15,3	...	+ 0,2	+ 0,8	+ 0,1	...	—	...	+ 0,3	...	+ 0,3	...	+ 17,1	
	Dépôts en devises des résidents .....	— 0,5	...	—	...	—	...	—	...	—	...	—	...	— 0,5	
	Dépôts à terme des résidents .....	+ 1,3	...	—	...	—	...	—	...	—	...	—	...	+ 1,3	
	Argent à très court terme .....	—	...	—	...	—	...	—	...	—	...	—	...	+ 3,1	
	Engagements bruts envers l'étranger .....	—	...	—	...	—	...	+ 0,1	—	—	—	—	...	+ 0,1	
	Dépôts sur livrets des résidents .....	+ 3,6	...	—	...	—	...	—	...	—	...	—	...	+ 3,6	
	Engagements non rangés ailleurs .....	—	...	—	...	—	...	—	...	—	...	—	...	+ 3,0	
	Obligations (y compris les bons de caisse) .....	+ 2,4	...	—	...	—	...	—	...	+ 0,2	—	—	...	+ 2,4	
	Actions et parts .....	+ 1,1	...	—	...	—	...	—	...	—	...	—	...	+ 1,1	
	Divers .....	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	+ 1,2	
Total ...	+23,2	...	+ 0,2	+ 0,8	+ 0,1	+ 0,1	...	— 5,7	...	...	+ 0,3	+ 1,2	+ 20,2		
(8)	Argent à très court terme .....	—	...	—	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	
	Certificats à court terme .....	—	...	—	...	...	...	— 4,5	—	—	—	—	—	— 4,5	
	Engagements en comptes courants ou d'avances .....	—	...	—	...	—	...	+ 0,6	—	—	—	—	—	+ 0,6	
	Divers .....	—	...	—	...	—	...	—	—	—	—	—	— 0,1	— 0,1	
Total ...	—	...	—	...	...	...	— 3,9	—	...	...	...	— 0,1	— 4,0		
(9)	Dépôts à vue .....	+ 0,7	...	...	...	— 0,1	...	...	—	...	...	+ 0,3	...	+ 1,0	
	Dépôts à terme .....	+ 0,1	+ 0,2	...	...	+ 0,2	...	...	—	...	...	...	+ 0,5	+ 1,0	
	Dépôts sur livrets .....	+13,2	...	—	...	—	...	...	—	...	...	...	...	+ 13,2	
	Réserves mathématiques des sociétés de capitalisation .....	+ 0,1	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	...	+ 0,1	
	Obligations (y compris les bons de caisse) .....	+ 1,7	...	...	...	...	...	...	—	—	—	—	...	+ 1,7	
	Actions et parts .....	+ 0,1	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	+ 0,1	
	Divers .....	+ 0,3	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	+ 0,2	+ 0,5	
Total ...	+16,2	+ 0,2	...	...	+ 0,1	...	...	...	...	...	+ 0,3	+ 0,7	+ 17,5		
(10)	Réserves de sécurité sociale .....	+ 2,0	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	+ 2,0	
	Réserves mathématiques .....	+ 8,5	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	+ 8,5	
	Divers .....	+ 0,1	...	— 0,1	...	...	...	...	...	...	+ 0,1	...	+ 0,5	+ 0,6	
Total ...	+10,6	...	— 0,1	...	...	...	...	...	...	+ 0,1	...	+ 0,5	+ 11,1		
(11)	Dépôts à vue .....	+ 0,1	...	...	— 0,1	...	...	...	—	...	...	...	...	...	
	Dépôts à terme .....	— 0,3	— 0,1	...	— 0,1	...	...	...	—	...	...	...	...	— 0,4	
	Argent à très court terme .....	—	...	—	...	...	...	...	—	...	...	...	...	— 0,4	
	Dépôts sur livrets .....	+ 1,1	...	—	...	...	...	+ 0,1	— 0,4	— 0,1	...	...	...	+ 1,1	
	Engagements en comptes courants ou d'avances .....	...	...	...	...	...	...	+ 0,3	—	+ 0,1	...	+ 0,1	...	+ 0,5	
	Obligations accessibles à tout placeur .....	+ 6,2	+ 0,1	...	...	— 0,4	— 0,5	+ 2,2	— 0,2	— 0,1	+ 2,1	...	...	+ 9,3	
	Obligations non accessibles à tout placeur .....	—	...	...	...	+ 0,2	...	+ 0,2	...	— 1,6	+ 2,9	...	...	+ 1,7	
	Actions et parts .....	...	...	+ 0,2	...	...	...	...	...	—	...	...	...	+ 0,2	
	Divers .....	+ 0,9	...	+ 0,4	— 0,1	...	...	...	...	...	...	...	+ 0,5	+ 1,8	
Total ...	+ 8,0	...	+ 0,6	— 0,2	— 0,2	— 0,5	+ 2,8	— 0,6	— 1,6	+ 5,0	+ 0,1	+ 0,5	+ 13,9		
(12)		+ 0,2	+ 0,4	— 0,2	+ 0,4	+ 0,6	+ 1,1	+ 3,3	+ 0,1	+ 1,0	+ 1,6	+ 0,5	—	+ 8,9	
(13) (1) à (12)	Total des créances .....	+76,6	+ 1,8	— 0,1	+ 0,6	+ 1,2	+ 5,0	+20,9	— 4,1	+18,5	+11,0	+14,0	+ 5,8	+151,2	

Notes : Les totaux ne correspondent pas nécessairement à l'addition des postes en raison des forçages.

Source : Banque Nationale de Belgique.

(milliards de francs)

		Créances par secteur et par type de créance											Total des dettes  (13) = (1) à (12)	
		Secteurs nationaux non financiers					Etranger (6)	Intermédiaires financiers						Secteurs indéter- minés et ajustements (12)
		Entreprises et particuliers (1)	Para- étatiques d'exploit- ation (2)	Etat (Trésor) (3)	Secteur public non compris ailleurs (dont pouvoirs subordonnés) (4)	Sécurité sociale (5)		Organismes monétaires (7)	Fonds des Rentes (8)	Caisses d'épargne, sociétés hypothé- caires et de capi- talisation (9)	Organismes d'assurance- vie et accidents du travail, fonds de pension (10)	Organismes publics de crédit non monétaires (11)		
données non disponibles ... nihil ou inférieur à 50 millions — opération non effectuée														
<b>Dettes par secteur et par type de dette</b>														
(1)	Acceptations, effets commerciaux et promesses ...	+ 1,5	...	—	...	...	+ 10,5	—	— 0,3	...	— 0,4	— 0,3	+ 18,1	
	Engagements en comptes courants ou d'avances .	+ 1,4	...	...	...	...	+ 7,0	—	...	+ 0,1	...	...	+ 3,2	
	Obligations	+ 3,9	+ 0,2	...	...	+ 0,1	+ 0,7	+ 0,1	—	+ 0,2	+ 0,6	...	+ 5,8	
	Actions et parts	— 0,1	...	...	...	...	...	...	—	+ 9,6	+ 1,8	+ 10,8	+ 22,2	
	Autres emprunts à moyen et long terme	...	+ 0,1	+ 0,1	— 0,1	+ 0,6	+ 10,2	...	—	+ 1,0	+ 0,2	+ 0,1	+ 12,2	
	Divers	...	...	...	...	...	...	...	—	...	...	...	...	
	<b>Total ...</b>	<b>+ 6,7</b>	<b>+ 0,3</b>	<b>+ 0,1</b>	<b>— 0,1</b>	<b>+ 0,7</b>	<b>+ 10,9</b>	<b>+ 17,6</b>	<b>—</b>	<b>+ 10,6</b>	<b>+ 4,4</b>	<b>+ 10,6</b>	<b>— 0,3</b>	<b>+ 61,5</b>
(2)	Argent à très court terme	—	...	—	...	...	...	...	...	...	...	...	...	
	Acceptations, effets commerciaux et promesses ...	— 0,1	...	—	...	...	+ 0,2	—	— 0,2	...	+ 0,2	...	+ 0,1	
	Engagements en comptes courants ou d'avances .	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	+ 0,2	
	Obligations accessibles à tout placeur	+ 0,9	+ 0,1	...	...	...	— 0,2	+ 0,1	+ 0,3	+ 0,3	+ 0,2	...	+ 1,7	
	Obligations non accessibles à tout placeur	—	...	...	...	...	— 0,1	...	...	...	— 0,3	...	— 0,2	
	Actions et parts	+ 0,1	...	+ 0,3	+ 0,4	...	...	—	...	+ 0,1	...	+ 0,1	+ 1,0	
	Autres emprunts à moyen et long terme	...	...	...	...	...	— 0,3	...	—	...	...	+ 1,2	+ 0,9	
	Divers	+ 0,4	...	+ 0,4	+ 0,1	...	— 0,2	...	—	...	...	...	+ 0,2	
	<b>Total ...</b>	<b>+ 1,3</b>	<b>+ 0,1</b>	<b>+ 0,7</b>	<b>+ 0,5</b>	<b>— 0,6</b>	<b>+ 0,3</b>	<b>+ 0,3</b>	<b>+ 0,2</b>	<b>— 0,1</b>	<b>+ 1,5</b>	<b>— 0,3</b>	<b>+ 3,9</b>	
(3)	Fonds de tiers	— 0,7	...	—	— 0,2	...	...	+ 4,1	...	— 0,1	...	— 0,3	— 1,2	+ 1,6
	Certificats à court terme	...	+ 0,1	—	— 1,0	...	+ 1,3	+ 14,5	+ 0,5	— 0,8	— 0,1	— 3,1	— 0,4	+ 10,9
	Obligations accessibles à tout placeur	— 0,6	+ 0,1	—	+ 0,2	+ 0,1	— 0,1	+ 0,9	— 0,2	+ 1,9	+ 3,8	+ 0,4	— 0,4	+ 6,2
	Obligations non accessibles à tout placeur	—	...	—	...	...	+ 3,5	— 0,6	...	+ 0,1	— 0,4	— 1,0	+ 0,1	+ 1,7
	Divers	...	+ 0,1	—	...	+ 0,1	— 1,7	+ 0,5	...	...	+ 0,2	+ 0,3	...	— 0,5
	<b>Total ...</b>	<b>— 1,3</b>	<b>+ 0,3</b>	<b>—</b>	<b>— 1,0</b>	<b>+ 0,2</b>	<b>+ 3,0</b>	<b>+ 19,5</b>	<b>+ 0,3</b>	<b>+ 1,0</b>	<b>+ 3,5</b>	<b>— 3,7</b>	<b>— 1,9</b>	<b>+ 19,9</b>
(4)	Argent à très court terme	—	...	—	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...
	Engagements en comptes courants ou d'avances .	...	...	...	...	...	...	— 0,2	—	...	...	...	— 0,2	
	Obligations accessibles à tout placeur	— 0,7	+ 0,1	...	...	...	...	+ 0,1	+ 0,3	+ 0,4	+ 0,3	...	— 0,1	+ 0,4
	Obligations non accessibles à tout placeur	—	...	...	...	...	...	...	...	+ 0,5	...	...	...	+ 0,5
	Autres emprunts à moyen et long terme	...	+ 0,2	...	...	...	...	...	—	...	...	+ 5,1	...	+ 5,3
	Divers	+ 0,1	...	+ 0,2	...	...	...	...	—	...	— 0,1	+ 0,3	— 0,5	+ 0,1
	<b>Total ...</b>	<b>— 0,6</b>	<b>+ 0,3</b>	<b>+ 0,2</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>— 0,1</b>	<b>+ 0,3</b>	<b>+ 0,9</b>	<b>+ 0,2</b>	<b>+ 5,4</b>	<b>— 0,5</b>	<b>+ 6,1</b>	
(5)	Réserves de sécurité sociale	+ 1,3	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	+ 1,3
	Obligations accessibles à tout placeur	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...
	Obligations non accessibles à tout placeur	—	...	...	...	+ 0,3	...	...	...	+ 0,2	+ 1,1	...	+ 0,4	+ 2,0
	Divers	+ 2,2	...	— 0,2	...	—	...	...	...	...	— 0,4	...	+ 0,6	+ 2,3
	<b>Total ...</b>	<b>+ 3,6</b>	<b>—</b>	<b>— 0,2</b>	<b>—</b>	<b>+ 0,3</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>+ 0,2</b>	<b>+ 0,7</b>	<b>—</b>	<b>+ 1,0</b>	<b>+ 5,6</b>

(6)	Argent à très court terme (francs belges) .....	—	...	—	...	—	...	...	...	...	...	...	...	...
	Acceptations et effets commerciaux .....	—	—	—	—	—	+ 2,2	—	...	—	—	- 0,1	+ 0,2	+ 2,3
	Engagements en comptes courants ou d'avances .....	—	—	—	—	—	- 0,1	—	...	—	—	—	—	- 0,1
	Autres engagements à court terme (y compris l'encaisse-or de la B.N.B.) .....	—	—	—	—	—	—	—	...	—	—	—	—	—
	Engagements des organismes internationaux de crédit au titre de la souscription de la Belgique .....	—	—	—	—	—	—	+ 14,3	—	...	—	—	—	+ 14,3
	Obligations .....	+ 4,7	...	- 0,1	...	...	—	+ 0,3	—	—	—	—	- 0,3	...
	Actions et parts .....	+ 4,0	- 0,5	+ 0,5	...	...	—	+ 0,1	...	...	+ 0,9	...	+ 0,1	+ 5,9
Divers .....	—	—	—	—	—	—	+ 0,1	—	...	+ 0,1	...	—	—	+ 3,9
Total ...	+ 8,7	- 0,5	+ 0,4	...	...	—	+ 17,0	...	...	+ 1,0	- 0,2	- 0,1	+ 26,3	
(7)	Monnaie .....	+ 24,8	+ 0,2	+ 0,3	+ 1,4	- 0,3	—	...	+ 0,1	- 0,5	- 0,5	...	...	+ 25,5
	Dépôts en devises des résidents .....	+ 1,7	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	+ 1,7
	Dépôts à terme des résidents .....	- 2,8	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	- 2,8
	Argent à très court terme .....	—	...	—	...	...	+ 0,2	+ 0,2	...	...	...	- 0,3	+ 0,1	+ 0,1
	Engagements bruts envers l'étranger .....	—	—	—	—	—	+ 15,7	—	—	—	—	—	—	+ 15,7
	Dépôts sur livrets des résidents .....	+ 9,4	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	+ 9,4
	Engagements non rangés ailleurs .....	—	—	—	—	—	—	+ 1,5	...	—	—	...	...	+ 1,5
	Obligations (y compris les bons de caisse) .....	+ 0,4	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	+ 0,4
	Actions et parts .....	+ 0,5	—	—	—	—	—	+ 0,1	—	—	—	—	—	+ 0,6
	Divers .....	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	+ 3,7	+ 3,7
Total ...	+ 34,0	+ 0,2	+ 0,3	+ 1,4	- 0,3	+ 15,9	+ 1,7	...	+ 0,1	- 0,5	- 0,8	+ 3,8	+ 55,8	
(8)	Argent à très court terme .....	—	...	—	...	...	+ 0,4	+ 0,2	—	+ 0,2	...	+ 0,1	...	+ 0,9
	Certificats à court terme .....	—	—	—	—	—	—	+ 0,1	—	—	—	—	—	+ 0,1
	Engagements en comptes courants ou d'avances .....	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	...
	Divers .....	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	...
Total ...	—	...	—	...	...	+ 0,4	+ 0,3	—	+ 0,2	...	+ 0,1	...	+ 1,0	
(9)	Dépôts à vue .....	+ 0,3	...	...	...	+ 0,2	...	—	...	...	+ 0,4	- 0,3	...	+ 0,7
	Dépôts à terme .....	+ 0,2	+ 0,2	...	...	+ 0,6	...	—	...	...	+ 0,3	...	- 0,9	+ 0,4
	Dépôts sur livrets .....	+ 11,7	...	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	+ 11,7
	Réserves mathématiques des sociétés de capitalisation .....	+ 0,1	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	+ 0,1
	Obligations (y compris les bons de caisse) .....	+ 0,4	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	+ 0,4
	Actions et parts .....	+ 0,1	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	+ 0,1
	Divers .....	...	...	+ 0,1	...	...	...	...	...	...	...	...	+ 1,0	+ 1,1
Total ...	+ 12,8	+ 0,2	+ 0,1	...	+ 0,8	...	...	...	...	+ 0,7	- 0,3	+ 0,2	+ 14,5	
(10)	Réserves de sécurité sociale .....	+ 2,8	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	+ 2,8
	Réserves mathématiques .....	+ 8,7	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	+ 8,7
	Divers .....	+ 0,1	...	...	...	...	...	...	...	...	- 0,1	...	+ 0,3	+ 0,3
	Total ...	+ 11,6	...	...	...	...	...	...	...	...	- 0,1	...	+ 0,3	+ 11,8
(11)	Dépôts à vue .....	...	...	...	- 0,1	...	...	+ 0,1	—	...	...	...	...	...
	Dépôts à terme .....	+ 0,7	+ 0,1	...	+ 0,6	...	...	+ 0,2	—	...	...	...	...	+ 1,6
	Argent à très court terme .....	—	...	—	+ 0,2	...	...	- 0,1	...	...	- 0,2	...	- 0,1	- 0,2
	Dépôts sur livrets .....	+ 1,5	...	—	—	...	...	—	—	...	...	...	...	+ 1,5
	Engagements en comptes courants ou d'avances .....	—	...	—	—	...	...	- 0,3	—	+ 0,1	...	...	...	- 0,2
	Obligations accessibles à tout placeur .....	+ 4,4	...	...	...	- 0,1	+ 0,1	+ 1,3	+ 0,2	+ 1,5	- 0,1	- 0,1	...	+ 7,2
	Obligations non accessibles à tout placeur .....	—	...	...	...	...	+ 0,6	- 0,2	...	+ 1,1	+ 0,4	...	- 0,5	+ 1,4
	Actions et parts .....	...	...	+ 0,1	...	...	...	...	...	...	...	...	...	+ 0,1
Divers .....	- 0,4	...	+ 0,4	...	...	...	...	...	...	...	...	+ 1,4	+ 1,4	
Total ...	+ 6,2	...	+ 0,5	+ 0,7	- 0,1	+ 0,5	+ 1,1	+ 0,2	+ 2,5	+ 0,3	- 0,1	+ 1,0	+ 12,8	
(12)		- 0,1	- 0,5	- 1,1	+ 1,0	+ 0,2	- 0,2	- 0,8	...	...	+ 0,7	+ 1,1	—	+ 0,3
(13) (1) à (12)	Total des créances .....	+ 82,9	+ 0,4	+ 1,0	+ 2,5	+ 1,8	+ 29,9	+ 56,6	+ 1,1	+ 15,7	+ 10,8	+ 13,6	+ 3,2	+ 219,5

Note : Les totaux ne correspondent pas nécessairement à l'addition des postes en raison des forçages.

(milliards de francs)

Source : Banque Nationale de Belgique.

données non disponibles ... nihil ou inférieur à 50 millions — opération non effectuée		Créances par secteur et par type de créance											Total des dettes  (13) = (1) à (12)	
		Secteurs nationaux non financiers					Etranger (6)	Intermédiaires financiers						Secteurs indéterminés et ajustements (12)
		Entreprises et particuliers (1)	Para-étatiques d'exploitation (2)	Etat (Trésor) (3)	Secteur public non compris ailleurs (dont pouvoirs subordonnés) (4)	Sécurité sociale (5)		Organismes monétaires (7)	Fonds des Rentes (8)	Caisses d'épargne, sociétés hypothécaires et de capitalisation (9)	Organismes d'assurance-vie et accidents du travail, fonds de pension (10)	Organismes publics de crédit non monétaires (11)		
<b>Dettes par secteur et par type de dette</b>														
(1)	Acceptations, effets commerciaux et promesses ...	+ 0,6	- 0,1	—	—	...	+ 4,1	—	+ 1,2	—	- 0,4	+ 2,3	+ 13,2	
	Engagements en comptes courants ou d'avances ...	+ 1,5	...	...	...	...	+ 5,4	—	+ 0,1	—	+ 0,1	...	+ 1,6	
	Obligations ...	+ 8,4	+ 0,5	...	...	+ 0,1	...	—	+ 0,1	+ 0,2	—	...	+ 9,5	
	Actions et parts ...	+ 0,8	...	...	...	...	...	—	+ 13,1	+ 4,1	+ 11,1	...	+ 29,1	
	Autres emprunts à moyen et long terme ...	...	+ 0,3	+ 0,1	...	+ 4,6	+ 13,1	...	- 1,1	+ 1,1	...	...	+ 18,0	
	Divers ...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	
	<b>Total ...</b>	<b>+ 11,2</b>	<b>+ 0,8</b>	<b>+ 0,1</b>	...	<b>+ 4,7</b>	<b>+ 13,2</b>	<b>+ 9,5</b>	<b>+ 13,4</b>	<b>+ 5,5</b>	<b>+ 10,8</b>	<b>+ 2,3</b>	<b>+ 71,5</b>	
(2)	Argent à très court terme ...	—	...	—	...	...	+ 0,2	...	- 0,3	...	...	+ 0,1	- 0,1	
	Acceptations, effets commerciaux et promesses ...	+ 0,3	—	—	...	...	+ 0,1	- 0,6	...	...	- 0,1	...	- 0,2	
	Engagements en comptes courants ou d'avances ...	—	...	...	...	...	- 0,1	...	...	...	...	...	- 0,1	
	Obligations accessibles à tout placeur ...	- 0,1	+ 0,2	...	...	...	- 0,1	- 0,2	...	- 0,1	+ 0,2	...	...	
	Obligations non accessibles à tout placeur ...	—	...	...	...	...	+ 0,2	+ 1,4	...	- 0,2	...	+ 0,2	+ 1,6	
	Actions et parts ...	+ 0,1	...	+ 0,3	+ 0,4	...	...	—	+ 0,1	...	+ 0,1	...	+ 1,0	
	Autres emprunts à moyen et long terme ...	+ 1,0	...	+ 0,7	...	...	- 0,2	—	...	...	+ 2,1	...	+ 1,9	
	Divers ...	...	...	...	...	...	- 0,2	—	...	...	...	- 0,3	+ 1,3	
	<b>Total ...</b>	<b>+ 1,4</b>	<b>+ 0,2</b>	<b>+ 1,0</b>	<b>+ 0,4</b>	...	...	<b>+ 0,6</b>	<b>- 0,2</b>	<b>- 0,1</b>	<b>- 0,3</b>	<b>+ 2,3</b>	<b>+ 5,4</b>	
(3)	Fonds de tiers ...	+ 1,8	...	—	- 0,4	...	...	+ 6,9	...	...	...	- 1,3	+ 7,1	
	Certificats à court terme ...	...	- 0,2	—	+ 0,1	...	- 0,8	+ 0,6	+ 1,4	- 1,1	- 2,7	- 0,5	- 3,2	
	Obligations accessibles à tout placeur ...	+ 11,2	...	—	...	+ 0,6	- 1,0	+ 0,9	- 1,4	- 1,9	+ 2,9	+ 0,1	+ 10,9	
	Obligations non accessibles à tout placeur ...	—	...	—	...	...	+ 2,8	+ 0,7	...	+ 1,1	+ 0,1	- 0,7	+ 2,3	
	Divers ...	...	- 0,1	—	...	+ 0,7	- 0,4	- 0,7	...	...	+ 0,1	- 0,2	- 0,6	
	<b>Total ...</b>	<b>+ 13,0</b>	<b>- 0,3</b>	<b>—</b>	<b>- 0,3</b>	<b>+ 1,3</b>	<b>+ 0,6</b>	<b>+ 8,4</b>	<b>...</b>	<b>- 1,9</b>	<b>+ 3,2</b>	<b>- 4,1</b>	<b>+ 16,5</b>	
(4)	Argent à très court terme ...	—	...	—	...	...	...	...	...	...	...	...	...	
	Engagements en comptes courants ou d'avances ...	—	...	—	...	...	...	+ 0,5	—	...	...	...	+ 0,5	
	Obligations accessibles à tout placeur ...	- 1,0	- 0,1	...	...	...	...	+ 0,2	+ 0,2	+ 0,1	- 0,2	+ 0,2	- 0,7	
	Obligations non accessibles à tout placeur ...	—	...	...	...	...	+ 1,1	+ 0,2	...	+ 2,6	- 0,5	...	+ 3,3	
	Autres emprunts à moyen et long terme ...	+ 0,1	+ 0,2	...	...	...	...	...	—	+ 0,1	...	+ 6,0	+ 6,4	
	Divers ...	...	...	- 0,8	...	...	...	...	—	...	...	- 0,3	- 1,6	
	<b>Total ...</b>	<b>- 0,9</b>	<b>+ 0,2</b>	<b>- 0,8</b>	...	...	<b>+ 1,1</b>	<b>+ 0,9</b>	<b>+ 0,2</b>	<b>+ 2,7</b>	<b>- 0,7</b>	<b>+ 5,9</b>	<b>+ 7,9</b>	
(5)	Réserves de sécurité sociale ...	+ 6,3	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	+ 6,3	
	Obligations accessibles à tout placeur ...	—	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	
	Obligations non accessibles à tout placeur ...	—	...	...	...	+ 0,2	...	- 0,5	...	- 0,1	+ 1,6	+ 0,2	+ 1,5	
	Divers ...	- 0,6	...	- 1,4	...	+ 1,0	...	...	...	...	+ 0,1	+ 0,3	- 0,5	
	<b>Total ...</b>	<b>+ 5,7</b>	<b>...</b>	<b>- 1,4</b>	<b>...</b>	<b>+ 1,2</b>	<b>...</b>	<b>- 0,5</b>	<b>...</b>	<b>- 0,1</b>	<b>+ 1,8</b>	<b>+ 0,5</b>	<b>+ 7,3</b>	

(6)	Argent à très court terme (francs belges) .....	—	...	—	...	—	+ 0,1	...	...	...	...	...	+ 0,1	
	Acceptations et effets commerciaux .....	—	—	—	—	—	+ 2,8	—	+ 0,2	—	—	—	+ 2,9	
	Engagements en comptes courants ou d'avances .	—	—	...	—	—	- 0,4	—	—	—	—	—	- 0,4	
	Autres engagements à court terme (y compris l'encaisse-or de la B.N.B.) .....	—	—	...	—	—	—	+17,1	—	—	—	—	+ 17,1	
	Engagements des organismes internationaux de crédit au titre de la souscription de la Belgique	—	—	...	—	—	—	+ 1,7	—	—	—	—	- 1,7	...
	Obligations .....	+ 1,4	...	...	...	...	—	—	—	—	- 0,1	—	- 0,1	+ 1,4
Actions et parts .....	—	—	—	—	—	—	+ 0,2	—	—	—	—	—	—	
Divers .....	+ 5,4	+ 0,1	+ 0,1	—	—	—	—	—	—	+ 0,3	- 0,1	—	+ 5,8	
Total ...	+ 6,8	+ 0,1	...	—	—	—	+21,5	...	+ 0,2	+ 0,3	...	- 1,9	+ 26,9	
(7)	Monnaie .....	+19,4	+ 0,2	- 0,3	- 1,1	- 0,4	—	...	+ 1,5	+ 0,3	...	...	+ 19,6	
	Dépôts en devises des résidents .....	- 4,0	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	+ 4,0	
	Dépôts à terme des résidents .....	+ 3,7	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	+ 3,7	
	Argent à très court terme .....	—	...	—	...	...	+ 1,3	- 0,1	...	- 0,3	...	- 0,1	+ 0,8	
	Engagements bruts envers l'étranger .....	—	—	—	—	—	+11,2	—	—	—	—	—	+ 11,2	
	Dépôts sur livrets des résidents .....	+ 6,3	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	+ 6,3	
	Engagements non rangés ailleurs .....	—	—	...	—	—	—	+ 3,7	...	—	—	...	+ 3,8	
	Obligations (y compris les bons de caisse) .....	- 0,1	—	...	—	—	—	—	—	—	—	—	+ 0,1	
	Actions et parts .....	+ 1,5	—	...	—	—	—	+ 0,1	—	—	—	—	+ 1,6	
	Divers .....	...	...	...	...	...	—	—	...	...	...	+ 1,3	+ 1,3	
Total ...	+26,9	+ 0,1	- 0,2	- 1,1	- 0,4	+12,5	+ 3,7	...	+ 1,3	+ 0,3	...	+ 1,2	+ 44,3	
(8)	Argent à très court terme .....	—	...	—	...	...	- 0,4	- 0,2	—	- 0,2	...	...	- 0,9	
	Certificats à court terme .....	—	—	—	...	—	...	+ 0,8	—	—	—	—	+ 0,8	
	Engagements en comptes courants ou d'avances .	—	—	—	—	—	—	- 0,2	—	...	...	...	- 0,2	
	Divers .....	—	—	—	—	—	—	—	—	...	...	...	...	
Total ...	—	...	...	...	...	- 0,4	+ 0,4	—	- 0,2	...	...	- 0,3		
(9)	Dépôts à vue .....	- 0,1	...	...	+ 0,2	+ 1,5	—	—	...	...	- 0,1	...	+ 1,5	
	Dépôts à terme .....	+ 0,4	...	...	...	+ 0,3	—	—	...	...	...	- 0,3	+ 0,4	
	Dépôts sur livrets .....	+ 9,7	...	—	—	—	—	—	...	...	...	...	+ 9,7	
	Réserves mathématiques des sociétés de capitalisation .....	...	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	...	
	Obligations (y compris les bons de caisse) .....	+ 0,7	—	...	...	—	—	—	—	—	+ 0,2	...	+ 0,9	
	Actions et parts .....	+ 0,3	—	...	...	—	—	—	—	—	—	—	+ 0,3	
	Divers .....	+ 1,3	...	- 0,1	+ 0,5	...	+ 0,2	—	—	—	—	- 0,4	+ 1,5	
Total ...	+12,3	...	- 0,1	+ 0,7	+ 1,8	+ 0,2	—	—	...	+ 0,2	- 0,1	- 0,7	+ 14,4	
(10)	Réserves de sécurité sociale .....	+ 2,8	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	+ 2,8	
	Réserves mathématiques .....	+10,0	—	—	—	—	+ 2,0 <sup>1</sup>	—	—	—	—	—	+ 12,0	
	Divers .....	...	...	+ 0,2	...	...	...	...	...	...	...	+ 0,5	+ 0,7	
Total ...	+12,9	...	+ 0,2	...	...	+ 2,0	...	...	...	...	...	+ 0,5	+ 15,5	
(11)	Dépôts à vue .....	+ 0,2	...	...	...	...	...	—	...	...	...	...	+ 0,2	
	Dépôts à terme .....	- 0,3	+ 0,1	...	- 0,1	+ 1,5	—	—	...	+ 0,5	+ 0,5	...	+ 2,3	
	Argent à très court terme .....	—	—	—	- 0,2	—	- 0,2	+ 0,1	...	—	—	...	- 0,2	
	Dépôts sur livrets .....	+ 0,6	...	—	...	...	—	—	...	...	...	...	+ 0,6	
	Engagements en comptes courants ou d'avances .	—	—	—	—	—	—	—	...	...	...	...	+ 0,1	
	Obligations accessibles à tout placeur .....	+ 5,4	...	...	...	+ 0,5	...	- 0,4	- 0,2	+ 0,1	+ 1,8	...	+ 6,8	
	Obligations non accessibles à tout placeur .....	—	...	...	...	+ 0,1	+ 2,2	+ 0,2	...	- 0,3	+ 1,8	...	+ 4,2	
	Actions et parts .....	—	...	...	...	...	...	+ 0,1	—	...	...	...	+ 0,1	
	Divers .....	+ 0,5	...	+ 0,3	...	...	...	—	—	...	...	...	- 0,3	+ 0,5
	Total ...	+ 6,3	+ 0,1	+ 0,3	- 0,4	+ 2,1	+ 2,0	...	- 0,2	+ 0,1	+ 4,2	...	+ 0,1	+ 14,6
(12)		- 0,1	+ 0,1	- 0,1	...	- 0,8	- 1,6	+ 0,2	...	+ 1,5	- 0,8	- 0,6	- 2,1	
(13) = (4) à (12)	Total des créances .....	+95,5	+ 1,4	- 1,0	- 0,7	+ 9,9	+29,5	+44,9	- 0,2	+16,8	+13,6	+14,2	- 2,0	+221,9

Note : Les totaux ne correspondent pas nécessairement à l'addition des postes en raison des forçages.  
<sup>1</sup> Dans la balance des paiements, ce mouvement n'est pas enregistré dans les opérations en capital.

ANNEXES A 1 à 4

Notice explicative

Ces annexes reprennent les mouvements des créances et des dettes dans l'économie belge, tels qu'ils ont été publiés au tableau XII-2 de la partie statistique du *Bulletin d'Information et de Documentation* de la Banque Nationale de Belgique. Toutefois, elles diffèrent des données ainsi publiées sur les points suivants :

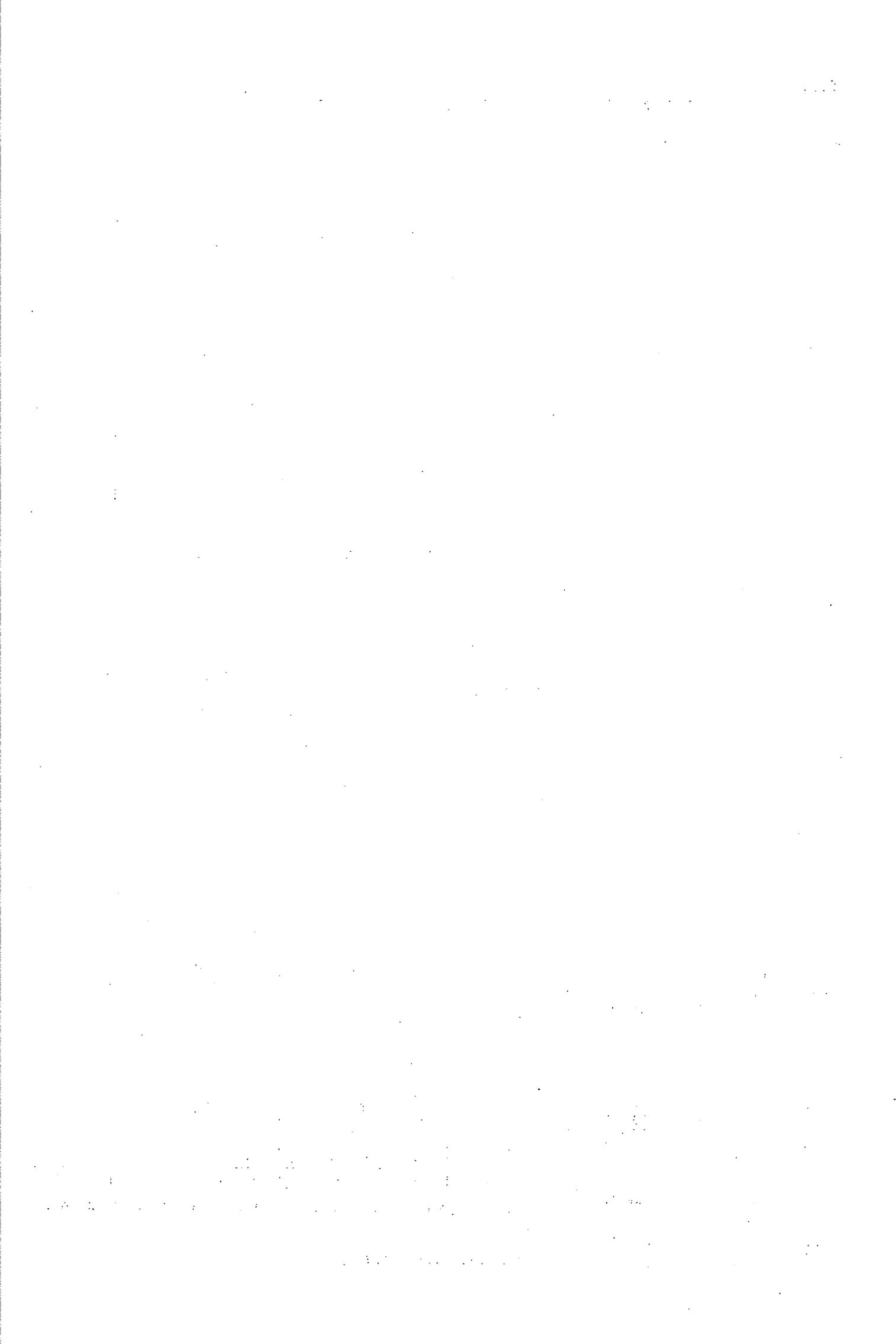
1) Les mouvements des « actions et parts » ont été compris dans les totaux des secteurs et dans les totaux des créances et des dettes au lieu d'être comptabilisés seulement pour mémoire, car ils constituent un élément du compte capital.

2) Certains montants ont été révisés depuis la publication.

3) L'ordre des types de dette a parfois été modifié, afin de rapprocher des rubriques pour lesquelles il n'a pas toujours été possible de donner des chiffres distincts dans le présent rapport.

4) Pour 1961, la Caisse Nationale des Pensions de Retraite et de Survie et l'Office National des Pensions pour Travailleurs Indépendants, qui avaient, dans le *Bulletin*, été rangés dans le secteur « Organismes d'assurance-vie et accidents du travail, fonds de pension », ont été, comme pour les années suivantes, classés dans le secteur « Sécurité sociale ».

\*  
\* \*



## Ventilation des mouvements des créances des ménages et des entreprises

(milliards de francs)

		Créances par secteur et par type de créance				
		Ménages 1	Entreprises 2	Entreprises 2 et particuliers 3	Paraétatiques d'exploitation 4	Entreprises 2 et paraétatiques d'exploitation 5
		(1)	(2)	(3) = (1) + (2)	(4)	(5) = (2) + (4)
..... données non disponibles						
... nihil ou inférieur à 50 millions						
— opération non effectuée						
( ) estimation						
p.m. pour mémoire						
<b>Dettes par secteur et par type de dette</b>						
Ménages 1 (1)	Acceptations, effets commerciaux et promesses ...	—	{ (+ 0,5)	{ (+ 0,5)	{ .....	{ (+ 0,5)
	Engagements en comptes courants ou d'avances .	—				
	Autres engagements à court terme envers les entreprises .....	—	p.m.	p.m.	p.m.	p.m.
	Autres emprunts à moyen et long terme .....	(- 0,1)	...	(- 0,1)	...	...
	Divers .....	...	...	...	...	...
	Total ...	(- 0,1)	(+ 0,5)	(+ 0,4)	.....	(+ 0,5)
Entreprises 2 (2)	Acceptations, effets commerciaux et promesses ...	—	{ (+ 0,2)	{ (+ 0,2)	{ .....	{ (+ 0,2)
	Engagements en comptes courants ou d'avances .	—				
	Autres engagements à court terme envers les ménages .....	p.m.	—	p.m.	—	—
	Obligations .....	{ (+ 0,6)	{ (+ 3,7)	{ + 0,1	...	{ (+ 3,8)
	Actions et parts .....	...	...	+ 4,2	+ 0,1	...
	Autres emprunts à moyen et long terme .....	(...)	...	(...)	...	...
	Engagements des entreprises individuelles et des sociétés de personnes envers les ménages qui en sont propriétaires .....	p.m.	—	p.m.	—	—
Divers .....	...	...	...	- 0,1	- 0,1	
	Total ...	(+ 0,6)	(+ 3,9)	(+ 4,5)	.....	(+ 3,9)
Entreprises 2 et particuliers 6 (3) = (1) + (2)	Acceptations, effets commerciaux et promesses ...	—	{ + 0,7	{ + 0,7	{ .....	{ + 0,7
	Engagements en comptes courants ou d'avances .	—				
	Autres engagements à court terme .....	p.m.	p.m.	p.m.	p.m.	p.m.
	Obligations .....	{ (+ 0,6)	{ (+ 3,7)	{ + 0,1	...	{ (+ 3,8)
	Actions et parts .....	...	...	+ 4,2	+ 0,1	...
	Autres emprunts à moyen et long terme .....	- 0,1	...	- 0,1	...	...
	Engagements des entreprises individuelles et des sociétés de personnes envers les ménages qui en sont propriétaires .....	p.m.	—	p.m.	—	—
Divers .....	...	...	...	- 0,1	- 0,1	
	Total ...	(+ 0,5)	(+ 4,4)	+ 4,9	...	(+ 4,4)
Paraétatiques d'exploitation (4)	Argent à très court terme .....	—	—	—	+ 0,1	+ 0,1
	Acceptations, effets commerciaux et promesses ...	—	...	...	...	...
	Engagements en comptes courants ou d'avances .	—	...	...	...	...
	Obligations accessibles à tout placeur .....	(- 0,6)	(...)	- 0,6	...	(...)
	Obligations non accessibles à tout placeur .....	—	—	—	...	...
	Actions et parts .....	...	...	...	...	...
Autres emprunts à moyen et long terme .....	...	...	...	...	...	
Divers .....	...	...	...	...	...	
	Total ...	(- 0,6)	.....	- 0,6	+ 0,2	(+ 0,2)
Etat (Trésor) (5)	Fonds de tiers .....	- 0,1	...	- 0,1	...	...
	Certificats à court terme .....	—	...	...	...	...
	Obligations accessibles à tout placeur .....	(+ 4,6)	(...)	+ 4,6	+ 0,1	(+ 0,1)
	Obligations non accessibles à tout placeur .....	(- 1,3)	(...)	- 1,3	...	(...)
	Divers .....	...	...	...	+ 0,2	+ 0,2
	Total ...	(+ 3,2)	.....	+ 3,2	+ 0,3	(+ 0,3)
Secteur public non compris ailleurs (dont pouvoirs subordonnés) (6)	Argent à très court terme .....	—	—	—	...	...
	Engagements en comptes courants ou d'avances .	—	...	...	...	...
	Obligations accessibles à tout placeur .....	(- 0,7)	(...)	- 0,7	+ 0,1	(+ 0,1)
	Obligations non accessibles à tout placeur .....	—	—	—	...	...
	Autres emprunts à moyen et long terme .....	...	...	...	+ 0,1	+ 0,1
Divers .....	...	...	...	...	...	
	Total ...	(- 0,7)	.....	- 0,7	+ 0,2	(+ 0,2)
Sécurité sociale (7)	Réserves de sécurité sociale .....	- 0,5	—	- 0,5	—	—
	Obligations accessibles à tout placeur .....	...	...	...	...	...
	Obligations non accessibles à tout placeur .....	—	—	—	...	...
	Divers .....	(- 0,6)	(- 0,7)	- 1,3	...	(- 0,7)
	Total ...	(- 1,1)	(- 0,7)	- 1,8	...	(- 0,7)

1 Y compris les institutions sans but lucratif.

2 Entreprises nationales (sociétés par actions, sociétés de personnes et entreprises individuelles) du secteur privé qui ne sont pas des intermédiaires financiers.

3 Colonne (1) du tableau annexe A 1.

4 Colonne (2) du tableau annexe A 1.

5 Entreprises au sens de la comptabilité nationale.

6 Ligne (1) du tableau annexe A 1.

Note : Les totaux ne correspondent pas nécessairement à l'addition des postes en raison des forçages.

## Ventilation des mouvements des créances des ménages et des entreprises

(milliards de francs)

		Créances par secteur et par type de créance				
		Ménages 1 (1)	Entreprises 2 (2)	Entreprises 2 et particuliers 3 (3) = (1) + (2)	Paratâtiqnes d'exploitation 4 (4)	Entreprises 2 et paratâtiqnes d'exploitation 5 (5) = (2) + (4)
<i>données non disponibles</i> <i>... nihil ou inférieur à 50 millions</i> <i>— opération non effectuée</i> <i>( ) estimation</i> <i>p.m. pour mémoire</i>						
<b>Dettes par secteur et par type de dette</b>						
Etranger (8)	Argent à très court terme (francs belges) .....	—	—	—	...	...
	Acceptations et effets commerciaux .....	—	—	—	—	—
	Engagements en comptes courants ou d'avances Autres engagements à court terme (y compris l'en- caisse-or de la B.N.B.) .....	—	—	—	—	—
	Engagements des organismes internationaux de crédit au titre de la souscription de la Belgique	—	—	—	—	—
	Obligations .....	{ (+ 4,0)	{ (...)	{ + 4,0	{ ...	{ (...)
	Actions et parts .....	{ (+ 0,3)	{ (- 1,7)	{ - 1,4	{ - 0,2	{ (- 1,9)
	<b>Total ...</b>	<b>(+ 4,3)</b>	<b>(- 1,7)</b>	<b>+ 2,6</b>	<b>- 0,2</b>	<b>(- 1,9)</b>
Organismes monétaires (9)	Monnaie .....	{ (+ 15,9)	{ (+ 4,6)	{ + 20,5	{ + 0,8	{ (+ 5,4)
	Dépôts en devises des résidents .....	{ (+ 15,9)	{ (+ 4,6)	{ + 20,5	{ + 0,8	{ (+ 5,4)
	Dépôts à terme des résidents .....	—	—	—	—	—
	Argent à très court terme .....	—	—	—	—	—
	Engagements bruts envers l'étranger .....	—	—	—	—	—
	Dépôts sur livrets des résidents .....	+ 0,6	...	+ 0,6	—	—
	Engagements non rangés ailleurs .....	—	—	—	—	—
	Obligations (y compris les bons de caisse) .....	(+ 1,0)	(...)	+ 1,0	—	—
Actions et parts .....	(+ 0,1)	(+ 0,3)	+ 0,4	—	(+ 0,3)	
	<b>Total ...</b>	<b>(+ 17,6)</b>	<b>(+ 4,9)</b>	<b>+ 22,6</b>	<b>+ 0,8</b>	<b>(+ 5,7)</b>
Fonds des Rentes (10)	Argent à très court terme .....	—	—	—	—	—
	Certificats à court terme .....	—	—	—	—	—
	Engagements en comptes courants ou d'avances ..	—	—	—	—	—
	Divers .....	—	—	—	—	—
	<b>Total ...</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>
Caisses d'épargne, sociétés hypothécaires et de capitalisation (11)	Dépôts à vue .....	{ (+ 0,1)	{ (...)	{ + 0,1	{ + 0,1	{ (+ 0,1)
	Dépôts à terme .....	{ (+ 0,1)	{ (...)	{ + 0,1	{ + 0,1	{ (+ 0,1)
	Dépôts sur livrets .....	+ 9,1	...	+ 9,1	...	...
	Réserves mathématiques des sociétés de capitali- sation .....	—	—	—	—	—
	Obligations (y compris les bons de caisse) .....	(+ 1,0)	(...)	+ 1,0	—	—
	Actions et parts .....	(...)	(+ 0,1)	+ 0,1	—	(+ 0,1)
	<b>Total ...</b>	<b>(+ 10,3)</b>	<b>(+ 0,3)</b>	<b>+ 10,6</b>	<b>+ 0,1</b>	<b>(+ 0,4)</b>
Organismes d'assurance-vie et accidents du travail, fonds de pension (12)	Réserves de sécurité sociale .....	+ 0,8	—	+ 0,8	—	—
	Réserves mathématiques .....	+ 8,7	—	+ 8,7	—	—
	Divers .....	(+ 0,2)	(+ 0,1)	+ 0,3	...	(+ 0,1)
	<b>Total ...</b>	<b>(+ 9,7)</b>	<b>(+ 0,1)</b>	<b>+ 9,7</b>	<b>...</b>	<b>(+ 0,1)</b>
Organismes publics de crédit non monétaires (13)	Dépôts à vue .....	{ (+ 0,5)	{ (+ 0,1)	{ + 0,6	{ + 0,1	{ (+ 0,2)
	Dépôts à terme .....	{ (+ 0,5)	{ (+ 0,1)	{ + 0,6	{ + 0,1	{ (+ 0,2)
	Argent à très court terme .....	—	—	—	—	—
	Dépôts sur livrets .....	+ 0,6	...	+ 0,6	...	...
	Engagements en comptes courants ou d'avances ..	—	—	—	—	—
	Obligations accessibles à tout placeur .....	(+ 8,0)	(...)	+ 8,0	+ 0,1	(+ 0,1)
	Obligations non accessibles à tout placeur .....	—	—	—	—	—
Actions et parts .....	...	...	...	...	...	
	<b>Total ...</b>	<b>(+ 9,0)</b>	<b>(+ 0,1)</b>	<b>+ 9,1</b>	<b>+ 0,2</b>	<b>(+ 0,3)</b>
Secteurs indéter- minés et ajustements (14)		(...)	(...)	...	+ 0,2	(+ 0,2)
(15) = (3) à (14)	<b>Total des créances .....</b>	<b>(+ 52,1)</b>	<b>(+ 7,3)</b>	<b>+ 59,4</b>	<b>+ 1,8</b>	<b>(+ 9,1)</b>

1 Y compris les institutions sans but lucratif.

2 Entreprises nationales (sociétés par actions, sociétés de personnes et entreprises individuelles) du secteur privé qui ne sont pas des intermédiaires financiers.

3 Colonne (1) du tableau annexe A 1.

4 Colonne (2) du tableau annexe A 1.

5 Entreprises au sens de la comptabilité nationale.

Note : Les totaux ne correspondent pas nécessairement à l'addition des postes en raison des forçages.

## Ventilation des mouvements des créances des ménages et des entreprises

(milliards de francs)

		Créances par secteur et par type de créance				
		Ménages 1	Entreprises 2	Entreprises 2 et particuliers 3	Parafatatives d'exploitation 4	Entreprises 2 et parafatatives d'exploitation 5
		(1)	(2)	(3) = (1) + (2)	(4)	(5) = (2) + (4)
..... données non disponibles						
... nihil ou inférieur à 50 millions						
— opération non effectuée						
( ) estimation						
p.m. pour mémoire						
<b>Dettes par secteur et par type de dette</b>						
Ménages 1 (1)	Acceptations, effets commerciaux et promesses ...	—	{ (- 0,3)	{ (- 0,3)	{ —	{ (- 0,3)
	Engagements en comptes courants ou d'avances .	—				
	Autres engagements à court terme envers les entreprises .....	—	p.m.	p.m.	p.m.	p.m.
	Autres emprunts à moyen et long terme .....	(+ 1,7)	...	(+ 1,7)	...	...
	Divers .....	...	...	...	...	...
	Total ...	(+ 1,7)	(- 0,3)	(+ 1,4)	.....	(- 0,3)
Entreprises 2 (2)	Acceptations, effets commerciaux et promesses ...	—	{ (...)	{ (...)	{ + 0,1	{ (+ 0,1)
	Engagements en comptes courants ou d'avances .	—				
	Autres engagements à court terme envers les ménages .....	p.m.	—	p.m.	—	—
	Obligations .....	{ (+ 2,4)	{ (+ 5,0)	{ + 1,3	{ ...	{ (+ 5,0)
	Actions et parts .....	(...)	...	(...)	...	...
	Autres emprunts à moyen et long terme .....	(...)	...	(...)	...	...
Engagements des entreprises individuelles et des sociétés de personnes envers les ménages qui en sont propriétaires .....	p.m.	—	p.m.	—	—	
Divers .....	...	...	...	+ 0,1	+ 0,1	
Total ...	(+ 2,4)	(+ 5,0)	(+ 7,4)	+ 0,2	(+ 5,2)	
Entreprises 2 et particuliers 6 (3) = (1) + (2)	Acceptations, effets commerciaux et promesses ...	—	{ - 0,3	{ - 0,3	{ + 0,1	{ - 0,2
	Engagements en comptes courants ou d'avances .	—				
	Autres engagements à court terme .....	p.m.	p.m.	p.m.	p.m.	p.m.
	Obligations .....	{ (+ 2,4)	{ (+ 5,0)	{ + 1,3	{ ...	{ (+ 5,0)
	Actions et parts .....	+ 1,7	...	+ 1,7	...	...
	Autres emprunts à moyen et long terme .....	...	...	...	...	...
Engagements des entreprises individuelles et des sociétés de personnes envers les ménages qui en sont propriétaires .....	p.m.	—	p.m.	—	—	
Divers .....	...	...	...	+ 0,1	+ 0,1	
Total ...	(+ 4,1)	(+ 4,7)	+ 8,8	+ 0,2	(+ 4,9)	
Parafatatives d'exploitation (4)	Argent à très court terme .....	—	—	—	- 0,1	- 0,1
	Acceptations, effets commerciaux et promesses ...	—	+ 0,2	+ 0,2	.....	+ 0,2
	Engagements en comptes courants ou d'avances .	—				
	Obligations accessibles à tout placeur .....	(+ 0,5)	(...)	+ 0,5	...	(...)
	Obligations non accessibles à tout placeur .....	—	—	—	...	...
	Actions et parts .....	(...)	(+ 0,1)	+ 0,1	.....	(+ 0,1)
Autres emprunts à moyen et long terme .....	...	+ 0,1	+ 0,1	...	+ 0,1	
Divers .....	...	...	...	...	...	
Total ...	(+ 0,5)	(+ 0,4)	+ 0,9	- 0,1	(+ 0,3)	
Etat (Trésor) (5)	Fonds de tiers .....	(+ 0,4)	(+ 0,5)	+ 0,9	...	(+ 0,5)
	Certificats à court terme .....	—	...	...	+ 0,3	+ 0,3
	Obligations accessibles à tout placeur .....	(+ 2,1)	(...)	+ 2,1	+ 0,1	(+ 0,1)
	Obligations non accessibles à tout placeur .....	—	—	—	...	...
	Divers .....	...	...	...	- 0,1	- 0,1
Total ...	(+ 2,5)	(+ 0,5)	+ 3,0	+ 0,3	(+ 0,8)	
Secteur public non compris ailleurs (dont pouvoirs subordonnés) (6)	Argent à très court terme .....	—	—	—	...	...
	Engagements en comptes courants ou d'avances .	—				
	Obligations accessibles à tout placeur .....	(+ 0,1)	(...)	+ 0,1	+ 0,2	(+ 0,2)
	Obligations non accessibles à tout placeur .....	—	—	—	...	...
	Autres emprunts à moyen et long terme .....	(+ 0,2)	(+ 0,1)	+ 0,3	+ 0,2	+ 0,2
Divers .....	...	...	...	...	(+ 0,1)	
Total ...	(+ 0,3)	(+ 0,1)	+ 0,4	+ 0,4	(+ 0,5)	
Sécurité sociale (7)	Réserves de sécurité sociale .....	- 0,5	—	- 0,5	—	—
	Obligations accessibles à tout placeur .....	...	...	...	...	...
	Obligations non accessibles à tout placeur .....	—	—	—	...	...
	Divers .....	(+ 0,2)	(+ 0,1)	+ 0,3	...	(+ 0,1)
Total ...	(- 0,3)	(+ 0,1)	- 0,2	...	(+ 0,1)	

1 Y compris les institutions sans but lucratif.

2 Entreprises nationales (sociétés par actions, sociétés de personnes et entreprises individuelles) du secteur privé qui ne sont pas des intermédiaires financiers.

3 Colonne (1) du tableau annexe A 2.

4 Colonne (2) du tableau annexe A 2.

5 Entreprises au sens de la comptabilité nationale.

6 Ligne (1) du tableau annexe A 2.

Note : Les totaux ne correspondent pas nécessairement à l'addition des postes en raison des forçages.

**Ventilation des mouvements des créances des ménages et des entreprises**  
(milliards de francs)

		Créances par secteur et par type de créance				
		Ménages 1	Entreprises 2	Entreprises 2 et particuliers 3	Paraétatiques d'exploitation 4	Entreprises 2 et paraétatiques d'exploitation 5
		(1)	(2)	(3) = (1) + (2)	(4)	(5) = (2) + (4)
..... données non disponibles						
... nihil ou inférieur à 50 millions						
— opération non effectuée						
( ) estimation						
p.m. pour mémoire						
<b>Dettes par secteur et par type de dette</b>						
Etranger (8)	Argent à très court terme (francs belges) .....	—	—	—	...	...
	Acceptations et effets commerciaux .....	—	—	—	—	—
	Engagements en comptes courants ou d'avances .....	—	—	—	—	—
	Autres engagements à court terme (y compris l'en-casse-or de la B.N.B.) .....	—	—	—	—	—
	Engagements des organismes internationaux de crédit au titre de la souscription de la Belgique .....	—	—	—	—	—
	Obligations .....	{ (+ 4,0)	{ (...)	{ + 4,0	{ + 0,1	{ (+ 0,1)
	Actions et parts .....	{ (+ 0,4)	{ (+ 1,1)	{ + 1,5	{ + 0,3	{ (+ 1,4)
Divers .....						
	<b>Total ...</b>	<b>(+ 4,4)</b>	<b>(+ 1,1)</b>	<b>+ 5,5</b>	<b>+ 0,4</b>	<b>(+ 1,5)</b>
Organismes monétaires (9)	Monnaie .....	{ (+ 17,9)	{ (- 1,8)	{ + 16,1	{ ...	{ (- 1,8)
	Dépôts en devises des résidents .....					
	Dépôts à terme des résidents .....	—	—	—	—	—
	Argent à très court terme .....	—	—	—	—	—
	Engagements bruts envers l'étranger .....	—	—	—	—	—
	Dépôts sur livrets des résidents .....	+ 3,6	...	+ 3,6	—	—
	Engagements non rangés ailleurs .....	—	—	—	—	—
	Obligations (y compris les bons de caisse) .....	(+ 2,4)	(...)	+ 2,4	—	—
Actions et parts .....	(+ 0,4)	(+ 0,7)	+ 1,1	—	(+ 0,7)	
Divers .....	...	...	...	...	...	
	<b>Total ...</b>	<b>(+ 24,3)</b>	<b>(- 1,1)</b>	<b>+ 23,2</b>	<b>—</b>	<b>(- 1,1)</b>
Fonds des Rentes (10)	Argent à très court terme .....	—	—	—	—	—
	Certificats à court terme .....	—	—	—	—	—
	Engagements en comptes courants ou d'avances .....	—	—	—	—	—
	Divers .....	—	—	—	—	—
	<b>Total ...</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>
Caisses d'épargne, sociétés hypothécaires et de capitalisation (11)	Dépôts à vue .....	{ (+ 0,9)	{ (- 0,1)	{ + 0,8	{ + 0,2	{ (+ 0,1)
	Dépôts à terme .....	+ 13,2	...	+ 13,2	...	...
	Dépôts sur livrets .....	—	—	—	—	—
	Réserves mathématiques des sociétés de capitalisation .....	+ 0,1	—	+ 0,1	—	—
	Obligations (y compris les bons de caisse) .....	(+ 1,7)	(...)	+ 1,7	—	—
	Actions et parts .....	(...)	(+ 0,1)	+ 0,1	—	(+ 0,1)
	Divers .....	(+ 0,1)	(+ 0,2)	+ 0,3	...	(+ 0,2)
	<b>Total ...</b>	<b>(+ 16,0)</b>	<b>(+ 0,2)</b>	<b>+ 16,2</b>	<b>+ 0,2</b>	<b>(+ 0,4)</b>
Organismes d'assurance-vie et accidents du travail, fonds de pension (12)	Réserves de sécurité sociale .....	+ 2,0	—	+ 2,0	—	—
	Réserves mathématiques .....	+ 8,5	—	+ 8,5	—	—
	Divers .....	(+ 0,1)	(...)	+ 0,1	...	(...)
	<b>Total ...</b>	<b>(+ 10,6)</b>	<b>(...)</b>	<b>+ 10,6</b>	<b>...</b>	<b>(...)</b>
Organismes publics de crédit non monétaires (13)	Dépôts à vue .....	{ (- 0,2)	{ (...)	{ - 0,2	{ - 0,1	{ (- 0,1)
	Dépôts à terme .....	—	—	—	—	—
	Argent à très court terme .....	—	—	—	—	—
	Dépôts sur livrets .....	+ 1,1	...	+ 1,1	...	...
	Engagements en comptes courants ou d'avances .....	—	—	—	—	—
	Obligations accessibles à tout placeur .....	(+ 6,2)	(...)	+ 6,2	+ 0,1	(+ 0,1)
	Obligations non accessibles à tout placeur .....	—	—	—	—	—
Actions et parts .....	...	...	...	...	...	
Divers .....	(+ 0,4)	(+ 0,5)	+ 0,9	...	(+ 0,5)	
	<b>Total ...</b>	<b>(+ 7,5)</b>	<b>(+ 0,5)</b>	<b>+ 8,0</b>	<b>...</b>	<b>(+ 0,5)</b>
Secteurs indéterminés et ajustements (14)		(+ 0,1)	(+ 0,1)	+ 0,2	+ 0,4	(+ 0,5)
(15) = (3) à (14)	<b>Total des créances .....</b>	<b>(+ 70,0)</b>	<b>(+ 6,6)</b>	<b>+ 76,6</b>	<b>+ 1,8</b>	<b>(+ 8,4)</b>

1 Y compris les institutions sans but lucratif.

2 Entreprises nationales (sociétés par actions, sociétés de personnes et entreprises individuelles) du secteur privé qui ne sont pas des intermédiaires financiers.

3 Colonne (1) du tableau annexe A 2.

4 Colonne (2) du tableau annexe A 2.

5 Entreprises au sens de la comptabilité nationale.

Note : Les totaux ne correspondent pas nécessairement à l'addition des postes en raison des forçages.

## Ventilation des mouvements des créances des ménages et des entreprises

(milliards de francs)

		Créances par secteur et par type de créance				
		Ménages 1	Entreprises 2	Entreprises 2 et particuliers 3	Paraétatiques d'exploitation 4	Entreprises 2 et paraétatiques d'exploitation 5
		(1)	(2)	(3) = (1) + (2)	(4)	(5) = (2) + (4)
<i>données non disponibles</i>						
... nihil ou inférieur à 50 millions						
— opération non effectuée						
( ) estimation						
p.m. pour mémoire						
<b>Dettes par secteur et par type de dette</b>						
Ménages 1 (1)	Acceptations, effets commerciaux et promesses ...	—	{ (+ 1,2)	{ (+ 1,2)	—	{ (+ 1,2)
	Engagements en comptes courants ou d'avances .	—				
	Autres engagements à court terme envers les entreprises	—	p.m.	p.m.	p.m.	p.m.
	Autres emprunts à moyen et long terme .....	(- 0,1)	...	(- 0,1)	...	...
	Divers .....	...	...	...	...	...
	Total ...	(- 0,1)	(+ 1,2)	(+ 1,1)	...	(+ 1,2)
Entreprises 2 (2)	Acceptations, effets commerciaux et promesses ...	—	{ (+ 0,3)	{ (+ 0,3)	—	{ (+ 0,3)
	Engagements en comptes courants ou d'avances .	—				
	Autres engagements à court terme envers les ménages	p.m.	—	p.m.	—	—
	Obligations	{ (+ 1,0)	{ (+ 4,3)	{ + 1,4	...	{ (+ 4,5)
	Actions et parts .....	...	...	+ 3,9	+ 0,2	...
	Autres emprunts à moyen et long terme .....	(...)	...	(...)	...	...
	Engagements des entreprises individuelles et des sociétés de personnes envers les ménages qui en sont propriétaires	p.m.	—	p.m.	—	—
Divers .....	...	...	...	+ 0,1	+ 0,1	
	Total ...	(+ 1,0)	(+ 4,6)	(+ 5,6)	+ 0,3	(+ 4,9)
Entreprises 2 et particuliers 6 (3) = (1) + (2)	Acceptations, effets commerciaux et promesses ...	—	{ + 1,5	{ + 1,5	...	{ + 1,5
	Engagements en comptes courants ou d'avances .	—				
	Autres engagements à court terme .....	p.m.	p.m.	p.m.	p.m.	p.m.
	Obligations	{ (+ 1,0)	{ (+ 4,3)	{ + 1,4	...	{ (+ 4,5)
	Actions et parts .....	...	...	+ 3,9	+ 0,2	...
	Autres emprunts à moyen et long terme .....	- 0,1	...	- 0,1	...	...
	Engagements des entreprises individuelles et des sociétés de personnes envers les ménages qui en sont propriétaires	p.m.	—	p.m.	—	—
Divers .....	...	...	...	+ 0,1	+ 0,1	
	Total ...	(+ 0,9)	(+ 5,8)	+ 6,7	+ 0,3	(+ 6,1)
Paraétatiques d'exploitation (4)	Argent à très court terme .....	—	—	—	...	...
	Acceptations, effets commerciaux et promesses ...	—	- 0,1	- 0,1	...	- 0,1
	Engagements en comptes courants ou d'avances .	—	...	...	...	...
	Obligations accessibles à tout placeur .....	(+ 0,9)	(...)	+ 0,9	+ 0,1	(+ 0,1)
	Obligations non accessibles à tout placeur .....	—	—	—	...	...
	Actions et parts .....	(...)	(+ 0,1)	+ 0,1	...	(+ 0,1)
Autres emprunts à moyen et long terme .....	—	—	—	...	...	
Divers .....	(+ 0,2)	(+ 0,2)	+ 0,4	...	(+ 0,2)	
	Total ...	(+ 1,1)	(+ 0,2)	+ 1,3	+ 0,1	(+ 0,3)
Etat (Trésor) (5)	Fonds de tiers .....	(- 0,2)	(- 0,5)	- 0,7	...	(- 0,5)
	Certificats à court terme .....	—	...	...	+ 0,1	+ 0,1
	Obligations accessibles à tout placeur .....	(- 0,6)	(...)	- 0,6	+ 0,1	(+ 0,1)
	Obligations non accessibles à tout placeur .....	—	—	—	...	...
	Divers .....	—	—	—	+ 0,1	+ 0,1
	Total ...	(- 0,8)	(- 0,5)	- 1,3	+ 0,3	(- 0,2)
Secteur public non compris ailleurs (dont pouvoirs subordonnés) (6)	Argent à très court terme .....	—	—	—	...	...
	Engagements en comptes courants ou d'avances .	—	—	—	...	...
	Obligations accessibles à tout placeur .....	(- 0,7)	(...)	- 0,7	+ 0,1	(+ 0,1)
	Obligations non accessibles à tout placeur .....	—	—	—	...	...
	Autres emprunts à moyen et long terme .....	—	—	—	+ 0,2	+ 0,2
Divers .....	(+ 0,1)	(...)	+ 0,1	...	(...)	
	Total ...	(- 0,6)	...	- 0,6	+ 0,3	(+ 0,3)
Sécurité sociale (7)	Réserves de sécurité sociale .....	+ 1,3	—	+ 1,3	—	—
	Obligations accessibles à tout placeur .....	...	...	...	...	...
	Obligations non accessibles à tout placeur .....	—	—	—	...	...
	Divers .....	(+ 1,1)	(+ 1,1)	+ 2,2	...	(+ 1,1)
	Total ...	(+ 2,4)	(+ 1,1)	+ 3,6	...	(+ 1,1)

1 Y compris les institutions sans but lucratif.

2 Entreprises nationales (sociétés par actions, sociétés de personnes et entreprises individuelles) du secteur privé qui ne sont pas des intermédiaires financiers.

3 Colonne (1) du tableau annexe A 3.

4 Colonne (2) du tableau annexe A 3.

5 Entreprises au sens de la comptabilité nationale.

6 Ligne (1) du tableau annexe A 3.

Note : Les totaux ne correspondent pas nécessairement à l'addition des postes en raison des forçages.

**Ventilation des mouvements des créances des ménages et des entreprises**  
(milliards de francs)

		Créances par secteur et par type de créance				
		Ménages 1	Entreprises 2	Entreprises 2 et particuliers 3	Paraétatiques d'exploitation 4	Entreprises 2 et paraétatiques d'exploitation 5
		(1)	(2)	(3) = (1) + (2)	(4)	(5) = (2) + (4)
<i>données non disponibles</i> <i>... nihil ou inférieur à 50 millions</i> <i>— opération non effectuée</i> <i>( ) estimation</i> <i>p.m. pour mémoire</i>						
<b>Dettes par secteur et par type de dette</b>						
Etranger (8)	Argent à très court terme (francs belges) .....	—	—	—	...	...
	Acceptations et effets commerciaux .....	—	—	—	—	—
	Engagements en comptes courants ou d'avances Autres engagements à court terme (y compris l'en- caisse-or de la B.N.B.) .....	—	—	—	—	—
	Engagements des organismes internationaux de crédit au titre de la souscription de la Belgique	—	—	—	—	—
	Obligations .....	+ 4,7	(...)	+ 4,7	...	(...)
	Actions et parts .....	+ 0,6	+ 3,4	+ 4,0	- 0,5	+ 2,9
	Divers .....	+ 5,3	+ 3,4	+ 8,7	- 0,5	+ 2,9
<b>Total ...</b>		+ 5,3	+ 3,4	+ 8,7	- 0,5	+ 2,9
Organismes monétaires (9)	Monnaie .....	+ 19,4	+ 4,3	+ 23,7	+ 0,2	+ 4,5
	Dépôts en devises des résidents .....	—	—	—	—	—
	Dépôts à terme des résidents .....	—	—	—	—	—
	Argent à très court terme .....	—	—	—	—	—
	Engagements bruts envers l'étranger .....	+ 9,4	...	+ 9,4	—	—
	Dépôts sur livrets des résidents .....	—	—	—	—	—
	Engagements non rangés ailleurs .....	+ 0,4	(...)	+ 0,4	—	—
	Obligations (y compris les bons de caisse) .....	+ 0,1	+ 0,4	+ 0,5	—	+ 0,4
Actions et parts .....	...	...	...	...	...	
Divers .....	+ 29,3	+ 4,7	+ 34,0	+ 0,2	+ 4,9	
<b>Total ...</b>		+ 29,3	+ 4,7	+ 34,0	+ 0,2	+ 4,9
Fonds des Rentiers (10)	Argent à très court terme .....	—	—	—	—	—
	Certificats à court terme .....	—	—	—	—	—
	Engagements en comptes courants ou d'avances .	—	—	—	—	—
	Divers .....	—	—	—	—	—
<b>Total ...</b>		—	—	—	—	—
Caisses d'épargne, sociétés hypothécaires et de capitalisation (11)	Dépôts à vue .....	+ 0,4	+ 0,1	+ 0,5	+ 0,2	+ 0,3
	Dépôts à terme .....	+ 11,7	...	+ 11,7	...	...
	Dépôts sur livrets .....	+ 0,1	—	+ 0,1	—	—
	Réserves mathématiques des sociétés de capitali- sation .....	+ 0,4	(...)	+ 0,4	—	—
	Obligations (y compris les bons de caisse) .....	+ 0,1	+ 0,1	+ 0,2	—	+ 0,1
	Actions et parts .....	...	...	...	...	...
	Divers .....	+ 12,6	+ 0,2	+ 12,8	+ 0,2	+ 0,4
<b>Total ...</b>		+ 12,6	+ 0,2	+ 12,8	+ 0,2	+ 0,4
Organismes d'assurance-vie et accidents du travail, fonds de pension (12)	Réserves de sécurité sociale .....	+ 2,8	—	+ 2,8	—	—
	Réserves mathématiques .....	+ 8,7	—	+ 8,7	—	—
	Divers .....	+ 0,1	(...)	+ 0,1	...	(...)
	<b>Total ...</b>		+ 11,6	(...)	+ 11,6	...
Organismes publics de crédit non monétaires (13)	Dépôts à vue .....	+ 0,6	+ 0,1	+ 0,7	+ 0,1	+ 0,2
	Dépôts à terme .....	—	—	—	—	—
	Argent à très court terme .....	—	—	—	—	—
	Dépôts sur livrets .....	+ 1,5	...	+ 1,5	...	...
	Engagements en comptes courants ou d'avances .	—	—	—	—	—
	Obligations accessibles à tout placeur .....	+ 4,4	(...)	+ 4,4	...	(...)
	Obligations non accessibles à tout placeur .....	—	—	—	—	—
	Actions et parts .....	- 0,2	- 0,2	- 0,4	...	- 0,2
Divers .....	+ 6,3	- 0,1	+ 6,2	...	(...)	
<b>Total ...</b>		+ 6,3	- 0,1	+ 6,2	...	(...)
Secteurs indéter- minés et ajustements (14)		- 0,1	(...)	- 0,1	- 0,5	- 0,5
(15) = (5) à (14)	<b>Total des créances .....</b>	+ 68,1	+ 14,8	+ 82,9	+ 0,4	+ 15,2

1 Y compris les institutions sans but lucratif.

2 Entreprises nationales (sociétés par actions, sociétés de personnes et entreprises individuelles) du secteur privé qui ne sont pas des intermédiaires financiers.

3 Colonne (1) du tableau annexe A 3.

4 Colonne (2) du tableau annexe A 3.

5 Entreprises au sens de la comptabilité nationale.

Note : Les totaux ne correspondent pas nécessairement à l'addition des postes en raison des forçages.

## Ventilation des mouvements des créances des ménages et des entreprises

(milliards de francs)

		Créances par secteur et par type de créance				
		Ménages 1	Entreprises 2	Entreprises 2 et particuliers 3	Paraétatiques d'exploitation 4	Entreprises 2 et paraétatiques d'exploitation 5
		(1)	(2)	(3) = (1) + (2)	(4)	(5) = (2) + (4)
<b>Dettes par secteur et par type de dette</b>						
Ménages 1 (1)	Acceptations, effets commerciaux et promesses ...	—	{ (+ 0,5)	{ (+ 0,5)	{ —	{ (+ 0,5)
	Engagements en comptes courants ou d'avances .	—				
	Autres engagements à court terme envers les entreprises .....	—	p.m.	p.m.	p.m.	p.m.
	Autres emprunts à moyen et long terme .....	(+ 0,8)	...	(+ 0,8)	...	...
	Divers .....	...	...	...	...	...
	<b>Total ...</b>	<b>(+ 0,8)</b>	<b>(+ 0,5)</b>	<b>(+ 1,3)</b>	<b>—</b>	<b>(+ 0,5)</b>
Entreprises 2 (2)	Acceptations, effets commerciaux et promesses ...	—	{ (+ 0,1)	{ (+ 0,1)	{ - 0,1	{ (...)
	Engagements en comptes courants ou d'avances .	—				
	Autres engagements à court terme envers les ménages .....	p.m.	—	p.m.	—	—
	Obligations .....	{ (+ 3,3)	{ (+ 6,6)	{ + 1,5	{ + 0,5	{ (+ 7,1)
	Actions et parts .....	...	...	+ 8,4	...	...
	Autres emprunts à moyen et long terme .....	(...)	...	(...)	...	...
	Engagements des entreprises individuelles et des sociétés de personnes envers les ménages qui en sont propriétaires .....	p.m.	—	p.m.	—	—
Divers .....	...	...	...	+ 0,3	+ 0,3	
	<b>Total ...</b>	<b>(+ 3,3)</b>	<b>(+ 6,7)</b>	<b>(+ 10,0)</b>	<b>+ 0,7</b>	<b>(+ 7,4)</b>
Entreprises 2 et particuliers 6 (3) = (1) + (2)	Acceptations, effets commerciaux et promesses ...	—	{ + 0,6	{ + 0,6	{ - 0,1	{ + 0,5
	Engagements en comptes courants ou d'avances .	—				
	Autres engagements à court terme .....	p.m.	p.m.	p.m.	p.m.	p.m.
	Obligations .....	{ (+ 3,3)	{ (+ 6,6)	{ + 1,5	{ + 0,5	{ (+ 7,1)
	Actions et parts .....	...	...	+ 8,4	...	...
	Autres emprunts à moyen et long terme .....	+ 0,8	...	+ 0,8	...	...
	Engagements des entreprises individuelles et des sociétés de personnes envers les ménages qui en sont propriétaires .....	p.m.	—	p.m.	—	—
Divers .....	...	...	...	+ 0,3	+ 0,3	
	<b>Total ...</b>	<b>(+ 4,1)</b>	<b>(+ 7,2)</b>	<b>+ 11,2</b>	<b>+ 0,8</b>	<b>(+ 7,9)</b>
Paraétatiques d'exploitation (4)	Argent à très court terme .....	—	—	—	...	...
	Acceptations, effets commerciaux et promesses ...	—	+ 0,3	+ 0,3	—	+ 0,3
	Engagements en comptes courants ou d'avances .	—	—	—	—	—
	Obligations accessibles à tout placeur .....	(- 0,1)	(...)	- 0,1	+ 0,2	(+ 0,2)
	Obligations non accessibles à tout placeur .....	—	—	—	...	...
	Actions et parts .....	(...)	(+ 0,1)	+ 0,1	—	(+ 0,1)
Autres emprunts à moyen et long terme .....	—	—	—	—	—	
Divers .....	(+ 0,5)	(+ 0,5)	+ 1,0	...	(+ 0,5)	
	<b>Total ...</b>	<b>(+ 0,4)</b>	<b>(+ 0,9)</b>	<b>+ 1,4</b>	<b>+ 0,2</b>	<b>(+ 1,1)</b>
Etat (Trésor) (5)	Fonds de tiers .....	(+ 2,3)	(- 0,5)	+ 1,8	...	(- 0,5)
	Certificats à court terme .....	—	...	...	- 0,2	- 0,2
	Obligations accessibles à tout placeur .....	(+ 11,2)	(...)	+ 11,2	...	(...)
	Obligations non accessibles à tout placeur .....	—	—	—	...	...
	Divers .....	—	—	—	- 0,1	- 0,1
	<b>Total ...</b>	<b>(+ 13,5)</b>	<b>(- 0,5)</b>	<b>+ 13,0</b>	<b>- 0,3</b>	<b>(- 0,8)</b>
Secteur public non compris ailleurs (dont pouvoirs subordonnés) (6)	Argent à très court terme .....	—	—	—	...	...
	Engagements en comptes courants ou d'avances .	—	—	—	—	—
	Obligations accessibles à tout placeur .....	(- 1,0)	(...)	- 1,0	- 0,1	(- 0,1)
	Obligations non accessibles à tout placeur .....	—	—	—	...	...
	Autres emprunts à moyen et long terme .....	—	—	—	+ 0,2	+ 0,2
Divers .....	(+ 0,1)	(...)	+ 0,1	...	(...)	
	<b>Total ...</b>	<b>(- 0,9)</b>	<b>(...)</b>	<b>- 0,9</b>	<b>+ 0,2</b>	<b>(+ 0,1)</b>
Sécurité sociale (7)	Réserves de sécurité sociale .....	+ 6,3	—	+ 6,3	—	—
	Obligations accessibles à tout placeur .....	...	...	...	...	...
	Obligations non accessibles à tout placeur .....	—	—	—	...	...
	Divers .....	(- 0,3)	(- 0,3)	- 0,6	...	(- 0,3)
	<b>Total ...</b>	<b>(+ 6,0)</b>	<b>(- 0,3)</b>	<b>+ 5,7</b>	<b>...</b>	<b>(- 0,3)</b>

1 Y compris les institutions sans but lucratif.

2 Entreprises nationales (sociétés par actions, sociétés de personnes et entreprises individuelles) du secteur privé qui ne sont pas des intermédiaires financiers.

3 Colonne (1) du tableau annexe A 4.

4 Colonne (2) du tableau annexe A 4.

5 Entreprises au sens de la comptabilité nationale.

6 Ligne (1) du tableau annexe A 4.

Note : Les totaux ne correspondent pas nécessairement à l'addition des postes en raison des forçages.

## Ventilation des mouvements des créances des ménages et des entreprises

(milliards de francs)

		Créances par secteur et par type de créance				
		Ménages 1	Entreprises 2	Entreprises 2 et particuliers 3	Paraétatiques d'exploitation 4	Entreprises 2 et paraétatiques d'exploitation 5
		(1)	(2)	(3) = (1) + (2)	(4)	(5) = (2) + (4)
<p>..... données non disponibles</p> <p>... nihil ou inférieur à 50 millions</p> <p>— opération non effectuée</p> <p>( ) estimation</p> <p>p.m. pour mémoire</p>						
<b>Dettes par secteur et par type de dette</b>						
Etranger (8)	Argent à très court terme (francs belges) .....	—	—	—	...	...
	Acceptations et effets commerciaux .....	—	—	—	—	—
	Engagements en comptes courants ou d'avances Autres engagements à court terme (y compris l'en- caisse-or de la B.N.B.) .....	—	—	—	...	...
	Engagements des organismes internationaux de crédit au titre de la souscription de la Belgique	—	—	—	—	—
	Obligations .....	{ (+ 1,4)	{ (...)	{ + 1,4	{ ...	{ (...)
	Actions et parts .....	{ (+ 0,9)	{ (+ 4,5)	{ + 5,4	{ + 0,1	{ (+ 4,6)
Divers .....						
	<b>Total ...</b>	<b>(+ 2,3)</b>	<b>(+ 4,5)</b>	<b>+ 6,8</b>	<b>+ 0,1</b>	<b>(+ 4,6)</b>
Organismes monétaires (9)	Monnaie .....	{ (+ 19,7)	{ (- 0,6)	{ + 19,1	{ + 0,2	{ (- 0,4)
	Dépôts en devises des résidents .....					
	Dépôts à terme des résidents .....	—	—	—	...	...
	Argent à très court terme .....	—	—	—	—	—
	Engagements bruts envers l'étranger .....	+ 6,3	...	+ 6,3	—	—
	Dépôts sur livrets des résidents .....	—	—	—	—	—
	Engagements non rangés ailleurs .....	(- 0,1)	(...)	- 0,1	—	—
	Obligations (y compris les bons de caisse) .....	(+ 0,5)	(+ 1,0)	+ 1,5	—	(+ 1,0)
Actions et parts .....	...	...	...	...	...	
Divers .....						
	<b>Total ...</b>	<b>(+ 26,4)</b>	<b>(+ 0,4)</b>	<b>+ 26,9</b>	<b>+ 0,1</b>	<b>(+ 0,6)</b>
Fonds des Reales (10)	Argent à très court terme .....	—	—	—	...	...
	Certificats à court terme .....	—	—	—	—	—
	Engagements en comptes courants ou d'avances ..	—	—	—	—	—
	Divers .....	—	—	—	—	—
	<b>Total ...</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>...</b>	<b>...</b>
Caisses d'épargne, sociétés hypothécaires et de capitalisation (11)	Dépôts à vue .....	{ (+ 0,3)	{ (...)	{ + 0,3	{ ...	{ (...)
	Dépôts à terme .....	+ 9,7	...	+ 9,7	...	...
	Dépôts sur livrets .....	...	—	...	—	—
	Réserves mathématiques des sociétés de capitali- sation .....	...	...	...	...	...
	Obligations (y compris les bons de caisse) .....	(+ 0,7)	(...)	+ 0,7	—	—
	Actions et parts .....	(+ 0,1)	(+ 0,2)	+ 0,3	—	(+ 0,2)
	Divers .....	(+ 0,7)	(+ 0,6)	+ 1,3	...	(+ 0,6)
	<b>Total ...</b>	<b>(+ 11,5)</b>	<b>(+ 0,8)</b>	<b>+ 12,3</b>	<b>...</b>	<b>(+ 0,8)</b>
Organismes d'assurance-vie et accidents du travail, fonds de pension (12)	Réserves de sécurité sociale .....	+ 2,8	—	+ 2,8	—	—
	Réserves mathématiques .....	+ 10,0	—	+ 10,0	—	—
	Divers .....	...	...	...	...	...
	<b>Total ...</b>	<b>+ 12,9</b>	<b>...</b>	<b>+ 12,9</b>	<b>...</b>	<b>...</b>
Organismes publics de crédit non monétaires (13)	Dépôts à vue .....	{ (- 0,1)	{ (...)	{ - 0,1	{ + 0,1	{ (+ 0,1)
	Dépôts à terme .....	—	—	—	...	...
	Argent à très court terme .....	—	—	—	...	...
	Dépôts sur livrets .....	+ 0,6	...	+ 0,6	...	...
	Engagements en comptes courants ou d'avances ..	—	...	...	...	...
	Obligations accessibles à tout placeur .....	(+ 5,4)	(...)	+ 5,4	...	(...)
	Obligations non accessibles à tout placeur .....	—	—	—	...	...
	Actions et parts .....	...	...	...	...	...
Divers .....	(+ 0,2)	(+ 0,3)	+ 0,5	...	(+ 0,3)	
	<b>Total ...</b>	<b>(+ 6,1)</b>	<b>(+ 0,3)</b>	<b>+ 6,3</b>	<b>+ 0,1</b>	<b>(+ 0,4)</b>
Secteurs indéter- minés et ajustements (14)		(- 0,1)	(...)	- 0,1	+ 0,1	(+ 0,1)
(15) = (8) & (14)	<b>Total des créances .....</b>	<b>(+ 82,2)</b>	<b>(+ 13,3)</b>	<b>+ 95,5</b>	<b>+ 1,4</b>	<b>(+ 14,7)</b>

1 Y compris les institutions sans but lucratif.

2 Entreprises nationales (sociétés par actions, sociétés de personnes et entreprises individuelles) du secteur privé qui ne sont pas des intermédiaires financiers.

3 Colonne (1) du tableau annexe A 4.

4 Colonne (2) du tableau annexe A 4.

5 Entreprises au sens de la comptabilité nationale.

Note : Les totaux ne correspondent pas nécessairement à l'addition des postes en raison des forçages.

ANNEXES B 1 à 4

Notice explicative

Les mouvements des créances des ménages et des entreprises, tels qu'ils figurent à la colonne (1) des tableaux annexes A 1 à 4, ont été ventilés entre ces deux secteurs de la manière suivante (1) :

1) *Acceptations, effets commerciaux et promesses. Engagements en comptes courants ou d'avances.*  
Ces créances ont été considérées comme étant détenues par les entreprises.

2) *Dépôts sur livrets. Réserves de sécurité sociale. Réserves mathématiques. Créances sur les entreprises et particuliers : Autres emprunts à moyen et long terme (2).*

*Créances sur les paraétatiques d'exploitation, l'Etat, le secteur public non compris ailleurs, la sécurité sociale et les organismes publics de crédit non monétaires : Obligations accessibles à tout placeur et obligations non accessibles à tout placeur.*

*Créances sur l'étranger : Obligations, actions et parts.*

*Créances sur les organismes monétaires et les caisses d'épargne, sociétés hypothécaires et de capitalisation : Obligations (y compris les bons de caisse).*

Ces diverses créances ont été considérées comme étant détenues par les ménages.

3) *Créances sur les entreprises : Obligations. Créances sur les secteurs nationaux : Actions et parts.*

Ces créances ont été considérées comme étant détenues par les entreprises à concurrence de l'estimation qui a été faite par la Caisse Générale d'Epargne et de Retraite de la variation du portefeuille en actions et obligations des sociétés par actions, estimation qui est égale aux deux tiers des émissions d'actions et appels de fonds de ces sociétés. Cette estimation ne fait pas de distinction entre obligations et actions; ces deux types de créance ont dû, dès lors, être regroupés. La répartition par secteur débiteur a été faite en supposant que les entreprises détiennent le même pourcentage des créances en cause sur chaque secteur que sur l'ensemble des secteurs; cette répartition est arbitraire, mais étant donné que

la grande majorité des créances sont sur un seul secteur (les entreprises), sa marge d'erreur ne peut être considérable.

4) *Créances sur l'Etat : Fonds de tiers.*

Les fonds dus par la poste ont été considérés comme des créances des ménages, les autres fonds, comme des créances des entreprises.

5) *Créances sur l'étranger : Divers.*

Les achats d'immeubles (1) ont été considérés comme des créances des ménages, les autres opérations, qui comprennent notamment les investissements directs, comme des créances des entreprises.

6) *Monnaie.*

*Dépôts à vue.*

*Dépôts en devises.*

*Dépôts à terme.*

Ces diverses créances ont été considérées comme étant détenues par les entreprises à concurrence de l'estimation des « liquidités de toutes les sociétés par actions » qui a été faite par la Caisse Générale d'Epargne et de Retraite (2). Cette estimation ne fait pas de distinction entre monnaie (ou dépôts à vue), dépôts en devises et dépôts à terme; ces divers types de créance ont dû, dès lors, être regroupés. La répartition par secteur débiteur (organismes monétaires, caisses d'épargne, sociétés hypothécaires et de capitalisation, organismes publics de crédit non monétaires) a été faite en supposant que les entreprises détiennent le même pourcentage des créances en cause sur chaque secteur que sur l'ensemble des secteurs; cette répartition est arbitraire, mais étant donné que la grande majorité des créances sont sur un seul secteur (les organismes monétaires), sa marge d'erreur ne peut être considérable.

7) *Créances sur les secteurs nationaux : Divers.*

Ces créances, dont les mouvements sont en général peu importants, ont dû, faute d'information, être réparties par moitié entre les ménages et les entreprises.

(1) On a adopté comme convention que les sociétés de personnes et les entreprises individuelles ne détiennent pas de créances, sauf éventuellement des créances purement commerciales, telles que des crédits à tempérament accordés.

(2) Prêts hypothécaires consentis par les ménages.

(1) Les achats d'immeubles ne sont, en fait, connus que pour 1965 et 1966. On les a estimés pour les années antérieures, en supposant qu'au cours de chacune de ces années et en 1965, ils ont augmenté au même rythme qu'en 1966.

(2) « Dix ans d'inventaire de l'épargne », tableau 9, p. 60.

(milliards de francs)

		Créances par secteur et par type de créance													Total des dettes (15) = (8) à (14)	
		Secteurs nationaux non financiers							Etranger (8)	Intermédiaires financiers						Secteurs indéterminés et ajustements (14)
		Ménages 1 (1)	Entreprises 2 (2)	Entreprises 2 et particuliers 3 (3) = (1) + (2) (4)	Paras-tatiques d'exploitation (5)	Etat (Trésor) (6)	Secteur public non compris ailleurs (dont pouv. subord.) (7)	Sécurité sociale (8)		Organismes monétaires (9)	Fonds des Rentes (10)	Caisses d'épargne, sociétés hypothécaires et de capitalisation (11)	Organismes d'assurance-vie et accidents du travail, fonds de pension (12)	Organismes publics de crédit non monétaires (13)		
<b>Dettes par secteur et par type de dette</b>																
Ménages 1 (1)	Acceptations, effets commerciaux et promesses ...	—	{ (+ 0,5)	(+ 0,5)	—	—	—	—	{ (+ 1,1)	—	—	—	—	—	{ (+ 1,6)	
	Engagements en comptes courants ou d'avances .	—	p.m.	p.m.	p.m.	—	—	—	—	—	—	—	—	—	p.m.	
	Autres engagements à court terme envers les entreprises .....	—	p.m.	p.m.	p.m.	—	—	—	—	—	—	—	—	—	p.m.	
	Autres emprunts à moyen et long terme .....	(- 0,1)	...	(- 0,1)	...	...	...	(- 0,1)	...	...	{ (+ 2,7) { (+ 6,0)	(...) (+ 3,4)	{ (+ 1,8)	...	{ (+ 4,4) { (+ 11,1)	
	Divers .....	...	...	...	...	...	...	(- 0,1)	...	...	(+ 0,1)	+ 0,1	...	...	(+ 0,1)	
	<b>Total ...</b>	(- 0,1)	(+ 0,5)	(+ 0,4)	...	...	(- 0,1)	...	(+ 1,1)	—	{ (+ 2,8) { (+ 6,1)	(+ 0,1) (+ 3,5)	{ (+ 1,8)	...	{ (+ 6,0) { (+ 12,7)	
Entreprises 2 (2)	Acceptations, effets commerciaux et promesses ...	—	{ (+ 0,2)	(+ 0,2)	—	—	—	—	{ (+ 6,9)	—	...	—	- 0,1	+ 1,7	{ (+ 8,6)	
	Engagements en comptes courants ou d'avances .	—	{ (+ 0,6)	(+ 3,7)	...	...	...	...	...	—	...	...	...	...	p.m.	
	Autres engagements à court terme envers les ménages .....	p.m.	—	p.m.	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	p.m.	
	Obligations .....	{ (+ 0,6)	(+ 3,7)	+ 0,1	...	...	...	...	...	...	...	+ 0,2	...	...	+ 0,3	
	Actions et parts .....	{ (+ 0,6)	(+ 3,7)	+ 4,2	+ 0,1	...	...	...	+ 1,5	+ 0,1	—	...	...	...	+ 6,1	
	Autres emprunts à moyen et long terme .....	(...)	...	(...)	...	...	...	...	...	...	—	{ (+ 5,4) { (+ 2,1)	(+ 3,4) (...)	{ (+ 5,5)	...	{ (+ 14,3) { (+ 7,6)
	Engagements des entreprises individuelles et des sociétés de personnes envers les ménages qui en sont propriétaires .....	p.m.	—	p.m.	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	p.m.	
Divers .....	...	...	...	- 0,1	+ 0,1	- 0,1	(- 0,1)	(+ 3,5)	...	—	(+ 0,1)	+ 0,2	...	(+ 3,6)		
	<b>Total ...</b>	(+ 0,6)	(+ 3,9)	(+ 4,5)	...	+ 0,1	- 0,1	(- 0,1)	(+ 5,0)	(+ 7,0)	—	{ (+ 5,4) { (+ 2,1)	(+ 4,0) (+ 0,6)	{ (+ 5,4)	+ 1,7	{ (+ 32,8) { (+ 26,1)

données non disponibles

... nihil ou inférieur à 50 millions

— opération non effectuée

( ) estimation

p.m. pour mémoire

(15) =  
(8) à (14)

Entreprises 2 et particulières (3) = (1) + (2)	Acceptations, effets commerciaux et promesses ...	—	{ + 0,7	+ 0,7	{	—	—	—	—	...	+ 4,4	—	...	— 0,1	+ 1,7	} +10,2
	Engagements en comptes courants ou d'avances .	—				—	—	—	—	...	+ 3,6	—	— 0,1	...	...	
Paratâbles d'exploitation 5 (4)	Autres engagements à court terme envers les entreprises ou les ménages .....	p.m.	p.m.	p.m.	p.m.	—	—	—	—	...	—	—	—	—	—	p.m.
	Obligations .....	{ (+ 0,6)	{ (+ 3,7)	{ + 0,1	{ + 0,1	...	...	...	...	...	...	...	...	+ 0,2	...	+ 0,2
Entreprises 2 et paratâbles d'exploitation (5) = (2) + (4)	Actions et parts .....	— 0,1	...	— 0,1	...	...	...	...	...	+ 1,5	+ 0,1	—	...	+ 0,2	—	+ 6,0
	Autres emprunts à moyen et long terme .....	—	...	—	...	...	...	...	...	...	...	—	+ 8,1	+ 3,4	+ 7,3	+ 18,7
Entreprises 2 et paratâbles d'exploitation (5) = (2) + (4)	Engagements des entreprises individuelles et des sociétés de personnes envers les ménages qui en sont propriétaires .....	p.m.	—	p.m.	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	p.m.
	Divers .....	...	...	...	— 0,1	+ 0,1	— 0,1	— 0,2	+ 3,5	...	—	—	+ 0,2	+ 0,3	...	+ 3,7
	Total ...	(+ 0,5)	(+ 4,4)	+ 4,9	...	+ 0,1	— 0,1	— 0,2	+ 5,0	+ 8,1	—	+ 8,2	+ 4,1	+ 7,2	+ 1,7	+ 38,8
Entreprises 2 et paratâbles d'exploitation (5) = (2) + (4)	Argent à très court terme .....	—	—	—	+ 0,1	—	...	— 0,1	...	...	...	...	...	...	...	...
	Acceptations, effets commerciaux et promesses ...	—	...	...	...	—	...	...	...	...	...	...	+ 0,1	...	+ 0,3	+ 0,4
Entreprises 2 et paratâbles d'exploitation (5) = (2) + (4)	Engagements en comptes courants ou d'avances .	(— 0,6)	(...)	— 0,6	...	...	...	...	— 0,7	+ 0,2	— 0,1	...	...	...	...	+ 0,2
	Obligations accessibles à tout placeur .....	—	—	—	...	...	...	...	+ 0,7	+ 0,1	— 0,1	...	...	— 0,1	...	— 1,5
Entreprises 2 et paratâbles d'exploitation (5) = (2) + (4)	Obligations non accessibles à tout placeur .....	...	...	...	...	...	...	...	+ 2,7	+ 0,7	...	— 0,2	+ 0,4	...	— 0,4	+ 3,2
	Actions et parts .....	...	...	...	+ 0,5	+ 1,0	...	...	...	...	...	...	...	...	...	+ 1,5
Entreprises 2 et paratâbles d'exploitation (5) = (2) + (4)	Autres emprunts à moyen et long terme .....	...	...	...	...	...	...	...	— 0,3	...	...	...	...	+ 1,3	...	+ 1,0
	Divers .....	...	...	...	+ 0,2	...	...	...	+ 0,6	...	...	...	...	...	...	+ 0,8
	Total ...	(— 0,6)	— 0,6	+ 0,2	+ 0,7	+ 1,0	— 0,1	+ 2,2	+ 0,9	— 0,2	— 0,1	+ 0,4	+ 1,6	— 0,5	+ 5,6	
Entreprises 2 et paratâbles d'exploitation (5) = (2) + (4)	Argent à très court terme .....	—	—	—	+ 0,1	—	...	— 0,1	...	...	...	...	...	...	...	...
	Acceptations, effets commerciaux et promesses ...	—	{ (+ 0,2)	{ (+ 0,2)	{	—	—	—	—	...	{ (+ 7,1)	—	+ 0,1	...	+ 0,2	+ 1,7
Entreprises 2 et paratâbles d'exploitation (5) = (2) + (4)	Engagements en comptes courants ou d'avances .	—				—	—	—	—	...	—	— 0,1	...	...	...	{ (+ 9,2)
	Autres engagements à court terme envers les ménages .....	p.m.	—	p.m.	—	—	—	—	—	...	—	—	—	—	—	p.m.
Entreprises 2 et paratâbles d'exploitation (5) = (2) + (4)	Obligations .....	{ (...)	{ (+ 3,7)	{ — 0,5	{ + 4,2	+ 0,1	+ 0,5	+ 1,0	...	+ 2,0	+ 0,8	— 0,1	— 0,2	+ 0,6	— 0,4	+ 2,0
	Actions et parts .....	...	...	...	...	...	...	...	+ 1,5	+ 0,1	—	...	+ 0,2	...	...	+ 7,6
Entreprises 2 et paratâbles d'exploitation (5) = (2) + (4)	Autres emprunts à moyen et long terme .....	...	...	...	...	...	...	...	— 0,3	...	—	{ (+ 5,4)	{ (+ 3,4)	{ (+ 6,8)	...	{ (+ 15,3)
	Engagements des entreprises individuelles et des sociétés de personnes envers les ménages qui en sont propriétaires .....	p.m.	—	p.m.	—	—	—	—	—	...	—	{ (+ 2,1)	{ (...)	{ (+ 6,8)	...	{ (+ 8,6)
Entreprises 2 et paratâbles d'exploitation (5) = (2) + (4)	Divers .....	...	...	...	— 0,1	+ 0,3	— 0,1	(— 0,1)	(+ 4,1)	...	—	—	—	—	—	p.m.
	Total ...	...	(+ 3,9)	(+ 3,9)	+ 0,1	+ 0,8	+ 0,9	(— 0,2)	(+ 7,3)	(+ 8,0)	— 0,1	{ (+ 5,3)	{ (+ 4,4)	{ (+ 6,9)	+ 1,3	{ (+ 38,4)
												{ (+ 2,0)	{ (+ 1,0)			{ (+ 31,7)

1 Y compris les institutions sans but lucratif.

2 Entreprises nationales (sociétés par actions, sociétés de personnes et entreprises individuelles) du secteur privé qui ne sont pas des intermédiaires financiers.

3 Colonne (1) du tableau annexe A 1.

4 Ligne (1) du tableau annexe A 1.

5 Ligne (2) du tableau annexe A 1.

6 Entreprises au sens de la comptabilité nationale.

Note : Les totaux ne correspondent pas nécessairement à l'addition des postes en raison des forçages.

(milliards de francs)

		Créances par secteur et par type de créance													Total des dettes (15) = (8) à (14)	
		Secteurs nationaux non financiers							Etranger (8)	Intermédiaires financiers						Secteurs indéterminés et ajustements (14)
		Ménages 1 (1)	Entreprises 2 (2)	Entreprises 2 et particuliers 3 (3) = (1) + (2)	Paratactiques d'exploitation (4)	Etat (Trésor) (5)	Secteur public non compris ailleurs (dont pouv. subord.) (6)	Sécurité sociale (7)		Organismes monétaires (9)	Fonds des Rentes (10)	Caisses d'épargne, sociétés hypothécaires et de capitalisation (11)	Organismes d'assurance vie et accidents du travail, fonds de pension (12)	Organismes publics de crédit non monétaires (13)		
Données non disponibles ... nihil ou inférieur à 50 millions — opération non effectuée ( ) estimation p.m. pour mémoire																
<b>Dettes par secteur et par type de dette</b>																
Ménages 1 (1)	Acceptations, effets commerciaux et promesses ...	—	{ (- 0,3)	{ (- 0,3)	—	—	—	...	{ (+ 1,2)	—	...	...	...	...	{ (+ 0,9)	
	Engagements en comptes courants ou d'avances .	—			—	—	—	...		—	...	...	...	...		
	Autres engagements à court terme envers les entreprises .....	—	p.m.	p.m.	p.m.	—	—	—	—	—	—	—	—	—	p.m.	
	Autres emprunts à moyen et long terme .....	(+ 1,7)	...	(+ 1,7)	...	...	...	...	...	—	{ (+ 4,5) (+ 8,1)	{ (...) (+ 2,6)	{ (+ 1,7)	...	{ (+ 7,9) (+ 14,1)	
	Divers .....	...	...	...	...	...	(+ 0,6)	(...)	...	—	{ (+ 0,2)	+ 0,1	...	...	{ (+ 0,9)	
	<b>Total ...</b>	<b>(+ 1,7)</b>	<b>(- 0,3)</b>	<b>(+ 1,4)</b>	...	...	<b>(+ 0,6)</b>	...	<b>(+ 1,2)</b>	—	<b>{ (+ 4,7) (+ 8,3)</b>	<b>(+ 0,1) (+ 2,7)</b>	<b>{ (+ 1,7)</b>	...	<b>{ (+ 9,7) (+ 15,9)</b>	
Entreprises 2 (2)	Acceptations, effets commerciaux et promesses ...	—	{ (...)	{ (...)	+ 0,1	—	—	...	{ (+ 10,4)	—	+ 0,5	...	...	- 0,5	{ (+ 10,5)	
	Engagements en comptes courants ou d'avances .	—			—	—	—	...		—	...	...	...	...		
	Autres engagements à court terme envers les ménages .....	p.m.	—	p.m.	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	p.m.	
	Obligations .....	{ (+ 2,4)	{ (+ 5,0)	{ + 1,3 + 6,1	...	...	...	...	+ 0,8	+ 0,1	—	+ 0,1	—	...	+ 1,7 + 7,3	
	Autres emprunts à moyen et long terme .....	(...)	...	(...)	...	...	...	...	...	—	{ (+ 5,0) (+ 1,4)	{ (+ 2,6) (...)	{ (+ 5,3)	...	{ (+ 12,9) (+ 6,7)	
	Engagements des entreprises individuelles et des sociétés de personnes envers les ménages qui en sont propriétaires .....	p.m.	—	p.m.	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	p.m.	
Divers .....	...	...	...	+ 0,1	...	(+ 0,5)	(+ 5,6)	...	—	—	(+ 0,2)	...	...	(+ 6,4)		
<b>Total ...</b>	<b>(+ 2,4)</b>	<b>(+ 5,0)</b>	<b>(+ 7,4)</b>	<b>+ 0,2</b>	...	<b>(+ 0,5)</b>	<b>(+ 6,4)</b>	<b>(+ 10,5)</b>	—	<b>{ (+ 5,8) (+ 2,2)</b>	<b>(+ 3,2) (+ 0,6)</b>	<b>{ (+ 5,3)</b>	- 0,5	<b>{ (+ 38,9) (+ 32,7)</b>		

Entreprises 2 et particulières 4 (8) = (1) + (2)	Acceptations, effets commerciaux et promesses ...	—	{ - 0,3	- 0,3	{ +0,1	—	—	—	...	+ 6,1	—	+ 0,5	...	- 0,5	} +11,3		
	Engagements en comptes courants ou d'avances .	—								+ 5,5	—	...	...	...			
	Autres engagements à court terme envers les entreprises ou les ménages .....	p.m.	p.m.	p.m.	p.m.	—	—	—	—	—	—	—	—	—		p.m.	
	Obligations .....	{ (+ 2,4)	{ (+ 5,0)	+ 1,3	...	...	...	...	...	...	—	- 0,1	+ 0,5	...		+ 1,7	
	Actions et parts .....	+ 1,7	...	+ 6,1	...	...	...	...	+ 0,8	+ 0,1	—	+ 0,2	+ 0,1	—		+ 7,3	
	Autres emprunts à moyen et long terme .....			+ 1,7	...						—	+ 9,5	+ 2,6	+ 7,0		+ 20,8	
	Engagements des entreprises individuelles et des sociétés de personnes envers les ménages qui en sont propriétaires .....	p.m.	—	p.m.	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—		—	p.m.
	Divers .....	...	...	...	+ 0,1	...	...	+ 1,1	+ 5,6	...	—	+ 0,4	+ 0,1	...		+ 7,4	
Total ...	(+ 4,1)	(+ 4,7)	+ 8,8	+ 0,2			+ 1,1	+ 6,4	+11,7	—	+10,5	+ 3,4	+ 7,0	- 0,5	+48,6		
Paradiatiques d'exploitation 5 (4)	Argent à très court terme .....	—	—	—	- 0,1	—	...	...	...	...	...	+ 0,5	...	...	+ 0,4		
	Acceptations, effets commerciaux et promesses ...	—	+ 0,2	+ 0,2	—	—	...	...	...	- 0,1	—	+ 0,1	...	- 0,3	...		
	Engagements en comptes courants ou d'avances .	—								+ 0,1	—	...	...	...	+ 0,1		
	Obligations accessibles à tout placeur .....	(+ 0,5)	(...)	+ 0,5	...	...	...	...	- 0,3	+ 0,5	...	+ 0,2	- 0,1	- 0,1	+ 0,1	+ 0,8	
	Obligations non accessibles à tout placeur .....								+ 0,1	+ 0,2	...	- 0,2	+ 0,5	...	+ 0,1	+ 0,7	
	Actions et parts .....	(...)	(+ 0,1)	+ 0,1	...	+ 0,4	+ 0,4	...	...	...	—	+ 0,1	...	+ 0,1	...	+ 1,2	
	Autres emprunts à moyen et long terme .....									- 0,3	...	—	...	+ 0,8	- 0,1	+ 0,3	
	Divers .....	...	+ 0,1	+ 0,1	...	+ 0,3	...	...	+ 0,2	...	—	...	...	...	+ 1,0	+ 1,6	
Total ...	(+ 0,5)	(+ 0,4)	+ 0,9	- 0,1	+ 0,7	+ 0,4		- 0,3	+ 0,7	...	+ 0,7	+ 0,4	+ 0,5	+ 1,1	+ 5,1		
Entreprises 2 et paradiatiques d'exploitation 6 (5) = (2) + (4)	Argent à très court terme .....	—	—	—	- 0,1	—	...	...	...	...	...	+ 0,5	...	...	+ 0,4		
	Acceptations, effets commerciaux et promesses ...	—	{ (+ 0,2)	{ (+ 0,2)	+ 0,1	—	...	...	...	...	...	+ 0,6	...	- 0,3	- 0,5	{ (+10,6)	
	Engagements en comptes courants ou d'avances .	—										...	...	...	...		
	Autres engagements à court terme envers les ménages .....	p.m.	—	p.m.	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	p.m.	
	Obligations .....	{ (+ 2,9)	{ (+ 5,1)	+ 1,8	...	...	...	...	- 0,2	+ 0,7	...	- 0,1	+ 0,9	- 0,1	+ 0,2	+ 3,2	
	Actions et parts .....			+ 6,2	...	+ 0,4	+ 0,4	...	+ 0,8	+ 0,1	—	+ 0,3	+ 0,1	+ 0,1	...	+ 8,5	
	Autres emprunts à moyen et long terme .....								- 0,3	...	—	{ (+ 5,0)	{ (+ 2,6)	{ (+ 6,1)	- 0,1	{ (+13,2)	
	Engagements des entreprises individuelles et des sociétés de personnes envers les ménages qui en sont propriétaires .....	p.m.	—	p.m.	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
Divers .....	...	+ 0,1	+ 0,1	+ 0,1	+ 0,3	...	(+ 0,5)	(+ 5,8)	...	—	(+ 0,2)	...	...	+ 1,0	p.m. (+ 8,0)		
Total ...	(+ 2,9)	(+ 5,4)	(+ 8,3)	+ 0,1	+ 0,7	+ 0,4	(+ 0,5)	(+ 6,1)	(+11,2)	...	{ (+ 6,5)	{ (+ 3,6)	{ (+ 5,8)	+ 0,6	{ (+44,0)		
											{ (+ 2,9)	{ (+ 1,0)			{ (+37,8)		

1 Y compris les institutions sans but lucratif.

2 Entreprises nationales (sociétés par actions, sociétés de personnes et entreprises individuelles) du secteur privé qui ne sont pas des intermédiaires financiers.

3 Colonne (1) du tableau annexe A 2.

4 Ligne (1) du tableau annexe A 2.

5 Ligne (2) du tableau annexe A 2.

6 Entreprises au sens de la comptabilité nationale.

Note : Les totaux ne correspondent pas nécessairement à l'addition des postes en raison des forçages.

(milliards de francs)

		Créances par secteur et par type de créance													Total des dettes (15) = (8) à (14)	
		Secteurs nationaux non financiers							Etranger (8)	Intermédiaires financiers						Secteurs indéterminés et ajustements (14)
		Ménages 1 (1)	Entreprises 2 (2)	Entreprises 2 et particuliers 3 (3) = (1) + (2)	Parafinancières d'exploitation (4)	Etat (Trésor) (5)	Secteur public non compris ailleurs (dont pour subord.) (6)	Sécurité sociale (7)		Organismes monétaires (9)	Fonds des Rentes (10)	Caisses d'épargne, sociétés hypothécaires et de capitalisation (11)	Organismes d'assurance vie et accidents du travail, fonds de pension (12)	Organismes publics de crédit non monétaires (13)		
données non disponibles																
... nihil ou inférieur à 50 millions																
— opération non effectuée																
( ) estimation																
p.m. pour mémoire																
<b>Dettes par secteur et par type de dette</b>																
Ménages 1 (1)	Acceptations, effets commerciaux et promesses ...	—	{ (+ 1,2)	{ (+ 1,2)	{ —	—	—	...	{ (+ 1,0)	{ —	—	—	—	—	{ (+ 2,2)	
	Engagements en comptes courants ou d'avances .	—														
	Autres engagements à court terme envers les entreprises	—	p.m.	p.m.	p.m.	—	—	—	—	—	—	—	—	—	p.m.	
	Autres emprunts à moyen et long terme	{ (- 0,1)	...	{ (- 0,1)	...	...	...	...	...	...	{ (+ 4,0)	{ (...)	{ (+ 2,2)	...	{ (+ 6,1)	
	Divers	...	...	...	...	...	...	{ (+ 0,3)	...	...	{ (+ 8,1)	{ (+ 1,8)	...	...	{ (+ 12,0)	
	Total ...	{ (- 0,1)	{ (+ 1,2)	{ (+ 1,1)	...	...	{ (+ 0,3)	...	{ (+ 1,0)	{ (+ 4,5)	{ (+ 0,1)	{ (+ 2,2)	...	{ (+ 9,2)		
										{ (+ 8,6)	{ (+ 1,9)			{ (+ 15,1)		
Entreprises 2 (2)	Acceptations, effets commerciaux et promesses ...	—	{ (+ 0,3)	{ (+ 0,3)	{ —	—	—	...	{ (+ 16,5)	{ —	- 0,3	—	- 0,4	- 0,3	{ (+ 15,9)	
	Engagements en comptes courants ou d'avances .	—											{ + 0,1	...		
	Autres engagements à court terme envers les ménages	p.m.	—	p.m.	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	p.m.	
	Obligations	{ (+ 1,0)	{ (+ 4,3)	{ + 1,4	...	...	...	...	...	...	+ 0,1	+ 0,7	+ 0,1	...	+ 3,2	
	Actions et parts	...	...	{ + 3,9	+ 0,2	...	...	...	...	...	+ 0,2	+ 0,6	—	...	+ 5,8	
	Autres emprunts à moyen et long terme	{ (...)	...	{ (...)	...	...	...	...	...	...	{ (+ 5,6)	{ (+ 1,8)	{ (+ 8,6)	...	{ (+ 16,1)	
Engagements des entreprises individuelles et des sociétés de personnes envers les ménages qui en sont propriétaires	p.m.	—	p.m.	—	—	—	—	—	—	{ (+ 1,5)	{ (...)		...	{ (+ 10,2)		
Divers	...	...	...	+ 0,1	+ 0,1	- 0,1	{ (+ 0,3)	{ (+ 10,2)	...	—	—	+ 0,1	+ 0,1	p.m.		
	Total ...	{ (+ 1,0)	{ (+ 4,6)	{ (+ 5,6)	+ 0,3	+ 0,1	- 0,1	{ (+ 0,4)	{ (+ 10,9)	{ (+ 6,1)	{ (+ 4,2)	{ (+ 8,4)	- 0,3	{ (+ 52,3)		
										{ (+ 2,0)	{ (+ 2,4)			{ (+ 46,4)		

Entreprises 2 et particulières 4 (3) = (1) + (2)	Acceptations, effets commerciaux et promesses ...	—	+ 1,5	+ 1,5	{ ... —	...	...	+10,5	—	— 0,3	...	— 0,4	— 0,3	} +18,1		
	Engagements en comptes courants ou d'avances .	—			...	...	...	+ 7,0	—	...	...	+ 0,1	...			
Entreprises 2 et particulières 4 (3) = (1) + (2)	Autres engagements à court terme envers les entreprises ou les ménages .....	p.m.	p.m.	p.m.	{ p.m. —	...	...	...	—	—	—	—	—	p.m.		
	Obligations .....	{ (+ 1,0)	{ (+ 4,3)	{ + 1,4	{ ... ..	...	...	...	...	—	+ 0,1	+ 1,7	...	+ 3,2		
Entreprises 2 et particulières 4 (3) = (1) + (2)	Actions et parts .....			+ 3,9	+ 0,2	...	+ 0,1	+ 0,7	+ 0,1	—	+ 0,2	+ 0,6	...	+ 5,8		
	Autres emprunts à moyen et long terme .....	— 0,1	...	— 0,1	...	...	...	...	...	—	+ 9,6	+ 1,8	+10,8	+22,2		
Entreprises 2 et particulières 4 (3) = (1) + (2)	Engagements des entreprises individuelles et des sociétés de personnes envers les ménages qui en sont propriétaires .....	p.m.	—	p.m.	—	—	—	—	—	—	—	—	—	p.m.		
	Divers .....	...	...	...	+ 0,1	+ 0,1	— 0,1	+ 0,6	+10,2	...	—	+ 1,0	+ 0,2	+ 0,1	+12,2	
	Total ...	(+ 0,9)	(+ 5,8)	+ 6,7	+ 0,3	+ 0,1	— 0,1	+ 0,7	+10,9	+17,6	—	+10,6	+ 4,4	+10,6	— 0,3	+61,5
Parafinancières d'exploitation 5 (4)	Argent à très court terme .....	—	—	—	...	—	...	...	...	...	...	...	...	...	...	
	Acceptations, effets commerciaux et promesses ...	—	— 0,1	— 0,1	...	—	...	...	+ 0,2	—	— 0,2	...	+ 0,2	...	+ 0,1	
Parafinancières d'exploitation 5 (4)	Engagements en comptes courants ou d'avances .	(+ 0,9)	(...)	+ 0,9	+ 0,1	...	...	...	— 0,2	+ 0,1	+ 0,3	+ 0,3	...	...	+ 0,2	
	Obligations accessibles à tout placeur .....	—	—	—	...	...	...	...	— 0,1	...	...	...	— 0,3	...	+ 0,2	
Parafinancières d'exploitation 5 (4)	Obligations non accessibles à tout placeur .....	(...)	(+ 0,1)	+ 0,1	...	+ 0,3	+ 0,4	...	...	—	+ 0,1	...	+ 0,1	...	+ 1,0	
	Actions et parts .....	(...)	(+ 0,1)	+ 0,1	...	...	...	...	— 0,3	...	...	...	+ 1,2	...	+ 0,9	
Parafinancières d'exploitation 5 (4)	Autres emprunts à moyen et long terme .....	(+ 0,2)	(+ 0,2)	+ 0,4	...	+ 0,4	+ 0,1	...	— 0,2	...	...	...	...	...	+ 0,2	
	Divers .....	(+ 0,2)	(+ 0,2)	+ 0,4	...	+ 0,4	+ 0,1	...	...	...	...	...	...	...	— 0,4	
	Total ...	(+ 1,1)	(+ 0,2)	+ 1,3	+ 0,1	+ 0,7	+ 0,5	...	— 0,6	+ 0,3	+ 0,3	+ 0,2	— 0,1	+ 1,5	— 0,3	+ 3,9
Entreprises 2 et parafinancières d'exploitation 6 (5) = (2) + (4)	Argent à très court terme .....	—	—	—	...	—	...	...	...	...	...	...	...	...	...	
	Acceptations, effets commerciaux et promesses ...	—	{ (+ 0,2)	{ (+ 0,2)	{ ... —	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	
Entreprises 2 et parafinancières d'exploitation 6 (5) = (2) + (4)	Engagements en comptes courants ou d'avances .	—			...	...	...	...	+ 0,2	{ (+16,7)	{ —	— 0,5	...	— 0,2	— 0,3	{ (+16,2)
	Autres engagements à court terme envers les ménages .....	p.m.	—	p.m.	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	p.m.
Entreprises 2 et parafinancières d'exploitation 6 (5) = (2) + (4)	Obligations .....	{ (+ 1,9)	{ (+ 4,4)	{ + 2,3	{ + 0,1	{ ... ..	{ ... ..	{ ... ..	{ — 0,3	{ + 0,1	{ + 0,3	{ + 0,4	{ + 1,6	{ ... ..	{ + 0,2	{ + 4,7
	Actions et parts .....			+ 4,0	+ 0,2	+ 0,3	+ 0,4	+ 0,1	+ 0,7	+ 0,1	—	+ 0,3	+ 0,6	+ 0,1	...	+ 6,8
Entreprises 2 et parafinancières d'exploitation 6 (5) = (2) + (4)	Autres emprunts à moyen et long terme .....								— 0,3	...	—	{ (+ 5,6)	{ (+ 1,8)	{ (+ 9,8)	...	{ (+17,0)
	Engagements des entreprises individuelles et des sociétés de personnes envers les ménages qui en sont propriétaires .....								...	...	...	{ (+ 1,5)	{ (...)	{ (+ 9,8)	...	{ (+11,1)
Entreprises 2 et parafinancières d'exploitation 6 (5) = (2) + (4)	Divers .....	p.m.	—	p.m.	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	p.m.
	Divers .....	{ (+ 0,2)	{ (+ 0,2)	{ + 0,4	{ + 0,1	{ + 0,5	{ ... ..	{ (+ 0,3)	{ (+10,0)	{ ... ..	{ —	{ (+ 0,5)	{ (+ 0,1)	{ + 0,1	{ — 0,4	{ (+11,5)
	Total ...	(+ 2,1)	(+ 4,8)	(+ 6,9)	+ 0,4	+ 0,8	+ 0,4	(+ 0,4)	(+10,3)	(+16,9)	+ 0,3	{ (+ 6,3)	{ (+ 4,1)	{ (+ 9,9)	— 0,5	{ (+56,2)
												{ (+ 2,2)	{ (+ 2,3)			{ (+50,3)

1 Y compris les institutions sans but lucratif.

2 Entreprises nationales (sociétés par actions, sociétés de personnes et entreprises individuelles) du secteur privé qui ne sont pas des intermédiaires financiers.

3 Colonne (1) du tableau annexe A 3.

4 Ligne (1) du tableau annexe A 3.

5 Ligne (2) du tableau annexe A 3.

6 Entreprises au sens de la comptabilité nationale.

Note : Les totaux ne correspondent pas nécessairement à l'addition des postes en raison des forçages.

(milliards de francs)

		Créances par secteur et par type de créance														Total des dettes (15) = (8) à (14)
		Secteurs nationaux non financiers							Etranger (8)	Intermédiaires financiers					Secteurs indéterminés et ajutements (14)	
		Ménages 1 (1)	Entreprises 2 (2)	Entreprises 2 et particuliers 3 (3) = (1) + (2)	Paratactiques d'exploitation (4)	Etat (Trésor) (5)	Secteur public non compris ailleurs (dont pouv. subord.) (6)	Sécurité sociale (7)		Organismes monétaires (9)	Fonds des Rentes (10)	Caisses d'épargne, sociétés hypothécaires et de capitalisation (11)	Organismes d'assurance vie et accidents du travail, fonds de pension (12)	Organismes publics de crédit non monétaires (13)		
		(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)	(9)	(10)	(11)	(12)	(13)	(14)	
<b>Dettes par secteur et par type de dette</b>																
Ménages 1 (1)	Acceptations, effets commerciaux et promesses ...	—	{(+ 0,5)	{(+ 0,5)	—	—	—	—	...	{(+ 1,4)	—	—	—	—	...	{(+ 1,9)
	Engagements en comptes courants ou d'avances . Autres engagements à court terme envers les entreprises .....	—	p.m.	p.m.	p.m.	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	p.m.
	Autres emprunts à moyen et long terme .....	{(+ 0,8)	...	{(+ 0,8)	...	...	...	...	...	...	—	{(+ 4,4) {(+10,9)	{(+ 4,1) {(+ 2,7)	...	...	{(+ 7,9) {(+18,5)
	Divers .....	...	...	...	...	...	...	{(+ 2,3)	...	...	—	{(+ 4,4) {(+10,9) (- 0,5)	{(+ 4,1) {(+ 0,5)	...	...	{(+ 2,3)
	Total ...	{(+ 0,8)	{(+ 0,5)	{(+ 1,3)	...	...	...	{(+ 2,3)	...	{(+ 1,4)	—	{(+ 3,9) {(+10,4)	{(+ 0,5) {(+ 4,6)	{(+ 2,7)	...	{(+ 12,1) {(+22,7)
Entreprises 2 (2)	Acceptations, effets commerciaux et promesses ...	—	{(+ 0,1)	{(+ 0,1)	{-0,1	—	—	—	...	{(+ 8,1)	—	+ 1,2 + 0,1	—	- 0,4 + 0,1	+ 2,3 ...	{(+11,4)
	Engagements en comptes courants ou d'avances . Autres engagements à court terme envers les ménages .....	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	p.m.
	Obligations .....	{(+ 3,3)	{(+ 6,6)	{+ 1,5 + 8,4	...	...	...	...	...	...	...	...	+ 0,1 + 0,2	...	...	+ 1,6 + 9,5
	Actions et parts .....	{(+ 3,3)	{(+ 6,6)	{+ 1,5 + 8,4	+ 0,5	...	...	+ 0,1	+ 0,1	...	...	...	+ 0,1 + 0,2	...	...	+ 9,5
	Autres emprunts à moyen et long terme .....	{(+ 3,3)	{(+ 6,6)	{+ 1,5 + 8,4	+ 0,5	...	...	+ 0,1	+ 0,1	...	...	...	+ 0,1 + 0,2	...	...	+ 9,5
	Autres emprunts à moyen et long terme .....	{(+ 3,3)	{(+ 6,6)	{+ 1,5 + 8,4	+ 0,5	...	...	+ 0,1	+ 0,1	...	...	...	+ 0,1 + 0,2	...	...	+ 9,5
Engagements des entreprises individuelles et des sociétés de personnes envers les ménages qui en sont propriétaires .....	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	p.m.
Divers .....	p.m.	—	p.m.	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	p.m.
Total ...	{(+ 3,3)	{(+ 6,7)	{(+10,0)	+ 0,7	+ 0,1	...	{(+ 2,3) {(+13,1)	{(+13,1)	{(+ 8,1)	—	{(+ 9,5) {(+ 3,0)	{(+ 5,0) {(+ 0,9)	{(+ 8,1)	+ 2,3	{(+ 59,4) {(+48,8)	

Entreprises 2 et particuliers 4 (3) = (1) + (2)	Acceptations, effets commerciaux et promesses ...	—	{ + 0,6	+ 0,6	{ -0,1	—	—	—	—	+ 4,1	—	+ 1,2	—	- 0,4	+ 2,3	} +13,2		
	Engagements en comptes courants ou d'avances	—								+ 5,4	—	+ 0,1	—	+ 0,1	—			
	Autres engagements à court terme envers les entreprises ou les ménages .....	p.m.	p.m.	p.m.	p.m.	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—		p.m.	
	Obligations .....	{ + 3,3	{ + 6,6	+ 1,5	+ 0,5	...	...	...	...	...	...	...	+ 0,1	...	...		+ 1,6	
	Actions et parts .....			+ 8,4				+ 0,1	+ 0,1	...	...	+ 0,1	+ 0,2	—	...		+ 9,5	
	Autres emprunts à moyen et long terme .....	+ 0,8	...	+ 0,8	...	...	...	...	...	...	...	—	+13,1	+ 4,1	+11,1		+29,1	
	Engagements des entreprises individuelles et des sociétés de personnes envers les ménages qui en sont propriétaires .....	p.m.	—	p.m.	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—		—	p.m.
	Divers .....	...	...	...	+ 0,3	+ 0,1	...	+ 4,6	+13,1	...	—	—	- 1,1	+ 1,1	...		...	+18,0
	Total ...	(+ 4,1)	(+ 7,2)	+11,2	+ 0,8	+ 0,1	...	+ 4,7	+13,2	+ 9,5	—	+13,4	+ 5,5	+10,8	+ 2,3		+71,5	
	Parafinanciers d'exploitation 5 (4)	Argent à très court terme .....	—	—	—	...	—	...	...	+ 0,2	...	...	- 0,3	...	...		+ 0,1	- 0,1
Acceptations, effets commerciaux et promesses ...		—	+ 0,3	+ 0,3	...	—	...	...	+ 0,1	- 0,6	—	...	...	- 0,1	...	- 0,2		
Engagements en comptes courants ou d'avances		(- 0,1)	(...)	- 0,1	+ 0,2	...	...	...	- 0,1	...	...	...	...	...	...	- 0,1		
Obligations accessibles à tout placeur .....		—	—	—	...	...	...	...	...	- 0,1	- 0,2	...	...	- 0,1	+ 0,2	...		
Obligations non accessibles à tout placeur .....		—	—	—	...	...	...	...	+ 0,2	+ 1,4	...	...	...	- 0,2	...	+ 0,2		
Actions et parts .....		...	(+ 0,1)	+ 0,1	...	+ 0,3	+ 0,4	...	...	...	...	+ 0,1	...	+ 0,1	...	+ 1,0		
Autres emprunts à moyen et long terme .....		...	(+ 0,5)	+ 1,0	...	+ 0,7	...	...	...	- 0,2	...	...	...	+ 2,1	...	+ 1,9		
Divers .....		(+ 0,5)	(+ 0,5)	+ 1,0	...	+ 0,7	...	...	...	- 0,2	...	...	...	...	- 0,3	+ 1,3		
Total ...		(+ 0,4)	(+ 0,9)	+ 1,4	+ 0,2	+ 1,0	+ 0,4	...	...	+ 0,6	- 0,2	- 0,1	- 0,3	+ 2,3	...	+ 5,4		
Entreprises 2 et parafinanciers d'exploitation 6 (5) = (2) + (4)		Argent à très court terme .....	—	—	—	...	—	...	...	+ 0,2	...	...	- 0,3	...	...	+ 0,1	- 0,1	
	Acceptations, effets commerciaux et promesses ...	—	{ (+ 0,4)	{ (+ 0,4)	{ -0,1	—	...	...	+ 0,1	{ (+ 7,5)	—	+ 1,2	...	- 0,5	+ 2,3	{ (+11,1)		
	Engagements en comptes courants ou d'avances	—							- 0,1			+ 0,1	...	+ 0,1	...			
	Autres engagements à court terme envers les ménages .....	p.m.	—	p.m.	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	p.m.		
	Obligations .....	{ (+ 3,2)	{ (+ 6,7)	+ 1,4	+ 0,2	...	...	...	+ 0,2	+ 1,3	- 0,2	...	- 0,2	+ 0,2	+ 0,2	+ 3,2		
	Actions et parts .....			+ 8,5	+ 0,5	+ 0,3	+ 0,4	+ 0,1	+ 0,1	...	—	+ 0,2	+ 0,2	+ 0,1	...	+10,5		
	Autres emprunts à moyen et long terme .....	...	...	...	...	...	...	...	- 0,2	...	—	{ (+ 8,7)	{ (+ 4,1)	{ (+10,5)	...	{ (+23,1)		
	Engagements des entreprises individuelles et des sociétés de personnes envers les ménages qui en sont propriétaires .....											{ (+ 2,2)	{ (...)	{ (...)	...	{ (+12,5)		
	Divers .....	p.m.	—	p.m.	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	p.m.	
	Total ...	(+ 0,5)	(+ 0,5)	+ 1,0	+ 0,3	+ 0,8	...	(+ 2,3)	(+12,9)	...	—	(- 0,6)	(+ 0,6)	...	- 0,3	(+17,1)		
Total ...	(+ 3,7)	(+ 7,6)	(+11,3)	+ 0,9	+ 1,1	+ 0,4	(+ 2,4)	(+13,2)	(+ 8,8)	- 0,2	{ (+ 9,3)	{ (+ 4,7)	{ (+10,4)	+ 2,3	{ (+64,8)			
											{ (+ 2,8)	{ (+ 0,6)			{ (+54,2)			

1 Y compris les institutions sans but lucratif.

2 Entreprises nationales (sociétés par actions, sociétés de personnes et entreprises individuelles) du secteur privé qui ne sont pas des intermédiaires financiers.

3 Colonne (1) du tableau annexe A 4.

4 Ligne (1) du tableau annexe A 4.

5 Ligne (2) du tableau annexe A 4.

6 Entreprises au sens de la comptabilité nationale.

Note : Les totaux ne correspondent pas nécessairement à l'addition des postes en raison des forçages.

## ANNEXES C 1 à 4

### Notice explicative

Les mouvements des dettes des ménages et des entreprises, tels qu'ils figurent à la ligne (1) des tableaux annexes A 1 à 4, ont été ventilés entre ces deux secteurs de la manière suivante :

#### 1) *Acceptations, effets commerciaux et promesses.* *Engagements en comptes courants ou d'avances.*

Ces dettes ont été considérées comme étant dues par les ménages dans la mesure où elles consistaient en :

a) Prêts personnels. La variation des encours de ces prêts est connue par une statistique de l'Institut National de Statistique (1);

b) Crédits à tempérament pour l'achat de biens de consommation. La variation des encours des crédits à tempérament pour l'achat de biens de toutes catégories est connue par une statistique de l'Institut National de Statistique. Celui-ci publie également une statistique des crédits nouveaux accordés, ventilés par catégorie de biens. Le rapport qu'on a pu établir pour chaque année, au moyen de cette statistique, entre les crédits accordés pour l'achat de biens de consommation et les crédits accordés pour l'achat de biens de toutes catégories a été appliqué à la variation des encours des crédits à tempérament entre le début et la fin de l'année, de manière à obtenir une estimation de la partie de cette variation qui a servi à acheter des biens de consommation.

L'utilisation des statistiques prérappelées de l'Institut National de Statistique a ainsi permis d'évaluer le total des dettes des ménages sous forme d'acceptations, effets commerciaux et promesses et d'engagements en comptes courants ou d'avances. Il restait à ventiler ces dettes par secteur créancier. On a utilisé à cette fin une statistique qui permet de connaître la variation des encours des crédits à tempérament et prêts personnels accordés à leur origine par les banques. On a supposé que les dettes des ménages représentaient le même pourcentage de cette variation que de la variation des encours de l'espèce financés par l'ensemble des secteurs. On a supposé en outre que les crédits et prêts accordés à leur origine par les banques aux ménages étaient financés intégralement par elles (2). La partie de la variation des encours des prêts personnels et des crédits à tempérament pour l'achat de biens de consommation, qui est financée par les entreprises, a pu ensuite être calculée par différence.

Une fois établis de la manière qui vient d'être dite, le total et la ventilation par secteur créancier des dettes des ménages sous forme d'acceptations, effets commerciaux et promesses et d'engagements en comptes courants ou d'avances, les dettes des entreprises sous les mêmes formes ont pu être calculées par différence; ces dettes comprennent les crédits d'investissement financés par les banques.

#### 2) *Obligations.*

##### *Actions et parts.*

Ces dettes ne peuvent évidemment être dues que par les entreprises.

(1) Cette statistique n'existant que depuis le deuxième semestre de 1962, des estimations ont dû être faites pour 1961 et 1962.

(2) En d'autres termes, on a supposé que le rées-compte de crédits à tempérament et prêts personnels par les banques auprès des intermédiaires financiers non monétaires portait intégralement sur les crédits à tempérament pour l'achat de biens d'équipement.

#### 3) *Autres emprunts à moyen et long terme.*

Ont été considérées comme des dettes des ménages, les variations d'encours :

a) des « opérations d'escompte », des « prêts hypothécaires », du « crédit à l'habitation sociale » et des avances aux Universités accordés par la Caisse Générale d'Epargne et de Retraite;

b) des placements définitifs de l'Office Central de Crédit Hypothécaire;

c) des « avances aux sociétés agréées » et des « prêts sur promesse d'acquisition » accordés par la Société Nationale du Logement;

d) des prêts figurant sous les rubriques « Débiteurs hypothécaires » (moins « Débiteurs hypothécaires à liquider ») et « Avances aux sociétés agréées et aux ligues du coin de terre » des bilans de la Société Nationale de la Petite Propriété Terrienne;

e) des prêts figurant sous la rubrique « Débiteurs : prêts immobiliers » des bilans du Fonds du Logement de la Ligue des Familles Nombreuses de Belgique et des prêts du Fonds des Etudes de cette Ligue;

f) des prêts hypothécaires consentis par les ménages.

Ont été considérées comme des dettes des entreprises, les variations d'encours :

a) de la partie du « portefeuille-effets » de la Société Nationale de Crédit à l'Industrie qui est reprise à la ligne « Entreprises et particuliers » des tableaux annexes A 1 à 4 (1);

b) des prêts et avances aux sociétés coopératives accordés par l'Institut National de Crédit Agricole;

c) des crédits accordés par la Caisse Nationale de Crédit Professionnel et les associations agréées par cet organisme;

d) du crédit fluvial et maritime, du crédit agricole et des avances à l'industrie, au commerce et à l'artisanat accordés par la Caisse Générale d'Epargne et de Retraite.

Les dettes suivantes, pour lesquelles le secteur débiteur n'était pas connu, ont été considérées dans une première hypothèse comme étant dues entièrement par les ménages, dans une seconde hypothèse comme étant dues entièrement par les entreprises :

a) créances et prêts hypothécaires et autres prêts accordés par les caisses d'épargne privées, sociétés hypothécaires et de capitalisation;

b) prêts hypothécaires des fonds de pension et des organismes d'assurance-accidents du travail et prêts hypothécaires et prêts sur polices des organismes d'assurance-vie.

La double hypothèse qui a dû, de la sorte, être faite explique que les tableaux annexes C 1 à 4 donnent deux estimations pour les autres emprunts à moyen et long terme, tant des ménages que des entreprises.

#### 4) *Divers.*

Les divers envers les paraétatiques d'exploitation et ceux envers l'étranger (essentiellement des investissements directs étrangers en Belgique) ont été considérés comme des dettes dues par les entreprises. Les divers envers d'autres secteurs ont été considérés pour moitié comme des dettes dues par les ménages et pour moitié comme des dettes dues par les entreprises.

(1) Le solde de ce « portefeuille-effets » figure à la ligne « Paraétatiques d'exploitation » dans la mesure où il consiste en prêts à ces paraétatiques (Société Nationale des Chemins de Fer Belges, Sabena) et à la ligne « Etranger » dans la mesure où il consiste en crédits d'exportation payables à moyen et long terme.

**Adaptation des comptes de la Nation à la statistique des mouvements des créances et des dettes <sup>1</sup>**  
(milliards de francs)

..... données non disponibles — opération non effectuée	Ménages	Entreprises <sup>2</sup>	Etat <sup>3</sup>	Etranger	Intermédiaires financiers	Total
<i>Formation brute de capital :</i>						
Formation intérieure brute de capital fixe .....	+34,9	+71,3	+ 12,6	—	+ 1,0	+119,8
Prêt net au reste du monde .....	—	—	—	+ 0,1	—	+ 0,1
Variations de stocks .....	—	+ 3,8/+11,9/+ 8,4	—	—	—	+ 3,8/+ 11,9/+ 8,4
Achats nets de terrains, bâtiments, etc. ....	- 1,6	- 0,3	+ 1,7	—	+ 0,2	—
Total de la formation brute de capital .....	+33,3	+74,8/+82,9/+79,4	+ 14,3	+ 0,1	+ 1,2	+123,7/+131,8/+128,3
<i>Epargne :</i>						
Epargne nette .....	+51,2	+11,3	+ 1,1	—	+ 1,9	+ 65,5
Amortissements .....	+ 8,6	+48,7	+ 1,1	—	—	+ 58,4
Transferts en capital :						
a) Transferts (nets) provenant du reste du monde	—	—	- 0,2	—	—	- 0,2
b) Droits de succession .....	- 2,4	—	+ 2,4	—	—	—
c) Transferts provenant de l'Etat .....	+ 2,0	+ 5,3	- 7,3	—	—	—
Différence entre la série de variations de stocks utilisée et celle de l'Institut National de Statistique .....	0 /+ 8,1/+ 4,6	—	—	—	—	0 /+ 8,1/+ 4,6
Réserves des ménages auprès du secteur « Sécurité sociale » et des fonds de pension de sécurité sociale .....	+ 2,5	—	- 2,5	—	—	—
Total de l'épargne .....	+61,9/+70,0/+66,5	+65,3	- 5,4	—	+ 1,9	+123,7/+131,8/+128,3

<sup>1</sup> Les comptes de la Nation sont établis par l'Institut National de Statistique et la statistique des mouvements des créances et des dettes, par la Banque Nationale de Belgique.

<sup>2</sup> Ce secteur correspond aux secteurs suivants des tableaux annexes B et C : entreprises et paraétatiques d'exploitation.

<sup>3</sup> Ce secteur correspond aux secteurs suivants des tableaux annexes A, B et C : Etat (Trésor), secteur public non compris ailleurs (dont pouvoirs subordonnés), sécurité sociale.

Adaptation des comptes de la Nation à la statistique des mouvements des créances et des dettes <sup>1</sup>

(milliards de francs)

..... données non disponibles — opération non effectuée	Ménages	Entreprises <sup>2</sup>	Etat <sup>3</sup>	Etranger	Intermédiaires financiers	Total
<i>Formation brute de capital :</i>						
Formation intérieure brute de capital fixe .....	+32,6	+ 82,3	+ 14,9	—	+ 1,5	+131,3
Prêt net au reste du monde .....	—	—	—	+ 4,7	—	+ 4,7
Variations de stocks .....	—	+ 0,3/+ 8,2/+10,5	—	—	—	+ 0,3/+ 8,2/+ 10,5
Achats nets de terrains, bâtiments, etc. ....	- 2,4	- 0,3	+ 2,4	—	+ 0,3	—
Total de la formation brute de capital .....	+30,2	+82,3/+90,2/+92,5	+ 17,3	+ 4,7	+ 1,8	+136,3/+144,2/+146,5
<i>Epargne :</i>						
Epargne nette .....	+57,7	+ 8,9	+ 4,8	—	+ 2,8	+ 74,2
Amortissements .....	+ 9,3	+51,3	+ 1,2	—	—	+ 61,8
Transferts en capital :						
a) Transferts (nets) provenant du reste du monde	—	—	+ 0,3	—	—	+ 0,3
b) Droits de succession .....	- 2,3	—	+ 2,3	—	—	—
c) Transferts provenant de l'Etat .....	+ 1,4	+ 6,0	- 7,4	—	—	—
Différence entre la série de variations de stocks utilisée et celle de l'Institut National de Statis- tique .....	0 /+ 7,9/+10,2	—	—	—	—	0 /+ 7,9/+ 10,2
Réserves des ménages auprès du secteur « Sécurité sociale » et des fonds de pension de sécurité sociale .....	+ 4,1	—	- 4,1	—	—	—
Total de l'épargne .....	+70,2/+78,1/+80,4	+66,2	- 2,9	—	+ 2,8	+136,3/+144,2/+146,5

<sup>1</sup> Les comptes de la Nation sont établis par l'Institut National de Statistique et la statistique des mouvements des créances et des dettes, par la Banque Nationale de Belgique.

<sup>2</sup> Ce secteur correspond aux secteurs suivants des tableaux annexes B et C : entreprises et paraétatiques d'exploitation.

<sup>3</sup> Ce secteur correspond aux secteurs suivants des tableaux annexes A, B et C : Etat (Trésor), secteur public non compris ailleurs (dont pouvoirs subordonnés), sécurité sociale.

Adaptation des comptes de la Nation à la statistique des mouvements des créances et des dettes <sup>1</sup>

(milliards de francs)

..... données non disponibles — opération non effectuée	Ménages	Entreprises <sup>2</sup>	Etat <sup>3</sup>	Etranger	Intermédiaires financiers	Total
<i>Formation brute de capital :</i>						
Formation intérieure brute de capital fixe .....	+31,3	+85,9	+ 17,6	—	+ 1,0	+135,8
Prêt net au reste du monde .....	—	—	—	- 5,4	—	- 5,4
Variations de stocks .....	—	+ 1,3/+ 3,7/+11,9	—	—	—	+ 1,3/+ 3,7/+ 11,9
Achats nets de terrains, bâtiments, etc. ....	- 2,7	- 0,4	+ 2,7	—	+ 0,4	—
Total de la formation brute de capital .....	+28,6	+86,8/+89,2/+97,4	+ 20,3	- 5,4	+ 1,4	+131,7/+134,1/+142,3
<i>Epargne :</i>						
Epargne nette .....	+50,4	+ 9,7	+ 2,2	—	+ 3,6	+ 65,9
Amortissements .....	+10,2	+55,5	+ 1,3	—	—	+ 67,0
Transferts en capital :						
a) Transferts (nets) provenant du reste du monde	—	—	- 1,2	—	—	- 1,2
b) Droits de succession .....	- 2,4	—	+ 2,4	—	—	—
c) Transferts provenant de l'Etat .....	+ 0,8	+ 6,0	- 6,8	—	—	—
Différence entre la série de variations de stocks utilisée et celle de l'Institut National de Statistique .....	0 /+ 2,4/+10,6	—	—	—	—	0 /+ 2,4/+ 10,6
Réserves des ménages auprès du secteur « Sécurité sociale » et des fonds de pension de sécurité sociale .....	+ 6,4	—	- 6,4	—	—	—
Total de l'épargne .....	+65,4/+67,8/+76,0	+71,2	- 8,5	—	+ 3,6	+131,7/+134,1/+142,3

<sup>1</sup> Les comptes de la Nation sont établis par l'Institut National de Statistique et la statistique des mouvements des créances et des dettes, par la Banque Nationale de Belgique.

<sup>2</sup> Ce secteur correspond aux secteurs suivants des tableaux annexes B et C : entreprises et paraétatiques d'exploitation.

<sup>3</sup> Ce secteur correspond aux secteurs suivants des tableaux annexes A, B et C : Etat (Trésor), secteur public non compris ailleurs (dont pouvoirs subordonnés), sécurité sociale.

Adaptation des comptes de la Nation à la statistique des mouvements des créances et des dettes <sup>1</sup>

(milliards de francs)

..... données non disponibles ... nihil ou inférieur à 50 millions — opération non effectuée	Ménages	Entreprises <sup>2</sup>	Etat <sup>3</sup>	Etranger	Intermédiaires financiers	Total
<i>Formation brute de capital :</i>						
Formation intérieure brute de capital fixe .....	+48,0	+ 90,5	+ 23,5	—	+ 1,9	+163,9
Prêt net au reste du monde .....	—	—	—	— 1,0	—	— 1,0
Variations de stocks .....	—	+ 4,5/+ 20,3/+ 19,6	—	—	—	+ 4,5/+ 20,3/+ 19,6
Achats nets de terrains, bâtiments, etc. ....	- 2,9	- 0,4	+ 2,8	—	+ 0,5	—
Total de la formation brute de capital .....	+45,1	+94,6/+110,4/+109,7	+ 26,3	- 1,0	+ 2,4	+167,4/+183,2/+182,5
<i>Épargne :</i>						
Épargne nette .....	+61,6	+ 11,9	+ 15,8	—	+ 3,8	+ 93,1
Amortissements .....	+11,2	+ 61,6	+ 1,5	—	—	+ 74,3
Transferts en capital :						
a) Transferts (nets) provenant du reste du monde	—	—	...	—	—	...
b) Droits de succession .....	- 2,6	—	+ 2,6	—	—	—
c) Transferts provenant de l'Etat .....	+ 0,7	+ 6,0	- 6,7	—	—	—
Différence entre la série de variations de stocks utilisée et celle de l'Institut National de Statis- tique .....	0 /+15,8/+15,1	—	—	—	—	0 /+ 15,8/+ 15,1
Réserves des ménages auprès du secteur « Sécurité sociale » et des fonds de pension de sécurité sociale .....	+ 9,4	—	- 9,4	—	—	—
Total de l'épargne .....	+80,3/+96,1/+95,4	+ 79,5	+ 3,8	—	+ 3,8	+167,4/+183,2/+182,5

<sup>1</sup> Les comptes de la Nation sont établis par l'Institut National de Statistique et la statistique des mouvements des créances et des dettes, par la Banque Nationale de Belgique.

<sup>2</sup> Ce secteur correspond aux secteurs suivants des tableaux annexes B et C : entreprises et paraétatiques d'exploitation.

<sup>3</sup> Ce secteur correspond aux secteurs suivants des tableaux annexes A, B et C : Etat (Trésor), secteur public non compris ailleurs (dont pouvoirs subordonnés), sécurité sociale.

ANNEXES D 1 à 4

Notice explicative

**Remarque générale.**

La somme des totaux des trois premières lignes de la formation brute de capital, en prenant la première série de variations de stocks qui est celle de l'Institut National de Statistique, et celle des totaux des trois premières lignes de l'épargne, correspondent respectivement à la formation brute de capital et à son financement dans les comptes de la Nation <sup>(1)</sup>. Toutefois, le prêt net au reste du monde, dont le montant est calculé par l'Institut National de Statistique en partant de la balance des paiements de l'Union Economique Belgo-Luxembourgeoise établie par la Banque Nationale de Belgique, et, en contrepartie, l'épargne des ménages ont été corrigés pour tenir compte de modifications qui ont été apportées à la balance des paiements depuis l'élaboration des comptes de la Nation.

**1) Formation intérieure brute de capital fixe.**

a) *Ménages* :

Rubriques suivantes de la formation intérieure brute de capital des comptes de la Nation :

	<i>Immeubles d'habitation</i>	<i>Enseignement libre</i>
	<i>(milliards de francs)</i>	
1961 .....	32,2	2,7
1962 .....	29,4	3,2
1963 .....	28,0	3,3
1964 .....	44,9	3,1

b) *Entreprises* :

Différence entre le total et les autres secteurs.

c) *Etat* :

Formation intérieure brute de capital fixe des administrations publiques d'après les statistiques de la Commission de la Communauté Economique Européenne.

plus rubriques « Poste », « Radio » et « Télévision » de la formation intérieure brute de capital des comptes de la Nation.

d) *Intermédiaires financiers.*

Accroissement net de l'immobilisé d'après les bilans des organismes en cause, déduction faite des achats de terrains, bâtiments, etc. (cf. 4) ci-dessous).

**2) Prêt net au reste du monde.**

Chiffres des comptes de la Nation, corrigés pour tenir compte des modifications apportées à la balance

<sup>(1)</sup> L'expression « comptes de la Nation » vise ici, et chaque fois qu'elle est employée dans la suite, la statistique établie par l'Institut National de Statistique.

des paiements (cf. Remarque générale ci-dessus). Les corrections ont atteint les montants suivants :

1961	+ 0,6 milliard de francs
1962	+ 0,5 milliard de francs
1963	—
1964	— 1,8 milliard de francs

**3) Variations de stocks.**

a) *Première série* :

Rubriques suivantes de la formation intérieure brute de capital des comptes de la Nation :

	<i>Variations de stocks</i>	<i>Ajustement statistique</i>
	<i>(milliards de francs)</i>	
1961 .....	4,2	— 0,4
1962 .....	1,5	— 1,2
1963 .....	0,9	0,4
1964 .....	3,3	1,2

Les chiffres de l'Institut National de Statistique ne comprennent pas les variations de stocks des entreprises individuelles, lesquelles sont incluses dans la consommation privée.

b) *Deuxième série* :

Série établie par la Caisse Générale d'Epargne et de Retraite.

c) *Troisième série* :

25 p.c. de l'accroissement du produit national brut à prix courants d'une année à l'autre.

La différence entre la deuxième ou la troisième série, d'une part, la série de l'Institut National de Statistique, d'autre part, a pour contrepartie une majoration de l'épargne des ménages, qui figure aux tableaux annexes D sous la rubrique : « Epargne : différence entre la série de variations de stocks utilisée et celle de l'Institut National de Statistique ».

**4) Achats nets de terrains, bâtiments, etc.**

Acquisitions amiables et expropriations judiciaires réalisées par les comités d'acquisition, d'après les données publiées dans le *Bulletin de Documentation* du Ministère des Finances. La ventilation par secteur vendeur (ménages et entreprises) a été établie en se basant sur les contenances bâties et non bâties données par le *Bulletin de Documentation*, sur les revenus cadastraux des immeubles ordinaires, des immeubles industriels et des terrains (pour l'ensemble du pays) et sur les superficies exploitées en propriété et exploitées en location (également pour l'ensemble du pays).

5) **Epargne nette.**

a) *Ménages* :

Epargne des particuliers des comptes de la Nation, corrigée pour tenir compte des modifications apportées à la balance des paiements (cf. 2) Prêt net au reste du monde, ci-dessus).

b) *Entreprises* :

Différence entre le total et les autres secteurs.

c) *Etat* :

Epargne de l'Etat des comptes de la Nation.

d) *Intermédiaires financiers* :

Accroissement des réserves d'après les bilans des organismes en cause.

6) **Amortissements.**

a) *Ménages* :

Amortissements sur immeubles d'habitation des comptes de la Nation.

b) *Entreprises* :

Différence entre le total et les autres secteurs.

c) *Etat* :

Chiffres des comptes de la Nation.

7) **Transferts en capital.**

a) *Transferts (nets) provenant du reste du monde* :

Chiffres des comptes de la Nation.

b) *Droits de succession* :

Source : Budget des voies et moyens.

c) *Transferts provenant de l'Etat* :

Source : Compte économique des pouvoirs publics, publié dans l'Exposé général du budget. Les transferts en cause comprennent les primes à la construction et

les dommages de guerre. Ils comprennent aussi des « octrois de crédits et participations » aux entreprises, essentiellement à des paraétatiques d'exploitation; dans la statistique des mouvements des créances et des dettes, ces octrois de crédits et participations n'ont pas été repris, on a considéré, en effet, qu'il s'agissait, en fait, de subventions; c'est la conception adoptée dans ses bilans par la Société Nationale des Chemins de Fer Belges, qui est le principal bénéficiaire de ces opérations.

8) **Différence entre la série de variations de stocks utilisée et celle de l'Institut National de Statistique.**

Cf. 3) Variations de stocks, ci-dessus.

9) **Réserves des ménages auprès du secteur « Sécurité sociale » et des fonds de pension de sécurité sociale.**

Rubriques suivantes des tableaux annexes A :

(5) Dettes de la sécurité sociale : réserves de sécurité sociale, sauf celles dues par la Caisse Nationale des Vacances annuelles (1).

(10) Dettes des organismes d'assurance-vie et accidents du travail et des fonds de pension : réserves de sécurité sociale, sauf celles dues par les organismes d'assurance-accidents du travail (2), et la partie des réserves mathématiques qui est due par des fonds de pension de sécurité sociale.

(1) Dans les comptes de la Nation, les contributions versées à la Caisse Nationale des Vacances Annuelles ne sont pas, comme les autres contributions à la sécurité sociale, déduites des revenus des particuliers et ajoutées à celui de l'Etat pour obtenir l'épargne de ces deux secteurs. En ce qui les concerne, aucune adaptation des comptes de la Nation à la statistique des mouvements des créances et des dettes n'est donc nécessaire.

(2) Ce qui est dit à la note précédente concernant les contributions versées à la Caisse Nationale des Vacances Annuelles vaut pour les contributions versées aux organismes d'assurance-accidents du travail.

..... données non disponibles ... nihil ou inférieur à 50 millions — opération non effectuée p.m. pour mémoire	Ménages		Entreprises		Etat		Etranger		Intermédiaires financiers		Secteurs indéterminés et ajustements		Total	
	Epargne (a)	Formation brute de capital (b)	Epargne (a)	Formation brute de capital (b)	Epargne (a)	Formation brute de capital (b)	(a)	Prêt net au reste du monde (b)	Epargne (a)	Formation brute de capital (b)	(a)	(b)	Epargne (a)	Formation brute de capital (b)
<b>A. Eléments réels</b> .....	61,9/70,0/66,5	33,3	65,3	74,8/82,9/79,4	-5,4	14,3		0,1	1,9	1,2			123,7/131,8/128,3	123,7/131,8/128,3
Capacité (+) ou besoin (-) de financement [col. (a) moins col. (b)] .....	+28,6/+36,7/+33,2		-9,5/-17,6/-14,1		-19,7		-0,1		+0,7				—	
<b>B. Eléments financiers :</b>	Augmentation de créances (a)	Augmentation de dettes (b)	Augmentation de créances (a)	Augmentation de dettes (b)	Augmentation de créances (a)	Augmentation de dettes (b)	Augmentation de créances (a)	Augmentation de dettes (b)	Augmentation de créances (a)	Augmentation de dettes (b)	Augmentation de créances (a)	Augmentation de dettes (b)	Augmentation de créances (a)	Augmentation de dettes (b)
Acceptations, effets commerciaux, promesses et engagements en comptes courants ou d'avances .....	—	1,6	0,7	9,2	.....	1,3	.....	2,4	11,4	0,1	2,4	—	14,6	14,6
Autres engagements à court terme des ménages envers les entreprises et des entreprises envers les ménages .....	p.m.	p.m.	p.m.	p.m.	—	—	—	—	—	—	—	—	p.m.	p.m.
Obligations émises par les entreprises privées et actions et parts émises par les secteurs nationaux .....	0,7	—	4,2	7,9	1,7	—	1,5	.....	0,5	0,6	.....	—	8,5	8,5
Engagements des entreprises individuelles et des sociétés de personnes envers les ménages qui en sont propriétaires .....	p.m.	—	—	p.m.	—	—	—	—	—	—	—	—	p.m.	p.m.
Fonds publics <sup>1</sup> .....	10,0	—	0,3	1,7	-0,5	16,6	8,3	—	13,2	13,5	0,7	—	p.m.	p.m.
Certificats à court terme .....	—	—	...	—	0,2	2,3	-9,9	—	17,5	5,2	-0,3	—	7,5	7,5
Réserves de sécurité sociale et réserves mathématiques .....	9,0	—	—	—	—	-0,5	.....	—	—	9,5	—	—	9,0	9,0
Obligations, actions et parts émises par l'étranger .....	4,0	—	...	—	-0,1	—	—	4,5	1,0	—	-0,4	—	4,5	4,5
Liquidités <sup>2</sup> .....	16,5	—	5,7	—	4,4	—	.....	—	0,1	26,6	—	—	26,6	26,6
Dépôts sur livrets .....	10,3	—	...	—	.....	—	.....	—	—	10,3	.....	—	10,3	10,3
Obligations (y compris les bons de caisse) émises par les organismes monétaires et les caisses d'épargne, sociétés hypothécaires et de capitalisation .....	2,0	—	.....	—	—	—	.....	—	—	2,0	...	—	2,0	2,0
Autres emprunts à moyen et long terme .....	-0,1	4,4/11,1	0,1	15,3/ 8,6	.....	4,1	-0,3	—	24,0	—	...	—	23,8	23,8
Autres créances et dettes .....	-0,3	...	-1,9	4,3	0,1	1,2	14,2	10,1	25,9	25,9	1,7	-1,4	39,8	39,8
Total des augment. de créances ou de dettes	52,1	6,0/12,7	9,1	38,4/31,7	5,8	25,0	13,8	17,0	93,6	93,7	4,1	-1,4	178,6	178,6
Apport (+) ou prélèvement (-) net de fonds [col. (a) moins col. (b)] .....	+46,1/+39,4		-29,3/-22,6		-19,2		-3,2		-0,1		+5,5		—	
<b>C. Discordance entre les éléments réels et les éléments financiers</b> .....	-17,5/-9,4/-12,9/ -10,8/-2,7/- 6,2		+19,8/+11,7/+15,2/ +13,1/+ 5,0/+ 8,5		- 0,5		+3,1		+0,8		-5,5		—	
(capacité ou besoin de financement moins apport ou prélèvement net de fonds)														

<sup>1</sup> Obligations accessibles à tout placeur et non accessibles à tout placeur émises par les parastatiques d'exploitation, l'Etat (Trésor), le secteur public non compris ailleurs, la sécurité sociale et les organismes publics de crédit non monétaires.  
<sup>2</sup> Monnaie, dépôts à vue, dépôts en devises et dépôts à terme.

Note : Les totaux ne correspondent pas nécessairement à l'addition des postes en raison des forçages.

----- données non disponibles ... nihil ou inférieur à 50 millions — opération non effectuée p.m. pour mémoire	Ménages		Entreprises		Etat		Etranger		Intermédiaires financiers		Secteurs indéterminés et ajustements		Total	
	Epargne (a)	Formation brute de capital (b)	Epargne (a)	Formation brute de capital (b)	Epargne (a)	Formation brute de capital (b)		Prêt net au reste du monde (b)	Epargne (a)	Formation brute de capital (b)	(a)	(b)	Epargne (a)	Formation brute de capital (b)
A. <i>Eléments réels</i> .....	70,2/78,1/80,4	30,2	66,2	82,3/90,2/92,5	-2,9	17,3		4,7	2,8	1,8			136,3/144,2/146,5	136,3/144,2/146,5
Capacité (+) ou besoin (-) de financement [col. (a) moins col. (b)] .....	+40,0/+47,9/+50,2		-16,1/-24,0/-26,3		-20,2		-4,7		+1,0				—	
B. <i>Eléments financiers :</i>	Augmentation de créances (a)	Augmentation de dettes (b)	Augmentation de créances (a)	Augmentation de dettes (b)	Augmentation de créances (a)	Augmentation de dettes (b)	Augmentation de créances (a)	Augmentation de dettes (b)	Augmentation de créances (a)	Augmentation de dettes (b)	Augmentation de créances (a)	Augmentation de dettes (b)	Augmentation de créances (a)	Augmentation de dettes (b)
Acceptations, effets commerciaux, promesses et engagements en comptes courants ou d'avances .....	—	0,9	...	10,6	-----	1,1	-----	3,7	18,2	1,1	-0,9	—	17,3	17,3
Autres engagements à court terme des ménages envers les entreprises et des entreprises envers les ménages .....	p.m.	p.m.	p.m.	p.m.	—	—	—	—	—	—	—	—	p.m.	p.m.
Obligations émises par les entreprises privées et actions et parts émises par les secteurs nationaux .....	2,8	—	5,9	10,2	1,0	—	0,8	—	1,0	1,4	-----	—	11,6	11,6
Engagements des entreprises individuelles et des sociétés de personnes envers les ménages qui en sont propriétaires .....	p.m.	—	—	p.m.	—	—	—	—	—	—	—	—	p.m.	p.m.
Fonds publics <sup>1</sup> .....	8,9	—	0,4	1,5	-0,5	22,4	-1,8	—	26,1	11,0	2,0	—	34,9	34,9
Certificats à court terme .....	—	—	0,3	—	-1,6	-11,4	0,2	—	-15,1	-4,5	0,2	—	-15,9	-15,9
Réserves de sécurité sociale et réserves mathématiques .....	10,1	—	—	—	—	0,5	-----	—	—	10,6	—	—	10,1	10,1
Obligations, actions et parts émises par l'étranger .....	4,0	—	0,1	—	-----	—	-----	3,7	-0,5	—	0,2	—	3,7	3,7
Liquidités <sup>2</sup> .....	18,6	—	-1,8	—	1,0	-----	-----	—	0,9	19,5	0,5	—	19,5	19,5
Dépôts sur livrets .....	17,9	—	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	17,9	-----	-----	17,9	17,9
Obligations (y compris les bons de caisse) émises par les organismes monétaires et les caisses d'épargne, sociétés hypothécaires et de capitalisation .....	4,1	—	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	4,1	...	—	4,1	4,1
Autres emprunts à moyen et long terme .....	1,7	7,9/14,1	0,2	13,2/7,0	-----	4,7	-0,3	-----	24,4	—	-0,1	-----	25,8	25,8
Autres créances et dettes .....	1,9	0,9	3,3	8,5	1,8	3,7	6,1	2,6	5,3	-2,4	3,9	8,9	22,2	22,2
Total des augment. de créances ou de dettes	70,0	9,7/15,9	8,4	44,0/37,8	1,7	20,0	5,0	10,0	60,3	58,7	5,8	8,9	151,2	151,2
Apport (+) ou prélèvement (-) net de fonds [col. (a) moins col. (b)] .....	+60,3/+54,1		-35,6/-29,4		-18,3		-5,0		+1,6		-3,1		—	
C. <i>Discordance entre les éléments réels et les éléments financiers</i> .....	-20,3/-12,4/-10,1/ -14,1/-6,2/-3,9		+19,5/+11,6/+9,3/ +13,3/+5,4/+3,1		-1,9		+0,3		-0,6		+3,1		—	
(capacité ou besoin de financement moins apport ou prélèvement net de fonds)														

<sup>1</sup> Obligations accessibles à tout placeur et non accessibles à tout placeur émises par les paraétatiques d'exploitation, l'Etat (Trésor), le secteur public non compris ailleurs, la sécurité sociale et les organismes publics de crédit non monétaires.  
<sup>2</sup> Monnaie, dépôts à vue, dépôts en devises et dépôts à terme.  
Note : Les totaux ne correspondent pas nécessairement à l'addition des postes en raison des forçages.

..... données non disponibles ... nihil ou inférieur à 50 millions — opération non effectuée p.m. pour mémoire	Ménages		Entreprises		Etat		Etranger		Intermédiaires financiers		Secteurs indéterminés et ajustements		Total	
	Epargne (a)	Formation brute de capital (b)	Epargne (a)	Formation brute de capital (b)	Epargne (a)	Formation brute de capital (b)	Epargne (a)	Prêt net au reste du monde (b)	Epargne (a)	Formation brute de capital (b)	(a)	(b)	Epargne (a)	Formation brute de capital (b)
A. <i>Eléments réels</i> .....	65,4/67,8/76,0	28,6	71,2	86,8/89,2/97,4	-8,5	20,3		-5,4	3,6	1,4			131,7/134,1/142,3	131,7/134,1/142,3
Capacité (+) ou besoin (-) de financement [col. (a) moins col. (b)] .....	+36,8/+39,2/+47,4		-15,6/-18,0/-26,2		-28,8		+5,4		+2,2				—	
B. <i>Eléments financiers</i> :	Augmentation de créances (a)	Augmentation de dettes (b)	Augmentation de créances (a)	Augmentation de dettes (b)	Augmentation de créances (a)	Augmentation de dettes (b)	Augmentation de créances (a)	Augmentation de dettes (b)	Augmentation de créances (a)	Augmentation de dettes (b)	Augmentation de créances (a)	Augmentation de dettes (b)	Augmentation de créances (a)	Augmentation de dettes (b)
Acceptations, effets commerciaux, promesses et engagements en comptes courants ou d'avances .....	—	2,2	1,4	16,2	.....	0,2	0,2	2,2	18,7	-0,2	-0,1	—	20,2	20,2
Autres engagements à court terme des ménages envers les entreprises et des entreprises envers les ménages .....	p.m.	p.m.	p.m.	p.m.	—	—	—	—	—	—	—	—	p.m.	p.m.
Obligations émises par les entreprises privées et actions et parts émises par les secteurs nationaux .....	1,1	—	5,1	10,0	0,9	—	0,7	—	3,0	0,8	.....	—	10,8	10,8
Engagements des entreprises individuelles et des sociétés de personnes envers les ménages qui en sont propriétaires .....	p.m.	—	—	p.m.	—	—	—	—	—	—	—	—	p.m.	p.m.
Fonds publics <sup>1</sup> .....	4,0	—	0,3	1,5	0,5	10,8	3,8	—	12,5	8,6	-0,3	—	p.m.	p.m.
Certificats à court terme .....	—	—	0,1	—	-1,0	10,9	1,3	—	11,1	0,1	-0,4	—	11,0	11,0
Réserves de sécurité sociale et réserves mathématiques .....	12,9	—	—	—	—	1,3	.....	—	—	11,6	—	—	12,9	12,9
Obligations, actions et parts émises par l'étranger .....	4,7	—	...	—	-0,1	—	—	5,9	1,2	—	0,1	—	5,9	5,9
Liquidités <sup>2</sup> .....	20,4	—	5,0	—	2,7	—	.....	—	-0,2	27,1	-0,9	—	27,1	27,1
Dépôts sur livrets .....	22,6	—	.....	—	.....	—	.....	—	.....	22,6	.....	—	22,6	22,6
Obligations (y compris les bons de caisse) émises par les organismes monétaires et les caisses d'épargne, sociétés hypothécaires et de capitalisation .....	0,8	—	.....	—	.....	—	.....	—	.....	0,8	...	—	0,8	0,8
Autres emprunts à moyen et long terme .....	-0,1	6,1/12,0	0,2	17,0/11,1	.....	5,3	-0,3	—	28,5	—	...	—	28,3	28,3
Autres créances et dettes .....	1,7	0,9	3,1	11,5	2,3	3,5	24,2	18,2	23,0	24,5	4,8	0,3	59,0	59,0
Total des augment. de créances ou de dettes	68,1	9,2/15,1	15,2	56,2/50,3	5,3	31,6	29,9	26,3	97,8	95,9	3,2	0,3	219,5	219,5
Apport (+) ou prélèvement (-) net de fonds [col. (a) moins col. (b)] .....	+58,9/+53,0		-41,0/-35,1		-26,3		+3,6		+1,9		+2,9		—	
C. <i>Discordance entre les éléments réels et les éléments financiers</i> .....	-22,1/-19,7/-11,5/ -16,2/-13,8/-5,6		+25,4/+23,0/+14,8/ +19,5/+17,1/+8,9		-2,5		+1,8		+0,3		-2,9		—	
(capacité ou besoin de financement moins apport ou prélèvement net de fonds)														

<sup>1</sup> Obligations accessibles à tout placeur et non accessibles à tout placeur émises par les parastatiques d'exploitation, l'Etat (Trésor), le secteur public non compris ailleurs, la sécurité sociale et les organismes publics de crédit non monétaires.

<sup>2</sup> Monnaie, dépôts à vue, dépôts en devises et dépôts à terme.

Note : Les totaux ne correspondent pas nécessairement à l'addition des postes en raison des forçages.

..... données non disponibles ... nihil ou inférieur à 50 millions — opération non effectuée p.m. pour mémoire	Ménages		Entreprises		Etat		Etranger		Intermédiaires financiers		Secteurs indéterminés et ajustements		Total	
	Epargne (a)	Formation brute de capital (b)	Epargne (a)	Formation brute de capital (b)	Epargne (a)	Formation brute de capital (b)	(a)	Prêt net au reste du monde (b)	Epargne (a)	Formation brute de capital (b)	(a)	(b)	Epargne (a)	Formation brute de capital (b)
A. <i>Eléments réels</i> .....	80,3/96,1/95,4	45,1	79,5	94,6/110,4/109,7	3,8	26,3		-1,0	3,8	2,4			167,4/183,2/182,5	167,4/183,2/182,5
Capacité (+) ou besoin (-) de financement [col. (a) moins col. (b)] .....	+35,2/+51,0/+50,3		-15,1/-30,9/-30,2		-22,5		+1,0		+1,4				—	
B. <i>Eléments financiers</i> :	Augmentation de créances (a)	Augmentation de dettes (b)	Augmentation de créances (a)	Augmentation de dettes (b)	Augmentation de créances (a)	Augmentation de dettes (b)	Augmentation de créances (a)	Augmentation de dettes (b)	Augmentation de créances (a)	Augmentation de dettes (b)	Augmentation de créances (a)	Augmentation de dettes (b)	Augmentation de créances (a)	Augmentation de dettes (b)
Acceptations, effets commerciaux, promesses et engagements en comptes courants ou d'avances .....	—	1,9	0,8	11,1	.....	0,5	.....	2,5	12,8	-0,1	2,2	—	15,9	15,9
Autres engagements à court terme des ménages envers les entreprises et des entreprises envers les ménages .....	p.m.	p.m.	p.m.	p.m.	—	—	—	—	—	—	—	—	p.m.	p.m.
Obligations émises par les entreprises privées et actions et parts émises par les secteurs nationaux .....	3,9	—	8,4	12,1	0,8	—	0,1	—	0,8	2,0	.....	—	14,1	14,1
Engagements des entreprises individuelles et des sociétés de personnes envers les ménages qui en sont propriétaires .....	p.m.	—	—	p.m.	—	—	—	—	—	—	—	—	p.m.	p.m.
Fonds publics <sup>1</sup> .....	15,5	—	0,1	1,6	1,4	17,3	5,3	—	8,7	11,0	-1,0	—	p.m.	p.m.
Certificats à court terme .....	—	—	-0,2	—	0,1	-3,2	-0,8	—	-1,0	0,8	-0,5	—	-2,4	-2,4
Réserves de sécurité sociale et réserves mathématiques .....	19,1	—	—	—	—	6,3	2,0	—	—	14,8	—	—	21,1	21,1
Obligations, actions et parts émises par l'étranger .....	1,4	—	.....	—	.....	—	—	1,4	0,1	—	-0,1	—	1,4	1,4
Liquidités <sup>2</sup> .....	19,9	—	-0,3	—	1,6	—	.....	—	2,7	23,7	-0,3	—	23,7	23,7
Dépôts sur livrets .....	16,6	—	.....	—	.....	—	.....	—	.....	16,6	.....	—	16,6	16,6
Obligations (y compris les bons de caisse) émises par les organismes monétaires et les caisses d'épargne, sociétés hypothécaires et de capitalisation .....	0,6	—	.....	—	.....	—	.....	—	0,2	0,8	.....	—	0,8	0,8
Autres emprunts à moyen et long terme .....	0,8	7,9/18,5	0,2	23,1/12,5	.....	6,4	-0,2	—	36,5	—	.....	—	37,4	37,4
Autres créances et dettes .....	4,4	2,3	5,7	16,9	4,3	4,4	23,1	23,0	28,5	18,9	-2,3	-2,1	63,4	63,4
Total des augment. de créances ou de dettes	82,2	12,1/22,7	14,7	64,8/54,2	8,2	31,7	29,5	26,9	89,3	88,5	-2,0	-2,1	221,9	221,9
Apport (+) ou prélèvement (-) net de fonds [col. (a) moins col. (b)] .....	+70,1/+59,5		-50,1/-39,5		-23,5		+2,6		+0,8		+0,1		—	
C. <i>Discordance entre les éléments réels et les éléments financiers</i> .....	-34,9/-19,1/-19,8/ -24,3/-8,5/-9,2		+35,0/+19,2/+19,9/ +24,4/+8,6/+9,3		+1,0		-1,6		+0,6		-0,1		—	
(capacité ou besoin de financement moins apport ou prélèvement net de fonds)														

<sup>1</sup> Obligations accessibles à tout placeur et non accessibles à tout placeur émises par les paraétatiques d'exploitation, l'Etat (Trésor), le secteur public non compris ailleurs, la sécurité sociale et les organismes publics de crédit non monétaires.

<sup>2</sup> Monnaie, dépôts à vue, dépôts en devises et dépôts à terme.

Note : Les totaux ne correspondent pas nécessairement à l'addition des postes en raison des forçages.

ANNEXES E 1 à 4

Notice explicative

1) **Eléments réels.**

Source : tableaux annexes D.

2) **Eléments financiers.**

Source : tableaux annexes A, B et C.

Le secteur « Entreprises » correspond aux secteurs suivants des tableaux annexes B et C : entreprises et paraétatiques d'exploitation.

Le secteur « Etat » correspond aux secteurs suivants des tableaux annexes A, B et C : Etat (Trésor), secteur public non compris ailleurs (dont pouvoirs subordonnés) et sécurité sociale.

3) **Discordance entre les éléments réels et les éléments financiers : colonne « Etranger ».**

Cette discordance est due :

a) aux erreurs et omissions de la balance des paiements de l'Union Economique Belgo-Luxembourgeoise,

qui ne sont reprises ni dans les éléments réels, ni dans les éléments financiers parce que l'on ignore leur nature exacte, alors qu'elles devraient figurer parmi les premiers dans la mesure où ce sont des transactions courantes, dans les seconds dans la mesure où ce sont des opérations en capital;

b) à des erreurs qui auraient été commises dans les évaluations qui ont été faites pour ramener les transactions courantes d'une base Union Economique Belgo-Luxembourgeoise à une base Belgique seule afin d'obtenir le prêt net au reste du monde;

c) à des créances et dettes de l'étranger vis-à-vis du Grand-Duché de Luxembourg qui seraient comprises dans les éléments financiers;

d) à des créances et dettes du Grand-Duché de Luxembourg vis-à-vis de la Belgique qui ne figureraient pas à la colonne « Etranger » des éléments financiers.

\*  
\* \*

## CHAPITRES XIII « ORGANISMES MONÉTAIRES » ET XVIII « MARCHE MONÉTAIRE » DE LA PARTIE STATISTIQUE

### Nouveaux tableaux concernant les crédits d'escompte, d'avances et d'acceptation aux entreprises et particuliers et à l'étranger

En relation avec la politique menée en la matière au cours des dernières années, l'évolution des crédits accordés aux entreprises et particuliers et à l'étranger par les banques, par les institutions publiques de crédit et par les caisses d'épargne privées, a fait l'objet de plusieurs articles dans le *Bulletin* <sup>(1)</sup>. A cette occasion, diverses séries statistiques ont été publiées.

Par ailleurs, la partie statistique du *Bulletin* contient un certain nombre de tableaux dans lesquels sont reprises des données relatives aux crédits de l'espèce, notamment à ceux qui sont accordés ou financés par l'ensemble des organismes monétaires ou par certains de ceux-ci.

C'est ainsi qu'en ce qui concerne les crédits aux entreprises et particuliers <sup>(2)</sup>, on trouve des indications dans les tableaux XII-1, XIII-1, XIII-2 et XIII-3.

Aux tableaux XII-1 figure, dans la colonne (7), l'encours à fin d'année des créances que les organismes monétaires détiennent sur les entreprises et particuliers, d'une part, sur les paraétatiques d'exploitation, d'autre part, sous forme d' « acceptations, effets commerciaux et promesses », d'une part, d' « engagements en comptes courants ou d'avances », d'autre

part. L'encours à fin de trimestre de ces diverses créances (encours utilisé des crédits d'escompte, d'avances et d'acceptation financés par les organismes monétaires) est repris globalement à la colonne (9) du tableau XIII-1. Il est ventilé par modes de crédit à la rubrique active C. 3 a) à c) du tableau XIII-2 d). Une décomposition de ces derniers chiffres entre les trois catégories d'organismes monétaires — Banque Nationale, organismes publics monétaires et banques de dépôts — est donnée dans les tableaux XIII-2 a) à c).

Les diverses séries statistiques dont il est fait mention à l'alinéa précédent concernent les crédits financés par les organismes monétaires. L'encours utilisé des crédits accordés à leur origine aux entreprises et particuliers par ces organismes, qu'ils soient financés par ou en dehors d'eux, est donné à la colonne (10) du tableau XIII-1.

Les variations, par trimestre et/ou par année, de certains des encours repris dans les différents tableaux dont il a été question ci-dessus, ressortent des tableaux XII-2 (colonne (7), mouvements des encours des tableaux XII-1 : créances des organismes monétaires sur les entreprises et particuliers et sur les paraétatiques d'exploitation, lignes « acceptations, effets commerciaux et promesses » et « engagements en comptes courants ou d'avances ») et du tableau XIII-3 qui indique, dans la colonne (5), les variations des crédits d'escompte, d'avances et d'acceptation aux entreprises et particuliers accordés à leur origine par les organismes monétaires (chiffres de la colonne (10) du tableau XIII-1) et, dans

(1) Cf. *Bulletin* de février 1965 : « Evolution en Belgique des crédits aux entreprises et particuliers et mesures récentes de politique de crédit », *Bulletin* de juillet 1966 : « L'évolution et la politique du crédit en Belgique », et *Bulletin* de février 1967 : « L'expansion des crédits bancaires en 1966 ».

(2) Comme en comptabilité nationale, cette expression vise, dans le présent texte et dans les tableaux, uniquement les entreprises et particuliers *résidents*. Sauf mention contraire, les paraétatiques d'exploitation sont considérés comme appartenant à cette catégorie.

la colonne (7), les mouvements de la fraction de ces crédits qui est refinancée en dehors des organismes monétaires; le solde de ces deux variations correspond <sup>(1)</sup> aux écarts qu'on peut relever, d'une fin de trimestre ou d'année à l'autre, dans les crédits financés par les organismes monétaires (chiffres de la colonne (9) du tableau XIII-1 notamment).

Quant aux crédits des organismes monétaires (escompte, avances et acceptation) à l'étranger, y compris les effets qui servent à la mobilisation de créances commerciales sur des firmes étrangères, dans les tableaux actuels ils n'apparaissent, en tant que rubrique spécifique, qu'à la colonne (7) des tableaux XII-1 (encours) et XII-2 (mouvements), lignes « Etranger », « acceptations et effets commerciaux » et « engagements en comptes courants ou d'avances ».

Pour autant qu'ils soient financés par les organismes monétaires, ils sont repris, aux tableaux XIII-1 et XIII-5, parmi les avoirs extérieurs nets et, à l'actif des tableaux XIII-2 a) à d), parmi les créances sur l'étranger, partiellement dans le poste A. 4, « acceptations en francs belges représentatives d'exportations », et pour le solde, dans le poste A. 6 « autres » créances en monnaies étrangères et en francs belges. L'encours des crédits de l'espèce qui sont accordés à leur origine par les organismes monétaires n'apparaît pas dans les tableaux statistiques actuels, mais les variations de cet encours sont comprises dans les « opérations avec l'étranger » qui forment la colonne (4) du tableau XIII-3; la fraction du dit encours qui est refinancée en dehors des organismes monétaires est indiquée, également sous forme de variations, à la colonne (6) du même tableau.

Il n'est pas possible d'obtenir des données satisfaisantes concernant les crédits d'escompte d'avances et d'acceptation des banques, en partant du tableau XIII-12 « Situation globale des banques » <sup>(2)</sup>. En effet, dans celui-ci, les rubriques qui ont trait à ces crédits ne sont pas ventilées suivant que les débiteurs sont des entreprises et particuliers ou l'étranger. Or, pour de nombreux travaux, il est indispensable d'avoir cette distinction. Même pour les crédits aux entreprises et particuliers et à l'étranger

réunis, il n'est pas possible de faire des estimations précises sur base du tableau XIII-12, qu'il s'agisse des crédits financés ou accordés à leur origine par les banques.

Si plus de 90 p.c. des crédits financés par les banques sont comptabilisés sous les rubriques actives « portefeuille-effets : b) effets commerciaux », « reports et avances sur titres » et « débiteurs divers », le solde est englobé dans la rubrique « autres valeurs à recevoir à court terme », dont il constitue l'une des composantes.

C'est notamment pour la même raison qu'en additionnant le montant de l'« encours des effets réescomptés par les banques à la Banque Nationale de Belgique et aux institutions paraétatiques », qui est donné en note de la situation globale des banques, à ceux des rubriques actives « portefeuille-effets : b) effets commerciaux », « reports et avances sur titres » et « débiteurs divers », on n'obtient pas le total des crédits accordés à leur origine par les banques aux entreprises et particuliers ou à l'étranger. La discordance a, en outre, plusieurs autres causes. Parmi elles, il y a d'abord le fait qu'un certain nombre d'effets sont réescomptés par les banques auprès d'organismes autres que la Banque Nationale ou les institutions paraétatiques et que les mobilisations d'acceptations ne sont pas comprises <sup>(1)</sup> parmi les « effets réescomptés » dont l'encours est donné en note de la situation globale des banques; pour éviter cette seconde sous-estimation, on pourrait ajouter aux rubriques citées plus haut, la rubrique active « débiteurs par acceptations », qui renseigne sur le montant des utilisations sur crédits d'acceptation accordés à leur origine par les banques, mais, dans ce cas, on ferait une erreur en sens opposé, car il y aurait un double emploi important, du fait qu'une grande partie de ces effets est nourrie par les banques elles-mêmes et est par conséquent déjà recensée à la sous-rubrique « portefeuille-effets : b) effets commerciaux ». Une autre cause de discordance est qu'une partie des effets placés initialement par les banques auprès des institutions paraétatiques peut ensuite être recédée, par l'intermédiaire du marché, à une banque autre que celle qui a octroyé le crédit, auquel cas elle est comptée

<sup>(1)</sup> Sous réserve de faibles différences résultant de forçages.

<sup>(2)</sup> Dans les numéros antérieurs du *Bulletin*, ce tableau portait le numéro XIII-8.

<sup>(1)</sup> Sauf le montant, peu important, des acceptations « d'autres banques » acquises, puis cédées, pour autant que cette cession se passe par endos réel de l'effet et non par simple transmission d'un effet endossé en blanc.

deux fois. Une dernière cause est que les banques peuvent détenir en portefeuille des effets représentatifs de crédits qui ont été accordés à leur origine par d'autres organismes.

\*  
\*\*

L'adjonction des tableaux XIII-6 à XIII-9 <sup>(1)</sup> vise à présenter les encours utilisés des crédits d'escompte, d'avances et d'acceptation des organismes monétaires, sous divers aspects, d'une manière plus systématique et plus complète.

La composition des nouveaux tableaux s'inspire d'une double distinction : la première consiste en une ventilation en crédits aux entreprises et particuliers, d'une part, crédits à l'étranger, d'autre part. Cette ventilation correspond à celle qui est appliquée actuellement dans les tableaux du chapitre XII et dans ceux du chapitre XIII qui répartissent les engagements et créances des organismes monétaires suivant des critères économiques plutôt que comptables (tableaux XIII-1, 2, 3 et 5).

En second lieu, il a été opéré une distinction entre la notion des crédits accordés à leur origine soit par les banques, soit par la Banque Nationale, soit par l'ensemble des organismes monétaires, et la notion des crédits « nourris » ou « financés » par ou « logés » dans les organismes en question.

L'objet du tableau XIII-6 est de donner, pour chaque fin de trimestre, l'encours des crédits accordés à leur origine par les banques de dépôts, ventilés d'après leur destination économique apparente. Comme on l'a déjà souligné <sup>(2)</sup>, cette ventilation appelle des réserves. D'abord, parce que, dans la plupart des cas, les montants relevés sous l'intitulé « financements spécifiques » ne résultent pas de recensements exhaustifs; c'est ainsi, par exemple, que le « financement spécifique » d'importations se limite au recensement des acceptations bancaires, visées et non visées, tracées en représentation d'achats à l'étranger, et ne tient pas compte des crédits d'escompte, ni des avances de caisse; de même, les renseignements au sujet des crédits de caisse finançant des exportations font presque totalement

défaut. Une seconde réserve est que la destination mentionnée n'est qu'une destination apparente : elle indique l'affectation immédiate qui est donnée aux crédits, sans tenir compte que ceux-ci se substituent peut-être simplement à d'autres ressources qui sont ainsi libérées pour d'autres affectations; par exemple, une entreprise qui finançait ses créances sur ses clients étrangers au moyen de ses fonds propres peut, à un moment donné, recourir, pour le financement de ces créances, au crédit d'acceptation, de manière à pouvoir utiliser ses fonds propres à l'achat de biens d'équipement; dans un tel cas, les crédits ont pour destination apparente le financement de délais de paiement à l'exportation, alors qu'en dernière analyse, ils fournissent les fonds nécessaires au paiement d'investissements. Tenant compte, par ailleurs, de l'absence de toute donnée chiffrée au sujet de « financements spécifiques » particulièrement importants, notamment en matière de stocks (y compris les encours de fabrication) et de délais de paiement que les entreprises belges s'accordent entre elles, on ne pourra que conclure que la documentation statistique relative aux « destinations économiques » est, à l'heure actuelle, encore très imparfaite.

Au tableau XIII-7, on trouvera le même total des crédits accordés à leur origine par les banques, ventilé cette fois d'après leur forme et selon qu'ils sont logés en dehors des banques — colonne (7) — ou dans celles-ci — colonne (11). Les banques financent également des crédits qui ont été accordés à leur origine par des organismes belges non monétaires <sup>(1)</sup> ou par des organismes étrangers; dans la mesure où ils ont pu être repérés, ces crédits sont recensés à la colonne (12) <sup>(2)</sup>. En ajoutant celle-ci à la colonne (11), on obtient l'ensemble des crédits logés dans les banques, tels qu'ils figurent au tableau XIII-2 c).

(1) Par exemple, le développement du marché des effets à moyen terme donne l'occasion aux organismes spécialisés dans le crédit à moyen et long terme d'intervenir, non seulement comme acheteurs, mais aussi comme vendeurs, notamment à des fins d'arbitrage; une partie du papier cédé par ces organismes est prise en portefeuille, éventuellement jusqu'à une échéance conventionnelle, par les banques.

(2) Le matériel statistique actuellement disponible ne renseigne pas systématiquement sur l'importance des crédits qui, bien que logés dans le portefeuille des banques, ont été accordés à leur origine par d'autres organismes. La partie de ces crédits qui n'a pu être repérée est confondue avec les crédits accordés à leur origine par les banques.

(1) A la suite de l'introduction de ces nouveaux tableaux, les anciens tableaux XIII-6 à XIII-9 portent désormais les numéros XIII-10 à XIII-13.

(2) Cf. *Bulletin* de février 1965, pp. 157-158, et de juillet 1966, p. 11.

Les crédits logés à la Banque Nationale comprennent ceux qu'elle a accordés à leur origine, essentiellement à l'intervention de ses comptoirs d'escompte, et ceux qu'elle a réescomptés au profit d'autres intermédiaires financiers. Ils font l'objet du tableau XIII-8, qui donne également une ventilation par forme de crédit.

Quant au tableau XIII-9, relatif aux crédits accordés à leur origine par l'ensemble des organismes monétaires, il a le même schéma que le tableau XIII-7. La colonne (4) (crédits accordés à leur origine par les organismes monétaires) est le total des crédits accordés à leur origine par les banques (colonne (4) du tableau XIII-7) et par la Banque Nationale (colonne (3) du tableau XIII-8). La colonne (11) (crédits logés dans les organismes monétaires) comprend les crédits logés dans les banques, à la Banque Nationale, au Crédit Communal de Belgique <sup>(1)</sup> et à l'Institut de Réescompte et de Garantie (crédits que cet organisme finance par un recours aux organismes monétaires). Si l'on ajoute à la colonne (11), la colonne (12) (autres crédits logés dans les organismes monétaires), on obtient le total des crédits logés dans les organismes monétaires, tel qu'il figure notamment, pour les crédits aux entreprises et particuliers, à la colonne (9) du tableau XIII-1.

\*  
\*\*

Les schémas des tableaux XIII-6 à 9, tels qu'ils ont été décrits ci-dessus, appellent deux observations.

Tout d'abord, on pourrait s'étonner que ces schémas ne prévoient pas une colonne qui donnerait les encours auxquels se sont appliquées les normes d'expansion de crédits que la Banque Nationale a fixées pour certaines périodes au cours des années récentes. Outre que de telles normes n'existent plus actuellement, il y a deux raisons à cette omission. La première est que les normes ne portent pas nécessairement toujours sur les mêmes catégories de crédits; il n'est manifestement pas possible de faire figurer, dans des tableaux destinés à être publiés régulièrement suivant des schémas

---

(1) Les crédits accordés à leur origine par les banques et financés par le Crédit Communal de Belgique sont considérés comme formant la contrepartie d'engagements monétaires de cet organisme, ce qui explique qu'ils sont inclus parmi les crédits logés dans les organismes monétaires.

uniformes, un ensemble de crédits dont la définition peut se modifier au cours du temps en réponse aux exigences de la politique monétaire. La seconde raison pour laquelle les tableaux XIII-6 à 9 ne contiennent pas une colonne donnant les crédits auxquels les normes de la Banque étaient applicables, est qu'aucune conclusion valable ne pourrait être tirée d'une confrontation entre ces crédits et ces normes; en effet, celles-ci ne sont pas nécessairement les mêmes pour toutes les banques; pour l'année 1966, par exemple, la règle générale était que l'augmentation devait être limitée à 12 p.c. de l'encours au 31 décembre 1965, mais toute banque pouvait aller au-delà de ce pourcentage pour autant que l'accroissement de ses crédits demeure inférieur à 20 millions de francs, tandis que pour les banques de création récente ou assimilées, il existait une norme spéciale, basée sur l'importance de leurs fonds propres; dans de telles conditions, seule une analyse par catégorie de banques, du genre de celle qui a été publiée au tableau III figurant à la page 155 du *Bulletin* de février 1967, peut montrer si les recommandations de la Banque ont été suivies d'effets.

Les tableaux XIII-6 à 9 appellent une autre observation : ils ne reprennent pas tous les crédits des organismes monétaires aux entreprises et particuliers, belges ou étrangers, mais seulement ceux qui ont la forme de crédits d'escompte, d'avances ou d'acceptation. En particulier, ils font abstraction des obligations. Jusqu'à tout récemment, les banques ne pouvaient détenir, sauf de façon précaire, des créances de ce type sur les entreprises que si l'émetteur jouissait de la garantie des pouvoirs publics, c'est-à-dire, en pratique, s'il était un paraétatique d'exploitation. Mais la loi du 3 mai 1967 modifiant l'arrêté royal n° 185 du 9 juillet 1935 sur le contrôle des banques et le régime des émissions de titres et valeurs, a supprimé toutes restrictions à la détention d'obligations par les banques. Si celles-ci font un usage non négligeable des possibilités que leur ouvre ce changement de législation, il sera nécessaire d'adapter les nouveaux tableaux de manière à tenir compte des obligations, afin que ces tableaux continuent à donner une vue exacte de l'ampleur des crédits des organismes monétaires aux entreprises et particuliers.

\*  
\*\*

La définition des crédits accordés à leur origine par les banques a été modifiée à l'occasion de la publication des nouveaux tableaux. De ce fait, les chiffres qui se rapportent aux crédits en cause dans ces tableaux ne correspondent ni à ceux qui ont été publiés dans les articles de février 1965, de juillet 1966, et de février 1967, ni à ceux qui ont figuré jusqu'ici à la colonne (10) du tableau XIII-1 et aux colonnes (5) et (7) du tableau XIII-3. Dans la partie statistique du présent *Bulletin*, les chiffres de ces diverses colonnes ont été révisés à partir du milieu de 1963, époque à laquelle commencent, pour beaucoup de statistiques monétaires, de nouvelles séries <sup>(1)</sup>. Les alinéas qui suivent expliquent en quoi la nouvelle définition des crédits accordés à leur origine par les banques diffère de l'ancienne.

Il avait été admis, jusqu'à il y a peu, que l'organisme se trouvant à l'origine de l'octroi d'un crédit était celui qui avait effectué le premier décaissement. Le développement d'une pratique récente a conduit à une révision de cette notion. En effet, l'essor considérable de la demande de crédits à moyen terme a amené un certain nombre de banques, non seulement parmi celles d'importance réduite ou moyenne, mais même parmi les plus grandes, à n'accorder de tels crédits qu'après s'être assuré la possibilité de les mobiliser, immédiatement et définitivement, auprès d'un ou de plusieurs autres organismes, non monétaires. Dans ce genre d'opérations, la banque subordonne donc sa décision d'accorder le crédit à celle de l'organisme réescompteur de relayer pleinement le financement. Encore que la banque soit intervenue initialement pour effectuer le premier décaissement, il n'en reste pas moins que, dans le cas qui est visé, ce décaissement, généralement de très courte durée, n'a été rendu possible que parce qu'un organisme réescompteur a accepté, par un accord donné individuellement pour chaque opération, de le reprendre pour son compte. De cette manière, on en est venu à considérer comme ayant accordé le crédit à son origine, l'organisme dont la décision a été déterminante pour la réalisation de l'opération, c'est-à-dire non la banque, mais l'organisme non monétaire réescompteur.

Ce principe a trouvé sa confirmation dans la circulaire n° 66/2 du 1<sup>er</sup> juin 1966 de la Com-

mission bancaire, en vertu de laquelle les crédits à moyen terme visés par cette circulaire « sont considérés comme étant accordés par la Société Nationale de Crédit à l'Industrie, la Caisse Nationale de Crédit Professionnel ou la Caisse Générale d'Épargne et de Retraite avec la garantie de la banque, si l'engagement de cette dernière :

a) ou bien résulte, soit d'un acte d'aval séparé, soit de la signature pour aval apposée sur les promesses escomptées par l'institution publique de crédit;

b) ou bien résulte de l'endossement, à titre translatif, des promesses souscrites par ses clients, que ceux-ci soient ou non au courant de cet endossement, pour autant que les trois conditions suivantes soient réunies :

— l'octroi du crédit par la banque est assorti d'une ouverture concomitante de crédit de la part de l'institution publique de crédit pour la même opération spécifiquement individualisée <sup>(1)</sup>;

— dans le cadre de cette ouverture, les promesses à souscrire par le débiteur seront endossées à l'institution publique de crédit dans le mois de leur souscription;

— l'ouverture de crédit consentie par l'institution publique de crédit ne prévoit aucune clause de réméré obligatoire ou facultatif.

Ces conditions ne sont réunies que par les crédits accordés par la banque avec l'intention de les faire financer sur le champ et définitivement auprès d'une des trois institutions publiques citées. Elles excluent donc les crédits mobilisés auprès d'une de ces institutions dans le cadre d'une ligne générale de mobilisation dont elle pourrait faire usage à son gré et suivant ses besoins. N'entrent pas davantage en ligne de compte les effets acquis par ces institutions à titre de placement provisoire, ni le papier mobilisé auprès d'elles jusqu'à une échéance conventionnelle ».

Dans la « nouvelle série » (série commençant au milieu de 1963) des tableaux XIII-1 et XIII-3 du présent numéro du *Bulletin* et dans les nouveaux tableaux XIII-6, XIII-7 et XIII-9, les crédits visés par cette circulaire ne figurent plus ni parmi les crédits accordés à leur origine par les banques, ni parmi ceux

<sup>(1)</sup> Les tableaux XIII-6 à 9 donnent en outre les nouvelles séries pour le 31 décembre 1962.

<sup>(1)</sup> Sont censés remplir cette condition les crédits d'investissement à terme déterminé, à financer par la Caisse Nationale de Crédit Professionnel, que les banques agréées peuvent accorder jusqu'à un certain montant sans en référer au préalable à cette institution.

mobilisés par ces organismes. La fraction des crédits en cause qui n'est pas encore mobilisée est considérée comme des crédits qui sont logés dans les banques, mais qui ont été accordés à leur origine par d'autres organismes; aux tableaux XIII-7 et 9, elle est comprise dans les chiffres de la colonne (12).

\*  
\*\*

La partie statistique du présent *Bulletin* contient, outre les quatre nouveaux tableaux, décrits ci-dessus, du chapitre XIII « Organismes monétaires », un nouveau tableau au chapitre XVIII « Marché monétaire » (1). Ce tableau, numéroté XVIII-2, concerne, comme les tableaux XIII-6 et 7, les crédits accordés à leur origine par les banques, mais considérés sous un autre angle. Il vise à donner des indications concernant la plus ou moins grande liquidité des banques et la plus ou moins grande aisance du marché monétaire, en montrant dans quelle mesure les banques ont pu nourrir elles-mêmes les crédits qu'elles ont accordés et comment le surplus a été financé. Cette optique différente explique que, sur un certain nombre de points, le tableau XVIII-2 n'a pas pour base les mêmes concepts que les nouveaux tableaux du chapitre XIII. En particulier :

a) Le tableau XVIII-2 vise à saisir les crédits qui ont une forme telle qu'une mobilisation sur le marché belge est possible. C'est

---

(1) Un tableau similaire a été publié dans les rapports annuels les plus récents de la Banque Nationale (tableau 19 du rapport de 1966).

pourquoi il se limite aux crédits d'escompte et d'acceptation en francs belges.

b) Le tableau XVIII-2 ne fait pas de distinction selon que les crédits sont accordés aux entreprises et particuliers ou à l'étranger. En effet, les banques peuvent, pour reconstituer leur trésorerie, mobiliser leurs créances sur l'un comme sur l'autre de ces secteurs.

c) Au tableau XVIII-2, les crédits sont ventilés, non pas suivant qu'ils sont logés dans les organismes monétaires, d'une part, en dehors de ces organismes, d'autre part, mais suivant qu'ils sont logés dans les banques, à l'Institut de Réescompte et de Garantie, dans les autres organismes du marché hors banque et à l'étranger, et à la Banque Nationale. Les montants absorbés par chacun de ces secteurs sont, en effet, fonction de facteurs bien distincts.

d) Du fait qu'ils sont fortement influencés par les tensions de l'échéance, les encours à la fin d'un trimestre ou d'une année ne reflètent pas nécessairement les conditions du marché monétaire au cours de ce trimestre ou de cette année. Pour juger de celles-ci, il faudrait, idéalement, disposer de moyennes journalières comme il en existe pour le marché de l'argent au jour le jour. A défaut de telles moyennes, le tableau XVIII-2 donne des moyennes des encours à fin de mois; ces moyennes ont été calculées en prenant une fois les encours du début et de la fin de la période et deux fois les encours des fins de mois intercalaires, dans le but d'éviter qu'elles soient trop fortement influencées par une échéance trimestrielle ou annuelle qui aurait subi l'incidence de facteurs exceptionnels.

# BIBLIOGRAPHIE RELATIVE AUX PROBLEMES ECONOMIQUES ET FINANCIERS INTERESSANT LA BELGIQUE

Le lecteur trouvera ci-dessous une bibliographie qui fait suite à celle qui a été publiée dans le *Bulletin* de juillet-août 1967. Il y a lieu de remarquer que cette bibliographie ne reprend pas les rapports des différentes institutions ni les sources statistiques.

## 1. MONNAIE ET CREDIT

Le leasing ou crédit-bail. (*Sélection mensuelle d'analyses d'articles extraits de revues et quotidiens, Bruxelles, n° 7, juillet 1967, pp. I-XII.*)

WAUMANS J., Gebruik en misbruik van het kaskrediet in België. (*Conférences du Centre d'Etudes bancaires et financières, Impresor, Bruxelles, cahier n° 131, juillet 1967, 28 p.*)

## 4. FINANCES PUBLIQUES

BAUDHUIN F., L'alimentation du Trésor et le marché financier. (*Bulletin de Documentation du Ministère des Finances, Bruxelles, n° 5, mai 1967, pp. 5-23.*)

BRABANT A., Placements et fiscalité. (*Bruylant, Bruxelles, 1967, 254 p.*)

EVRARD R., La fiscalité indirecte belge dans le cadre du Marché commun vue par un sidérurgiste. (*Reflets et Perspectives de la Vie économique, Bruxelles, VI, n° 3, mai 1967, pp. 213-222.*)

GOETHALS M., La nouvelle comptabilité communale et la comptabilité nationale. (*Bulletin trimestriel du Crédit Communal de Belgique, Bruxelles, XXI n° 81, juillet 1967, pp. 115-122.*)

PARISIS A., Les effets économiques de la dette publique. (*Conférences du Centre d'Etudes bancaires et financières, Impresor, Bruxelles, cahier n° 130, juin 1967, 32 p.*)

YERNAUX-VANDENBOUHEDE N., Notes sur l'économie et les finances vers 1867. (*Bulletin trimestriel du Crédit Communal de Belgique, Bruxelles, XXI, n° 81, juillet 1967, pp. 139-148.*)

## 5. REVENU NATIONAL — EPARGNE — INVESTISSEMENTS — CONSOMMATION

Les bénéficiaires des entreprises en 1966. (*Bulletin hebdomadaire de la Kredietbank, Bruxelles, XXII, n° 28, 5 août 1967, pp. 277-283.*)

## 7. PRIX ET SALAIRES

CAMY P., Comment faire obstacle à la psychose inflationniste de l'échelle mobile? (*Bulletin du Statec, Luxembourg, XIII, n° 4, juin 1967, pp. 98-107.*)

## 9. SECURITE SOCIALE

La réforme des régimes de pension pour travailleurs salariés. (*Bulletin de la Fédération des Industries belges, Bruxelles, XXII, n° 20, 15 août 1967, pp. 1324-1329.*)

Les placements de la Sécurité sociale. (*Revue belge de Sécurité sociale, Bruxelles, IX, n° 4, avril 1967, pp. 535-557.*)

SPITAEELS G. & LAMBERT S., L'année sociale 1966. (*Editions de l'Institut de Sociologie, Bruxelles, 1967, 333 p.*)

## 10. SITUATION ECONOMIQUE — POLITIQUE ECONOMIQUE

KINDLEBERGER Ch., Europe's Postwar Growth. The Role of Labor Supply. (*Harvard University Press, Cambridge (Mass.), 1967, XI+270 p.*)

Les résultats de la politique économique régionale en Belgique. (*Bulletin hebdomadaire de la Kredietbank, Bruxelles, XXII, n° 26, 1<sup>er</sup> juillet 1967, pp. 249-254.*)

Licht en schaduw over de Vlaamse economie. (*Economische Raad voor Vlaanderen, Bruxelles, 1967, 53 p.*)

PUYLAERT L., L'expansion économique de l'arrondissement d'Anvers. (*Reflets et Perspectives de la Vie économique, Bruxelles, VI, n° 4, juillet 1967, pp. 273-286.*)

ROMUS P., L'industrialisation des régions portuaires maritimes européennes. (*Revue des Sciences économiques, Liège, XLII, n° 150, juin 1967, pp. 93-116.*)

VAN DER VORST F., De Belgische conjunctuur medio 1967. (*Economisch-Statistische Berichten, Amsterdam, LII, n° 2602, 19 juillet 1967, pp. 733-735.*)

VANNESTE O., Het groeipoolconcept en de regionaal-economische politiek. (*Tijdschrift voor Economie, Louvain, XII, n° 2, 2<sup>e</sup> trimestre 1967, pp. 73-93.*)

### 11. INDUSTRIE — AGRICULTURE — PECHE

BELLEFLAMME E., Le Directoire de l'industrie charbonnière. (*Revue pratique des Questions commerciales et économiques*, Liège, n° 1, mars 1967, pp. 2-6.)

COHEUR P., Sur la sidérurgie belge. (*Vaillant-Carmagne*, Liège, 1967, 54 p.)

DE CORT R., Structuurproblemen in de kolennijverheid. (*Tijdschrift voor Economie*, Louvain, XII, n° 2, 2<sup>e</sup> trimestre 1967, pp. 149-167.)

La concentration à notre époque. (*Bulletin hebdomadaire de la Kredietbank*, Bruxelles, XXII, n° 27, 29 juillet 1967, pp. 261-265.)

VANDENHEUVEL A., L'industrie charbonnière belge pendant l'année 1966. (*Annales des Mines de Belgique*, Bruxelles, n° 5, mai 1967, pp. 541-564.)

### 13. TRANSPORTS

CLERCKX L., L'expansion industrielle du port d'Anvers. (*Reflets et Perspectives de la Vie économique*, Bruxelles, VI, n° 4, juillet 1967, pp. 251-260.)

DELWAIDE L., L'expansion du port d'Anvers. (*Reflets et Perspectives de la Vie économique*, Bruxelles, VI, n° 4, juillet 1967, pp. 243-250.)

La position du port d'Anvers. (*Reflets et Perspectives de la Vie économique*, Bruxelles, VI, n° 4, juillet 1967, pp. 261-271.)

### 16. TRANSACTIONS FINANCIERES INTERNATIONALES

BERTIN G., L'investissement international. (*Presses universitaires de France*, Paris, 1967, 126 p.)

DEWEY DAANE J., Perspective on Interest Rates and International Monetary Reform. (*Business Review*, Federal Reserve Bank of Philadelphia, Philadelphie, supplément de mai 1967, pp. 3-10.)

DOHRN K., Internationaler Kapitalmarkt — Nachfrage und Angebot. (*Zeitschrift für das gesamte Kreditwesen*, Francfort/Main, XX, n° 14, 15 juillet 1967, pp. 651-654.)

EINZIG P., Geschiedenis van het internationale betalingsverkeer. (*Aula-Boeken*, Utrecht, 1966, 347 p.)

EMMINGER O., Le prix de l'or. (*Deutsche Bank*, s.l., 1967, 18 p.)

FERRAS G., Le rôle actuel de la Banque des Règlements Internationaux. (*Les Cours de Droit*, Paris, 1967, 19 p.)

FREI R., The Price of Gold. A Problem of International Monetary Reform. (*Kyklos*, Bâle, 1967, 76 p.)

GENILLARD R.L., Le marché des euro-obligations. (*Chambre nationale des Conseillers financiers*, Paris, 1967, 16 p.)

Gold and World Monetary Problems. (*MacMillan*, New York, 1966, XIV+240 p.)

GUENTHER H.P., A Long-Run U.S. Balance-of-Payments Program. (*National Banking Review*, Washington, IV, n° 3, mars 1967, pp. 283-289.)

HARROD R., World Reserves and International Liquidity. (*The South African Journal of Economics*, Johannesburg, XXXV, n° 2, juin 1967, pp. 91-103.)

HAYES A., The Dollar in the World Today. (*Monthly Review*, Federal Reserve Bank of New York, New York, XLIX, n° 6, juin 1967, pp. 99-101.)

HOST-MADSEN P., Les problèmes de balances des paiements des pays en voie de développement. (*Finances et Développement*, Washington, IV, n° 2, juin 1967, pp. 136-143.)

KAPLAN J.J., The Challenge of Foreign Aid. Policies, Problems and Possibilities. (*Praeger*, New York, 1967, XXVIII+405 p.)

Les moyens financiers mis à la disposition des pays moins développés, 1961-1965. (*Organisation de Coopération et de Développement Economiques*, Paris, 1967, 269 p.)

MOSSE R., La liquidité internationale des Etats-Unis (1960-1966). (La convertibilité du dollar est-elle assurée?) (*Banque*, Paris, XLII, n° 252, juin 1967, pp. 369-373.)

MUEHLEN E., Eurogeld und Eurobonds. (*Zeitschrift für das gesamte Kreditwesen*, Francfort/Main, XX, n° 14, 15 juillet 1967, pp. 654-657.)

Reciprocal Currency Arrangements. (*Federal Reserve Bulletin*, Washington, LIII, n° 6, juin 1967, pp. 958-961.)

REINHARDT E., Bemerkungen zur Internationalisierung der Kapitalmärkte. (*Zeitschrift für das gesamte Kreditwesen*, Francfort/Main, XX, n° 14, 15 juillet 1967, pp. 657-660.)

Répartition géographique des ressources financières mises à la disposition des pays moins développés (versements) - 1965. (*Organisation de Coopération et de Développement Economiques*, Paris, 1967, XII+67 p.)

RUEFF J. & autres, Inflation et ordre monétaire international. (*Droz*, Genève, 1967, 173 p.)

Tendances nouvelles sur le marché international des émissions. (*Société de Banque Suisse*, Bâle, n° 2, 1967, pp. 13-19.)

The Decade of the Euro-Dollar. (*The Economist*, Londres, CCXXV, n° 6463, 8 juillet 1967, pp. 126-127.)

Une attitude réaliste à l'égard du problème de l'or. (*Bulletin mensuel économique*, First National City Bank of New York, New York, mai 1967, pp. 7-11.)

### 17. INTEGRATION ECONOMIQUE INTERNATIONALE

ABS H.J., Aspekte des internationalen europäischen Kapitalmarktes. (*Zeitschrift für das gesamte Kreditwesen*, Francfort/Main, XX, n° 14, 15 juillet 1967, pp. 650-651.)

- AUBREY H.G., Atlantic Economic Cooperation. The Case of the O.E.C.D., (*Praeger, New York, 1967, X+214 p.*)
- BOLTON G., The European Capital Market. (*Federal Trust for Education and Research, Londres, 1967, 60 p.*)
- Chronologie de la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier (Années 1950 à 1966). (*Bulletin de la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier, Luxembourg, IV, n° 68, 1967, pp. 5-69.*)
- CRIJNS L.H.J., Loon- en inkomenspolitiek op E.E.G.-niveau. (*Economie, Tilburg, XXXI, nos 9-10, juin-juillet 1967, pp. 525-547.*)
- Der Aufbau eines europäischen Kapitalmarktes : die steuerliche Hindernisse. (*Bulletin for International Fiscal Documentation, Amsterdam, XXI, n° 5, mai 1967, pp. 215-234.*)
- DISCHAMPS J.C., La coordination des investissements dans la C.E.E. et le Traité de Rome. (*Revue du Marché commun, Paris, n° 102, mai 1967, pp. 305-309.*)
- 10 ans de Marché commun. (*Economie et Humanisme, Caluire, n° 175, supplément annuel, 1967, pp. 2-20.*)
- FERRANDI J., La C.E.E. et l'Afrique. L'association : aventure ou nécessité ? (*La Revue nouvelle, Tournai, XLVI, nos 7-8, juillet-août 1967, pp. 26-34.*)
- FISHER M.R., Wage Determination in an Integrating Europe. (*Sythoff, Leyde, 1966, 104 p.*)
- FOCSANEANU L., Les prix imposés dans la Communauté Economique Européenne. (*Revue trimestrielle de Droit européen, Paris, III, n° 2, avril-juin 1967, pp. 173-223.*)
- GALLEPE M., Le Marché commun et la réorientation des grands courants d'échanges au sein de la Communauté. (*Revue juridique et économique du Sud-Ouest, Bordeaux, XVI, n° 2, 1967, pp. 375-384.*)
- GARDINER R.K.A., L'Afrique et la C.E.E. (*Revue du Marché commun, Paris, n° 103, juin 1967, pp. 354-369.*)
- GRADI F., Integrazione dei mercati finanziari in Europa. (*Rassegna Economica, Naples, XXXI, n° 3, mai-juin 1967, pp. 689-708.*)
- HERREGAT G., Conjoncture économique du Marché commun européen. (*Bulletin SE-DEIS, Paris, n° 989, 10 juin 1967, pp. 420-450.*)
- HIROUX A., Le premier règlement de la Commission de la C.E.E. accordant l'exemption à certaines catégories d'accords bilatéraux d'exclusivité. (*Reflets et Perspectives de la Vie économique, Bruxelles, VI, n° 3, mai 1967, pp. 179-188.*)
- JANSEN J., La taxe sur la valeur ajoutée, le premier impôt harmonisé dans le Marché commun. (*La Fiscalité du Marché commun, Deventer, n° 22, juin 1967, pp. 519-525.*)
- LALUMIERE P., Les impôts sur les mouvements de marchandises au sein du Marché commun. (*Revue trimestrielle de Droit européen, Paris, III, n° 2, avril-juin 1967, pp. 384-392.*)
- Le commerce extérieur de la C.E.E. (1958-1965). (*Notes et Etudes Documentaires, Paris, n° 3405, 29 juin 1967, pp. 3-23.*)
- Le développement d'un marché européen des capitaux. (*Communauté Economique Européenne, Bruxelles, 1966, 400 p.*)
- LEROY-BEAULIEU P., L'attitude de la France à l'égard de l'entrée de la Grande-Bretagne dans la C.E.E. (*Les Problèmes de l'Europe, Paris, X, n° 36, 2<sup>e</sup> trimestre 1967, pp. 31-39.*)
- Les conditions de logement dans la Communauté. (*Statistiques sociales de l'Office statistique des Communautés européennes, Bruxelles, n° 3, 1967, pp. 1-162.*)
- LUKASZEWSKI J., La C.E.E. et l'Europe de l'Est. (*La Revue nouvelle, Tournai, XLVI, nos 7-8, juillet-août 1967, pp. 3-25.*)
- NEME C., La C.E.E. et les mouvements de capitaux. (*Les Problèmes de l'Europe, Paris, X, n° 36, 2<sup>e</sup> trimestre 1967, pp. 40-53.*)
- NEME C., L'unification du marché européen des capitaux et ses liaisons avec les pays tiers. (*Revue de Science financière, Paris, LIX, n° 2, avril-juin 1967, pp. 247-279.*)
- Perspectives ouvertes par la demande d'adhésion de la Grande-Bretagne à la C.E.E. (*Bulletin économique de la Société Générale de Banque, Bruxelles, VI, n° 62, juillet 1967, pp. 1-4.*)
- PFISTER J.M., L'industrie de la première transformation de l'aluminium dans la C.E.E. (*Reflets et Perspectives de la Vie économique, Bruxelles, VI, n° 3, mai 1967, pp. 179-188.*)
- RABAEUS B., L'Association Européenne de Libre Echange et l'agriculture. (*Annales de Gembloux, Gembloux, LXXIII, n° 1, 1<sup>er</sup> trimestre 1967, pp. 39-47.*)
- RIES A., La politique agricole commune de la Communauté Economique Européenne. (*Annales de Gembloux, Gembloux, LXXIII, n° 1, 1<sup>er</sup> trimestre 1967, pp. 3-17.*)
- ROCHEREAU H., La politique régionale des Communautés économiques européennes et l'avenir des régions nationales au sein du Marché commun. (*Revue juridique et économique du Sud-Ouest, Bordeaux, XVI, n° 2, 1967, pp. 385-396.*)
- RUSSELL C., La Grande-Bretagne devant la politique agricole du Marché commun. (*Annales de Gembloux, Gembloux, LXXIII n° 1, 1<sup>er</sup> trimestre 1967, pp. 31-37.*)
- SAUER J.J., Une agriculture marginale face à l'intégration européenne. (*Annales de Gembloux, Gembloux, LXXIII, n° 1, 1<sup>er</sup> trimestre 1967, pp. 19-29.*)
- Traité instituant un Conseil unique et une Commission unique des Communautés européennes. (*Journal officiel des Communautés européennes, Bruxelles, X, n° 152, 13 juillet 1967, pp. 2-12.*)
- TYCHON L., L'intégration des marchés européens dans le secteur textile. (*L'Industrie textile belge, Bruxelles, IX, n° 6, juin 1967, pp. 25-34.*)

VAN OMMEN J.H., De functie van een Economische Gemeenschap in de wereldeconomie. (*De Economist, Haarlem, CXV, n° 3, mai-juin 1967, pp. 349-378.*)

VERGES J., La crise de la C.E.C.A. (*Droit social, Paris, n° 6, juin 1967, pp. 341-349.*)

WALLICH H.C., Kapitalmarkt-Integration und Weltwährungssystem. (*Zeitschrift für das gesamte Kreditwesen, Frankfurt/Main, XX, n° 14, 15 juillet 1967, pp. 660-662.*)

WEINER J.M., Developing a European Capital Market. (*Lloyds Bank Review, Londres, n° 85, juillet 1967, pp. 16-28.*)

#### 18. DIVERS

L'information des actionnaires, des épargnants et des tiers dans les sociétés anonymes. (*Collège national des Experts comptables de Belgique, Bruxelles, 1967, 190 p.*)

---

## LEGISLATION ECONOMIQUE

Ces informations rappellent les lois et arrêtés ainsi que les avis officiels qui revêtent un intérêt particulier au point de vue de l'économie générale du pays et qui ont fait l'objet d'une publication au Moniteur belge au cours du mois précédant celui de la parution du Bulletin.

Seuls les lois et arrêtés les plus importants sont repris in extenso. Une simple mention, accompagnée éventuellement d'une notice explicative, est consacrée aux autres textes législatifs.

Par ailleurs, la législation économique comprend les décisions, directives et règlements les plus importants figurant dans le Journal officiel des Communautés Européennes.

Afin de faciliter la consultation de ces informations, les textes ont été groupés sous les rubriques suivantes :

1. — Economie générale
2. — Monnaie, crédit et banque
3. — Finances publiques
4. — Agriculture
5. — Industrie
6. — Travail
7. — Commerce intérieur
8. — Commerce extérieur
9. — Transports
10. — Prix et salaires
11. — Pensions, assurances sociales et avantages sociaux divers
12. — Communauté Economique Européenne

### 1. — ECONOMIE GENERALE

#### Loi du 26 juin 1967

modifiant les articles 120, 121 et 140 des lois coordonnées sur les sociétés commerciales (Moniteur du 1<sup>er</sup> août 1967, p. 8105).

#### Loi du 6 juillet 1967

modifiant les articles 80, 137 et 161 (Livre 1<sup>er</sup>, Titre IX : « Des sociétés ») du Code de commerce (Moniteur du 22 août 1967, p. 8761).

### 2. — MONNAIE, CREDIT ET BANQUE

#### Arrêté ministériel du 25 juillet 1967

relatif à l'amortissement des actions privilégiées de la Société Nationale des Chemins de fer belges (Moniteur du 5 août 1967, p. 8309).

### 3. — FINANCES PUBLIQUES

#### Loi du 9 mai 1967

*modifiant le Code des taxes assimilées au timbre (Moniteur du 3 août 1967, p. 8217).*

#### Loi du 18 mai 1967

*contenant le budget du Ministère de la Culture pour l'exercice 1967 (Moniteur du 25 août 1967, p. 8922).*

*Article 1<sup>er</sup>. — Il est ouvert pour les dépenses ordinaires de l'exercice 1967 afférentes au Ministère de la Culture (...) des crédits s'élevant à la somme de 3.002.250.000 francs.*

#### Arrêté royal des 18 mai et 14 juillet 1967

*modifiant le Règlement général sur les taxes assimilées au timbre (Moniteur des 25 et 3 août 1967, pp. 8961 et 8222).*

#### Loi du 21 juin 1967

*contenant le règlement définitif du budget de l'exercice 1964 et de budgets d'organismes d'intérêt public pour l'année 1964 ou pour des années antérieures (Moniteur du 18 août 1967, p. 8649).*

#### Loi du 30 juin 1967

*modifiant la loi du 15 février 1961 portant création d'un Fonds d'investissement agricole (Moniteur du 4 août 1967, p. 8266).*

#### Loi du 30 juin 1967

*contenant le budget des Recettes et Dépenses pour l'Ordre pour l'exercice 1967 (Moniteur du 9 août 1967, p. 8394).*

*Article 1<sup>er</sup>. — Les opérations effectuées sur les fonds spéciaux (...) sont évaluées à 53.109.637.000 francs pour les recettes et à 53.579.483.000 francs pour les dépenses.*

*Art. 3. — Les recettes et les dépenses des organismes d'intérêt public (...) sont évaluées respectivement à 268.590.807.000 francs et à 266.902.486.000 francs.*

#### Arrêté ministériel du 17 juillet 1967

*relatif à l'exécution de l'article 31 du Code des droits de timbre (Moniteur du 4 août 1967, p. 8263).*

#### Arrêté royal du 18 juillet 1967

*modifiant l'arrêté royal du 4 mars 1965 d'exécution du Code des impôts sur les revenus (Moniteur du 1<sup>er</sup> août 1967, p. 8110).*

#### Arrêté ministériel du 28 juillet 1967

*mettant en vigueur les articles 1<sup>er</sup> à 3 de la loi du 7 juin 1967 concernant les douanes et les accises (Moniteur du 18 août 1967, p. 8680).*

#### Arrêté royal du 6 août 1967

*portant exécution de l'article 11 de la loi du 14 avril 1965 organisant une intervention financière de l'Etat du chef de dommages causés aux biens privés en relation avec l'accession de la République démocratique du Congo à l'indépendance (Moniteur du 19 août 1967, p. 8716).*

#### Arrêté royal du 10 août 1967

*relatif à l'octroi de la garantie de bonne fin de l'Etat au remboursement des prêts hypothécaires consentis pour l'achat ou la construction d'habitations sociales, de petites propriétés terriennes ou d'habitations y assimilées (Moniteur du 22 août 1967, p. 8772).*

#### Arrêté royal du 10 août 1967

*déterminant les conditions mises à l'octroi de primes à fonds perdus à la construction, par l'initiative privée, d'habitations sociales et de petites propriétés terriennes (Moniteur du 22 août 1967, p. 8777).*

**Arrêté royal du 10 août 1967**

déterminant les conditions mises à l'octroi des primes d'encouragement à l'achat d'habitations construites ou à construire pour compte : a) de la Société Nationale du Logement ou de ses sociétés agréées; b) de la Société Nationale de la Petite Propriété Terrienne ou de ses sociétés agréées; c) de communes, d'associations intercommunales ou de commissions d'assistance publique (Moniteur du 22 août 1967, p. 8784).

**Arrêté royal du 10 août 1967**

instituant des mesures d'encouragement à l'assainissement de logements insalubres améliorables (Moniteur du 22 août 1967, p. 8790).

**Arrêté royal du 10 août 1967**

concernant l'octroi d'allocations pour la démolition d'habitations insalubres (Moniteur du 22 août 1967, p. 8794).

**Arrêté royal du 23 août 1967**

modifiant le Règlement général sur les taxes assimilées au timbre (Moniteur du 30 août 1967, p. 9049).

**4. — AGRICULTURE**

**Loi du 30 juin 1967**

modifiant la loi du 15 février 1961 portant création d'un Fonds d'investissement agricole (Moniteur du 4 août 1967, p. 8266).

**5. — INDUSTRIE**

**Arrêté ministériel du 7 juin 1967**

fixant le montant des primes accordées aux industries produisant, à base de lait belge, certains dérivés du lait (Moniteur du 4 août 1967, p. 8267).

**6. — TRAVAIL**

**Arrêté royal du 6 juin 1967**

rendant obligatoire la convention collective des 21 novembre 1966 et 23 mars 1967 de la Commission paritaire nationale des secteurs connexes aux constructions métallique, mécanique et électrique, relative à la réduction de la durée du travail (Moniteur du 12 août, p. 8540.)

**Arrêté ministériel du 13 juin 1967**

dérogeant temporairement pour les travailleurs de l'industrie des mines de l'ensemble des bassins houillers du pays, aux dispositions de l'article 107, alinéa 1<sup>er</sup>, de l'arrêté ministériel du 4 juin 1964 relatif au chômage (Moniteur du 23 août 1967, p. 8833).

**Arrêté royal du 20 juin 1967**

modifiant l'arrêté royal du 5 janvier 1957 fixant la dénomination, la compétence et la composition des commissions paritaires instituées en exécution de l'arrêté-loi du 9 juin 1945 fixant le statut des commissions paritaires (Moniteur du 12 août 1967, p. 8542).

**8. — COMMERCE EXTERIEUR**

**Arrêté ministériel du 28 juillet 1967**

mettant en vigueur les articles 1<sup>er</sup> à 3 de la loi du 7 juin 1967 concernant les douanes et les accises (Moniteur du 18 août 1967, p. 8680).

**10. — PRIX ET SALAIRES**

**Arrêté royal du 6 juin 1967**

rendant obligatoire la convention collective du 9 décembre 1966 de la Commission paritaire nationale des magasins d'alimentation à succursales multiples fixant les conditions de travail et de rémunération des employés et des gérants des entreprises relevant de ladite commission paritaire (Moniteur du 10 août 1967, p. 8469).

**Arrêté royal du 28 juin 1967**

rendant obligatoire la convention collective de travail du 11 avril 1967 de la Commission paritaire nationale de l'agriculture fixant les salaires horaires minimums des ouvriers agricoles permanents et rattachant ces salaires à l'indice des prix de détail du Royaume (Moniteur du 31 août 1967, p. 9158).

**11. — PENSIONS, ASSURANCES SOCIALES ET AVANTAGES SOCIAUX DIVERS**

**Loi du 1<sup>er</sup> avril 1967**

portant approbation de la Convention générale entre le Royaume de Belgique et la République populaire de Pologne sur la sécurité sociale, signée à Bruxelles, le 26 novembre 1965 (Moniteur du 19 août 1967, p. 8705).

de retraite et de veuve (Moniteur du 24 août 1967, p. 8893).

**Arrêté royal du 4 août 1967**

modifiant l'arrêté royal du 28 mai 1958 portant statut du Fonds national de retraite des ouvriers mineurs (Moniteur du 17 août 1967, p. 8627).

**Arrêté royal du 31 juillet 1967**

modifiant l'arrêté du Régent du 15 octobre 1947, pris en exécution de l'arrêté-loi du 25 février 1947 coordonnant et modifiant la législation sur le régime de retraite des ouvriers mineurs et assimilés, et l'arrêté royal du 28 mai 1958 portant statut du Fonds national de retraite des ouvriers mineurs en matière d'organisation du régime de pensions

**Arrêté royal du 10 août 1967**

modifiant l'arrêté royal du 10 mai 1963 relatif aux majorations de rente de vieillesse et de veuve, prévues par la loi du 12 février 1963 relative à l'organisation d'un régime de pension de retraite et de survie au profit des assurés libres (Moniteur du 24 août 1967, p. 8897).

12. — COMMUNAUTE ECONOMIQUE EUROPEENNE

**Directive du Conseil  
du 25 juillet 1967 (67/530/C.E.E.)**

*visant la liberté pour les agriculteurs ressortissant d'un Etat membre, établis dans un autre Etat membre, de muter d'une exploitation à une autre (Journal officiel du 10 août 1967, p. 190/1).*

*Article 1<sup>er</sup>.* — Les Etats membres suppriment (...), en faveur des ressortissants et sociétés des autres Etats membres exerçant sur leur territoire une activité agricole non salariée depuis plus de deux ans (...), les restrictions qui ont pour effet de leur refuser ou de leur limiter le droit de muter d'une exploitation à une autre.

**Directive du Conseil  
du 25 juillet 1967 (67/531/C.E.E.)**

*visant l'application de la législation des Etats membres, en matière de baux ruraux, aux agriculteurs ressortissant des autres Etats membres (Journal officiel du 10 août 1967, p. 190/3).*

*Article 1<sup>er</sup>.* — Les Etats membres suppriment (...), en faveur des ressortissants et sociétés des autres Etats membres exerçant sur leur territoire une activité agricole non salariée ou s'établissant à cette fin (...), les restrictions relatives à l'application du régime des baux ruraux.

**Directive du Conseil  
du 25 juillet 1967 (67/532/C.E.E.)**

*visant la liberté pour les agriculteurs ressortissant d'un Etat membre, établis dans un autre Etat membre, d'accéder aux coopératives (Journal officiel du 10 août 1967, p. 190/5).*

*Article 1<sup>er</sup>.* — Les Etats membres suppriment (...), en faveur des ressortissants et sociétés des autres Etats membres exerçant sur leur territoire une activité agricole non salariée ou s'établissant à cette fin (...), les restrictions relatives à l'accès aux coopératives.

*Art. 2. — 1. a)* Par accès aux coopératives au sens de la présente directive, on entend la faculté pour les bénéficiaires d'en être membres ou dirigeants, conformément à la législation de l'Etat membre où ils sont établis, de prendre l'initiative de la création de coopératives ainsi que d'être membres du conseil d'administration, du conseil de surveillance, du comité de direction ou de tout autre organe analogue au sein d'une coopérative.

b) Par coopérative au sens de la présente directive, on entend les sociétés ainsi dénommées dans chacun des Etats membres, ou qui, sans être ainsi dénommées, répondent aux principes coopératifs. Les dénominations sont actuellement les suivantes :

*En Belgique :*

« Société coopérative — samenwerkende vennootschap » (Code de Commerce, Livre 1<sup>er</sup>, Titre IX, Section VII).

# STATISTIQUES

(La table des matières et la liste des abréviations utilisés figurent à la fin du Bulletin)

A la suite de chaque chapitre, le lecteur trouvera des références bibliographiques; elles font mention de quelques publications statistiques qui contiennent des données plus détaillées concernant l'objet du chapitre ou des données correspondantes pour les pays étrangers

## I. — POPULATION ET COMPTES NATIONAUX

### 1. — POPULATION

Sources : Institut National de Statistique et Ministère de l'Emploi et du Travail.

	Source	1947	1964	1965	1965	1966
		(milliers, à fin d'année)			(milliers)	
Population totale .....	I.N.S.	8.512	9.428	9.499	(à fin d'année) 9.499   9.556	
Population en âge de travailler (15 à 65 ans) .....	»	5.850	5.996	6.022	6.022	
dont : Hommes .....	»	2.902	2.984	2.998	2.998	
Femmes .....	»	2.948	3.012	3.024	3.024	
Population active <sup>1</sup> :	Ministère de l'Emploi et du Travail	3.481	3.622	3.660	(à fin juin) 3.705   3.725	
dont : Agriculture .....	»	423	216	206	230   216	
Industries extractives .....	»	191	102	97	95   84	
Industries manufacturières .....	»	1.311	1.289	1.291	1.256   1.253	
Bâtiments et construction .....	»	197	232	286	293   296	
Transports .....	»	243	250	243	266   267	
Commerce, banques, assurances, et services .....	»	1.024	1.427	1.476	1.445   1.487	
Chômeurs complets .....	»	92	56	61	59 <sup>2</sup>   62 <sup>2</sup>	
Ouvriers frontaliers <sup>3</sup> .....	»				61   60	

<sup>1</sup> Y compris les chômeurs et non compris les forces armées.

<sup>2</sup> Comprend les chômeurs en formation et en réadaptation professionnelle.

<sup>3</sup> Dans l'ancienne série, les ouvriers frontaliers étaient répartis sur les différents secteurs.

<sup>4</sup> Pour les années 1965 et 1966, la population active a été calculée à la date du 30 juin suivant une nouvelle méthode. Les chiffres ainsi obtenus ne sont pas comparables avec la série précédente.

## I - 2. — REPARTITION DU PRODUIT NATIONAL ENTRE LES FACTEURS DE PRODUCTION

(Estimations de l'I.N.S., système normalisé)

(milliards de francs)

Source : Institut National de Statistique. — Commission de la Comptabilité nationale.

	1957	1958	1959	1960	1961	1962	1963	1964	1965	1966
<b>1. Rémunération des salariés <sup>1</sup> :</b>										
a) Salaires et traitements de travailleurs assujettis à la sécurité sociale	135,7	137,2	136,8	144,8	152,7	166,1	182,0	209,9	231,7	254,4
b) Rémunérations des travailleurs assujettis à certaines dispositions spéciales en matière de sécurité sociale	10,1	10,7	10,6	11,8	12,6	14,2	15,3	16,6	18,4	20,1
c) Contributions des employeurs à la sécurité sociale	23,4	24,0	23,6	26,2	28,9	31,5	36,5	44,6	48,7	56,7
d) Rémunérations des travailleurs non assujettis à la sécurité sociale	53,2	58,2	60,0	63,5	64,6	69,2	76,7	82,4	92,7	103,8
e) Corrections et compléments	13,0	13,3	13,6	15,5	15,2	20,0	21,7	20,2	19,6	17,4
<b>Total ...</b>	<b>235,4</b>	<b>243,4</b>	<b>244,6</b>	<b>261,8</b>	<b>274,0</b>	<b>301,0</b>	<b>332,2</b>	<b>373,7</b>	<b>411,1</b>	<b>452,4</b>
<b>2. Revenu des entrepreneurs individuels et des sociétés de personnes :</b>										
a) Agriculture, horticulture et sylviculture <sup>1</sup>	23,0	21,5	22,5	23,4	27,0	25,2	26,7	28,7	30,7	29,6
b) Professions libérales <sup>1</sup>	10,1	11,2	11,7	12,5	13,3	14,3	15,1	16,7	21,5	24,0
c) Commerçants et artisans indépendants <sup>1</sup>	71,1	71,2	73,0	76,0	79,3	82,8	87,2	100,9	104,3	100,9
d) Revenus des sociétés de personnes <sup>2</sup>	6,2	5,6	6,0	6,5	7,1	7,2	7,4	8,3	8,9	8,5
e) Ajustement statistique	1,0	1,2	1,0	1,3	0,4	0,6	—	— 1,0	— 0,4	— 0,1
<b>Total ...</b>	<b>111,4</b>	<b>110,7</b>	<b>114,2</b>	<b>119,7</b>	<b>127,1</b>	<b>130,1</b>	<b>136,4</b>	<b>153,6</b>	<b>165,0</b>	<b>162,9</b>
<b>3. Revenu de la propriété échéant aux particuliers <sup>1</sup> :</b>										
a) Intérêts	14,5	15,9	17,3	19,2	21,0	23,5	25,4	27,8	30,5	33,5
b) Loyers (réellement perçus ou imputés)	34,1	34,1	34,3	34,2	34,1	34,0	33,6	34,8	36,6	38,6
c) Dividendes, tantièmes, dons	13,4	12,3	11,4	13,1	14,6	16,1	14,6	15,0	16,9	18,2
<b>Total ...</b>	<b>62,0</b>	<b>62,3</b>	<b>63,0</b>	<b>66,5</b>	<b>69,7</b>	<b>73,6</b>	<b>73,6</b>	<b>77,6</b>	<b>84,0</b>	<b>90,3</b>
<b>4. Bénéfices non distribués de sociétés <sup>2</sup> ...</b>	<b>10,2</b>	<b>7,2</b>	<b>10,6</b>	<b>11,7</b>	<b>13,2</b>	<b>11,7</b>	<b>13,5</b>	<b>16,7</b>	<b>18,7</b>	<b>15,6</b>
<b>5. Impôts directs des sociétés quelle qu'en soit la forme juridique</b>	<b>8,7</b>	<b>7,8</b>	<b>7,6</b>	<b>9,2</b>	<b>10,0</b>	<b>11,5</b>	<b>11,3</b>	<b>14,1</b>	<b>17,0</b>	<b>17,6</b>
<b>6. Revenu de la propriété et de l'entreprise échéant à l'Etat</b>	<b>6,3</b>	<b>5,4</b>	<b>5,0</b>	<b>5,8</b>	<b>5,8</b>	<b>5,4</b>	<b>4,4</b>	<b>5,9</b>	<b>4,3</b>	<b>3,1</b>
<b>7. Intérêt de la dette publique</b>	<b>-12,6</b>	<b>-12,9</b>	<b>-14,0</b>	<b>-16,4</b>	<b>-18,6</b>	<b>-18,6</b>	<b>-20,5</b>	<b>-22,5</b>	<b>-24,3</b>	<b>-26,4</b>
<b>Revenu national net au coût des facteurs ...</b>	<b>421,4</b>	<b>423,9</b>	<b>431,0</b>	<b>458,3</b>	<b>481,2</b>	<b>514,7</b>	<b>550,9</b>	<b>619,1</b>	<b>675,8</b>	<b>715,5</b>
<b>8. Amortissements</b>	<b>50,1</b>	<b>50,5</b>	<b>53,2</b>	<b>56,1</b>	<b>58,4</b>	<b>61,7</b>	<b>66,7</b>	<b>73,7</b>	<b>79,4</b>	<b>84,1</b>
<b>Revenu national brut au coût des facteurs ...</b>	<b>471,5</b>	<b>474,4</b>	<b>484,2</b>	<b>514,4</b>	<b>539,6</b>	<b>576,4</b>	<b>617,6</b>	<b>692,8</b>	<b>755,2</b>	<b>799,6</b>
<b>9. Impôts indirects</b>	<b>54,2</b>	<b>55,2</b>	<b>60,2</b>	<b>65,4</b>	<b>73,2</b>	<b>78,8</b>	<b>84,4</b>	<b>94,1</b>	<b>101,9</b>	<b>119,2</b>
<b>10. Subsidés</b>	<b>- 6,5</b>	<b>- 6,9</b>	<b>- 6,6</b>	<b>- 7,2</b>	<b>- 6,7</b>	<b>- 7,2</b>	<b>- 6,6</b>	<b>- 7,7</b>	<b>- 9,7</b>	<b>-12,4</b>
<b>Produit national brut aux prix du marché ...</b>	<b>519,2</b>	<b>522,7</b>	<b>537,8</b>	<b>572,6</b>	<b>606,1</b>	<b>648,0</b>	<b>695,4</b>	<b>779,2</b>	<b>847,4</b>	<b>906,4</b>

<sup>1</sup> Avant taxation.

<sup>2</sup> Après taxation.

### I - 3. — P.N.B. CALCULÉ PAR L'ANALYSE DE LA PRODUCTION AUX PRIX DU MARCHÉ

(Estimations à prix courants, système normalisé)

(milliards de francs)

Source : Institut National de Statistique. — Commission de la Comptabilité nationale.

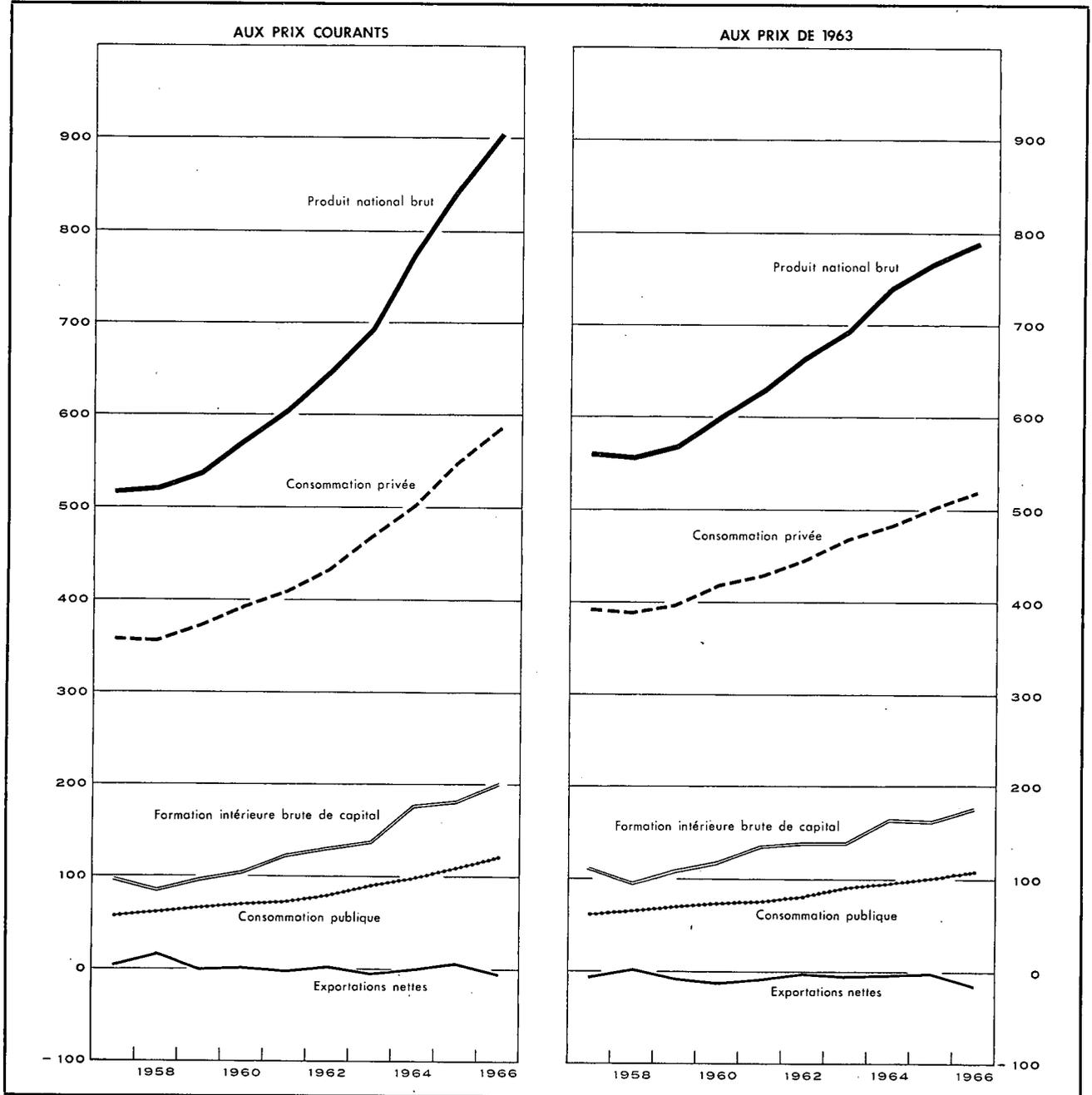
	1957	1958	1959	1960	1961	1962	1963	1964	1965	1966
1. Agriculture, sylviculture et pêche .....	35,6	34,2	35,3	36,6	40,4	38,9	41,0	43,9	46,3	45,9
2. Industries extractives .....	21,2	18,2	14,3	14,0	14,0	14,0	15,6	16,5	15,3	13,6
3. Industries manufacturières :										
a) Denrées alimentaires, boissons et tabac .....	35,3	37,0	37,8	39,3	40,7	42,5	44,9	48,0	52,3	55,2
b) Textiles .....	15,7	12,9	14,0	15,5	16,8	16,7	18,6	20,8	21,1	22,6
c) Vêtements et chaussures .....	7,2	6,8	7,1	7,6	8,2	9,2	9,6	10,8	11,3	11,9
d) Bois et meubles .....	5,3	5,6	5,5	6,7	6,8	7,8	9,0	10,5	11,2	12,0
e) Papier, impression, édition .....	7,4	7,5	7,8	8,5	9,1	10,3	11,3	12,6	13,3	13,8
f) Industries chimiques et activités connexes .....	13,5	13,1	13,7	14,5	14,9	15,6	17,5	19,6	20,8	22,0
g) Terre cuite, céramiques, verre et ciment .....	8,3	8,2	9,2	10,3	10,8	11,9	12,0	14,7	14,8	15,3
h) Fer, acier et métaux non ferreux ...	15,8	13,3	14,6	18,6	17,1	17,0	16,3	21,5	23,1	23,1
i) Fabrications métalliques et constructions navales .....	35,2	33,7	33,2	36,9	43,0	49,0	55,4	62,3	68,6	72,6
f) Industries non dénommées ailleurs .	10,3	10,2	10,7	12,3	12,9	14,1	15,7	18,2	20,1	22,5
<i>Total de la rubrique 3 ...</i>	<i>154,0</i>	<i>148,3</i>	<i>153,6</i>	<i>170,2</i>	<i>179,8</i>	<i>194,1</i>	<i>210,3</i>	<i>239,0</i>	<i>256,6</i>	<i>271,0</i>
4. Construction .....	31,2	30,7	30,7	33,2	36,9	40,3	43,0	55,2	58,4	62,7
5. Electricité, gaz et eau .....	10,0	10,6	10,7	11,1	11,5	12,6	13,4	14,5	15,6	16,9
6. Commerce, banques, assurances, immeubles d'habitation :										
a) Commerce .....	76,1	77,0	83,5	87,8	95,3	103,4	112,7	121,0	131,8	146,2
b) Services financiers et assurances ...	13,0	13,4	15,0	16,0	17,2	19,1	21,6	24,5	27,6	30,4
c) Immeubles d'habitation .....	38,5	39,1	39,9	40,5	41,1	41,5	42,5	45,1	48,1	51,1
<i>Total de la rubrique 6 ...</i>	<i>127,6</i>	<i>129,5</i>	<i>138,4</i>	<i>144,3</i>	<i>153,6</i>	<i>164,0</i>	<i>176,8</i>	<i>190,6</i>	<i>207,5</i>	<i>227,7</i>
7. Transports et communications .....	34,2	34,5	35,9	38,9	38,8	42,1	45,9	52,0	56,8	60,9
8. Services .....	100,7	108,0	112,8	119,8	124,6	132,8	144,4	159,7	181,3	200,1
9. Corrections .....	-3,3	0,8	0,6	-3,0	0,3	3,8	0,1	2,9	3,3	2,1
<b>Produit intérieur brut aux prix du marché ...</b>	<b>511,2</b>	<b>514,8</b>	<b>532,3</b>	<b>565,1</b>	<b>599,9</b>	<b>642,6</b>	<b>690,5</b>	<b>774,3</b>	<b>841,1</b>	<b>900,9</b>
10. Paiements nets de revenus aux facteurs de production dus par le reste du monde	8,0	7,9	5,5	7,5	6,2	5,4	4,9	4,9	6,3	5,5
<b>Produit national brut aux prix du marché ...</b>	<b>519,2</b>	<b>522,7</b>	<b>537,8</b>	<b>572,6</b>	<b>606,1</b>	<b>648,0</b>	<b>695,4</b>	<b>779,2</b>	<b>847,4</b>	<b>906,4</b>

### I - 4. — P.N.B. CALCULE PAR L'ANALYSE DES DEPENSES

(Système normalisé)

(milliards de francs)

Source : Institut National de Statistique. — Commission de la Comptabilité nationale.



## I - 4a. — AFFECTATION DU PRODUIT NATIONAL

(Estimations à prix courants, système normalisé)

(milliards de francs)

Source : Institut National de Statistique. — Commission de la Comptabilité nationale.

	1957	1958	1959	1960	1961	1962	1963	1964	1965	1966
<b>1. Consommation privée :</b>										
a) Produits alimentaires .....	102,2	103,3	105,8	108,2	112,5	119,8	125,2	130,7	141,7	150,5
b) Boissons et tabacs .....	26,1	27,2	28,3	29,1	30,3	31,2	33,2	36,7	39,8	41,9
c) Vêtements et autres effets personnels	36,2	34,2	35,9	38,4	40,6	43,1	47,6	50,4	53,8	56,8
d) Loyers, taxes, eau .....	45,9	46,8	47,5	48,2	49,1	50,2	51,9	55,7	59,4	63,1
e) Chauffage et éclairage .....	20,4	18,9	18,8	19,7	20,4	24,2	27,5	25,3	28,3	28,7
f) Articles ménagers durables .....	27,9	27,6	28,5	32,3	34,9	36,4	40,8	46,5	49,9	53,7
g) Entretien de la maison .....	16,3	16,8	17,4	18,3	19,1	20,6	21,5	23,6	26,0	28,4
h) Soins personnels et hygiène .....	18,4	20,5	21,9	23,5	24,9	27,1	28,8	31,2	38,7	42,7
i) Transports et Communications .....	26,9	27,6	28,9	33,0	34,0	36,1	39,6	44,3	49,2	54,5
j) Loisirs .....	27,4	30,5	30,2	30,6	32,3	33,9	35,6	40,4	43,6	46,7
k) Autres dépenses et ajustement statistique	10,8	3,6	10,3	12,3	12,1	10,4	17,6	19,7	19,5	21,5
<i>Total ...</i>	<i>358,5</i>	<i>357,0</i>	<i>373,5</i>	<i>393,6</i>	<i>410,2</i>	<i>433,0</i>	<i>469,3</i>	<i>504,5</i>	<i>549,4</i>	<i>588,5</i>
<b>2. Consommation publique :</b>										
a) Rémunérations et pensions .....	40,1	44,0	46,3	49,8	51,3	54,8	61,4	66,6	76,1	85,5
b) Biens et services .....	14,3	15,2	17,4	18,2	17,7	21,1	24,9	26,0	27,1	28,9
c) Loyer net imputé ou payé .....	2,0	2,2	2,2	2,3	2,6	2,9	3,3	3,8	4,3	4,7
d) Amortissements imputés des bâtiments administratifs et des établissements d'enseignement de l'Etat ...	0,8	0,8	1,0	1,0	1,1	1,2	1,3	1,5	1,7	1,9
<i>Total ...</i>	<i>57,2</i>	<i>62,2</i>	<i>66,9</i>	<i>71,3</i>	<i>72,7</i>	<i>80,0</i>	<i>90,9</i>	<i>97,9</i>	<i>109,2</i>	<i>121,0</i>
<b>3. Formation intérieure brute de capital :</b>										
a) Agriculture, sylviculture et pêche ...	4,3	4,0	4,2	3,5	4,0	3,9	4,2	4,9	5,3	5,8
b) Industries extractives .....	3,0	2,7	1,9	1,5	2,0	1,5	2,0	2,0	2,0	1,7
c) Industries manufacturières .....	20,0	18,3	18,7	26,4	32,2	37,6	39,0	40,8	46,4	50,2
d) Construction .....	2,3	1,9	2,3	2,6	3,3	5,7	5,6	5,1	5,5	6,2
e) Electricité, gaz et eau .....	5,0	4,9	6,0	4,8	4,6	7,6	6,7	7,8	9,4	10,9
f) Commerce, banques, assurances .....	10,0	9,0	10,1	11,1	12,2	13,0	14,6	15,4	15,6	17,1
g) Immeubles d'habitation .....	24,4	22,5	24,7	29,3	32,2	29,4	29,4	46,6	50,3	48,7
h) Transports et communications .....	10,7	12,0	11,2	12,2	12,2	13,1	14,6	15,2	18,2	20,0
i) Pouvoirs publics et enseignements ...	8,4	8,5	12,1	12,3	13,9	16,1	18,0	23,4	21,0	29,1
j) Autres services .....	2,5	2,5	2,7	2,9	3,2	3,4	3,7	3,9	4,1	4,4
k) Variations de stocks .....	6,6	0,8	4,0	-0,2	4,2	1,5	0,9	11,0	3,9	7,3
l) Ajustement statistique .....	0,2	-0,8	-0,7	-0,1	-0,4	-1,2	0,4	0,7	0,1	0,1
<i>Total ...</i>	<i>97,4</i>	<i>86,3</i>	<i>97,2</i>	<i>106,3</i>	<i>123,6</i>	<i>131,6</i>	<i>139,1</i>	<i>176,8</i>	<i>181,8</i>	<i>201,5</i>
<b>4. Exportations nettes de biens et services :</b>										
a) Exportations totales .....	184,6	177,3	176,3	200,1	216,7	233,6	254,2	295,0	327,0	350,6
b) Importations totales .....	178,5	160,1	176,1	198,7	217,1	230,2	258,1	295,0	320,0	355,2
c) Exportations nettes .....	+6,1	+17,2	+0,2	+1,4	-0,4	+3,4	-3,9	—	+7,0	-4,6
<b>Produit national brut aux prix du marché ...</b>	<b>519,2</b>	<b>522,7</b>	<b>537,8</b>	<b>572,6</b>	<b>606,1</b>	<b>648,0</b>	<b>695,4</b>	<b>779,2</b>	<b>847,4</b>	<b>906,4</b>

I - 4b. — AFFECTATION DU PRODUIT NATIONAL

(Indices des estimations aux prix de 1963, système normalisé)

Source : Institut National de Statistique. — Commission de la Comptabilité nationale.

	1957	1958	1959	1960	1961	1962	1963	1964	1965	1966
<b>1. Consommation privée :</b>										
a) Produits alimentaires .....	88	91	89	93	95	98	100	101	103	106
b) Boissons .....	84	83	87	89	92	93	100	106	110	110
c) Tabac .....	86	88	89	93	95	100	100	105	112	116
d) Vêtements et autres effets personnels .....	82	76	80	84	88	93	100	102	105	108
e) Loyers, taxes, eau .....	95	95	96	96	97	99	100	102	104	106
f) Chauffage et éclairage .....	76	68	69	74	77	92	100	90	99	99
g) Articles ménagers durables .....	72	69	72	82	87	91	100	113	118	124
h) Entretien de la maison .....	89	90	92	94	96	100	100	103	106	108
i) Soins personnels et hygiène ...	72	79	82	87	90	96	100	102	109	111
j) Transports .....	74	75	77	85	87	92	100	109	120	125
k) Communications P.T.T. ....	77	81	81	83	87	93	100	109	116	125
l) Loisirs .....	88	92	91	91	95	98	100	106	110	111
<i>Total ...</i>	<i>84</i>	<i>83</i>	<i>85</i>	<i>90</i>	<i>91</i>	<i>95</i>	<i>100</i>	<i>103</i>	<i>108</i>	<i>111</i>
<b>2. Consommation publique :</b>										
a) Rémunérations et pensions .....	71	76	79	83	86	91	100	105	115	124
b) Biens et services .....	60	65	73	76	74	86	100	102	103	108
c) Intérêt imputé des bâtiments administratifs et des établissements d'enseignement de l'Etat (y compris les amortissements)	64	69	71	74	80	90	100	109	117	123
<i>Total ...</i>	<i>68</i>	<i>73</i>	<i>77</i>	<i>81</i>	<i>82</i>	<i>90</i>	<i>100</i>	<i>104</i>	<i>111</i>	<i>119</i>
<b>3. Formation intérieure brute de capital :</b>										
a) Agriculture, sylviculture et pêche	115	106	111	93	104	97	100	109	115	123
b) Industries extractives .....	171	152	105	86	113	81	100	96	93	79
c) Industries manufacturières .....	56	50	52	73	88	100	100	99	110	117
d) Construction .....	43	35	44	48	62	105	100	89	94	103
e) Electricité, gaz et eau .....	84	80	99	80	75	119	100	108	126	142
f) Commerce, banques, assurances	74	66	75	82	90	93	100	100	99	106
g) Immeubles d'habitation .....	104	92	99	117	125	107	100	146	146	135
h) Transports et communications .	78	87	83	89	90	96	100	101	116	122
i) Pouvoirs publics (à l'exclusion de l'enseignement) .....	63	67	82	75	77	84	100	142	117	157
j) Enseignement .....	38	29	64	76	94	105	100	88	86	107
k) Autres services .....	73	72	80	84	94	96	100	100	101	108
<i>Total ...</i>	<i>57</i>	<i>56</i>	<i>76</i>	<i>77</i>	<i>85</i>	<i>92</i>	<i>100</i>	<i>119</i>	<i>105</i>	<i>13</i>
<b>4. Exportations nettes de biens et services :</b>										
a) Exportations totales .....	68	68	73	80	87	93	100	111	120	125
b) Importations totales .....	68	66	74	83	89	93	100	111	119	128
<b>Produit national brut aux prix du marché (prix de 1963) .....</b>	<b>80,8</b>	<b>80,2</b>	<b>82,1</b>	<b>86,5</b>	<b>90,8</b>	<b>95,9</b>	<b>100,0</b>	<b>106,9</b>	<b>110,6</b>	<b>113,7</b>

Références bibliographiques :

Population : *Annuaire statistique de la Belgique. — Bulletin de Statistique de l'I.N.S. — Publications du Centre National de Calcul Mécanique. — Recensement général de la population, de l'industrie et du commerce au 31 décembre 1947. — Bulletin de l'I.R.E.S.P. — Annuaire démographique (O.N.U.). — Revue internationale du Travail (B.I.T.). — Annuaire des Statistiques du Travail (B.I.T.).*  
 Revenu national et P.N.B. : *Annuaire statistique de la Belgique. — Bulletin de Statistique de l'I.N.S., juillet-août 1967, p. 578. — Séries statistiques de Bruxelles (D.U.L.B.E.A.). — Recherches Economiques de Louvain (I.R.E.S.P.). — International Financial Statistics (F.M.I.). — Statistiques générales (O.C.D.E.). — Données statistiques (Conseil de l'Europe). — Yearbook of International Account Statistics (O.N.U.). — Statistiques Economiques belges 1950-1960.*

## II. — EMPLOI ET CHOMAGE

### 1. — INDICES DE L'EMPLOI DANS L'INDUSTRIE (ouvriers)

Base 1958 = 100 <sup>1</sup>

Source : Ministère de l'Emploi et du Travail.

Moyennes mensuelles ou mois	Indice général	Industries extractives	Industries manufacturières							Textiles (sans confection)	Construc- tion
			Ensemble	Métallurgie de base	Fabrications métalliques						
					Fabrication de produits métalliques à l'exclusion des machines et du matériel de transport	Construction de machines à l'exclusion des machines électriques	Construction de machines, appareils et fournitures électriques	Construction de matériel de transport			
1961	99,6	67,6	104,0	107,1	106,5	118,5	113,7	89,2	99,1	100,7	
1962	101,9	62,0	105,7	105,8	109,3	126,8	114,8	99,2	97,8	106,9	
1963	104,0	60,1	107,8	105,7	119,5	131,5	113,1	100,6	99,1	108,9	
1964	108,2	61,2	111,0	107,4	122,0	134,4	123,1	104,5	98,7	117,5	
1965	105,8	57,2	109,6	107,0	117,6	138,3	129,1	105,2	93,6	112,9	
1966	104,5	48,6	109,7	101,5	121,0	135,3	116,6	108,3	98,0	111,2	
1965 2 <sup>e</sup> trimestre	106,0	57,9	109,2	107,9	116,7	137,5	129,0	104,0	93,1	114,7	
3 <sup>e</sup> trimestre	106,0	55,1	109,4	106,3	116,6	135,8	129,0	104,7	92,7	116,6	
4 <sup>e</sup> trimestre	105,6	55,1	109,7	104,9	118,8	140,0	128,0	106,1	93,3	112,3	
1966 1 <sup>er</sup> trimestre	103,2	49,1	108,9	103,7	118,1	135,0	117,0	104,3	98,5	106,1	
2 <sup>e</sup> trimestre	104,8	49,6	109,5	101,8	121,3	135,4	116,2	108,9	97,7	112,1	
3 <sup>e</sup> trimestre	105,3	48,1	109,9	100,9	121,8	133,9	116,8	111,9	97,6	114,4	
4 <sup>e</sup> trimestre	104,9	46,7	110,2	98,6	123,7	135,7	116,7	109,6	97,7	112,4	
1966 Février	103,5	52,8	108,4	103,1	117,0	134,3	116,3	103,9	98,3	107,4	
Mars	103,2	40,9	109,1	103,6	119,3	135,3	115,7	105,4	98,6	111,2	
Avril	104,5	51,2	109,2	102,8	120,2	136,0	115,0	106,9	98,4	110,8	
Mai	104,7	50,3	109,6	102,6	121,3	137,8	115,6	106,4	97,8	111,0	
Juin	105,1	49,8	109,7	102,5	121,0	135,9	116,9	108,9	98,2	113,0	
Juillet	104,3	48,8	109,3	100,2	121,6	132,5	116,1	111,4	97,1	111,2	
Août	105,5	48,2	109,4	101,6	120,8	134,9	116,3	112,1	97,9	114,7	
Septembre	106,1	47,4	110,9	101,0	122,9	134,3	117,9	112,2	97,9	116,2	
Octobre	105,8	47,1	110,8	100,6	124,1	137,0	116,9	109,8	96,8	115,4	
Novembre	105,2	46,6	110,2	99,8	123,5	135,5	117,4	109,9	96,8	113,2	
Décembre	103,8	46,4	109,6	95,5	123,5	134,5	115,7	109,1	99,7	108,5	
1967 Janvier	102,8	46,1	109,0	95,6	123,6	134,0	115,5	107,3	100,5	104,9	
Février	102,6	46,2	107,9	94,5	121,3	134,0	112,8	106,2	99,0	107,7	

<sup>1</sup> Indices sur base originale 1964 = 100 convertis en indices base 1958 = 100.

### II - 2. — CHOMAGE

#### Renseignements généraux

Source : Office National de l'Emploi.

	Nombre de jours ouvrables par période <sup>1</sup>	Chômeurs contrôlés (milliers) <sup>2</sup>			Moyenne mensuelle des journées perdues (milliers)	Nombre moyen de jours de chômage par mois <sup>3</sup>		Milliers de chômeurs mis au travail par les pouvoirs publics <sup>2</sup>	Demandes d'emploi <sup>4</sup> <sup>5</sup>	Offres d'emploi <sup>4</sup>	
		Total	Complets	Partiels et accidentels		Chômeurs complets	Chômeurs partiels et accidentels			reçues pendant le mois	en suspens à fin de mois
1960	304	158,1	110,1	48,0	4.005	20,9	6,8	9,8	61,2	18,9	7,5
1961	308	126,3	87,9	38,4	3.241	21,2	7,7	7,1	31,4	20,1	12,5
1962	* 252	85,5	47,1	38,4	1.791	16,0	6,7	6,6	18,1	18,3	14,6
1963	250	83,1	32,9	50,2	1.731	15,7	10,0	6,0	13,1	15,3	16,5
1964	250	52,8	26,1	26,7	1.100	15,3	6,2	6,3	10,2	13,3	12,5
1965	253	69,0	32,2	36,8	1.454	15,8	6,8	6,0	16,1	13,0	7,8
1966	252	74,4	38,7	35,7	1.564	15,9	6,4	5,7	21,9	13,1	6,7
1965 4 <sup>e</sup> trimestre	63	78,0	33,9	44,1	1.638	15,5	6,9	6,2	19,3	11,1	6,7
1966 1 <sup>er</sup> trimestre	65	110,7	44,1	66,6	2.399	16,4	8,2	4,6	25,7	15,6	6,4
2 <sup>e</sup> trimestre	61	56,0	35,6	20,4	1.139	15,5	4,6	6,9	18,7	14,4	7,8
3 <sup>e</sup> trimestre	63	47,4	32,9	14,5	995	15,8	4,4	5,6	16,6	11,2	7,4
4 <sup>e</sup> trimestre	63	82,0	42,0	40,0	1.721	15,7	6,2	5,6	26,5	11,3	5,0
1967 1 <sup>er</sup> trimestre	65	131,1	60,9	70,2	2.841	17,1	7,6	4,5	39,4	11,9	3,7
2 <sup>e</sup> trimestre	65	91,4	59,3	32,0	1.980	17,0	5,9	6,5	36,9	13,8	4,2
1966 Août	19	44,5	31,5	13,0	845	14,0	3,8	5,8	16,1	11,4	7,7
Septembre	20	47,6	33,1	14,5	952	14,9	4,5	5,8	17,2	13,8	7,4
Octobre	24	56,2	35,9	20,3	1.349	16,8	4,3	6,1	22,3	15,4	6,1
Novembre	19	75,1	41,8	33,3	1.426	14,5	5,4	5,8	24,6	10,0	5,0
Décembre	20	119,4	49,4	70,0	2.389	15,8	7,9	4,9	32,6	8,4	4,0
1967 Janvier	25	156,0	59,2	96,8	3.901	19,2	9,0	3,2	38,3	11,3	3,8
Février	20	130,1	62,3	67,8	2.601	16,0	6,8	5,0	40,9	11,2	3,6
Mars	20	101,1	61,6	39,5	2.022	16,0	6,0	5,1	39,0	13,2	3,8
Avril	25	98,8	61,3	37,5	2.470	18,7	6,2	6,2	37,9	13,1	4,0
Mai	20	90,5	59,6	30,9	1.810	15,9	5,5	6,5	38,1	12,8	4,3
Juin	20	82,9	56,7	26,2	1.659	16,1	5,8	6,7	34,7	15,6	4,2
Juillet	25	76,2	54,3	21,9	1.905	19,6	7,4	5,8	35,3	8,0	4,0
Août	19	73,9	52,3	21,6	1.478	14,5	5,5	6,3	34,4	11,5	4,4

<sup>1</sup> Le mois de chômage comprend 4 ou 5 semaines.

<sup>2</sup> Moyenne journalière par mois de chômage.

<sup>3</sup> Durée moyenne du chômage = Nombre de journées perdues par mois

<sup>4</sup> Demandes et offres d'emploi se rapportant uniquement aux ouvriers et ouvrières.

<sup>5</sup> Chômeurs complets normalement aptes.

\* Depuis février 1962, les chiffres ne tiennent plus compte des chômeurs dispensés du contrôle communal en application de l'arrêté ministériel du 20-12-61.

\* Depuis 1962, la semaine n'est plus comptée que pour 5 jours dans le total du nombre de jours ouvrables; auparavant elle était de 6 jours.

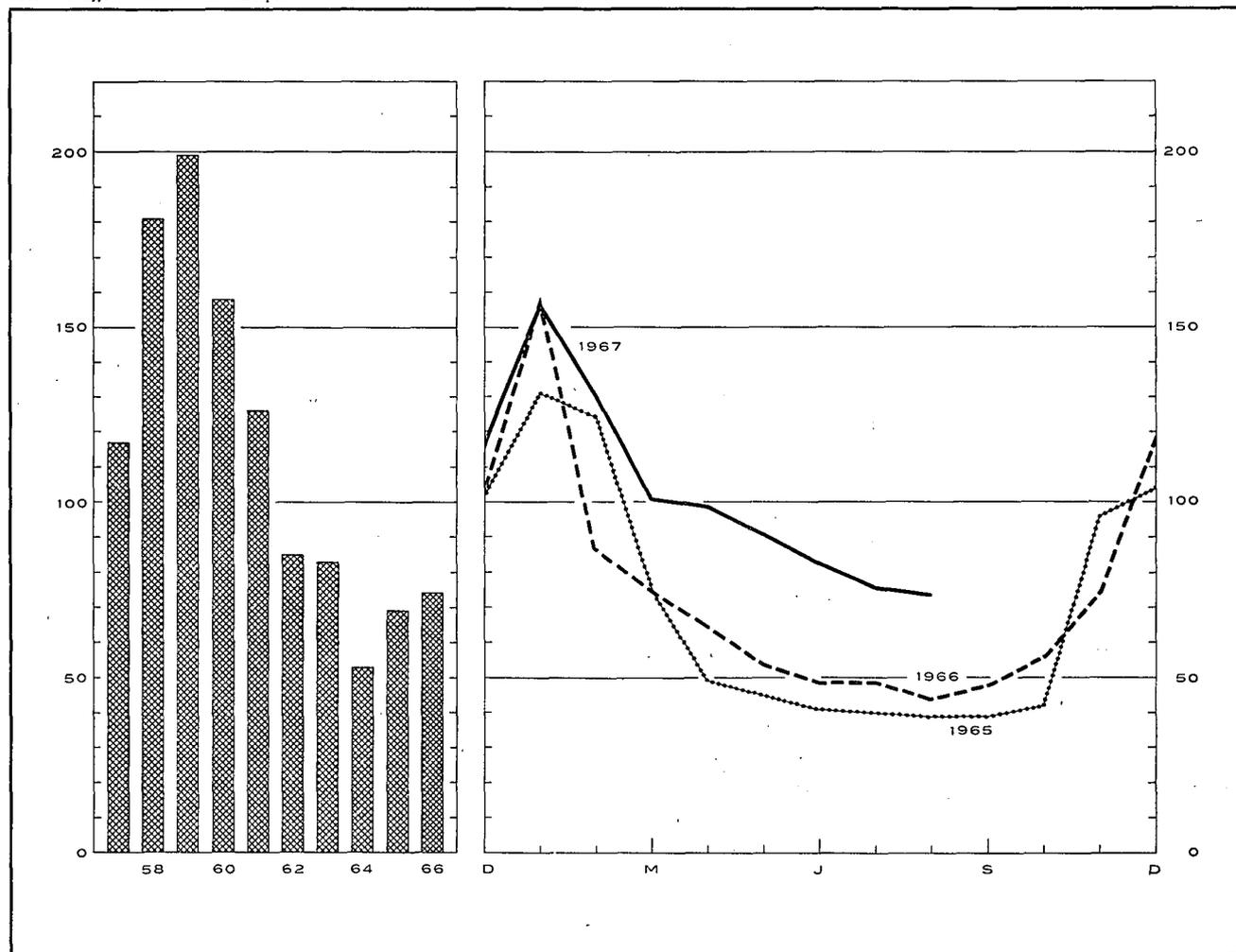
II - 3. — CHOMAGE

Moyennes journalières du nombre de chômeurs contrôlés

Chômeurs complets + chômeurs partiels

(milliers)

Source : Office National de l'Emploi.



	Année	1er trim.	2e trim.	3e trim.	4e trim.		1964	1965	1966	1967
1958	181	204	166	149	204	Janvier	120	131	159	156
1959	199	292	182	150	171	Février	63	124	87	130
1960	158	221	149	123	137	Mars	67	75	75	101
1961	126	177	111	90	124	Avril	40	49	65	99
1962	85	141	64	52	90	Mai	36	45	54	91
1963	83	176	44	35	72	Juin	32	41	49	83
1964	53	82	36	32	61	Juillet	32	40	49	76
1965	69	111	45	39	78	Août	30	39	44	74
1966	74	111	56	47	82	Septembre	34	39	48	
1967		131	91			Octobre	37	42	56	
						Novembre	49	96	75	
						Décembre	102	104	119	

Références bibliographiques : Communiqués mensuels de l'ONEM. — Bulletin de statistique de l'I.N.S. — Annuaire statistique de la Belgique. — Revue du Travail. — Recherches économiques de Louvain (I.R.E.S.P.). — Industrie, revue de la F.I.B. — Informations statistiques (C.E.C.A.). — Annuaire des statistiques du Travail (B.I.T.).

<sup>1</sup> Depuis février 1962, les chiffres ne tiennent plus compte des chômeurs dispensés du contrôle communal en application de l'arrêté ministériel du 29-12-61.

### III. — AGRICULTURE ET PECHE

#### 1. — PRODUCTION AGRICOLE

Sources : Ministère de l'Agriculture (production végétale). — Institut National de Statistique (nombre d'animaux, production animale et superficie cultivée).

	1958	1959	1960	1961	1962	1963	1964	1965	1966
<b>Superficie cultivée <sup>1</sup></b> (milliers d'hectares)									
Céréales panifiables .....	296	270	273	256	252	246	262	265	247
dont : froment .....	219	200	203	206	209	200	216	227	212
seigle .....	69	62	63	44	39	41	42	34	30
Céréales non panifiables .....	240	255	252	263	260	255	239	253	260
Plantes industrielles .....	94	88	96	92	93	94	106	95	92
Plantes racines et tuberculifères .....	141	134	131	120	116	114	103	98	98
Légumes cultivés pour la graine .....	12	12	11	11	10	10	11	10	9
Prés et prairies .....	811	816	819	821	829	825	815	810	810
Divers .....	128	133	129	136	129	135	129	121	124
Total ...	1.722	1.708	1.711	1.699	1.689	1.679	1.665	1.652	1.640
<b>Production végétale</b> (milliers de tonnes)									
Froment .....	779	789	773	722	835	759	900	854	650
Autres céréales .....	992	1.034	1.056	1.011	1.083	1.039	1.064	962	896
Betteraves sucrières .....	3.200	1.500	3.063	2.703	2.019	2.135	3.114	2.537	2.586
Lin (graines et paille) .....	170	124	214	196	231	240	283	190	157
Chicorée à café .....	56	43	55	60	37	47	68	46	29
Pommes de terre .....	1.956	1.357	1.894	1.789	1.872	1.530	1.755	1.419	1.475
<b>Nombre d'animaux <sup>1</sup></b> (milliers d'unités)									
Chevaux agricoles .....	178	170	159	148	141	132	120	108	95
Total des bovidés .....	2.596	2.649	2.696	2.728	2.832	2.805	2.663	2.731	2.773
dont : vaches laitières .....	996	1.015	1.024	1.025	1.051	1.044	999	1.010	1.019
Porcs .....	1.423	1.450	1.749	1.772	2.053	1.795	1.833	1.847	1.971
<b>Production animale</b>									
Livraisons de lait aux laiteries (millions de litres) .....	1.319	1.303	1.420	1.538	1.630	1.644	1.712	1.953	2.199
Abattages (poids net de la viande - milliers de tonnes) .....	412	424	441	429	462	458	429	461	500

<sup>1</sup> Recensement au 15 mai de chaque année.

#### III - 2. — PECHE MARITIME

##### Principales espèces de poissons débarqués dans les ports belges

(moyennes mensuelles en tonnes)

Source : Institut National de Statistique.

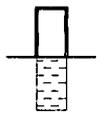
	1958	1959	1960	1961	1962	1963	1964	1965	1966
Aiglefin .....	374	232	262	285	300	221	281	233	141
Cabillaud .....	834	653	689	698	868	728	630	1.124	1.052
Plie .....	451	381	390	291	346	424	322	294	442
Sole .....	315	257	350	314	347	631	201	263	329
Raie .....	337	342	323	328	310	298	319	280	182
Hareng .....	201	260	528	409	273	153	134	112	61
Crevettes .....	64	89	39	80	48	76	75	72	80

Références bibliographiques : Revue de l'Agriculture (Ministère de l'Agriculture). — Bulletin de Statistique de l'I.N.S. — Annuaire statistique de la Belgique. — Données statistiques (Conseil de l'Europe). — Bulletin mensuel : Economie et statistique agricoles (F.A.O.).

## IV. — INDUSTRIE

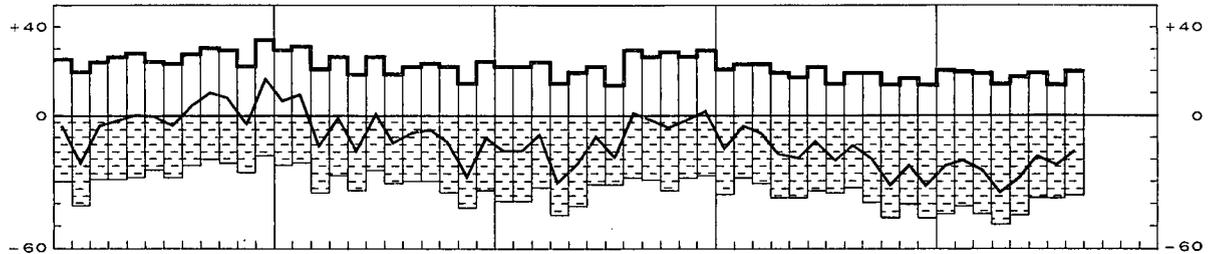
### IV - 1. — RESULTATS DES ENQUETES SUR LA CONJONCTURE <sup>1</sup>

Ensemble des industries : Textile — Sidérurgie — Fabrications métalliques — Papier — Bois — Cuir — Métaux non ferreux

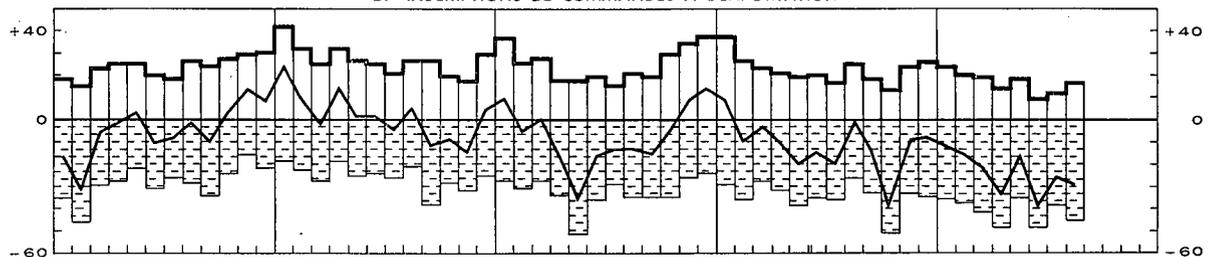


{ Solde des pourcentages des réponses signalant respectivement "en hausse" et "en baisse" pour les questions A,B et C  
 { Solde des pourcentages des réponses signalant respectivement "supérieur" et "inférieur" à la normale pour les questions D et E

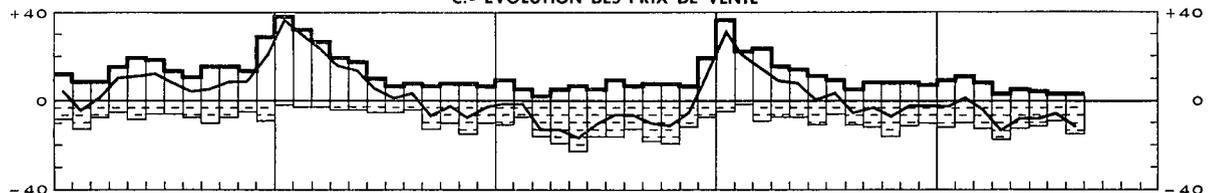
A.- INSCRIPTIONS DE COMMANDES MARCHÉ INTERIEUR (2)



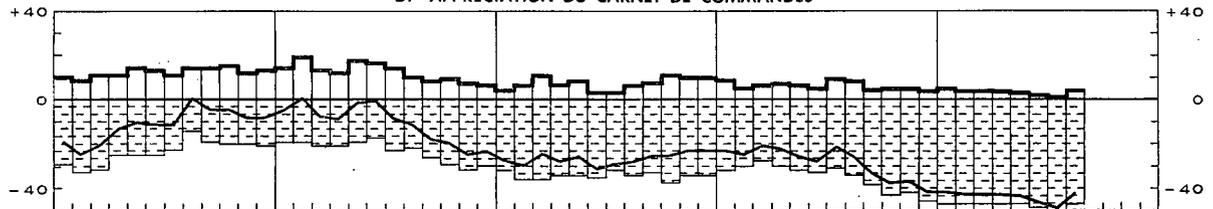
B.- INSCRIPTIONS DE COMMANDES A L'EXPORTATION (2)



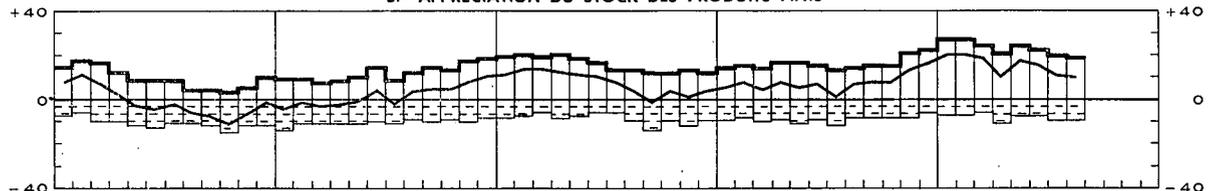
C.- EVOLUTION DES PRIX DE VENDE



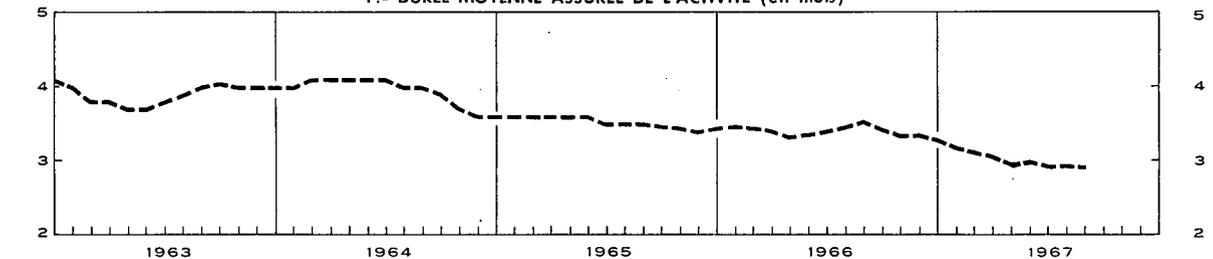
D.- APPRECIATION DU CARNET DE COMMANDES



E.- APPRECIATION DU STOCK DES PRODUITS FINIS



F.- DUREE MOYENNE ASSUREE DE L'ACTIVITE (en mois)



<sup>1</sup> Les réponses des participants sont pondérées par les chiffres d'affaires et indiquent pour les questions de A à D la variation par rapport au mois précédent.  
<sup>2</sup> Mouvements saisonniers éliminés.

## IV - 1. — INDICES GENERAUX DE LA PRODUCTION INDUSTRIELLE

Base 1958 = 100

Moyennes mensuelles ou mois	Indices non désaisonnalisés				Indices désaisonnalisés
	Source : I.N.S.		Source : I.R.E.S.P. 1	Source : Agéfi 2	Source : I.N.S.
	Indice général *	dont : industries manufacturières seules	Indice général *	Indice général	Indice général *
1961 .....	119	124	114	122	119
1962 .....	125	132	120	130	125
1963 .....	135	142	129	138	136
1964 .....	144	153	139	147	144
1965 .....	r 147	r 157	145	149	148
1966 .....	p 150	p 162	148	150	p 150
1966 2 <sup>e</sup> trimestre .....	r 152	r 164	154	152	r 150
3 <sup>e</sup> trimestre .....	p 143	p 155	136	147	p 151
4 <sup>e</sup> trimestre .....	p 156	p 168	155	152	p 150
1967 1 <sup>er</sup> trimestre .....	p 152	p 164	p 152	152	p 153
2 <sup>e</sup> trimestre .....	p 154	p 166		153	p 152
3 <sup>e</sup> trimestre .....				p 147	
1966 Septembre .....	p 162	p 175	155	155	p 153
Octobre .....	p 156	p 169	151	155	p 146
Novembre .....	p 152	p 163	159	147	p 147
Décembre .....	p 159	p 171	153	153	p 156
1967 Janvier .....	p 149	p 161	p 150	154	p 150
Février .....	p 147	p 158	p 151	146	p 156
Mars .....	p 160	p 172	p 154	156	p 152
Avril .....	p 155	p 167	p 150	151	p 156
Mai .....	p 146	p 157	p 148	152	p 148
Juin .....	p 161	p 173		157	p 152
Juillet .....	p 113	p 123		p 138	p 143
Août .....				p 149	
Septembre .....				156 <sup>3</sup>	

\* Non compris la construction.

1 Indices sur base originale 1961 convertis en indices base 1958 = 100.

2 Indices sur base originale 1953 convertis en indices base 1958 = 100.

3 Prévision.

## IV - 2. — INDICES DE LA PRODUCTION INDUSTRIELLE (Principaux secteurs)

Base 1958 = 100

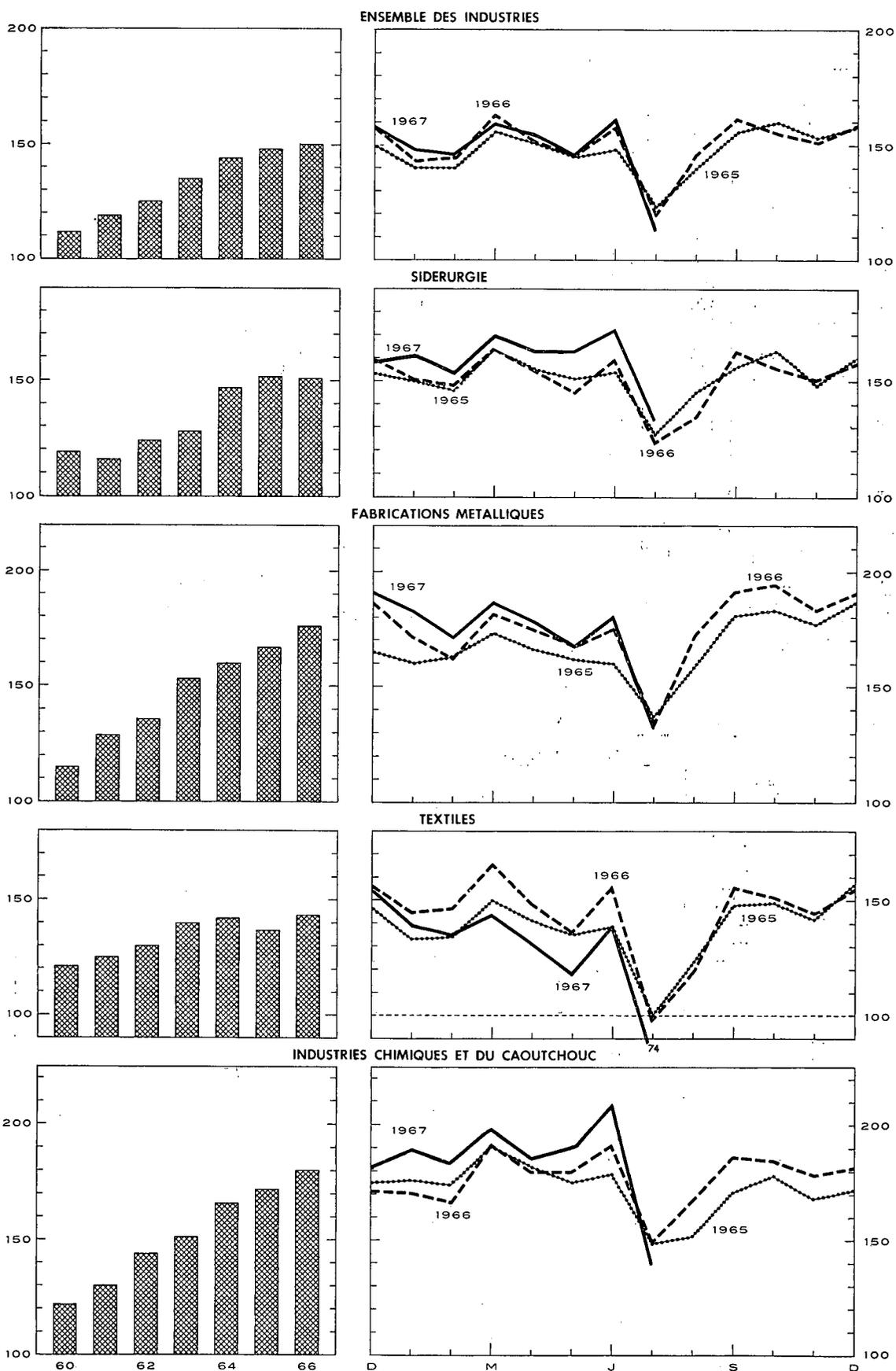
Source : I.N.S.

Moyennes mensuelles ou mois	Indice général *	Industries manufacturières													
		Industries extractives	dont :												
			Indice général	Industries prod. minéraux non métall. à l'excl. dérivés pétrole et charbon	Sidérurgie	Industrie des métaux non ferreux	Industrie des fabrications métalliques	Industries alimentaires et fabrication des boissons	Industries textiles			Industrie chimique et industrie du caoutchouc		Raffineries de pétrole	
									Total	Fila-tures	Tissage	Bonne-terie	Total		dont : Trans-forma-tion des matières plasti-ques (1962 = 100)
1961 .....	119	85	124	126	116	132	129	112						125	
1962 .....	125	86	132	134	124	130	136	115	130	130	130	132	144	100	130
1963 .....	135	88	142	131	128	145	153	119	140	137	139	157	151	124	187
1964 .....	144	92	153	151	147	162	160	127	142	135	146	153	166	148	206
1965 .....	r 147	85	r 157	147	152	175	167	127	138	132	137	154	172	178	241
1966 .....	p 150	76	p 162	148	151	177	p 175	134	145	135	149	161	178	213	256
1966 1 <sup>er</sup> trimestre .....	r 150	80	r 161	133	155	184	172	119	152	146	154	168	177	191	252
2 <sup>e</sup> trimestre .....	r 152	79	r 164	160	154	178	172	130	148	139	151	163	184	217	234
3 <sup>e</sup> trimestre .....	p 143	69	p 155	150	141	169	p 167	138	123	119	133	145	168	200	262
4 <sup>e</sup> trimestre .....	p 156	77	p 168	148	155	177	p 190	150	151	137	158	167	182	245	275
1967 1 <sup>er</sup> trimestre .....	p 152	76	p 164	137	162	177	p 180	p 129	139	124	147	r158	190	262	266
2 <sup>e</sup> trimestre .....	p 154	78	p 166	p163	166	164	p 175	p 132	p130	120	139	p153	p195	p 260	252
1966 Juillet .....	r 120	53	r 131	138	124	143	137	124	99	89	119	83	150	157	278
Août .....	p 147	74	p 159	154	135	181	p 173	141	130	126	121	165	168	202	253
Septembre .....	p 162	80	p 175	158	163	183	p 192	148	155	142	160	187	187	240	255
Octobre .....	p 156	76	p 169	159	156	175	p 195	156	152	139	158	175	185	261	267
Novembre .....	p 152	77	p 163	145	151	174	p 184	162	145	128	154	168	179	240	270
Décembre .....	p 159	78	p 171	141	158	181	p 191	133	155	145	162	157	182	234	288
1967 Janvier .....	p 149	77	p 161	129	162	185	p 183	120	r138	124	149	r146	189	245	273
Février .....	p 147	72	p 158	128	154	176	p 172	123	r135	119	144	r152	183	255	251
Mars .....	p 160	80	p 172	153	170	170	p 187	p 143	144	129	147	176	199	285	275
Avril .....	p 155	75	p 167	156	163	155	p 179	p 122	132	120	139	r148	p186	262	259
Mai .....	p 146	76	p 157	164	163	159	p 167	p 125	p118	110	131	146	p190	261	256
Juin .....	p 161	82	p 173	p 171	173	179	p 180	p 147	p139	130	146	p164	p209	p 255	241
Juillet .....	p 113	50	123	135	134	142	133	128	74	74	76	67	140	153	231

\* Non compris la construction.

### IV - 2. — INDICES DE LA PRODUCTION INDUSTRIELLE (I.N.S.)

Base 1958 = 100



### IV - 3. — ENERGIE

Sources : Administration des Mines [col. (1), (2) et (5)] — Administration de l'Energie [col. (8) et (9)] — Calculs B.N.B. [col. (4)] — I.N.S. [col. (3), (6) et (7)].

Moyennes mensuelles ou mois	Houille					Electricité	Pétroles bruts	Gaz	
	Production globale	Stock sur le carreau des char- bonnages à fin de période	Importations nettes	Consom- mation apparente de houille cru <sup>1</sup>	Rendement journalier par ouvrier fond et surface	Production totale	Mise en œuvre	Production des cokeries destinée aux fournitures industrielles directes	Total de gaz disponible
					(kg)				
	(milliers de tonnes)				(kg)	(millions kWh)	(milliers ton.)	(millions de m <sup>3</sup> )	
(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)	(9)	
1961	1.794	4.394	122	2.477	1.090	1.247	660	102	196
1962	1.769	1.351	182	2.582	1.149	1.368	705	104	214
1963	1.785	454	474	2.664	1.163	1.488	1.013	102	224
1964	1.775	1.489	407	2.504	1.154	1.623	1.112	106	240
1965	1.649	2.419	422	2.393	1.212	1.697	1.300	107	268
1966	1.458	3.046	417	2.188	1.270	1.794	1.382	97	254
1965 3 <sup>e</sup> trimestre	1.459	2.035	453	2.285	1.205	1.529	1.280	100	204
4 <sup>e</sup> trimestre	1.700	2.419	511	2.504	1.256	1.857	1.385	105	278
1966 1 <sup>er</sup> trimestre	1.584	2.802	414	2.262	1.261	1.877	1.364	99	294
2 <sup>e</sup> trimestre	1.483	3.077	494	2.270	1.263	1.709	1.266	97	224
3 <sup>e</sup> trimestre	1.284	3.051	382	1.995	1.253	1.623	1.414	90	200
4 <sup>e</sup> trimestre	1.482	3.046	377	2.222	1.300	1.965	1.485	100	298
1967 1 <sup>er</sup> trimestre	1.472	3.094	309	2.139	1.314	1.945	1.440		
2 <sup>e</sup> trimestre	1.430	3.033	426	2.245	p 1.352	1.812	1.401		
1966 Juin	1.531	3.077	482	2.284	1.256	1.701	1.091	96	210
Juillet	1.012	3.014	344	1.673	1.235	1.471	1.500	82	186
Août	1.354	3.005	444	2.170	1.241	1.633	1.367	91	201
Septembre	1.485	3.051	356	2.143	1.284	1.764	1.375	98	213
Octobre	1.441	3.095	349	2.125	1.283	1.888	1.441	101	247
Novembre	1.480	3.053	331	2.190	1.299	1.951	1.454	96	316
Décembre	1.528	3.046	451	2.350	1.319	2.055	1.559	103	333
1967 Janvier	1.518	2.959	295	2.276	1.294	2.056	1.476		
Février	1.393	3.013	326	1.975	1.321	1.826	1.354		
Mars	1.506	3.094	306	2.165	1.326	1.952	1.489		
Avril	1.396	3.014	442	2.267	p 1.328	1.832	1.399		
Mai	1.410	3.004	431	2.198	p 1.353	1.794	1.485		
Juin	1.484	3.033	406	2.271	p 1.374	1.810	1.320		
Juillet	p 943	p 2.920			p 1.319	1.519			
Août	p 1.293	p 2.916			p 1.347	1.689			

<sup>1</sup> Production de houille + importations nettes de charbon, de coke et d'agglomérés + la variation des stocks (1,3 tonne de coke et 0,9 tonne d'agglomérés = 1 tonne de houille crue).

### IV - 4. — METALLURGIE

Sources : I.N.S. [col. (1) et (2)] — Fabrimétal [col. (3) à (6)].

Moyennes mensuelles ou mois	Sidérurgie (milliers de tonnes)		Fabrications métalliques (milliards de francs)			Expéditions totales
	Production d'acier brut	Production d'acier fini	Commandes inscrites			
			pour le marché intérieur	pour les exportations	Total	
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	
1961	584	405	5,43	3,76	9,19	8,09
1962	613	451	5,35	3,74	9,09	8,94
1963	627	476	5,90	4,03	9,93	10,25
1964	728	536	6,29	5,20	11,49	11,84
1965	764	559	6,58	6,02	12,60	12,76
1966	743	572	6,90	6,59	13,49	13,43
1965 3 <sup>e</sup> trimestre	736	508	5,77	5,35	11,12	11,41
4 <sup>e</sup> trimestre	806	566	7,26	6,54	13,80	14,32
1966 1 <sup>er</sup> trimestre	756	535	6,67	6,96	13,63	13,22
2 <sup>e</sup> trimestre	758	580	6,85	6,86	13,71	14,27
3 <sup>e</sup> trimestre	695	520	6,67	5,45	12,12	11,65
4 <sup>e</sup> trimestre	763	604	7,40	7,11	14,51	14,59
1967 1 <sup>er</sup> trimestre	788	632	p 6,86	p 6,86	p 13,72	p 13,36
2 <sup>e</sup> trimestre	p 829	650				
1966 Juin	787	609	7,40	7,08	14,48	15,39
Juillet	612	432	5,31	5,02	10,33	9,95
Août	668	495	8,27	4,83	13,10	10,84
Septembre	804	631	6,42	6,50	12,92	14,17
Octobre	764	617	6,64	7,21	13,85	13,92
Novembre	752	580	7,08	6,99	14,07	13,87
Décembre	775	615	8,47	7,15	15,62	15,98
1967 Janvier	796	633	p 6,46	p 6,64	p 13,10	p 12,91
Février	741	593	p 6,44	p 6,72	p 13,16	p 12,71
Mars	827	670	p 7,69	p 7,20	p 14,89	p 14,48
Avril	800	650	p 6,31	p 6,30	p 12,61	p 13,91
Mai	p 804	628				
Juin	p 882	673				
Juillet	p 671	472				
Août	686 <sup>1</sup>					

<sup>1</sup> Estimations de l'Agéfi.

**IV - 5. — CONSTRUCTION : données annuelles**

Source : Institut National de Statistique.

Années	Bâtiments destinés exclusivement ou principalement à l'habitation					Bâtiments destinés principalement à un autre usage que l'habitation				
	Autorisations de bâtir accordées				Bâtiments achevés	Autorisations de bâtir accordées				Bâtiments achevés
	Constructions nouvelles ou reconstructions totales		Transformations, extensions ou reconstructions partielles			Constructions nouvelles ou reconstructions totales		Transformations, extensions ou reconstructions partielles		
	Nombre	Volume à construire (milliers de m <sup>3</sup> )	Nombre	Volume à construire (milliers de m <sup>3</sup> )	Nombre	Volume à construire (milliers de m <sup>3</sup> )	Nombre	Volume à construire (milliers de m <sup>3</sup> )	Nombre	Volume à construire (milliers de m <sup>3</sup> )
Nombre										
1957	34.904	24.063	9.407	1.318	31.150	3.618	9.255	3.009	3.772	6.057
1958	32.329	21.732	9.368	1.192	29.510	2.636	6.059	2.619	2.843	4.930
1959	38.989	26.683	9.724	1.368	33.045	3.036	8.661	3.135	4.951	5.286
1960	41.102	28.881	9.645	1.230	34.129	3.151	11.805	3.567	6.360	5.407
1961	44.552	31.603	10.436	1.406	35.232	3.498	12.785	3.958	7.071	5.975
1962	38.530	27.818	9.888	1.617	31.446	4.957	16.545	2.960	5.399	5.424
1963	38.686	28.020	12.025	1.436	27.696	6.016	20.797	3.280	4.537	5.172
1964	44.035	34.575	14.389	1.653	<sup>p</sup> 34.032	6.583	20.661	3.826	5.402	<sup>p</sup> 7.248
1965	<sup>p</sup> 38.796				39.780	1		1		9.372
1966	<sup>p</sup> 42.648				32.702	1		1		10.143

<sup>1</sup> En 1965 et 1966, le nombre d'autorisations pour les constructions nouvelles, reconstructions totales, transformations, extensions et reconstructions partielles s'élève respectivement à 10.778 et 18.908.

**IV - 6. — CONSTRUCTION : données mensuelles**

Source : Institut National de Statistique.

Moyennes mensuelles ou mois	Bâtiments destinés exclusivement ou principalement à l'habitation <sup>1</sup>		Bâtiments destinés principalement à un autre usage que l'habitation <sup>2</sup>	
	Autorisations de bâtir accordées	Bâtiments achevés	Autorisations de bâtir accordées	Bâtiments achevés
1965 3 <sup>e</sup> trimestre	3.238	3.894	969	797
4 <sup>e</sup> trimestre	3.014	3.866	935	913
1966 1 <sup>er</sup> trimestre	3.803	2.376	1.006	946
2 <sup>e</sup> trimestre	4.063	2.596	1.351	651
3 <sup>e</sup> trimestre	3.348	2.715	1.227	807
4 <sup>e</sup> trimestre	3.001	3.214	1.053	977
1967 1 <sup>er</sup> trimestre	3.029	2.033	1.011	616
1966 Mai	3.908	2.701	1.290	679
Juin	4.057	2.419	1.420	632
Juillet	3.416	2.771	1.240	694
Août	3.368	2.476	1.246	745
Septembre	3.261	2.899	1.195	981
Octobre	3.172	2.957	1.177	845
Novembre	2.916	2.839	926	969
Décembre	2.916	3.845	1.055	1.117
1967 Janvier	2.644	1.502	847	512
Février	3.057	2.329	1.001	702
Mars	3.385	2.269	1.184	633
Avril	3.582	2.235	1.280	680
Mai	3.473	2.067	1.182	549

<sup>1</sup> Constructions nouvelles ou reconstructions totales pour lesquelles une autorisation de bâtir a été accordée.

<sup>2</sup> Constructions, reconstructions, transformations et extensions pour lesquelles une autorisation de bâtir a été accordée.

### IV - 7. — EVOLUTION COMPAREE DE LA PRODUCTION INDUSTRIELLE DES PAYS DE LA C.E.E

Indices généraux de la production industrielle (ajustés pour variations saisonnières)

Base 1960 = 100

Source : O.C.D.E.

	Ensemble des pays C.E.E.			Belgique			Allemagne occidentale 1		
	1965	1966	% variat. *	1965	1966	% variat. *	1965	1966	% variat. *
1 <sup>er</sup> trimestre .....	130	138	+ 6,2	132	136	+ 3,0	131	135	+ 3,1
2 <sup>e</sup> trimestre .....	132	139	+ 5,3	132	135	+ 2,3	132	136	+ 3,0
3 <sup>e</sup> trimestre .....	133	139	+ 4,5	131	134	+ 2,3	131	133	+ 1,5
4 <sup>e</sup> trimestre .....	135	139	+ 3,0	136	134	- 1,5	133	131	- 1,5
	1966	1967		1966	1967		1966	1967	
1 <sup>er</sup> trimestre .....	138	139	+ 0,7	136	137	+ 0,7	135	129	- 4,4
2 <sup>e</sup> trimestre .....	139	139	...	135	136	+ 0,7	136	128	- 5,9
3 <sup>e</sup> trimestre .....	139			134			133		
4 <sup>e</sup> trimestre .....	139			134			131		
	France			Italie			Pays-Bas		
	1965	1966	% variat. *	1965	1966	% variat. *	1965	1966	% variat. *
1 <sup>er</sup> trimestre .....	125	134	+ 7,2	134	151	+ 12,7	131	139	+ 6,1
2 <sup>e</sup> trimestre .....	127	136	+ 7,1	139	154	+ 10,8	131	141	+ 7,6
3 <sup>e</sup> trimestre .....	129	139	+ 7,8	142	158	+ 11,3	134	142	+ 6,0
4 <sup>e</sup> trimestre .....	133	140	+ 5,3	145	162	+ 11,7	138	146	+ 5,8
	1966	1967		1966	1967		1966	1967	
1 <sup>er</sup> trimestre .....	134	139	+ 3,7	151	166	+ 9,9	139	145	+ 4,3
2 <sup>e</sup> trimestre .....	136	138	+ 1,5	154	169	+ 9,7	141	145	+ 2,8
3 <sup>e</sup> trimestre .....	139			158			142		
4 <sup>e</sup> trimestre .....	140			162			146		

\* Pourcentage de variation par rapport à l'indice du trimestre correspondant de l'année précédente.

1 A l'exclusion de la Sarre et de Berlin-Ouest.

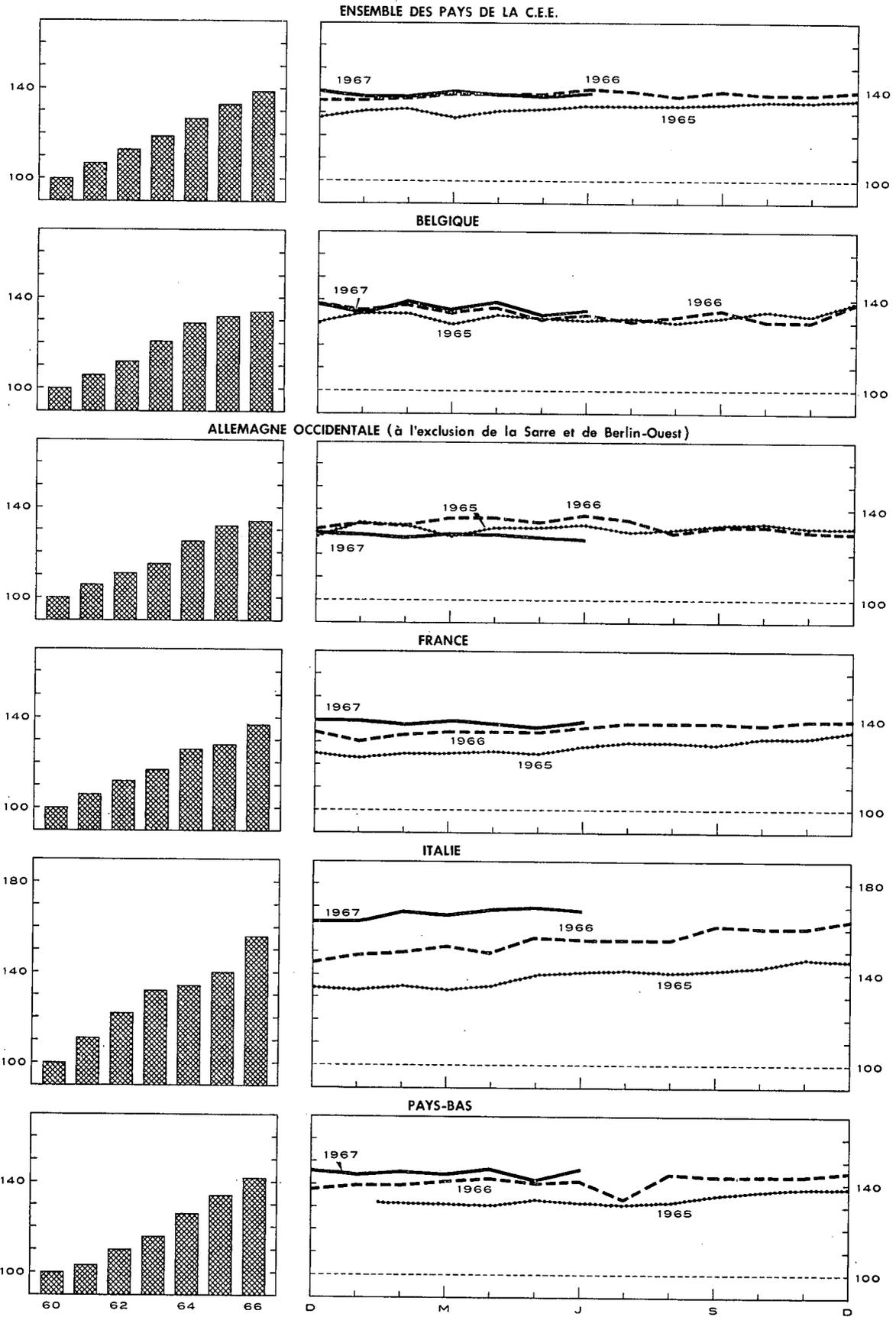
Références bibliographiques : *Annuaire statistique de la Belgique*. — *Bulletin de Statistique de l'I.N.S.* — *Annales des Mines de Belgique*. — *Revue du Travail*. — *Recherches économiques de Louvain (I.R.E.S.P.)*. — *Industrie*, revue de la F.I.B. — *Bulletin de Fabrimétal*. — *Bulletin statistique mensuel de Fédéchar*. — *Bulletin mensuel du M.A.E.* (Administration de l'Industrie - Energie électrique). — *Energie*. — *Piyaz*, circulaire d'information de la Fédération de l'Industrie du Gaz. — *Agence économique et financière*. — *La Construction*. — *Principaux indicateurs économiques (O.C.D.E.)*.

IV - 7. — EVOLUTION COMPAREE DE LA PRODUCTION INDUSTRIELLE  
DES PAYS DE LA C.E.E

Indices généraux de la production industrielle (O.C.D.E.)

Base 1960 = 100

(Indices ajustés pour variations saisonnières)



## V. — SERVICES

### 1. — TRANSPORTS

#### a. — Activité de la S.N.C.B., de la S.N.C.V. et de la SABENA

Sources : S.N.C.B., S.N.C.V. et SABENA.

Moyennes mensuelles ou mois	S.N.C.B.					S.N.C.V. Tonnes-km transportées <sup>2</sup>	SABENA	
	Trafic voyageurs	Trafic marchandises (wagons complets)					Trafic payant aérien régulier	
	Nombre de voyageurs- km	Nombre de tonnes-km productives <sup>1</sup>	Tonnage total	dont :			(millions de passagers-km)	(millions de tonnes-km)
				combustibles et huiles minérales	Minerais			
(millions)	(milliers de tonnes)	(milliers de tonnes)			(milliers)			
1960	715	525	5.070	1.935	1.155	294	108,7	13,8
1961	724	538	5.115	1.937	1.177	225	98,2	12,9
1962	746	539	5.189	1.998	1.209	212	115,4	13,7
1963	751	569	5.444	2.212	1.151	171	112,2	13,8
1964	753	577	5.549	2.030	1.291	154	135,5	16,5
1965	748	563	5.323	1.867	1.274	124	148,8	18,8
1966	726	519	4.943	1.650	1.222	114	137,8	18,4
1965 4 <sup>e</sup> trimestre	755	590	5.580	1.952	1.311	135	120,2	17,4
1966 1 <sup>er</sup> trimestre	726	538	5.054	1.722	1.257	111	83,9	12,7
2 <sup>e</sup> trimestre	731	514	4.974	1.655	1.211	127	126,4	15,7
3 <sup>e</sup> trimestre	711	483	4.571	1.570	1.139	104	230,4	27,8
4 <sup>e</sup> trimestre	735	543	5.172	1.653	1.281	114	110,6	17,3
1967 1 <sup>er</sup> trimestre	p 723	509	4.897	1.579	1.257	108	97,0	15,7
2 <sup>e</sup> trimestre	p 714	508	5.115	1.689	1.264	108	170,1	23,2
1966 Juillet	673	444	4.094	1.307	1.030	102	242,2	27,8
Août	728	484	4.591	1.505	1.193	103	246,6	28,2
Septembre	733	521	5.028	1.598	1.193	108	202,4	27,4
Octobre	748	548	5.198	1.607	1.297	113	145,2	20,0
Novembre	717	518	5.032	1.644	1.173	113	90,4	15,0
Décembre	740	564	5.286	1.707	1.373	116	96,1	17,0
1967 Janvier	p 737	513	4.959	1.690	1.272	115	96,7	15,4
Février	p 693	480	4.546	1.441	1.168	95	86,2	14,7
Mars	p 738	535	5.185	1.606	1.330	115	108,1	17,0
Avril	p 697	458	4.788	1.641	1.079	100	135,2	19,6
Mai	p 736	518	5.167	1.678	1.357	107	172,3	23,6
Juin	p 709	548	5.392	1.747	1.356	116	202,7	26,3
Juillet	p 687	445	4.192	1.309	1.161	27		

<sup>1</sup> Les tonnes-km productives sont relatives aux transports commerciaux (à l'exclusion des transports en service) : c'est la somme des produits du poids de chaque expédition par le parcours pour lequel elle a été taxée.

<sup>2</sup> Les tonnes-km transportées sont calculées en faisant la somme des produits du tonnage transporté par le nombre de kilomètres du transport effectué.

#### V - 1b. — Navigation maritime

Sources : Administration du port d'Anvers [col. (1)], du port de Gand [col. (4)], I.N.S. (autres colonnes).

Moyennes mensuelles ou mois	Port d'Anvers			Port de Gand		
	Capacité des navires entrés (milliers de tonnes de jauge)	Marchandises (milliers de tonnes métriques)		Capacité des navires entrés (milliers de tonnes de jauge)	Marchandises (milliers de tonnes métriques)	
		Entrées	Sorties		Entrées	Sorties
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)
1960	3.774	1.816	1.288	150	166	75
1961	3.846	1.936	1.284	139	167	61
1962	4.167	2.159	1.300	137	143	70
1963	4.356	2.602	1.282	151	162	67
1964	4.558	3.036	1.408	165	178	78
1965	4.615	3.366	1.587	160	149	108
1966	4.761	3.376	1.514	143	148	76
1965 3 <sup>e</sup> trimestre	4.681	3.507	1.634	146	155	85
4 <sup>e</sup> trimestre	4.763	3.520	1.787	157	144	104
1966 1 <sup>er</sup> trimestre	4.764	3.542	1.471	129	106	77
2 <sup>e</sup> trimestre	4.772	3.283	1.494	136	144	75
3 <sup>e</sup> trimestre	4.687	3.358	1.577	144	161	71
4 <sup>e</sup> trimestre	4.823	3.323	1.515	165	181	82
1967 1 <sup>er</sup> trimestre	4.916	3.597	1.562	141	143	94
2 <sup>e</sup> trimestre	5.029			111		
1966 Juillet	4.980	3.398	1.440	134	190	70
Août	4.529	3.352	1.574	168	154	43
Septembre	4.551	3.323	1.717	131	140	99
Octobre	4.963	3.269	1.630	147	129	36
Novembre	4.743	3.308	1.612	169	193	108
Décembre	4.764	3.392	1.303	178	221	102
1967 Janvier	5.165	3.846	1.574	145	146	87
Février	4.325	2.928	1.783	136	116	91
Mars	5.257	4.017	1.329	141	168	103
Avril	5.332			109		
Mai	4.943			109		
Juin	4.811			116		
Juillet	4.658			141		

<sup>1</sup> Trafic intérieur + importations + exportations + transit.

#### V - 1c. — Navigation intérieure

Source : I.N.S.

Ensemble des trafics <sup>1</sup>	
(milliers de tonnes métriques)	(millions de tonnes- km.)
(1)	(2)
5.097	436
5.426	456
5.553	452
5.400	433
6.276	509
6.412	507
6.633	497
6.633	525
6.395	497
6.197	472
7.070	534
6.739	503
6.524	479
6.705	493
6.022	451
7.238	528
6.958	531
6.715	520
6.524	481
6.333	437
6.188	464
6.265	464
7.663	552
7.359	532

## V - 2. — TOURISME

(milliers de nuitées)

Source : Institut National de Statistique.

Moyennes mensuelles ou mois	Total	dont pays de résidence habituelle					
		Belgique	France	Pays-Bas	Royaume-Uni	Allemagne occ.	U.S.A.
1959 .....	1.249	979	55	30	82	27	20
1960 .....	1.307	982	69	33	99	33	25
1961 .....	1.387	1.061	74	34	89	38	21
1962 .....	1.437	1.083	82	37	98	41	23
1963 .....	1.498	1.110	89	38	105	48	27
1964 .....	1.587	1.157	102	42	113	53	29
1965 .....	1.661	1.210	106	45	115	61	32
1966 .....	1.647	1.200	99	47	103	67	33
1965 3 <sup>e</sup> trimestre .....	4.188	3.226	255	93	282	135	50
4 <sup>e</sup> trimestre .....	464	268	35	23	19	28	22
1966 1 <sup>er</sup> trimestre .....	378	210	29	20	15	24	17
2 <sup>e</sup> trimestre .....	1.603	1.127	107	46	123	64	38
3 <sup>e</sup> trimestre .....	4.130	3.202	222	98	254	147	56
4 <sup>e</sup> trimestre .....	476	261	39	25	20	31	21
1967 1 <sup>er</sup> trimestre .....	529	313	47	24	29	30	18
1966 Avril .....	1.504	1.080	131	34	101	44	27
Mai .....	1.134	720	85	42	92	62	38
Juin .....	2.172	1.580	105	62	176	86	48
Juillet .....	5.513	4.543	200	151	299	106	62
Août .....	5.472	4.212	334	98	315	260	59
Septembre .....	1.406	852	132	45	147	74	47
Octobre .....	548	284	47	28	26	40	31
Novembre .....	450	239	40	24	18	30	19
Décembre .....	432	261	30	22	16	23	13
1967 Janvier .....	367	193	30	20	15	27	17
Février .....	348	182	29	19	14	24	16
Mars .....	873	564	82	32	58	38	22
Avril .....	1.020	694	87	32	49	43	32

## V - 3. — COMMERCE INTERIEUR

a. — Indices des ventes

Base 1953 = 100

Source : Institut National de Statistique.

Moyennes mensuelles ou mois	Grands magasins à rayons multiples 1					Coopératives	Gros-sistes	Entre-prises à suc-cursales	Indices après élimination des variations de prix et des variations saisonnières (Calculs B.N.B.)		
	Indice général	Alimen-tation	Habille-ment	Ameu-blement	Ménage 2				Indice général	Alimen-tation générale	Alimen-tation
1959 .....	144	145	149	126	150	132	145	138	131	120	132
1960 .....	156	159	159	141	162	138	155	144	143	125	142
1961 .....	161	160	164	145	165	144	163	152	145	130	147
1962 .....	170	172	172	154	171	152	173	172	151	135	154
1963 .....	180	177	185	164	179	161	179	193	156	140	156
1964 .....	196	188	200	183	200	168	196	220	163	140	163
1965 * .....	212	203	212	199	218	181	213	260	168	145	169
1966 .....	225	218	222	206	236	188	220	295	173	145	166
1965 4 <sup>e</sup> trimestre .....	253	233	253	206	252	198	232	290	170	148	176
1966 1 <sup>er</sup> trimestre .....	195	209	179	209	214	186	206	274	167	145	166
2 <sup>e</sup> trimestre .....	221	209	238	203	220	185	219	289	171	143	164
3 <sup>e</sup> trimestre .....	214	206	206	200	233	178	223	286	175	143	164
4 <sup>e</sup> trimestre .....	272	249	262	212	278	203	233	333	179	147	171
1967 1 <sup>er</sup> trimestre .....	210	229	188	208	227	189	r 226	322	174	143	172
2 <sup>e</sup> trimestre .....	226	228	229	197	229	199	r 260	348	172	151	191
1966 Juillet .....	229	211	234	212	246	173	204	282			
Août .....	204	197	184	183	226	178	233	286			
Septembre .....	210	209	200	205	228	183	231	290			
Octobre .....	239	227	254	216	254	190	219	301			
Novembre .....	251	222	234	183	224	188	226	306			
Décembre .....	327	299	298	238	356	232	254	392			
1967 Janvier .....	206	220	188	221	220	195	r 213	317			
Février .....	194	214	160	198	230	176	r 220	308			
Mars .....	229	252	216	205	230	195	r 246	341			
Avril .....	229	235	224	212	232	188	r 232	337			
Mai .....	218	218	226	190	222	192	r 249	334			
Juin .....	231	231	238	190	234	218	r 299	372			
Juillet .....	225	201	236	192	238						

\* A partir de 1965 nouvelle série, indices sur base originale 1964 = 100 convertis en base 1953 = 100.

1 Y compris les ventes en supermarché à partir de 1965. — 2 Articles de ménage et appareils ménagers.

### V - 3b. — Ventes à tempérament

#### 1° — Résultats généraux

Source : Institut National de Statistique.

	Nombre de contrats en cours à fin de semestre (milliers)				Crédits en cours à fin de semestre (milliards de francs)				Crédit accordé au cours du semestre (milliards de francs)			
	Total	Financement par			Total	Financement par			Total	Financement par		
		vendeurs	banques	organismes de financement ou particuliers		vendeurs	banques	organismes de financement ou particuliers		vendeurs	banques	organismes de financement ou particuliers
1964 2 <sup>e</sup> semestre	1.406	738	139	529	14,80	5,48	3,86	5,46	6,11	2,53	1,40	2,18
1965 1 <sup>er</sup> semestre	1.456	789	140	527	15,24	5,76	3,95	5,52	6,61	2,85	1,54	2,22
2 <sup>e</sup> semestre	1.500	793	139	568	16,04	6,01	4,05	5,98	6,57	2,97	1,40	2,20
1966 1 <sup>er</sup> semestre	1.501	820	133	548	16,50	6,30	4,26	5,94	6,93	3,10	1,58	2,25
2 <sup>e</sup> semestre	1.552	873	123	556	17,20	6,78	4,51	5,91	7,25	3,33	1,63	2,29

#### 2° — Retards de paiement

	Nombre de débiteurs en retard de payer 3 termes échus et plus au cours du semestre (milliers)				Total des montants de 3 termes impayés par les débiteurs visés dans les colonnes précédentes (millions de francs)			
	Total	Financement par			Total	Financement par		
		vendeurs	banques	organismes de financement ou particuliers		vendeurs	banques	organismes de financement ou particuliers
1964 2 <sup>e</sup> semestre	73	28	2	43	95,8	36,4	10,3	49,1
1965 1 <sup>er</sup> semestre	50	29	2	19	99,7	37,3	12,1	50,3
2 <sup>e</sup> semestre	47	27	2	18	86,1	34,3	9,9	41,9
1966 1 <sup>er</sup> semestre	46	26	2	18	97,9	32,8	11,7	53,4
2 <sup>e</sup> semestre	47	27	2	18	98,0	36,9	10,1	51,0

#### 3° — Répartition des crédits accordés au cours du semestre, par nature des marchandises

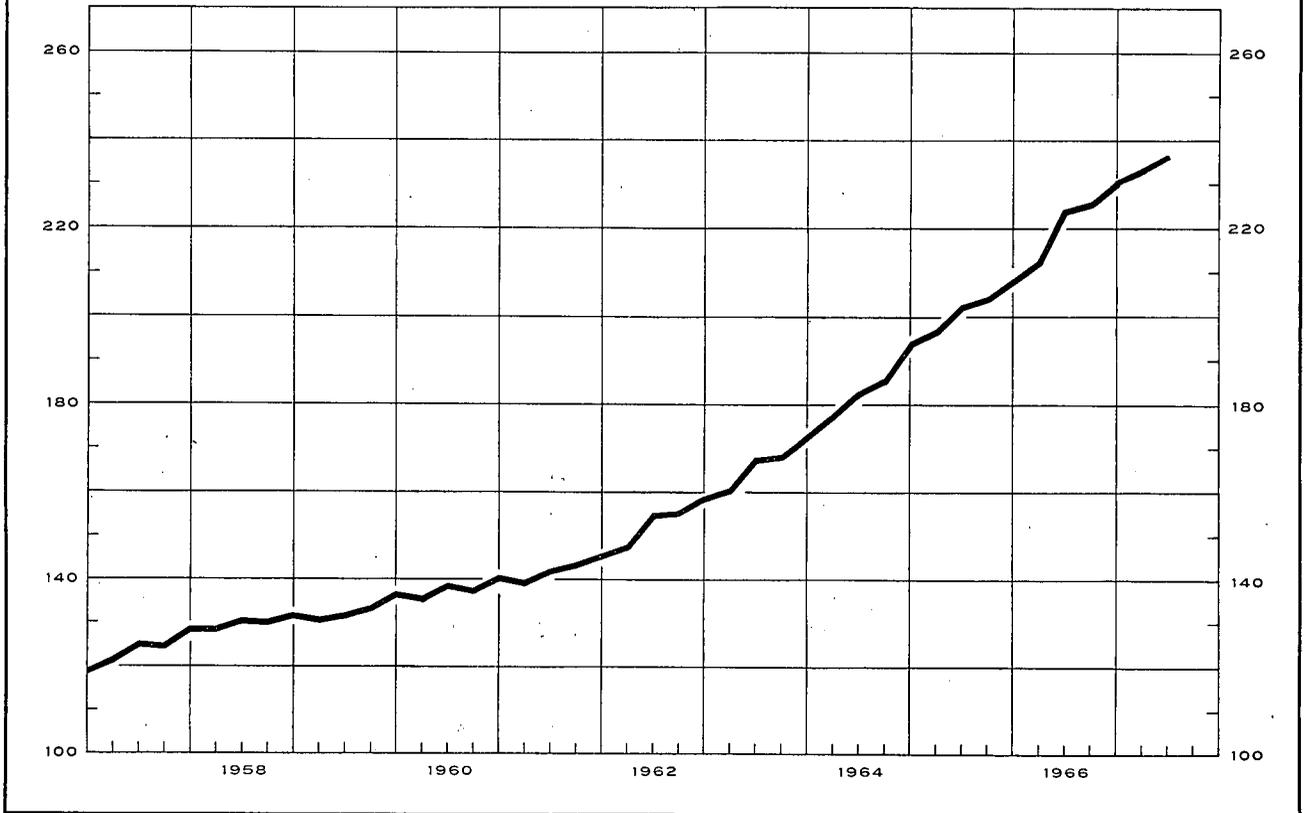
	Total	Camions, camionnettes, autobus, matériel de transport lourd		Matériel agricole, tracteurs agricoles, bétail	Autos pour transport de personnes exceptés autobus		Motos, scooters, vélos, moteurs, bicyclettes	Textiles, fourrures, vêtement	Livres	Équipement professionnel autre que articles cités antérieurement (commerce, artisanat, industrie, professions libérales)	Articles ménagers et à usage personnel non dénommés ailleurs	Services (voyages, réparations de véhicules à moteur)
		neufs	usagés		neufs	usagés						
Nombre de contrats (milliers)												
1964 2 <sup>e</sup> semestre	895	4,1	1,0	2,0	37,0	15,2	11,7	388,4	14,4	8,5	409,2	3,5
1965 1 <sup>er</sup> semestre	827	4,5	1,1	2,3	46,4	18,0	9,3	380,1	19,1	7,2	334,8	4,4
2 <sup>e</sup> semestre	845	3,8	1,1	2,1	42,9	18,5	8,6	371,4	25,1	13,2	355,3	2,7
1966 1 <sup>er</sup> semestre	919	4,1	1,0	2,1	46,5	19,4	8,5	416,8	23,2	7,8	386,8	2,8
2 <sup>e</sup> semestre	792	3,9	0,9	2,6	45,5	17,6	8,5	307,8	28,5	8,2	364,3	4,2
Crédit accordé (millions de francs)												
1964 2 <sup>e</sup> semestre	6.107	598	76	130	1.932	409	75	346	66	569	1.873	33
1965 1 <sup>er</sup> semestre	6.607	649	74	138	2.388	511	65	295	74	619	1.752	44
2 <sup>e</sup> semestre	6.573	528	72	126	2.231	505	59	360	96	638	1.917	41
1966 1 <sup>er</sup> semestre	6.930	616	70	124	2.543	547	59	298	80	683	1.869	41
2 <sup>e</sup> semestre	7.250	596	68	218	2.463	528	56	355	91	743	2.037	45
Crédit accordé — Répartition en % par rapport au total												
1964 2 <sup>e</sup> semestre	100,0	9,8	1,3	2,1	31,6	6,7	1,2	5,7	1,1	9,3	30,7	0,5
1965 1 <sup>er</sup> semestre	100,0	9,8	1,1	2,1	36,1	7,7	1,0	4,5	1,1	9,4	26,5	0,7
2 <sup>e</sup> semestre	100,0	8,0	1,1	1,9	33,9	7,7	0,9	5,5	1,5	9,7	29,2	0,6
1966 1 <sup>er</sup> semestre	100,0	8,9	1,0	1,8	36,7	7,9	0,8	4,3	1,1	9,9	27,0	0,6
2 <sup>e</sup> semestre	100,0	8,2	0,9	3,0	34,0	7,3	0,8	4,9	1,3	10,2	28,8	0,6

Références bibliographiques : Annuaire statistique de la Belgique. — Bulletin de Statistique de l'I.N.S. — Bulletin de la Chambre de Commerce d'Anvers. — Recherches économiques de Louvain (I.R.E.S.P.). — Statistique mensuelle du trafic international des ports (I.N.S.). — Chronique des transports (bimensuel). — Les transports maritimes. Etude Annuelle (O.C.D.E.). — Bulletin général de Statistiques (Office statistique des Communautés européennes).

## VI. — REVENUS

### 1. — REMUNERATIONS DES OUVRIERS (hommes + femmes)

Indice du gain moyen brut par heure prestée  
(Base 1953 = 100)



#### Indices des rémunérations dans l'industrie

Base 1953 = 100

Sources : col. (1) - (2) - (3) : B.N.B. (méthode d'établissement, voir Bulletin de novembre 1957, p. 413). — col. (4) : O.N.S.S. calculs B.N.B. (voir note) — col. (5) : I.R.E.S.P.

	Gain moyen brut par heure prestée (1)	Salaire horaire type 1		Indice de la masse salariale 2 (4)	Indice du coût de la main-d'œuvre 3 (5)
		Ouvrier qualifié (2)	Ouvrier non qualifié (3)		
1958	131	129	129	125	132
1959	133	131	132	121	135
1960	138	135	137	128	141
1961	143	140	141	134	148
1962	154	149	151	146	160
1963	167	161	163	158	176
1963 4	167	160	162		
1964	185	176	180	181	200
1965	203	191	196	193	223
1966	224	209	215	208	246
1966 Mars	213	203	208		234
1966 Juin	224	209	216		247
1966 Sept.	226	212	218		249
1966 Déc.	231	214	219		254
1967 Mars	234	219	226		260
1967 Juin	237	221	229		

#### Moyennes générales des salaires horaires des ouvriers

(charges sociales comprises)

Source : Fédération des Industries belges.

	Belgique (francs belges)	Allemagne occidentale	Royaume-Uni	Pays-Bas	France	Italie
1958	37,04	95,1	95,0	70,2	101,4	80,4
1959	38,30	98,9	95,0	70,4	89,8	79,8
1960	39,71	105,2	98,4	73,8	92,8	81,5
1961	41,76	115,1	100,6	85,0	96,3	82,4
1962	44,72	119,6	98,9	87,5	98,8	88,6
1963	49,25	116,1	93,2	86,9	97,4	95,8
1964	55,98	111,3	88,3	89,7	91,8	94,4
1965	62,40	110,0	87,2	88,6	88,3	85,5
1966	68,73	105,9	85,5	86,3	85,7	80,4
1963 Août-Octobre	50,36	117,0	92,0	85,1	98,1	101,9
1964 Mars-Avril	54,29	112,2	89,6	90,7	94,1	94,4
1964 Sept.-Octobre	57,67	110,5	87,1	88,8	90,9	91,4
1965 Mars-Avril	61,22	107,9	86,9	89,1	89,2	86,2
1965 Sept.-Octobre	63,57	109,0	87,5	87,5	88,4	84,8
1966 Mars-Avril	66,75	108,2	87,5	87,5	86,8	82,5
1966 Sept.-Octobre	70,70	103,8	83,5	85,2	84,8	79,1

1 Non compris les ouvriers du transport.

2 Il s'agit de l'indice simple des rémunérations globales allouées aux ouvriers assujettis à la sécurité sociale et appartenant aux industries extractives et manufacturières, à celles du bâtiment et de la construction et aux transports et communications. (Pour la définition des rémunérations globales, voir XVe Rapport annuel O.N.S.S., p. 141.)

3 Cet indice, qui n'englobe pas les charbonnages, donne le coût horaire de la main-d'œuvre et non pas le coût par unité produite.

4 Les indices du gain moyen par heure prestée et du salaire horaire type sont obtenus en pondérant les indices relatifs aux différents secteurs économiques par les rémunérations salariales globales payées dans ces secteurs. Les rémunérations salariales globales retenues sont celles de l'année 1953 pour les périodes figurant au-dessus de la ligne (1953 et années antérieures); ce sont celles de l'année 1963 pour les périodes figurant au-dessous de la ligne (1963 et périodes suivantes).

5 La F.I.B. publie les salaires horaires étrangers exprimés en francs belges sur la base des cours du change. Les pourcentages obtenus ne tiennent pas compte des variations de niveau des prix belges et étrangers : ils ne reflètent donc pas le rapport des salaires réels.

**VI - 2. — GAINS HORAIRES BRUTS MOYENS DANS L'INDUSTRIE (hommes + femmes)**

(en francs par heure)

Source : I.N.S.

Groupe et branche d'industrie	1960 octobre	1961 octobre	1962 octobre	1963 octobre	1964 octobre	1965 octobre	1966 octobre p
<i>Industries extractives :</i>							
Extraction de charbon (fond et surf.) <sup>1</sup>	40,09	41,29	45,70	48,39	52,62	56,62	58,53
Carrières <sup>1</sup> .....	34,61	34,79	37,58	39,84	44,59	48,24	53,03
Total des industries extractives <sup>1</sup> .....	39,72	40,81	45,10	47,76	51,83	55,84	58,03
<i>Industries manufacturières :</i>							
Denrées alimentaires (sauf boissons) ...	25,98	27,67	29,41	32,75	37,09	40,29	44,07
Boissons .....	29,21	30,27	32,30	34,80	39,59	44,38	47,44
Tabac .....	22,27	22,94	26,12	29,50	33,50	37,06	40,99
Industries textiles .....	25,04	26,94	27,55	31,16	34,61	37,27	41,92
Chaussures, habillement .....	20,09	21,23	23,16	25,39	28,98	32,45	35,93
Bois (sauf meubles) .....	26,67	28,25	30,47	32,82	37,01	39,93	44,60
Industrie du meuble .....	27,59	30,05	31,38	35,27	40,65	42,17	46,81
Papier, articles en papier .....	28,98	30,85	33,39	35,87	39,61	43,58	47,84
Impressions et reliures .....	32,85	34,97	37,02	39,47	43,96	48,06	52,88
Cuir (sauf chaussures, habillement) .....	24,34	25,80	27,82	30,90	33,97	37,07	42,49
Industrie du caoutchouc et des matières plastiques .....	30,85	31,65	34,16	36,93	40,29	43,59	48,31
Industries chimiques .....	31,64	32,84	35,08	38,49	44,43	49,81	56,09
Industrie du pétrole .....	48,29	51,02	53,33	57,25	62,88	71,33	78,61
Produits minéraux non métalliques .....	30,37	32,05	34,43	37,31	42,55	45,83	51,55
Industries métallurgiques de base .....	41,11	42,13	45,11	47,96	52,08	54,96	61,64
Fabricat. métall., à l'exclus. des machines et du matériel de transport .....	31,08	32,72	35,92	38,85	43,37	46,13	50,29
Construction de machines, à l'exclusion des machines électriques .....	33,66	34,92	37,70	40,42	45,23	47,38	52,33
Industrie électrotechnique .....	29,60	30,18	33,57	35,48	39,97	43,99	46,83
Construction de matériel de transport ...	37,36	37,58	42,06	45,07	48,55	51,80	55,39
Industrie du diamant .....	25,42	25,99	26,72	31,50	33,24	34,68	n.d.
Total des industries manufacturières .....	29,59	31,01	33,26	36,20	40,74	44,03	48,33
dont : hommes .....	33,30	34,63	37,13	40,10	44,53	48,14	52,69
femmes .....	20,00	21,10	22,78	25,45	29,16	31,97	35,75
Construction <sup>1</sup> .....	32,76	33,17	36,21	38,66	43,75	47,30	52,92
<i>Moyenne générale pour l'industrie :</i>							
Total (hommes + femmes) .....	31,36	32,40	35,00	37,82	42,20	45,60	49,95
dont : hommes .....	34,16	35,14	37,99	40,81	45,11	48,75	53,29

<sup>1</sup> Hommes seulement.

Références bibliographiques : *Annuaire statistique de la Belgique*. — *Bulletin de Statistique de l'I.N.S.* — *Recherches économiques de Louvain (I.R.E.S.P.)*. — *Rapports annuels de l'O.N.S.S.* — *Revue du Travail*. — *Industrie*, revue de la F.I.B. — *Le coût de la main-d'œuvre dans l'industrie européenne*, *Etudes et Documents, nouvelle série*, no 52, 1959 (B.I.T.). — *Annuaire des statistiques du Travail (B.I.T.)*.

## VII. — PRIX ET INDICES DE PRIX

### 1. — PRIX DE GROS MONDIAUX

Moyennes journalières	Froment à New-York	Café à New-York Santos IV	Laine Mérinos 64S au Royaume- Uni	Coton 15/16 middling (New York- Spot)	Caoutchouc à Londres « Spot » price n° 1	Cuivre à Londres	Etain à Londres clôture	Ferrailles aux Etats-Unis	Pétrole brut à West-Texas
	cents par 60 lbs	cents par lb.	d par lb.	cents par lb.	d par lb.	£ par long ton	\$ par long ton	\$ par Barrel	
1959	251	36,8	91	34,6	29	238	785	40,3	2,78
1960	252	36,5	89	33,2	31	246	797	33,0	2,77
1961	254	35,8	90	34,3	24	230	888	35,3	2,86
1962	267	34,0	94	35,4	23	234	897	29,4	2,89
1963	269	34,3	107	35,4	21	234	910	27,0	2,89
1964	238	47,1	105	34,3	20	351	1.236	34,7	2,89
1965	207	45,2	92	32,3	21	469	1.413	35,2	2,89
1966	229	41,3	101	28,3	19	555	1.297	31,0	2,89
1965 4 <sup>e</sup> trimestre	211	43,7	98	31,6	20	529	1.416	32,3	2,89
1966 1 <sup>er</sup> trimestre	213	42,7	101	31,4	21	656	1.400	35,3	2,89
2 <sup>e</sup> trimestre	225	41,3	106	31,5	21	636	1.327	32,2	2,89
3 <sup>e</sup> trimestre	245	41,0	104	26,6	19	470	1.248	29,5	2,89
4 <sup>e</sup> trimestre	234	40,1	95	23,8	19	458	1.211	27,0	2,88
1967 1 <sup>er</sup> trimestre	231	38,8	94	24,0	17	430	1.201	27,2	2,88
2 <sup>e</sup> trimestre	226	38,7	97	24,4	17	368	1.219	26,2	2,88
1966 Août	246	41,2	104	24,5	19	433	1.244	29,5	2,89
Septembre	244	40,9	101	23,9	18	409	1.226	28,0	2,89
Octobre	230	40,3	97	23,8	19	462	1.220	27,0	2,89
Novembre	235	40,1	95	23,7	19	472	1.204	27,0	2,88
Décembre	237	39,8	94	23,8	18	440	1.210	27,0	2,88
1967 Janvier	229	38,9	93	23,9	18	451	1.199	27,5	2,88
Février	229	38,7	96	24,0	17	442	1.201	27,0	2,88
Mars	235	38,7	94	24,0	17	398	1.204	27,0	2,88
Avril	229	38,6	95	24,4	17	361	1.216	26,5	2,88
Mai	228	38,9	99	24,3	17	375	1.219	26,0	2,88
Juin	221	39,5	98	24,5	17	368	1.222	26,0	2,88
Juillet	214	38,8		24,6	p 17	362	1.220		
Août	p 208	p 38,6			p 16	p 382	p 1.193		

### VII - 2. — INDICES DES PRIX DE GROS MONDIAUX

Base 1953 = 100

Sources : Comtel Reuter — Moody's Investors Service — Der Volkswirt — Chamber of Shipping.

Moyennes mensuelles ou mois	Indice Reuter	Indice Moody	Indices Volkswirt (anciens indices Schulze)			Fret Royaume-Uni (affrètement au voyage) 1 2
			général	industriel	alimentaire	
1959	84	93	100	103	94	93
1960	85	90	99	104	90	96
1961	84	90	99	103	90	102
1962	84	89	98	101	90	85
1963	94	90	100	103	95	104
1964	96	90	104	107	96	107
1965	92	93	103	108	91	121
1966	91	96	104	109	93	109
1965 4 <sup>e</sup> trimestre	91	96	103	109	91	124
1966 1 <sup>er</sup> trimestre	95	100	106	112	93	119
2 <sup>e</sup> trimestre	94	97	105	111	92	111
3 <sup>e</sup> trimestre	90	96	103	106	94	102
4 <sup>e</sup> trimestre	86	90	101	106	91	103
1967 1 <sup>er</sup> trimestre	86	90	100	105	91	99
2 <sup>e</sup> trimestre	89	90	100	104	91	104
1966 Août	89	96	103	106	94	103
Septembre	87	93	101	105	93	100
Octobre	87	90	101	106	91	101
Novembre	86	90	101	106	91	100
Décembre	86	91	101	105	92	107
1967 Janvier	86	90	100	105	91	96
Février	87	90	100	105	91	99
Mars	86	89	100	104	91	102
Avril	87	88	99	104	90	99
Mai	89	91	100	104	91	105
Juin	90	91	100	105	92	109
Juillet	87	91	100	104	91	132
Août	85	89	100	104	90	

1 Affrètement au voyage pour cargaisons sèches.

2 La composition de la statistique ayant été élargie, les chiffres à partir de 1960 ne sont plus tout à fait comparables à ceux des périodes précédentes.

### VII - 3. — INDICES DES PRIX DE GROS EN BELGIQUE

Base 1953 = 100 (\*)

Source : Ministère des Affaires Economiques.

Moyennes mensuelles ou mois	Indice général	Produits		Produits agricoles			Produits industriels					Ensemble des produits industriels pris à trois stades de fabric.			
		indigènes	importés	indice général	animaux	végétaux	indice général	minéraux	métaux et prod. métall.	textiles	chimiques	matériaux de construction	matières premières	demi-produits	produits finis
1958	101,8	105,5	93,9	96,0	92,8	98,9	103,2	105,8	109,6	87,5	107,9	115,0	96,3	102,4	108,4
1959	101,4	104,7	95,3	95,0	95,9	94,1	103,0	103,7	109,8	84,9	107,6	115,4	96,4	102,4	107,8
1960	102,6	105,0	96,5	92,2	98,2	86,8	105,4	101,4	110,2	92,2	107,0	121,4	101,5	104,0	108,9
1961	102,4	105,4	94,8	94,3	110,2	81,5	104,5	99,4	109,1	93,3	104,5	121,7	99,9	103,0	108,5
1962	103,2	108,6	92,7	100,8	106,9	95,2	103,8	97,7	108,5	90,5	104,5	125,6	97,4	103,1	108,6
1963	105,8	111,0	94,6	107,0	117,9	97,5	105,4	99,7	109,4	95,5	105,1	130,0	98,8	104,6	110,7
1964	110,7	116,4	100,2	109,9	126,7	96,0	110,9	104,6	116,2	98,8	108,4	140,5	104,7	110,5	115,6
1965	111,9	117,2	101,7	113,2	131,2	98,5	111,5	106,6	118,0	93,1	109,3	143,9	104,1	110,9	117,2
1966	114,5	119,0	105,5	118,2	134,0	104,8	113,5	106,6	118,8	94,9	111,6	145,9	103,6	114,4	119,9
1965 4 <sup>e</sup> trimestre	112,9	118,3	102,4	116,7	135,3	101,4	112,0	106,9	117,7	93,4	109,1	145,2	104,1	111,6	117,8
1966 1 <sup>er</sup> trimestre	114,5	119,0	105,4	117,2	131,6	104,8	113,7	108,3	118,5	95,6	111,4	145,2	105,3	113,3	120,0
2 <sup>e</sup> trimestre	115,4	119,7	107,1	119,5	132,9	107,8	114,4	106,5	119,9	96,1	112,6	145,2	104,8	116,0	119,9
3 <sup>e</sup> trimestre	113,9	118,9	105,1	117,2	134,4	102,9	113,2	105,7	118,8	94,6	110,6	145,2	102,6	114,8	119,3
4 <sup>e</sup> trimestre	114,0	119,1	104,4	118,8	137,0	103,8	112,8	105,8	117,9	93,5	111,8	147,9	101,5	113,4	120,4
1967 1 <sup>er</sup> trimestre	114,2	119,2	104,3	119,5	136,4	105,4	112,9	105,9	117,2	92,9	113,6	151,5	100,5	113,3	121,4
2 <sup>e</sup> trimestre	113,8	119,8	101,6	122,2	136,3	110,1	111,8	104,6	116,3	90,8	111,8	154,8	98,4	112,3	121,0
1965 Novembre	113,1	118,7	102,3	118,1	137,4	102,2	111,8	106,7	117,5	93,2	109,2	145,2	103,6	111,5	117,8
Décembre	113,6	119,0	103,1	119,4	138,1	103,9	112,2	106,8	117,7	93,5	109,4	145,2	104,5	111,8	118,0
1966 Janvier	114,2	118,9	104,9	117,6	133,1	104,4	113,3	108,7	118,3	94,6	111,4	145,2	104,9	112,8	119,6
Février	114,4	118,9	105,5	115,8	129,4	104,1	114,0	108,7	118,8	95,9	111,6	145,2	105,6	113,6	120,3
Mars	114,8	119,2	105,9	118,1	132,4	106,0	113,9	107,5	118,4	96,2	111,1	145,2	105,4	113,6	120,1
Avril	115,6	119,9	107,4	119,6	132,5	108,5	114,6	107,3	119,5	96,6	113,8	145,2	105,4	115,7	120,2
Mai	116,0	120,4	107,3	121,8	134,4	110,7	114,6	107,0	120,0	96,2	112,7	145,2	105,4	116,1	120,0
Juin	114,5	118,7	106,5	117,0	131,9	104,3	113,9	105,3	120,2	95,5	111,4	145,2	103,7	116,3	119,4
Juillet	114,5	118,4	106,6	116,8	133,9	102,5	113,9	105,6	120,2	95,3	111,4	145,2	103,6	116,2	119,5
Août	113,4	119,6	104,6	116,6	134,5	101,7	113,0	105,6	118,0	94,5	110,2	145,2	102,4	114,1	119,2
Septembre	113,8	118,7	104,1	118,3	134,7	104,6	112,7	105,8	118,2	93,9	110,2	145,2	101,8	114,1	119,3
Octobre	113,8	118,9	104,2	117,9	133,9	104,5	112,8	105,8	118,3	93,5	111,0	147,9	101,4	113,6	120,2
Novembre	114,2	119,4	104,5	119,6	139,5	103,4	112,9	105,8	117,9	93,6	112,1	147,9	101,6	113,5	120,4
Décembre	114,0	119,0	104,5	118,8	137,5	103,4	112,8	105,9	117,5	93,4	112,2	147,9	101,4	113,1	120,5
1967 Janvier	113,8	118,8	104,5	118,0	135,8	103,3	112,8	105,7	117,4	93,6	113,4	147,9	101,0	112,8	121,2
Février	114,1	119,0	104,6	118,2	135,6	103,7	113,1	106,1	117,4	93,2	113,6	153,3	100,6	113,7	121,6
Mars	114,6	119,8	103,9	122,4	137,9	109,3	112,8	106,0	116,9	91,9	113,8	153,3	100,0	113,4	121,4
Avril	114,0	119,6	102,3	122,1	137,4	109,1	112,0	104,4	116,3	91,2	113,8	153,3	98,6	112,8	121,1
Mai	113,9	120,0	101,6	123,3	138,3	110,5	111,6	104,5	116,3	91,0	110,9	154,7	98,4	112,2	120,6
Juin	113,6	119,7	100,8	121,2	133,0	110,8	111,7	105,0	116,4	90,1	110,8	156,4	98,2	111,9	121,2
Juillet	112,6	118,3	101,5	115,5	127,6	105,1	111,8	105,2	116,9	90,0	111,1	156,4	98,3	112,0	121,3
Août	112,7	118,9	100,4	117,9	134,6	103,9	111,4	104,7	117,1	89,7	110,0	156,4	97,8	111,9	120,8

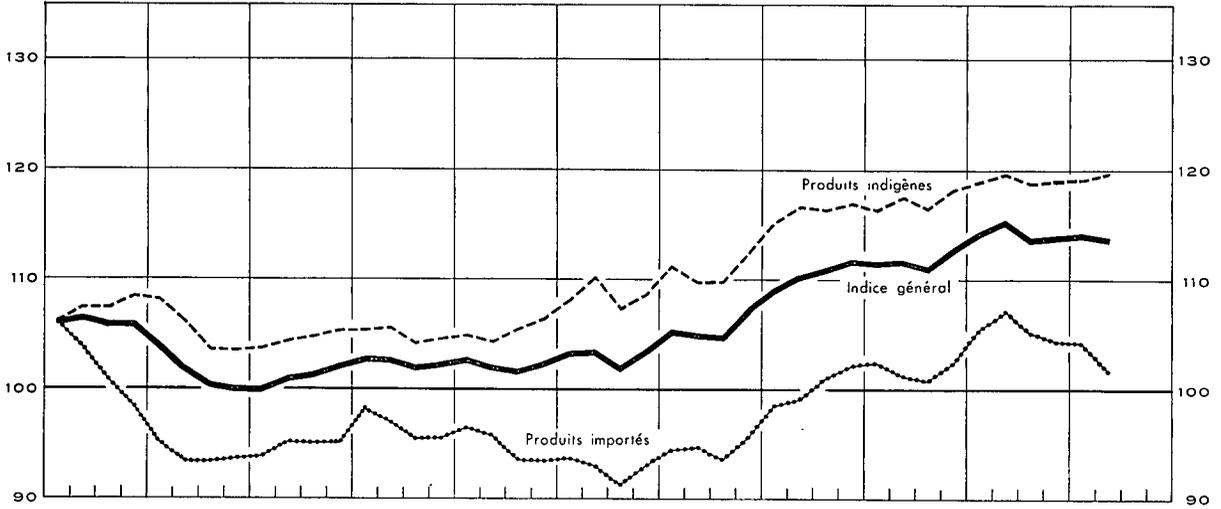
\* Indices base originale 1936-38 = 100 convertis en indices 1953 = 100.

### VII - 3. — INDICES DES PRIX DE GROS EN BELGIQUE

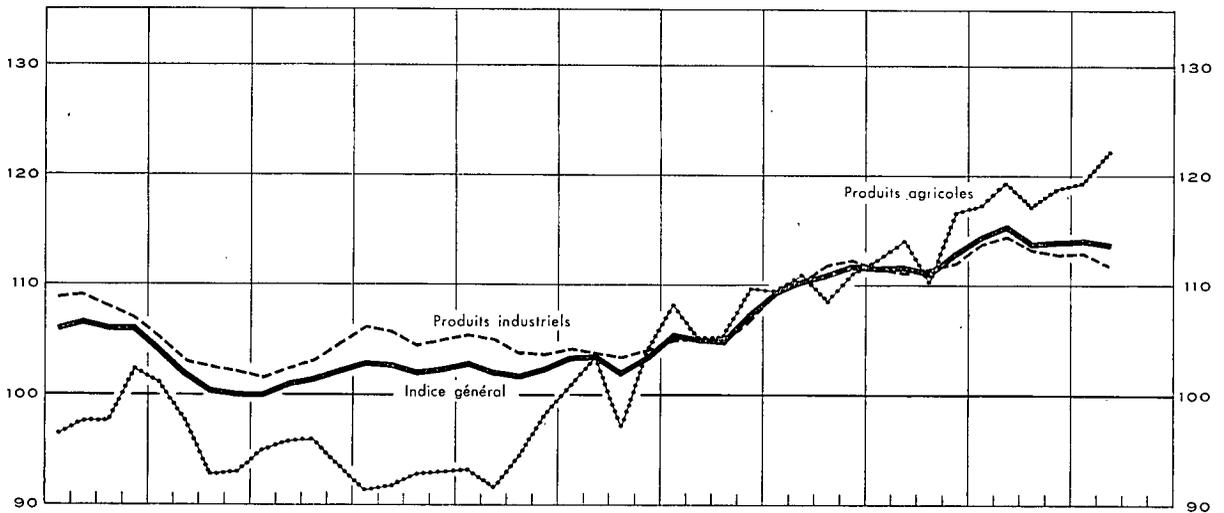
Base 1953 = 100

Source: M.A.E.

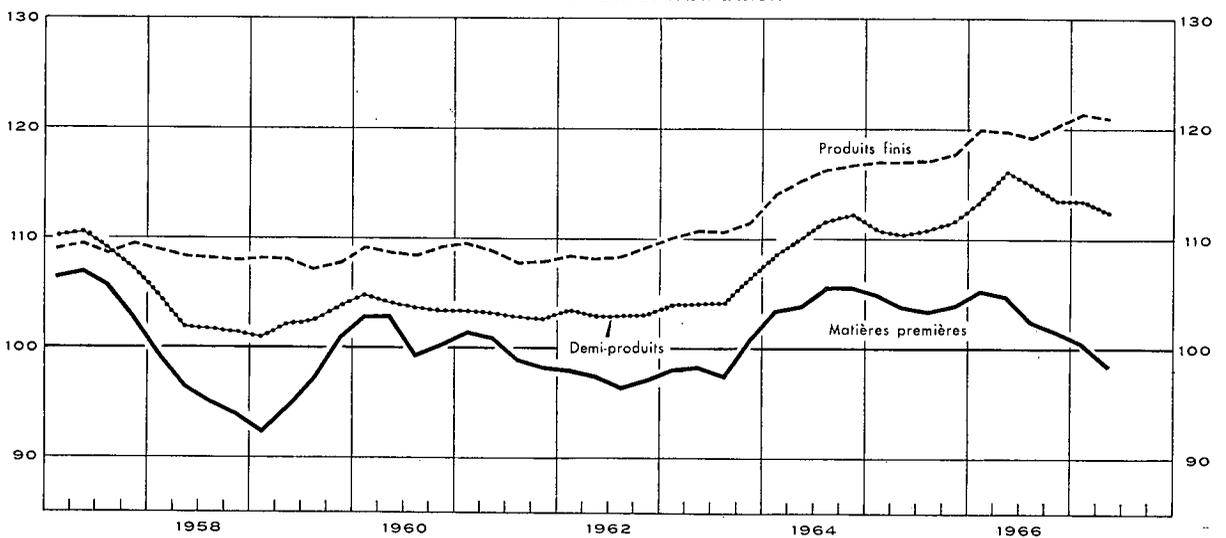
#### PRODUITS INDIGENES ET PRODUITS IMPORTES



#### PRODUITS AGRICOLES ET PRODUITS INDUSTRIELS



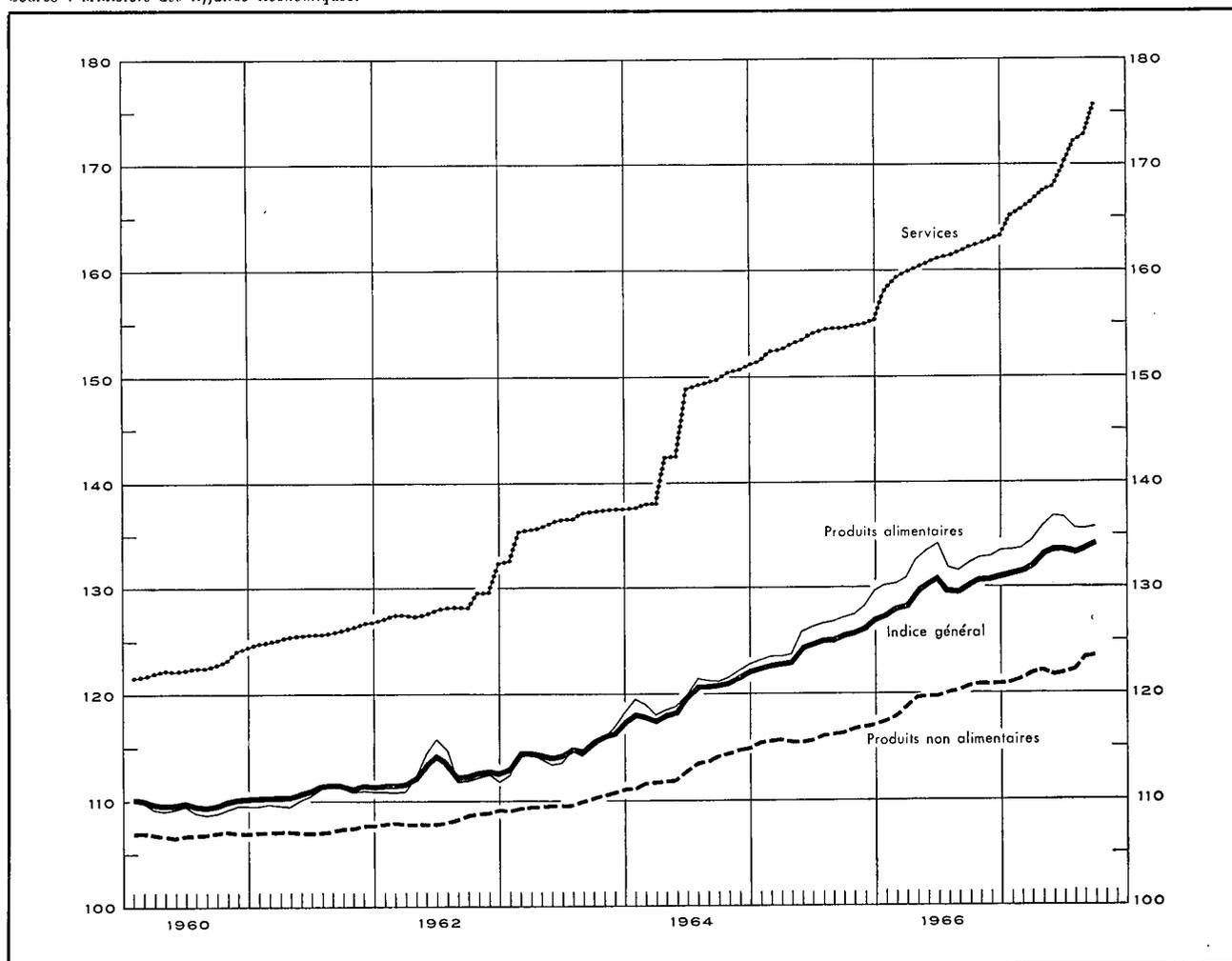
#### PRIX A TROIS STADES DE FABRICATION



## VII - 4. — INDICES DES PRIX DE DETAIL EN BELGIQUE

Base 1953 = 100

Source : Ministère des Affaires Economiques.



Moyennes mensuelles ou mois	Indice général 65 produits		Produits alimentaires 35 produits		Produits non alimentaires 25 produits		Services 5 services	
	1966	1967	1966	1967	1966	1967	1966	1967
1957 .....	106,93		107,0		104,5		111,7	
1958 .....	108,31		107,9		106,2		114,6	
1959 .....	109,64		109,5		106,6		120,0	
1960 .....	109,97		109,3		107,0		122,6	
1961 .....	111,06		110,5		107,4		125,7	
1962 .....	112,62		112,5		108,3		128,5	
1963 .....	115,04		114,7		109,9		136,3	
1964 .....	119,84		120,3		113,1		145,7	
1965 .....	124,71		126,0		116,2		153,8	
1966 .....	129,92		132,2		119,8		161,1	
1 <sup>er</sup> trimestre .....	128,13	131,81	130,4	133,9	118,1	121,5	159,1	165,9
2 <sup>e</sup> trimestre .....	130,52	133,59	133,5	136,5	119,8	122,0	160,7	168,4
3 <sup>e</sup> trimestre .....	130,06	133,99	131,9	135,5	120,3	123,2	161,7	173,6
4 <sup>e</sup> trimestre .....	130,96		133,0		120,9		162,9	
Janvier .....	127,68	131,43	130,1	133,5	117,6	121,2	158,1	165,2
Février .....	128,07	131,67	130,3	133,7	118,0	121,4	159,2	165,8
Mars .....	128,63	132,32	130,9	134,5	118,8	122,0	159,9	166,6
Avril .....	129,93	133,25	132,7	135,9	119,7	122,2	160,3	167,4
Mai .....	130,56	133,71	133,5	136,8	119,9	121,9	160,8	167,9
Juin .....	131,08	133,81	134,2	136,7	119,9	122,0	161,1	169,6
Juillet .....	129,94	133,56	131,9	135,5	120,1	122,4	161,3	172,2
Août .....	129,85	133,93	131,6	135,4	120,3	123,5	161,7	172,8
Septembre .....	130,38	134,49	132,3	135,7	120,6	123,7	162,2	175,8
Octobre .....	130,80		132,8		120,9		162,5	
Novembre .....	130,88		132,9		120,9		162,9	
Décembre .....	131,19		133,4		121,0		163,3	

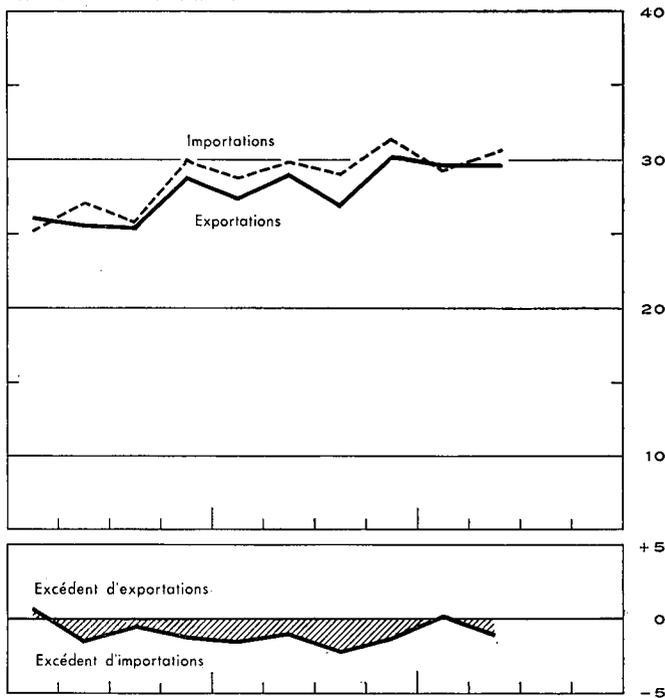
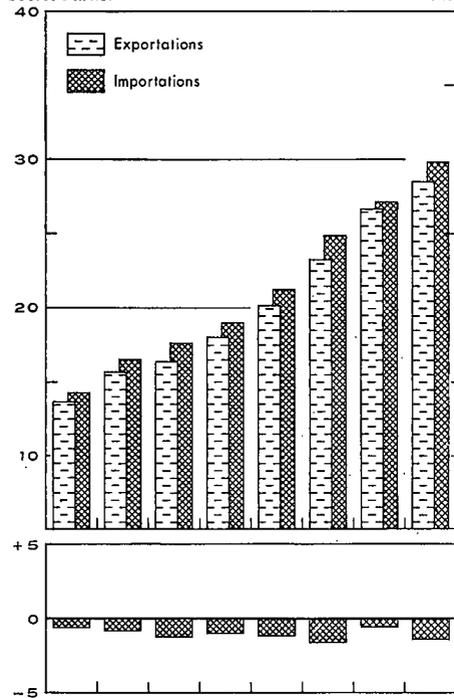
**Références bibliographiques :** *Annuaire statistique de la Belgique.* — *Bulletin de Statistique de l'I.N.S.* — *Revue du Travail.* — *Industrie*, revue de la F.I.B. — *Recherches économiques de Louvain (I.R.E.S.P.).* — *L'industrie textile belge*, revue de Febeltex. — *Der Volkswirt.* — *Wirtschaft und Statistik.* — *Bulletin mensuel de Statistique (O.N.U.).* — *Monthly Digest of Statistics.* — *Bulletin statistique de l'I.N.S.E.E.* — *Principaux indicateurs économiques (O.C.D.E.).* — *Données statistiques (Conseil de l'Europe).* — *Journaux financiers :* *Agéfi, Het financieele Dagblad, The Financial Times, L'Information.*

# VIII. — COMMERCE EXTERIEUR DE L'U.E.B.L.

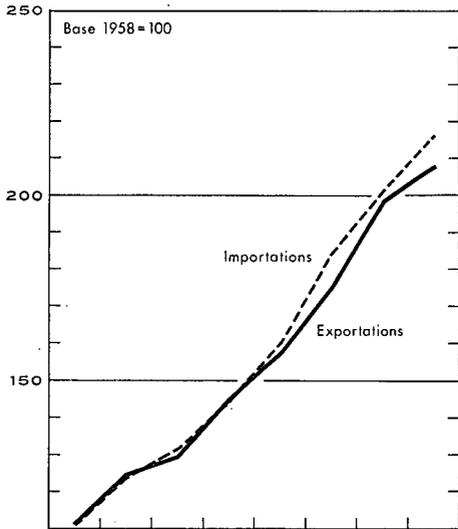
## IMPORTATIONS, EXPORTATIONS ET BALANCE COMMERCIALE

Source : I.N.S.

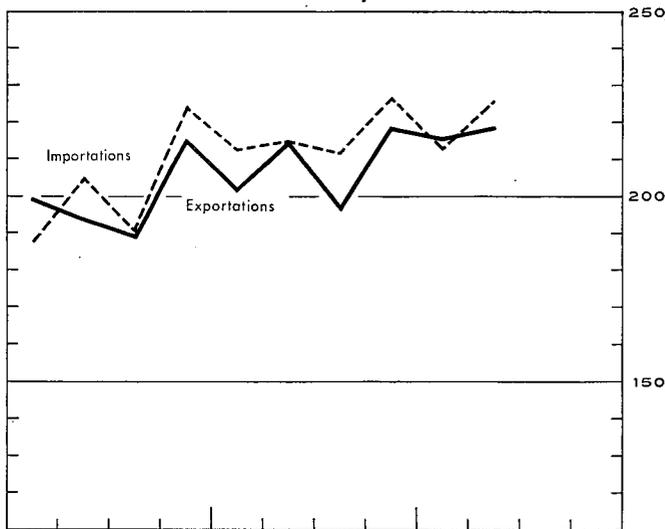
Moyennes mensuelles en milliards de francs



Source : I.N.S. - Calculs B.N.B.

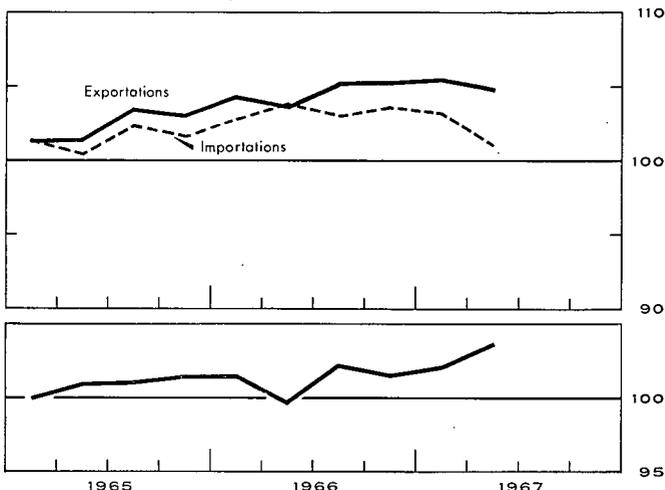
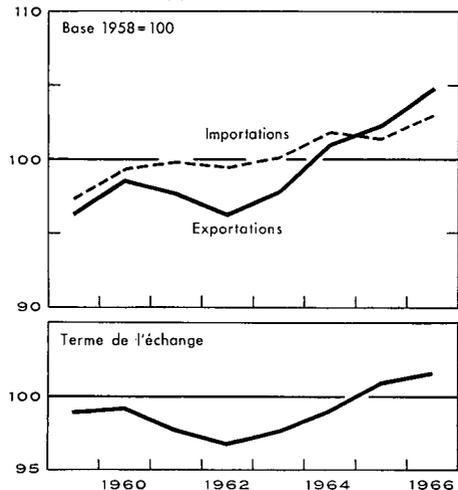


## INDICES DU VOLUME



Source : I.N.S. - Calculs B.N.B.

## INDICES DES VALEURS UNITAIRES MOYENNES ET DES TERMES DE L'ECHANGE



### VIII . 1. — COMMERCE EXTERIEUR DE L'U.E.B.L. — TABLEAU GENERAL

Moyennes mensuelles ou mois	Source : I.N.S.				Source : I.N.S. — Calculs B.N.B.				
	Valeur (milliards de francs)			Pourcent. exportations	Indices base 1958 = 100				
	Importations	Exportations	Balance commerciale		du volume		des prix à		des termes de l'échange 1
				importations	exportations	l'importation	l'exportation		
1959	14,3	13,7	- 0,6	96	111,4	111,6	97,4	96,4	99,0
1960	16,5	15,7	- 0,8	95	123,8	125,0	99,4	98,7	99,3
1961	17,6	16,4	- 1,2	93	132,3	130,0	99,9	97,8	97,9
1962	19,0	18,0	- 1,0	95	144,6	145,1	99,5	96,4	96,9
1963	21,3	20,2	- 1,1	95	160,5	157,9	100,1	97,9	97,8
1964	24,9	23,3	- 1,6	94	184,4	175,7	101,9	101,1	99,2
1965	27,1	26,6	- 0,5	98	201,5	199,1	101,4	102,4	101,0
1966	29,9	28,5	- 1,4	95	216,4	207,9	103,0	104,8	101,7
1965 4 <sup>e</sup> trimestre	30,1	28,9	- 1,2	96	224,2	215,4	101,7	103,2	101,5
1966 1 <sup>er</sup> trimestre	28,9	27,5	- 1,4	95	213,4	202,3	102,9	104,4	101,5
2 <sup>e</sup> trimestre	30,0	29,1	- 0,9	97	214,8	215,2	103,9	103,7	99,8
3 <sup>e</sup> trimestre	29,1	27,0	- 2,1	93	212,2	197,5	103,0	105,4	102,3
4 <sup>e</sup> trimestre	31,6	30,2	- 1,4	96	226,9	218,8	103,7	105,4	101,6
1967 1 <sup>er</sup> trimestre	29,5	29,8	+ 0,3	101	213,4	216,0	103,3	105,6	102,2
2 <sup>e</sup> trimestre	30,7	29,8	- 0,9	97	225,7	219,1	101,1	104,9	103,8
1966 Janvier-Août	29,2	27,5	- 1,7	94					
1967 Janvier-Août p	29,2	28,5	- 0,7	98					
1966 Juillet	26,4	26,2	- 0,2	99					
Août	30,0	23,8	- 6,2	79					
Septembre	30,5	31,0	+ 0,5	102					
Octobre	31,3	30,0	- 1,3	96					
Novembre	30,9	29,5	- 1,4	95					
Décembre	31,9	31,1	- 0,8	98					
1967 Janvier	29,5	30,4	+ 0,9	103					
Février	27,3	28,5	+ 1,2	105					
Mars	31,4	30,4	- 1,0	97					
Avril	28,7	29,9	+ 1,2	104					
Mai	30,3	29,3	- 1,0	97					
Juin	32,7	29,8	- 2,9	91					
Juillet p	23,2	26,3	+ 3,1	113					
Août p	29,9	23,0	- 6,9	77					

1 Termes de l'échange =  $\frac{\text{Indices des prix à l'exportation}}{\text{Indices des prix à l'importation}}$

N. B. — 1<sup>o</sup> En raison des rectifications apportées aux chiffres cumulés, les chiffres des trimestres et les chiffres des x premiers mois ne correspondent pas nécessairement à la moyenne des chiffres mensuels.

2<sup>o</sup> En ce qui concerne les indices du volume, des prix et des termes de l'échange, la moyenne des indices trimestriels diffère de l'indice annuel parce que ce dernier comprend en plus des produits saisonniers et certains articles dont les mouvements sont sporadiques.

### VIII . 2. — EXPORTATIONS DE L'U.E.B.L. — Répartition selon la nature des produits

(milliards de francs)

Source : I.N.S. (classement B.N.B. d'après le Classement type pour le Commerce international de l'O.N.U.).

Moyennes mensuelles ou mois	Produits sidérurgiques	Fabrications métalliques	Métaux non ferreux	Textiles	Produits chimiques	Industrie houillère	Industrie pétrolière	Verres et glaces	Perles et pierres précieuses	Produits agricoles	Divers	Total
1958	2,8	2,6	0,9	1,8	1,0	0,3	0,5	0,3	0,5	0,4	1,6	12,7
1959	2,8	2,7	1,1	2,1	1,2	0,2	0,5	0,4	0,7	0,4	1,6	13,7
1960	3,5	3,2	1,3	2,4	1,2	0,2	0,5	0,5	0,7	0,4	1,8	15,7
1961	3,1	3,8	1,3	2,6	1,2	0,2	0,4	0,4	0,8	0,5	2,1	16,4
1962	3,20	4,34	1,36	2,92	1,28	0,22	0,46	0,52	0,83	0,68	2,20	18,01
1963	3,21	5,03	1,54	3,23	1,46	0,25	0,66	0,50	0,96	0,89	2,43	20,16
Nouvelle série												
1963	3,21	4,80	1,54	3,23	1,46	0,25	0,66	0,50	0,96	0,89	2,66	20,16
1964	3,75	5,85	1,84	3,56	1,65	0,27	0,65	0,57	1,17	0,84	3,14	23,29
1965	4,13	7,07	2,22	3,78	2,02	0,18	0,69	0,58	1,22	1,16	3,54	26,59
1966	3,95	7,34	2,81	4,17	2,19	0,12	0,67	0,61	1,50	1,22	3,87	28,45
1965 4 <sup>e</sup> trimestre	4,15	7,78	2,34	4,19	2,20	0,17	0,72	0,67	1,41	1,42	3,86	28,91
1966 1 <sup>er</sup> trimestre	4,04	7,13	2,64	4,16	2,02	0,12	0,59	0,58	1,43	1,18	3,56	27,45
2 <sup>e</sup> trimestre	3,86	7,84	2,92	4,40	2,19	0,10	0,66	0,58	1,57	1,00	3,99	29,11
3 <sup>e</sup> trimestre	3,91	6,24	3,00	3,86	2,15	0,11	0,80	0,61	1,34	1,21	3,78	27,01
4 <sup>e</sup> trimestre	3,99	8,11	2,69	4,25	2,41	0,13	0,64	0,65	1,67	1,51	4,17	30,22
1967 1 <sup>er</sup> trimestre	4,40	7,73	2,83	4,00	2,47	0,12	0,61	0,65	1,52	1,52	3,94	29,79
2 <sup>e</sup> trimestre	4,49	8,08	2,52	3,84	2,37	0,14	0,71	0,64	1,47	1,43	4,07	29,76
1966 Septembre	4,09	7,28	3,16	4,69	2,46	0,14	0,90	0,69	1,93	1,40	4,31	31,05
Octobre	3,97	8,30	2,70	4,37	2,34	0,10	0,52	0,66	1,41	1,54	4,10	30,01
Novembre	4,16	7,58	2,65	4,23	2,42	0,16	0,64	0,68	1,38	1,54	4,04	29,48
Décembre	3,83	8,45	2,77	4,15	2,46	0,14	0,74	0,61	2,19	1,44	4,37	31,15
1967 Janvier	4,60	8,23	2,93	3,96	2,45	0,14	0,58	0,69	1,13	1,60	4,09	30,40
Février	4,26	6,69	2,90	4,03	2,48	0,11	0,62	0,59	1,58	1,42	3,84	28,52
Mars	4,16	8,39	2,64	3,98	2,47	0,11	0,64	0,66	1,85	1,54	3,91	30,35
Avril	4,67	8,00	2,48	3,95	2,31	0,15	0,66	0,68	1,44	1,52	4,08	29,94
Mai	4,23	8,13	2,44	3,84	2,34	0,13	0,74	0,62	1,53	1,39	3,92	29,31
Juin	4,55	8,02	2,64	3,72	2,34	0,15	0,72	0,62	1,46	1,39	4,15	29,76

N. R. — Le contenu de chaque rubrique correspond à l'intitulé, même si les produits sont fabriqués par une branche d'industrie dont ils ne constituent pas l'activité principale.

Pour une analyse du commerce extérieur de 1966 : voir le Bulletin d'Information et de Documentation, XLIII<sup>e</sup> année, vol. II, no 1-2, juillet-août 1967.

VIII - 3. — IMPORTATIONS DE L'U.E.B.L. — Répartition selon l'usage des produits

(millions de francs)

Source : Institut National de Statistique. — Calculs B.N.B.

Moyennes mensuelles	Biens de production destinés													Biens de consommation					Biens d'équipement 13	Divers 14	Total général				
	Total	aux industries métallurgiques et fabrications métalliques 1	aux industries textiles	à l'agriculture et aux industries alimentaires 2	à l'industrie diamantaire	à l'industrie du bois et du liège	à l'industrie du cuir 3	aux industries du papier et des arts graphiques 4	à l'industrie du tabac	aux industries de la construction 5	aux industries du caoutchouc 6	aux raffineries de pétrole 7	à divers secteurs de production				Total	non durables				durables 12			
													combustibles		produits chimiques 9	produits métalliques 10		autres produits 10					alimentaires		autres 11
													liquides 8	autres									produits animaux	produits végétaux	
1955	8.238	2.540	1.211	912	417	240	116	127	74			649	474	306		1.172	2.367	369	637		1.361	1.245	...	11.850	
1956	9.434	3.065	1.277	1.089	507	196	124	132	78			809	612	367		1.178	2.554	385	735		1.434	1.646	1	13.635	
1957	9.814	2.827	1.427	1.045	532	227	124	147	88			1.022	717	401		1.257	2.844	404	767		1.673	1.643	1	14.302	
1958	8.596	2.437	935	1.059	451	193	106	121	94			957	700	410		1.133	2.758	351	742		1.665	1.682	1	13.037	
1959	9.682	2.858	1.088	1.170	675	206	142	244	98	111		897	677	445		1.071	2.969	376	751	275	1.567	1.689	1	14.341	
1960	11.453	3.808	1.270	1.278	773	271	172	244	105	227		946	652	666		1.041	3.085	359	804	313	1.609	1.950	...	16.488	
1960	11.549	3.922	1.271	1.300	773	272	172	245	104	222	88	595	351	685	667	235	647	3.089	353	798	307	1.631	1.850	...	16.488
1961	12.070	4.045	1.472	1.245	793	285	196	247	109	242	81	623	344	724	696	277	691	3.285	395	812	309	1.769	2.223	1	17.579
1962	12.987	4.388	1.581	1.464	771	267	197	237	103	253	75	659	415	782	764	311	720	3.423	377	846	314	1.886	2.568	3	18.981
1963	14.395	4.700	1.662	1.480	938	316	219	265	119	290	82	933	393	960	898	344	796	4.019	462	920	360	2.277	2.883	3	21.300
1963	14.400	4.705	1.662	1.480	938	316	219	265	119	290	82	933	393	960	898	344	796	3.937	462	920	360	2.195	2.884	79	21.300
1964	16.390	5.343	1.958	1.591	1.126	397	233	293	140	360	88	992	405	985	1.087	454	938	4.976	696	1.050	402	2.828	3.464	83	24.913
1965	17.618	6.076	1.759	1.782	1.174	378	242	295	161	396	98	1.110	360	940	1.235	519	1.093	5.849	802	1.220	481	3.346	3.509	94	27.070
1966	19.740	7.195	1.855	2.024	1.508	403	258	317	147	487	109	1.033	420	851	1.384	538	1.211	6.110	829	1.295	515	3.471	4.000	42	29.892
1965 3 <sup>e</sup> trimestre	16.837	5.678	1.606	1.752	1.117	450	217	291	158	392	88	1.128	306	972	1.160	490	1.032	5.583	769	1.168	481	3.165	3.221	215	25.856
4 <sup>e</sup> trimestre	19.609	6.742	1.896	2.109	1.490	431	262	309	212	444	95	1.055	400	1.009	1.373	572	1.210	6.607	854	1.531	522	3.700	3.847	61	30.124
1966 1 <sup>er</sup> trimestre	19.375	6.971	2.108	2.118	1.258	275	313	268	130	447	100	1.015	481	922	1.289	496	1.184	5.941	776	1.156	479	3.530	3.575	40	28.931
2 <sup>e</sup> trimestre	19.869	7.316	1.963	1.661	1.725	392	275	336	151	519	124	997	409	899	1.361	528	1.193	6.051	756	1.398	505	3.392	4.006	49	29.975
3 <sup>e</sup> trimestre	18.980	6.926	1.632	2.011	1.377	473	214	312	150	493	101	1.073	337	769	1.413	548	1.173	6.020	864	1.245	526	3.385	4.042	24	29.066
4 <sup>e</sup> trimestre	20.734	7.567	1.715	2.306	1.671	472	228	352	155	487	112	1.047	454	816	1.474	580	1.298	6.427	918	1.382	551	3.576	4.375	58	31.594
1967 1 <sup>er</sup> trimestre	19.065	6.583	1.668	2.205	1.377	324	237	321	165	436	124	1.179	517	742	1.450	544	1.193	6.306	834	1.281	607	3.584	4.058	30	29.459
2 <sup>e</sup> trimestre	19.418	6.802	1.556	2.018	1.519	367	233	312	179	531	123	956	391	940	1.490	726	1.275	6.753	1.286	1.515	598	3.354	4.479	27	30.677

\* Chiffres approximatifs constitués au moyen des anciennes positions tarifaires.

1 Rubrique modifiée à partir de 1960 :

a) par l'incorporation de certains produits classés précédemment soit dans les « Biens de production servant aux divers secteurs de production — autres produits », soit dans les « Biens de consommation durables », soit dans les « Biens d'équipement ».

b) par l'exclusion de produits qui sont dorénavant repris dans les « Biens de production servant à divers secteurs de production — autres produits ». Cette rubrique comprend, avant et après 1960, les pièces détachées d'automobiles.

2 Rubrique modifiée, en 1963, par l'incorporation de produits repris précédemment dans le poste « Biens de consommation durables ».

3 Rubrique modifiée par l'incorporation de produits repris précédemment sous la rubrique « Biens de consommation non durables — autres que alimentaires ». Cette rubrique comprend, avant et après 1960, les céréales.

4 La nouvelle série reprend les chaussures de toute nature, sauf celles en caoutchouc.

5 Rubrique modifiée, à partir de 1959, par l'incorporation de produits classés précédemment dans le poste : « Biens de production destinés à divers secteurs de production : autres produits ».

6 Nouvelle rubrique, à partir de 1959, dont le contenu figurait auparavant en ordre principal dans le poste « Biens de production destinés à divers secteurs de production : autres produits ».

7 Nouvelle rubrique, à partir de 1960, dont le contenu figurait auparavant dans les « Biens de production servant à divers secteurs de production : produits chimiques et autres produits ».

8 Nouvelle rubrique, à partir de 1960, dont le contenu figurait auparavant dans les « Biens de production servant à divers secteurs de production : combustibles liquides ».

9 Rubrique scindée, à partir de 1960 : voir note 7.

10 Nouvelle rubrique, à partir de 1960, dont le contenu figurait auparavant en ordre principal dans le poste : « Biens de production servant à divers secteurs de production : autres produits ».

11 Rubrique modifiée, voir notes 1, 4, 5, 6 et 9.

12 Nouvelle rubrique, à partir de 1959, dont le contenu figurait auparavant en ordre principal dans le poste : « Biens de consommation durables ».

13 Rubrique modifiée.

a) en 1959 : voir note 11.

b) en 1960, par incorporation de produits venant des « Biens d'équipement » et par exclusion d'autres produits allant aux « Biens de production destinés aux industries métallurgiques et aux fabrications métalliques ».

c) en 1964, par exclusion de produits allant aux « Biens de production destinés aux industries métallurgiques et aux fabrications métalliques » et au poste « Divers ».

14 Rubrique modifiée : voir note 12 b) et par des produits allant aux « Biens de production destinés aux industries métallurgiques et aux fabrications métalliques ».

15 Rubrique constituée, en ordre principal, depuis 1963, par des positions tarifaires confidentielles.

VIII - 4a. — INDICES DES VALEURS UNITAIRES MOYENNES \*

Base 1958 = 100

Source : Institut National de Statistique — Calculs B.N.B.

	1958	1959	1960	1961	1962	1963	1964	1965	1966	1965		1966				1967	
										3e trim.	4e trim.	1er trim.	2e trim.	3e trim.	4e trim.	1er trim.	2e trim.
<b>IMPORTATIONS (C.I.F.) — Répartition selon l'usage des produits</b>																	
Biens de production .....	100,0	98,6	100,8	100,2	98,7	98,9	100,4	99,0	100,5	100,4	99,2	99,7	101,8	101,3	101,2	100,7	98,4
Biens de consommation .....	100,0	96,9	96,9	99,0	98,9	100,0	102,3	105,1	105,9	105,3	105,9	106,6	106,8	104,8	106,8	106,4	103,0
Biens d'équipement .....	100,0	92,1	97,5	101,1	106,5	108,4	110,8	108,0	112,2	109,0	108,3	114,2	111,0	109,5	113,2	112,9	113,1
<b>Ensemble ...</b>	<b>100,0</b>	<b>97,4</b>	<b>99,4</b>	<b>99,9</b>	<b>99,5</b>	<b>100,1</b>	<b>101,9</b>	<b>101,4</b>	<b>103,0</b>	<b>102,4</b>	<b>101,7</b>	<b>102,9</b>	<b>103,9</b>	<b>103,0</b>	<b>103,7</b>	<b>103,3</b>	<b>101,1</b>
<b>EXPORTATIONS (F.O.B.) — Répartition selon la nature des produits</b>																	
Sidérurgie .....	100,0	93,2	103,0	98,5	93,7	91,3	92,6	92,7	92,0	93,0	91,8	90,7	92,2	92,1	92,7	91,9	91,7
Fabrications métalliques .....	100,0	95,2	93,0	94,8	95,3	100,0	102,6	104,0	106,8	106,9	106,4	106,8	105,9	106,3	108,7	108,5	112,2
Métaux non ferreux .....	100,0	111,4	116,6	110,7	109,4	111,2	123,3	137,6	167,3	139,5	139,1	150,9	171,2	178,9	169,4	169,5	155,6
Textiles .....	100,0	94,7	100,0	101,2	100,7	103,7	109,1	106,8	106,3	109,5	107,5	105,7	105,6	106,5	107,4	108,1	105,0
Produits chimiques .....	100,0	98,6	98,2	98,7	94,7	92,4	94,2	96,2	95,7	96,3	96,6	98,0	95,7	95,7	95,2	94,2	94,2
Industrie houillère .....	100,0	81,8	74,6	70,3	71,9	81,9	96,8	78,5	73,9	78,5	84,0	76,4	75,1	70,2	73,9	68,1	71,7
Industrie pétrolière .....	100,0	93,9	85,2	85,2	83,2	80,8	78,5	77,9	74,2	77,2	77,1	76,9	75,8	73,6	71,0	72,1	71,7
Verres et glaces .....	100,0	100,1	99,5	101,1	99,8	96,6	99,1	98,4	99,4	97,3	100,0	97,5	98,4	100,6	101,4	102,6	98,8
Produits agricoles .....	100,0	99,3	98,2	100,3	105,0	114,3	109,3	114,1	118,5	116,7	119,9	120,9	120,3	110,8	119,2	116,6	119,0
Ciments .....	100,0	97,6	94,6	99,0	98,3	98,6	100,2	101,6	100,1	101,1	101,6	100,4	100,3	99,7	99,9	101,6	100,8
Carrières .....	100,0	96,1	101,6	98,2	96,8	95,4	96,1	98,5	97,9	98,0	97,9	99,6	97,0	96,2	97,5	103,6	99,5
Céramiques .....	100,0	97,8	88,3	91,1	95,7	100,7	109,4	111,3	115,8	112,1	114,2	112,7	115,9	119,3	113,2	114,3	115,0
Bois et meubles .....	100,0	96,5	98,3	99,3	97,0	99,0	104,7	107,8	111,1	108,6	109,7	110,7	112,2	110,1	112,1	112,5	113,4
Peaux, cuirs et chaussures .....	100,0	109,0	110,6	110,3	108,8	102,7	107,6	114,7	127,1	116,9	114,6	124,9	131,4	129,6	123,5	124,7	119,5
Papier et livre .....	100,0	92,6	94,5	92,4	95,3	92,7	95,4	98,5	99,0	98,9	98,4	100,9	97,8	100,8	97,6	99,1	96,1
Tabacs manufacturés .....	100,0	95,3	95,7	100,5	111,7	105,7	100,7	112,6	117,9	115,9	115,5	116,2	118,2	118,6	117,9	112,0	119,2
Caoutchouc .....	100,0	97,4	92,6	88,4	86,2	83,0	84,1	84,4	83,4	85,4	83,8	82,7	81,5	86,2	87,4	82,9	80,5
Industries alimentaires .....	100,0	91,1	91,1	91,1	89,6	94,2	97,7	98,3	98,5	97,0	100,2	96,3	94,8	99,0	95,7	97,8	98,7
Divers .....	100,0	99,1	95,3	90,1	87,8	88,9	93,0	87,4	78,9	81,1	78,9	97,7	61,4	82,3	79,8	86,7	78,4
<b>Ensemble ...</b>	<b>100,0</b>	<b>96,4</b>	<b>98,7</b>	<b>97,8</b>	<b>96,4</b>	<b>97,9</b>	<b>101,1</b>	<b>102,4</b>	<b>104,8</b>	<b>103,5</b>	<b>103,2</b>	<b>104,4</b>	<b>103,7</b>	<b>105,4</b>	<b>105,4</b>	<b>105,6</b>	<b>104,9</b>
<b>INDICES DES TERMES DE L'ECHANGE <sup>1</sup></b>																	
<b>Ensemble ...</b>	<b>100,0</b>	<b>99,0</b>	<b>99,3</b>	<b>97,9</b>	<b>96,9</b>	<b>97,8</b>	<b>99,2</b>	<b>101,0</b>	<b>101,7</b>	<b>101,1</b>	<b>101,5</b>	<b>101,5</b>	<b>99,8</b>	<b>102,3</b>	<b>101,6</b>	<b>102,2</b>	<b>103,8</b>

<sup>1</sup> Indices des termes de l'échange =  $\frac{\text{indice des valeurs unitaires moyennes à l'exportation (f.o.b.)}}{\text{indice des valeurs unitaires moyennes à l'importation (c.i.f.)}}$

\* Voir 2o du N.B. au tableau VIII-1.

### VIII - 4b. — INDICES DU VOLUME \*

Base 1958 = 100

Source : Institut National de Statistique — Calculs B.N.B.

	1958	1959	1960	1961	1962	1963	1964	1965	1966	1965		1966				1967	
										3e trim.	4e trim.	1er trim.	2e trim.	3e trim.	4e trim.	1er trim.	2e trim.
<b>IMPORTATIONS (C.I.F.) — Répartition selon l'usage des produits</b>																	
Biens de production .....	100,0	111,3	124,4	130,9	145,6	159,7	178,5	194,6	211,5	184,6	215,8	212,1	208,4	203,4	220,7	204,3	211,5
Biens de consommation .....	100,0	110,9	121,5	128,1	131,8	152,4	188,1	214,4	226,8	203,9	241,1	219,3	225,1	228,1	236,9	238,8	260,1
Biens d'équipement .....	100,0	112,5	122,9	147,7	161,4	179,3	214,1	221,8	233,1	207,5	246,4	214,0	236,7	238,2	250,9	226,8	253,6
<b>Ensemble ...</b>	<b>100,0</b>	<b>111,4</b>	<b>123,8</b>	<b>132,3</b>	<b>144,6</b>	<b>160,5</b>	<b>184,4</b>	<b>201,5</b>	<b>216,4</b>	<b>191,0</b>	<b>224,2</b>	<b>213,4</b>	<b>214,8</b>	<b>212,2</b>	<b>226,9</b>	<b>213,4</b>	<b>225,7</b>
<b>EXPORTATIONS (F.O.B.) — Répartition selon la nature des produits</b>																	
Sidérurgie .....	100,0	110,8	127,4	117,5	127,3	130,9	151,6	166,0	160,4	163,4	168,7	166,3	156,4	158,7	161,0	178,8	183,0
Fabrications métalliques .....	100,0	109,1	130,5	141,2	164,6	175,0	208,2	250,5	260,0	217,6	274,2	253,3	282,0	225,2	280,3	262,9	277,2
Métaux non ferreux .....	100,0	111,3	124,3	131,9	135,2	150,7	162,5	175,3	182,8	181,8	182,6	190,7	185,6	182,1	174,1	181,5	176,4
Textiles .....	100,0	119,6	129,5	139,0	158,5	170,0	177,6	192,7	212,9	179,0	216,5	213,2	226,6	196,7	214,1	201,0	199,3
Produits chimiques .....	100,0	115,6	115,3	123,4	130,3	151,0	166,4	198,0	217,2	198,3	213,2	194,4	219,2	214,4	241,2	252,8	232,2
Industrie houillère .....	100,0	78,8	82,3	90,7	88,1	85,6	78,2	63,6	45,0	64,9	55,8	44,8	38,0	46,4	51,0	50,7	57,4
Industrie pétrolière .....	100,0	100,1	103,8	97,2	107,1	154,3	156,0	166,1	168,4	188,1	175,5	143,5	162,4	201,8	166,6	158,5	184,2
Verres et glaces .....	100,0	130,2	143,7	145,1	168,8	169,5	188,1	190,2	198,6	193,6	216,7	192,1	167,6	172,5	208,5	206,1	212,1
Produits agricoles .....	100,0	96,9	100,1	110,5	138,0	158,3	157,2	208,0	210,3	186,4	243,7	204,9	171,4	236,7	256,7	283,9	259,1
Ciments .....	100,0	114,5	108,2	111,3	109,2	99,3	115,8	133,7	114,6	146,8	123,1	100,1	131,4	119,9	107,0	90,3	117,1
Carrières .....	100,0	111,4	117,6	131,6	154,0	173,9	204,9	212,1	211,3	224,4	211,7	188,1	224,8	220,4	215,3	188,3	240,7
Céramiques .....	100,0	120,7	172,7	229,3	196,3	206,7	250,5	258,0	228,6	259,5	258,5	190,9	230,1	243,8	253,9	231,1	226,8
Bois et meubles .....	100,0	129,4	162,3	205,5	287,1	349,4	399,0	450,1	489,3	419,7	501,9	452,4	518,1	445,1	533,4	523,1	532,8
Peaux, cuirs et chaussures .....	100,0	120,9	124,4	160,1	175,8	195,5	209,2	217,1	223,8	210,2	246,0	227,7	242,3	197,8	231,2	221,1	216,2
Papier et livre .....	100,0	114,0	133,4	140,2	161,8	181,7	205,9	234,9	274,1	217,2	266,4	250,2	284,7	253,2	308,9	295,5	294,7
Tabacs manufacturés .....	100,0	126,2	147,9	178,8	167,2	216,0	278,0	336,4	329,7	320,0	435,1	294,0	339,8	338,1	346,2	326,4	373,2
Caoutchouc .....	100,0	117,0	124,8	148,1	165,6	187,0	222,0	261,1	281,2	250,9	257,3	232,4	335,0	257,2	284,9	277,5	326,2
Industries alimentaires .....	100,0	112,8	130,5	154,1	185,8	209,9	234,0	278,0	291,6	271,4	313,8	286,9	340,8	290,5	330,8	273,8	328,9
Divers .....	100,0	117,4	138,5	147,9	153,7	155,1	159,9	177,6	207,3	166,6	189,3	162,3	249,5	199,6	233,2	208,5	194,9
<b>Ensemble ...</b>	<b>100,0</b>	<b>111,6</b>	<b>125,0</b>	<b>130,0</b>	<b>145,1</b>	<b>157,9</b>	<b>175,7</b>	<b>199,1</b>	<b>207,9</b>	<b>188,7</b>	<b>215,4</b>	<b>202,3</b>	<b>215,2</b>	<b>197,5</b>	<b>218,8</b>	<b>216,0</b>	<b>219,1</b>

\* Voir 2e du N.B. au tableau VIII-1.

VIII - 5. — ORIENTATION GEOGRAPHIQUE DU COMMERCE EXTERIEUR DE L'U.E.B.L.

(milliards de francs)

Source : Institut National de Statistique.

Moyennes mensuelles ou mois	Allemagne occidentale 1			France 1			Pays-Bas		
	importations	exportations	balance commerc.	importations	exportations	balance commerc.	importations	exportations	balance commerc.
1958	2,24	1,46	- 0,78	1,51	1,34	- 0,17	2,05	2,63	+ 0,58
1959	2,34	1,82	- 0,52	1,80	1,25	- 0,55	2,26	2,92	+ 0,66
1960	2,81	2,48	- 0,33	2,24	1,64	- 0,60	2,45	3,35	+ 0,90
1961	3,14	2,51	- 0,63	2,59	1,84	- 0,75	2,69	3,83	+ 1,14
1962	3,55	3,18	- 0,37	2,77	2,24	- 0,53	2,80	4,11	+ 1,31
1963	4,10	3,73	- 0,37	3,20	2,94	- 0,26	3,14	4,55	+ 1,41
1964	5,12	4,83	- 0,29	3,65	3,53	- 0,12	3,67	5,34	+ 1,67
1965	5,76	5,81	+ 0,05	4,15	3,86	- 0,29	4,02	5,87	+ 1,85
1966	6,47	6,00	- 0,47	4,65	4,60	- 0,05	4,37	6,33	+ 1,96
1966 1 <sup>er</sup> trimestre	6,17	5,71	- 0,46	4,88	4,47	- 0,41	4,29	6,12	+ 1,83
2 <sup>e</sup> trimestre	6,38	6,53	+ 0,15	4,74	4,65	- 0,09	4,47	6,68	+ 2,21
3 <sup>e</sup> trimestre	6,23	5,50	- 0,73	4,23	4,20	- 0,03	4,11	5,96	+ 1,85
4 <sup>e</sup> trimestre	7,08	6,24	- 0,84	4,74	5,08	+ 0,34	4,61	6,56	+ 1,95
1967 1 <sup>er</sup> trimestre	6,10	5,47	- 0,63	4,59	5,50	+ 0,91	4,40	6,11	+ 1,71
2 <sup>e</sup> trimestre	6,38	5,89	- 0,49	4,25	5,27	+ 1,02	4,76	6,58	+ 1,82
1966 Juin	6,76	6,90	+ 0,14	4,87	5,11	+ 0,24	4,55	7,19	+ 2,64
Juillet	5,32	5,51	+ 0,19	3,97	4,70	+ 0,73	3,24	5,85	+ 2,61
Août	6,33	4,59	- 1,74	4,33	3,06	- 1,27	4,33	5,31	+ 0,98
Septembre	6,99	6,40	- 0,59	4,36	4,79	+ 0,43	4,70	6,73	+ 2,03
Octobre	7,11	6,71	- 0,40	4,90	4,78	- 0,12	4,66	6,52	+ 1,86
Novembre	6,79	6,36	- 0,43	4,46	4,83	+ 0,37	4,60	6,52	+ 1,92
Décembre	7,28	5,66	- 1,62	4,78	5,68	+ 0,90	4,54	6,65	+ 2,11
1967 Janvier	5,80	5,84	+ 0,04	4,34	5,61	+ 1,27	4,25	5,78	+ 1,53
Février	5,54	5,09	- 0,45	4,31	5,35	+ 1,04	4,28	6,20	+ 1,92
Mars	6,82	5,48	- 1,34	5,10	5,52	+ 0,42	4,67	6,35	+ 1,68
Avril	6,18	6,04	- 0,14	4,28	5,24	+ 0,96	4,43	6,48	+ 2,05
Mai	5,93	5,75	- 0,18	4,09	5,25	+ 1,16	4,65	6,44	+ 1,79
Juin	6,99	5,86	- 1,13	4,42	5,30	+ 0,88	5,07	6,77	+ 1,70
Juillet p	5,26	5,04	- 0,22	3,86	4,94	+ 1,08	3,11	5,48	+ 2,37
Août p	5,92	5,02	- 0,90	3,65	3,11	- 0,54	4,57	5,10	+ 0,53
Moyennes mensuelles ou mois	Italie			Communauté Economique Européenne			Total métrop. européennes O.C.D.E. 2		
	importations	exportations	balance commerc.	importations	exportations	balance commerc.	importations	exportations	balance commerc.
1958	0,28	0,29	+ 0,01	6,08	5,72	- 0,36	8,03	7,92	- 0,11
1959	0,34	0,36	+ 0,02	6,74	6,35	- 0,39	8,94	8,71	- 0,23
1960	0,39	0,48	+ 0,09	7,89	7,95	+ 0,06	10,35	10,78	+ 0,43
1961	0,48	0,53	+ 0,05	8,90	8,71	- 0,19	11,51	11,68	+ 0,17
1962	0,56	0,72	+ 0,16	9,68	10,25	+ 0,57	12,50	13,25	+ 0,75
1963	0,74	1,04	+ 0,30	11,18	12,26	+ 1,08	14,33	15,51	+ 1,18
1964	0,94	0,88	- 0,06	13,38	14,58	+ 1,20	16,87	17,96	+ 1,09
1965	1,05	0,91	- 0,14	14,98	16,45	+ 1,47	18,74	20,41	+ 1,67
1966	1,22	0,94	- 0,28	16,70	17,87	+ 1,17	20,79	21,85	+ 1,06
1966 1 <sup>er</sup> trimestre	1,13	0,94	- 0,19	16,47	17,24	+ 0,77	20,08	21,28	+ 1,20
2 <sup>e</sup> trimestre	1,20	0,88	- 0,32	16,79	18,74	+ 1,95	20,51	21,99	+ 1,48
3 <sup>e</sup> trimestre	1,30	0,88	- 0,42	15,87	16,54	+ 0,67	19,22	19,79	+ 0,57
4 <sup>e</sup> trimestre	1,25	1,08	- 0,17	17,68	18,97	+ 1,29	22,23	23,01	+ 0,78
1967 1 <sup>er</sup> trimestre	1,31	1,33	+ 0,02	16,40	18,41	+ 2,01	20,69	22,86	+ 2,17
2 <sup>e</sup> trimestre	1,38	1,18	- 0,20	16,77	18,92	+ 2,15	20,97	22,81	+ 1,84
1966 Juin	1,29	0,98	- 0,31	17,47	20,18	+ 2,71	21,56	24,34	+ 2,78
Juillet	1,20	0,86	- 0,34	13,73	16,92	+ 3,19	17,05	20,45	+ 3,40
Août	1,43	0,70	- 0,73	16,42	13,66	- 2,76	20,27	17,15	- 3,12
Septembre	1,25	1,08	- 0,17	17,30	19,00	+ 1,70	21,18	23,42	+ 2,24
Octobre	1,33	1,00	- 0,33	18,00	19,01	+ 1,01	22,30	22,83	+ 0,53
Novembre	1,21	0,97	- 0,24	17,06	18,68	+ 1,62	21,77	22,53	+ 0,76
Décembre	1,20	1,26	+ 0,06	17,80	19,25	+ 1,45	22,26	23,69	+ 1,43
1967 Janvier	1,17	1,11	- 0,06	15,56	18,34	+ 2,78	19,91	23,13	+ 3,22
Février	1,22	1,41	+ 0,19	15,35	18,05	+ 2,70	19,84	22,23	+ 2,39
Mars	1,53	1,46	- 0,07	18,12	18,81	+ 0,69	22,15	23,19	+ 1,04
Avril	1,38	1,16	- 0,22	16,27	18,92	+ 2,65	20,44	22,84	+ 2,40
Mai	1,31	1,21	- 0,10	15,98	18,65	+ 2,67	20,26	22,51	+ 2,25
Juin	1,43	1,17	- 0,26	17,91	19,10	+ 1,19	22,00	22,86	+ 0,86
Juillet p	1,24	1,09	- 0,15	13,47	16,55	+ 3,08	16,58	20,06	+ 3,48
Août p	1,45	0,76	- 0,69	15,59	13,99	- 1,60	19,34	17,03	- 2,31

1 La Sarre est incluse dans la France jusqu'au 1<sup>er</sup> semestre 1959 et dans l'Allemagne occidentale à partir du 2<sup>e</sup> semestre 1959.

2 Y compris l'Espagne à partir de 1960.

VIII - 5. — ORIENTATION GEOGRAPHIQUE DU COMMERCE EXTERIEUR DE L'U.E.B.L.

(milliards de francs)

Source : Institut National de Statistique.

Moyennes mensuelles ou mois	Etats-Unis			Royaume-Uni			Pays de la zone sterling autres que le Royaume-Uni		
	importations	exportations	balance commerc.	importations	exportations	balance commerc.	importations	exportations	balance commerc.
1958	1,29	1,17	- 0,12	0,96	0,72	- 0,24	0,97	0,80	- 0,17
1959	1,35	1,81	+ 0,46	1,19	0,81	- 0,38	1,11	0,68	- 0,43
1960	1,63	1,49	- 0,14	1,21	0,87	- 0,34	0,95	0,83	- 0,12
1961	1,56	1,50	- 0,06	1,33	0,86	- 0,47	0,95	0,81	- 0,14
1962	1,88	1,72	- 0,16	1,53	0,90	- 0,63	1,14	0,74	- 0,40
1963	1,97	1,71	- 0,26	1,76	1,16	- 0,60	1,29	0,81	- 0,48
1964	2,19	1,88	- 0,31	1,89	1,15	- 0,74	1,47	0,88	- 0,59
1965	2,29	2,22	- 0,07	2,02	1,28	- 0,74	1,57	1,03	- 0,54
1966	2,37	2,46	+ 0,09	2,21	1,34	- 0,87	1,76	1,01	- 0,75
1966 1 <sup>er</sup> trimestre	2,40	2,27	- 0,09	2,18	1,41	- 0,72	1,62	0,96	- 0,66
2 <sup>e</sup> trimestre	2,15	2,50	+ 0,35	2,31	1,36	- 0,91	1,75	0,87	- 0,88
3 <sup>e</sup> trimestre	2,45	2,57	+ 0,12	1,95	1,28	- 0,64	1,73	0,96	- 0,77
4 <sup>e</sup> trimestre	2,48	2,51	+ 0,03	2,40	1,30	- 1,10	1,94	1,23	- 0,71
1967 1 <sup>er</sup> trimestre	2,28	2,37	+ 0,09	2,20	1,52	- 0,68	2,02	1,20	- 0,82
2 <sup>e</sup> trimestre	2,60	2,53	- 0,07	2,27	1,33	- 0,94	1,72	1,04	- 0,68
1966 Juin	2,31	2,76	+ 0,45	2,30	1,33	- 0,97	1,62	1,06	- 0,56
Juillet	2,17	2,19	+ 0,02	1,76	1,19	- 0,57	1,67	0,82	- 0,85
Août	2,64	2,64	...	2,16	1,15	- 1,01	1,64	0,91	- 0,73
Septembre	2,50	2,87	+ 0,37	1,88	1,50	- 0,38	1,85	1,14	- 0,71
Octobre	2,36	2,76	+ 0,40	2,33	1,24	- 1,09	1,67	1,20	- 0,47
Novembre	2,41	2,26	- 0,15	2,48	1,16	- 1,32	2,15	1,25	- 0,90
Décembre	2,63	2,52	- 0,11	2,30	1,51	- 0,81	1,99	1,22	- 0,77
1967 Janvier	2,29	2,41	+ 0,12	2,19	1,61	- 0,58	2,56	1,23	- 1,33
Février	2,00	2,19	+ 0,19	2,40	1,45	- 0,95	1,44	1,14	- 0,30
Mars	2,53	2,50	- 0,03	2,00	1,49	- 0,51	2,06	1,22	- 0,84
Avril	2,65	2,62	- 0,03	2,41	1,40	- 1,01	1,56	1,17	- 0,39
Mai	2,42	2,35	- 0,07	2,24	1,27	- 0,97	1,89	1,07	- 0,82
Juin	2,71	2,60	- 0,11	2,16	1,21	- 0,95	1,68	0,89	- 0,79
Juillet	2,25	2,30	+ 0,05	1,78	1,19	- 0,59			
Août	2,44	2,01	- 0,43	1,93	0,93	- 1,00			
Moyennes mensuelles ou mois	Amérique latine 1			Congo et Rwanda-Burundi			Comecon		
	importations	exportations	balance commerc.	importations	exportations	balance commerc.	importations	exportations	balance commerc.
1958	0,63	0,77	+ 0,14	0,69	0,49	- 0,20	0,24	0,26	+ 0,02
1959	0,64	0,72	+ 0,08	0,81	0,38	- 0,43	0,31	0,25	- 0,06
1960	0,75	0,68	- 0,07	1,11	0,26	- 0,85	0,32	0,40	- 0,08
1961	0,72	0,64	- 0,08	0,96	0,19	- 0,77	0,36	0,39	+ 0,03
1962	0,85	0,58	- 0,27	0,76	0,21	- 0,55	0,43	0,36	- 0,07
1963	0,92	0,46	- 0,46	0,71	0,21	- 0,50	0,48	0,31	- 0,17
1964	0,96	0,61	- 0,35	0,86	0,28	- 0,58	0,49	0,32	- 0,17
1965	0,97	0,63	- 0,34	0,87	0,30	- 0,57	0,51	0,39	- 0,12
1966	1,04	0,62	- 0,42	1,31	0,30	- 1,01	0,58	0,50	- 0,08
1966 2 <sup>e</sup> trimestre	1,05	0,58	- 0,47	1,56	0,30	- 1,26	0,56	0,46	- 0,10
3 <sup>e</sup> trimestre	1,15	0,67	- 0,48	1,42	0,26	- 1,16	0,63	0,45	- 0,18
4 <sup>e</sup> trimestre	0,99	0,72	- 0,25	1,24	0,31	- 0,93	0,69	0,62	- 0,07
1967 1 <sup>er</sup> trimestre	1,14	0,68	- 0,46	0,74	0,22	- 0,52	0,56	0,50	- 0,06
2 <sup>e</sup> trimestre	1,40	0,62	- 0,78	1,38	0,28	- 1,10	0,53	0,69	+ 0,16
1966 Avril	1,02	0,59	- 0,43	0,98	0,33	- 0,65	0,43	0,39	- 0,04
Mai	1,04	0,49	- 0,55	1,75	0,25	- 1,50	0,51	0,43	- 0,08
Juin	1,07	0,68	- 0,39	1,95	0,32	- 1,63	0,73	0,54	- 0,19
Juillet	1,11	0,62	- 0,49	1,84	0,21	- 1,63	0,57	0,41	- 0,16
Août	1,19	0,64	- 0,55	1,33	0,27	- 1,06	0,76	0,37	- 0,39
Septembre	1,14	0,77	- 0,37	1,09	0,32	- 0,77	0,52	0,57	+ 0,05
Octobre	0,94	0,72	- 0,22	1,17	0,26	- 0,91	0,66	0,62	- 0,04
Novembre	0,97	0,73	- 0,24	1,02	0,33	- 0,69	0,59	0,42	- 0,17
Décembre	1,01	0,71	- 0,30	1,40	0,32	- 1,08	0,76	0,82	+ 0,06
1967 Janvier	1,16	0,82	- 0,34	0,94	0,21	- 0,73	0,56	0,56	...
Février	0,97	0,60	- 0,37	0,64	0,20	- 0,44	0,48	0,41	- 0,07
Mars	1,27	0,60	- 0,67	0,63	0,25	- 0,38	0,62	0,52	- 0,10
Avril	1,34	0,59	- 0,75	0,47	0,22	- 0,25	0,47	0,68	+ 0,21
Mai	1,34	0,58	- 0,76	1,42	0,28	- 1,14	0,51	0,68	+ 0,17
Juin	1,51	0,66	- 0,85	2,26	0,33	- 1,93	0,60	0,71	+ 0,11

1 Comprend : Amérique Centrale, Amérique du Sud et Mexique.

Références bibliographiques : Bulletin mensuel du Commerce extérieur de l'U.E.B.L. — Annuaire statistique de la Belgique. — Bulletin de Statistique de l'I.N.S. — Industrie, revue de la F.I.B. — L'industrie textile belge, revue mensuelle de Febeltex. — Bulletin commercial belge de l'Office belge du Commerce extérieur. — Revue Commerciale de la Chambre Néerlandaise pour la Belgique et le Luxembourg. — Bulletins statistiques : Commerce extérieur (O.C.D.E.). — Statistical Papers : Direction of International Trade (O.N.U.). — Bulletin général de Statistique (Office statistique des Communautés européennes). — Recherches économiques de Louvain (I.R.E.S.P.).

# IX. — BALANCE DES PAIEMENTS DE L'UNION ECONOMIQUE BELGO-LUXEMBOURGEOISE

## IX - 1. — BALANCE GENERALE DES PAIEMENTS

Chiffres annuels

(milliards de francs)

	1961	1962	1963	1964	1965	1966		
						Recettes	Dépenses	Solde
<b>1. Transactions sur biens et services :</b>								
1.1 Opérations sur marchandises :								
1.11 Exportations et importations <sup>1</sup> .....	- 6,1	- 6,4	- 9,0	- 8,7	- 2,6	266,4	283,0	- 16,6
1.12 Travail à façon .....	+ 2,7	+ 3,8	+ 3,3	+ 5,2	+ 6,6	10,7	2,6	+ 8,1
1.13 Opérations d'arbitrage (nettes) .....	+ 2,3	+ 3,1	+ 2,4	+ 5,4	+ 3,2	5,3	—	+ 5,3
1.2 Or non monétaire .....	- 0,9	- 0,5	- 0,7	- 0,8	- 2,0	0,1	1,6	- 1,5
1.3 Frets et assurances pour le transport de marchandises <sup>2</sup> .....	- 0,4	+ 0,7	- 0,3	- 0,4	- 0,4	12,6	12,9	- 0,3
1.4 Autres frais de transport .....		- 0,2	+ 0,8	+ 1,0	+ 1,1	4,8	4,4	+ 0,4
1.5 Déplacements à l'étranger <sup>3</sup> .....	- 2,1	- 2,2	- 3,2	- 3,4	- 4,1	11,5	16,0	- 4,5
1.6 Revenus d'investissements .....	+ 1,3	+ 0,1	- 1,0	- 0,9	+ 0,6	15,2	14,1	+ 1,1
1.7 Transactions des pouvoirs publics non comprises ailleurs .....	- 0,1	- 0,2	- 1,0	- 2,3	+ 0,3	6,3	6,1	+ 0,2
1.8 Autres :								
1.81 Ouvriers frontaliers .....	+ 3,3	+ 3,7	+ 4,0	+ 4,0	+ 4,1	5,4	1,4	+ 4,0
1.82 Autres .....	+ 1,8	+ 1,5	+ 0,1	+ 0,2	+ 0,7	22,0	22,1	- 0,1
<b>Total 1 ...</b>	<b>+ 1,8</b>	<b>+ 3,4</b>	<b>- 4,6</b>	<b>- 0,7</b>	<b>+ 7,5</b>	<b>360,3</b>	<b>364,2</b>	<b>- 3,9</b>
<b>2. Transferts :</b>								
2.1 Transferts privés .....	+ 3,0	+ 2,6	+ 2,5	+ 3,0	+ 2,5	7,1	5,5	+ 1,6
2.2 Transferts de l'Etat .....	- 2,3	- 1,8	- 3,1	- 2,4	- 2,4	0,3	2,8	- 2,5
<b>Total 2 ...</b>	<b>+ 0,7</b>	<b>+ 0,8</b>	<b>- 0,6</b>	<b>+ 0,6</b>	<b>+ 0,1</b>	<b>7,4</b>	<b>8,3</b>	<b>- 0,9</b>
<b>3. Mouvement des capitaux des pouvoirs publics :</b>								
3.1 Etat :								
3.11 Engagements :								
3.111 Amortissements contractuels .....	- 1,7	- 1,3	- 2,2	- 2,3	- 3,3	—	1,8	- 1,8
3.112 Autres opérations .....	- 3,4	- 0,2	+ 5,0	+ 2,8	- 2,0	5,0	5,4	- 0,4
3.12 Avoirs .....	- 0,2	- 0,7	- 0,4	- 0,1	- 0,5	0,1	0,4	- 0,3
3.2 Autres pouvoirs publics :								
3.21 Engagements .....	...	+ 0,3	...	+ 1,0	...	...	...	...
3.22 Avoirs .....	+ 0,1	+ 0,1	+ 0,1	+ 0,1	...	...	...	...
<b>Total 3 ...</b>	<b>- 5,2</b>	<b>- 1,8</b>	<b>+ 2,5</b>	<b>+ 1,5</b>	<b>- 5,8</b>	<b>5,1</b>	<b>7,6</b>	<b>- 2,5</b>
<b>4. Mouvement des capitaux des entreprises et particuliers :</b>								
4.1 Organismes publics d'exploitation .....	+ 1,9	- 0,1	- 0,1	+ 0,3	+ 1,7	1,0	0,3	+ 0,7
4.2 Intermédiaires financiers non monétaires du secteur public .....	+ 0,2	- 0,7	+ 0,7	+ 2,0	+ 0,4	2,0	1,0	+ 1,0
4.3 Secteur privé <sup>3</sup> (chiffres nets) :								
4.31 Investissements et placements belgo-luxembourgeois à l'étranger :								
4.311 Valeurs mobilières .....	- 4,7	- 3,6	- 5,5	- 1,3	- 2,1	—	6,5	- 6,5
4.312 Investissements directs .....						- 2,0	0,4	- 0,4
4.313 Immeubles .....	+ 1,8	- 0,8	- 4,0	- 5,4	- 1,3	—	1,7	- 1,7
4.314 Autres .....					+ 1,0	—	1,0	- 1,0
4.32 Investissements et placements étrangers en U.E.B.L. :								
4.321 Valeurs mobilières .....	+ 1,5	+ 0,8	+ 0,8	+ 0,1	+ 0,5	—	0,2	- 0,2
4.322 Investissements directs .....						+ 7,1	—	+ 7,0
4.323 Immeubles .....	+ 3,5	+ 5,6	+ 8,9	+ 12,1	+ 0,2	—	0,3	- 0,3
4.324 Autres .....					+ 0,7	0,7	—	+ 0,7
4.33 Investissements et placements non ventilés .....	- 0,4	- 0,8	+ 1,3	+ 1,0	+ 0,8	0,6	—	+ 0,6
<b>Total 4 ...</b>	<b>+ 3,8</b>	<b>+ 0,4</b>	<b>+ 2,1</b>	<b>+ 8,8</b>	<b>+ 7,0</b>	<b>11,3</b>	<b>11,4</b>	<b>- 0,1</b>
<b>5. Erreurs et omissions (nettes) .....</b>	<b>+ 0,6</b>	<b>+ 1,4</b>	<b>+ 0,6</b>	<b>+ 0,5</b>	<b>- 0,3</b>	<b>1,0</b>	<b>—</b>	<b>+ 1,0</b>
<b>Total 1 à 5 ...</b>	<b>+ 1,7</b>	<b>+ 4,2</b>	<b>...</b>	<b>+ 10,7</b>	<b>+ 8,5</b>	<b>385,1</b>	<b>391,5</b>	<b>- 6,4</b>
<b>6. Financement du total :</b>								
6.1 Refinancement en dehors des organismes monétaires de créances commerciales sur l'étranger .....	+ 1,1	+ 0,2	+ 0,1	...	+ 1,2	—	—	- 1,1
6.2 Mouvement des avoirs extérieurs nets des organismes monétaires :								
6.21 Banque Nationale .....	+ 12,2	- 1,7	+ 11,2	+ 12,6	+ 8,0	—	—	+ 1,7
6.22 Autres .....	- 11,6	+ 5,7	- 11,3	- 1,9	- 0,7	—	—	- 7,0

<sup>1</sup> Pour une partie des exportations et importations, les chiffres sont c.i.f., c'est-à-dire qu'ils comprennent les frets et assurances pour le transport des marchandises.  
<sup>2</sup> Cette rubrique ne comprend, en recettes et en dépenses, qu'une partie des frets et assurances perçus ou payés pour le transport des marchandises. L'autre partie n'a pu être dissociée des exportations ou importations auxquelles elle se rapporte et est donc englobée dans les recettes et dépenses de la rubrique 1.11 « Exportations et importations » (cf. note 1).  
<sup>3</sup> Les montants postérieurs au 31 décembre 1964 ne sont pas strictement comparables à ceux des périodes précédentes par suite de l'amélioration du matériel statistique.

<sup>4</sup> Pour 1961, sont seuls disponibles, des chiffres couvrant à la fois les rubriques 1.3 « Frets et assurances pour le transport de marchandises » et 1.4 « Autres frais de transport ». Au surplus, ces chiffres ne sont pas entièrement comparables aux chiffres combinés des rubriques 1.3 et 1.4 pour les années suivantes. Ils ne comprennent ni les recettes et dépenses d'assurance pour le transport de marchandises qui, depuis 1962, sont incluses dans la rubrique 1.3, ni les achats et ventes de provisions de bord et les recettes et dépenses pour le transport de personnes qui, depuis 1962, sont inclus dans la rubrique 1.4.

**IX - 2. — BALANCE GENERALE DES PAIEMENTS**

Soldes trimestriels

(milliards de francs)

	1965			1966				1967	
	2e trimestre	3e trimestre	4e trimestre	1er trimestre	2e trimestre	3e trimestre	4e trimestre	1er trimestre p	2e trimestre p
<b>1. Transactions sur biens et services :</b>									
1.1 Opérations sur marchandises :									
1.11 Exportations et importations <sup>1</sup>	...	- 3,3	- 0,7	- 4,3	- 3,4	- 5,0	- 3,9	...	- 0,6
1.12 Travail à façon	+ 2,0	+ 1,4	+ 1,7	+ 2,3	+ 1,8	+ 2,2	+ 1,8	+ 2,0	+ 2,1
1.13 Opérations d'arbitrage	+ 0,7	+ 0,8	+ 0,3	+ 1,8	+ 1,5	+ 1,5	+ 0,5	+ 1,6	+ 1,8
1.2 Or non monétaire	- 0,4	- 0,7	- 0,3	- 0,6	- 0,2	- 0,5	- 0,2	- 0,5	- 0,5
1.3 Frets et assurances pour le transport de marchandises <sup>2</sup>	+ 0,1	- 0,2	- 0,3	- 0,1	...	- 0,2	...	+ 0,3	+ 0,3
1.4 Autres frais de transport	+ 0,1	+ 0,4	+ 0,3	+ 0,1	+ 0,1	+ 0,1	+ 0,1	+ 0,1	+ 0,2
1.5 Déplacements à l'étranger	- 1,2	- 2,2	- 0,3	- 0,7	- 1,1	- 2,7	...	- 0,5	- 1,9
1.6 Revenus d'investissements	- 0,5	+ 0,6	+ 0,5	+ 0,2	- 0,6	+ 1,0	+ 0,5	+ 0,2	- 0,7
1.7 Transactions des pouvoirs publics non comprises ailleurs	+ 0,3	+ 0,4	- 0,1	- 0,1	+ 0,2	+ 0,4	- 0,3	+ 0,1	+ 1,0
1.8 Autres :									
1.81 Ouvriers frontaliers	+ 0,9	+ 1,2	+ 0,9	+ 1,0	+ 0,9	+ 1,0	+ 1,1	+ 1,2	+ 1,0
1.82 Autres	+ 0,3	+ 0,2	+ 0,2	+ 0,1	- 0,1	+ 0,2	- 0,3	+ 0,1	+ 0,2
<b>Total 1 ...</b>	<b>+ 2,3</b>	<b>- 1,4</b>	<b>+ 2,2</b>	<b>- 0,3</b>	<b>- 0,9</b>	<b>- 2,0</b>	<b>- 0,7</b>	<b>+ 4,6</b>	<b>+ 2,9</b>
<b>2. Transferts :</b>									
2.1 Transferts privés	+ 0,8	+ 0,8	+ 0,4	+ 0,4	+ 0,3	+ 0,4	+ 0,5	+ 0,3	+ 0,2
2.2 Transferts de l'Etat	- 0,7	- 0,5	- 0,6	- 0,5	- 0,6	- 0,7	- 0,7	- 0,6	- 0,6
<b>Total 2 ...</b>	<b>+ 0,1</b>	<b>+ 0,3</b>	<b>- 0,2</b>	<b>- 0,1</b>	<b>- 0,3</b>	<b>- 0,3</b>	<b>- 0,2</b>	<b>- 0,3</b>	<b>- 0,4</b>
<b>3. Mouvement des capitaux des pouvoirs publics :</b>									
3.1 Etat :									
3.11 Engagements :									
3.111 Amortissements contractuels	- 1,4	- 0,6	- 0,4	- 0,6	- 0,5	- 0,5	- 0,2	- 0,6	- 0,5
3.112 Autres opérations	+ 0,2	+ 0,6	- 0,1	- 0,5	- 0,3	- 0,9	+ 1,3	- 2,1	- 2,0
3.12 Avoirs	- 0,1	...	- 0,4	...	+ 0,1	...	- 0,4	...	...
3.2 Autres pouvoirs publics :									
3.21 Engagements	+ 0,5	- 0,6	...	...	...	...	...	- 0,4	...
3.22 Avoirs	...	...	...	...	...	...	...	...	...
<b>Total 3 ...</b>	<b>- 0,8</b>	<b>- 0,6</b>	<b>- 0,9</b>	<b>- 1,1</b>	<b>- 0,7</b>	<b>- 1,4</b>	<b>+ 0,7</b>	<b>- 3,1</b>	<b>- 2,5</b>
<b>4. Mouvement des capitaux des entreprises et particuliers :</b>									
4.1 Organismes publics d'exploitation	+ 1,2	+ 0,4	...	+ 0,5	...	+ 0,2	...	- 0,2	- 0,2
4.2 Intermédiaires financiers non monétaires du secteur public	...	+ 0,5	- 0,2	+ 0,3	+ 0,8	- 0,3	+ 0,2	+ 2,4	- 0,5
4.3 Secteur privé :									
4.31 Investissements et placements belgo-luxembourgeois à l'étranger :									
4.311 Valeurs mobilières	- 0,7	- 0,7	- 0,9	- 2,3	- 1,3	- 1,0	- 1,9	- 1,2	- 1,1
4.312 Investissements directs	- 0,5	- 0,3	- 0,4	+ 0,5	- 0,2	- 0,6	- 0,1	- 1,1	- 0,5
4.313 Immeubles	- 0,4	- 0,4	- 0,3	- 0,4	- 0,4	- 0,4	- 0,5	- 0,4	- 0,4
4.314 Autres	+ 0,5	...	+ 1,1	- 0,3	- 0,2	- 0,5	...	...	+ 0,6
4.32 Investissements et placements étrangers en U.E.B.L. :									
4.321 Valeurs mobilières	+ 0,3	- 0,3	+ 0,3	...	- 0,2	+ 0,3	- 0,3	+ 0,2	+ 0,6
4.322 Investissements directs	+ 1,7	+ 1,6	+ 1,8	+ 2,1	+ 2,1	+ 1,8	+ 1,0	+ 1,9	+ 1,5
4.323 Immeubles	...	...	+ 0,2	- 0,1	- 0,1	- 0,1	...	...	- 0,1
4.324 Autres	+ 0,2	+ 0,2	+ 0,2	- 0,1	+ 0,1	+ 0,3	+ 0,4	+ 0,5	+ 0,2
4.33 Investissements et placements non ventilés	+ 0,3	+ 0,1	+ 0,2	+ 0,1	+ 0,2	+ 0,2	+ 0,1	+ 0,1	+ 0,2
<b>Total 4 ...</b>	<b>+ 2,6</b>	<b>+ 1,1</b>	<b>+ 2,0</b>	<b>+ 0,3</b>	<b>+ 0,8</b>	<b>- 0,1</b>	<b>- 1,1</b>	<b>+ 2,2</b>	<b>+ 0,3</b>
<b>5. Erreurs et omissions</b>	<b>- 0,4</b>	<b>+ 0,2</b>	<b>+ 0,4</b>	<b>+ 0,2</b>	<b>+ 0,3</b>	<b>...</b>	<b>+ 0,5</b>	<b>...</b>	<b>+ 1,0</b>
<b>Total 1 à 5 ...</b>	<b>+ 3,8</b>	<b>- 0,4</b>	<b>+ 3,5</b>	<b>- 1,0</b>	<b>- 0,8</b>	<b>- 3,8</b>	<b>- 0,8</b>	<b>+ 3,4</b>	<b>+ 1,3</b>
<b>6. Financement du total :</b>									
6.1 Refinancement en dehors des organismes monétaires de créances commerciales sur l'étranger	- 1,9	+ 2,2	- 1,4	- 0,3	- 0,6	- 0,6	+ 0,4	+ 0,4	+ 0,9
6.2 Mouvement des avoirs extérieurs nets des organismes monétaires :									
6.21 Banque Nationale	+ 7,1	- 0,4	+ 2,8	- 3,1	+ 3,3	- 1,2	+ 2,7	- 0,5	+ 5,3
6.22 Autres	- 1,4	- 2,2	+ 2,1	+ 2,4	- 3,5	- 2,0	- 3,9	+ 3,5	- 4,9

<sup>1</sup> Pour une partie des exportations et importations, les chiffres sont c.i.f., c'est-à-dire qu'ils comprennent les frets et assurances pour le transport des marchandises.

<sup>2</sup> Cette rubrique ne comprend, en recettes et en dépenses, qu'une partie des frets et assurances perçus ou payés pour le transport des marchandises. L'autre partie n'a pu être dissociée des exportations ou importations auxquelles elle se rapporte et est donc englobée dans les recettes et dépenses de la rubrique 1.11 « Exportations et importations » (cf. note 1).

**IX. 3. — BALANCE GENERALE DES PAIEMENTS**  
 Recettes et dépenses trimestrielles et soldes mensuels cumulés  
 (milliards de francs)

	1967			1967			1966	1967 P
	1er trimestre P			2e trimestre P				
	Recettes	Dépenses	Solde	Recettes	Dépenses	Solde	7 premiers mois	
<b>1. Transactions sur biens et services :</b>								
1.1 Opérations sur marchandises :								
1.11 Exportations et importations <sup>1</sup> .....	68,3	68,3	...	73,3	73,9	- 0,6	- 7,8	- 1,5
1.12 Travail à façon .....	2,8	0,8	+ 2,0	2,8	0,7	+ 2,1	+ 4,8	+ 4,7
1.13 Opérations d'arbitrage (nettes) .....	1,6	—	+ 1,6	1,8	—	+ 1,8	+ 4,0	+ 3,6
1.2 Or non monétaire .....	0,1	0,6	- 0,5	0,1	0,6	- 0,5	- 0,9	- 1,0
1.3 Frets et assurances pour le transport de marchandises <sup>2</sup> .....	3,3	3,0	+ 0,3	3,5	3,2	+ 0,3	- 0,1	+ 0,6
1.4 Autres frais de transport .....	1,1	1,0	+ 0,1	1,4	1,2	+ 0,2	+ 0,2	+ 0,3
1.5 Déplacements à l'étranger .....	2,4	2,9	- 0,5	3,0	4,9	- 1,9	- 3,6	- 4,7
1.6 Revenus d'investissements .....	3,2	3,0	+ 0,2	4,1	4,8	- 0,7	...	- 0,1
1.7 Transactions des pouvoirs publics non comprises ailleurs .....	2,0	1,9	+ 0,1	2,7	1,7	+ 1,0	+ 0,1	+ 1,3
1.8 Autres :								
1.81 Ouvriers frontaliers .....	1,5	0,3	+ 1,2	1,4	0,4	+ 1,0	+ 2,4	+ 2,7
1.82 Autres .....	5,8	5,7	+ 0,1	6,3	6,1	+ 0,2	+ 0,1	+ 0,3
<b>Total 1 ...</b>	<b>92,1</b>	<b>87,5</b>	<b>+ 4,6</b>	<b>100,4</b>	<b>97,5</b>	<b>+ 2,9</b>	<b>- 0,8</b>	<b>+ 6,2</b>
<b>2. Transferts :</b>								
2.1 Transferts privés .....	1,6	1,3	+ 0,3	1,8	1,6	+ 0,2	+ 0,9	+ 0,4
2.2 Transferts de l'Etat .....	...	0,6	- 0,6	0,1	0,7	- 0,6	- 1,2	- 1,2
<b>Total 2 ...</b>	<b>1,6</b>	<b>1,9</b>	<b>- 0,3</b>	<b>1,9</b>	<b>2,3</b>	<b>- 0,4</b>	<b>- 0,3</b>	<b>- 0,8</b>
<b>3. Mouvement des capitaux des pouvoirs publics :</b>								
3.1 Etat :								
3.11 Engagements :								
3.111 Amortissements contractuels .....	—	0,6	- 0,6	—	0,5	- 0,5	- 1,1	- 1,2
3.112 Autres opérations .....	...	2,1	- 2,1	1,0	3,0	- 2,0	- 0,8	- 6,4
3.12 Avoirs .....	...	...	...	...	...	...	+ 0,1	...
3.2 Autres pouvoirs publics :								
3.21 Engagements .....	...	0,4	- 0,4	...	...	...	...	...
3.22 Avoirs .....	...	...	...	...	...	...	...	...
<b>Total 3 ...</b>	<b>...</b>	<b>3,1</b>	<b>- 3,1</b>	<b>1,0</b>	<b>3,5</b>	<b>- 2,5</b>	<b>- 1,8</b>	<b>- 7,6</b>
<b>4. Mouvement des capitaux des entreprises et particuliers :</b>								
4.1 Organismes publics d'exploitation .....	0,2	0,4	- 0,2	0,2	0,4	- 0,2	+ 0,5	- 0,4
4.2 Intermédiaires financiers non monétaires du secteur public .....	3,0	0,6	+ 2,4	0,9	1,4	- 0,5	+ 0,8	+ 1,9
4.3 Secteur privé (chiffres nets) :								
4.31 Investissements et placements belgo-luxembourgeois à l'étranger :								
4.311 Valeurs mobilières .....	—	1,2	- 1,2	—	1,1	- 1,1	- 4,0	- 2,9
4.312 Investissements directs .....	—	1,1	- 1,1	—	0,5	- 0,5	+ 0,5	- 1,2
4.313 Immeubles .....	—	0,4	- 0,4	—	0,4	- 0,4	- 0,9	- 0,9
4.314 Autres .....	...	—	...	0,6	—	+ 0,6	- 0,1	+ 1,0
4.32 Investissements et placements étrangers en U.E.B.L. :								
4.321 Valeurs mobilières .....	0,2	—	+ 0,2	0,6	—	+ 0,6	- 0,2	+ 0,9
4.322 Investissements directs .....	1,9	—	+ 1,9	1,5	—	+ 1,5	+ 5,4	+ 4,9
4.323 Immeubles .....	—	...	...	—	0,1	- 0,1	- 0,2	- 0,1
4.324 Autres .....	0,5	—	+ 0,5	0,2	—	+ 0,2	+ 0,1	+ 1,1
4.33 Investissements et placements non ventilés .....	0,1	—	+ 0,1	0,2	—	+ 0,2	+ 0,4	+ 0,3
<b>Total 4 ...</b>	<b>5,9</b>	<b>3,7</b>	<b>+ 2,2</b>	<b>4,2</b>	<b>3,9</b>	<b>+ 0,3</b>	<b>+ 2,3</b>	<b>+ 4,6</b>
5. Erreurs et omissions (nettes) .....	—	...	...	1,0	—	+ 1,0	+ 0,6	+ 0,7
<b>Total 1 à 5 ...</b>	<b>99,6</b>	<b>96,2</b>	<b>+ 3,4</b>	<b>108,5</b>	<b>107,2</b>	<b>+ 1,3</b>	<b>...</b>	<b>+ 3,1</b>
<b>6. Financement du total :</b>								
6.1 Refinancement en dehors des organismes monétaires de créances commerciales sur l'étranger ...	—	—	+ 0,4	—	—	+ 0,9	- 1,5	+ 1,8
6.2 Mouvement des avoires extérieurs nets des organismes monétaires :								
6.21 Banque Nationale .....	—	—	- 0,5	—	—	+ 5,3	+ 2,8	+ 6,7
6.22 Autres .....	—	—	+ 3,5	—	—	- 4,9	- 1,3	- 5,4

<sup>1</sup> Pour une partie des exportations et importations, les chiffres sont c.i.f., c'est-à-dire qu'ils comprennent les frets et assurances pour le transport des marchandises.

<sup>2</sup> Cette rubrique ne comprend, en recettes et en dépenses, qu'une partie des frets et assurances perçus ou payés pour le transport des marchandises. L'autre partie n'a pu être dissociée des exportations ou importations auxquelles elle se rapporte et est donc englobée dans les recettes et dépenses de la rubrique 1.11 « Exportations et importations » (cf. note 1).

## X. — MARCHÉ DES CHANGES

### 1. — COURS OFFICIELS ARRÊTES PAR LES BANQUIERS REUNIS EN CHAMBRE DE COMPENSATION A BRUXELLES

(francs belges)

Moyennes journalières	1 \$	1 fr.	1 Livre	1 florin	1 fr.	1	100	1 Cour.	1 Cour.	1 Cour.	1 \$ canadien		100	100	100
	U.S.A.	français	sterling	P.-B.	suïsse	Deutsche Mark	lires italien.	suéd.	norv.	dan.	câble	courrier	escudos	schillings autrich.	pesetas
1962 .....	49,76	10,15	139,71	13,81	11,51	12,45	8,02	9,65	6,97	7,21	46,553	46,552	174,19	192,77	—
1963 .....	49,86	10,18	139,62	13,85	11,54	12,51	8,02	9,61	6,97	7,22	46,227	46,226	174,05	193,09	—
1964 .....	49,75	10,15	138,89	13,79	11,52	12,52	7,97	9,66	6,95	7,19	46,119	46,118	173,16	192,60	—
1965 .....	49,64	10,13	138,78	13,79	11,47	12,43	7,94	9,62	6,94	7,18	46,042	46,041	173,07	192,21	82,88 <sup>1</sup>
1966 .....	49,83	10,14	139,18	13,77	11,52	12,46	7,98	9,65	6,97	7,21	46,252	46,252	173,58	192,87	83,15
1966 2 <sup>o</sup> trimestre .....	49,81	10,16	139,06	13,74	11,53	12,41	7,98	9,66	6,96	7,21	46,258	46,256	173,42	192,78	83,07
3 <sup>o</sup> trimestre .....	49,78	10,14	138,82	13,78	11,51	12,47	7,98	9,63	6,96	7,19	46,285	46,285	173,13	192,88	83,07
4 <sup>o</sup> trimestre .....	50,00	10,11	139,54	13,82	11,56	12,57	8,00	9,67	7,00	7,24	46,229	46,228	174,02	193,41	83,47
1967 1 <sup>er</sup> trimestre .....	49,82	10,07	139,17	13,79	11,50	12,53	7,97	9,64	6,97	7,20	46,093	46,093	173,55	192,67	83,10
2 <sup>e</sup> trimestre .....	49,66	10,09	138,82	13,77	11,50	12,49	7,95	9,64	6,95	7,18	45,909	45,908	173,10	192,20	82,78
3 <sup>e</sup> trimestre .....	49,63	10,12	138,25	13,79	11,45	12,40	7,96	9,63	6,94	7,15	46,103	46,103	172,34	192,27	82,84
1966 Juillet .....	49,73	10,15	138,67	13,79	11,52	12,46	7,97	9,62	6,95	7,18	46,261	46,261	172,96	192,71	82,93
Août .....	49,69	10,14	138,59	13,76	11,49	12,45	7,97	9,62	6,95	7,17	46,221	46,221	172,84	192,55	82,94
Septembre .....	49,90	10,14	139,19	13,79	11,53	12,51	8,00	9,66	6,98	7,22	46,373	46,371	173,58	193,36	83,33
Octobre .....	49,99	10,13	139,58	13,81	11,53	12,55	8,00	9,67	7,00	7,24	46,312	46,312	174,07	193,57	83,47
Novembre .....	49,97	10,11	139,46	13,81	11,57	12,57	8,00	9,66	6,99	7,23	46,177	46,176	173,92	193,22	83,41
Décembre .....	50,03	10,11	139,59	13,83	11,57	12,59	8,01	9,67	7,00	7,25	46,195	46,196	174,08	193,44	83,51
1967 Janvier .....	50,00	10,10	139,53	13,84	11,55	12,57	8,00	9,67	6,99	7,23	46,297	46,297	173,99	193,25	83,43
Février .....	49,74	10,06	138,98	13,78	11,47	12,52	7,96	9,63	6,95	7,19	46,035	46,035	173,30	192,36	82,97
Mars .....	49,70	10,04	138,98	13,76	11,47	12,51	7,96	9,63	6,95	7,19	45,935	45,935	173,32	192,36	82,88
Avril .....	49,70	10,05	139,11	13,76	11,49	12,51	7,96	9,64	6,95	7,19	45,914	45,914	173,47	192,30	82,85
Mai .....	49,63	10,09	138,82	13,77	11,50	12,48	7,95	9,63	6,94	7,17	45,868	45,866	173,09	192,12	82,74
Juin .....	49,64	10,12	138,56	13,78	11,50	12,47	7,95	9,64	6,95	7,17	45,942	45,941	172,78	192,17	82,75
Juillet .....	49,63	10,12	138,34	13,78	11,48	12,41	7,95	9,64	6,94	7,15	46,033	46,032	172,47	192,29	82,77
Août .....	49,63	10,12	138,23	13,80	11,45	12,40	7,96	9,63	6,94	7,15	46,125	46,125	172,33	192,29	82,84
Septembre .....	49,63	10,12	138,17	13,80	11,43	12,40	7,97	9,62	6,94	7,16	46,148	46,149	172,23	192,23	82,89

<sup>1</sup> Moyenne du 12 juillet au 31 décembre 1965.

### X - 2. — MONNAIES DES PAYS MEMBRES DE L'A.M.E.

parité par rapport au dollar, marges des cours acheteurs et vendeurs des banques centrales  
et cours extrêmes à Bruxelles le 30 septembre 1967

Pays	Parité (ou taux moyen) par rapport au dollar des Etats-Unis 1	Marges des cours du dollar des Etats-Unis en % de la parité (ou du cours moyen) du dollar		Cours extrêmes à Bruxelles		
		vendeur (+)	acheteur (-)	acheteur 4	vendeur 5	pour :
				en francs belges		
Autriche .....	26,— sch.	+ 0,769	- 0,769	189,4080	195,2519	100 sch.
Belgique .....	50,— FB	+ 0,750	- 0,750	—	—	—
Danemark .....	6,90714 C. dan.	+ 0,729	- 0,719	7,1325	7,3459	1 C. dan.
France .....	4,93706 FF	+ 0,748	- 0,751	9,9769	10,2806	1 FF
Allemagne .....	4,— DM	+ 0,750	- 0,750	12,3139	12,6889	1 DM
Grèce .....	30,— Dr.	+ 0,333	- 0,333	—	—	—
Islande .....	43,— C. isl.	+ 0,140	- 0,116	—	—	—
Italie .....	625,— Lires	+ 0,720	- 0,720	7,8832	8,1184	100 Lires
Pays-Bas .....	3,62 Fl.	+ 0,760	- 0,760	13,6052	14,0223	1 Fl.
Norvège .....	7,14286 C. nor.	+ 0,800	- 0,740	6,8924	7,1050	1 C. nor.
Portugal .....	28,75 Esc.	+ 1,148	- 1,148	170,6499	177,2519	100 Esc.
Espagne .....	60,— Pesetas	+ 0,750	- 0,750	82,0926	84,5927	100 Pesetas
Suède .....	5,17321 C.S.	+ 0,759	- 0,739	9,5203	9,8101	1 C.S.
Suisse .....	4,37282 F.S.	+ 1,765	- 1,780	11,1517	11,7287	1 F.S.
Turquie .....	9,— L.t.	+ 0,889	—	—	—	—
Royaume-Uni .....	2,80 £ <sup>2</sup>	+ 0,714 <sup>3</sup>	- 0,714 <sup>3</sup>	137,9575	142,0575	1 £

<sup>1</sup> Parité reconnue par le F.M.I., sauf dans le cas de la Suisse pour laquelle la parité indiquée est pratiquée par la banque centrale.

<sup>2</sup> Cours exprimé en dollars des Etats-Unis par livre sterling.

<sup>3</sup> Les marges du Royaume-Uni ne sont pas tout à fait comparables à celles des autres pays; elles représentent les limites de fluctuations de la livre exprimée en dollars des Etats-Unis, alors que, pour les autres pays, les marges représentent les limites de la fluctuation du dollar des Etats-Unis exprimé en monnaie nationale.

<sup>4</sup> (Parité du FB par rapport au dollar des Etats-Unis - marge exprimée en FB du cours acheteur de la Banque Nationale de Belgique pour le dollar des Etats-Unis) : (Parité de la monnaie du pays membre par rapport au dollar des Etats-Unis + marge exprimée dans la monnaie de ce pays membre du cours vendeur de la banque centrale de ce pays membre pour le dollar des Etats-Unis.)

<sup>5</sup> (Parité en FB par rapport au dollar des Etats-Unis + marge exprimée en FB du cours vendeur de la Banque Nationale de Belgique pour le dollar des Etats-Unis) : (Parité de la monnaie du pays membre par rapport au dollar des Etats-Unis - marge exprimée dans la monnaie de ce pays membre du cours acheteur de la banque centrale de ce pays membre pour le dollar des Etats-Unis.)

Références bibliographiques : Cote de la Bourse de Fonds Publics et de Change de Bruxelles.

## XI. — FINANCES PUBLIQUES <sup>1</sup>

### 1. — RECETTES ET DEPENSES DE TRESORERIE RESULTANT DES OPERATIONS BUDGETAIRES <sup>2</sup>

(milliards de francs)

Source : Ministère des Finances.

Périodes	Budget ordinaire			Budget extraordinaire			Solde budgétaire total
	Recettes	Dépenses <sup>3</sup>	Solde	Recettes	Dépenses	Solde	
	(1)	(2)	(3) = (1) - (2)	(4)	(5)	(6) = (4) - (5)	
1961 .....	120,4	126,0	- 5,6	0,4	14,6	- 14,2	- 19,8
1962 .....	131,2	130,1	+ 1,1	0,5	17,8	- 17,3	- 16,2
1963 .....	139,5	143,0	- 3,5	0,4	22,0	- 21,6	- 25,1
1964 .....	157,8	155,3	+ 2,5	0,3	24,1	- 23,8	- 21,3
1965 .....	172,7	176,5	- 3,8	0,2	25,2	- 25,0	- 28,8
1966 .....	200,6	203,9	- 3,3	0,6	24,6	- 24,0	- 27,3
1965 6 premiers mois ...	78,8	87,7	- 8,9	...	12,4	- 12,4	- 21,3
7 premiers mois ...	102,3	103,4	- 1,1	...	14,2	- 14,2	- 15,3
8 premiers mois ...	113,6	114,8	- 1,2	...	16,3	- 16,3	- 17,5
9 premiers mois ...	126,6	128,4	- 1,8	...	18,4	- 18,4	- 20,2
10 premiers mois ...	140,5	143,3	- 2,8	...	19,7	- 19,7	- 22,5
11 premiers mois ...	154,5	158,7	- 4,2	...	21,6	- 21,6	- 25,8
12 mois .....	172,7	176,5	- 3,8	0,2	25,2	- 25,0	- 28,8
1966 1 <sup>er</sup> mois .....	19,3	16,2	+ 3,1	...	1,3	- 1,3	+ 1,8
2 premiers mois ...	32,6	32,8	- 0,2	...	3,7	- 3,7	- 3,9
3 premiers mois ...	48,1	48,5	- 0,4	...	5,4	- 5,4	- 5,8
4 premiers mois ...	62,6	66,4	- 3,8	0,1	7,0	- 6,9	- 10,7
5 premiers mois ...	76,8	81,7	- 4,9	0,1	8,9	- 8,8	- 13,7
6 premiers mois ...	93,7	100,5	- 6,8	0,2	10,8	- 10,6	- 17,4
7 premiers mois ...	119,9	119,3	+ 0,6	0,3	12,9	- 12,6	- 12,0
8 premiers mois ...	134,0	134,5	- 0,5	0,4	15,4	- 15,0	- 15,5
9 premiers mois ...	149,5	150,4	- 0,9	0,4	17,5	- 17,1	- 18,0
10 premiers mois ...	165,5	170,0	- 4,5	0,5	19,9	- 19,4	- 23,9
11 premiers mois ...	181,4	185,1	- 3,7	0,5	21,9	- 21,4	- 25,1
12 mois .....	200,6	203,9	- 3,3	0,6	24,6	- 24,0	- 27,3
1967 1 <sup>er</sup> mois .....	21,4	19,0	+ 2,4	...	2,2	- 2,2	+ 0,2
2 premiers mois ...	36,5	37,7	- 1,2	0,1	4,8	- 4,7	- 5,9
3 premiers mois ...	53,7	56,4	- 2,7	0,1	7,5	- 7,4	- 10,1
4 premiers mois ...	69,8	74,6	- 4,8	0,1	9,0	- 8,9	- 13,7

<sup>1</sup> Les statistiques concernant la Dette Publique figurent au chapitre XVI.

<sup>2</sup> Recettes et dépenses effectivement réalisées durant chaque période, quel que soit l'exercice budgétaire auquel elles sont rattachées, abstraction faite des virements internes.

<sup>3</sup> A partir de 1963, y compris les dépenses de la Caisse Autonome des Dommages de Guerre.

## XI - 2. — IMPASSE DE TRESORERIE ET SON FINANCEMENT

(milliards de francs)

Source : Ministère des Finances.

Périodes	Solde budgétaire total 1	Fonds de tiers 2	Avances à des collectivités 3	Impasse 4	Financement de l'impasse												Prélèvements sur la marge auprès de la B.N.B. 16	Encaisse des comptes <sup>3</sup> et autres opérations de trésorerie 17	Total  (18) = (7) + (15) + (16) + (17)
					Emissions d'emprunts consolidés <sup>5</sup>			Variations de la dette flottante											
					en francs belges	en devises	Total	en francs belges						en devises	Total				
								Certificats de trésorerie à moyen terme émis sur le marché 8	Secteur bancaire 9	Secteur para-étatique 10	Congo, Rwanda et Burundi 11	Certificats divers 12	Office des chèques postaux 13						
1961	-19,8	- 2,5	- 0,1	-22,4	+13,0	+ 2,2	+15,2	...	+ 0,4	+ 3,2	+ 0,1	+ 1,0	+ 0,4	+ 1,2	+ 6,3	+ 0,5	+ 0,4	+22,4	
1962	-16,2	- 0,5	...	-16,7	+20,1	+ 1,4	+21,5	- 1,1	+ 3,0	+ 3,9	- 0,2	- 1,7	+ 3,5	-10,7	- 3,3	- 1,4	- 0,1	+16,7	
1963	-25,1	- 3,7	- 1,5	-30,3	+17,5	...	+17,5	- 6,0	+ 3,6	- 3,5	+ 0,1	- 0,1	+ 4,1	+10,5	+ 8,7	+ 4,1	...	+30,3	
1964	-21,3	+ 0,3	...	-21,0	+24,0	...	+24,0	- 7,5	+ 3,3	- 7,6	- 0,1	+ 0,2	+ 6,4	+ 2,9	- 2,4	+ 0,6	- 1,2	+21,0	
1965	-28,8	- 0,8	- 1,7	-31,3	+22,2	...	+22,2	...	+ 5,8	+ 4,4	...	+ 0,1	+ 0,2	- 1,2	+ 9,3	- 0,8	+ 0,6	+31,3	
1966	-27,3	+ 3,1	- 6,5	-30,7	+21,0	...	+21,0	...	+ 3,4	- 3,2	...	+ 0,3	+ 3,1	+ 5,6	+ 9,2	+ 0,6	- 0,1	+30,7	
1965 6 premiers mois	-21,3	+ 2,1	- 3,4	-22,6	+14,3	...	+14,3	...	+ 3,5	+10,4	...	...	- 4,1	- 1,1	+ 8,7	+ 0,1	- 0,5	+22,6	
7 premiers mois	-15,3	- 0,5	- 3,9	-19,7	+14,3	...	+14,3	...	+ 3,5	+ 7,9	...	- 0,3	- 3,8	- 1,7	+ 5,6	- 0,6	+ 0,4	+19,7	
8 premiers mois	-17,5	+ 0,4	- 4,5	-21,6	+14,3	...	+14,3	...	+ 7,3	+ 7,8	...	- 0,1	- 6,0	- 1,7	+ 7,3	- 0,1	+ 0,1	+21,6	
9 premiers mois	-20,2	+ 1,3	- 4,9	-23,8	+14,3	...	+14,3	...	+ 8,9	+ 8,4	...	- 0,1	- 6,1	- 1,7	+ 9,4	...	+ 0,1	+23,8	
10 premiers mois	-22,5	- 0,4	- 5,3	-28,2	+22,6	...	+22,6	...	+ 7,6	+ 5,7	...	- 0,1	- 4,6	- 1,7	+ 6,9	- 2,5	+ 1,2	+28,2	
11 premiers mois	-25,8	+ 0,2	- 6,0	-31,6	+22,3	...	+22,3	...	+ 6,8	+ 5,5	...	+ 1,2	- 4,3	- 1,5	+ 7,7	+ 0,2	+ 1,4	+31,6	
12 mois	-28,8	- 0,8	- 1,7	-31,3	+22,2	...	+22,2	...	+ 5,8	+ 4,4	...	+ 0,1	+ 0,2	- 1,2	+ 9,3	- 0,8	+ 0,6	+31,3	
1966 1 <sup>er</sup> mois	+ 1,8	- 0,6	- 0,6	+ 0,6 <sup>6</sup>	...	...	...	...	+ 2,7	+ 2,2	...	...	- 2,3	- 0,4	+ 2,2	+ 0,3	- 3,1	- 0,6	
2 premiers mois	- 3,9	- 1,2	- 1,2	- 6,3	+ 6,9	...	+ 6,9	...	+ 1,4	+ 2,5	...	...	- 4,8	- 0,4	- 1,3	+ 0,9	- 0,2	+ 6,3	
3 premiers mois	- 5,8	- 0,1	- 1,8	- 7,7	+ 6,6	...	+ 6,6	...	+ 0,8	+ 3,2	...	- 0,1	- 3,9	+ 0,7	+ 0,7	+ 1,0	- 0,6	+ 7,7	
4 premiers mois	-10,7	- 0,6	- 2,4	-13,7	+ 6,6	...	+ 6,6	...	+ 3,4	+ 4,2	...	- 0,1	- 2,0	+ 1,6	+ 7,1	...	...	+13,7	
5 premiers mois	-13,7	- 0,7	- 2,9	-17,3	+15,5	...	+15,5	...	+ 2,5	+ 0,8	...	- 0,1	- 1,7	+ 1,1	+ 2,6	+ 0,3	- 1,1	+17,3	
6 premiers mois	-17,4	+ 1,2	- 3,4	-19,6	+13,7	...	+13,7	...	+ 3,0	+ 3,6	...	- 0,1	- 1,4	+ 1,4	+ 6,5	+ 0,2	- 0,8	+19,6	
7 premiers mois	-12,0	+ 1,1	- 4,0	-14,9	+13,3	...	+13,3	...	+ 1,6	...	...	- 0,1	- 1,5	+ 1,4	+ 1,4	+ 0,8	- 0,6	+14,9	
8 premiers mois	-15,5	+ 0,2	- 4,5	-19,8	+13,3	...	+13,3	...	+ 5,0	+ 3,0	...	- 0,1	- 4,0	+ 2,0	+ 5,9	+ 1,0	- 0,4	+19,8	
9 premiers mois	-18,0	+ 0,3	- 4,9	-22,6	+25,2	...	+25,2	...	+ 1,6	- 2,5	...	- 0,1	- 4,8	+ 2,7	- 3,1	+ 1,0	- 0,5	+22,6	
10 premiers mois	-23,9	...	- 5,5	-29,4	+22,8	...	+22,8	...	+ 3,2	- 0,3	...	- 0,1	- 2,4	+ 5,5	+ 5,9	+ 0,9	- 0,2	+29,4	
11 premiers mois	-25,1	+ 0,9	- 7,1	-31,3	+22,1	...	+22,1	...	+ 3,4	+ 4,1	...	+ 0,3	- 4,6	+ 5,6	+ 8,8	+ 1,0	- 0,6	+31,3	
12 mois	-27,3	+ 3,1	- 6,5	-30,7	+21,0	...	+21,0	...	+ 3,4	- 3,2	...	+ 0,3	+ 3,1	+ 5,6	+ 9,2	+ 0,6	- 0,1	+30,7	
1967 1 <sup>er</sup> mois	+ 0,2	- 2,5	- 0,5	- 2,8	...	...	...	...	+ 1,1	+ 9,5	...	+ 0,1	- 4,7	- 0,1	+ 5,9	- 2,5	- 0,6	+ 2,8	
2 premiers mois	- 5,9	- 2,9	- 1,0	- 9,8	+ 8,1	...	+ 8,1	...	- 1,7	+12,2	...	- 0,2	- 6,6	- 1,4	+ 2,3	+ 0,2	- 0,8	+ 9,8	
3 premiers mois	-10,1	- 1,5	- 1,5	-13,1	+ 8,0	...	+ 8,0	...	- 1,8	+15,1	...	- 0,3	- 6,3	- 1,5	+ 5,2	+ 0,3	- 0,4	+13,1	
4 premiers mois	-13,7	- 2,1	- 2,1	-17,9	+ 7,4	...	+ 7,4	...	- 2,3	+17,6	...	- 0,4	- 3,9	- 1,6	+ 9,4	- 0,2	+ 1,3	+17,9	

1 Cf. tableau XI-1.

2 A partir de 1963, non compris les dépenses de la Caisse Autonome des Dommages de Guerre qui figurent depuis lors à la colonne (1).

3 Augmentation : (-); diminution : (+).

4 Cette colonne diffère de la colonne (3) « Déficit de Trésorerie » du tableau XI-3. Le déficit de trésorerie tient en effet compte de diverses catégories d'opérations qui n'interviennent pas dans le calcul de l'Impasse. C'est ainsi que le solde des opérations extrabudgétaires compris dans le déficit de trésorerie reprend non seulement les fonds de tiers — colonne (2) du tableau XI-2 —, mais aussi la rubrique « Encaisse des comptes et autres opérations de trésorerie » — colonne (17) du même tableau —, de même que les dépenses d'organismes para-étatiques — essentiellement le Fonds des Routes — financées par des émissions de dettes publiques indirectes.

5 Déduction faite des frais d'émission et des amortissements extrabudgétaires.

6 Boni.

## XI - 3. — BESOINS NETS DE FINANCEMENT DE L'ETAT ET LEUR COUVERTURE

(milliards de francs)

Périodes	Solde budgétaire total 1	Solde des opérations extra- budgétaires 2	Déficit de trésorerie 3	Amor- tissements de la dette publique compris dans les dépenses budgétaires 4	Besoins nets de finan- cement de l'Etat (5) = (3) + (4)	Couverture 5					Recours aux marchés étrangers 6
						Recours au marché belge				Total (9) = (6) à (8)	
						Variations			Total		
						de l'encours des emprunts consolidés et des certificats à moyen terme émis sur le marché 6	des autres engagements à moyen terme 7	des engagements à court terme 8			
(1)	(2)	(3) = (1) + (2)	(4)	(5) = (3) + (4)	(6)	(7)	(8)	(9) = (6) à (8)	(10)		
1961	- 19,8	- 7,0	- 26,8	+ 9,5	- 17,3	+ 10,3	- 0,7	+ 4,2	+ 13,8	+ 3,5	
1962	- 16,2	- 4,3	- 20,5	+ 8,2	- 12,3	+ 15,5	+ 4,6	...	+ 20,1	- 7,8	
1963	- 25,1	- 9,0	- 34,1	+ 10,8	- 23,3	+ 5,7	- 1,1	+ 6,2	+ 10,8	+ 12,5	
1964	- 21,3	- 6,3	- 27,6	+ 12,6	- 15,0	+ 11,9	...	+ 2,0	+ 13,9	+ 1,1	
1965	- 28,8	- 7,8	- 36,6	+ 14,5	- 22,1	+ 17,2	+ 0,5	+ 9,2	+ 26,9	- 4,8	
1966	- 27,3	- 4,1	- 31,4	+ 14,3	- 17,1	+ 9,2	+ 0,9	+ 2,1	+ 12,2	+ 4,9	
1965	6 prem. mois	- 21,3	- 2,3	- 23,6	+ 7,4	- 16,2	+ 9,7	- 1,2	+ 10,9	+ 19,4	- 3,2
	7 prem. mois	- 15,3	- 4,5	- 19,8	+ 8,3	- 11,5	+ 8,9	- 1,2	+ 7,4	+ 15,1	- 3,6
	8 prem. mois	- 17,5	- 4,4	- 21,9	+ 8,9	- 13,0	+ 8,4	- 0,3	+ 8,8	+ 16,9	- 3,9
	9 prem. mois	- 20,2	- 4,3	- 24,5	+ 10,0	- 14,5	+ 7,8	...	+ 11,0	+ 18,8	- 4,3
	10 prem. mois	- 22,5	- 5,4	- 27,9	+ 11,2	- 16,7	+ 15,2	+ 0,2	+ 5,4	+ 20,8	- 4,1
	11 prem. mois	- 25,8	- 6,6	- 32,4	+ 13,2	- 19,2	+ 14,7	+ 0,2	+ 8,5	+ 23,4	- 4,2
	12 mois	- 28,8	- 7,8	- 36,6	+ 14,5	- 22,1	+ 17,2	+ 0,5	+ 9,2	+ 26,9	- 4,8
1966	1 <sup>er</sup> mois	+ 1,8	- 1,7	+ 0,1	+ 1,7	+ 1,8	- 4,2	...	+ 2,4	- 1,8	...
	2 prem. mois	- 3,9	- 2,8	- 6,7	+ 3,1	- 3,6	+ 4,2	...	- 0,3	+ 3,9	- 0,3
	3 prem. mois	- 5,8	- 2,8	- 8,6	+ 4,1	- 4,5	+ 3,2	...	+ 1,1	+ 4,3	+ 0,2
	4 prem. mois	- 10,7	- 3,3	- 14,0	+ 5,2	- 8,8	+ 2,3	+ 0,2	+ 5,4	+ 7,9	+ 0,9
	5 prem. mois	- 13,7	- 5,2	- 18,9	+ 5,8	- 13,1	+ 10,9	+ 0,2	+ 1,6	+ 12,7	+ 0,4
	6 prem. mois	- 17,4	- 3,5	- 20,9	+ 7,2	- 13,7	+ 7,9	+ 0,2	+ 5,2	+ 13,3	+ 0,4
	7 prem. mois	- 12,0	- 3,8	- 15,8	+ 8,3	- 7,5	+ 6,5	+ 0,2	+ 1,0	+ 7,7	- 0,2
	8 prem. mois	- 15,5	- 5,0	- 20,5	+ 9,4	- 11,1	+ 5,6	+ 0,6	+ 4,8	+ 11,0	+ 0,1
	9 prem. mois	- 18,0	- 5,5	- 23,5	+ 10,3	- 13,2	+ 16,9	+ 0,8	- 4,9	+ 12,8	+ 0,4
	10 prem. mois	- 23,9	- 6,3	- 30,2	+ 11,9	- 18,3	+ 13,1	+ 0,8	+ 1,4	+ 15,3	+ 3,0
	11 prem. mois	- 25,1	- 7,6	- 32,7	+ 13,4	- 19,3	+ 11,2	+ 0,8	+ 3,9	+ 15,9	+ 3,4
	12 mois	- 27,3	- 4,1	- 31,4	+ 14,3	- 17,1	+ 9,2	+ 0,9	+ 2,1	+ 12,2	+ 4,9
1967	1 <sup>er</sup> mois	+ 0,2	- 3,7	- 3,5	+ 1,8	- 1,7	- 1,7	...	+ 5,2	+ 3,5	- 1,8
	2 prem. mois	- 5,9	- 5,0	- 10,9	+ 3,3	- 7,6	+ 5,3	...	+ 5,8	+ 11,1	- 3,5
	3 prem. mois	- 10,1	- 3,7	- 13,8	+ 4,4	- 9,4	+ 4,4	...	+ 9,3	+ 13,7	- 4,3
	4 prem. mois	- 13,7	- 4,8	- 18,5	+ 5,7	- 12,8	+ 4,3	+ 0,2	+ 12,8	+ 17,3	- 4,5

1 Cf. tableau XI-1.

2 Y compris les dépenses d'organismes paraétatiques financées par des émissions de dettes indirectes. A partir de 1963, non compris les dépenses de la Caisse Autonome des Dommages de Guerre, qui figurent depuis lors à la colonne (1).

3 Cf. note 4 du tableau XI-2.

4 Suivant les situations de la dette publique.

5 Y compris les variations de la dette indirecte.

6 Cette rubrique donne le mouvement de toutes les dettes, tant en devises qu'en francs belges, dont l'Etat est débiteur vis-à-vis de l'étranger, soit directement, soit par l'intermédiaire d'organismes belges.

**XI - 4. — RECETTES FISCALES (par exercice) <sup>1</sup>**

(milliards de francs)

Source : Ministère des Finances.

A : recettes effectives.  
B : différences par rapport aux évaluations budgétaires.

Exercices	Contributions directes <sup>2</sup>		Douanes et accises		Enregistrement		Total		
	A	B	A	B	A	B	A	B	
1958 .....	36,1	- 1,8	18,1	- 0,3	32,9	- 2,0	87,1	- 4,1	
1959 .....	39,5	+ 0,8	19,6	- 0,6	35,9	+ 0,2	95,0	+ 0,4	
1960 .....	41,4	+ 0,9	22,0	- 0,9	38,5	- 0,1	101,9	- 0,1	
1961 .....	44,0	- 1,4	23,8	+ 1,1	44,6	- 1,9	112,4	- 2,2	
1962 .....	51,4	+ 2,2	24,5	- 0,2	48,5	- 0,5	124,4	+ 1,5	
1963 .....	54,2	+ 1,0	25,9	- 0,1	52,5	+ 1,0	132,6	+ 1,9	
1964 .....	60,5	+ 4,7	28,2	+ 0,5	60,0	+ 4,5	148,7	+ 9,7	
1965 .....	69,6	+ 8,5	30,1	+ 0,4	65,7	+ 1,7	165,4	+ 10,6	
1966 .....	67,1	+ 3,3	33,7	+ 0,6	78,6	- 0,2	179,4	+ 3,7	
1966 6 mois .....	24,8	+ 0,8	16,2	+ 0,8	38,2	- 0,9	79,2	+ 0,7	
1967 6 mois .....	38,6	+ 0,6	19,0	+ 1,4	43,0	- 0,4	100,6	+ 1,6	
Exercice 1966	1966 Février .....	2,7	...	2,5	+ 0,1	5,6	- 0,4	10,8	- 0,3
	Mars .....	3,1	+ 0,1	3,0	+ 0,4	7,0	+ 0,2	13,1	+ 0,7
	Avril .....	4,7	+ 0,1	3,0	...	6,4	- 0,4	14,1	- 0,3
	Mai .....	4,3	+ 0,1	2,8	...	6,5	+ 0,1	13,6	+ 0,2
	Juin .....	6,5	+ 0,4	2,9	+ 0,1	6,9	- 0,1	16,3	+ 0,4
	Juillet .....	16,6	+ 0,5	2,7	- 0,2	6,1	- 0,1	25,4	+ 0,2
	Août .....	4,6	+ 0,3	2,8	...	6,2	+ 0,5	13,6	+ 0,8
	Septembre .....	4,6	+ 0,2	3,2	+ 0,2	7,0	...	14,8	+ 0,4
	Octobre .....	5,9	+ 0,5	2,7	- 0,2	6,9	...	15,5	+ 0,3
	Novembre .....	5,5	+ 0,6	2,8	- 0,1	6,9	+ 0,3	15,2	+ 0,8
	Décembre .....	5,0	+ 0,2	3,3	+ 0,2	7,4	+ 0,1	15,7	+ 0,5
	Exercice 1967	1967 Janvier .....	11,4	- 0,3	2,9	+ 0,2	6,5	- 0,2	20,8
Février .....		4,8	+ 0,1	2,8	+ 0,1	6,8	...	14,4	+ 0,2
Mars .....		4,8	- 0,1	3,3	+ 0,2	8,1	+ 0,5	16,2	+ 0,6
Avril .....		5,1	+ 0,2	3,2	+ 0,1	7,4	- 0,1	15,7	+ 0,2
Mai .....		5,1	+ 0,3	3,2	+ 0,2	6,8	- 0,3	15,1	+ 0,2
Juin .....		7,4	+ 0,4	3,6	+ 0,6	7,4	- 0,3	18,4	+ 0,7
Juillet .....		17,3	- 0,5	2,7	- 0,2	6,6	- 0,2	26,6	- 0,9
Août .....		5,3	+ 0,1	2,9	+ 0,1	6,5	- 0,1	14,7	+ 0,1

<sup>1</sup> Non compris les additionnels provinciaux et communaux, les recettes d'impôts d'assainissement monétaire et celles recueillies pour compte du Congo et du Rwanda-Burundi.

<sup>2</sup> Y compris le produit des versements anticipés à valoir sur la taxe professionnelle.

**XI - 5. — DETAIL DES RECETTES FISCALES <sup>1</sup>**

(milliards de francs)

Source : Ministère des Finances.

	Exercice 1966 <sup>2</sup>		Exercice 1966 : août 1966		Exercice 1967 : août 1967	
	Recettes effectuées	Evaluations budgétaires	Recettes effectuées	Evaluations budgétaires	Recettes effectuées	Evaluations budgétaires
I. Contributions directes <sup>3</sup> .....	67,1	63,8	4,6	4,3	5,3	6,2
précompte immobilier .....	0,8	0,8	0,1	0,1	0,1	0,1
précompte mobilier .....	6,1	5,9	0,5	0,5	0,4	0,5
précompte professionnel .....	30,0	28,8	3,1	2,8	3,4	3,4
versements anticipés .....	14,0	13,7	0,1	0,1	0,1	0,1
impôts des personnes physiques (rôles) .....	6,9	6,4	0,6	0,5	1,0	0,8
impôts des sociétés (rôles) .....	1,8	1,3	0,1	0,1	0,2	0,3
taxe de circulation sur les véhicules automobiles .....	4,2	4,2	...	...	...	...
impôts sur les revenus (lois coordonnées - ancien régime) .....	...	...	...	...	...	...
divers <sup>3</sup> .....	3,3	2,7	0,1	0,2	0,1	...
II. Douanes et accises .....	33,7	33,1	2,8	2,8	2,9	2,8
dont : douanes .....	8,2	8,0	0,7	0,6	0,6	0,6
accises .....	24,0	24,9	2,0	2,2	2,2	2,2
taxes spéciales de consommat. .....	1,2	...	0,1	...	0,1	...
III. Enregistrement .....	78,6	78,8	6,2	5,7	6,5	6,6
dont : enregistrement .....	6,7	6,4	0,4	0,4	0,4	0,5
successions .....	3,2	3,1	0,3	0,3	0,3	0,3
timbres et taxes assimilées .....	67,9	68,7	5,4	5,0	5,8	5,7
Total ...	179,4	175,7	13,6	12,8	14,7	14,6
Différence par rapport aux éval. budgét.		+ 3,7		+ 0,8		+ 0,1

<sup>1</sup> Non compris les additionnels provinciaux et communaux.

<sup>2</sup> En raison du passage du régime de l'exercice à celui de la gestion à partir du premier janvier 1967, la période complémentaire de 1966 a été supprimée et, en conséquence les recettes qui auraient appartenu à cette période ont été rattachées au compte de 1967.

<sup>3</sup> Y compris les sommes réalisées ou remboursées sur les produits des exercices clos et les impôts des non résidents (rôles).

N.P. - Le détail complet des recettes fiscales est publié mensuellement au *Moniteur belge*.

**XI - 6. — RECETTES FISCALES SANS DISTINCTION D'EXERCICE <sup>1</sup>**

(milliards de francs)

Source : Ministère des Finances.

Moyennes mensuelles ou mois	Contributions directes 2	Douanes et accises	Enregistrement	Total	Dont : versements anticipés sur la taxe professionnelle
1958 .....	3,1	1,5	2,7	7,3	0,35
1959 .....	3,2	1,7	3,0	7,9	0,40
1960 .....	3,5	1,8	3,2	8,5	0,51
1961 .....	3,6	2,0	3,7	9,3	0,53
1962 .....	4,2	2,1	4,0	10,3	0,66
1963 .....	4,4	2,1	4,4	10,9	0,93
1964 .....	5,0	2,4	5,0	12,4	1,09
1965 .....	5,6	2,5	5,5	13,6	1,07
1966 .....	6,5	2,8	6,6	15,9	1,39
1965 6 premiers mois .....	5,0	2,4	5,2	12,6	0,62
9 premiers mois .....	5,9	2,4	5,2	13,5	1,60
1966 3 premiers mois .....	6,6	2,7	6,1	15,4	0,98
6 premiers mois .....	5,9	2,8	6,3	15,0	0,71
9 premiers mois .....	6,8	2,8	6,4	16,0	1,78
1967 3 premiers mois .....	7,0	3,0	7,1	17,1	0,78
6 premiers mois .....	6,4	3,2	7,2	16,8	0,67
1966 Juin .....	6,5	2,9	6,9	16,3	0,60
Juillet .....	16,6	2,7	6,1	25,4	11,68
Août .....	4,6	2,8	6,2	13,6	0,06
Septembre .....	4,6	3,2	7,0	14,8	0,01
Octobre .....	5,9	2,7	6,9	15,5	0,43
Novembre .....	5,5	2,8	6,9	15,2	0,03
Décembre .....	5,0	3,3	7,4	15,7	0,25
1967 Janvier .....	11,4	2,9	6,5	20,8	2,13
Février .....	4,8	2,8	6,8	14,4	0,08
Mars .....	4,8	3,3	8,1	16,2	0,13
Avril .....	5,1	3,2	7,4	15,7	0,69
Mai .....	5,1	3,2	6,8	15,1	0,09
Juin .....	7,4	3,6	7,4	18,4	0,88
Juillet .....	17,3	2,7	6,6	26,6	11,76
Août .....	5,3	2,9	6,5	14,7	0,06

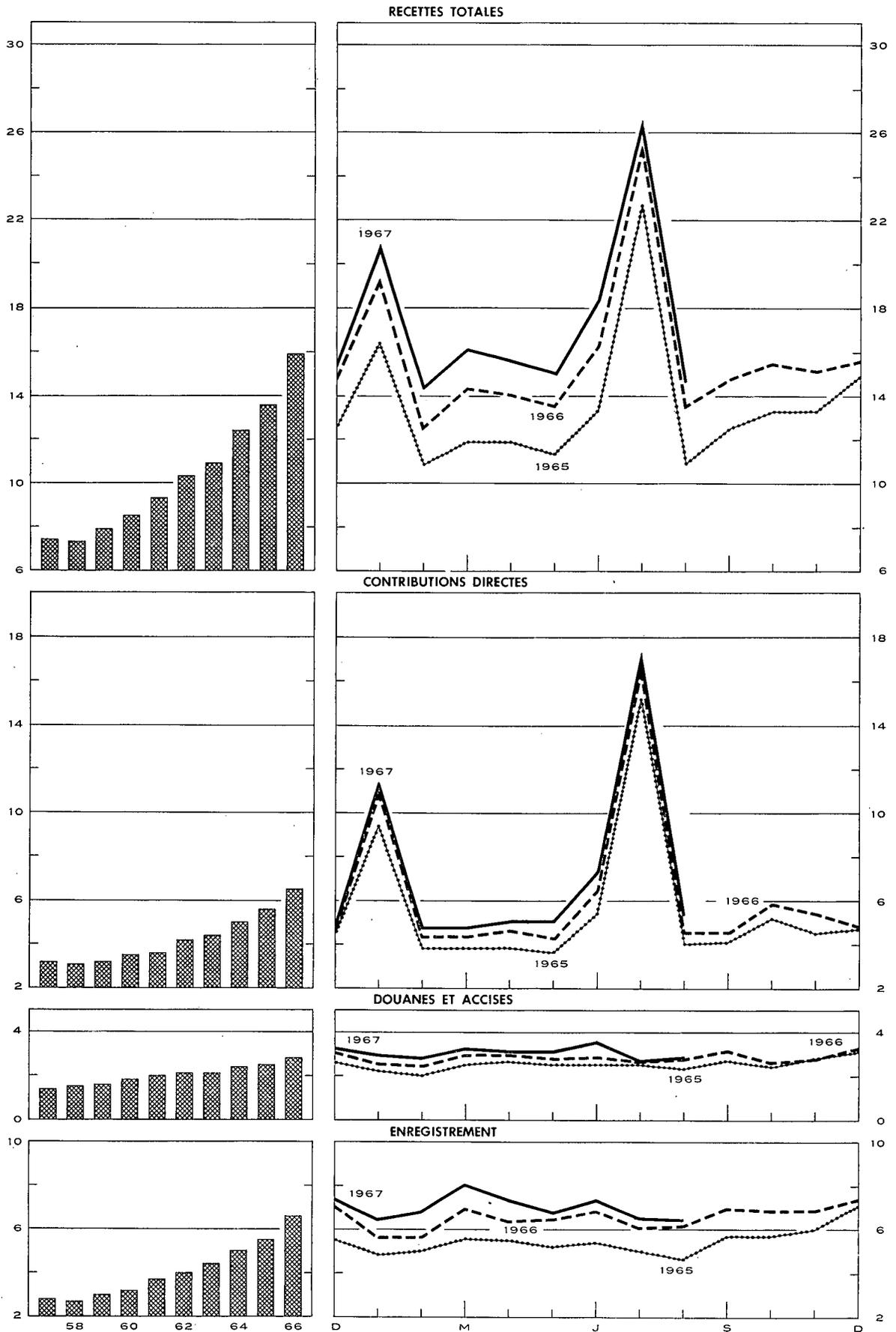
<sup>1</sup> Non compris les additionnels provinciaux et communaux, les recettes d'impôts d'assainissement monétaire et celles recueillies pour compte du Congo et du Rwanda-Burundi.

<sup>2</sup> Y compris le produit des versements anticipés à valoir sur la taxe professionnelle.

**Références bibliographiques :** *Bulletin de Documentation* (Ministère des Finances). — *Annuaire statistique de la Belgique*. — *Bulletin de Statistique de l'I.N.S.* — *Moniteur belge*. — *Bulletin d'Information et de Documentation* (B.N.B.) : XLII<sup>e</sup> année, vol. II, n<sup>o</sup> 4, octobre 1966 : « Les budgets de 1966 et 1967 » et XLIII<sup>e</sup> année, vol. I n<sup>o</sup> 3, mars 1967 : « Chapitre XI » Finances publiques » de la partie statistique - Révision de certaines données ».

**XI - 6. — RECETTES FISCALES SANS DISTINCTION D'EXERCICE**

(milliards de francs)



## XII. — CREANCES ET DETTES DANS L'ECONOMIE BELGE

1a. — ENCOURS DES CREANCES ET DES DETTES AU 31 DECEMBRE 1963 <sup>1</sup>

(milliards de francs)

(Chiffres provisoires)

Source : Banque Nationale de Belgique.

		CREANCES PAR SECTEUR ET PAR TYPE DE CREANCE											Total des dettes  (18) = (1) à (12)		
		Secteurs nationaux non financiers					Etranger	Intermédiaires financiers						Secteurs indéter- minés et ajustements	
		Entreprises et particuliers	Para- étatiques d'exploit- ation	Etat (Trésor)	Secteur public non compris ailleurs (dont pouvoirs subordonnés)	Sécurité sociale		Orga- nismes moné- taires	Fonds des Rentes	Caisses d'épargne, sociétés hypothé- caires et de capi- talisation	Organismes d'assuranc- vie et accidents du travail, fonds de pension	Organismes publics de crédit non monétaires			Secteurs indéter- minés et ajustements
----- données non disponibles															
... nihil ou inférieur à 50 millions															
— opération non effectuée															
<b>DETTES PAR SECTEUR ET PAR TYPE DE DETTE</b>	Entreprises et particuliers  (1)	Acceptations, effets commerciaux et promesses ...	0,1	—	-----	-----	...	44,5	—	3,2	-----	1,7	6,3	55,9	
		Engagements en comptes courants ou d'avances ...	7,7	-----	-----	-----	-----	42,2	-----	0,1	-----	0,9	-----	50,9	
		Obligations ...	10,8	...	...	...	...	-----	-----	1,0	15,7	...	-----	27,5	
		Autres emprunts à moyen et long terme ...	8,1	0,1	-----	-----	-----	-----	-----	95,3	31,1	92,0	-----	226,6	
		Divers ...	...	1,2	1,6	0,1	13,5	-----	-----	2,7	3,0	0,6	-----	22,7	
		(Actions et parts) ...	(181,4)	(0,3)	( ... )	-----	(0,2)	-----	(0,6)	(—)	(1,1)	(2,8)	(—)	( ... )	(186,4)
		Total ...	26,6	1,4	1,6	0,1	13,5	...	86,8	—	102,2	49,8	95,3	6,3	383,6
		Parasétatiques d'exploitation  (2)	Argent à très court terme ...	---	---	---	---	---	---	---	0,6	---	---	---	0,6
	Acceptations, effets commerciaux et promesses ...		0,1	-----	-----	-----	-----	1,8	-----	---	-----	0,4	---	2,3	
	Engagements en comptes courants ou d'avances ...		15,9	0,3	---	---	---	0,5	0,2	---	---	0,1	---	0,7	
	Obligations accessibles à tout placeur ...		---	---	---	---	---	4,0	2,2	0,9	3,6	5,2	0,4	---	32,5
	Obligations non accessibles à tout placeur ...		---	0,2	---	0,1	---	0,5	1,2	---	0,6	4,3	---	0,1	7,0
	Autres emprunts à moyen et long terme ...		---	---	---	0,1	---	0,5	---	---	---	0,2	9,0	---	9,8
	Divers ...	5,3	---	5,1	0,2	---	1,8	---	---	---	---	0,1	0,7	13,2	
	(Actions et parts) ...	(0,8)	---	(14,5)	(5,1)	( ... )	---	( ... )	(—)	(0,2)	(0,1)	(0,2)	(0,9)	(21,7)	
		Total ...	21,3	0,5	5,1	0,4	---	7,3	5,4	0,9	4,8	9,7	9,9	0,8	66,2
		Etat (Trésor)  (3)	Fonds de tiers ...	2,3	---	---	1,1	---	38,7	---	---	0,1	4,8	47,1	
	Certificats à court terme ...		---	0,7	---	0,1	---	19,9	36,2	2,7	5,4	---	8,7	73,7	
	Obligations accessibles à tout placeur ...		107,1	2,4	---	1,7	1,1	10,3	37,8	5,1	35,2	39,0	8,7	1,3	249,8
	Obligations non accessibles à tout placeur ...		---	---	---	---	---	16,5	57,9	---	2,4	2,0	1,7	2,3	82,7
Divers ...	---	0,8	---	---	---	0,9	7,4	---	---	0,4	0,4	---	9,9		
	Total ...	109,4	3,9	---	3,0	2,1	54,1	170,6	7,8	43,0	41,4	19,6	8,4	463,2	
	Secteur public non compris ailleurs (dont pouvoirs subordonnés)  (4)	Argent à très court terme ...	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	
Engagements en comptes courants ou d'avances ...		---	---	---	---	---	---	4,3	---	---	---	---	---	4,3	
Obligations accessibles à tout placeur ...		15,4	0,7	---	0,1	---	0,5	0,5	1,0	1,6	6,8	1,0	---	27,7	
Obligations non accessibles à tout placeur ...		---	---	---	---	---	---	---	---	8,2	2,9	---	---	11,1	
Autres emprunts à moyen et long terme ...		---	4,8	---	---	---	---	---	---	0,6	---	49,5	---	54,8	
Divers ...	1,9	0,4	2,8	---	---	---	---	---	---	---	0,6	3,0	8,7		
	Total ...	17,4	5,9	2,8	0,1	---	0,5	4,8	1,0	10,4	9,7	51,0	3,0	106,5	
	Sécurité sociale  (5)	Réserves de sécurité sociale ...	16,0	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	16,0	
Obligations accessibles à tout placeur ...		---	---	---	---	---	0,2	---	---	0,1	---	---	0,3		
Obligations non accessibles à tout placeur ...		---	---	---	---	---	0,5	---	1,1	---	7,3	---	1,4	11,7	
Divers ...		5,2	---	2,5	---	---	2,6	---	---	---	0,1	---	2,4	12,9	
	Total ...	21,2	---	2,5	---	3,1	0,2	1,1	---	1,4	7,5	---	3,8	40,9	
	Etranger  (6)	Argent à très court terme (francs belges) ...	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	
Acceptations et effets commerciaux ...		---	---	---	---	---	---	10,1	---	0,8	---	1,7	1,7	14,2	
Engagements en comptes courants ou d'avances ...		---	---	---	---	---	---	4,5	---	0,2	---	---	---	4,7	
Autres engagements à court terme (y compris l'encaisse-or de la B.N.B.) ...		---	---	---	---	---	---	---	112,0	---	---	---	---	112,0	
Obligations ...		7,6	---	0,2	---	---	---	0,7	0,9	0,3	6,2	0,2	- 0,1	16,0	
Engagements des organismes internationaux de crédit au titre de la souscription de la Belgique		---	---	13,1	---	---	---	7,1	---	---	---	---	---	20,2	
Divers ...		---	0,9	8,0	---	---	---	---	---	---	0,4	0,2	---	9,6	
(Actions et parts) ...		---	(0,2)	(0,4)	---	---	---	(—)	(1,1)	(—)	( ... )	(1,5)	(—)	( ... )	---
	Total ...	7,6	0,9	21,3	---	---	---	134,4	0,9	1,3	6,6	2,1	1,6	176,8	

DETTES PAR SECTEUR ET PAR TYPE DE DETTE

	Intermédiaires financiers													
	(1) & (12)													
Organismes monétaires (7)	Monnaie .....	253,9	2,8	3,8	12,4	1,0	—	—	—	2,0	1,6	0,3	...	277,9
	Argent à très court terme .....	—	...	—	...	...	0,2	1,4	...	0,3	...	0,1	0,1	2,0
	Engagements bruts envers l'étranger .....	—	—	—	—	—	55,0	—	—	—	—	—	—	55,0
	Dépôts en devises des résidents .....	9,1	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	9,1
	Dépôts sur livrets des résidents .....	29,3	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	29,3
	Dépôts à terme des résidents .....	25,7	—	—	...	—	—	—	—	—	0,1	—	—	25,8
	Engagements non rangés ailleurs .....	—	—	...	—	—	—	11,7	...	—	—	...	...	11,7
	Obligations (y compris les bons de caisse) .....	11,4	—	...	—	—	—	—	...	—	—	...	...	11,4
	Divers .....	0,1	...	0,2	...	...	—	—	...	...	...	...	9,6	9,8
	(Actions et parts) .....	(7,7)	—	(0,2)	—	—	—	(0,6)	—	—	(0,1)	—	—	(8,6)
<b>Total ...</b>	<b>329,5</b>	<b>2,8</b>	<b>4,0</b>	<b>12,5</b>	<b>1,0</b>	<b>55,2</b>	<b>13,1</b>	<b>...</b>	<b>2,3</b>	<b>1,6</b>	<b>0,3</b>	<b>9,6</b>	<b>432,0</b>	
Fonds des Rentes (8)	Argent à très court terme .....	—	...	—	...	...	0,4	0,2	—	0,2	...	...	...	0,9
	Certificats à court terme .....	—	—	—	...	—	...	6,5	—	—	—	—	—	6,5
	Engagements en comptes courants ou d'avances .....	—	—	—	—	—	—	0,6	—	—	...	...	...	0,6
	Divers .....	—	—	2,8	—	—	—	...	...	...	...	...	...	2,8
<b>Total ...</b>	<b>—</b>	<b>...</b>	<b>2,8</b>	<b>...</b>	<b>...</b>	<b>0,4</b>	<b>7,4</b>	<b>—</b>	<b>0,2</b>	<b>...</b>	<b>...</b>	<b>...</b>	<b>10,9</b>	
Caisses d'épargne, sociétés hypothécaires et de capitalisation (9)	Dépôts à vue .....	3,8	...	...	...	0,8	—	—	—	...	0,6	0,3	...	5,5
	Dépôts sur livrets .....	138,4	...	—	—	—	—	—	—	...	...	...	...	138,4
	Dépôts à terme .....	0,9	1,0	...	...	3,5	—	—	—	...	...	...	0,6	6,0
	Obligations (y compris les bons de caisse) .....	11,1	—	...	—	—	—	—	—	...	...	...	...	11,1
	Réserves mathématiques des sociétés de capitalisation .....	0,6	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	0,6
	Divers .....	4,6	...	0,1	...	...	—	0,1	...	0,1	...	...	3,1	8,0
(Actions et parts) .....	(1,3)	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	(1,3)	
<b>Total ...</b>	<b>159,4</b>	<b>1,0</b>	<b>0,1</b>	<b>...</b>	<b>4,3</b>	<b>—</b>	<b>0,1</b>	<b>...</b>	<b>0,1</b>	<b>0,6</b>	<b>0,3</b>	<b>3,7</b>	<b>169,6</b>	
Organ. d'assur.-vie et accid. du travail, fonds de pension (10)	Réserves de sécurité sociale .....	18,4	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	18,4
	Réserves mathématiques .....	145,7	—	—	—	—	12,5	—	—	—	—	—	—	158,2
	Divers .....	0,3	...	...	...	0,1	...	...	...	...	...	1,5	...	2,0
<b>Total ...</b>	<b>164,5</b>	<b>...</b>	<b>...</b>	<b>...</b>	<b>0,1</b>	<b>12,5</b>	<b>...</b>	<b>...</b>	<b>...</b>	<b>...</b>	<b>...</b>	<b>1,5</b>	<b>178,6</b>	
Organismes publics de crédit non monétaires (11)	Dépôts à vue .....	2,5	...	...	0,2	...	—	0,2	—	...	...	...	...	2,9
	Argent à très court terme .....	—	...	—	0,3	...	0,3	0,1	...	...	0,1	0,1	...	0,9
	Dépôts sur livrets .....	6,4	...	—	...	...	—	—	—	...	...	...	...	6,4
	Dépôts à terme .....	2,3	0,4	...	3,1	...	—	0,3	—	...	0,4	...	...	6,4
	Engagements en comptes courants ou d'avances .....	...	—	—	...	...	—	—	...	0,7	0,2	...	...	1,0
	Obligations accessibles à tout placeur .....	73,2	0,2	...	0,1	0,9	0,1	10,2	0,5	8,7	19,1	0,2	...	113,2
	Obligations non accessibles à tout placeur .....	...	...	...	...	0,7	1,3	0,5	...	4,1	16,0	...	1,2	23,8
	Divers .....	3,0	...	10,3	0,1	...	1,7	0,7	...	0,3	...	...	5,5	21,7
(Actions et parts) .....	(0,1)	(...)	(1,0)	(0,7)	(...)	(...)	(0,1)	(—)	(...)	(...)	(...)	(...)	(2,0)	
<b>Total ...</b>	<b>87,4</b>	<b>0,6</b>	<b>10,3</b>	<b>3,7</b>	<b>1,7</b>	<b>3,4</b>	<b>12,1</b>	<b>0,5</b>	<b>13,8</b>	<b>35,5</b>	<b>0,5</b>	<b>6,8</b>	<b>176,3</b>	
Sociétés indéterminées et ajustements (12)	— 4,2	2,1	...	...	1,9	4,2	10,6	0,6	1,8	1,8	1,8	—	20,7	
<b>Total des créances</b> .....	<b>940,0</b>	<b>19,2</b>	<b>50,6</b>	<b>19,8</b>	<b>27,6</b>	<b>137,7</b>	<b>446,3</b>	<b>11,8</b>	<b>181,4</b>	<b>164,3</b>	<b>180,9</b>	<b>45,6</b>	<b>2.225,3</b>	

Note : Les totaux ne correspondent pas nécessairement à l'addition des postes en raison des forçages.

<sup>1</sup> Pour les années 1957 à 1959, cf. le *Bulletin d'Information et de Documentation*, XXXVIII<sup>e</sup> année, vol. I, no 2, février 1963; pour l'année 1960, cf. le même bulletin, XXXIX<sup>e</sup> année, vol. I, no 3, mars 1964; pour l'année 1961, cf. le même bulletin, XL<sup>e</sup> année, vol. II, no 4, octobre 1965; pour l'année 1962, cf. le même bulletin, XLII<sup>e</sup> année, vol. I, no 2, février 1967.

XII - 1b. — ENCOURS DES CREANCES ET DES DETTES AU 31 DECEMBRE 1964

(milliards de francs)

(Chiffres provisoires)

Source : Banque Nationale de Belgique.

		CREANCES PAR SECTEUR ET PAR TYPE DE CREANCE												Total des dettes (13) = (1) à (12)		
		Secteurs nationaux non financiers					Etranger	Intermédiaires financiers					Secteurs indéterminés et ajustements			
		Entreprises et particuliers	Parastatistiques d'exploitation	Etat (Trésor)	Secteur public non compris ailleurs (dont avoirs subordonnés)	Sécurité sociale		Organismes monétaires	Fonds des Rentes	Caisse d'épargne, sociétés hypothécaires et de capitalisation	Organismes d'assurance- vie et accidents du travail, fonds de pension	Organismes publics de crédit non monétaires				
		(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)	(9)	(10)	(11)	(12)			
		----- données non disponibles														
		... nihil ou inférieur à 50 millions														
		— opération non effectuée														
DETTES PAR SECTEUR ET PAR TYPE DE DETTE	Secteurs nationaux non financiers	Entreprises et particuliers (1)	Acceptations, effets commerciaux et promesses ...	0,1	—	-----	-----	...	49,2	—	4,3	-----	1,3	8,0	62,8	
			Engagements en comptes courants ou d'avances ...	8,3	-----	-----	-----	-----	47,6	—	0,2	-----	1,0	...	57,1	
			Obligations ...	12,3	-----	-----	-----	-----	...	—	1,0	-----	15,8	...	29,1	
			Autres emprunts à moyen et long terme ...	8,9	0,1	-----	-----	-----	...	—	107,2	35,2	103,2	...	254,6	
			Divers ...	-----	1,5	1,7	0,1	18,0	-----	-----	1,6	4,1	0,6	-----	27,7	
			(192,4)	(0,8)	(...)	-----	(0,3)	-----	(0,6)	(—)	(1,2)	(3,0)	(—)	(...)	(198,3)	
			Total ...	29,5	1,7	1,7	0,1	18,1	...	96,8	—	114,3	55,1	106,1	8,0	431,3
		Parastatistiques d'exploitation (2)	Argent à très court terme ...	—	...	-----	-----	0,2	...	...	0,3	-----	...	0,1	0,5	
	Acceptations, effets commerciaux et promesses ...		0,5	-----	-----	-----	-----	0,1	1,2	-----	-----	0,3	-----	2,1		
	Engagements en comptes courants ou d'avances ...		-----	-----	-----	-----	-----	0,4	0,2	-----	-----	0,1	-----	0,6		
	Obligations accessibles à tout placeur ...		15,9	0,5	-----	-----	-----	4,0	2,0	0,8	3,7	5,1	0,6	-----	32,5	
	Obligations non accessibles à tout placeur ...		...	0,2	-----	0,1	-----	0,7	2,6	...	0,5	4,1	-----	0,3	8,6	
			Autres emprunts à moyen et long terme ...	-----	-----	0,1	-----	0,4	-----	-----	0,2	11,1	-----	11,8		
			Divers ...	6,3	...	5,9	0,2	1,7	-----	-----	-----	0,1	0,4	14,6		
			(Actions et parts) ...	(0,9)	-----	(14,7)	(5,5)	(...)	-----	(0,1)	(—)	(0,2)	(0,1)	(0,3)	(0,9)	(22,7)
			Total ...	22,6	0,8	5,9	0,4	...	7,4	6,0	0,8	4,5	9,4	12,1	0,8	70,7
		Etat (Trésor) (3)	Fonds de tiers ...	4,2	...	-----	0,8	-----	...	45,6	...	...	0,1	3,5	54,1	
	Certificats à court terme ...		...	0,5	-----	0,2	-----	16,9	36,8	4,1	4,3	...	6,0	1,5	70,4	
	Obligations accessibles à tout placeur ...		118,2	2,4	-----	1,7	1,7	9,3	38,7	3,7	33,3	41,9	8,3	1,4	260,7	
	Obligations non accessibles à tout placeur ...		...	-----	-----	-----	-----	19,2	58,6	...	3,5	2,1	1,0	0,6	85,1	
Divers ...	-----		0,7	-----	-----	1,6	6,3	-----	-----	-----	0,5	0,2	-----	9,2		
		Total ...	122,4	3,7	-----	2,6	3,3	51,7	179,7	7,8	41,1	44,5	15,6	7,0	479,5	
	Secteur public non compris ailleurs (dont avoirs subordonnés) (4)	Argent à très court terme ...	—	...	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	...		
Engagements en comptes courants ou d'avances ...		-----	-----	-----	-----	-----	-----	4,8	-----	-----	-----	-----	-----	4,8		
Obligations accessibles à tout placeur ...		14,4	0,6	-----	0,1	-----	0,5	0,7	1,2	1,7	6,6	1,2	-----	27,0		
Obligations non accessibles à tout placeur ...		...	-----	-----	-----	-----	1,1	0,2	-----	10,7	2,4	-----	-----	14,5		
Autres emprunts à moyen et long terme ...		-----	5,0	-----	-----	-----	-----	-----	-----	0,7	-----	55,5	-----	61,1		
		Divers ...	2,1	0,5	2,0	-----	-----	-----	-----	-----	-----	0,3	2,3	7,1		
		Total ...	16,5	6,1	2,0	0,1	...	1,6	5,7	1,2	13,1	9,0	57,0	2,3	114,5	
	Sécurité sociale (5)	Réserves de sécurité sociale ...	22,3	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	22,3		
Obligations accessibles à tout placeur ...		-----	-----	-----	-----	-----	0,2	-----	-----	-----	0,1	-----	-----	0,3		
Obligations non accessibles à tout placeur ...		-----	-----	-----	-----	0,7	-----	0,6	-----	1,3	9,0	-----	1,6	13,2		
Divers ...		4,6	-----	1,1	-----	3,6	-----	-----	-----	-----	0,3	-----	2,7	12,4		
Total ...		26,9	...	1,1	-----	4,3	0,3	0,6	-----	1,3	9,3	-----	4,3	48,2		
	Etranger (6)	Argent à très court terme (francs belges) ...	—	-----	-----	-----	-----	-----	0,1	-----	-----	-----	-----	0,1		
Acceptations et effets commerciaux ...		-----	-----	-----	-----	-----	-----	12,9	-----	1,0	-----	1,7	1,5	17,1		
Engagements en comptes courants ou d'avances ...		-----	-----	-----	-----	-----	-----	4,1	-----	0,2	-----	-----	-----	4,3		
Autres engagements à court terme (y compris l'encaisse-or de la B.N.B.) ...		-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	129,2	-----	-----	-----	-----	129,2		
Obligations ...		7,8	-----	0,1	-----	-----	-----	0,7	0,9	0,3	6,1	0,2	- 0,2	16,0		
Engagements des organismes internationaux de crédit au titre de la souscription de la Belgique ...		-----	-----	11,5	-----	-----	-----	8,7	-----	-----	-----	-----	-----	20,2		
Divers ...		-----	0,9	8,1	-----	-----	-----	-----	-----	-----	0,8	0,2	-----	10,0		
(Actions et parts) ...		-----	(0,2)	(0,4)	-----	-----	-----	(—)	(1,3)	(—)	(...)	(1,5)	(—)	(...)	-----	
		Total ...	7,8	0,9	19,7	...	...	---	155,7	0,9	1,5	6,9	2,1	1,3	196,8	

DETTES PAR SECTEUR ET PAR TYPE DE DETTE

	Intermédiaires financiers													
Organismes monétaires (7)	Monnaie .....	273,3	3,0	3,6	11,3	0,6	—	...	3,5	1,8	0,3	...	297,5	
	Argent à très court terme .....	—	...	—	...	...	1,5	1,3	...	...	...	...	2,8	
	Engagements bruts envers l'étranger .....	—	—	—	—	—	66,2	—	—	—	—	—	66,2	
	Dépôts en devises des résidents .....	5,1	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	5,1	
	Dépôts sur livrets des résidents .....	35,6	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	35,6	
	Dépôts à terme des résidents .....	29,4	—	—	...	—	—	—	—	0,1	—	—	29,5	
	Engagements non rangés ailleurs .....	—	—	...	—	—	—	15,5	...	—	...	...	15,5	
	Obligations (y compris les bons de caisse) .....	11,4	—	...	—	—	—	—	—	—	—	—	11,4	
Divers .....	0,1	...	0,2	...	...	—	—	...	...	...	...	10,9		
(Actions et parts) .....	(9,2)	—	(0,2)	—	—	—	(0,7)	—	—	(0,1)	—	—	(10,2)	
Total ...	355,0	3,0	3,8	11,3	0,6	67,7	16,7	...	3,5	1,9	0,3	10,9	474,7	
Fonds des Rentés (8)	Argent à très court terme .....	—	...	—	...	...	...	—	...	...	...	...	...	
	Certificats à court terme .....	—	—	—	...	...	7,4	—	—	—	—	—	7,4	
	Engagements en comptes courants ou d'avances .....	—	—	—	—	—	0,4	—	...	...	...	...	0,4	
	Divers .....	—	—	2,8	—	—	—	—	...	...	...	0,1	2,9	
Total ...	—	...	2,8	...	...	...	7,7	—	...	...	...	0,1	10,6	
Caisses d'épargne, sociétés hypothécaires et de capitalisation (9)	Dépôts à vue .....	3,8	...	...	0,2	2,3	—	—	...	0,6	0,2	...	7,0	
	Dépôts sur livrets .....	148,1	...	—	—	—	—	—	...	...	...	...	148,1	
	Dépôts à terme .....	1,3	1,0	...	...	3,7	—	—	...	...	0,3	...	6,4	
	Obligations (y compris les bons de caisse) .....	11,8	—	...	...	—	—	—	—	0,2	—	...	12,0	
	Réserves mathématiques des sociétés de capitalisation .....	0,6	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	0,6	
	Divers .....	5,8	...	...	0,5	...	0,2	0,1	...	0,1	...	...	2,8	
	(Actions et parts) .....	(1,6)	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	(1,6)	
Total ...	171,3	1,0	...	0,7	6,0	0,2	0,1	...	0,1	0,8	0,2	3,1	183,6	
Organ. d'assur.-vie et accid. du travail, fonds de pension (10)	Réserves de sécurité sociale .....	21,3	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	21,3	
	Réserves mathématiques .....	155,7	—	—	—	—	14,4	—	—	—	—	—	170,2	
	Divers .....	0,3	...	0,2	...	0,1	...	...	...	...	...	2,0	2,7	
	Total ...	177,3	...	0,2	...	0,1	14,4	...	...	...	...	2,0	194,1	
Organismes publics de crédit non monétaires (11)	Dépôts à vue .....	2,7	...	...	0,2	...	0,2	—	...	...	...	...	3,1	
	Argent à très court terme .....	—	...	—	...	...	0,2	...	...	...	0,1	0,3	0,7	
	Dépôts sur livrets .....	7,0	...	—	...	...	—	—	...	...	...	...	7,0	
	Dépôts à terme .....	2,0	0,5	...	2,9	1,5	0,3	—	0,5	0,9	...	...	8,7	
	Engagements en comptes courants ou d'avances .....	...	...	—	...	...	0,1	—	0,8	...	0,2	...	1,1	
	Obligations accessibles à tout placeur .....	78,5	0,3	...	0,1	1,4	...	9,8	0,3	8,4	20,9	0,2	...	119,9
	Obligations non accessibles à tout placeur .....	...	...	...	...	0,8	3,5	0,7	...	3,7	17,9	...	1,4	28,0
	Divers .....	3,5	...	10,3	0,1	...	2,5	...	—	0,4	...	...	5,5	22,2
(Actions et parts) .....	(0,1)	(...)	(1,0)	(0,7)	(...)	(...)	(0,2)	(—)	(...)	(...)	(...)	(...)	(2,0)	
Total ...	93,7	0,7	10,3	3,3	3,8	6,1	11,3	0,3	13,9	39,7	0,5	7,2	190,7	
Secteurs indéterminés et ajustements (12)		— 4,2	2,2	1,3	...	1,1	4,2	10,9	0,7	3,3	1,0	1,2	—	21,7
(13) = (1) à (12)	Total des créances .....	1.018,7	20,0	48,9	18,6	37,4	153,6	491,2	11,6	196,7	177,7	195,0	47,0	2.416,4

Note : Les totaux ne correspondent pas nécessairement à l'addition des postes en raison des forçages.

XII - 2. — MOUVEMENTS DES CREANCES ET DES DETTES EN 1964 <sup>1</sup>

(milliards de francs)

(Chiffres provisoires)

Source : Banque Nationale de Belgique.

		CREANCES PAR SECTEUR ET PAR TYPE DE CREANCE															
		Secteurs nationaux non financiers						Intermédiaires financiers					Secteurs indéterminés et ajustements	Total des dettes (13) = (1) à (12)			
		Entreprises et particuliers	Para-étatiques d'exploitation	Etat (Trésor)	Secteur public non compris ailleurs (dont pourvois subordonnés)	Sécurité sociale	Etranger	Organismes monétaires	Fonds des Rentes	Caisses d'épargne, sociétés hypothécaires et de capitalisation	Organismes d'assurance vie et accidents du travail, fonds de pension	Organismes publics de crédit non monétaires					
													(1)	(2)	(3)	(4)	(5)
----- données non disponibles																	
... nihil ou inférieur à 50 millions																	
— opération non effectuée																	
DETTES PAR SECTEUR ET PAR TYPE DE DETTE	Secteurs nationaux non financiers	Entreprises et particuliers (1)	Acceptations, effets commerciaux et promesses ...	— 0,1	—	—	—	—	...	+ 4,1	—	+ 1,2	—	— 0,4	+ 2,3	+ 7,1	
			Engagements en comptes courants ou d'avances .	+ 0,6	—	—	—	—	—	...	+ 5,4	—	+ 0,1	—	+ 0,1	...	+ 6,1
			Obligations .....	+ 1,5	...	...	...	...	...	...	—	—	...	+ 0,1	...	...	+ 1,6
			Autres emprunts à moyen et long terme .....	+ 0,8	...	...	...	...	...	...	—	—	+ 13,1	+ 4,1	+ 11,1	...	+ 29,1
			Divers .....	...	+ 0,3	+ 0,1	...	+ 4,6	+ 13,1	...	—	—	— 1,1	+ 1,1	...	...	+ 18,0
			(Actions et parts) .....	(+ 8,4)	(+ 0,5)	(...)	—	(+ 0,1)	(+ 0,1)	(...)	(—)	(+ 0,1)	(+ 0,2)	(—)	(...)	(...)	(+ 9,5)
		Total ...	+ 2,9	+ 0,3	+ 0,1	...	+ 4,6	+ 13,1	+ 9,5	—	+ 13,3	+ 5,3	+ 10,8	+ 2,3	+ 62,0		
		Para-étatiques d'exploitation (2)	Argent à très court terme .....	—	...	—	...	...	+ 0,2	...	...	— 0,3	...	...	+ 0,1	— 0,1	
	Acceptations, effets commerciaux et promesses ...		+ 0,3	—	—	—	—	+ 0,1	— 0,6	—	...	—	— 0,1	...	— 0,2		
	Engagements en comptes courants ou d'avances .		— 0,1	+ 0,2	...	...	...	— 0,1	...	—	...	...	...	...	— 0,1		
	Obligations accessibles à tout placeur .....		...	...	...	...	...	...	— 0,1	— 0,2	...	— 0,1	+ 0,2	...	...		
	Obligations non accessibles à tout placeur .....		...	...	...	...	...	+ 0,2	+ 1,4	...	...	— 0,2	...	+ 0,2	+ 1,6		
	Autres emprunts à moyen et long terme .....		...	...	...	...	...	— 0,2	...	—	...	...	+ 2,1	...	+ 1,9		
		Divers .....	+ 1,0	...	+ 0,7	...	— 0,2	...	—	...	...	...	...	— 0,3	+ 1,3		
		(Actions et parts) .....	(+ 0,1)	—	(+ 0,3)	(+ 0,4)	(...)	(...)	(—)	(+ 0,1)	(...)	(+ 0,1)	(...)	(...)	(+ 1,0)		
	Total ...	+ 1,3	+ 0,2	+ 0,7	...	...	...	+ 0,6	— 0,2	— 0,2	— 0,3	+ 2,2	...	+ 4,4			
	Etat (Trésor) (3)	Fonds de tiers .....	+ 1,8	...	—	— 0,4	...	...	+ 6,9	...	...	...	...	— 1,3	+ 7,1		
Certificats à court terme .....		...	— 0,2	—	+ 0,1	...	— 0,8	+ 0,6	+ 1,4	— 1,1	...	— 2,7	— 0,5	+ 3,2			
Obligations accessibles à tout placeur .....		+ 11,2	...	—	...	+ 0,6	— 1,0	+ 0,9	— 1,4	— 1,9	+ 2,9	— 0,4	+ 0,1	+ 10,9			
Obligations non accessibles à tout placeur .....		...	...	—	...	...	+ 2,8	+ 0,7	...	+ 1,1	+ 0,1	— 0,7	— 1,7	+ 2,3			
	Divers .....	...	— 0,1	—	...	+ 0,7	— 0,7	...	...	+ 0,1	— 0,2	...	...	— 0,6			
	Total ...	+ 13,0	— 0,3	—	— 0,3	+ 1,3	+ 0,6	+ 8,4	...	— 1,9	+ 3,2	— 4,1	— 3,4	+ 16,5			
	Secteur public non compris ailleurs (dont pourvois subordonnés) (4)	Argent à très court terme .....	—	...	—	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...		
Engagements en comptes courants ou d'avances .		—	...	—	...	...	...	+ 0,5	—	...	...	...	...	...	+ 0,5		
Obligations accessibles à tout placeur .....		— 1,0	— 0,1	...	...	...	...	+ 0,2	+ 0,2	+ 0,1	— 0,2	+ 0,2	...	— 0,7			
Obligations non accessibles à tout placeur .....		...	...	...	...	...	...	+ 0,2	...	+ 2,6	— 0,5	...	...	...	+ 3,3		
Autres emprunts à moyen et long terme .....		...	+ 0,2	...	...	...	...	...	—	+ 0,1	...	+ 6,0	...	...	+ 6,4		
	Divers .....	+ 0,1	...	— 0,8	...	...	...	—	...	...	— 0,3	— 0,7	...	— 1,6			
	Total ...	— 0,9	+ 0,2	— 0,8	...	...	+ 1,1	+ 0,9	+ 0,2	+ 2,7	— 0,7	+ 5,9	— 0,7	+ 7,9			
	Sécurité sociale (5)	Réserves de sécurité sociale .....	+ 6,3	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	+ 6,3		
Obligations accessibles à tout placeur .....		...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...		
Obligations non accessibles à tout placeur .....		...	...	...	...	...	+ 0,2	...	— 0,5	...	— 0,1	+ 1,6	...	+ 0,2	+ 1,5		
Divers .....		— 0,6	...	— 1,4	...	+ 1,0	...	...	...	...	...	+ 0,1	...	+ 0,3	— 0,5		
	Total ...	+ 5,7	...	— 1,4	...	+ 1,2	...	— 0,5	...	— 0,1	+ 1,8	...	+ 0,5	+ 7,3			
	Etranger (6)	Argent à très court terme (francs belges) .....	—	...	—	...	...	—	+ 0,1	...	...	...	...	...	+ 0,1		
Acceptations et effets commerciaux .....		—	—	—	—	—	—	—	+ 2,8	—	+ 0,2	—	—	— 0,1	+ 2,9		
Engagements en comptes courants ou d'avances .		—	—	—	—	—	—	—	— 0,4	—	—	—	—	—	— 0,4		
Autres engagements à court terme (y compris l'encaisse-or de la B.N.B.) .....		—	—	—	—	—	—	—	+ 17,1	—	—	—	—	—	+ 17,1		
Obligations .....		—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	— 0,1	—	— 0,1	— 0,2		
Engagements des organismes internationaux de crédit au titre de la souscription de la Belgique .....		—	—	—	—	—	—	—	+ 1,7	—	—	—	—	— 1,7	...		
Divers .....		+ 5,4	+ 0,1	+ 0,1	...	...	...	...	...	...	...	+ 0,3	— 0,1	...	+ 5,8		
(Actions et parts) .....	(+ 1,4)	(...)	(...)	—	—	—	—	(—)	(+ 0,2)	(—)	(...)	(—)	(...)	(+ 1,6)			
	Total ...	+ 5,4	+ 0,1	...	...	...	—	+ 21,3	...	+ 0,2	+ 0,3	...	— 1,9	+ 25,3			

DETTES PAR SECTEUR ET PAR TYPE DE DETTE

		Intermédiaires financiers												
		Organismes monétaires (7)												
		Fonds des Rentes (8)												
		Caisses d'épargne, sociétés hypothécaires et de capitalisation (9)												
		Organ. d'assur.-vie et accid. du travail, fonds de pension (10)												
		Organismes publiques de crédit non monétaires (11)												
		Secteurs imités et ajustements (12)												
(1) à (12)		(13)												
	Monnaie .....	+19,4	+ 0,2	- 0,3	- 1,1	- 0,4	—	...	+ 1,5	+ 0,3	...	...	+ 19,6	
	Argent à très court terme .....	—	...	—	...	...	—	...	— 0,3	...	— 0,1	— 0,1	+ 0,8	
	Engagements bruts envers l'étranger .....	—	—	—	—	—	+ 1,3	—	—	—	—	—	+ 11,2	
	Dépôts en devises des résidents .....	- 4,0	—	—	—	—	+11,2	—	—	—	—	—	- 4,0	
	Dépôts sur livrets des résidents .....	+ 6,3	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	+ 6,3	
	Dépôts à terme des résidents .....	+ 3,7	—	—	...	—	—	—	—	—	—	—	+ 3,7	
	Engagements non rangés ailleurs .....	—	—	...	—	—	—	+3,7	...	—	...	...	+ 3,8	
	Obligations (y compris les bons de caisse) .....	- 0,1	—	...	—	—	—	—	—	...	...	...	- 0,1	
	Divers .....	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	+ 1,3	
	(Actions et parts) .....	(+ 1,5)	—	(...)	—	—	—	—	—	—	—	—	(+ 1,6)	
	Total ...	+25,4	+ 0,1	- 0,2	- 1,1	- 0,4	+12,5	+3,6	...	+ 1,3	+ 0,3	...	+ 42,7	
	Argent à très court terme .....	—	...	—	...	...	- 0,4	- 0,2	—	- 0,2	...	...	- 0,9	
	Certificats à court terme .....	—	—	—	...	—	...	+0,8	—	—	—	—	+ 0,8	
	Engagements en comptes courants ou d'avances .....	—	—	—	—	—	—	-0,2	—	...	...	...	- 0,2	
	Divers .....	—	—	...	—	—	—	—	—	...	...	...	...	
	Total ...	—	...	...	...	...	- 0,4	+0,4	—	- 0,2	...	...	- 0,3	
	Dépôts à vue .....	- 0,1	...	...	+ 0,2	+ 1,5	—	...	—	...	...	- 0,1	+ 1,5	
	Dépôts sur livrets .....	+ 9,7	...	—	...	...	—	...	—	...	...	...	+ 9,7	
	Dépôts à terme .....	+ 0,4	...	...	...	+ 0,3	—	...	—	...	...	...	+ 0,4	
	Obligations (y compris les bons de caisse) .....	+ 0,7	—	...	...	—	—	—	—	+ 0,2	...	...	+ 0,9	
	Réserves mathématiques des sociétés de capitalisation .....	...	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	...	
	Divers .....	+ 1,3	...	- 0,1	+ 0,5	...	+ 0,2	...	...	...	...	- 0,4	+ 1,5	
	(Actions et parts) .....	(+ 0,3)	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	(+ 0,3)	
	Total ...	+12,0	...	- 0,1	+ 0,7	+ 1,8	+ 0,2	...	...	...	+ 0,2	- 0,1	+ 14,1	
	Réserves de sécurité sociale .....	+ 2,8	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	+ 2,8	
	Réserves mathématiques .....	+10,0	—	—	—	—	+ 2,0*	—	—	—	—	—	+ 12,0	
	Divers .....	...	...	+ 0,2	...	...	...	...	...	...	...	+ 0,5	+ 0,7	
	Total ...	+12,9	...	+ 0,2	...	...	+ 2,0	...	...	...	...	+ 0,5	+ 15,5	
	Dépôts à vue .....	+ 0,2	...	...	...	...	...	...	—	...	...	...	+ 0,2	
	Argent à très court terme .....	—	...	—	- 0,2	...	- 0,2	+0,1	...	...	...	+ 0,2	- 0,2	
	Dépôts sur livrets .....	+ 0,6	...	—	...	...	...	...	—	...	...	...	+ 0,6	
	Dépôts à terme .....	- 0,3	+ 0,1	...	- 0,1	+ 1,5	...	...	—	+ 0,5	+ 0,5	...	+ 2,3	
	Engagements en comptes courants ou d'avances .....	...	...	—	...	...	...	+0,1	—	+ 0,1	...	- 0,1	+ 0,1	
	Obligations accessibles à tout placeur .....	+ 5,4	...	...	...	+ 0,5	...	-0,4	- 0,2	- 0,3	+ 1,8	...	+ 6,8	
	Obligations non accessibles à tout placeur .....	...	...	...	...	+ 0,1	+ 2,2	+0,2	...	- 0,3	+ 1,8	...	+ 4,2	
	Divers .....	+ 0,5	...	...	...	...	...	...	—	...	...	...	+ 0,5	
	(Actions et parts) .....	(...)	(...)	(...)	(...)	(...)	(...)	(+0,1)	(-)	(...)	(...)	(...)	(+ 0,1)	
	Total ...	+ 6,8	+ 0,1	...	- 0,4	+ 2,1	+ 2,0	...	- 0,2	+ 0,1	+ 4,2	...	+ 14,5	
	...	- 0,1	+ 0,1	- 0,1	...	- 0,8	- 1,6	+0,2	...	+ 1,5	- 0,8	- 0,6	- 2,1	
	<b>Total des créances</b> .....	<b>+83,9</b>	<b>+ 0,9</b>	<b>- 1,6</b>	<b>- 1,1</b>	<b>+ 9,8</b>	<b>+29,5</b>	<b>+44,4</b>	<b>- 0,2</b>	<b>+16,6</b>	<b>+13,4</b>	<b>+14,1</b>	<b>- 1,8</b>	<b>+207,8</b>

Note : Les totaux ne correspondent pas nécessairement à l'addition des postes en raison des forçages.  
 1 Pour les années 1958, 1959 et 1960, cf. le Bulletin d'Information et de Documentation, XXXVIII<sup>e</sup> année, vol. I, no 2, février 1963; pour l'année 1961, cf. le même bulletin, XXXIX<sup>e</sup> année, vol. I, no 3, mars 1964; pour l'année 1962, cf. le même bulletin, XL<sup>e</sup> année, vol. II, no 4, octobre 1965; pour l'année 1963, cf. le même bulletin, XLII<sup>e</sup> année, vol. I, no 2, février 1967.  
 \* Dans la balance des paiements, ce mouvement n'est pas enregistré dans les opérations en capital.

XII - 3a. — ENCOURS DES CREANCES ET DES DETTES AU 31 DECEMBRE 1963

Totaux sectoriels

(milliards de francs)

(Chiffres provisoires)

Source : Banque Nationale de Belgique.

..... données non disponibles ... nihil ou inférieur à 50 millions — opération non effectuée	Entreprises et parti- culiers	Para- étatiques d'exploit- ation	Etat (Trésor)	Secteur public non compris ailleurs	Sécurité sociale	Total des secteurs nationaux non financiers	Etranger	Organismes monétaires	Fonds des Rentes	Caisse d'épargne, sociétés hypo- thécaires et de capitali- sation	Organismes d'assurance- vie et accidents du travail, fonds de pension	Organismes publics de crédit non monétaires	Total des inter- médiaires financiers	Secteurs indé- terminés et ajus- tements	Total des dettes
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6) = (1) à (5)	(7)	(8)	(9)	(10)	(11)	(12)	(13) = (8) à (12)	(14)	(15) = (6) + (7) + (13) + (14)
1. Entreprises et particuliers .....	26,6	1,4	1,6	0,1	13,5	43,2	...	86,8	—	102,2	49,8	95,3	334,1	6,3	383,6
2. Paraétatiques d'exploitation .....	21,3	0,5	5,1	0,4	...	27,3	7,3	5,4	0,9	4,8	9,7	9,9	30,7	0,8	66,2
3. Etat (Trésor) .....	109,4	3,9	—	3,0	2,1	118,4	54,1	170,6	7,8	43,0	41,4	19,6	282,4	8,4	463,2
4. Secteur public non compris ailleurs	17,4	5,9	2,8	0,1	...	26,2	0,5	4,8	1,0	10,4	9,7	51,0	76,9	3,0	106,5
5. Sécurité sociale .....	21,2	...	2,5	...	3,1	26,8	0,2	1,1	...	1,4	7,5	...	10,0	3,8	40,9
6. Total des secteurs nationaux non financiers .....	195,9	11,7	12,0	3,6	18,7	241,9	62,1	268,7	9,7	161,8	118,1	175,8	734,1	22,3	1.060,4
7. Etranger .....	7,6	0,9	21,3	...	...	29,8	—	134,4	0,9	1,3	6,6	2,1	145,3	1,6	176,8
8. Organismes monétaires .....	329,5	2,8	4,0	12,5	1,0	349,8	55,2	13,1	...	2,3	1,6	0,3	17,3	9,6	432,0
9. Fonds des Rentes .....	—	...	2,8	...	...	2,8	0,4	7,4	—	0,2	...	...	7,6	...	10,9
10. Caisses d'épargne, sociétés hypo- thécaires et de capitalisation .....	159,4	1,0	0,1	...	4,3	164,8	.....	0,1	...	0,1	0,6	0,3	1,1	3,7	169,6
11. Organismes d'assurance-vie et acci- dents du travail, fonds de pension	164,5	...	...	...	0,1	164,6	12,5	...	...	...	...	...	...	1,5	178,6
12. Organismes publics de crédit non monétaires .....	87,4	0,6	10,3	3,7	1,7	103,7	3,4	12,1	0,5	13,8	35,5	0,5	62,4	6,8	176,3
13. Total des intermédiaires financiers	740,8	4,4	17,2	16,2	7,1	785,7	71,5	32,7	0,5	16,4	37,7	1,1	88,4	21,6	967,4
14. Secteurs indéterminés et ajus- tements .....	— 4,2	2,1	...	...	1,9	— 0,2	4,2	10,6	0,6	1,8	1,8	1,8	16,6	—	20,7
15. Total des créances .....	940,0	19,2	50,6	19,8	27,6	1.057,2	137,7	446,3	11,8	181,4	164,3	180,9	984,7	45,6	2.225,3
16. Solde des créances et des dettes.	+ 556,4	— 47,0	— 412,6	— 86,7	— 13,3	— 3,2	— 39,1	+ 14,3	+ 0,9	+ 11,8	— 14,3	+ 4,6	+ 17,3	+ 24,9	—

XII - 3b. — ENCOURS DES CREANCES ET DES DETTES AU 31 DECEMBRE 1964

Totaux sectoriels

(milliards de francs)

(Chiffres provisoires)

Source : Banque Nationale de Belgique.

données non disponibles ... nihil ou inférieur à 50 millions — opération non effectuée	Entreprises et parti- culiers	Para- étatiques d'exploit- ation	Etat (Trésor)	Secteur public non compris ailleurs	Sécurité sociale	Total des secteurs nationaux non financiers	Etranger	Organismes monétaires	Fonds des Rentes	Caisses d'épargne, sociétés hypo- thécaires et de capitali- sation	Organismes d'assurance- vie et accidents du travail, fonds de pension	Organismes publics de crédit non monétaires	Total des inter- médiaires financiers	Secteurs indé- terminés et ajus- tements	Total des dettes
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6) = (1) à (5)	(7)	(8)	(9)	(10)	(11)	(12)	(13) = (8) à (12)	(14)	(15) = (6) + (7) + (13) + (14)
1. Entreprises et particuliers .....	29,5	1,7	1,7	0,1	18,1	51,1	...	96,8	—	114,3	55,1	106,1	372,3	8,0	431,3
2. Paraétatiques d'exploitation .....	22,6	0,8	5,9	0,4	...	29,7	7,4	6,0	0,8	4,5	9,4	12,1	32,8	0,8	70,7
3. Etat (Trésor) .....	122,4	3,7	—	2,6	3,3	132,0	51,7	179,7	7,8	41,1	44,5	15,6	288,7	7,0	479,5
4. Secteur public non compris ailleurs	16,5	6,1	2,0	0,1	...	24,7	1,6	5,7	1,2	13,1	9,0	57,0	86,0	2,3	114,5
5. Sécurité sociale .....	26,9	...	1,1	...	4,3	32,3	0,3	0,6	...	1,3	9,3	...	11,2	4,3	48,2
6. Total des secteurs nationaux non financiers .....	217,9	12,3	10,7	3,2	25,7	269,8	61,0	288,8	9,8	174,3	127,3	190,8	791,0	22,4	1.144,2
7. Etranger .....	7,8	0,9	19,7	...	...	28,4	—	155,7	0,9	1,5	6,9	2,1	167,1	1,3	196,8
8. Organismes monétaires .....	355,0	3,0	3,8	11,3	0,6	373,7	67,7	16,7	...	3,5	1,9	0,3	22,4	10,9	474,7
9. Fonds des Rentes .....	—	...	2,8	...	...	2,8	...	7,7	—	...	...	...	7,7	0,1	10,6
10. Caisses d'épargne, sociétés hypo- thécaires et de capitalisation .....	171,3	1,0	...	0,7	6,0	179,0	0,2	0,1	...	0,1	0,8	0,2	1,2	3,1	183,6
11. Organismes d'assurance-vie et acci- dents du travail, fonds de pension	177,3	...	0,2	...	0,1	177,6	14,4	...	...	...	...	...	...	2,0	194,1
12. Organismes publics de crédit non monétaires .....	93,7	0,7	10,3	3,3	3,8	111,8	6,1	11,3	0,3	13,9	39,7	0,5	65,7	7,2	190,7
13. Total des intermédiaires financiers	797,3	4,7	17,1	15,3	10,5	844,9	88,4	35,8	0,3	17,5	42,4	1,0	97,0	23,3	1.053,7
14. Secteurs indéterminés et ajus- tements .....	— 4,2	2,2	1,3	...	1,1	0,4	4,2	10,9	0,7	3,3	1,0	1,2	17,1	—	21,7
15. Total des créances .....	1.018,7	20,0	48,9	18,6	37,4	1.143,6	153,6	491,2	11,6	196,7	177,7	195,0	1.072,2	47,0	2.416,4
16. Solde des créances et des dettes .	+ 587,4	— 50,7	— 430,6	— 95,9	— 10,8	— 0,6	— 43,2	+ 16,5	+ 1,0	+ 13,1	— 16,4	+ 4,3	+ 18,5	+ 25,3	—

XII - 4. — MOUVEMENT DES CREANCES ET DES DETTES EN 1964

Totaux sectoriels

(milliards de francs)

(Chiffres provisoires)

Source : Banque Nationale de Belgique.

données non disponibles ... nihil ou inférieur à 50 millions — opération non effectuée	Entreprises et parti- culiers	Para- étatiques d'exploit- ation	Etat (Trésor)	Secteur public non compris ailleurs	Sécurité sociale	Total des secteurs nationaux non financiers	Etranger	Organismes monétaires	Fonds des Rentes	Caisses d'épargne, sociétés hypo- thécaires et de capitali- sation	Organismes d'assurance- vie et accidents du travail, fonds de pension	Organismes publics de crédit non monétaires	Total des inter- médiaires financiers	Secteurs indé- terminés et ajus- tements	Total des dettes
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6) = (1) à (5)	(7)	(8)	(9)	(10)	(11)	(12)	(13) = (8) à (12)	(14)	(15) = (6) + (7) + (13) + (14)
1. Entreprises et particuliers .....	+ 2,9	+ 0,3	+ 0,1	...	+ 4,6	+ 7,9	+ 13,1	+ 9,5	—	+ 13,3	+ 5,3	+ 10,8	+ 38,9	+ 2,3	+ 62,0
2. Paraétatiques d'exploitation .....	+ 1,3	+ 0,2	+ 0,7	...	...	+ 2,2	...	+ 0,6	- 0,2	- 0,2	- 0,3	+ 2,2	+ 2,1	...	+ 4,4
3. Etat (Trésor) .....	+ 13,0	- 0,3	—	- 0,3	+ 1,3	+ 13,7	+ 0,6	+ 8,4	...	- 1,9	+ 3,2	- 4,1	+ 5,6	- 3,4	+ 16,5
4. Secteur public non compris ailleurs	- 0,9	+ 0,2	- 0,8	...	...	- 1,5	+ 1,1	+ 0,9	+ 0,2	+ 2,7	- 0,7	+ 5,9	+ 9,0	- 0,7	+ 7,9
5. Sécurité sociale .....	+ 5,7	...	- 1,4	...	+ 1,2	+ 5,5	...	- 0,5	...	- 0,1	+ 1,8	...	+ 1,2	+ 0,5	+ 7,3
6. Total des secteurs nationaux non financiers .....	+ 22,0	+ 0,4	- 1,4	- 0,3	+ 7,1	+ 27,8	+ 14,8	+ 18,9	...	+ 13,8	+ 9,3	+ 14,8	+ 56,8	- 1,3	+ 98,1
7. Etranger .....	+ 5,4	+ 0,1	...	...	...	+ 5,5	—	+ 21,3	...	+ 0,2	+ 0,3	...	+ 21,8	- 1,9	+ 25,3
8. Organismes monétaires .....	+ 25,4	+ 0,1	- 0,2	- 1,1	- 0,4	+ 23,8	+ 12,5	+ 3,6	...	+ 1,3	+ 0,3	...	+ 5,2	+ 1,2	+ 42,7
9. Fonds des Rentes .....	—	...	...	...	...	...	- 0,4	+ 0,4	—	- 0,2	...	...	+ 0,2	...	- 0,3
10. Caisses d'épargne, sociétés hypo- thécaires et de capitalisation .....	+ 12,0	...	- 0,1	+ 0,7	+ 1,8	+ 14,4	+ 0,2	...	...	...	+ 0,2	- 0,1	+ 0,1	- 0,7	+ 14,1
11. Organismes d'assurance-vie et acci- dents du travail, fonds de pension	+ 12,9	...	+ 0,2	...	...	+ 13,1	+ 2,0	...	...	...	...	...	...	+ 0,5	+ 15,5
12. Organismes publics de crédit non monétaires .....	+ 6,3	+ 0,1	...	- 0,4	+ 2,1	+ 8,1	+ 2,0	...	- 0,2	+ 0,1	+ 4,2	...	+ 4,1	+ 0,4	+ 14,5
13. Total des intermédiaires financiers	+ 56,6	+ 0,2	- 0,1	- 0,8	+ 3,5	+ 59,4	+ 16,3	+ 4,0	- 0,2	+ 1,2	+ 4,7	- 0,1	+ 9,4	+ 1,4	+ 86,5
14. Secteurs indéterminés et ajus- tements .....	- 0,1	+ 0,1	- 0,1	...	- 0,8	- 0,9	- 1,6	+ 0,2	...	+ 1,5	- 0,8	- 0,6	- 0,1	—	- 2,1
15. Total des créances .....	+ 83,9	+ 0,9	- 1,6	- 1,1	+ 9,8	+ 91,9	+ 29,5	+ 44,4	- 0,2	+ 16,6	+ 13,4	+ 14,1	+ 88,2	- 1,8	+ 207,8
16. Solde des créances et des dettes .	+ 21,9	- 3,5	- 18,1	- 9,0	+ 2,5	- 6,2	+ 4,2	+ 1,7	+ 0,1	+ 2,5	- 2,1	- 0,4	+ 1,7	+ 0,3	—

### XIII. — ORGANISMES MONETAIRES

#### 1. — BILANS INTEGRES DES ORGANISMES MONETAIRES

(milliards de francs)

Fin de période	Stock monétaire (1)	Liquidités quasi monétaires			Total du stock monétaire et des liquidités quasi monétaires (5) = (1) à (4)	Avoirs extérieurs nets (6)	Créances sur les pouvoirs publics		Crédits d'escompte, d'avances et d'acceptations aux entreprises et particuliers		Créances et engagements sur et envers des intermédiaires financiers non monétaires		Emprunts obligataires des banques de dépôts (13)	Divers 3 (14)
		Détenues par les entreprises et particuliers		Détenues par le Trésor (4)			Créances sur l'Etat (7)	Créances sur les autres pouvoirs publics 2 (8)	Financés par les organismes monétaires (9)	Pour mémoire : Financés par et hors des organismes monétaires (10)	Sur et envers le Fonds des Rentes (11)	Sur et envers d'autres intermédiaires (12)		
		Dépôts en francs belges 1 (2)	Dépôts en devises (3)											
1961 Mars	222,6	37,5	7,9	0,1	268,1 <sup>4</sup>	73,3	143,6	4,2	51,4	64,5	4,0	5,4	- 7,9	- 5,9
Juin	226,8	38,0	7,9	0,1	272,8 <sup>4</sup>	68,2	149,3	4,7	54,1	67,3	4,1	6,1	- 8,2	- 5,5
Septembre	228,6	41,1	8,4	...	278,1 <sup>4</sup>	70,9	154,3	4,2	54,6	69,7	3,4	6,3	- 8,4	- 7,2
Décembre	237,4	43,6	8,0	...	289,0	77,8	147,4	6,1	61,2	75,2	5,2	6,8	- 8,6	- 6,9
1962 Mars	236,3	47,5	8,2	0,1	292,1	84,6	147,3	5,6	61,7	73,9	3,2	7,0	- 9,1	- 8,2
Juin	245,0	47,9	7,9	...	300,8	82,4	151,9	5,5	63,5	77,8	4,4	8,9	- 9,8	- 6,0
Septembre	246,7	50,4	8,0	...	305,1	80,9	154,8	6,6	66,8	78,6	5,8	9,0	-10,4	- 8,4
Décembre	254,5	48,5	7,4	...	310,4	80,5	149,0	7,7	72,9	86,7	7,0	10,1	-11,1	- 5,7
1963 Mars	262,6	50,7	7,4	0,1	320,8	83,8	159,8	6,0	74,5	88,6	7,2	10,3	-11,1	- 9,7
Juin	273,2	51,3	8,2	0,1	332,8	84,4	164,5	6,4	78,7	92,5	7,5	10,2	-11,2	- 7,7
<i>Nouvelle série 5</i>														
Juin	270,9	51,3	8,2	0,1	330,5	83,2	167,0	5,0	76,9	86,8	7,5	10,0	-11,2	- 7,9
Septembre	266,8	53,1	8,4	...	328,3	80,7	165,8	5,1	79,9	89,7	6,9	10,6	-11,3	- 9,4
Décembre	277,8	55,1	9,1	...	342,0	79,2	170,6	5,8	88,8	97,5	7,4	11,5	-11,4	- 9,9
1964 Mars	273,3	58,3	10,1	...	341,7	78,3	174,0	4,8	88,4	101,3	7,0	10,6	-11,2	-10,2
Juin	285,6	58,3	8,1	...	352,0	79,4	177,8	5,2	92,2	104,3	8,9	10,0	-11,3	-10,2
Septembre	283,8	64,1	5,0	...	352,9	81,0	175,9	5,0	94,3	105,4	7,8	11,2	-11,3	-11,0
Décembre	297,4	65,1	5,2	...	367,7	88,0	179,7	6,3	98,2	108,5	7,8	11,1	-11,4	-12,0
1965 Mars	292,9	70,6	4,5	...	368,0	87,0	178,7	7,3	98,5	108,8	6,8	12,9	-11,3	-11,9
Juin	309,5	71,1	5,1	...	385,7	92,4	185,5	7,6	102,4	113,4	7,1	12,1	-11,3	-10,1
Septembre	306,4	74,8	3,9	...	385,1	90,4	189,0	7,0	106,9	116,5	4,2	11,8	-11,3	-12,9
Décembre	318,6	77,4	4,4	...	400,4	94,8	191,9	8,6	112,5	124,5	4,7	12,6	-11,4	-13,3
1966 Mars	314,6	82,4	4,2	...	401,2	93,7	191,3	8,3	114,0	126,8	7,2	12,4	-11,5	-14,2
Juin	329,3	81,1	4,9	...	415,3	93,4	197,4	9,5	119,0	130,8	8,8	13,4	-11,5	-14,7
Septembre	322,4	86,4	5,1	...	413,9	89,5	195,6	10,5	125,2	135,5	5,1	15,2	-11,7	-15,5
Décembre	339,7	89,0	5,7	...	434,4	89,2	203,9	12,0	134,9	144,5	4,6	15,7	-12,0	-13,9
1967 Mars	326,5	97,6	6,0	...	430,1	p 90,9	p 200,4	p 8,6	136,4	149,3	5,0	p 15,4	-12,4	p -14,2
Juin	347,6	98,9	7,5	...	454,0	p 93,0	p 207,8	p 11,3	140,5	155,8	8,6	p 17,2	-12,6	p -11,8

1 Ces dépôts comprennent les dépôts à terme et les dépôts reçus en carnets ou livrets.

2 Y compris les créances sur les fonds de pension.

3 Cette rubrique comprend principalement le solde des opérations autres qu'à court terme du Fonds monétaire, des créances et engagements non rangés ailleurs sur et envers des nationaux, les comptes pour balance, les écarts entre les immobilisations et participations d'une part et les fonds propres de l'autre. Elle comprend, en outre, jusqu'au 30 juin 1963 (ancienne série), le solde des opérations autres qu'à court terme de la C.N.C.P.

4 En principe les dépôts des résidents congolais dans les banques belges ne devraient pas être compris dans le stock monétaire et les liquidités quasi monétaires. L'application de ce principe se heurte cependant à des difficultés d'ordre statistique. C'est ainsi que jusqu'à la fin de juillet 1960, les dépôts des résidents congolais non bancaires dans les banques belges étaient englobés dans le stock monétaire et les liquidités quasi monétaires; ils en ont été exclus à concurrence d'un montant de 0,2 milliard en août et d'un montant supplémentaire de 0,7 milliard en septembre, mais ces montants y ont été ensuite partiellement réenglobés, soit à concurrence d'un montant de 0,3 milliard en novembre-décembre 1960, et de montants supplémentaires de 0,2 milliard en janvier-février 1961, 0,1 milliard en septembre 1961 et 0,2 milliard en octobre 1961.

5 Pour la justification des écarts entre la nouvelle et l'ancienne série, le lecteur voudra bien se reporter à la section 2 de l'article « Chapitre XII, Créances et dettes dans l'économie belge et XIII, Organismes monétaires de la partie statistique » inséré dans le Bulletin d'Information et de Documentation (B.N.B.) : XLIIe année, vol. I, n° 1, janvier 1967.

N. B. — Pour le mode d'établissement de ce tableau, voir Bulletin d'Information et de Documentation, XXIVe année, vol. II, n° 6, décembre 1949 — XXXe année, vol. II, n° 5, novembre 1955 — XXXIIIe année, vol. II, n° 5, novembre 1958 — XLIIe année, vol. I, n° 1, janvier 1967, vol. II, n° 3, septembre 1967.

— Pour le détail du « Stock monétaire », voir le tableau 4 du chapitre XIII.

— Pour le détail des « Avoirs extérieurs nets », voir le tableau 5 du chapitre XIII.

**XIII - 2. — BILANS DE LA BANQUE NATIONALE DE BELGIQUE, DES ORGANISMES PUBLICS MONETAIRES ET DES BANQUES DE DEPOTS**

**a) - Banque Nationale de Belgique — Actif — Chiffres trimestriels**

*(milliards de francs)*

	30-9-62	31-12-62	31-3-63	30-6-63	30-9-63	31-12-63	31-3-64	30-6-64	30-9-64	31-12-64	31-3-65	30-6-65	30-9-65	31-12-65	31-3-66	30-6-66	30-9-66	31-12-66	31-3-67	30-6-67	
<b>A. Créances sur l'étranger :</b>																					
1. Or .....	67,1	68,3	68,6	68,6	68,4	68,6	68,8	69,6	69,7	72,5	74,2	78,1 <sup>4</sup>	77,7	77,9	77,8	77,8	76,3	76,2	76,2	76,0	
2. F.M.I. — Participation .....	6,7	6,7	6,7	6,5	7,0	7,1	8,2	8,2	8,2	8,7	9,0	10,0	12,2	12,2	12,9	14,0	15,2	15,2	15,2	15,2	
— Prêts <sup>1</sup> .....	—	—	—	—	—	—	—	—	—	1,5	1,5	3,4	3,4	3,4	3,4	3,4	3,4	3,4	3,4	1,9	
3. Obligations .....	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	
4. Accept. en francs belges représ. d'export. ....	0,8	3,8	3,0	3,1	3,8	4,1	3,0	4,7	4,4	4,3	1,8	6,2	2,7	6,7	4,9	7,3	6,1	7,6	6,9	6,8	
5. Créances sur l'U.E.P. <sup>2</sup> .....	0,3	0,3	0,2	0,2	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	
6. Autres :																					
a) en monnaies étrangères <sup>3</sup> .....	14,3	12,8	17,8	19,5	19,6	21,5	20,9	19,8	22,0	27,0	25,9	21,9	23,2	21,9	20,0	19,7	20,0	21,4	21,3	29,9	
b) en francs belges <sup>3</sup> .....	0,1	...	...	1,5	1,5	1,5	1,5	1,5	1,5	1,5	1,5	1,5	1,5	1,5	1,5	1,5	1,5	1,5	1,7	...	
7. Ajustement statistique .....	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
Total des créances sur l'étranger ...	89,4	92,0	96,4	99,5	100,5	103,0	102,6	104,0	106,0	115,7	114,0	121,2	120,8	123,7	120,6	123,8	122,6	125,4	124,8	129,9	
<b>B. Créances sur le secteur intérieur monétaire :</b>																					
1. Pièces et billets .....	0,4	0,3	0,4	0,3	0,4	0,2	0,3	0,3	0,3	0,4	0,6	0,5	0,5	0,4	0,6	0,4	0,4	0,3	0,4	0,2	
2. Autres :																					
a) sur la Banque Nationale de Belgique ..	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
b) sur les organismes publics .....	...	...	0,1	0,1	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	0,2	...	0,6	...	...	...	
c) sur les banques de dépôts .....	...	1,3	0,3	0,2	1,5	0,3	...	...	...	0,2	...	...	...	...	0,5	...	0,5	...	...	...	
<b>C. Créances sur le secteur intérieur non monétaire :</b>																					
1. Sur l'Etat :																					
a) à un an au plus .....	9,9	5,2	8,8	9,9	8,2	9,3	9,6	9,8	10,0	9,8	9,9	10,0	9,9	9,0	10,0	9,3	10,0	9,6	9,9	10,0	
b) à plus d'un an :																					
— obligations accessibles à tout placeur	2,3	2,3	2,3	2,3	2,3	2,3	2,3	2,4	2,4	2,4	2,5	2,4	2,5	2,5	2,7	2,7	2,6	2,7	2,7	2,7	
— autres .....	34,0	34,0	34,0	34,0	34,0	34,0	34,0	34,0	34,0	34,0	34,0	34,0	34,0	34,0	34,0	34,0	34,0	34,0	34,0	34,0	
2. Sur les pouvoirs publics subordonnés et les paraétatiques administratifs :																					
a) à un an au plus .....	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
b) à plus d'un an :																					
— obligations accessibles à tout placeur	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,3	0,3	0,3	0,3	0,4	0,3	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	0,5	0,5	
— autres .....	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
3. Sur les entreprises, les particuliers et les paraétatiques d'exploitation :																					
a) acceptations bancaires .....	...	2,7	0,1	...	0,4	1,7	...	0,9	0,6	0,1	...	0,2	...	2,7	0,2	1,7	1,7	4,0	0,8	0,2	
b) effets commerciaux .....	1,7	3,6	2,4	2,5	1,5	3,5	3,0	3,3	2,8	2,6	2,4	2,1	2,1	2,9	2,4	2,8	3,1	3,9	2,3	2,4	
c) avances .....	...	...	...	...	0,1	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	0,1	
d) obligations :																					
— accessibles à tout placeur .....	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	
— autres .....	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
4. Sur le Fonds des Rentes : à un an au plus	...	0,6	1,0	...	0,6	0,6	1,1	2,5	1,5	0,4	...	...	...	...	0,8	2,9	0,7	0,3	—	—	
5. Sur les paraétatiques de crédit :																					
a) à un an au plus .....	...	0,6	0,3	...	0,2	0,8	...	...	1,8	...	2,0	0,5	0,3	...	0,2	...	0,8	...	...	1,4	
b) à plus d'un an :																					
— obligations accessibles à tout placeur	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	
— autres .....	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
D. Autres .....	22,6	19,9	28,2	33,4	34,4	36,4	35,4	36,6	38,7	40,2	38,3	39,8	37,0	36,2	36,2	34,7	35,6	38,4	36,8	53,6	
<b>TOTAL DE L'ACTIF ...</b>	<b>160,5</b>	<b>162,7</b>	<b>174,5</b>	<b>182,4</b>	<b>184,3</b>	<b>192,3</b>	<b>188,6</b>	<b>194,1</b>	<b>198,4</b>	<b>206,1</b>	<b>204,1</b>	<b>211,0</b>	<b>207,5</b>	<b>211,8</b>	<b>208,8</b>	<b>212,7</b>	<b>213,0</b>	<b>219,0</b>	<b>212,2</b>	<b>235,0</b>	

<sup>1</sup> Bons spéciaux du Trésor belge (loi du 4-1-1963. Convention du 1-2-1963).

<sup>2</sup> Créances bilatéralisées sur les pays débiteurs lors de la liquidation de l'U.E.P.

<sup>3</sup> Pour les dates antérieures au 30 juin 1963, les montants repris sous la rubrique « 6a) en monnaies étrangères » se rapportent uniquement aux monnaies étrangères convertibles tandis que ceux repris sous la rubrique « 6b) en francs belges » se rapportent non seulement aux francs belges mais encore aux monnaies étrangères non convertibles. Ces dernières ne représentent que de faibles montants.

<sup>4</sup> Y compris 1 milliard d'or en compte auprès d'un correspondant étranger.

a) - Banque Nationale de Belgique — Passif — Chiffres trimestriels

(milliards de francs)

	30-9-62	31-12-62	31-3-63	30-6-63	30-9-63	31-12-63	31-3-64	30-6-64	30-9-64	31-12-64	31-3-65	30-6-65	30-9-65	31-12-65	31-3-66	30-6-66	30-9-66	31-12-66	31-3-67	30-6-67	
<i>A. Engagements envers l'étranger :</i>																					
1. Envers le F.M.I. ....	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	
2. Envers l'U.E.P. ....	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
3. Autres :																					
a) en monnaies étrangères .....	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	
b) en francs belges <sup>1</sup> .....	0,5	0,8	0,8	0,6	0,8	0,6	0,6	0,6	0,6	0,7	0,5	0,6	0,7	0,7	0,7	0,6	0,6	0,7	0,6	0,4	
4. Ajustement statistique .....	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
Total des engagements envers l'étranger	0,7	1,0	1,0	0,8	1,0	0,8	0,8	0,8	0,8	0,9	0,7	0,8	0,9	0,9	0,9	0,8	0,8	0,9	0,8	0,6	
<i>B. Engagements envers le secteur intérieur monétaire :</i>																					
1. Pièces et billets <sup>2</sup> .....	2,3	2,6	2,5	2,5	2,6	2,8	3,2	3,0	2,9	3,0	3,1	3,3	3,3	3,5	3,6	3,8	3,3	3,5	3,5	3,8	
2. Autres :																					
a) envers la Banque Nationale de Belgique	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
b) envers les organismes publics .....	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	
c) envers les banques de dépôts :																					
— réserve monétaire .....	—	—	—	—	—	—	—	—	1,2	1,2	1,3	1,4	—	—	—	—	—	—	—	—	
— autres .....	0,1	1,6	2,2	0,1	0,1	2,3	1,4	0,1	0,1	0,7	2,1	0,1	0,1	1,4	1,7	0,1	0,1	1,3	2,1	0,1	
<i>C. Engagements envers le secteur intérieur non monétaire :</i>																					
1. Monnaie fiduciaire <sup>3</sup> .....	131,0	135,9	138,0	143,8	144,2	147,7	145,4	150,9	152,1	157,3	155,1	162,5	162,7	166,8	163,4	171,0	170,0	171,8	166,5	176,0	
2. Monnaie scripturale :																					
a) détenue par les entreprises et particuliers <sup>4</sup> .....	0,4	0,5	0,3	0,3	0,3	0,5	0,5	0,4	0,4	0,6	0,5	0,3	0,4	0,4	0,4	0,3	0,3	0,5	0,3	0,3	
b) détenue par les pouvoirs publics .....	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
3. Liquidités quasi monétaires :																					
a) détenues par les entreprises et particuliers :																					
— dépôts en francs belges à plus d'un mois .....	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
— dépôts en francs belges reçus en carnets ou livrets .....	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
— dépôts en devises .....	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
b) détenues par le Trésor .....	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	
4. Emprunts obligataires .....	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
5. Autres :																					
a) envers le Fonds des Rentes .....	1,7	...	...	...	...	...	...	...	...	...	0,3	...	0,7	0,1	...	...	...	...	...	...	
b) envers les paraétatiques de crédit .....	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
c) envers le Trésor .....	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
D. Autres .....	24,3	21,1	30,5	34,9	36,1	38,2	37,3	38,9	40,9	42,4	41,0	42,6	39,4	38,7	38,8	36,7	38,5	41,0	39,0	54,2	
TOTAL DU PASSIF ...	160,5	162,7	174,5	182,4	184,3	192,3	188,6	194,1	198,4	206,1	204,1	211,0	207,5	211,8	208,8	212,7	213,0	219,0	212,2	235,0	

<sup>1</sup> Y compris les engagements en francs belges envers les organismes internationaux autres que le F.M.I. et l'U.E.P.

<sup>2</sup> Y compris les pièces et billets du Trésor détenus par les organismes monétaires autres que la Banque Nationale.

<sup>3</sup> Les chiffres sont sous-évalués à concurrence du montant des pièces et billets du Trésor détenus par les organismes monétaires autres que la Banque Nationale.

<sup>4</sup> Y compris les comptes à vue des paraétatiques, sauf celui du Fonds des Rentes qui est repris sous C5a.

## a) - Banque Nationale de Belgique — Actif — Chiffres mensuels

(milliards de francs)

	31-1-66	28-2-66	31-3-66	30-4-66	31-5-66	30-6-66	31-7-66	31-8-66	30-9-66	31-10-66	30-11-66	31-12-66	31-1-67	28-2-67	31-3-67	30-4-67	31-5-67	30-6-67	31-7-67	31-8-67
<i>A. Créances sur l'étranger :</i>																				
1. Or .....	77,9	77,9	77,8	77,8	77,8	77,8	76,6	76,4	76,3	76,2	76,2	76,2	76,2	76,1	76,2	76,2	76,2	76,0	75,9	75,8
2. F.M.I. — Participation .....	12,5	12,5	12,9	13,8	14,0	14,0	15,1	15,2	15,2	15,2	15,2	15,2	15,2	15,2	15,2	15,3	15,3	15,2	15,2	15,1
— Prêts <sup>1</sup> .....	3,4	3,4	3,4	3,4	3,4	3,4	3,4	3,4	3,4	3,4	3,4	3,4	3,4	3,4	3,4	3,4	1,9	1,9	1,9	1,9
3. Obligations .....	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1
4. Accept. en francs belges représ. d'export. ....	5,4	4,7	4,9	6,8	7,4	7,3	7,9	6,1	6,1	5,9	6,1	7,6	6,3	5,0	6,9	6,9	6,2	6,8	6,9	3,3
5. Créances sur l'U.E.P. <sup>2</sup> .....	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...
6. Autres :																				
a) en monnaies étrangères .....	20,5	19,4	20,0	19,9	19,7	19,7	21,6	21,4	20,0	21,8	21,6	21,4	22,3	20,8	21,3	22,4	26,0	29,9	31,7	34,0
b) en francs belges .....	1,5	1,5	1,5	1,6	1,6	1,5	1,5	1,5	1,5	1,5	1,5	1,5	1,5	1,5	1,7	1,7	0,2	...	...	...
7. Ajustement statistique .....	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Total des créances sur l'étranger ...	121,3	119,5	120,6	123,4	124,0	123,8	126,2	124,1	122,6	124,1	124,1	125,4	125,0	122,1	124,8	126,0	125,9	129,9	131,7	130,2
<i>B. Créances sur le secteur intérieur monétaire :</i>																				
1. Pièces et billets .....	0,5	0,6	0,6	0,5	0,5	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	0,3	0,3	0,4	0,4	0,4	0,3	0,2	0,3	0,3
2. Autres :																				
a) sur la Banque Nationale de Belgique .	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
b) sur les organismes publics .....	...	...	0,2	...	0,3	...	...	0,1	0,6	...	...	...	...	...	...	0,3	...	...	...	...
c) sur les banques de dépôts .....	...	...	0,5	...	0,1	...	...	0,3	0,5	1,1	...	...	0,6	...	...	0,3	...	...	...	...
<i>C. Créances sur le secteur intérieur non monétaire :</i>																				
1. Sur l'Etat :																				
a) à un an au plus .....	9,3	10,0	10,0	9,0	9,4	9,3	9,8	10,0	10,0	9,9	10,0	9,6	7,1	9,9	9,9	9,3	9,9	10,0	7,5	7,6
b) à plus d'un an :																				
— obligations accessibles à tout placeur	2,6	2,6	2,7	2,6	2,6	2,7	2,6	2,6	2,6	2,7	2,6	2,7	2,8	2,8	2,7	2,7	2,7	2,7	2,7	2,7
— autres .....	34,0	34,0	34,0	34,0	34,0	34,0	34,0	34,0	34,0	34,0	34,0	34,0	34,0	34,0	34,0	34,0	34,0	34,0	34,0	34,0
2. Sur les pouvoirs publics subordonnés et les paraétatiques administratifs :																				
a) à un an au plus .....	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
b) à plus d'un an :																				
— obligations accessibles à tout placeur	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5
— autres .....	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
3. Sur les entreprises, les particuliers et les paraétatiques d'exploitation :																				
a) acceptations bancaires .....	0,8	0,3	0,2	0,7	1,3	1,7	2,3	...	1,7	1,0	0,6	4,0	0,3	...	0,8	0,4	...	0,2	1,0	2,4
b) effets commerciaux .....	2,5	2,9	2,4	2,5	2,8	2,8	4,1	2,4	3,1	2,3	2,5	3,9	3,0	3,1	2,3	2,5	2,0	2,4	2,8	
c) avances .....	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	0,1	...	
d) obligations :																				
— accessibles à tout placeur .....	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...
— autres .....	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
4. Sur le Fonds des Rentes : à un an au plus	...	0,4	0,8	...	...	2,9	1,0	3,0	0,7	0,6	0,4	0,3	—	—	—	—	—	—	—	—
5. Sur les paraétatiques de crédit :																				
a) à un an au plus .....	...	...	0,2	...	0,1	...	...	0,5	0,8	0,2	0,1	...	...	...	...	...	1,1	1,4	2,5	2,5
b) à plus d'un an :																				
— obligations accessibles à tout placeur	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...
— autres .....	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
D. Autres .....	35,2	34,0	36,2	35,4	35,3	34,7	35,9	35,4	35,6	39,0	39,2	38,4	38,4	36,0	36,8	37,0	45,3	53,6	51,6	52,9
TOTAL DE L'ACTIF ...	206,6	204,7	208,8	208,5	210,8	212,7	216,7	213,2	213,0	215,7	214,3	219,0	211,9	203,7	212,2	213,4	221,7	235,0	234,6	233,1

<sup>1</sup> Bons spéciaux du Trésor belge (loi du 4-1-1963. Convention du 1-2-1968).<sup>2</sup> Créances bilatéralisées sur les pays débiteurs lors de la liquidation de l'U.E.P.

## a) - Banque Nationale de Belgique — Passif — Chiffres mensuels

(milliards de francs)

	31-1-66	28-2-66	31-3-66	30-4-66	31-5-66	30-6-66	31-7-66	31-8-66	30-9-66	31-10-66	30-11-66	31-12-66	31-1-67	28-2-67	31-3-67	30-4-67	31-5-67	30-6-67	31-7-67	31-8-67
<i>A. Engagements envers l'étranger :</i>																				
1. Envers le F.M.I. ....	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2
2. Envers l'U.E.P. ....	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
3. Autres :																				
a) en monnaies étrangères .....	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...
b) en francs belges <sup>1</sup> .....	0,7	0,6	0,7	0,6	0,5	0,6	0,4	0,6	0,6	0,6	0,6	0,7	0,5	0,3	0,6	0,5	0,4	0,4	0,3	0,4
4. Ajustement statistique .....	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Total des engagements envers l'étranger	0,9	0,8	0,9	0,8	0,7	0,8	0,6	0,8	0,8	0,8	0,8	0,9	0,7	0,5	0,8	0,7	0,6	0,6	0,5	0,6
<i>B. Engagements envers le secteur intérieur monétaire :</i>																				
1. Pièces et billets <sup>2</sup> .....	3,4	3,4	3,6	3,1	3,8	3,8	3,8	3,5	3,3	3,6	3,6	3,5	3,7	3,6	3,5	3,5	3,8	3,8	4,0	p 4,0
2. Autres :																				
a) envers la Banque Nationale de Belgique	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
b) envers les organismes publics .....	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...
c) envers les banques de dépôts :																				
— réserve monétaire .....	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
— autres .....	0,1	0,1	1,7	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	1,3	0,1	0,1	2,1	0,1	0,1	0,1	0,1	p 0,1
<i>C. Engagements envers le secteur intérieur non monétaire :</i>																				
1. Monnaie fiduciaire <sup>3</sup> .....	163,5	163,2	163,4	166,5	167,6	171,0	173,0	170,3	170,0	169,2	167,0	171,8	165,9	165,4	166,5	168,9	170,1	176,0	174,7	p 171,2
2. Monnaie scripturale :																				
a) détenue par les entreprises et particuliers <sup>4</sup> .....	0,3	0,3	0,4	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,4	0,3	0,5	0,3	0,3	0,3	0,3	0,4	0,3	0,3	0,3
b) détenue par les pouvoirs publics .....	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
3. Liquidités quasi monétaires :																				
a) détenues par les entreprises et particuliers :																				
— dépôts en francs belges à plus d'un mois .....	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
— dépôts en francs belges reçus en carnets ou livrets .....	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
— dépôts en devises .....	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
b) détenues par le Trésor .....	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...
4. Emprunts obligataires .....	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
5. Autres :																				
a) envers le Fonds des Rentes .....	0,4	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...
b) envers les paraétatiques de crédit .....	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
c) envers le Trésor .....	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
D. Autres .....	38,0	36,9	38,8	37,7	38,3	36,7	38,9	38,2	38,5	41,6	42,5	41,0	41,2	38,8	39,0	39,9	46,7	54,2	55,0	p 56,9
TOTAL DU PASSIF ...	206,6	204,7	208,8	208,5	210,8	212,7	216,7	213,2	213,0	215,7	214,3	219,0	211,9	208,7	212,2	213,4	221,7	235,0	234,6	233,1

1 Y compris les engagements en francs belges envers les organismes internationaux autres que le F.M.I. et l'U.E.P.

2 Y compris les pièces et billets du Trésor détenus par les organismes monétaires autres que la Banque Nationale.

3 Les chiffres sont sous-évalués à concurrence du montant des pièces et billets du Trésor détenus par les organismes monétaires autres que la Banque Nationale.

4 Y compris les comptes à vue des paraétatiques, sauf celui du Fonds des Rentes qui est repris sous C5a.

b) - Organismes publics monétaires <sup>1</sup> — Actif — Chiffres trimestriels

(milliards de francs)

	30-9-62	31-12-62	31-3-63	30-6-63	30-6-63 2	30-9-63	31-12-63	31-3-64	30-6-64	30-9-64	31-12-64	31-3-65	30-6-65	30-9-65	31-12-65	31-3-66	30-6-66	30-9-66	31-12-66	31-3-67	30-6-67
<i>A. Créances sur l'étranger :</i>																					
1. Or .....	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
2. F.M.I. — Participation .....	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
— Prêts .....	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
3. Obligations .....	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
4. Accept. en francs belges représ. d'export. ....	0,2	0,2	0,1	0,1	0,1	...	0,2	0,2	...	...	0,1	0,2	0,1	0,5	0,1	0,4	...	...	0,1	...	...
5. Créances sur l'U.E.P. ....	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
6. Autres :																					
a) en monnaies étrangères .....	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
b) en francs belges .....	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
7. Ajustement statistique .....	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Total des créances sur l'étranger ...	0,2	0,2	0,1	0,1	0,1	...	0,2	0,2	...	...	0,1	0,2	0,1	0,5	0,1	0,4	...	...	0,1	...	...
<i>B. Créances sur le secteur intérieur monétaire :</i>																					
1. Pièces et billets .....	0,1	...	...	...	0,1	0,1	0,1	0,1	...	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	...	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1
2. Autres :																					
a) sur la Banque Nationale de Belgique ..	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...
b) sur les organismes publics .....	...	...	...	...	...	...	0,1	0,1	0,1	0,1	0,6	0,1	0,1	0,1	0,1	...	0,1	0,1	0,4	0,1	0,3
c) sur les banques de dépôts .....	...	0,3	...	0,4	...	...	...	...	...	...	...	0,4	...	...	...	...	...	...	...	...	...
<i>C. Créances sur le secteur intérieur non monétaire :</i>																					
1. Sur l'Etat :																					
a) à un an au plus .....	36,8	37,5	40,0	41,2	40,3	39,0	42,9	42,0	44,2	42,9	48,0	41,0	44,2	43,0	47,1	44,3	45,3	40,6	48,5	46,7	46,8
b) à plus d'un an :																					
— obligations accessibles à tout placeur	5,1	5,3	5,5	5,5	5,6	5,6	5,7	5,7	5,8	5,7	5,7	5,5	5,5	5,2	6,3	6,5	6,5	6,5	6,5	6,5	6,7
— autres .....	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
2. Sur les pouvoirs publics subordonnés et les paraétatiques administratifs :																					
a) à un an au plus .....	3,2	4,5	3,3	3,4	3,4	3,4	4,3	3,1	3,7	3,5	4,8	5,5	5,7	5,0	6,5	6,2	7,3	8,3	9,6	5,4	7,3
b) à plus d'un an :																					
— obligations accessibles à tout placeur	0,2	0,1	0,2	0,1	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...
— autres .....	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
3. Sur les entreprises, les particuliers et les paraétatiques d'exploitation :																					
a) acceptations bancaires .....	0,2	0,1	0,2	0,1	0,1	...	0,5	0,1	...	0,1	0,4	...	0,5	0,2	0,5	0,4	0,1	0,1	0,4	0,1	0,2
b) effets commerciaux .....	0,7	0,9	0,8	0,7	0,5	0,6	0,6	0,6	0,4	0,4	0,5	0,5	0,3	0,3	0,5	0,4	0,3	0,1	0,5	0,2	0,1
c) avances .....	0,1	0,1	0,1	0,1	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...
d) obligations :																					
— accessibles à tout placeur .....	...	...	...	...	...	0,1	...	...	...	...	...	0,1	...	...	...	...	0,1	...	...	...	...
— autres .....	...	...	...	...	...	...	0,2	0,2	0,3	0,4	0,4	0,5	0,5	0,5	0,5	0,7	0,8	0,9	0,3	0,8	0,7
4. Sur le Fonds des Rentes : à un an au plus																					
5. Sur les paraétatiques de crédit :																					
a) à un an au plus .....	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	0,2	...	...	...	...	...	...
b) à plus d'un an :																					
— obligations accessibles à tout placeur	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...
— autres .....	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1
D. Autres .....	4,7	4,7	5,0	5,2	4,5	3,1	3,0	3,6	4,2	3,4	2,4	2,9	3,8	3,1	2,9	3,1	2,4	3,4	4,9	3,7	3,6
TOTAL DE L'ACTIF ...	51,4	53,8	55,3	56,9	54,7	52,0	57,7	55,8	58,8	56,7	63,0	56,9	60,9	58,1	64,9	62,1	63,1	60,2	71,4	63,7	65,9

<sup>1</sup> Office des Chèques Postaux, Fonds Monétaire belge (actifs à court terme et obligations), Caisse Nationale de Crédit Professionnel (actifs à court terme) jusqu'au 30 juin 1963, ancienne série, Crédit Communal de Belgique (actifs formant la contrepartie des passifs à vue et à un mois au plus), Institut de Récompte et de Garantie (uniquement les actifs financés par un recours aux organismes monétaires). En ce qui concerne le Fonds Monétaire belge, la contrepartie de l'excédent des passifs recensés sur les actifs recensés est reprise sous la rubrique « D. Autres ». En ce qui concerne la Caisse Nationale de Crédit Professionnel, la contrepartie de l'excédent des passifs recensés sur les actifs recensés a été reprise, jusqu'au 30 juin 1963, ancienne série, sous la rubrique « D. Autres ».

<sup>2</sup> Pour la justification des écarts entre cette nouvelle et l'ancienne série (colonne précédente), le lecteur voudra bien se reporter à la section 2 de l'article « Chapitre XII, Créances et dettes dans l'économie belge et XIII, Organismes monétaires de la partie statistique » inséré dans le Bulletin d'Information et de Documentation (B.N.B.) : XLII<sup>e</sup> année, vol. I, no 1, janvier 1967.

b) - Organismes publics monétaires <sup>1</sup> — Passif — Chiffres trimestriels

(milliards de francs)

	30-9-62	31-12-62	31-3-63	30-6-63	30-6-63 5	30-9-63	31-12-63	31-3-64	30-6-64	30-9-64	31-12-64	31-3-65	30-6-65	30-9-65	31-12-65	31-3-66	30-6-66	30-9-66	31-12-66	31-3-67	30-6-67
<b>A. Engagements envers l'étranger :</b>																					
1. Envers le F.M.I. ....	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
2. Envers l'U.E.P. ....	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
3. Autres :																					
a) en monnaies étrangères .....	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
b) en francs belges .....	2,0	1,9	2,6	2,6	2,6	2,5	3,1	3,1	3,0	2,9	2,8	2,7	2,6	2,5	2,3	2,1	2,0	1,2	1,2	1,0	0,7
4. Ajustement statistique .....	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Total des engagements envers l'étranger	2,0	1,9	2,6	2,6	2,6	2,5	3,1	3,1	3,0	2,9	2,8	2,7	2,6	2,5	2,3	2,1	2,0	1,2	1,2	1,0	0,7
<b>B. Engagements envers le secteur intérieur monétaire :</b>																					
1. Pièces et billets <sup>2</sup> .....	0,4	0,3	0,4	0,3	0,3	0,4	0,3	0,3	0,2	0,3	0,4	0,6	0,5	0,5	0,4	0,5	0,4	0,4	0,3	0,4	0,2
2. Autres :																					
a) envers la Banque Nationale de Belgique	...	...	0,1	0,1	0,1	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	0,2	...	0,6	...	...	...
b) envers les organismes publics .....	...	...	...	...	...	...	0,1	0,1	0,1	...	0,6	0,1	0,1	0,1	0,1	...	0,1	...	0,4	0,1	0,3
c) envers les banques de dépôts :																					
— réserve monétaire .....	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
— autres .....	0,9	2,6	0,7	0,6	0,5	0,4	3,1	2,2	1,0	1,1	6,0	2,2	0,9	1,3	5,8	3,0	0,6	0,7	5,8	2,3	0,7
<b>C. Engagements envers le secteur intérieur non monétaire :</b>																					
1. Monnaie fiduciaire <sup>3</sup> .....	5,7	5,8	5,8	5,9	5,9	5,9	6,0	6,0	6,2	6,3	6,4	6,3	6,4	6,4	6,6	6,5	6,7	6,8	6,9	6,9	6,9
2. Monnaie scripturale :																					
a) détenue par les entreprises et particuliers <sup>4</sup> .....	31,1	32,4	33,2	34,5	32,5	31,6	33,0	32,8	35,9	34,4	36,0	35,5	37,7	36,0	37,9	37,2	41,2	38,5	41,9	39,0	41,7
b) détenue par les pouvoirs publics .....	11,0	10,6	12,5	12,7	12,7	11,2	12,1	11,3	12,4	11,7	10,8	9,2	12,2	10,8	11,8	12,4	12,0	12,0	14,9	14,0	15,4
3. Liquidités quasi monétaires :																					
a) détenues par les entreprises et particuliers :																					
— dépôts en francs belges à plus d'un mois .....	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
— dépôts en francs belges reçus en carnets ou livrets .....	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
— dépôts en devises .....	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
b) détenues par le Trésor .....	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
4. Emprunts obligataires .....	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
5. Autres :																					
a) envers le Fonds des Rentes .....	0,3	0,1	...	0,1	0,1	...	...	...	...	...	...	...	0,5	0,2	...	...	...	...	...	...	...
b) envers les paraétatiques de crédit .....	...	0,1	...	0,1	...	...	...	...	...	...	...	0,3	...	0,3	...	0,2	0,1	...	...	...	...
c) envers le Trésor .....	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
D. Autres .....	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...
<b>TOTAL DU PASSIF ...</b>	<b>51,4</b>	<b>53,8</b>	<b>55,3</b>	<b>56,9</b>	<b>54,7</b>	<b>52,0</b>	<b>57,7</b>	<b>55,8</b>	<b>58,8</b>	<b>56,7</b>	<b>63,0</b>	<b>56,9</b>	<b>60,9</b>	<b>58,1</b>	<b>64,9</b>	<b>62,1</b>	<b>63,1</b>	<b>60,2</b>	<b>71,4</b>	<b>63,7</b>	<b>65,9</b>

<sup>1</sup> Office des Chèques Postaux, Fonds Monétaire belge (pièces et billets), Caisse Nationale de Crédit Professionnel (passifs à vue et à 30 jours au plus, y compris les dépôts à plus d'un mois, qu'il n'était pas possible d'éliminer) jusqu'au 30 juin 1963 : ancienne série, Crédit Communal de Belgique (passifs à vue et à un mois au plus), Institut de Réescompte et de Garantie (uniquement les passifs envers les organismes monétaires).

<sup>2</sup> Uniquement les pièces et billets détenus par la Banque Nationale.

<sup>3</sup> Les chiffres sont surévalués à concurrence des pièces et billets du Trésor détenus par les organismes monétaires autres que la Banque Nationale.

<sup>4</sup> Y compris les comptes à vue des paraétatiques, sauf ceux de certains paraétatiques administratifs qui sont compris dans la rubrique C2b.

<sup>5</sup> Pour la justification des écarts entre cette nouvelle et l'ancienne série (colonne précédente), le lecteur voudra bien se reporter à la section 2 de l'article « Chapitre XII, Créances et dettes dans l'économie belge et XIII, Organismes monétaires de la partie statistique » inséré dans le Bulletin d'Information et de Documentation (B.N.B.) : XLII<sup>e</sup> année, vol. I, no 1, janvier 1967.

c) - Banques de dépôts — Actif — Chiffres trimestriels

(milliards de francs)

	30-9-62	31-12-62	31-3-63	30-6-63 est	30-6-63 1	30-9-63	31-12-63	31-3-64	30-6-64	30-9-64	31-12-64	31-3-65	30-6-65	30-9-65	31-12-65	31-3-66	30-6-66	30-9-66	31-12-66	31-3-67	30-6-67
<b>A. Créances sur l'étranger :</b>																					
1. Or .....	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
2. F.M.I. — Participation .....	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
— Prêts .....	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
3. Obligations .....	1,1	1,1	1,1	1,1	0,4	0,5	0,6	0,6	0,6	0,5	0,6	0,7	0,7	0,7	1,4	1,9	1,8	1,8	1,9	1,9	p 2,4
4. Accept. en francs belges représ. d'export. ....	2,1	0,8	1,1	2,1	3,2	2,8	2,7	2,5	2,9	3,6	4,8	5,6	4,3	4,2	5,2	6,3	4,6	6,0	5,6	5,4	p 7,6
5. Créances sur l'U.E.P. ....	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
6. Autres :																					
a) en monnaies étrangères <sup>2</sup> .....	16,3	19,5	19,3	23,9	24,1	25,4	23,4	28,5	29,3	28,4	29,0	39,7	35,2	34,7	36,7	43,5	43,3	43,3	52,6	48,5	54,1
b) en francs belges <sup>2</sup> .....	2,2	2,2	3,3	3,4	4,5	4,9	4,5	5,1	5,6	5,3	5,5	6,2	6,3	6,2	6,9	7,3	7,2	7,8	8,3	10,3	10,7
7. Ajustement statistique .....	+0,6	+0,1	+0,7	-0,1	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Total des créances sur l'étranger ...	22,3	23,7	25,5	30,4	32,2	33,6	31,2	36,7	38,4	37,8	39,9	52,2	46,5	45,8	50,2	59,0	56,9	58,9	68,4	p66,1	p74,8
<b>B. Créances sur le secteur intérieur monétaire :</b>																					
1. Pièces et billets .....	2,2	2,6	2,5	2,5	2,4	2,5	2,8	3,1	2,9	2,8	2,9	3,0	3,2	3,2	3,4	3,5	3,7	3,2	3,4	3,5	3,7
2. Autres :																					
a) sur la Banque Nationale de Belgique :																					
— réserve monétaire .....	—	—	—	—	—	—	—	—	—	1,2	1,2	1,3	1,4	—	—	—	—	—	—	—	—
— autres .....	0,1	1,6	2,2	0,1	0,1	0,1	2,3	1,4	0,1	0,1	0,7	2,1	0,1	0,2	1,4	1,7	0,1	0,1	1,3	2,1	0,1
b) sur les organismes publics .....	0,9	2,6	0,8	0,5	0,5	0,4	3,0	2,2	1,0	1,0	6,0	2,2	0,9	1,2	5,8	3,0	0,6	0,6	5,8	2,3	0,7
c) sur les banques de dépôts .....	3,4	3,3	4,2	4,1	3,7	5,9	4,7	5,3	4,5	5,1	5,0	6,8	6,1	6,1	5,1	5,7	5,1	5,5	6,2	5,5	6,9
<b>C. Créances sur le secteur intérieur non monétaire :</b>																					
1. Sur l'Etat :																					
a) à un an au plus .....	39,0	14,4	19,1	22,1	22,4	24,3	22,7	26,0	26,3	26,5	24,6	29,1	29,7	33,6	28,8	29,6	33,7	31,9	34,0	p32,0	p37,6
b) à plus d'un an :																					
— obligations accessibles à tout placeur .....	23,9	25,9	27,3	26,7	29,6	29,5	29,8	30,0	31,1	30,1	30,6	33,0	35,5	34,8	37,4	37,2	38,3	40,4	37,9	p38,0	p38,6
— autres .....	3,8	24,5	22,8	22,8	22,9	22,8	23,9	24,4	24,3	24,3	24,6	23,8	24,2	26,0	26,8	27,1	27,6	29,5	30,7	p30,6	p31,4
2. Sur les pouvoirs publics subordonnés et les paraétatiques administratifs :																					
a) à un an au plus .....	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
b) à plus d'un an :																					
— obligations accessibles à tout placeur .....	1,9	1,8	1,2	1,6	0,2	0,3	0,3	0,3	0,3	0,4	0,4	0,4	0,7	0,7	0,7	0,7	0,7	0,8	1,0	p 1,3	p 1,5
— autres .....	1,1	1,1	1,1	1,0	1,1	1,2	1,0	1,1	0,9	0,8	0,8	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	p 1,4	p 1,9
3. Sur les entreprises, les particuliers et les paraétatiques d'exploitation :																					
a) acceptations bancaires .....	5,1	3,0	3,5	4,9	3,8	3,3	2,5	2,9	2,7	3,9	5,6	6,9	5,7	9,5	5,5	7,5	7,3	7,0	7,3	7,1	5,9
b) effets commerciaux .....	27,2	26,9	32,2	32,9	32,8	34,4	37,6	38,3	40,0	39,7	41,4	40,4	43,1	42,0	45,6	45,5	47,3	48,4	55,5	56,4	58,3
c) avances .....	31,8	35,6	35,1	37,5	37,3	39,7	42,4	43,5	44,8	46,9	47,8	48,3	50,4	52,7	54,8	57,5	59,6	64,8	63,3	69,4	73,3
d) obligations :																					
— accessibles à tout placeur .....	2,9	2,7	2,7	2,9	2,2	2,1	2,1	2,0	2,0	2,0	2,0	2,0	2,1	2,0	1,8	1,8	1,5	1,8	1,8	p 2,1	p 2,5
— autres .....	0,9	1,2	1,2	1,2	1,2	1,1	1,0	1,1	1,7	2,1	2,1	2,0	2,0	2,0	1,9	1,7	1,8	1,8	2,0	p 2,3	p 2,6
4. Sur le Fonds des Rentes : à un an au plus	8,6	6,4	6,5	7,9	7,9	6,3	6,8	5,9	6,3	6,3	7,4	7,0	7,6	5,7	4,7	6,4	5,9	4,4	4,3	—	—
5. Sur les paraétatiques de crédit :																					
a) à un an au plus .....	...	0,1	...	...	0,1	...	0,2	0,2	0,1	0,1	0,4	0,1	...	0,1	0,2	0,2	0,5	0,7	1,0	p 1,0	p 1,1
b) à plus d'un an :																					
— obligations accessibles à tout placeur .....	8,5	8,9	9,3	9,9	9,9	10,1	10,3	10,1	9,9	9,7	9,8	10,8	10,9	10,9	11,4	11,3	11,7	12,4	13,2	p13,2	p13,6
— autres .....	0,7	0,7	0,7	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,6	0,6	0,7	0,7	0,7	0,8	0,9	1,2	1,4	1,4	1,4	p 1,4	p 1,4
D. Autres .....	28,1	31,1	29,7	32,5	31,2	31,4	31,7	31,0	34,3	32,1	36,2	36,2	40,9	40,9	43,3	41,9	45,3	46,0	49,0	p51,7	p60,6
TOTAL DE L'ACTIF ...	212,4	218,1	227,6	242,0	242,0	249,5	256,8	266,0	272,2	273,5	290,1	309,3	312,7	319,2	330,7	343,5	350,0	360,6	388,5	387,5	416,5

1 Pour la justification des écarts entre cette nouvelle et l'ancienne série (colonne précédente), le lecteur voudra bien se reporter à la section 2 de l'article « Chapitre XII, Créances et dettes dans l'économie belge et XIII, Organismes monétaires de la partie statistique » inséré dans le Bulletin d'Information et de Documentation (B.N.B.) : XLII<sup>e</sup> année, vol. I, n° 1, janvier 1967

2 Pour les dates antérieures au 30 juin 1963, les montants repris sous la rubrique « 6a) en monnaies étrangères » se rapportent uniquement aux monnaies étrangères convertibles tandis que ceux repris sous la rubrique « 6b) en francs belges » se rapportent non seulement aux francs belges mais encore aux monnaies étrangères non convertibles. Ces dernières ne représentent que de faibles montants.

## c) - Banques de dépôts — Passif — Chiffres trimestriels

(milliards de francs)

	30-9-62	31-12-62	31-3-63	30-6-63 est	30-6-63 1	30-9-63	31-12-63	31-3-64	30-6-64	30-9-64	31-12-64	31-3-65	30-6-65	30-9-65	31-12-65	31-3-66	30-6-66	30-9-66	31-12-66	31-3-67	30-6-67
<i>A. Engagements envers l'étranger :</i>																					
1. Envers le F.M.I. ....	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
2. Envers l'U.E.P. ....	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
3. Autres :																					
a) en monnaies étrangères <sup>2</sup> .....	17,2	20,4	21,7	28,1	29,1	32,4	34,4	40,5	41,7	43,1	45,9	54,9	51,1	53,1	55,3	62,6	62,3	67,1	78,3	73,2	84,1
b) en francs belges <sup>2 3</sup> .....	11,2	12,4	12,3	13,5	16,1	17,6	16,9	16,7	17,5	15,9	18,1	21,1	21,0	20,3	20,6	20,7	22,3	22,8	24,3	25,0	26,3
4. Ajustement statistique .....	-0,1	-0,3	+0,6	+0,6	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Total des engagements envers l'étranger	28,3	32,5	34,6	42,2	45,2	50,0	51,3	57,2	59,2	59,0	64,0	76,0	72,1	73,4	75,9	83,3	84,6	89,9	102,6	98,2	110,4
<i>B. Engagements envers le secteur intérieur monétaire :</i>																					
1. Pièces et billets .....	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
2. Autres :																					
a) envers la Banque Nationale de Belgique	...	1,3	0,3	0,2	0,2	1,5	0,3	...	...	...	0,2	...	...	...	...	0,5	...	0,4	...	...	...
b) envers les organismes publics .....	...	0,3	...	0,3	...	...	...	...	...	...	0,4	...	...	...	...	...	...	0,1	...	...	...
c) envers les banques de dépôts .....	3,4	3,3	4,3	4,1	3,7	5,9	4,6	5,3	4,5	5,1	5,0	6,8	6,0	6,1	5,1	5,7	5,1	5,5	6,2	5,6	6,9
<i>C. Engagements envers le secteur intérieur non monétaire :</i>																					
1. Monnaie fiduciaire .....	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
2. Monnaie scripturale :																					
a) détenue par les entreprises et particuliers .....	67,5	69,3	72,9	76,0	75,8	73,6	78,5	77,3	79,8	79,0	86,3	86,4	90,4	90,1	95,1	94,6	98,2	94,8	103,6	99,8	107,3
b) détenue par les pouvoirs publics .....	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
3. Liquidités quasi monétaires :																					
a) détenues par les entreprises et particuliers :																					
— dépôts en francs belges à plus d'un mois .....	31,9	28,6	28,6	27,9	27,9	26,6	25,8	26,4	25,6	29,9	29,5	32,7	32,4	34,2	35,4	38,3	36,3	40,5	40,5	45,6	45,1
— dépôts en francs belges reçus en carnets ou livrets .....	18,4	19,9	22,1	23,4	23,4	26,4	29,2	31,9	32,7	34,2	35,6	37,8	38,8	40,6	42,0	44,1	44,8	46,0	48,5	52,0	53,8
— dépôts en devises .....	8,0	7,4	7,4	8,2	8,2	8,4	9,1	10,1	8,1	5,0	5,1	4,5	5,1	3,9	4,4	4,2	4,9	5,1	5,7	6,0	7,5
b) détenues par le Trésor .....	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
4. Emprunts obligataires .....	10,4	11,1	11,1	11,2	11,2	11,3	11,4	11,2	11,2	11,3	11,4	11,4	11,3	11,3	11,4	11,5	11,5	11,7	12,0	12,4	12,6
5. Autres :																					
a) envers le Fonds des Rentes .....	0,7	...	0,2	0,2	0,2	...	...	...	...	...	...	...	...	0,6	...	...	...	...	...	...	...
b) envers les paraétatiques de crédit .....	0,3	0,2	0,1	0,3	0,7	0,3	0,3	0,4	0,6	1,1	...	0,4	0,1	0,1	0,2	0,4	0,1	0,2	...	0,3	0,3
c) envers le Trésor .....	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
D. Autres .....	43,5	44,2	46,0	48,0	45,5	45,5	46,3	46,2	50,5	48,9	53,0	52,9	56,5	58,9	61,2	60,9	64,5	66,4	69,4	67,6	72,6
TOTAL DU PASSIF ...	212,4	218,1	227,6	242,0	242,0	249,5	256,8	266,0	272,2	273,5	290,1	309,3	312,7	319,2	330,7	343,5	350,0	360,6	388,5	387,5	416,5

1 Pour la justification des écarts entre cette nouvelle et l'ancienne série (colonne précédente), le lecteur voudra bien se reporter à la section 2 de l'article « Chapitre XII. Créances et dettes dans l'économie belge et XIII. Organismes monétaires de la partie statistique » inséré dans le *Bulletin d'Information et de Documentation* (B.N.B.) : XLII<sup>e</sup> année, vol. I, n° 1, janvier 1967.

2 Pour les dates antérieures au 30 juin 1963, les montants repris sous la rubrique « 3a) en monnaies étrangères » se rapportent uniquement aux monnaies étrangères convertibles tandis que ceux repris sous la rubrique « 3b) en francs belges » se rapportent non seulement aux francs belges mais encore aux monnaies étrangères non convertibles. Ces dernières ne représentent que de faibles montants.

3 Y compris les engagements en francs belges envers les organismes internationaux établis en U.E.B.L.

d) - Ensemble des organismes monétaires — Actif — Chiffres trimestriels

(milliards de francs)

	30-9-62	31-12-62	31-3-63	30-6-63 est	30-6-63 5	30-9-63	31-12-63	31-3-64	30-6-64	30-9-64	31-12-64	31-3-65	30-6-65	30-9-65	31-12-65	31-3-66	30-6-66	30-9-66	31-12-66	31-3-67	30-6-67
<b>A. Créances sur l'étranger :</b>																					
1. Or .....	67,1	68,3	68,6	68,6	68,6	68,4	68,6	68,8	69,6	69,7	72,5	74,2	78,1 <sup>6</sup>	77,7	77,9	77,8	77,8	76,3	76,2	76,2	76,0
2. F.M.I. — Participation .....	6,7	6,7	6,7	6,5	6,5	7,0	7,1	8,2	8,2	8,2	8,7	9,0	10,0	12,2	12,2	12,9	14,0	15,2	15,2	15,2	15,2
— Prêts <sup>1</sup> .....	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	1,5	1,5	3,4	3,4	3,4	3,4	3,4	3,4	3,4	3,4	1,9
3. Obligations .....	1,2	1,2	1,2	1,2	0,5	0,6	0,7	0,7	0,7	0,6	0,7	0,8	0,8	0,8	1,5	2,0	1,9	1,9	2,0 <sup>p</sup>	2,0 <sup>p</sup>	2,5
4. Accept. en francs belges représ. d'export. ....	3,1	4,8	4,2	5,3	6,4	6,6	7,0	5,7	7,6	8,0	9,2	7,6	10,6	7,4	12,0	11,6	11,9	12,1	13,3	12,3	14,4
5. Créances sur l'U.E.P. <sup>2</sup> .....	0,3	0,3	0,2	0,2	0,2	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...
6. Autres :																					
a) en monnaies étrangères <sup>3</sup> .....	30,6	32,3	37,1	43,4	43,6	45,0	44,9	49,4	49,1	50,4	56,0	65,6	57,1	57,9	58,6	63,5	63,0	63,3	74,0	69,8	84,0
b) en francs belges <sup>3</sup> .....	2,3	2,2	3,3	4,9	6,0	6,4	6,0	6,6	7,1	6,8	7,0	7,7	7,8	7,7	8,4	8,8	8,7	9,3	9,8	12,0	10,7
7. Ajustement statistique .....	+ 0,6	+ 0,1	+ 0,7	- 0,1	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Total des créances sur l'étranger ...	111,9	115,9	122,0	130,0	131,8	134,1	134,4	139,5	142,4	143,8	155,7	166,4	167,8	167,1	174,0	180,0	180,7	181,5	193,9	190,9 <sup>p</sup>	204,7 <sup>p</sup>
<b>B. Créances sur le secteur intérieur monétaire :</b>																					
1. Pièces et billets .....	2,7	2,9	2,9	2,8	2,8	3,0	3,1	3,5	3,2	3,2	3,4	3,7	3,8	3,8	3,9	4,1	4,2	3,7	3,8	3,9	4,0
2. Autres :																					
a) sur la Banque Nationale de Belgique :																					
— réserve monétaire .....	—	—	—	—	—	—	—	—	—	1,2	1,2	1,3	1,4	—	—	—	—	—	—	—	—
— autres .....	0,1	1,6	2,2	0,1	0,1	0,1	2,3	1,4	0,1	0,1	0,7	2,1	0,1	0,2	1,4	1,7	0,1	0,1	1,3	2,1	0,1
b) sur les organismes publics .....	0,9	2,6	0,9	0,6	0,6	0,4	3,1	2,3	1,1	1,1	6,6	2,3	1,0	1,3	5,9	3,2	0,7	1,3	6,2	2,4	1,0
c) sur les banques de dépôts .....	3,4	4,9	4,5	4,7	3,9	7,4	5,0	5,3	4,5	5,1	5,2	7,2	6,1	6,1	5,1	6,2	5,1	6,0	6,2	5,6	6,9
<b>C. Créances sur le secteur intérieur non monétaire :</b>																					
1. Sur l'Etat :																					
a) à un an au plus .....	85,7	57,1	67,9	73,2	72,6	71,5	74,9	77,6	80,3	79,4	82,4	80,0	83,9	86,5	84,9	83,9	88,3	82,5	92,1 <sup>p</sup>	88,6 <sup>p</sup>	94,4 <sup>(7)</sup>
b) à plus d'un an :																					
— obligations accessibles à tout placeur .....	31,3	33,5	35,1	34,5	37,5	37,4	37,8	38,0	39,3	38,2	38,7	41,0	43,4	42,5	46,2	46,4	47,5	49,5	47,1 <sup>p</sup>	47,2 <sup>p</sup>	48,0 <sup>(7)</sup>
— autres .....	37,8	58,5	56,8	56,8	56,9	56,8	57,9	58,4	58,3	58,3	58,6	57,8	58,2	60,0	60,8	61,1	61,6	63,5	64,7 <sup>p</sup>	64,6 <sup>p</sup>	65,4 <sup>(7)</sup>
2. Sur les pouvoirs publics subordonnés et les paraétatiques administratifs :																					
a) à un an au plus .....	3,2	4,5	3,3	3,4	3,4	3,4	4,3	3,1	3,7	3,5	4,8	5,5	5,7	5,0	6,5	6,2	7,3	8,3	9,6	5,4	7,3 <sup>(8)</sup>
b) à plus d'un an :																					
— obligations accessibles à tout placeur .....	2,3	2,1	1,6	1,9	0,4	0,5	0,5	0,6	0,6	0,7	0,7	0,8	1,0	1,1	1,1	1,1	1,1	1,2	1,4 <sup>p</sup>	1,8 <sup>p</sup>	2,0 <sup>(8)</sup>
— autres .....	1,1	1,1	1,1	1,0	1,1	1,2	1,0	1,1	0,9	0,8	0,8	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0 <sup>p</sup>	1,4 <sup>p</sup>	1,9 <sup>(8)</sup>
3. Sur les entreprises, les particuliers et les paraétatiques d'exploitation :																					
a) acceptations bancaires .....	5,3	5,8	3,8	5,0	3,9	3,8	4,6	3,0	3,6	4,6	6,1	6,9	6,4	9,7	8,7	8,1	9,1	8,8	11,7	8,0	6,3 <sup>(9)</sup>
b) effets commerciaux .....	29,6	31,4	35,4	36,1	35,8	36,4	41,8	41,9	43,7	42,9	44,5	43,3	45,5	44,4	49,0	48,3	50,4	51,6	59,9	59,0	60,8 <sup>(9)</sup>
c) avances .....	31,9	35,7	35,2	37,6	37,3	39,8	42,4	43,5	44,8	46,9	47,8	48,3	50,4	52,7	54,8	57,5	59,6	64,8	63,3	69,4	73,4 <sup>(9)</sup>
d) obligations :																					
— accessibles à tout placeur .....	2,9	2,7	2,7	2,9	2,2	2,2	2,1	2,0	2,0	2,0	2,0	2,1	2,1	2,0	1,8	1,8	1,6	1,8	1,8 <sup>p</sup>	2,1 <sup>p</sup>	2,5 <sup>(14)</sup>
— autres .....	0,9	1,2	1,2	1,2	1,2	1,1	1,2	1,3	2,0	2,5	2,5	2,5	2,5	2,5	2,4	2,4	2,6	2,7	2,3 <sup>p</sup>	3,1 <sup>p</sup>	3,3 <sup>(14)</sup>
4. Sur le Fonds des Rentes : à un an au plus <sup>4</sup> .....	8,6	7,0	7,5	7,9	7,9	6,9	7,4	7,0	8,8	7,8	7,8	7,0	7,6	5,7	4,7	7,2	8,8	5,1	4,6	—	— <sup>(11)</sup>
5. Sur les paraétatiques de crédit :																					
a) à un an au plus .....	...	0,7	0,3	...	0,1	0,2	1,0	0,2	0,1	1,9	0,4	2,1	0,5	0,4	0,4	0,4	0,5	1,5	1,0 <sup>p</sup>	1,0 <sup>p</sup>	2,5 <sup>(12)</sup>
b) à plus d'un an :																					
— obligations accessibles à tout placeur .....	8,5	8,9	9,3	9,9	9,9	10,1	10,3	10,1	9,9	9,7	9,8	10,8	10,9	10,9	11,4	11,3	11,7	12,4	13,2 <sup>p</sup>	13,2 <sup>p</sup>	13,6 <sup>(12)</sup>
— autres .....	0,8	0,8	0,8	0,6	0,6	0,6	0,6	0,6	0,7	0,7	0,8	0,8	0,8	0,9	1,0	1,3	1,5	1,5	1,5 <sup>p</sup>	1,5 <sup>p</sup>	1,5 <sup>(12)</sup>
D. Autres .....	55,4	55,7	62,9	71,1	69,1	68,9	71,1	70,0	75,1	74,2	78,8	77,4	84,5	81,0	82,4	81,2	82,4	85,0	92,3	92,2 <sup>p</sup>	117,8 <sup>(14)</sup>
TOTAL DE L'ACTIF ...	424,3	434,6	457,4	481,3	479,1	485,8	506,8	510,4	525,1	528,6	559,2	570,3	584,6	584,8	607,4	614,4	625,8	633,8	678,9	663,4	717,4

Colonne du tableau XIII « Bilans intégrés des organismes monétaires » dans laquelle la rubrique est comprise

1 Bons spéciaux du Trésor belge (loi du 4-1-1963, Convention du 1-2-1963).

2 Créances bilatéralisées sur les pays débiteurs lors de la liquidation de l'U.E.P.

3 Pour les dates antérieures au 30 juin 1963, les montants repris sous la rubrique « 6a) en monnaies étrangères » se rapportent uniquement aux monnaies étrangères convertibles tandis que ceux repris sous la rubrique « 6b) en francs belges » se rapportent non seulement aux francs belges mais encore aux monnaies étrangères non convertibles. Ces dernières ne représentent que de faibles montants.

4 Aux dates pour lesquelles le Fonds des Rentes n'a pas publié de chiffres, les créances sur le Fonds des Rentes sont comprises sous la rubrique « D. Autres ».

5 Pour la justification des écarts entre cette nouvelle et l'ancienne série (colonne précédente), le lecteur voudra bien se reporter à la section 2 de l'article « Chapitre XII, Créances et dettes dans l'économie belge et XIII, Organismes monétaires de la partie statistique » inséré dans le Bulletin d'Information et de Documentation (B.N.B.) : XLIIe année, vol. I, no 1, janvier 1967.

6 Y compris 1 milliard d'or en compte auprès d'un correspondant étranger.

d) - Ensemble des organismes monétaires — Passif — Chiffres trimestriels

(milliards de francs)

	30-9-62	31-12-62	31-3-63	30-6-63 est	30-6-63 7	30-9-63	31-12-63	31-3-64	30-6-64	30-9-64	31-12-64	31-3-65	30-6-65	30-9-65	31-12-65	31-3-66	30-6-66	30-9-66	31-12-66	31-3-67	30-6-67	
<b>A. Engagements envers l'étranger :</b>																						
1. Envers le F.M.I. ....	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	
2. Envers l'U.E.P. ....	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
3. Autres :																						
a) en monnaies étrangères <sup>2</sup> .....	17,2	20,4	21,7	28,1	29,1	32,4	34,4	40,5	41,7	43,1	45,9	54,9	51,1	53,1	55,3	62,6	62,9	67,7	78,3	73,2	84,5	
b) en francs belges <sup>1 2</sup> .....	13,7	15,1	15,7	16,7	19,3	20,9	20,6	20,4	21,1	19,4	21,6	24,3	24,2	23,5	23,6	23,5	24,3	24,0	26,2	26,6	27,0	
4. Ajustement statistique .....	-0,1	-0,3	+0,6	+0,6	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
Total des engagements envers l'étranger	31,0	35,4	38,2	45,6	48,6	53,5	55,2	61,1	63,0	62,7	67,7	79,4	75,5	76,8	79,1	86,3	87,4	91,9	104,7	100,0	111,7	
<b>B. Engagements envers le secteur intérieur monétaire :</b>																						
1. Pièces et billets <sup>3</sup> .....	2,7	2,9	2,9	2,8	2,8	3,0	3,1	3,5	3,2	3,2	3,4	3,7	3,8	3,8	3,9	4,1	4,2	3,7	3,8	3,9	4,0	
2. Autres :																						
a) envers la Banque Nationale de Belgique	...	1,3	0,4	0,3	0,3	1,5	0,3	...	...	...	0,2	...	...	...	...	0,7	...	1,0	...	...	...	
b) envers les organismes publics .....	...	0,3	...	0,3	...	...	0,1	0,1	0,1	...	0,6	0,5	0,1	0,1	0,1	...	0,1	0,1	0,4	0,1	0,3	
c) envers les banques de dépôts :																						
— réserve monétaire .....	—	—	—	—	—	—	—	—	—	1,2	1,2	1,3	1,4	—	—	—	—	—	—	—	—	
— autres .....	4,4	7,5	7,2	4,8	4,3	6,4	10,0	8,9	5,6	6,3	11,7	11,1	7,0	7,5	12,3	10,4	5,8	6,3	13,3	10,0	7,7	
<b>C. Engagements envers le secteur intérieur non monétaire :</b>																						
1. Monnaie fiduciaire <sup>4</sup> .....	136,7	141,7	143,8	149,7	149,7	150,1	153,7	151,4	157,1	158,4	163,7	161,4	168,9	169,1	173,4	169,9	177,7	176,8	178,7	173,4	182,9	(1)
2. Monnaie scripturale :																						
a) détenue par les entreprises et particuliers <sup>5</sup> .....	99,0	102,2	106,4	110,8	108,6	105,5	112,0	110,6	116,1	113,8	122,9	122,4	128,4	126,5	133,4	132,2	139,7	133,6	146,0	139,1	149,3	(1)
b) détenue par les pouvoirs publics .....	11,0	10,6	12,5	12,7	12,7	11,2	12,1	11,3	12,4	11,7	10,8	9,2	12,2	10,8	11,8	12,4	12,0	12,0	14,9	14,0	15,4	(1)
3. Liquidités quasi monétaires :																						
a) détenues par les entreprises et particuliers :																						
— dépôts en francs belges à plus d'un mois .....	31,9	28,6	28,6	27,9	27,9	26,6	25,8	26,4	25,6	29,9	29,5	32,7	32,4	34,2	35,4	38,3	36,3	40,5	40,5	45,6	45,1	(2)
— dépôts en francs belges reçus en carnets ou livrets .....	18,4	19,9	22,1	23,4	23,4	26,4	29,2	31,9	32,7	34,2	35,6	37,8	38,8	40,6	42,0	44,1	44,8	46,0	48,5	52,0	53,8	(2)
— dépôts en devises .....	8,0	7,4	7,4	8,2	8,2	8,4	9,1	10,1	8,1	5,0	5,1	4,5	5,1	3,9	4,4	4,2	4,9	5,1	5,7	6,0	7,5	(3)
b) détenues par le Trésor .....	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...
4. Emprunts obligataires .....	10,4	11,1	11,1	11,2	11,2	11,3	11,4	11,2	11,2	11,3	11,4	11,4	11,3	11,3	11,4	11,5	11,5	11,7	12,0	12,4	12,6	(13)
5. Autres :																						
a) envers le Fonds des Rentes <sup>6</sup> .....	2,7	0,1	0,2	0,3	0,3	...	...	...	...	...	...	0,3	0,5	1,5	0,1	...	...	...	...	...	...	
b) envers les paraétatiques de crédit .....	0,3	0,3	0,1	0,4	0,7	0,3	0,3	0,4	0,6	1,1	...	0,7	0,1	0,4	0,2	0,6	0,2	0,2	...	0,3	0,3	
c) envers le Trésor .....	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
D. Autres .....	67,8	65,3	76,5	82,9	80,4	81,6	84,5	83,5	89,4	89,8	95,4	93,9	99,1	98,3	99,9	99,7	101,2	104,9	110,4	106,6	126,8	(14)
<b>TOTAL DU PASSIF ...</b>	<b>424,3</b>	<b>434,6</b>	<b>457,4</b>	<b>481,3</b>	<b>479,1</b>	<b>485,8</b>	<b>506,8</b>	<b>510,4</b>	<b>525,1</b>	<b>528,6</b>	<b>559,2</b>	<b>570,3</b>	<b>584,6</b>	<b>584,8</b>	<b>607,4</b>	<b>614,4</b>	<b>625,8</b>	<b>633,8</b>	<b>678,9</b>	<b>663,4</b>	<b>717,4</b>	

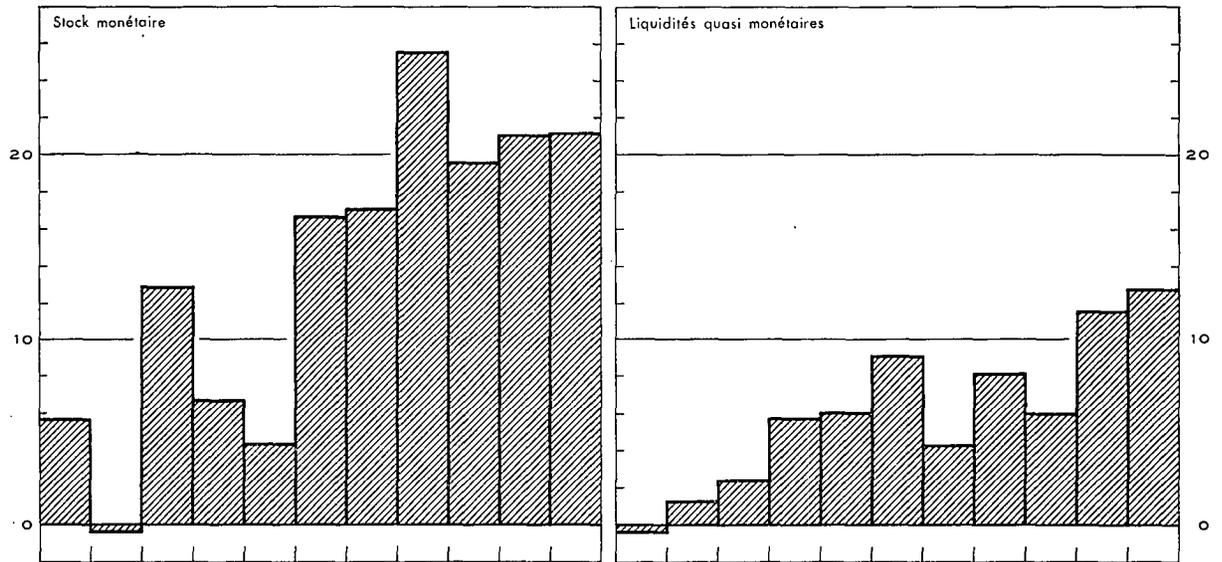
Colonne du tableau XIII  
« Bilans intégrés des organismes monétaires » dans laquelle la rubrique est comprise (6)

1 Pour la Banque Nationale, y compris les engagements en francs belges envers les organismes internationaux autres que le F.M.I. et l'U.E.P.; pour les autres organismes monétaires, y compris les engagements en francs belges envers les organismes internationaux établis en U.E.B.L. depuis qu'ils ont pu être extraits des engagements envers le secteur intérieur non monétaire, c'est-à-dire depuis juin 1958.  
2 Pour les dates antérieures au 30 juin 1963, les montants repris sous la rubrique « 3a) en monnaies étrangères » se rapportent uniquement aux monnaies étrangères convertibles tandis que ceux repris sous la rubrique « 3b) en francs belges » se rapportent non seulement aux francs belges mais encore aux monnaies étrangères non convertibles. Ces dernières ne représentent que de faibles montants.  
3 B.N.B. : y compris les pièces et billets du Trésor détenus par les organismes monétaires autres que la Banque Nationale de Belgique. *Organismes publics monétaires* : uniquement les pièces et billets du Trésor détenus par la Banque Nationale de Belgique.  
4 Les chiffres de cette rubrique sont sous-évalués pour la Banque Nationale de Belgique et surévalués pour les organismes publics à concurrence des pièces et billets du Trésor détenus par les organismes monétaires autres que la Banque Nationale de Belgique.  
5 B.N.B. : y compris les comptes à vue des paraétatiques, sauf celui du Fonds des Rentes qui est compris dans la rubrique C5a ou « D. Autres ». *Organismes publics monétaires* : y compris les comptes à vue des paraétatiques, sauf ceux de certains paraétatiques administratifs qui sont compris dans la rubrique C2b.  
6 Aux dates pour lesquelles le Fonds des Rentes n'a pas publié de chiffres, les engagements envers le Fonds des Rentes sont compris sous la rubrique « D. Autres ».  
7 Pour la justification des écarts entre cette nouvelle et l'ancienne série (colonne précédente), le lecteur voudra bien se reporter à la section 2 de l'article « Chapitre XII, Créances et dettes dans l'économie belge et XIII, Organismes monétaires de la partie statistique » inséré dans le *Bulletin d'Information et de Documentation* (B.N.B.) : XLII<sup>e</sup> année, vol. 1, no 1, janvier 1967.

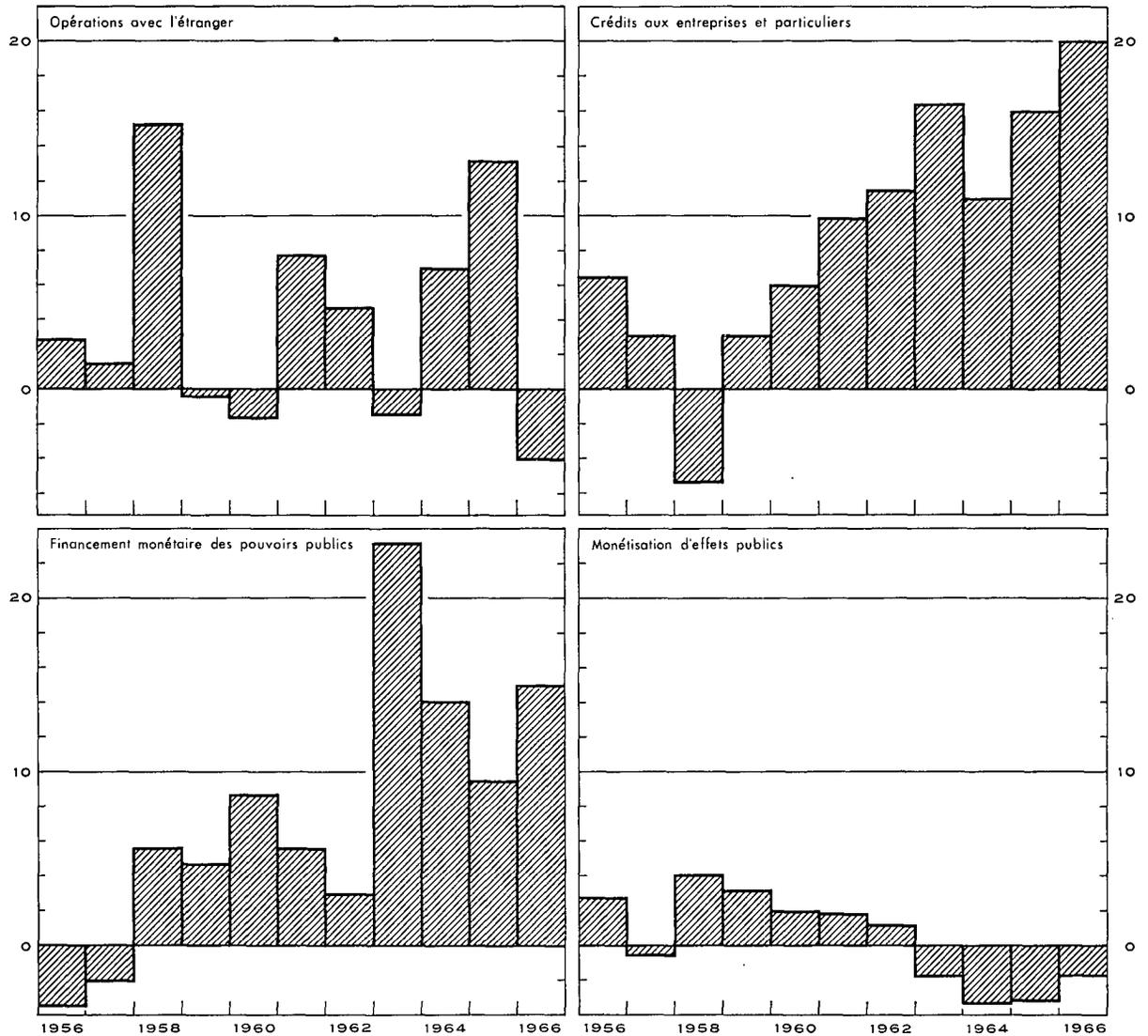
### XIII - 3. — STOCK MONÉTAIRE ET LIQUIDITES QUASI MONÉTAIRES

(variations en milliards de francs)

#### A.- VARIATIONS DU STOCK ET DES LIQUIDITES



#### B.- ORIGINES DES VARIATIONS



### XIII - 3. — ORIGINES DES VARIATIONS DU STOCK MONETAIRE

(milliards de francs)

Périodes	Stock monétaire	Liquidités quasi monétaires	Total du stock monétaire et des liquidités quasi monétaires	Opérations avec l'étranger (solde courant + opérations en capital des entreprises et particuliers)	Crédits aux entreprises et particuliers 1	Refinancement en dehors des organismes monétaires (augmentation : -) 2		Financement monétaire des pouvoirs publics		Monétisation d'effets publics		Crédits à des intermédiaires financiers non monétaires	Emprunts obligataires des banques de dépôts	Divers
						de créances commerciales sur l'étranger	de crédits aux entreprises et particuliers	Etat	Autres pouvoirs publics 3	achats sur le marché par les organismes monétaires	par l'intermédiaire du Fonds des Rentes			
(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)	(9)	(10)	(11)	(12)	(13)	(14)	
1962 1 <sup>er</sup> trimestre .....	- 1,1	+ 4,2	+ 3,1	+ 5,0	- 1,3	- 1,4	+ 1,8	+ 1,6	- 0,2	+ 0,2	- 0,6	- 0,3	- 0,5	- 1,2
2 <sup>e</sup> trimestre .....	+ 8,7	...	+ 8,7	+ 0,3	+ 3,9	+ 1,3	- 2,2	+ 0,3	- 0,1	+ 0,6	+ 0,5	+ 2,3	- 0,6	+ 2,4
3 <sup>e</sup> trimestre .....	+ 1,6	+ 2,6	+ 4,2	+ 1,7	+ 0,8	- 1,7	+ 2,5	+ 2,7	+ 0,8	+ 0,4	- 0,1	- 0,2	- 0,6	- 2,1
4 <sup>e</sup> trimestre .....	+ 7,9	- 2,5	+ 5,4	- 2,3	+ 8,1	+ 1,6	- 2,0	- 3,8	+ 1,7	- 0,7	+ 0,9	+ 0,6	- 0,7	+ 2,0
Total ...	+17,1	+ 4,3	+ 21,4	+ 4,7	+ 11,5	- 0,2	+ 0,1	+ 0,8	+ 2,2	+ 0,5	+ 0,7	+ 2,4	- 2,4	+ 1,1
1963 1 <sup>er</sup> trimestre .....	+ 8,1	+ 2,2	+ 10,3	+ 3,3	+ 1,9	- 1,3	- 0,4	+ 11,6	- 1,3	- 0,2	+ 0,2	+ 0,5	- 0,1	- 3,9
2 <sup>e</sup> trimestre .....	+10,6	+ 1,4	+ 12,0	- 0,1	+ 3,8	...	+ 0,4	+ 6,4	+ 0,1	- 0,4	+ 0,9	...	- 0,1	+ 1,0
3 <sup>e</sup> trimestre .....	- 4,1	+ 1,9	- 2,2	- 2,0	+ 2,9	+ 0,7	+ 0,1	- 1,8	+ 0,1	- 0,9	- 0,3	+ 0,7	- 0,1	- 1,6
4 <sup>e</sup> trimestre .....	+11,0	+ 2,7	+ 13,7	- 2,6	+ 7,8	+ 0,5	+ 1,1	+ 7,3	+ 0,9	- 0,1	- 0,9	+ 0,2	- 0,1	- 0,4
Total ...	+25,6	+ 8,2	+ 33,8	- 1,4	+ 16,4	- 0,1	+ 1,2	+ 23,5	- 0,2	- 1,6	- 0,1	+ 1,4	- 0,4	- 4,9
1964 1 <sup>er</sup> trimestre .....	- 4,5	+ 4,3	- 0,2	- 0,8	+ 3,8	- 1,4	- 4,2	+ 3,7	- 0,1	- 0,2	- 0,9	- 0,2	+ 0,3	- 0,2
2 <sup>e</sup> trimestre .....	+12,2	- 2,0	+ 10,2	- 0,6	+ 3,0	+ 1,1	+ 0,8	+ 5,6	+ 0,6	- 0,3	+ 0,5	- 0,5	- 0,1	+ 0,1
3 <sup>e</sup> trimestre .....	- 1,7	+ 2,7	+ 1,0	+ 2,1	+ 1,1	+ 0,9	+ 1,0	- 0,7	- 0,1	- 1,0	- 0,7	- 0,7	- 0,1	- 0,8
4 <sup>e</sup> trimestre .....	+13,6	+ 1,1	+ 14,7	+ 6,3	+ 3,1	- 0,6	+ 0,8	+ 3,8	+ 1,3	- 0,7	+ 0,1	+ 1,6	- 0,1	- 0,9
Total ...	+19,6	+ 6,1	+ 25,7	+ 7,0	+ 11,0	...	- 1,6	+ 12,4	+ 1,7	- 2,2	- 1,0	+ 0,2	...	- 1,8
1965 1 <sup>er</sup> trimestre .....	- 4,5	+ 4,8	+ 0,3	+ 4,7	+ 0,3	- 2,3	...	- 3,9	+ 1,0	+ 0,5	...	- 0,1	...	+ 0,1
2 <sup>e</sup> trimestre .....	+16,5	+ 1,2	+ 17,7	+ 3,9	+ 4,6	+ 1,9	- 0,7	+ 5,1	+ 1,2	- 0,4	- 0,4	+ 0,6	+ 0,1	+ 1,8
3 <sup>e</sup> trimestre .....	- 3,1	+ 2,5	- 0,6	+ 0,9	+ 3,1	- 2,2	+ 1,4	+ 2,2	- 1,2	- 0,9	- 1,4	- 0,1	...	- 2,4
4 <sup>e</sup> trimestre .....	+12,2	+ 3,1	+ 15,3	+ 3,7	+ 8,0	+ 1,4	- 2,4	+ 1,5	+ 3,6	- 0,3	- 0,2	+ 0,9	- 0,1	- 0,8
Total ...	+21,1	+11,6	+ 32,7	+13,2	+ 16,0	- 1,2	- 1,7	+ 4,9	+ 4,6	- 1,1	- 2,0	+ 1,3	...	- 1,3
1966 1 <sup>er</sup> trimestre .....	- 4,0	+ 4,8	+ 0,8	- 0,3	+ 2,3	+ 0,3	- 0,8	+ 2,1	- 0,4	- 1,0	- 0,3	- 0,1	- 0,1	- 0,9
2 <sup>e</sup> trimestre .....	+14,8	- 0,6	+ 14,2	...	+ 4,0	+ 0,6	+ 1,0	+ 7,5	+ 1,2	- 0,5	...	+ 0,7	...	- 0,3
3 <sup>e</sup> trimestre .....	- 6,9	+ 5,5	- 1,4	- 2,8	+ 4,7	+ 0,6	+ 1,5	- 7,9	+ 0,9	+ 0,5	+ 0,4	+ 1,7	- 0,2	- 0,8
4 <sup>e</sup> trimestre .....	+17,3	+ 3,1	+ 20,4	- 0,9	+ 9,0	- 0,4	+ 0,7	+ 10,1	+ 1,5	- 0,1	- 0,7	+ 0,1	- 0,3	+ 1,4
Total ...	+21,2	+12,8	+ 34,0	- 4,0	+ 20,0	+ 1,1	+ 2,4	+ 11,8	+ 3,2	- 1,1	- 0,6	+ 2,4	- 0,6	- 0,6
1967 1 <sup>er</sup> trimestre .....	-13,0	+ 9,0	- 4,0	p+ 5,1	+ 4,8	- 0,4	- 3,3	p- 3,1	p- 3,8	p- 0,7	- 1,7	p- 0,3	- 0,4	p- 0,2
2 <sup>e</sup> trimestre .....	+21,1	+ 2,7	+ 23,8	p+ 4,8	+ 6,5	- 0,9	- 2,4	p+ 8,7	p+ 4,3	p- 0,6	+ 0,8	p+ 0,5	- 0,3	p+ 2,4

N. B. — Pour le détail du « Stock monétaire », voir le tableau 4 du chapitre XIII.

— Pour le détail des « Opérations avec l'étranger », voir le tableau 5 du chapitre XIII.

— Pour la méthode d'élaboration, voir note sub tableau 1 du chapitre XIII.

1 Variation de l'encours utilisé des crédits d'escompte, d'avances et d'acceptations (à l'exclusion des effets qui servent à la mobilisation de créances commerciales sur l'étranger) accordés à leur origine par les organismes monétaires. — 2 Il s'agit d'un refinancement net : crédits accordés à leur origine par les organismes monétaires et refinancés par eux auprès d'organismes non monétaires moins crédits accordés à leur origine par ces derniers et refinancés par eux auprès des organismes monétaires. — 3 Y compris les fonds de pension.

### XIII - 4. — STOCK MONETAIRE

(milliards de francs)

Fin de période	Monnaie fiduciaire			Monnaie scripturale						Total du stock monétaire	Pourcentage de monnaie fiduciaire
	Billets et monnaies du Trésor	Billets de la B.N.B.	Stock de monnaie fiduciaire <sup>2</sup>	détenue par le Trésor et les pouvoirs publics subordonnés	détenue par les entreprises et particuliers <sup>1</sup>				Stock de monnaie scripturale		
					comptes courants à la B.N.B. <sup>2</sup>	avoirs en C.C.P. <sup>2</sup>	dépôts à vue et à 1 mois au plus dans les banques et établissements para-étatiques <sup>2</sup>	Total			
(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)	(9) = (4) + (8)	(10) = (3) + (9)	(11) = (3) : (10)	
1955 Juin .....	5,8	105,3	108,6	7,3	0,6	20,4	50,7	71,7	79,0	187,6	57,9
Décembre .....	5,6	107,6	110,7	7,9	0,6	20,8	52,5	73,9	81,8	192,5	57,5
1956 Juin .....	5,4	108,4	111,4	6,7	0,3	22,6	54,1	77,0	83,7	195,1	57,1
Décembre .....	5,4	111,5	114,3	6,5	0,6	21,3	55,6	77,5	84,0	198,3	57,7
1957 Juin .....	5,3	111,2	113,9	7,9	0,4	23,0	56,7	80,1	88,0	201,9	56,4
Décembre .....	5,4	112,7	115,5	6,4	0,9	22,0	53,2	76,1	82,5	198,0	58,3
1958 Juin .....	5,5	115,3	118,1	7,6	0,4	23,2	56,8	80,4	88,0	206,1	57,3
Décembre .....	5,5	117,4	120,3	7,2	0,5	24,0	57,5 <sup>3</sup>	82,0	89,2	209,5	57,4
1959 Juin .....	5,5	117,5	120,3	7,8	0,4	24,9	60,6	85,9	93,7	214,0	56,2
Décembre .....	5,6	118,3	121,3	7,6	0,5	25,8	61,1	87,4	95,0	216,3	56,1
1960 Juin .....	5,7	119,3	122,1	8,2	0,4	25,7	63,5	89,6	97,8	219,9	55,5
Décembre .....	5,8	124,1	126,8	7,3 <sup>5</sup>	0,7	26,9	58,7 <sup>4</sup>	86,3	93,6	220,4	57,5
1961 Juin .....	5,9	124,8	127,9	8,5	0,4	27,3	62,7 <sup>4</sup>	90,4	98,9	226,8	56,4
Décembre .....	6,0	129,1	132,2	10,0	0,6	27,9	66,7	95,2	105,2	237,4	55,7
1962 Juin .....	6,1	132,1	135,3	10,4	0,4	29,1	69,8	99,3	109,7	245,0	55,2
Décembre .....	6,2	138,5	141,7	10,6	0,5	30,4	71,3	102,2	112,8	254,5	55,7
1963 Juin (est) <sup>6</sup> .....	6,2	146,2	149,6	12,8	0,4	32,2	78,2	110,8	123,6	273,2	54,8
<i>Nouvelle série <sup>6</sup></i>											
Juin .....	6,2	146,2	149,6	12,8	0,4	32,2	76,0	108,6	121,4	271,0	55,2
Décembre .....	6,3	150,5	153,7	12,1	0,5	32,9	78,6	112,0	124,1	277,8	55,3
1964 Juin .....	6,4	153,9	157,1	12,4	0,3	35,8	80,0	116,1	128,5	285,6	55,0
Décembre .....	6,8	160,3	163,7	10,8	0,6	35,9	86,4	122,9	133,7	297,4	55,0
1965 Juin .....	6,9	165,8	168,9	12,2	0,4	37,5	90,5	128,4	140,6	309,5	54,6
Décembre .....	7,0	170,3	173,4	11,8	0,4	37,6	95,4	133,4	145,2	318,6	54,4
1966 Mai .....	7,1	171,4	174,2	11,8	0,3	40,6	96,3	137,2	149,0	323,2	53,9
Juin .....	7,1	174,8	177,7	12,0	0,2	41,0	98,4	139,6	151,6	329,3	54,0
Juillet .....	7,1	176,9	179,8	12,0	0,3	41,2	96,3	137,8	149,8	329,6	54,6
Août .....	7,2	173,8	177,1	11,2	0,3	38,9	96,8	136,0	147,2	324,3	54,6
Septembre .....	7,2	173,3	176,8	12,0	0,3	38,4	94,9	133,6	145,6	322,4	54,8
Octobre .....	7,2	172,9	176,0	11,5	0,4	40,7	95,4	136,5	148,0	324,0	54,3
Novembre .....	7,2	170,6	173,8	15,1	0,3	38,7	99,5	138,5	153,6	327,4	53,1
Décembre .....	7,2	175,3	178,7	14,9	0,5	41,5	104,1	146,1	161,0	339,7	52,6
1967 Janvier .....	7,2	169,6	172,8	13,3	0,3	41,7	96,9	138,9	152,2	325,0	53,2
Février .....	7,2	169,0	172,2	12,5	0,3	39,8	95,7	135,8	148,3	320,5	53,7
Mars .....	7,2	170,0	173,3	14,1	0,3	38,6	100,2	139,1	153,2	326,5	53,1
Avril .....	7,2	172,4	175,8	15,3	0,3	42,7	99,8	142,8	158,1	333,9	52,6
Mai .....	7,2	173,9	177,0	14,0	0,4	40,5	103,3	144,2	158,2	335,2	52,8
Juin .....	7,2	179,7	182,9	15,4	0,3	41,1	107,9	149,3	164,7	347,6	52,6
Juillet .....	7,3	178,7	181,7	11,7	0,3	43,1	102,7	146,1	157,8	339,5	53,5

<sup>1</sup> Y compris des organismes para-étatiques administratifs.

<sup>2</sup> Déduction faite des encaisses des organismes monétaires.

<sup>3</sup> Depuis août 1958, grâce à une nouvelle ventilation, les comptes à plus d'un mois des sociétés financières dans les banques sont éliminés du stock monétaire.

<sup>4</sup> En principe, les dépôts des résidents congolais dans les banques belges ne devraient pas être compris dans le stock monétaire. L'application de ce principe se heurte cependant à des difficultés d'ordre statistique. C'est ainsi que jusqu'à la fin de juillet 1960, les dépôts à un mois au plus des résidents congolais non bancaires dans les banques belges étaient englobés dans le stock monétaire; ils en ont été exclus à concurrence d'un montant de 0,1 milliard en août et d'un montant supplémentaire de 0,4 milliard en septembre, mais ces montants y ont ensuite été partiellement réenglobés, soit à concurrence d'un montant de 0,1 milliard en décembre 1960, d'un montant supplémentaire de 0,1 milliard en janvier, d'un montant supplémentaire de 0,1 milliard en septembre et d'un montant supplémentaire de 0,1 milliard en octobre 1961. Il s'ensuit que le mouvement des chiffres de la colonne (7) du présent tableau durant la période de juillet 1960-octobre 1961 est influencé par des facteurs purement comptables.

<sup>5</sup> Le chiffre de la monnaie scripturale détenue par le Trésor et les pouvoirs publics subordonnés à la fin de décembre 1960 est anormalement bas par suite de la désorganisation causée par les grèves. En l'absence de celles-ci, il serait sans doute situé entre les 8 et 9 milliards.

<sup>6</sup> Pour la justification des écarts entre la nouvelle et l'ancienne série, le lecteur voudra bien se reporter à la section 2 de l'article « Chapitre XII, Créances et dettes dans l'économie belge et XIII, Organismes monétaires de la partie statistique » inséré dans le Bulletin d'Information et de Documentation (B.N.B.) : XLII<sup>e</sup> année, vol. I, no 1, janvier 1967.

### XIII - 5. — AVOIRS EXTERIEURS NETS DES ORGANISMES MONETAIRES

(milliards de francs)

Périodes	Montants à fin de période 1			Evolution							Evolution	
	B.N.B.	Autres organismes monétaires	Total	Avoirs extérieurs nets après ajustement statistique			Opérations en capital des pouvoirs publics avec l'étranger		Refinancement en dehors des organismes monétaires de créances commerciales sur l'étranger (augmentation: -)	Opérations avec l'étranger <sup>3</sup> (solde courant + opérations en capital des entreprises et particuliers)	Différence entre les données de la balance des paiements [col. (12)] et celles des organismes monétaires [col. (6)] <sup>4</sup>	Avoirs extérieurs nets suivant la balance des paiements de l'U.E.B.L. <sup>5</sup>
				B.N.B.	Autres organismes monétaires	Total	Etat	Autres 2				
(1)	(2)	(3) = (1) + (2)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)	(9)	(11)	(12)		
1956 Année	57,8	- 3,8	54,0	+ 0,6	- 1,3	- 0,7	- 3,8	+ 0,3	- 0,1	+ 2,9	+ 1,1	+ 0,4
1957 Année	58,4	- 2,3	56,1	+ 0,6	+ 1,2	+ 1,8	+ 0,7	- 0,2	- 0,2	+ 1,5	+ 0,3	+ 2,1
1958 Année	75,5	- 3,4	72,1	+17,1	- 0,8	+16,3	+ 1,4	...	- 0,4	+15,3	- 0,4	+15,9
1959 Année	72,3 <sup>6,7</sup>	- 1,6	70,7 <sup>6,7</sup>	- 6,1 <sup>6,7</sup>	+ 2,0	- 4,1 <sup>6,7</sup>	- 3,1	- 0,8 <sup>7</sup>	+ 0,2	- 0,4	...	+ 4,1
1960 Année	80,6	- 5,8 <sup>8</sup>	74,8 <sup>8</sup>	+ 8,3	- 4,2 <sup>8</sup>	+ 4,1 <sup>8</sup>	+ 3,5	+ 1,7	+ 0,5	- 1,6	+ 2,1	+ 6,2
1961 Année	92,7	-14,9 <sup>8</sup>	77,8 <sup>8</sup>	+12,2	-10,4 <sup>8</sup>	+ 1,8 <sup>8</sup>	- 5,0	+ 0,1	- 1,1	+ 7,8	- 1,2	+ 0,6
1962 1 <sup>er</sup> trimestre	90,5	- 5,9	84,6	- 2,2	+ 8,8	+ 6,6	+ 2,7	+ 0,3	- 1,4	+ 5,0	...	+ 6,6
2 <sup>e</sup> trimestre	89,6	- 7,2	82,4	- 0,9	- 1,2	- 2,1	- 3,7	...	+ 1,3	+ 0,3	- 0,4	- 2,5
3 <sup>e</sup> trimestre	88,6	- 7,7	80,9	- 1,0	- 0,7	- 1,7	- 1,8	+ 0,1	- 1,7	+ 1,7	+ 0,9	- 0,8
4 <sup>e</sup> trimestre	91,0	-10,5	80,5	+ 2,4	- 2,5	- 0,1	+ 0,6	...	+ 1,6	- 2,3	+ 0,8	+ 0,7
				- 1,7	+ 4,4	+ 2,7	- 2,2	+ 0,4	- 0,2	+ 4,7	+ 1,3	+ 4,0
1963 1 <sup>er</sup> trimestre	95,4	-11,6	83,8	+ 4,4	- 0,7	+ 3,7	+ 1,7	...	- 1,3	+ 3,3	- 1,3	+ 2,4
2 <sup>e</sup> trim. (est.)	98,6	-14,2	84,4	+ 3,2	- 2,0	+ 1,2	+ 1,3	...	...	- 0,1	+ 0,3	+ 1,5
<i>Nouvelle série</i> <sup>9</sup>												
2 <sup>e</sup> trimestre	98,6	-15,4	83,2									
3 <sup>e</sup> trimestre	99,6	-18,9	80,7	+ 1,0	- 3,2	- 2,2	- 0,9	...	+ 0,7	- 2,0	...	- 2,2
4 <sup>e</sup> trimestre	102,2	-23,0	79,2	+ 2,6	- 4,4	- 1,8	+ 0,2	+ 0,1	+ 0,5	- 2,6	...	- 1,8
				+11,2	-10,3	+ 0,9	+ 2,3	+ 0,1	- 0,1	- 1,4	- 1,0	- 0,1
1964 1 <sup>er</sup> trimestre	101,8	-23,5	78,3	- 0,4	- 0,5	- 0,9	+ 0,3	+ 1,0	- 1,4	- 0,8	+ 0,8	- 0,1
2 <sup>e</sup> trimestre	103,2	-23,8	79,4	+ 1,4	- 0,3	+ 1,1	+ 0,6	...	+ 1,1	- 0,6	- 0,1	+ 1,0
3 <sup>e</sup> trimestre	105,2	-24,2	81,0	+ 2,0	- 0,4	+ 1,6	- 1,5	+ 0,1	+ 0,9	+ 2,1	+ 0,3	+ 1,9
4 <sup>e</sup> trimestre	114,8	-26,8	88,0	+ 9,6	- 2,6	+ 7,0	+ 1,3	...	- 0,6	+ 6,3	+ 0,9	+ 7,9
				+12,6	- 3,8	+ 8,8	+ 0,7	+ 1,1	...	+ 7,0	+ 1,9	+10,7
1965 1 <sup>er</sup> trimestre	113,3	-26,3	87,0	- 1,5	+ 0,5	- 1,0	- 3,5	+ 0,1	- 2,3	+ 4,7	+ 0,3	- 0,7
2 <sup>e</sup> trimestre	120,4	-28,0	92,4	+ 7,1	- 1,7	+ 5,4	- 1,2	+ 0,8	+ 1,9	+ 3,9	+ 0,3	+ 5,7
3 <sup>e</sup> trimestre	120,0	-29,6	90,4	- 0,4	- 1,6	- 2,0	- 0,1	- 0,6	- 2,2	+ 0,9	- 0,6	- 2,6
4 <sup>e</sup> trimestre	122,8	-28,0	94,8	+ 2,8	+ 1,6	+ 4,4	- 0,7	...	+ 1,4	+ 3,7	+ 0,5	+ 4,9
				+ 8,0	- 1,2	+ 6,8	- 5,5	+ 0,3	- 1,2	+13,2	+ 0,5	+ 7,3
1966 1 <sup>er</sup> trimestre	119,7	-26,0	93,7	- 3,1	+ 2,0	- 1,1	- 1,1	...	+ 0,3	- 0,3	+ 0,4	- 0,7
2 <sup>e</sup> trimestre	123,0	-29,6	93,4	+ 3,3	- 3,7	- 0,4	- 1,0	...	+ 0,6	...	+ 0,2	- 0,2
3 <sup>e</sup> trimestre	121,8	-32,3	89,5	- 1,2	- 2,6	- 3,8	- 1,6	...	+ 0,6	- 2,8	+ 0,6	- 3,2
4 <sup>e</sup> trimestre	124,5	-35,3	89,2	+ 2,7	- 3,0	- 0,3	+ 1,0	...	- 0,4	- 0,9	- 0,9	- 1,2
				+ 1,7	- 7,3	- 5,6	- 2,7	...	+ 1,1	- 4,0	+ 0,3	- 5,3
1967 1 <sup>er</sup> trimestre	124,0	p-33,1	p90,9	- 0,5	p+ 2,4	p+ 1,9	p- 2,4	p- 0,4	- 0,4	p+ 5,1	p+ 1,1	p+ 3,0
2 <sup>e</sup> trimestre	129,3	p-36,3	p93,0	+ 5,3	p- 3,2	p+ 2,1	p- 1,8	p...	- 0,9	p+ 4,8	p- 1,7	p+ 0,4

1 Une ventilation des avoirs extérieurs nets par principaux types de créances et d'engagements est donnée au tableau XIII-2, et, pour la période 1950-1960, dans le *Bulletin d'Information et de Documentation* de juillet 1961, pages 20 à 27.

2 Ces montants comprennent notamment les emprunts à l'étranger des pouvoirs publics subordonnés et des paraétatiques administratifs et les mouvements des créances en accords internationaux détenues par la S.N.C.I. (voir note 7 ci-dessous).

3 Ce sont les chiffres de cette colonne, calculés comme le montre le présent tableau, qui sont repris à la colonne (4) du tableau XIII - 3.

4 Cette différence est égale à :

- variations des avoirs extérieurs nets des organismes monétaires de l'U.E.B.L. résultant a) des variations des avoirs nets des banques luxembourgeoises vis-à-vis des pays autres que la Belgique, b) jusqu'au 31 décembre 1960, des variations des engagements des banques belges envers les sociétés congolaises et c) des variations des engagements des banques luxembourgeoises et, jusqu'au 2<sup>e</sup> trimestre de 1958, des banques belges envers les institutions internationales établies en U.E.B.L. [ces variations sont comprises dans la colonne (12), mais non dans la colonne (6)].  
- moins, depuis le 3<sup>e</sup> trimestre de 1963, variations des avoirs nets des banques belges vis-à-vis des résidents luxembourgeois [ces variations sont comprises dans la colonne (6), mais non dans la colonne (12)].

5 Voir tableaux IX - 1, 2 et 3, rubriques 6.21 et 6.22.

6 La B.N.B. a été autorisée par la loi du 19 juin 1959 à comptabiliser dans ses livres, comme avoir propre la créance que possède l'Etat belge sur le Fonds Monétaire International en remboursement de sa quote-part comme membre du Fonds, et cela à concurrence des billets émis, des crédits donnés ou des montants d'or versés par elle en faveur du Fonds, à la décharge de l'Etat. Une partie de la créance que la B.N.B. comptabilise dans ses écritures, en vertu de ces dispositions législatives, a pour origine non des opérations avec le Fonds, mais de simples reprises de créances à l'Etat belge. De telles reprises ont eu lieu à concurrence de 2,8 milliards au troisième trimestre de 1959 et à concurrence de 0,1 milliard au quatrième trimestre de la même année. L'évolution des « Avoirs extérieurs nets après ajustement statistique » [col. (4) et (6)] fait abstraction de ces montants.

7 A la suite de la Convention du 1<sup>er</sup> juillet 1959, la S.N.C.I. a racheté à la B.N.B. diverses créances consolidées en accords de paiement. Ces rachats expliquent, à concurrence d'environ 0,6 milliard, la diminution des avoirs extérieurs nets de la B.N.B. [col. (1)] au cours du troisième trimestre de 1959. Mais ces rachats, de même que les remboursements ultérieurs par l'étranger des créances rachetées, n'ont pas d'influence sur le solde des opérations avec l'étranger figurant à la colonne (10). En effet, dans l'évolution des avoirs extérieurs nets, ils sont assimilés à des opérations en capital des pouvoirs publics autres que l'Etat avec l'étranger et figurent à ce titre à la colonne (8).

8 Au 3<sup>e</sup> trimestre de 1960, les dépôts des résidents congolais dans les banques belges, dont il n'avait pas été possible jusque là de tenir compte pour calculer les avoirs extérieurs nets des organismes monétaires tels qu'ils figurent aux colonnes (2) et (3) du présent tableau, ont été convertis en comptes étrangers « bilatéraux ou financiers » ; ultérieurement une partie des comptes financiers a été réassimilée à des comptes de résidents. Ces conversions ont provoqué, dans les avoirs extérieurs nets des organismes monétaires, une diminution purement comptable de 1,3 milliard au 3<sup>e</sup> trimestre de 1960 et des augmentations, également comptables, de 0,3, 0,2, 0,1 et 0,2 milliard respectivement au 4<sup>e</sup> trimestre de 1960, au 1<sup>er</sup>, 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> trimestre de 1961. Ces diminutions et augmentations comptables ont été éliminées de l'évolution des « avoirs extérieurs nets après ajustement statistique » [col. (5) et (6)].

9 Pour la justification des écarts entre la nouvelle et l'ancienne série, le lecteur voudra bien se reporter à la section 2 de l'article « Chapitre XII, Créances et dettes dans l'économie belge et XIII, Organismes monétaires » de la partie statistique insérée dans le *Bulletin d'Information et de Documentation* (B.N.B.) : XLII<sup>e</sup> année, vol. 1, no 1, janvier 1967.

**XIII - 6. — ENCOURS UTILISES DES CREDITS D'ESCOMPTE, D'AVANCES ET D'ACCEPTATION  
ACCORDES A LEUR ORIGINE PAR LES BANQUES DE DEPOTS  
AUX ENTREPRISES ET PARTICULIERS ET A L'ETRANGER**

**Destination économique apparente**

*(milliards de francs)*

Fin de période	Crédits aux entreprises et particuliers						Crédits à l'étranger				Total général	
	Financements spécifiques					Crédits dont la destination économique apparente n'a pu être identifiée	Total	Crédits dont la destination économique apparente n'a pu être identifiée		Total		
	d'investissements industriels, agricoles et artisanaux 1	de la construction et de transactions immobilières 2	de ventes et prêts à tempérament 3	d'importations 4	Total			Financement spécifique de délais de paiement à l'exportation	Crédits			
									Crédits de caisse 4			Autres
(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6) = (1) à (5)	(7)	(8)	(9)	(10) = (7) à (9)	(11) = (6) + (10)		
1962 Décembre .....	4,2	5,1	9,1	9,1	52,1	79,6	10,9	4,3	1,5	16,7	96,3	
1963 Juin <sup>5</sup> .....	6,1	5,9	9,8	8,7	55,1	85,6	12,9	5,4	1,4	19,7	105,3	
Septembre .....	7,0	6,1	10,3	8,6	56,7	88,7	12,3	5,5	1,9	19,7	108,4	
Décembre .....	7,7	6,3	10,5	9,1	61,7	95,3	12,0	4,5	2,2	18,7	114,0	
1964 Mars .....	8,6	6,5	11,1	9,7	63,6	99,5	13,0	4,3	1,8	19,1	118,6	
Juin .....	9,6	6,8	12,1	9,9	64,5	102,9	13,8	4,3	1,5	19,6	122,5	
Septembre .....	10,3	6,9	12,2	9,1	65,9	104,4	13,3	4,7	1,6	19,6	124,0	
Décembre .....	11,6	6,9	12,0	9,9	66,4	106,8	14,2	5,3	1,7	21,2	128,0	
1965 Mars .....	11,6	6,6	12,1	9,6	66,8	106,7	15,3	6,4	1,5	23,2	129,9	
Juin .....	12,0	7,2	12,7	10,1	69,7	111,7	16,3	6,9	1,6	24,8	136,5	
Septembre .....	12,2	7,4	12,8	11,3	71,3	115,0	15,5	7,0	1,9	24,4	139,4	
Décembre .....	13,7	8,2	12,8	12,2	75,8	122,7	18,0	7,2	3,1	28,3	151,0	
1966 Mars .....	13,8	8,0	13,0	12,0	78,3	125,1	17,9	8,1	2,7	28,7	153,8	
Juin .....	15,0	8,6	13,4	12,4	80,0	129,4	17,9	7,7	2,5	28,1	157,5	
Septembre .....	16,5	8,9	13,7	11,4	83,8	134,3	18,2	7,6	2,5	28,3	162,6	
Décembre <sup>5</sup> .....	18,2	9,2	14,1	13,2	87,9	142,6	19,6	6,7	2,5	28,8	171,4	
1967 Mars .....	20,0	9,2	14,1	11,9	92,3	147,5	19,6	7,4	2,2	29,2	176,7	
Juin .....	22,1	10,4	15,0	11,6	95,3	154,4	21,8	7,4	3,5	32,7	187,1	

1 Crédits octroyés dans le cadre des lois des 24 mai 1950, 17 juillet 1950, 18 juillet 1950, 15 février 1961 et 14 juillet 1966 (crédits subsidiés et/ou garantis), ainsi que crédits non « subsidiés et/ou garantis » dont une partie au moins a une durée initiale de 5 ans ou plus, à condition toutefois qu'il ne s'agisse ni de crédits purement commerciaux, ni de crédits finançant principalement la construction ou l'achat d'immeubles d'habitation, de bureaux, d'écoles, de cliniques, etc.

2 Crédits à des entreprises ayant pour objet social la construction immobilière et/ou la réalisation de travaux de génie civil, crédits à des sociétés immobilières et crédits qui ont pour destination principale le financement de l'achat ou de la construction d'immeubles d'habitation, de bureaux, d'écoles, de cliniques, etc.

3 Crédits aux acheteurs et vendeurs à tempérament (que les banques soient intervenues ou non dans le contrat de vente), prêts personnels consentis directement par les banques et crédits octroyés par les banques aux sociétés de financement.

4 Y compris les promesses sur l'étranger, qui au tableau XIII-7 sont comprises dans la colonne (2) « Effets commerciaux ».

5 Y compris les effets venus à échéance au dernier jour du mois et n'ayant pu être encaissés parce que ce jour était un samedi ou un jour férié.

**XIII - 7. — ENCOURS UTILISES DES CREDITS D'ESCOMPTE, D'AVANCES ET D'ACCEPTATION  
ACCORDES A LEUR ORIGINE PAR LES BANQUES DE DEPOTS  
AUX ENTREPRISES ET PARTICULIERS ET A L'ETRANGER**

**Forme et localisation**

(milliards de francs)

Fin de période	Crédits accordés à leur origine par les banques de dépôts				Crédits logés en dehors des banques de dépôts 1			Crédits logés dans les banques de dépôts				Pour mémoire : Autres crédits logés dans les banques 2
	Acceptations bancaires	Effets commerciaux	Avances	Total (4) = (1) à (3) = (7) + (11)	Acceptations bancaires	Effets commerciaux	Total (7) = (5) + (6)	Acceptations bancaires	Effets commerciaux	Avances	Total (11) = (8) à (10)	
	(1)	(2)	(3)		(5)	(6)		(8)	(9)	(10)	(11)	(12)
<b>A. Crédits aux entreprises et particuliers</b>												
1962 Décembre	9,2	34,7	35,7	79,6	7,2	7,9	15,1	2,0	26,8	35,7	64,5	—
1963 Juin	9,1	39,3	37,2	85,6	5,2	6,6	11,8	3,9	32,7	37,2	73,8	—
Septembre	9,1	39,9	39,7	88,7	5,7	5,6	11,3	3,4	34,3	39,7	77,4	—
Décembre	9,3	43,6	42,4	95,3	6,7	6,1	12,8	2,6	37,5	42,4	82,5	—
1964 Mars	9,9	46,1	43,5	99,5	6,9	7,9	14,8	3,0	38,2	43,5	84,7	—
Juin	10,3	47,8	44,8	102,9	7,5	7,8	15,3	2,8	40,0	44,8	87,6	—
Septembre	9,5	48,0	46,9	104,4	5,5	8,4	13,9	4,0	39,6	46,9	90,5	—
Décembre	10,3	48,7	47,8	106,8	4,7	7,4	12,1	5,6	41,3	47,8	94,7	—
1965 Mars	9,9	48,5	48,3	106,7	3,0	8,2	11,2	6,9	40,3	48,3	95,5	—
Juin	10,6	50,7	50,4	111,7	4,8	7,6	12,4	5,8	43,1	50,4	99,3	—
Septembre	11,7	50,6	52,7	115,0	2,1	8,6	10,7	9,6	42,0	52,7	104,3	—
Décembre	12,6	55,3	54,8	122,7	7,0	9,8	16,8	5,6	45,5	54,8	105,9	—
1966 Mars	12,3	55,3	57,5	125,1	4,7	9,9	14,6	7,6	45,4	57,5	110,5	—
Juin	12,6	57,3	59,5	129,4	5,2	10,1	15,3	7,4	47,2	59,5	114,1	—
Septembre	11,7	57,9	64,7	134,3	4,7	9,5	14,2	7,0	48,4	64,7	120,1	—
Décembre	13,8	65,5	63,3	142,6	6,4	10,3	16,7	7,4	55,2	63,3	125,9	0,2
1967 Mars	12,3	65,7	69,5	147,5	5,1	9,4	14,5	7,2	56,3	69,5	133,0	0,1
Juin	12,0	69,1	73,3	154,4	6,0	11,0	17,0	6,0	58,1	73,3	137,4	0,1
<b>B. Crédits à l'étranger</b>												
1962 Décembre	8,7	3,7	4,3	16,7	6,9	1,9	8,8	1,8	1,8	4,3	7,9	—
1963 Juin	9,9	4,4	5,4	19,7	6,7	1,8	8,5	3,2	2,6	5,4	11,2	—
Septembre	9,4	4,8	5,5	19,7	6,7	1,8	8,5	2,7	3,0	5,5	11,2	—
Décembre	9,5	4,7	4,5	18,7	6,8	1,6	8,4	2,7	3,1	4,5	10,3	—
1964 Mars	9,6	5,2	4,3	19,1	7,1	1,7	8,8	2,5	3,5	4,3	10,3	—
Juin	10,4	4,9	4,3	19,6	7,4	1,8	9,2	3,0	3,1	4,3	10,4	—
Septembre	9,9	5,0	4,7	19,6	6,3	1,6	7,9	3,6	3,4	4,7	11,7	—
Décembre	11,0	6,2	4,0	21,2	6,2	2,4	8,6	4,8	3,8	4,0	12,6	—
1965 Mars	11,8	6,3	5,1	23,2	6,2	2,3	8,5	5,6	4,0	5,1	14,7	—
Juin	12,6	6,4	5,8	24,8	8,3	2,6	10,9	4,3	3,8	5,8	13,9	—
Septembre	11,8	6,8	5,8	24,4	7,5	2,6	10,1	4,3	4,2	5,8	14,3	—
Décembre	14,4	7,3	6,6	28,3	9,2	2,9	12,1	5,2	4,4	6,6	16,2	0,1
1966 Mars	14,1	6,9	7,7	28,7	7,8	2,5	10,3	6,3	4,4	7,7	18,4	0,1
Juin	13,8	6,9	7,4	28,1	9,2	2,7	11,9	4,6	4,2	7,4	16,2	0,1
Septembre	13,6	7,2	7,5	28,3	7,6	2,4	10,0	6,0	4,8	7,5	18,3	0,1
Décembre	15,0	7,6	6,2	28,8	9,4	2,6	12,0	5,6	5,0	6,2	16,8	...
1967 Mars	14,3	8,5	6,4	29,2	8,9	2,7	11,6	5,4	5,8	6,4	17,6	0,1
Juin	16,4	9,6	6,7	32,7	8,9	3,5	12,4	7,5	6,1	6,7	20,3	0,1
<b>C. Total</b>												
1962 Décembre	17,9	38,4	40,0	96,3	14,1	9,8	23,9	3,8	28,6	40,0	72,4	—
1963 Juin	19,0	43,7	42,6	105,3	11,9	8,4	20,3	7,1	35,3	42,6	85,0	—
Septembre	18,5	44,7	45,2	108,4	12,4	7,4	19,8	6,1	37,3	45,2	88,6	—
Décembre	18,8	48,3	46,9	114,0	13,5	7,7	21,2	5,3	40,6	46,9	92,8	—
1964 Mars	19,5	51,3	47,8	118,6	14,0	9,6	23,6	5,5	41,7	47,8	95,0	—
Juin	20,7	52,7	49,1	122,5	14,9	9,6	24,5	5,8	43,1	49,1	98,0	—
Septembre	19,4	53,0	51,6	124,0	11,8	10,0	21,8	7,6	43,0	51,6	102,2	—
Décembre	21,3	54,9	51,8	128,0	10,9	9,8	20,7	10,4	45,1	51,8	107,3	—
1965 Mars	21,7	54,8	53,4	129,9	9,2	10,5	19,7	12,5	44,3	53,4	110,2	—
Juin	23,2	57,1	56,2	136,5	13,1	10,2	23,3	10,1	46,9	56,2	113,2	—
Septembre	23,5	57,4	58,5	139,4	9,6	11,2	20,8	13,9	46,2	58,5	118,6	—
Décembre	27,0	62,6	61,4	151,0	16,2	12,7	28,9	10,8	49,9	61,4	122,1	0,1
1966 Mars	26,4	62,2	65,2	153,8	12,5	12,4	24,9	13,9	49,8	65,2	128,9	0,1
Juin	26,4	64,2	66,9	157,5	14,4	12,8	27,2	12,0	51,4	66,9	130,3	0,1
Septembre	25,3	65,1	72,2	162,6	12,3	11,9	24,2	13,0	53,2	72,2	138,4	0,1
Décembre	28,8	73,1	69,5	171,4	15,8	12,9	28,7	13,0	60,2	69,5	142,7	0,2
1967 Mars	26,6	74,2	75,9	176,7	14,0	12,1	26,1	12,6	62,1	75,9	150,6	0,2
Juin	28,4	78,7	80,0	187,1	14,9	14,5	29,4	13,5	64,2	80,0	157,7	0,2

1 Ces crédits sont localisés essentiellement à la Banque Nationale de Belgique, à l'Institut de Réescampte et de Garantie, auprès d'autres intermédiaires financiers belges et à l'étranger.

2 Il s'agit d'effets commerciaux.

3 Y compris les effets venus à échéance au dernier jour du mois et n'ayant pu être encaissés parce que ce jour était un samedi ou un jour férié.

**XIII - 8. — CREDITS D'ESCOMPTE, D'AVANCES ET D'ACCEPTATION  
AUX ENTREPRISES ET PARTICULIERS ET A L'ETRANGER,  
LOGES A LA BANQUE NATIONALE DE BELGIQUE**

*(milliards de francs)*

Fin de période	Crédits accordés à leur origine par la Banque Nationale (crédits directs)			Effets réescomptés			Total général			
	Effets commerciaux (1)	Avances (2)	Total (3) = (1) + (2)	Acceptations bancaires (4)	Effets commerciaux (5)	Total (6) = (4) + (5)	Acceptations bancaires (7)	Effets commerciaux (8)	Avances (9)	Total (10) = (7) à (9) = (3) + (6)
<b>A. Crédits aux entreprises et particuliers</b>										
1962 Décembre	1,5	...	1,5	2,7	2,1	4,8	2,7	3,6	...	6,3
1963 Juin <sup>1</sup>	1,2	...	1,2	...	1,3	1,3	...	2,5	...	2,5
Septembre	1,0	...	1,0	0,5	0,5	1,0	0,5	1,5	...	2,0
Décembre	2,2	...	2,2	1,7	1,3	3,0	1,7	3,5	...	5,2
1964 Mars	1,8	...	1,8	...	1,2	1,2	...	3,0	...	3,0
Juin	1,4	...	1,4	0,9	1,9	2,8	0,9	3,3	...	4,2
Septembre	1,0	...	1,0	0,6	1,8	2,4	0,6	2,8	...	3,4
Décembre	1,7	...	1,7	0,1	0,9	1,0	0,1	2,6	...	2,7
1965 Mars	2,1	...	2,1	...	0,3	0,3	...	2,4	...	2,4
Juin	1,7	...	1,7	0,2	0,4	0,6	0,2	2,1	...	2,3
Septembre	1,5	...	1,5	...	0,6	0,6	...	2,1	...	2,1
Décembre	1,8	...	1,8	2,7	1,1	3,8	2,7	2,9	...	5,6
1966 Mars	1,7	...	1,7	0,2	0,8	1,0	0,2	2,5	...	2,7
Juin	1,4	...	1,4	1,7	1,4	3,1	1,7	2,8	...	4,5
Septembre	1,2	...	1,2	1,7	1,9	3,6	1,7	3,1	...	4,8
Décembre <sup>1</sup>	1,9	...	1,9	4,0	2,0	6,0	4,0	3,9	...	7,9
1967 Mars	1,8	...	1,8	0,8	0,5	1,3	0,8	2,3	...	3,1
Juin	1,4	...	1,4	0,2	1,1	1,3	0,2	2,5	...	2,7
<b>B. Crédits à l'étranger</b>										
1962 Décembre	...	...	...	3,7	0,1	3,8	3,7	0,1	...	3,8
1963 Juin <sup>1</sup>	...	...	...	3,0	0,1	3,1	3,0	0,1	...	3,1
Septembre	...	...	...	3,7	0,1	3,8	3,7	0,1	...	3,8
Décembre	...	...	...	4,0	0,1	4,1	4,0	0,1	...	4,1
1964 Mars	...	...	...	3,0	...	3,0	3,0	...	...	3,0
Juin	...	...	...	4,5	0,2	4,7	4,5	0,2	...	4,7
Septembre	...	...	...	4,3	...	4,3	4,3	...	...	4,3
Décembre	...	...	...	4,1	0,2	4,3	4,1	0,2	...	4,3
1965 Mars	...	...	...	1,8	...	1,8	1,8	...	...	1,8
Juin	...	...	...	6,0	0,2	6,2	6,0	0,2	...	6,2
Septembre	...	...	...	2,8	...	2,8	2,8	...	...	2,8
Décembre	...	...	...	6,5	0,2	6,7	6,5	0,2	...	6,7
1966 Mars	...	...	...	4,7	0,2	4,9	4,7	0,2	...	4,9
Juin	...	...	...	6,8	0,6	7,4	6,8	0,6	...	7,4
Septembre	...	...	...	5,8	0,4	6,2	5,8	0,4	...	6,2
Décembre <sup>1</sup>	...	...	...	7,2	0,4	7,6	7,2	0,4	...	7,6
1967 Mars	...	...	...	6,6	0,3	6,9	6,6	0,3	...	6,9
Juin	...	...	...	6,1	0,7	6,8	6,1	0,7	...	6,8
<b>C. Total</b>										
1962 Décembre	1,5	...	1,5	6,4	2,2	8,6	6,4	3,7	...	10,1
1963 Juin <sup>1</sup>	1,2	...	1,2	3,0	1,4	4,4	3,0	2,6	...	5,6
Septembre	1,0	...	1,0	4,2	0,6	4,8	4,2	1,6	...	5,8
Décembre	2,2	...	2,2	5,7	1,4	7,1	5,7	3,6	...	9,3
1964 Mars	1,8	...	1,8	3,0	1,2	4,2	3,0	3,0	...	6,0
Juin	1,4	...	1,4	5,4	2,1	7,5	5,4	3,5	...	8,9
Septembre	1,0	...	1,0	4,9	1,8	6,7	4,9	2,8	...	7,7
Décembre	1,7	...	1,7	4,2	1,1	5,3	4,2	2,8	...	7,0
1965 Mars	2,1	...	2,1	1,8	0,3	2,1	1,8	2,4	...	4,2
Juin	1,7	...	1,7	6,2	0,6	6,8	6,2	2,3	...	8,5
Septembre	1,5	...	1,5	2,8	0,6	3,4	2,8	2,1	...	4,9
Décembre	1,8	...	1,8	9,2	1,3	10,5	9,2	3,1	...	12,3
1966 Mars	1,7	...	1,7	4,9	1,0	5,9	4,9	2,7	...	7,6
Juin	1,4	...	1,4	8,5	2,0	10,5	8,5	3,4	...	11,9
Septembre	1,2	...	1,2	7,5	2,3	9,8	7,5	3,5	...	11,0
Décembre <sup>1</sup>	1,9	...	1,9	11,2	2,4	13,6	11,2	4,3	...	15,5
1967 Mars	1,8	...	1,8	7,4	0,8	8,2	7,4	2,6	...	10,0
Juin	1,4	...	1,4	6,3	1,8	8,1	6,3	3,2	...	9,5

<sup>1</sup> Y compris les effets venus à échéance au dernier jour du mois et n'ayant pu être encaissés parce que ce jour était un samedi ou un jour férié.

**XIII - 9. — ENCOURS UTILISES DES CREDITS D'ESCOMPTE, D'AVANCES ET D'ACCEPTATION  
ACCORDES A LEUR ORIGINE PAR LES ORGANISMES MONETAIRES  
AUX ENTREPRISES ET PARTICULIERS ET A L'ETRANGER**

(milliards de francs)

Fin de période	Crédits accordés à leur origine par les organismes monétaires 1				Crédits logés en dehors des organismes monétaires			Crédits logés dans les organismes monétaires 2				Pour mémoire : Autres crédits logés dans les organismes monétaires 3 (12)
	Acceptations bancaires (1)	Effets commerciaux (2)	Avances (3)	Total (4) = (1) à (3) = (7) + (11)	Acceptations bancaires (5)	Effets commerciaux (6)	Total (7) = (5) + (6)	Acceptations bancaires (8)	Effets commerciaux (9)	Avances (10)	Total (11) = (8) à (10)	
<b>A. Crédits aux entreprises et particuliers</b>												
1962 Décembre	9,2	36,2	35,7	81,1	4,5	5,5	10,0	4,7	30,7	35,7	71,1	—
1963 Juin 4	9,1	40,5	37,2	86,8	5,1	4,8	9,9	4,0	35,7	37,2	76,9	—
Septembre	9,1	40,9	39,7	89,7	5,2	4,6	9,8	3,9	36,3	39,7	79,9	—
Décembre	9,3	45,8	42,4	97,5	4,7	4,0	8,7	4,6	41,8	42,4	88,8	—
1964 Mars	9,9	47,9	43,5	101,3	6,8	6,1	12,9	3,1	41,8	43,5	88,4	—
Juin	10,3	49,2	44,8	104,3	6,6	5,5	12,1	3,7	43,7	44,8	92,2	—
Septembre	9,5	49,0	46,9	105,4	4,9	6,2	11,1	4,6	42,8	46,9	94,3	—
Décembre	10,3	50,4	47,8	108,5	4,3	6,0	10,3	6,0	44,4	47,8	98,2	—
1965 Mars	9,9	50,6	48,3	108,8	3,0	7,3	10,3	6,9	43,3	48,3	98,5	—
Juin	10,6	52,4	50,4	113,4	4,2	6,8	11,0	6,4	45,6	50,4	102,4	—
Septembre	11,7	52,1	52,7	116,5	2,0	7,6	9,6	9,7	44,5	52,7	106,9	—
Décembre	12,6	57,1	54,8	124,5	3,9	8,1	12,0	8,7	49,0	54,8	112,5	—
1966 Mars	12,3	57,0	57,5	126,8	4,2	8,6	12,8	8,1	48,4	57,5	114,0	—
Juin	12,6	58,7	59,5	130,8	3,5	8,3	11,8	9,1	50,4	59,5	119,0	—
Septembre	11,7	59,1	64,7	135,5	2,9	7,4	10,3	8,8	51,7	64,7	125,2	—
Décembre 4	13,8	67,4	63,3	144,5	2,2	7,6	9,8	11,6	59,8	63,3	134,7	0,2
1967 Mars	12,3	67,5	69,5	149,3	4,3	8,7	13,0	8,0	58,8	69,5	136,3	0,1
Juin	12,0	70,5	73,3	155,8	5,7	9,7	15,4	6,3	60,8	73,3	140,4	0,1
<b>B. Crédits à l'étranger</b>												
1962 Décembre	8,7	3,7	4,3	16,7	3,0	1,7	4,7	5,7	2,0	4,3	12,0	—
1963 Juin 4	9,9	4,4	5,4	19,7	3,6	1,7	5,3	6,3	2,7	5,4	14,4	—
Septembre	9,4	4,8	5,5	19,7	2,9	1,7	4,6	6,5	3,1	5,5	15,1	—
Décembre	9,5	4,7	4,5	18,7	2,6	1,5	4,1	6,9	3,2	4,5	14,6	—
1964 Mars	9,6	5,2	4,3	19,1	3,9	1,7	5,6	5,7	3,5	4,3	13,5	—
Juin	10,4	4,9	4,3	19,6	2,9	1,6	4,5	7,5	3,3	4,3	15,1	—
Septembre	9,9	5,0	4,7	19,6	1,9	1,6	3,5	8,0	3,4	4,7	16,1	—
Décembre	11,0	6,2	4,0	21,2	2,0	2,2	4,2	9,0	4,0	4,0	17,0	—
1965 Mars	11,8	6,3	5,1	23,2	4,3	2,2	6,5	7,5	4,1	5,1	16,7	—
Juin	12,6	6,4	5,8	24,8	2,2	2,3	4,5	10,4	4,1	5,8	20,3	—
Septembre	11,8	6,8	5,8	24,4	4,3	2,5	6,8	7,5	4,3	5,8	17,6	—
Décembre	14,4	7,3	6,6	28,3	2,6	2,7	5,3	11,8	4,6	6,6	23,0	0,1
1966 Mars	14,1	6,9	7,7	28,7	2,8	2,3	5,1	11,3	4,6	7,7	23,6	0,1
Juin	13,8	6,9	7,4	28,1	2,4	2,1	4,5	11,4	4,8	7,4	23,6	0,1
Septembre	13,6	7,2	7,5	28,3	1,8	2,0	3,8	11,8	5,2	7,5	24,5	0,1
Décembre 4	15,0	7,6	6,2	28,8	2,1	2,2	4,3	12,9	5,4	6,2	24,5	...
1967 Mars	14,3	8,5	6,4	29,2	2,3	2,4	4,7	12,0	6,1	6,4	24,5	0,1
Juin	16,4	9,6	6,7	32,7	2,8	2,8	5,6	13,6	6,8	6,7	27,1	0,1
<b>C. Total</b>												
1962 Décembre	17,9	39,9	40,0	97,8	7,5	7,2	14,7	10,4	32,7	40,0	83,1	—
1963 Juin 4	19,0	44,9	42,6	106,5	8,7	6,5	15,2	10,3	38,4	42,6	91,3	—
Septembre	18,5	45,7	45,2	109,4	8,1	6,3	14,4	10,4	39,4	45,2	95,0	—
Décembre	18,8	50,5	46,9	116,2	7,3	5,5	12,8	11,5	45,0	46,9	103,4	—
1964 Mars	19,5	53,1	47,8	120,4	10,7	7,8	18,5	8,8	45,3	47,8	101,9	—
Juin	20,7	54,1	49,1	123,9	9,5	7,1	16,6	11,2	47,0	49,1	107,3	—
Septembre	19,4	54,0	51,6	125,0	6,8	7,8	14,6	12,6	46,2	51,6	110,4	—
Décembre	21,3	56,6	51,8	129,7	6,3	8,2	14,5	15,0	48,4	51,8	115,2	—
1965 Mars	21,7	56,9	53,4	132,0	7,3	9,5	16,8	14,4	47,4	53,4	115,2	—
Juin	23,2	58,8	56,2	138,2	6,4	9,1	15,5	16,8	49,7	56,2	122,7	—
Septembre	23,5	58,9	58,5	140,9	6,3	10,1	16,4	17,2	48,8	58,5	124,5	—
Décembre	27,0	64,4	61,4	152,8	6,5	10,8	17,3	20,5	53,6	61,4	135,5	0,1
1966 Mars	26,4	63,9	65,2	155,5	7,0	10,9	17,9	19,4	53,0	65,2	137,6	0,1
Juin	26,4	65,6	66,9	158,9	5,9	10,4	16,3	20,5	55,2	66,9	142,6	0,1
Septembre	25,3	66,3	72,2	163,8	4,7	9,4	14,1	20,6	56,9	72,2	149,7	0,1
Décembre 4	28,8	75,0	69,5	173,3	4,3	9,8	14,1	24,5	65,2	69,5	159,2	0,2
1967 Mars	26,6	76,0	75,9	178,5	6,6	11,1	17,7	20,0	64,9	75,9	160,8	0,2
Juin	28,4	80,1	80,0	188,5	8,5	12,5	21,0	19,9	67,6	80,0	167,5	0,2

1 Crédits accordés à leur origine par les banques de dépôts [colonne (4) du tableau XIII-7] et par la Banque Nationale de Belgique [colonne (3) du tableau XIII-8].

2 Crédit logés dans les banques de dépôts, à la Banque Nationale de Belgique, au Crédit Communal de Belgique et à l'Institut de Récompense et de Garantie (crédits que cet organisme finance par un recours aux organismes monétaires).

3 Il s'agit d'effets commerciaux.

4 Y compris les effets venus à échéance au dernier jour du mois et n'ayant pu être encaissés parce que ce jour était un samedi ou un jour férié.

XIII - 10. — BILANS DE LA BANQUE NATIONALE DE BELGIQUE (1951-1958)

(millions de francs)

Rubriques	1951 31 décembre	1952 31 décembre	1953 31 décembre	1954 31 décembre	1955 31 décembre	1956 31 décembre	1957 31 décembre	1958 31 décembre
<b>ACTIF</b>								
Encaisse en or .....	31.771	35.180	38.787	38.911	46.385	46.247	45.767	63.487
Avoirs sur l'étranger .....	178	1.431	903	3.338	259	995	1.923	1.415
Devises étrangères et or à recevoir .....	—	2.492	1.994	—	—	2.986	350	280
Créances sur l'étranger dans le cadre d'accords de paiement :								
a) U.E.P. ....	15.202	14.951	13.440	8.596	9.138	9.743	6.825	7.806
b) pays membres de l'U.E.P. ....	4.709	1.640	942	709	712	422	1.744	1.312
c) pays membres de l'A.M.E. ....	—	—	—	—	—	—	—	44
d) autres pays .....	868	646	304	580	821	772	879	774
Débiteurs pour change et or, à terme ...	2.170	1.476	20	1.448	1	89	1.464	72
Effets commerciaux sur la Belgique .....	8.890	9.152	8.319	9.511	8.399	11.395	14.384	4.103
Avances sur nantissement .....	345	394	721	291	210	453	2.726	510
Mobilisation de comptes spéciaux U.E.P. (A.R. 22-3-1952 et 26-7-1952) .....	—	166	227	—	—	—	—	—
Effets publics (Art. 20 des statuts. Conventions des 14 septembre 1948 et 15 avril 1952) :								
a) certificats du Trésor .....	6.460	6.035	7.970	7.895	8.800	5.900	6.615	7.840
b) effets émis par des organismes dont les engagements sont garantis par l'Etat .....	1.824	445	...	1.183	783	1.836	42	11
c) autres effets publics .....	69	225	70	44	118	89	1	...
Compte courant du Trésor public .....	—	—	—	—	—	—	1.325	—
Monnaies divisionnaires et d'appoint .....	202	345	247	548	700	690	673	650
Avoirs à l'Office des Chèques Postaux ...								
Compte A .....	1	2	2	2	—	—	—	—
Compte B .....	1.018	803	468	240	—	—	—	—
Créance consolidée sur l'Etat (article 3, § b de la loi du 28 juillet 1948) .....	34.860	34.763	34.660	34.660	34.660	34.660	34.456	34.243
Fonds publics (Art. 18 et 21 des statuts) .....	1.221	1.478	1.678	1.792	1.914	2.072	2.239	2.379
Valeurs à recevoir .....	365	167	130	151	171	395	210	175
Immeubles, matériel et mobilier .....	740	889	967	1.061	1.179	1.318	1.416	1.468
Valeurs de la Caisse de Pensions du Personnel .....	633	674	707	744	810	885	957	1.003
Comptes transitoires .....	165	225	270	176	224	197	244	239
	111.691	113.579	112.826	111.880	115.285	121.145	124.241	127.813
<b>PASSIF</b>								
Billets en circulation .....	94.967	97.784	101.592	102.679	107.556	111.533	112.670	117.353
Comptes courants et divers :								
compte ordinaire ...	30	24	27	29	11	11	19	8
comptes Accord de Coopération Economique .....	1.044	1.341	193	88	57	28	20	—
taxe exceptionnelle de conjonct. (Loi du 12-3-1957) ...	—	—	—	—	—	—	209	632
Organismes régis par une loi spéciale et pouvoirs publics .....	310	405	364	269	277	320	524	313
Banques en Belgique .....	1.805	2.446	2.143	1.997	1.888	1.663	2.546	2.876
Banques à l'étranger : comptes ordin. ....	475	476	920	1.035	171	229	179	181
Particuliers .....	393	253	261	280	348	321	340	174
Valeurs à payer .....	831	447	465	362	390	450	654	474
Engagements envers l'étranger dans le cadre d'accords de paiement :								
a) pays membres de l'U.E.P. ....	644	1.471	352	71	277	752	268	231
b) pays membres de l'A.M.E. ....	—	—	—	—	—	—	—	137
c) autres pays .....	1.120	879	695	462	747	273	268	302
Total des engagements à vue ...	101.619	105.526	107.012	107.272	111.722	115.580	117.697	122.681
Provision spéciale : pour avances U.E.P. :								
a) comptes spéciaux (A.R. des 15-9-1951, 22-3-1952 et 26-7-1952) .....	1.079	3.872	2.817	—	—	—	—	—
b) Trésor public .....	4.057	—	—	—	—	—	—	—
c) convention du 14-9-1954 : S.N.C.I. ....	—	—	—	—	—	275	475	500
Devises étrangères et or à livrer .....	2.478	1.483	32	1.498	71	1.551	1.850	370
Caisse de Pensions du Personnel .....	633	674	707	744	810	885	957	1.003
Comptes transitoires .....	122	106	200	143	284	289	537	446
Capital .....	400	400	400	400	400	400	400	400
Fonds de réserve :								
a) réserve statutaire .....	208	232	256	283	315	349	385	425
b) fonds de prévision .....	228	234	243	243	245	247	248	254
c) comptes d'amortissement des immeubles, matériel et mobilier .....	616	789	867	961	1.079	1.208	1.306	1.353
Bénéfice net à répartir .....	251	263	292	336	359	361	386	381
	111.691	113.579	112.826	111.880	115.285	121.145	124.241	127.813

N. B. — Le Rapport annuel de la Banque Nationale de Belgique donne en annexe, toutes les situations hebdomadaires de l'année à laquelle il se rapporte. Il comporte également un commentaire succinct des principaux postes du bilan.

**XIII - 10. — BILANS DE LA BANQUE NATIONALE DE BELGIQUE (depuis 1959)**

(milliards de francs)

Rubriques	1959 31 décembre	1960 31 décembre	1961 31 décembre	1962 31 décembre	1963 31 décembre	1964 31 décembre	1965 31 décembre	1966 31 décembre
<b>ACTIF</b>								
Encaisse en or .....	56.693	58.525	62.424	68.248	68.566	72.555	77.913	76.233
Monnaies étrangères .....	4.407	12.605	20.432	12.848	21.532	26.996	21.864	21.405
Monnaies étrangères et or à recevoir ...	224	6.775	6.856	2.935	10.924	9.260	9.682	11.477
Avoir à l'étranger, en francs belges .....	—	—	—	—	1.500	1.500	1.500	1.500
Accords internationaux : (Lois des 28-7-1948 et 19-6-1959)								
a) U.E.P. ....	5.536	3.509	413	251	118	62	7	—
b) A.M.E. ....	—	—	—	—	—	—	—	—
c) F.M.I. — Participation .....	4.388	4.388	7.989	6.738	7.064	8.716	12.230	15.189
— Prêts .....	—	—	—	—	—	1.500	3.375	3.375
d) autres accords .....	—	—	—	—	—	—	6	—
Débiteurs pour change et or, à terme ...	1.205	11.821	18.494	12.341	21.093	26.397	21.376	21.311
Effets de commerce .....	7.560	6.773	5.086	10.083	9.290	7.001	12.295	15.503
Avances sur nantissement .....	102	51	74	3.022	1.655	625	34	338
Effets publics (Art. 20 des statuts. Con- ventions des 14-9-1948, 15-4-1952 et 1-2-1963) .....	8.215	6.040	6.515	5.140	9.275	9.825	9.025	9.575
Monnaies divisionnaires et d'appoint .....	645	617	490	326	247	397	455	302
Avoirs à l'Office des Chèques Postaux ...	2	1	2	2	1	2	1	2
Créance consolidée sur l'Etat (Lois des 28-7-1948 et 19-6-1959) .....	34.030	34.000	34.000	34.000	34.000	34.000	34.000	34.000
Fonds publics (Art. 18 et 21 des statuts)	2.469	2.519	2.568	2.627	2.703	2.793	2.953	3.197
Immeubles, matériel et mobilier .....	1.508	1.519	1.539	1.593	1.657	1.712	1.788	1.909
Valeurs de la Caisse de Pensions du Per- sonnel .....	1.032	1.075	1.168	1.278	1.430	1.593	1.804	2.035
Divers .....	515	698	544	1.778	1.186	1.215	1.509	1.640
	128.531	150.916	168.594	163.210	192.241	206.149	211.817	218.991
<b>Compte d'ordre :</b>								
Office des Chèques Postaux : Avoir pour compte du Ministre de l'Education na- tionale et de la Culture (Pacte scolaire, loi du 29 mai 1959, article 15) .....	1.512	2.114	2.170	1.911	1.500	1.450	1.362	1.350
<b>PASSIF</b>								
Billets en circulation .....	118.325	124.091	129.078	138.481	150.508	160.286	170.269	175.311
Comptes courants :								
{ compte ordinaire ...	7	24	1	5	3	5	18	12
{ taxe exceptionnelle								
{ de conjonct. (Loi								
{ du 12-3-1957) ...	494	185	25	27	17	12	14	13
{ compte spécial liqui-								
{ dation U.E.P. ...	1	—	—	—	—	—	—	—
Banques à l'étranger : comptes ordin.	252	308	445	387	309	329	394	390
Comptes courants divers .....	3.161	2.606	8.338	3.474	3.298	1.651	2.337	2.281
Accords internationaux : (Lois des 28-7-1948 et 19-6-1959)								
a) A.M.E. ....	344	249	200	185	126	161	262	128
b) autres accords .....	224	263	365	413	333	383	217	325
<i>Total des engagements à vue ...</i>	122.808	127.726	138.452	142.972	154.594	162.827	173.511	178.460
Banques belges, réserve monétaire .....	—	—	—	—	—	1.253	—	—
Monnaies étrangères et or à livrer .....	1.436	18.644	25.376	15.271	32.000	35.707	31.151	32.800
Caisse de Pensions du Personnel .....	1.032	1.075	1.168	1.278	1.430	1.593	1.804	2.035
Divers .....	767	938	1.007	1.016	1.453	1.849	2.187	2.366
Capital .....	400	400	400	400	400	400	400	400
Réserves et comptes d'amortissement ...	2.088	2.133	2.191	2.273	2.364	2.520	2.764	2.930
	128.531	150.916	168.594	163.210	192.241	206.149	211.817	218.991
<b>Compte d'ordre :</b>								
Ministre de l'Education nationale et de la Culture : Avoir pour son compte à l'Office des Chèques Postaux (Pacte scolaire, loi du 29 mai 1959, article 15)	1.512	2.114	2.170	1.911	1.500	1.450	1.362	1.350

N. B. - Le Rapport annuel de la Banque Nationale de Belgique donne en annexe, toutes les situations hebdomadaires de l'année à laquelle il se rapporte. Il comporte également un commentaire succinct des principaux postes du bilan.

**XIII - 10. — SITUATIONS HEBDOMADAIRES DE LA BANQUE NATIONALE DE BELGIQUE**

(millions de francs)

Rubriques	1966 6 juin	1967 5 juin	1966 5 juillet	1967 10 juillet	1966 8 août	1967 7 août	1966 5 septembre	1967 4 septembre
<b>ACTIF</b>								
Encaisse en or .....	77.772	76.074	77.761	75.953	76.464	75.813	76.431	75.776
Monnaies étrangères .....	19.909	27.774	20.619	30.716	24.329	33.427	24.068	34.435
Monnaies étrangères et or à recevoir ...	9.440	15.463	9.459	15.295	8.915	14.720	9.384	14.750
Avoirs à l'étranger, en francs belges .....	1.500	—	1.500	—	1.500	—	1.500	—
<b>Accords internationaux :</b> (Lois des 28-7-1948 et 19-6-1959)								
a) A.M.E. ....	...	...	...	...	...	...	...	...
b) F.M.I. :								
— Participations .....	13.991	15.273	14.041	15.176	15.139	15.195	15.189	15.146
— Prêts <sup>1</sup> .....	3.375	1.875	3.375	1.875	3.375	1.875	3.375	1.875
c) autres accords .....	91	17	56	...	11	...	...	...
Débiteurs pour change et or, à terme ...	19.516	26.906	20.102	29.794	23.397	32.611	23.188	33.613
Effets de commerce .....	10.910	9.245	12.689	11.321	9.883	8.099	9.200	5.840
Avances sur nantissement .....	218	1.939	3.232	2.357	655	2.503	2.906	2.517
Effets publics (Art. 20 des statuts. Con- vention du 14-9-1948) .....	9.950	9.225	9.950	9.800	9.975	8.800	8.175	7.525
Monnaies divisionnaires et d'appoint .....	452	286	402	227	385	272	406	286
Avoirs à l'Office des Chèques Postaux ...	1	2	1	1	1	1	1	2
Créance consolidée sur l'Etat (Lois des 28-7-1948 et 19-6-1959) .....	34.000	34.000	34.000	34.000	34.000	34.000	34.000	34.000
Fonds publics (Art. 18 et 21 des statuts)	3.196	3.367	3.197	3.367	3.197	3.367	3.197	3.367
Immeubles, matériel et mobilier .....	1.788	1.909	1.788	1.909	1.788	1.909	1.788	1.909
Valeurs de la Caisse de Pensions du Per- sonnel .....	1.896	2.143	1.894	2.142	1.907	2.151	1.904	2.144
Divers .....	1.692	1.850	2.259	2.419	2.027	1.823	2.240	2.012
<b>Compte d'ordre :</b>	209.697	227.348	216.325	236.352	216.948	236.566	216.952	235.197
<b>Office des Chèques Postaux : Avoir pour compte du Ministre de l'Education na- tionale (Pacte scolaire, loi du 29-5-1959, article 15) .....</b>	532	670	298	427	229	298	671	856
<b>PASSIF</b>								
Billets en circulation .....	171.640	175.475	176.953	181.518	175.267	177.872	174.685	176.017
Comptes courants :								
Trésor public { compte ordinaire ...	12	20	19	1	15	13	19	23
{ taxe exceptionnelle { de conjonct. (Loi { du 12-3-1957) ...	13	12	13	12	13	13	13	13
Banques à l'étranger : comptes ordin.	381	347	456	359	319	317	329	341
Comptes courants divers .....	779	1.027	839	881	647	2.427	737	1.612
<b>Accords internationaux :</b> (Lois des 28-7-1948 et 19-6-1959)								
a) A.M.E. ....	72	95	448	98	105	82	91	125
b) autres accords .....	209	79	213	100	216	67	285	148
<b>Total des engagements à vue ...</b>	173.106	177.055	178.941	182.969	176.582	180.791	176.159	178.279
Banques belges, réserve monétaire .....	...	...	...	...	...	...	...	...
Monnaies étrangères et or à livrer .....	29.011	42.453	29.594	45.217	32.346	47.477	32.600	48.524
Caisse de Pensions du Personnel .....	1.896	2.143	1.894	2.142	1.907	2.151	1.904	2.144
Divers .....	2.487	2.325	2.699	2.657	2.916	2.780	3.092	2.883
Capital .....	400	400	400	400	400	400	400	400
Réserves et comptes d'amortissement ...	2.797	2.967	2.797	2.967	2.797	2.967	2.797	2.967
<b>Compte d'ordre :</b>	209.697	227.348	216.325	236.352	216.948	236.566	216.952	235.197
<b>Ministre de l'Education nationale : Avoir pour son compte à l'Office des Chèques Postaux (Pacte scolaire, loi du 29-5- 1959, article 15) .....</b>	532	670	298	427	229	298	671	856

<sup>1</sup> Bons spéciaux du Trésor belge (Loi du 4-1-1963. Convention du 1-2-1963).

N. B. — Le Rapport annuel de la Banque Nationale de Belgique donne en annexe, toutes les situations hebdomadaires de l'année à laquelle il se rapporte. Il comporte également un commentaire succinct des principaux postes du bilan.

### XIII - 11. — COMPTES DE CHEQUES POSTAUX

Source : Office des Chèques postaux.

	Milliers de comptes  (fin de période)	Avoir global 1  (moyennes journalières) 3	Avoirs des particuliers 2	Crédit		Débit		Mouvement général	Pourcentages des opérations effectuées sans emploi d'espèces
				Versements et divers	Virements	Chèques et divers	Virements		
				(moyennes mensuelles ou mois)					
1959 .....	819	33,1	25,1	39,4	97,9	39,1	97,9	274,3	91
1960 .....	855	37,1	27,0	42,5	103,3	41,6	103,3	290,7	92
1961 .....	882	40,3	29,2	45,7	111,2	46,1	111,2	314,2	92
1962 .....	907	43,4	31,7	49,7	118,4	49,4	118,4	335,9	92
1963 .....	933	47,9	34,8	54,8	130,5	54,6	130,5	370,4	92
1964 .....	956	50,5	36,8	62,8	147,4	62,2	147,4	419,8	93
1965 .....	981	54,1	38,8	72,4	163,7	72,2	163,7	472,0	93
1966 .....	988	58,4	40,7	81,6	182,3	81,1	182,3	527,3	93
1965 4 <sup>e</sup> trimestre .....	981	56,0	39,5	77,7	173,2	74,8	173,2	498,9	93
1966 1 <sup>er</sup> trimestre .....	984	57,3	40,4	75,1	174,5	76,7	174,5	500,8	93
2 <sup>e</sup> trimestre .....	985	57,8	40,9	81,4	181,8	80,6	181,8	525,5	93
3 <sup>e</sup> trimestre .....	990	59,5	40,9	83,5	185,8	84,6	185,8	539,5	93
4 <sup>e</sup> trimestre .....	994	58,9	40,8	86,2	187,3	82,4	187,3	543,3	93
1967 1 <sup>er</sup> trimestre .....	995	60,3	41,0	86,1	193,6	89,0	193,6	562,1	94
2 <sup>e</sup> trimestre .....	995	59,1	41,2	89,6	193,4	89,3	193,4	565,6	93
1966 Juin .....	986	59,4	41,8	84,8	187,7	83,2	187,7	543,4	93
Juillet .....	988	63,7	40,7	95,3	207,8	97,1	207,8	607,9	93
Août .....	990	56,6	40,1	79,1	181,6	81,6	181,6	523,9	93
Septembre .....	993	56,2	40,0	76,0	167,9	75,0	167,9	486,7	93
Octobre .....	994	57,9	40,4	84,7	188,3	83,3	188,3	544,5	93
Novembre .....	994	58,2	40,2	79,4	179,8	80,5	179,8	519,6	94
Décembre .....	995	60,6	41,8	94,6	193,8	83,5	193,8	565,8	93
1967 Janvier .....	995	63,5	41,3	93,4	209,1	101,1	209,1	612,7	94
Février .....	995	59,4	41,1	80,0	186,3	83,7	186,3	536,3	94
Mars .....	995	58,1	40,5	84,8	185,3	82,1	185,3	537,4	94
Avril .....	995	58,2	40,7	87,2	193,3	86,0	193,3	559,8	93
Mai .....	994	59,5	41,6	90,1	193,5	92,8	193,5	569,9	93
Juin .....	995	59,5	41,3	91,4	193,3	89,2	193,3	567,2	93
Juillet .....	996	r 68,0	41,9	102,8	217,1	103,1	217,1	640,1	93
Août .....	998	58,7	41,0	83,4	185,4	86,1	185,4	540,2	93

1 Comprend l'avoir des particuliers et celui des comptables de l'Etat.

2 Ces avoirs comprennent les avoirs libres et jusque fin juin 1961 compris, les titres de l'Emprunt d'Assainissement Monétaire remis en représentation des avoirs définitivement bloqués; depuis juillet 1961, uniquement avoirs libres. Les chiffres des avoirs libres des particuliers à fin de période sont publiés à la situation de la Dette publique (cf. tableau 3 du chapitre XVI du présent bulletin).

3 Moyennes des avoirs à la fin de chaque jour, ouvrable ou non, du mois. Quand il s'agit d'un jour non ouvrable, l'avoir repris est celui du jour ouvrable précédent.

### XIII - 12. — SITUATION GLOBALE DES BANQUES <sup>1</sup>

(millions de francs)

**Actif**

Rubriques	1963 31 décembre	1964 31 décembre	1965 31 décembre	1966 31 décembre	1966 30 juin	1967 30 juin	1966 31 juillet	1967 31 juillet
A. Opérations d'épargne (art. 15, A.R. 42) .....	—	—	—	—	—	—	—	—
B. Disponible et réalisable :								
Avoirs de réserve monétaire, dépôt spécial à la B.N.B.	—	1.252	—	—	—	—	—	—
Caisse, Banque Nationale, Chèques Postaux, C.N.C.P.	7.851	9.683	10.493	10.491	5.403	5.611	5.338	5.752
Prêts au jour le jour .....	2.095	1.650	3.253	4.743	2.276	4.689	3.934	4.235
Banquiers .....	16.665	22.926	29.786	41.276	31.602	39.091	30.330	37.528
Maison-mère, succursales et filiales .....	6.286	6.379	3.203	9.235	6.345	9.754	6.776	8.759
Autres valeurs à recevoir à court terme .....	8.787	9.559	10.746	15.465	16.175	19.996	15.107	16.672
Portefeuille-effets .....	72.460	84.885	91.587	106.751	98.678	119.495	96.124	114.991
a) Effets publics .....	29.415	32.375	34.175	39.162	40.933	46.766	37.007	46.592
b) Effets commerciaux <sup>2</sup> .....	43.045	52.510	57.412	67.589	57.745	72.729	59.117	68.399
Reports et avances sur titres .....	1.230	1.149	1.348	1.245	1.340	1.271	1.265	1.310
Débiteurs par acceptations .....	18.784	21.292	26.938	23.785	26.343	28.409	26.186	27.291
Débiteurs divers .....	45.661	50.802	60.186	68.329	65.667	78.823	69.014	81.595
Portefeuille-titres .....	72.105	74.789	86.447	94.289	89.138	100.484	89.847	101.716
a) Valeurs de la réserve légale .....	541	605	705	789	796	831	796	831
b) Fonds publics belges .....	67.875	69.307	80.181	87.264	82.329	92.656	82.841	94.014
c) Fonds publics étrangers .....	556	601	1.354	1.896	1.774	2.366	1.745	2.237
d) Actions de banques .....	1.545	1.868	1.912	1.904	1.991	2.003	2.066	2.000
e) Autres titres .....	1.588	2.408	2.295	2.436	2.248	2.628	2.399	2.634
Divers .....	2.576	3.040	3.184	4.021	3.311	4.448	3.239	4.274
Capital non versé .....	—	—	—	—	—	—	—	—
<i>Total disponible et réalisable ...</i>	<b>254.500</b>	<b>287.406</b>	<b>327.171</b>	<b>384.630</b>	<b>346.278</b>	<b>412.071</b>	<b>347.160</b>	<b>404.123</b>
C. Immobilisé :								
Frais de constitution et de premier établissement ...	18	43	68	56	44	63	45	71
Immeubles .....	1.434	2.134	2.714	3.021	2.914	3.063	2.952	3.074
Participations dans les filiales immobilières .....	255	73	260	258	256	262	256	262
Créances sur les filiales immobilières .....	336	60	89	115	79	121	78	129
Matériel et mobilier .....	289	341	375	457	414	471	430	485
<i>Total de l'immobilisé ...</i>	<b>2.332</b>	<b>2.651</b>	<b>3.506</b>	<b>3.907</b>	<b>3.707</b>	<b>3.980</b>	<b>3.761</b>	<b>4.021</b>
<b>Total de l'actif ...</b>	<b>256.832</b>	<b>290.057</b>	<b>330.677</b>	<b>388.537</b>	<b>349.985</b>	<b>416.051</b>	<b>350.921</b>	<b>408.144</b>

<sup>1</sup> La situation globale ne contient, en ce qui concerne les banques exerçant partiellement leur activité à l'étranger, que les éléments d'actif des sièges belges. Les soldes des comptes ouverts par ceux-ci au nom des sièges situés à l'étranger apparaissent sous la rubrique « Maison-mère, succursales et filiales ».

**2 Encours des effets réescomptés par les banques à la B.N.B. et aux institutions paraétatiques**  
(millions de francs)

1963 31 décembre .....	8.673	1965 31 décembre .....	14.404	1966 30 juin .....	14.966	1967 30 juin .....	18.108
1964 31 décembre .....	10.978	1966 31 décembre .....	17.828	1966 31 juillet .....	16.062	1967 31 juillet .....	19.959

XIII - 12. — SITUATION GLOBALE DES BANQUES <sup>1</sup>

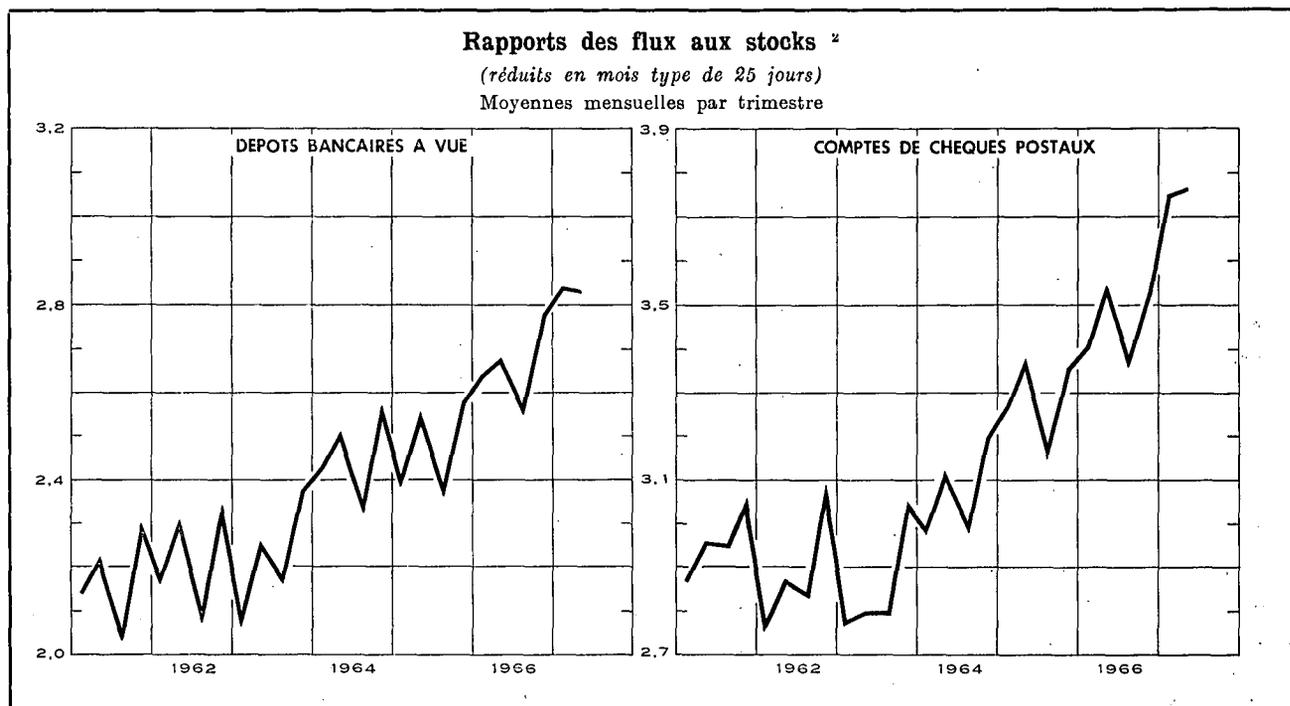
(millions de francs)

Passif

Rubriques	1963 31 décembre	1964 31 décembre	1965 31 décembre	1966 31 décembre	1966 30 juin	1967 30 juin	1966 31 juillet	1967 31 juillet
A. Opérations d'épargne (art. 15, A.R. 42) .....	—	—	—	—	—	—	—	—
B. Exigible :								
Créanciers couverts par des sûretés réelles .....	804	698	589	835	747	1.067	457	434
a) Créanciers garantis par des privilèges .....	—	—	431	494	393	298	305	264
b) Créanciers garantis par des sûretés réelles conventionnelles .....	—	—	158	341	354	769	152	170
Emprunts au jour le jour .....	1.406	2.420	3.433	3.365	4.928	6.064	4.622	6.064
a) Garantis par des sûretés réelles .....	1.232	1.214	815	666	994	1.507	1.673	1.587
b) Non garantis par des sûretés réelles .....	174	1.206	2.618	2.699	3.934	4.557	2.949	4.477
Banquiers .....	38.661	51.301	57.426	79.174	61.574	83.737	63.015	83.459
Maison-mère, succursales et filiales .....	7.884	7.065	6.062	10.297	7.142	8.594	6.785	8.966
Acceptations .....	18.784	21.292	26.937	28.786	26.343	28.414	26.186	27.292
Autres valeurs à payer à court terme .....	4.901	5.287	6.578	8.012	8.681	11.615	7.893	9.610
Créditeurs pour effets à l'encaissement .....	1.216	1.254	1.413	1.107	1.577	1.417	1.497	1.439
<b>Dépôts et comptes courants .....</b>	<b>150.290</b>	<b>164.568</b>	<b>189.447</b>	<b>213.093</b>	<b>197.771</b>	<b>227.976</b>	<b>197.892</b>	<b>224.014</b>
a) A vue .....	81.543	86.118	92.774	98.921	96.124	105.271	92.237	100.023
b) A un mois au plus .....	5.159	9.034	11.847	15.035	12.163	14.621	13.874	14.231
c) A plus d'un mois .....	30.007	29.915	38.487	46.034	40.519	47.247	42.176	47.109
d) A plus d'un an .....	1.138	731	1.106	1.364	1.096	3.594	1.159	4.284
e) A plus de deux ans .....	3.049	3.020	3.031	3.016	2.901	3.205	2.924	3.345
f) Carnets de dépôts .....	27.355	33.743	40.179	46.800	43.057	52.288	43.604	53.235
g) Autres dépôts reçus en carnets ou livrets .....	2.039	2.007	2.023	1.923	1.911	1.750	1.918	1.787
Obligations et bons de caisse .....	11.433	11.380	11.371	11.978	11.478	12.642	11.530	12.683
Montants à libérer sur titres et participations .....	672	991	977	955	974	959	956	959
Divers .....	6.809	7.752	8.030	10.350	8.875	11.819	9.981	11.290
<i>Total de l'exigible ...</i>	<b>242.860</b>	<b>274.008</b>	<b>312.263</b>	<b>367.952</b>	<b>330.090</b>	<b>394.304</b>	<b>330.814</b>	<b>386.210</b>
C. Non exigible :								
Capital .....	8.221	9.814	11.245	12.461	11.929	13.000	12.060	13.184
Fonds indisponibles par prime d'émission .....	838	1.245	1.949	2.298	2.127	2.298	2.207	2.298
Réserve légale (art. 13, A.R. 185) .....	541	607	705	789	796	831	796	832
Réserve disponible .....	4.179	4.197	4.306	4.803	4.813	5.400	4.814	5.402
Provisions .....	193	186	209	234	230	218	230	218
<i>Total du non exigible ...</i>	<b>13.972</b>	<b>16.049</b>	<b>18.414</b>	<b>20.585</b>	<b>19.895</b>	<b>21.747</b>	<b>20.107</b>	<b>21.934</b>
<b>Total du passif ...</b>	<b>256.832</b>	<b>290.057</b>	<b>330.677</b>	<b>388.537</b>	<b>349.985</b>	<b>416.051</b>	<b>350.921</b>	<b>408.144</b>

<sup>1</sup> La situation globale ne contient, en ce qui concerne les banques exerçant partiellement leur activité à l'étranger, que les éléments de passif des sièges belges. Les soldes des comptes ouverts par ceux-ci au nom des sièges situés à l'étranger apparaissent sous la rubrique « Maison-mère, succursales et filiales ».

**XIII - 13. — MONTANTS GLOBAUX DES PAIEMENTS  
EFFECTUES AU MOYEN DES DEPOTS BANCAIRES A VUE EN FRANCS BELGES  
ET DES AVOIRS EN COMPTES DE CHEQUES POSTAUX <sup>1</sup>**



Moyennes mensuelles ou mois	Montants globaux des paiements, réduits en mois type de 25 jours, effectués au moyen des			Rapport des flux aux stocks <sup>2</sup>		
	dépôts bancaires à vue <sup>3</sup>	avoirs en C.C.P. <sup>4</sup>	Total	brut	réduit en mois type de 25 jours	
				dépôts bancaires à vue <sup>3</sup>	dépôts bancaires à vue <sup>3</sup>	avoirs en C.C.P. <sup>4</sup>
(milliards de francs)						
1959 .....	90,3	83,4	173,7	1,93	1,91	3,13
1960 .....	99,4	87,2	186,6	2,09	2,06	3,04
1961 .....	106,9	93,0	199,9	2,19	2,18	2,96
1962 .....	119,0	99,3	218,3	2,25	2,23	2,89
1963 .....	132,5	107,1	239,6	2,25	2,23	2,85
1964 .....	154,7	121,0	275,7	2,50	2,46	3,08
1965 .....	167,8	135,8	303,6	2,51	2,48	3,30
1966 .....	191,3	149,3	340,6	2,70	2,67	3,47
1965 4 <sup>e</sup> trimestre .....	178,9	140,6	319,5	2,61	2,58	3,36
1966 1 <sup>er</sup> trimestre .....	182,1	144,0	326,1	2,67	2,64	3,41
2 <sup>e</sup> trimestre .....	193,6	153,8	347,4	2,68	2,68	3,54
3 <sup>e</sup> trimestre .....	186,3	146,0	332,3	2,64	2,57	3,38
4 <sup>e</sup> trimestre .....	203,1	153,6	356,7	2,82	2,78	3,53
1967 1 <sup>er</sup> trimestre .....	206,4	164,5	370,9	2,84	2,84	3,75
2 <sup>e</sup> trimestre .....	217,8	168,4	386,2	2,82	2,83	3,77
1966 Juillet .....	193,1	156,4	349,5	2,66	2,66	3,59
Août .....	182,8	148,5	331,3	2,62	2,52	3,45
Septembre .....	183,0	133,2	316,2	2,63	2,53	3,11
Octobre .....	189,1	150,1	339,2	2,76	2,65	3,48
Novembre .....	201,9	155,4	357,3	2,65	2,76	3,68
Décembre .....	218,2	155,3	373,5	3,06	2,94	3,44
1967 Janvier .....	211,0	175,4	386,4	2,88	2,88	3,90
Février .....	200,0	165,1	365,1	2,70	2,81	3,81
Mars .....	208,1	153,0	361,1	2,94	2,82	3,55
Avril .....	206,3	166,1	372,4	2,77	2,77	3,72
Mai .....	226,2	177,7	403,9	2,83	2,95	3,95
Juin .....	220,9	161,3	382,2	2,87	2,76	3,64
Juillet .....	208,0	169,7	377,7	2,65	2,65	3,82
Août .....	189,5	153,8	343,3	2,50	2,40	3,60

<sup>1</sup> Approximations données par le total des débits portés en comptes (y compris les comptes appartenant à des étrangers ainsi que les débits correspondant à des paiements à l'étranger).

<sup>2</sup> Le rapport des flux aux stocks est obtenu en divisant le montant des inscriptions au débit des comptes de dépôts bancaires à vue en francs belges ou des comptes chèques postaux des particuliers et des comptables extraordinaires de l'Etat par les avoirs moyens de ces comptes au cours de la période envisagée.

<sup>3</sup> Le recensement ne s'étend pas à toutes les banques.

<sup>4</sup> Les données brutes ont été rectifiées pour éliminer les virements qui constituent double emploi du fait de l'organisation comptable de l'Etat et qu'il a été possible de recenser.

N. B. — Méthode d'élaboration : voir *Bulletin d'Information et de Documentation*, XXV<sup>e</sup> année, vol. II, no 4, octobre 1950, p. 222.

Références bibliographiques : *Rapports annuels de la B.N.B. — Moniteur belge* : situation globale des banques. — *Annuaire statistique de la Belgique. — Bulletin de Statistique de l'I.N.S. — Bulletin d'Information et de Documentation* : (B.N.B.) : XLe année, vol. 1, no 1, page 21 : « Aménagements apportés à des séries de la partie « statistique » — chapitre IX « Balance des paiements » et XIII « Organismes monétaires ». Voir aussi N. B. des tables 1 et 9 du chapitre XIII. — *Rapport annuel de la Commission bancaire*.

## XIV. — INTERMEDIAIRES FINANCIERS NON MONETAIRES

### 4. — PRINCIPAUX ACTIFS ET PASSIFS DU FONDS DES RENTES

(millions de francs)

Source : *Rapports annuels du Fonds des Rentes.*

Fin de période	Actifs					Passifs				
	Portefeuille			Solde créditeur à la Banque Nationale de Belgique	Prêts d'argent à très court terme	Certificats du Fonds des Rentes	Emprunts d'argent à très court terme	Opérations à réméré	Crédit reçu de la Banque Nationale	
	Valeurs cotées 1	Certificats de trésorerie tranche B	Autres certificats de trésorerie						Avances	Escompte de bons de caisse 2
valeur nominale										
1957 .....	4.077	1.242	—	—	—	486	2.457	585	1.237	200
1958 .....	3.307	1.370	—	...	—	4.059	274	—	...	45
1959 .....	4.572	623	2.700	1	—	4.608	72	—	...	...
1960 .....	6.661	1.403	1.200	6	15	5.812	...	—	...	...
1961 .....	6.892	1.086	...	3.201	3.069	10.996	...	—	...	...
1962 .....	7.759	2.226	...	...	50	6.440	...	—	589	...
1963 .....	8.383	2.711	...	...	...	6.549	877	—	600	...
1964 .....	6.827	4.099	...	...	...	7.357	...	—	389	...
1965 .....	6.299	2.728	...	50	...	5.884	...	—	...	...
1966 .....	6.426	3.269	...	...	...	4.524	1.563	—	320	...
1965 Janvier .....	6.667	2.262	800	...	1.108	7.513	...	—	...	...
Février .....	6.985	1.891	...	1.325	458	7.405	...	—	...	...
Mars .....	6.844	2.909	250	272	...	7.044	...	—	...	...
Avril .....	7.010	1.945	1.925	834	1.180	9.594	...	—	...	...
Mai .....	7.055	2.133	2.200	620	100	8.874	...	—	...	...
Juin .....	6.923	1.594	2.250	...	467	7.997	...	—	...	...
Juillet .....	6.418	1.524	...	592	1.800	7.097	...	—	...	...
Août .....	6.285	1.312	250	1.316	1.000	6.925	...	—	...	...
Septembre ...	6.516	1.181	700	705	1.250	7.035	...	—	...	...
Octobre .....	6.406	1.219	...	...	2.239	6.646	...	—	...	...
Novembre ....	6.376	1.255	1.100	11	1.150	6.626	...	—	...	...
Décembre ....	6.299	2.728	...	50	...	5.884	...	—	...	...
1966 Janvier .....	6.081	2.209	...	425	2.000	7.318	...	—	...	...
Février .....	6.976	2.271	1.050	...	666	7.307	...	—	370	...
Mars .....	6.945	3.621	1.950	...	...	8.272	190	—	844	...
Avril .....	6.969	2.970	...	...	1.588	8.186	...	—	...	...
Mai .....	7.508	3.092	...	...	135	7.479	...	—	...	...
Juin .....	7.289	2.306	4.850	...	...	7.618	591	—	2.945	...
Juillet .....	6.927	2.925	1.150	...	...	5.343	1.332	—	1.031	...
Août .....	6.826	2.822	3.425	...	...	6.034	673	—	2.989	...
Septembre ...	7.148	2.894	100	...	...	5.378	724	—	691	...
Octobre .....	6.911	2.218	800	...	...	5.293	711	—	569	...
Novembre ....	6.698	2.324	2.400	...	...	5.409	2.272	—	400	...
Décembre ....	6.426	3.269	...	...	...	4.524	1.563	—	320	...

1 Y compris les opérations à réméré.

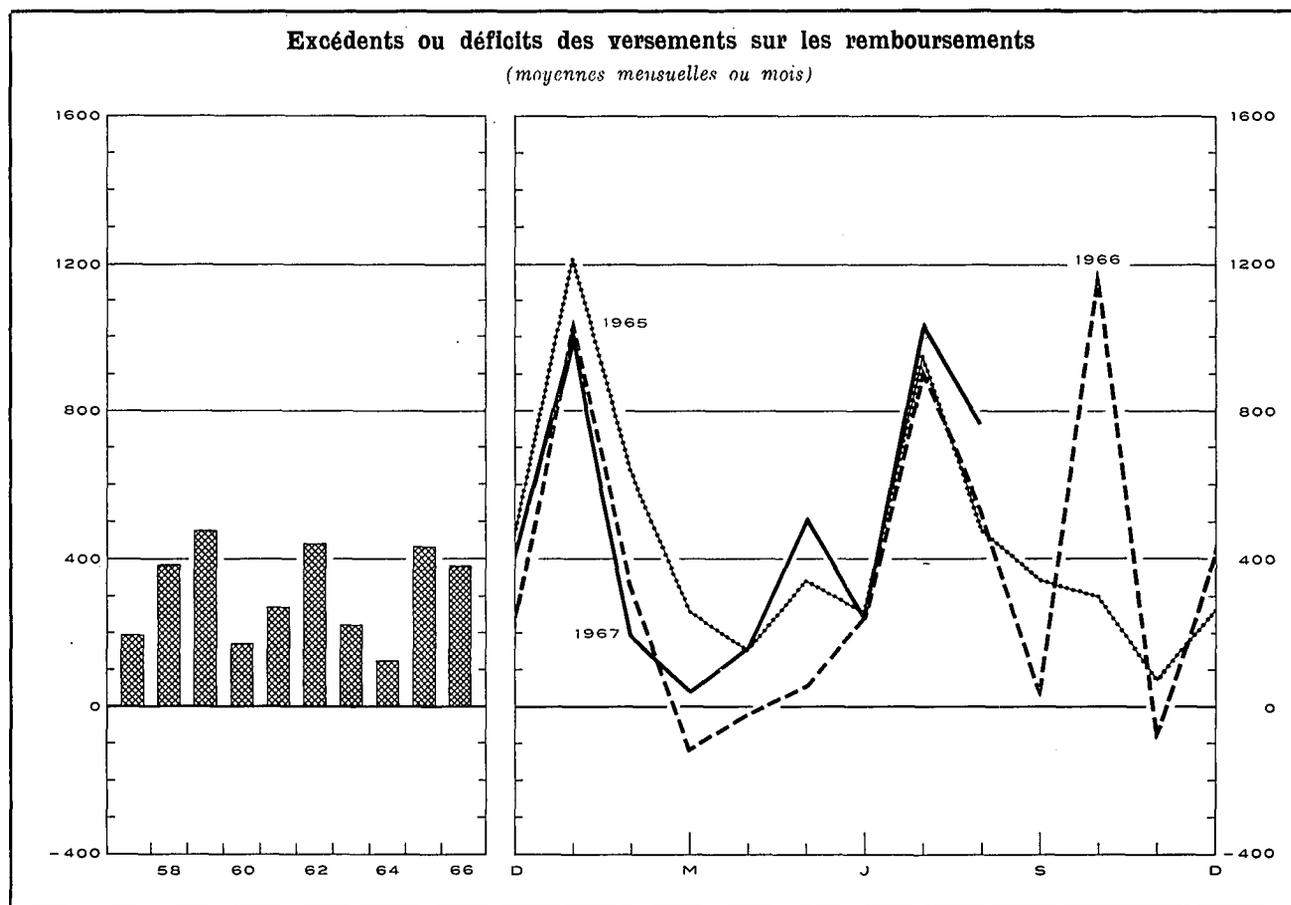
2 Y compris les bons de caisse escomptés auprès d'organismes autres que la Banque Nationale de Belgique.

XIV - 5. — CAISSE GENERALE D'EPARGNE ET DE RETRAITE

5a. — Mouvements des dépôts

Livrets des particuliers seulement

(millions de francs)



Périodes	Versements		Remboursements		Excédents ou déficits		Soldes des dépôts à fin de période	
	(1)	(2)	(3) = (1) - (2)	(4)	(1)	(2)	(3) = (1) - (2)	(4)
1956 .....	14.518	12.295	2.223	56.132 <sup>1</sup>				
1957 .....	16.783	14.455	2.328	60.144 <sup>1</sup>				
1958 .....	18.912	14.316	4.596	66.700 <sup>1</sup>				
1959 .....	21.939	16.232	5.707	74.442 <sup>1</sup>				
1960 .....	21.840	19.786	2.054	78.887 <sup>1</sup>				
1961 .....	22.799	19.585	3.214	84.633 <sup>1</sup>				
1962 .....	25.995	20.717	5.278	92.654 <sup>1</sup>				
1963 .....	26.388	23.788	2.600	97.980 <sup>1</sup>				
1964 .....	28.229	26.757	1.472	102.395 <sup>1</sup>				
1965 .....	32.450	27.211	5.239	112.192 <sup>1</sup>				
1966 .....	37.449	32.818	4.632	120.322 <sup>1</sup>				

Périodes	1966		1967		Excédents ou déficits		1966		1967	
	(1)	(2)	(3) = (1) - (2)	(4)	(1)	(2)	(3) = (1) - (2)	(4)		
Janvier .....	3.270	4.236	2.225	3.229	1.045	1.007	113.239	121.329		
Février .....	2.724	3.319	2.398	3.085	326	234	113.565	121.563		
Mars .....	2.834	p 3.489	2.945	p 3.437	-111	p 51	113.454	p121.614		
Avril .....	2.808	p 3.444	2.825	p 3.281	- 17	p 162	113.437	p121.776		
Mai .....	2.845	p 3.552	2.791	p 3.045	53	p 507	113.491	p122.284		
Juin .....	3.163	p 3.730	2.907	p 3.486	256	p 244	113.747	p122.528		
Juillet .....	3.531	p 3.969	2.616	p 2.930	915	p 1.039	114.662	p123.566		
Août .....	2.987	p 3.517	2.453	p 2.747	534	p 770	115.196	p124.336		
Septembre .....	2.958		2.908		51		115.246			
Octobre .....	4.103		2.904		1.199		116.446			
Novembre .....	2.573		2.631		- 58		116.387			
Décembre .....	3.654		3.216		438		120.322			

<sup>1</sup> Ces dépôts comprennent les intérêts capitalisés de l'exercice et, en 1965, la répartition d'une partie du fonds de réserve de la C.G.E.R.

**XIV - 5. — CAISSE GENERALE D'EPARGNE ET DE RETRAITE**

**5b. — Principales rubriques des bilans de la Caisse d'Epargne**

(milliards de francs)

Source : *Rapports de la C.G.E.R.*

	1960	1961	1962	1963	1964	1965
<b>ACTIF</b>						
Disponible <sup>1</sup> .....	0,2	0,3	0,3	0,3	1,9	0,8
Placements provisoires <sup>2</sup> :						
Effets sur la Belgique .....	10,8	12,4	15,1	18,0	21,7	24,8
Avances à l'industrie .....	5,2	7,3	8,6	9,5	11,1	12,5
Crédit agricole .....	—	—	—	0,1	...	0,1
Crédit d'exportation .....	0,4	0,5	0,7	0,7	0,9	1,0
Prêts sur nantissement .....	...	...	...	...	...	...
Acceptations bancaires .....	2,4	2,5	3,0	2,7	3,7	3,9
Certificats de Trésorerie .....	2,0	4,3	6,2	5,4	4,1	4,8
Prêts au jour le jour .....	0,8	0,7	0,9	0,9	...	0,5
Moins : valeurs venues à échéance mais dont l'encaissement, la consolidation ou le renouvellement s'effectue au cours de l'exercice suivant <sup>3</sup> .....	—	—	—	—	— 1,3	— 0,6
Total des placements provisoires <sup>2</sup> ...	21,6	27,7	34,5	37,3	40,2	47,0
Placements définitifs <sup>2</sup> .....						
Rentes belges directes .....	20,0	20,2	23,4	23,4	21,9	21,4
Rentes belges indirectes et valeurs garanties par l'Etat	17,8	16,6	14,8	17,5	18,6	20,8
Valeurs du Congo ou garanties par le Congo .....	0,3	0,3	0,2	0,2	0,1	0,1
Obligations du Crédit communal, de provinces, villes et communes .....	1,7	1,7	1,6	1,5	1,5	1,9
Obligations de sociétés belges .....	1,0	1,0	0,9	0,8	0,8	0,7
Avances à l'Etat résultant du paiement des allocations complémentaires aux prisonniers politiques, et avances à l'Œuvre nationale des invalides de la guerre .....	0,6	0,6	0,6	0,6	0,7	0,7
Prêts hypothécaires .....	3,8	4,3	4,8	5,3	5,9	6,5
Crédit agricole .....	3,6	3,6	3,8	4,0	4,4	4,7
Avances à la Société nationale du logement, aux sociétés agréées et aux communes en vue de la construction d'habitations sociales .....	22,2	22,7	24,0	25,0	24,6	25,8
Total des placements définitifs <sup>2</sup> ...	71,0	71,0	74,1	78,3	78,5	82,6
Intérêts courus et non échus sur placements .....	1,8	2,0	2,6	3,1	<sup>3</sup>	<sup>3</sup>
Débiteurs concernant les valeurs du Portefeuille .....	—	—	—	—	6,2	5,9
<b>PASSIF</b>						
<i>Exigible :</i>						
Dépôts sur livrets <sup>4</sup> :						
Particuliers .....	78,7	84,5	92,5	97,8	102,2	112,0
Dotations des prisonniers .....	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2
Etablissements publics et autres .....	3,7	3,7	4,9	5,1	5,1	5,5
Dépôts pour timbres-retraite .....	0,2	0,1	...	...	...	...
Total des dépôts sur livrets <sup>4</sup> ...	82,8	88,5	97,6	103,1	107,5	117,7
Dépôts en comptes courants <sup>4</sup> .....	3,0	3,4	4,1	4,7	6,8	5,6
<i>Non exigible :</i>						
Fonds de dotation, fonds de prévisions diverses, fonds de réserve et provisions .....	7,9	8,7	9,4	10,6	11,6	11,5

<sup>1</sup> Cette rubrique comprend principalement les avoirs en caisse, les comptes à la Banque Nationale de Belgique et à l'Office des Chèques Postaux.

<sup>2</sup> Depuis 1964, la C.G.E.R. publie dans son compte rendu annuel le total des placements provisoires ainsi que la ventilation et le total des placements définitifs à leur valeur comptable budgétaire c'est-à-dire en éliminant les valeurs venues à échéance mais dont l'encaissement, la consolidation ou le renouvellement s'effectue au cours de l'exercice suivant. Comme d'autre part, il n'existe pas de valeurs comptables budgétaires publiées pour la ventilation des placements provisoires, les différentes rubriques formant cette ventilation sont reprises à une valeur non budgétaire; un poste global d'ajustement intitulé « moins valeurs venues à échéance mais dont l'encaissement, la consolidation ou le renouvellement s'effectue au cours de l'exercice suivant » permet de retrouver le total des placements provisoires comptabilisés en valeur comptable budgétaire.

<sup>3</sup> A partir de 1964 les « intérêts courus et non échus sur placements » sont englobés dans la rubrique « Débiteurs concernant les valeurs du Portefeuille » qui comprend également les valeurs venues à échéance qui sont encaissées, consolidées ou renouvelées au cours de l'exercice suivant.

<sup>4</sup> Compriment les intérêts capitalisés et, en 1965, la répartition d'une partie du fonds de réserve de la C.G.E.R.

### XIV - 5. — CAISSE GENERALE D'EPARGNE ET DE RETRAITE

#### 5c. — Principales rubriques des bilans des Caisses de Retraite

(milliards de francs)

Source : *Rapports de la C.G.E.R.*

	1960	1961	1962	1963	1964	1965
<b>ACTIF</b>						
Placements définitifs <sup>1</sup> :						
Rentes belges directes .....	7,3	7,1	6,4	7,2	7,4	7,3
Rentes belges indirectes et valeurs garanties par l'Etat .....	11,6	12,5	13,9	13,3	14,5	15,6
Valeurs garanties par le Congo .....	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1
Obligations du Crédit communal, de provinces, villes et communes .....	1,1	1,0	1,0	0,9	1,1	1,1
Obligations de sociétés belges .....	1,1	1,0	0,9	0,8	0,7	0,7
Prêts hypothécaires .....	0,2	0,2	0,1	0,1	0,1	0,1
Avances aux caisses publiques de prêts .....	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1
Total ...	21,5	22,0	22,5	22,5	24,0	25,0
<b>PASSIF</b>						
Fonds des rentes <sup>2</sup> .....	13,1 <sup>2</sup>	13,4	13,6	13,7	13,9	13,9
Réserves mathématiques <sup>3</sup> .....	8,8	9,4	10,1	10,8	11,8	12,8
Total ...	21,9	22,8	23,7	24,5	25,7	26,7

<sup>1</sup> Depuis 1964 la C.G.E.R. publie dans son compte rendu annuel la ventilation et le total des placements définitifs à leur valeur comptable budgétaire, c'est-à-dire en éliminant les valeurs venues à échéance mais dont l'encaissement, la consolidation ou le renouvellement s'effectue au cours de l'exercice suivant.

<sup>2</sup> Le Fonds des Rentes comprend les réserves représentatives des rentes assurées dans le cadre de la « Loi générale ». Ces réserves englobent les réserves mathématiques, de sécurité et de gestion, ainsi que les provisions. Toutefois, depuis 1960, le Fonds des Rentes ne comprend plus les réserves représentatives des rentes constituées en vertu de la loi du 16 mars 1865. Ces réserves figurent depuis 1960 aux bilans de la Caisse d'Assurances sur la vie, sous la rubrique « Réserves mathématiques et provisions ».

<sup>3</sup> Les réserves mathématiques pures ont été majorées de chargements pour frais de services des rentes, et pour marge de sécurité et frais d'administration.

### XIV - 5. — CAISSE GENERALE D'EPARGNE ET DE RETRAITE

#### 5d. — Principales rubriques des bilans de la Caisse d'Assurance sur la Vie <sup>2</sup>

(milliards de francs)

Source : *Rapports de la C.G.E.R.*

	1960	1961	1962	1963	1964	1965
<b>ACTIF</b>						
Placements définitifs <sup>1</sup> :						
Rentes belges directes .....	3,0	2,9	2,8	3,1	2,9	2,7
Rentes belges indirectes et valeurs garanties par l'Etat .....	2,0	2,6	3,4	3,8	4,7	5,2
Obligations du Crédit communal, de provinces, villes et communes .....	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1
Obligations de sociétés belges .....	0,6	0,6	0,5	0,5	0,4	0,4
Prêts hypothécaires .....	0,1	0,1	0,1	...	...	...
Habitations sociales : Avances aux sociétés agréées et à la Société nationale du logement .....	0,2	0,2	0,2	0,2	0,3	0,3
Total ...	6,0	6,5	7,1	7,7	8,4	8,7
<b>PASSIF</b>						
Réserves mathématiques et provisions <sup>2</sup> .....	4,6 <sup>2</sup>	4,9	5,3	5,7	6,1	6,5
Fonds de réserve et de participation .....	1,5	1,8	2,0	2,2	2,6	2,4
Total ...	6,1	6,7	7,3	7,9	8,7	8,9

<sup>1</sup> Depuis 1964 la C.G.E.R. publie dans son compte rendu annuel la ventilation et le total des placements définitifs à leur valeur comptable budgétaire, c'est-à-dire en éliminant les valeurs venues à échéance mais dont l'encaissement, la consolidation ou le renouvellement s'effectue au cours de l'exercice suivant.

<sup>2</sup> Depuis 1960, ce bilan comporte, sous la rubrique « Réserves mathématiques et provisions » les réserves représentatives des rentes constituées en vertu de la loi du 16 mars 1865 et figurant auparavant dans le bilan des Caisses de Retraite concernant l'exécution de la « Loi générale ».

## XIV - 6. — CAISSES D'EPARGNE PRIVEES

Moyens d'action et placements

(milliards de francs)

Source : Office Central de la Petite Epargne.

Fin de période	Dépôts		Obligations et bons de caisse	Total des dépôts, obligations et bons de caisse	Créances sur les entreprises et particuliers				Créances sur le secteur public						Total des créances sur les entreprises et particuliers et sur le secteur public	
	inférieurs à 2 ans	2 ans et plus			Es-compte, avances et prêts avec caution	Débiteurs hypothécaires	Débiteurs divers	Total des créances sur les entreprises et particuliers	Etat	Pouvoirs subordonnés	Congo et Ruanda-Urundi	Caisse Autonome des Dommages de Guerre	Crédit Communal de Belgique	Autres organismes parastataux		Total des créances sur le secteur public
1958	15,7	4,4	3,9	24,0	1,8	13,8	0,3	15,9	4,7	0,3	0,2	0,2	0,3	3,8	9,5	25,4
1959	18,5	5,0	4,3	27,8	2,1	15,9	0,4	18,4	5,0	0,2	0,1	0,3	0,4	5,4	11,4	29,8
1960	20,2	5,6	4,8	30,6	1,9	18,0	0,5	20,4	6,2	0,2	0,1	0,4	0,3	5,6	12,8	33,2
1961	23,1	6,4	5,2	34,7	2,1	20,3	0,6	23,0	6,9	0,2	0,1	0,4	0,4	6,4	14,4	37,4
1962	27,4	7,4	6,3	41,1	2,3	23,9	0,7	26,9	8,7	0,3	0,1	0,5	0,5	7,4	17,5	44,4
1963	31,4	9,9	6,1	47,4	3,6	26,4	0,5	30,5	10,4	0,5	...	0,5	0,5	8,7	20,6	51,1
1964 <sup>1</sup>	35,1	11,6	10,3	57,0	4,7	35,0	0,4	40,1	11,4	0,5	...	0,5	0,5	8,7	21,6	61,7
1965 1 <sup>er</sup> trimest.	36,6	12,1	10,5	59,2	5,2	36,0	0,5	41,7	12,3	0,5	...	0,5	0,5	9,3	23,1	64,8
2 <sup>e</sup> trimest.	37,3	12,6	10,6	60,5	5,5	37,8	0,3	43,6	12,3	0,5	...	0,5	0,5	9,5	23,3	66,9
3 <sup>e</sup> trimest.	38,8	12,9	10,9	62,6	5,8	39,3	0,6	45,7	12,3	0,6	...	0,5	0,5	9,7	23,6	69,3
4 <sup>e</sup> trimest.	40,7	13,8	11,1	65,6	5,4	40,8	0,6	46,8	12,6	0,6	...	0,5	0,5	9,8	24,0	70,8
1966 1 <sup>er</sup> trimest.	41,9	14,5	11,3	67,7	5,9	42,7	0,5	49,1	13,3	0,8	...	0,5	0,5	9,9	25,0	74,1
2 <sup>e</sup> trimest.	43,1	15,2	11,4	69,7	6,6	44,1	0,6	51,3	13,4	0,7	...	0,5	0,6	10,0	25,2	76,5
3 <sup>e</sup> trimest.	44,4	15,7	12,0	72,1	6,9	45,8	0,6	53,3	13,9	0,7	...	0,5	0,5	10,4	26,0	79,3
4 <sup>e</sup> trimest.	46,3	16,7	12,5	75,5	6,5	47,3	0,8	54,6	13,6	0,9	...	0,5	0,6	11,1	26,7	81,3
1967 1 <sup>er</sup> trimest.	47,6	17,7	13,1	78,4	6,9	48,7	0,8	56,4	14,1	1,2	...	0,5	0,5	12,2	28,5	84,9
2 <sup>e</sup> trimest.	48,8	18,6	13,7	81,1	8,0	50,7	0,7	59,4	14,0	1,1	...	0,5	0,5	12,5	28,6	88,0

<sup>1</sup> De 1963 à 1964, les postes « Obligations et bons de caisse » et « Débiteurs hypothécaires » sont gonflés respectivement de 3,7 milliards et de 4 milliards, du fait de la prise en considération dans la statistique de sociétés nouvellement agréées entre ces dates.

## XIV - 7. — SOCIETE NATIONALE DE CREDIT A L'INDUSTRIE

Principales rubriques des bilans

(milliards de francs)

Source : Rapports de la S.N.C.I.

	1961	1962	1963	1964	1965	1966
<b>ACTIF</b>						
Portefeuille-effets :						
Crédits d'investissement à long et à moyen terme :						
1 <sup>o</sup> garantis par l'Etat	10,5	10,9	11,7	12,0	12,6	16,5
2 <sup>o</sup> garantis par banques et organismes financiers	6,7	7,2	8,0	9,9	11,1	13,6
3 <sup>o</sup> dont le risque est à charge de l'Institution	13,1	15,7	19,6	24,1	25,5	31,4
Crédit de restauration (dommages de guerre et inondations)	1,7	1,6	1,5	1,3	1,2	1,2
Crédits de warrantages (charbonnages) garantis par l'Etat	—	—	—	—	0,3	0,5
Crédits commerciaux	1,3	1,0	1,5	1,4	1,0	0,9
Crédits d'exportations payables à moyen et à long terme	1,1	1,3	1,3	1,5	1,5	1,5
Crédits gérés pour compte de l'Etat <sup>1</sup>	2,7	2,8	2,7	2,9	3,1	3,3
<b>PASSIF</b>						
Obligations	35,9	37,5	39,4	40,9	45,6	49,7
Bons de caisse	6,9	7,3	8,4	8,8	9,3	9,0
Dépôts et emprunts divers (notamment en monnaies étrangères)	1,5	1,1	1,0	3,4	5,9	8,0
Etat belge :						
Fonds d'Aide Marshall	1,7	1,7	1,4	1,4	1,3	1,3
Fonds de l'Armement et des Constructions Maritimes	1,2	1,2	1,3	1,6	1,7	2,0

<sup>1</sup> Il s'agit de crédits financés principalement par le Fonds d'Aide Marshall et le Fonds de l'Armement et des Constructions maritimes, et subsidiairement par le Fonds d'Aide à l'Industrie charbonnière et le Fonds d'Aide aux ex-Colons belges rentrés d'Afrique.

XIV - 8. — CREDIT COMMUNAL DE BELGIQUE

(millions de francs)

Source : Crédit Communal de Belgique.

Période	Financement des dépenses d'investissement des pouvoirs régionaux et locaux et des organismes des secteurs provincial et communal											Opérations en comptes courants des pouvoirs régionaux et locaux et des organismes des secteurs provincial et communal (dépenses ordinaires)		
	Comptes « Subsidés et Fonds d'Emprunts »								Solde disponible à la fin de la période	Dettes à court, moyen et long terme envers le Crédit Communal de Belgique  (à fin de période)	Engage- ments de crédits du Crédit Communal de Belgique  (11)	Moyenne des soldes globaux journaliers		Total des paiements effectués par le débit de ces comptes
	Versements				Prélèvements							créditeurs	débiteurs	
	Fonds d'emprunts mis à la disposition des emprunteurs	Subventions versées en capital par l'Etat et les Provinces	Total		Pour rem- boursements d'emprunts	Pour paiement de dépenses extra- ordinaires	Total							
(1)	(2)	(3)	(4)	(2) + (3) + (4) = (5)	(6)	(7)	(6) + (7) = (8)	(1) + (5) - (8) = (9)	(10)	(11)	(12)	(13)	(14)	
1957	1.910	2.603		2.389	4.992	547	4.984	5.531	1.371	29.631	835	1.588	810	16.609
1958	1.371	3.594		2.196	5.790	547	4.803	5.350	1.811	32.802	2.133	1.587	638	19.044
1959	1.811	5.640		2.819	8.459	624	7.147	7.771	2.499	36.777	2.463	1.262	1.129	19.016
1960	2.499	5.410	290	2.306	8.006	604	7.311	7.915	2.590	41.756	4.398	1.267	1.424	20.451
1961	2.590	6.182	1.262	1.858	9.302	1.011	7.427	8.438	3.454	46.849	5.231	1.504	1.519	21.917
1962	3.453	6.526	1.365	1.320	9.211	363	8.421	8.784	3.880	52.178	7.337	1.350	2.288	24.877
1963	3.880	7.481	1.517	1.351	10.349	241	9.572	9.813	4.416	58.516	6.827	1.589	3.214	26.304
1964	4.416	8.768	2.138	1.397	12.303	269	12.100	12.369	4.350	66.677	4.992	1.752	2.725	31.794
1965	4.350	6.859	1.943	1.568	10.370	345	10.488	10.833	3.887	72.551	4.373	1.647	4.271	35.471
1966	3.887	8.025	1.925	1.692	11.642	304	10.798	11.102	4.427	78.755	5.433	1.814	4.907	42.639
1965														
Juillet	4.169	484	301	103	888	31	1.060	1.091	3.966	69.594	4.861	1.234	5.890	4.458
Août	3.966	579	147	96	822	20	847	867	3.921	70.349	4.773	1.742	4.743	1.971
Septembre	3.921	555	153	92	800	15	921	936	3.785	71.106	4.796	1.818	4.255	2.518
Octobre	3.785	612	213	138	963	36	1.009	1.045	3.703	71.230	4.633	1.590	4.302	3.308
Novembre	3.703	495	171	93	759	19	787	806	3.656	71.901	4.530	1.623	4.624	2.491
Décembre	3.656	851	160	223	1.234	31	972	1.003	3.887	72.551	4.373	1.835	4.293	2.975
1966														
Janvier	3.887	525	135	94	754	19	839	858	3.783	72.381	4.735	1.247	5.281	5.451
Février	3.783	558	247	197	1.002	30	803	833	3.952	73.135	4.720	1.433	4.688	2.572
Mars	3.952	722	167	119	1.008	28	1.000	1.028	3.932	73.732	4.705	1.504	5.044	4.216
Avril	3.932	696	159	167	1.002	40	674	714	4.240	73.789	4.752	1.372	5.649	3.236
Mai	4.240	628	90	136	854	24	854	878	4.216	74.496	4.699	2.099	3.776	2.594
Juin	4.216	753	103	142	998	23	946	969	4.245	75.339	4.604	1.937	4.432	2.600
Juillet	4.245	521	287	100	908	11	779	790	4.363	75.620	4.529	1.403	6.417	5.132
Août	4.363	558	130	116	804	11	873	884	4.283	76.345	4.989	1.940	4.863	2.566
Septembre	4.283	667	204	123	994	34	1.003	1.037	4.240	77.195	5.251	1.958	4.764	2.376
Octobre	4.240	929	173	163	1.265	40	958	998	4.507	77.463	4.820	1.775	5.297	5.400
Novembre	4.507	574	160	184	918	11	841	852	4.573	78.192	5.026	2.608	4.092	3.291
Décembre	4.573	894	70	151	1.115	33	1.228	1.261	4.427	78.755	5.433	2.497	4.576	3.205
1967														
Janvier	4.427	502	192	99	793	22	856	878	4.342	78.516	5.945	2.259	5.665	7.250
Février	4.342	719	218	172	1.109	21	904	925	4.526	79.457	6.791	2.715	3.741	3.824
Mars	4.526	802	199	324	1.325	31	1.256	1.287	4.564	80.258	7.695	2.598	3.904	3.912
Avril	4.564	787	175	141	1.003	22	684	706	4.861	80.410	7.872	2.005	4.736	3.603
Mai	4.861	919	101	126	1.146	37	939	976	5.031	81.403	7.886	2.607	3.902	3.560
Juin	5.031	956	171	192	1.319	30	1.259	1.289	5.061	82.498	7.719	2.565	4.126	3.315
Juillet	5.061	885	214	127	1.226	14	1.149	1.163	5.124	82.874	8.168	1.814	5.710	6.126

**XIV - 9. — COMPAGNIES D'ASSURANCES SUR LA VIE**

Principales rubriques des bilans

(milliards de francs)

Source : Ministère des Affaires Economiques, Service des Assurances.

	1961	1962	1963	1964	1965	1961	1962	1963	1964	1965
	Sociétés belges					Sociétés étrangères				
<b>ACTIF</b>										
Immeubles .....	2,6	3,1	3,5	3,7	4,2	1,4	1,6	1,7	2,0	2,4
Prêts hypothécaires .....	10,5	11,4	12,1	14,2	15,4	2,7	3,2	3,6	4,2	4,4
Prêts sur police .....	1,2	1,3	1,4	1,5	1,6	0,5	0,5	0,5	0,6	0,6
Valeurs mobilières :										
Fonds publics belges .....	5,3	5,7	5,9	6,2	6,6	3,4	3,6	3,7	3,8	3,9
Valeurs étrangères .....	1,9	1,5	1,9	1,9	2,0	0,4	0,4	0,5	0,4	0,4
Valeurs congolaises .....	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	...	...	...	...	...
Titres des organismes para- stataux de crédit .....	4,2	4,6	5,0	5,1	6,0	0,7	0,8	0,8	0,9	1,1
Titres des autres organismes parastataux .....	1,4	1,6	1,6	1,9	1,9	1,0	1,1	1,1	1,0	0,9
Titres des provinces et com- munes .....	1,7	1,8	1,9	1,8	1,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,4
Obligations de sociétés belges	7,4	8,1	9,0	9,2	10,8	0,6	0,6	0,6	0,6	0,7
Actions de sociétés belges ...	2,2	2,3	2,9	3,0	3,2	0,6	0,7	0,7	0,8	0,8
Total des valeurs mobilières ...	24,2	25,7	28,3	29,2	32,1	7,2	7,7	7,9	8,0	8,2

**PASSIF**

Cautionnements déposés .....	0,3	0,3	0,4	0,4	0,4	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1
Réserves mathématiques <sup>1</sup> .....	38,7	41,7	45,3	49,1	54,1	11,6	12,6	13,6	14,7	15,4

<sup>1</sup> Ces réserves comprennent également les réserves pour sinistres à régler, la réserve technique de participation, et la réserve de garantie.

**XIV - 10. — INSCRIPTIONS  
HYPOTHECAIRES**

Source : *Moniteur belge*.

Moyennes mensuelles	Milliards de francs <sup>1</sup>
1958 .....	1,77
1959 .....	2,13
1960 .....	2,50
1961 .....	2,78
1962 .....	3,03
1963 .....	3,33
1964 .....	3,93
1965 .....	3,89
1966 .....	4,51
1965 4 <sup>e</sup> trimestre .	4,02
1966 1 <sup>er</sup> trimestre .	4,22
2 <sup>e</sup> trimestre .	4,57
3 <sup>e</sup> trimestre .	4,69
4 <sup>e</sup> trimestre .	4,56
1967 1 <sup>er</sup> trimestre .	4,98
2 <sup>e</sup> trimestre .	5,12

<sup>1</sup> Montants estimés d'après les droits d'inscription perçus. Y compris les renouvellements au bout de quinze ans qui se montent à environ 1 ½ p.c. du total mais non compris les hypothèques légales.

Références bibliographiques : *Moniteur belge* : a) Rapports du Fonds des Rentes sur les opérations de l'année; b) Ministère des Communications : chèques postaux; c) Ministère des Finances : inscriptions hypothécaires — *Compte rendu des opérations et de la situation de la C.G.E.R. de Belgique. — Annuaire statistique de la Belgique. — Bulletin de Statistique de l'I.N.S. — Economie belge en 1966. — Rapport annuel de la S.N.C.I., de l'O.C.P.B. et du Crédit Communal de Belgique.*

## XV. — PRINCIPALES MODALITES D'EPARGNE DES PARTICULIERS ET DES ENTREPRISES DISPONIBLE A L'INTERIEUR DU PAYS

(milliards de francs)

Source : Caisse Générale d'Epargne et de Retraite.

Modalités d'épargne	1955	1956	1957	1958	1959	1960	1961	1962	1963	1964	1965
<b>I. Particuliers :</b>											
A. <i>Thésaurisation</i> <sup>1</sup> :	p.m.										
B. <i>Epargne-dépôts</i> <sup>2</sup> :											
Caisse d'épargne .....	5,3	6,3	5,6	9,3	10,2	6,7	9,3	14,0	12,1	9,9	17,7
Banques .....	2,2	0,7	1,1	3,8	4,8	4,0	10,4	5,5	8,7	6,7	15,1
Institutions paraétatiques de crédit .....	0,5	0,6	0,2	1,4	0,9	0,7	1,3	1,4	1,9	2,9	4,0
Mutualités .....	—	—	—	0,1	0,1	0,2	0,2	0,2	0,2	0,3	0,2
Total ...	8,0	6,2	6,5	14,6	16,0	11,6	21,2	21,1	22,9	19,8	37,0
Doubles emplois <sup>3</sup> ...	- 0,8	- 0,2	- 0,3	- 2,5	- 0,9	- 2,3	- 5,9	- 1,7	- 0,7	- 0,4	- 8,8
Total net ...	7,2	6,0	6,2	12,1	15,1	9,3	15,3	19,4	22,2	19,4	28,2
C. <i>Epargne-réserves</i> <sup>2 4</sup> :											
Organismes de pensions .....	1,2	1,4	1,3	1,5	1,2	1,4	0,7	1,0	0,9	1,3	1,4
Organismes d'assurance-accidents du travail .	1,0	1,1	1,0	1,0	0,8	0,5	1,1	0,9	1,1	1,4	1,4
Caisses de Vacances annuelles .....	0,2	0,1	0,5	0,4	1,4	0,2	0,3	—	0,2	1,0	0,6
Organismes d'assurances-vie .....	3,5	3,5	3,5	3,9	5,4	5,5	4,9	4,6	4,5	7,1	6,1
Organismes d'assurances de la responsabilité civile, capitalisation, épargne immobilière et assurances diverses .....	0,7	0,7	0,7	0,7	0,7	0,8	0,8	1,1	1,6	1,7	0,7
Total ...	6,6	6,8	7,0	6,7	9,5	8,4	7,8	7,6	8,3	12,5	10,2
D. <i>Epargne hypothécaire et immobilière</i> :											
Remboursement par particuliers sur emprunts hypothécaires .....	6,1	6,7	7,3	7,1	8,5	9,2	10,0	12,1	12,4	12,6	15,1
Constructions d'habitations (Investissement net des particuliers) .....	1,7	0,9	1,8	1,5	2,8	3,7	4,4	5,4	4,5	11,2	18,4
Total ...	7,8	7,6	9,1	8,6	11,3	12,9	14,4	17,5	16,9	23,8	33,5
E. <i>Emissions de capitaux</i> :											
Nouveaux placements du public .....	11,2	10,7	14,5	18,4	18,0	18,5	13,4	15,8	9,0	20,5	19,8
F. <i>Mutations de créances et de dettes diverses des particuliers</i> .....	- 0,7	- 0,7	- 1,0	+ 0,3	- 0,5	- 1,5	- 0,9	- 0,8	- 1,9	- 1,8	- 1,9
Epargne nette totale ...	32,1	30,4	35,8	46,1	53,4	47,6	50,0	59,5	54,5	74,4	89,8
Amortissements sur habitations ...	6,2	6,5	7,1	7,6	7,6	7,8	8,1	8,8	9,6	10,6	11,8
Epargne brute totale ...	38,3	36,9	42,9	53,7	61,0	55,4	58,1	68,3	64,1	85,0	101,6
<b>II. Entreprises :</b>											
A. <i>Entreprises privées</i> :											
Epargne nette .....	13,5	13,4	8,2	3,8	9,6	10,1	11,0	9,2	15,8	16,1	15,0
Amortissements .....	25,1	26,9	28,7	29,7	31,1	34,3	35,7	38,7	41,7	47,1	46,4
Epargne brute ...	38,6	40,3	36,9	33,5	40,7	44,4	46,7	47,9	57,5	63,2	61,4
B. <i>Entreprises publiques autonomes</i> :											
Epargne nette .....	1,5	1,5	0,8	1,0	1,3	1,7	1,5	1,3	1,7	1,7	0,4
Amortissements .....	2,6	2,7	2,7	2,3	2,0	2,2	2,2	2,7	3,1	3,3	3,7
Epargne brute ...	4,1	4,2	3,5	3,3	3,3	3,9	3,7	4,0	4,8	5,0	4,1
Total général particuliers et entreprises ...											
Epargne nette ...	47,1	45,3	44,8	50,9	64,3	59,4	62,5	70,0	72,0	92,2	105,2
Epargne brute ...	81,0	81,4	83,3	90,5	105,0	103,7	108,5	120,2	126,4	153,2	167,1

<sup>1</sup> Les montants ne sont pas mentionnés car, au stade actuel des recherches, le montant absolu de l'avoir liquide des particuliers seuls n'a pu être établi avec suffisamment d'exactitude.

<sup>2</sup> Accroissement de l'année.

<sup>3</sup> Accroissement ou diminution de l'avoir de diverses institutions et entreprises dont les réserves propres ou exigibles sont recensées comme une épargne dans une des autres rubriques du tableau, des pouvoirs publics et en provenance de l'étranger.

<sup>4</sup> A l'exclusion des accroissements de réserves du secteur de la Sécurité sociale considérés comme une épargne des pouvoirs publics.

**Référence bibliographique :** Congrès du Centenaire (1905-1965). L'épargne dans la recherche économique contemporaine : dix ans d'inventaire de l'épargne.

## XVI. — EMISSIONS ET DETTES DU SECTEUR PUBLIC

### 1. — EMISSIONS EN FRANCS BELGES A LONG ET MOYEN TERME <sup>1</sup>

(milliards de francs)

Emetteurs		Titres accessibles à tout placeur <sup>2</sup>					Titres non accessibles à tout placeur			Total émissions nettes à long et moyen terme (plus d'un an) <sup>1</sup>
		Emissions par grosses tranches			Emissions nettes au robinet <sup>4</sup>	Emissions nettes totales	Emissions brutes <sup>5</sup>	Amortissements	Emissions nettes	
		Emissions brutes	Amortissements <sup>3</sup>	Emissions nettes						
					(1)	(2)	(3) = (1) - (2)	(4)	(5) = (3) + (4)	
1. Etat (dette directe uniquement) ...	1961 <sup>6</sup>	13,4	7,4	6,0	—	6,0	...	1,0	- 1,0	5,0
	1962	26,0	12,5	13,5	—	13,5	6,2	1,8	4,4	17,9
	1963	18,6	13,5	5,1	—	5,1	0,7	2,9	- 2,2	2,9
	1964	30,1	22,2	7,9	—	7,9	2,0	2,0	...	7,9
	1965	29,8	13,3	16,5	—	16,5	3,0	2,3	0,7	17,2
	1966	31,3	19,4	11,9	—	11,9	1,2	0,2	1,0	12,9
2. Fonds autonomes et organismes de sécurité sociale .....	1961	3,6	1,5	2,1	—	2,1	1,9	0,8	1,1	3,2
	1962	3,4	1,5	1,9	—	1,9	3,9	0,7	3,2	5,1
	1963	3,0	1,4	1,6	—	1,6	3,4	1,0	2,4	4,0
	1964	5,4	1,1	4,3	—	4,3	7,0 <sup>7</sup>	3,5 <sup>7</sup>	3,5	7,8
	1965	5,5	4,8	0,7	—	0,7	5,1	2,5	2,6	3,3
	1966	0,4	2,1	- 1,7	—	- 1,7	5,1	3,1	2,0	0,3
3. Organismes paraétatiques de crédit	1961	5,4	2,2	3,2	4,4	7,6	1,8	0,6	1,2	8,8
	1962	...	2,7	- 2,7	6,9	4,2	2,9	1,1	1,8	6,0
	1963	0,4	0,1	0,3	4,1	4,4	2,8	1,2	1,6	6,0
	1964	...	0,3	- 0,3	1,3	1,0	3,3	1,3	2,0	3,0
	1965	2,5	0,1	2,4	4,7	7,1	3,7	1,5	2,2	9,3
	1966	1,1	0,4	0,7	4,0	4,7	4,9	1,9	3,0	7,7
4. Pouvoirs subordonnés, Intercommunale E3 et Crédit Communal .....	1961	0,8	1,6	- 0,8	4,7	3,9	...	...	...	3,9
	1962	2,8	2,3	0,5	5,9	6,4	...	...	...	6,4
	1963	2,9	2,5	0,4	2,6	3,0	...	...	...	3,0
	1964	1,5	0,8	0,7	4,4	5,1	...	...	...	5,1
	1965	6,4	1,6	4,8	4,1	8,9	0,1	...	0,1	9,0
	1966	9,1	3,1	6,0	5,8	11,8	0,3	0,2	0,1	11,9
5. Organismes paraétatiques d'exploitation .....	1961	4,3	2,9	1,4	...	1,4	0,5	0,2	0,3	1,7
	1962	4,0	3,3	0,7	0,3	1,0	0,5	0,4	0,1	1,1
	1963	2,7	1,0	1,7	—	1,7	0,2	0,4	- 0,2	1,5
	1964	1,4	1,9	- 0,5	—	- 0,5	0,9	0,5	0,4	- 0,1
	1965	2,0	2,7	- 0,7	—	- 0,7	1,4	0,5	0,9	0,2
	1966	4,5	3,3	1,2	—	1,2	1,8	0,7	1,1	2,3
<b>Total 1 à 5 : Total des émissions en francs belges du secteur public belge .....</b>	1961	27,5	15,6	11,9	9,1	21,0	4,2	2,6	1,6	22,6
	1962	36,2	22,3	13,9	13,1	27,0	13,5	4,0	9,5	36,5
	1963	27,6	18,5	9,1	6,7	15,8	7,1	5,5	1,6	17,4
	1964	38,4	26,3	12,1	5,7	17,8	13,2	7,3	5,9	23,7
	1965	46,2	22,5	23,7	8,8	32,5	13,3	6,8	6,5	39,0
	1966	46,4	28,3	18,1	9,8	27,9	13,3	6,1	7,2	35,1

<sup>1</sup> Les émissions par grosses tranches dont la période de souscription chevauche deux années, sont réparties entre les deux années selon les montants effectivement souscrits au cours de chacune d'elles.

Jusqu'en 1965, les émissions au robinet de bons de caisse à court terme (un an au plus) des organismes paraétatiques de crédit et du Crédit Communal de Belgique sont comprises dans les montants des émissions nettes au robinet, faute d'avoir pu être isolées. A partir de 1966, les chiffres de la colonne (4) ne comprennent plus que les émissions nettes à long et moyen terme (à plus d'un an); le montant des émissions nettes à un an au plus de l'année 1966 (« organismes paraétatiques » néant, « Pouvoirs subordonnés, Intercommunale E3 et Crédit Communal de Belgique » 0,6 milliard) ne figure donc plus dans le présent tableau.

Pour mémoire : Mouvement net de la dette à court terme en FB de l'Etat : en 1961 : 2,7; en 1962 : 2,3; en 1963 : 8,8; en 1964 : 2,5; en 1965 : 7,4; en 1966 : 4,5.

<sup>2</sup> Sont considérés comme titres accessibles à tout placeur, ceux qui sont émis par souscription publique, ceux qui sont cotés en Bourse ou dont l'admission à la Cote officielle est prévue, ceux faisant habituellement l'objet de négociations hors-bourse, ainsi que les obligations et bons de caisse émis au robinet par le Crédit Communal, la Société Nationale de Crédit à l'Industrie, l'Institut National de Crédit Agricole, l'Office Central de Crédit Hypothécaire, la Caisse Nationale de Crédit Professionnel.

<sup>3</sup> Les titres rachetés en bourse par la Caisse d'Amortissement de la Dette publique sont recensés à la colonne (2) « Amortissements », non au moment de ces rachats, mais au moment où il est procédé à leur annulation.

<sup>4</sup> Ayant fait l'objet d'une publication de notice légale.

<sup>5</sup> Par grosses tranches en principe, mais y compris les émissions continues des organismes paraétatiques de logement.

<sup>6</sup> En 1961, la dernière tranche de titres de l'E.A.M. a été libérée. Cette opération a entraîné le passage de 1,4 milliard de la rubrique des titres non accessibles à tout placeur à celle des titres accessibles à tout placeur.

<sup>7</sup> Les chiffres relatifs au Fonds de Dotation des Pensions de la Guerre comprennent en émissions brutes 2.844 millions de consolidation (intérêts et amortissements non remboursés à leur échéance) et 1.561 millions en remboursements ayant trait aux années 1961 à 1963.

XVI - 2. — PRINCIPALES EMISSIONS A LONG ET MOYEN TERME DU SECTEUR PUBLIC \*

Emprunts en francs belges

Date d'ouverture de la souscription		Emetteurs	Taux nominal d'intérêt	Cours d'émission p.c.	Durée	Montant émis 1 (millions de francs)	Rendement moyen à l'émission 2	
Mois	Jour							
1965	Janvier	18	Etat belge 1965-1970-1976	6,25 — 6,50 <sup>3</sup>	99,50	5 ans 6 m. ou 11 ans 6 m.	9.815	6,48
	Février	15	S.N.C.B. 1965-1971-1977	6,25 — 6,50 <sup>4</sup>	99,50	6 ou 12 ans	2.000	6,50
	Mars	8	S.N.C.I. 1965-1971-1978	6,25 — 6,50 <sup>5</sup>	99,75	6 ou 13 ans	2.500	6,45
	Avril	1	Ville de Liège 1965-1971-1978	6,25 — 6,50 <sup>5</sup>	99,00	6 ou 13 ans	700	6,54
	Avril	1	Ville de Gand 1965-1971-1978	6,25 — 6,50 <sup>5</sup>	99,00	6 ou 13 ans	700	6,54
	Mai	3	Etat belge 1965-1971-1978	6,25 — 6,50 <sup>5</sup>	99,75	6 ou 13 ans	10.000	6,40
	Juin	14	Intercom.-Autor. E3 1965-73-81	6,40 — 6,60	99,00	8 ou 16 ans	2.500	6,66
	Août	30	Ville d'Anvers 1965-1973-1981	6,40 — 6,60 <sup>6</sup>	99,00	8 ou 16 ans	1.500	6,60
	Octobre	1	Etat belge 1965-1971-1980	6,25 — 6,50 <sup>7</sup>	99,75	6 ou 15 ans	10.000	6,39
	Novembre	22	Fonds des Routes 1965-72-80	6,25 — 6,50 <sup>8</sup>	99,75	6 ans 6 m. ou 14 ans 6 m.	5.000	6,38
	Décembre	13	Crédit Communal, à lots	3,00	100,00	20 ans	1.500	6,40
						46.215		
1966	Février	9	Etat belge 1966-1971-1976 1 <sup>o</sup> s.	6,25 — 6,50 <sup>9</sup>	99,25	5 ou 10 ans	10.000	6,55
	Mars	10	Ville de Gand 1966-1973-1981	6,50 — 6,70 <sup>10</sup>	99,00	7 ou 15 ans	1.000	6,72
	Mars	10	Ville de Liège 1966-1973-1981	6,50 — 6,70 <sup>10</sup>	99,00	7 ou 15 ans	1.000	6,72
	Avril	4	Crédit Communal 1966-74-81	6,50 — 6,70 <sup>11</sup>	99,25	8 ou 15 ans	2.000	6,66
	Mai	9	Etat belge 1966-1971-1976, 2 <sup>o</sup> s.	6,25 — 6,50 <sup>9</sup>	99,00	5 ou 10 ans	9.200	6,59
	Juin	22	R.T.T. 1966-1972-1978	6,50 — 6,75 <sup>12</sup>	99,00	6 ou 12 ans	2.500	6,79
	Septembre	12	Etat belge 1966-1972-1978	6,75 — 7,00 <sup>13</sup>	100,00	6 ou 12 ans	12.110	6,85
	Octobre	10	Ville d'Anvers 1966-1976	7,00	99,00	10 ans	2.000	7,17
	Novembre	7	Intercom.-Autor. E3 1966-1978	7,00	99,00	12 ans	3.500	7,14
	Décembre	8	S.N.C.B. 1966-1972-1978	6,75 — 7,00 <sup>13</sup>	99,00	6 ou 12 ans	2.000	7,01
	Décembre	28	C.N.C.P. 1966-1973-1978	7,00	99,50	7 ou 12 ans	500	7,12 <sup>14</sup>
	Décembre	30	S.N.C.I. 1967-1977	6,75	97,65	10 ans	500	7,09 <sup>14</sup>
	Décembre	30	S.N.C.I. 1967-1987	7,00	96,65	20 ans	500	7,32 <sup>14</sup>
						46.810		
1967	Janvier	9	Ville de Bruxelles 1967-1977	7,00	99,00	10 ans	2.500	7,17
	Janvier	30	Etat belge 1967-1972-1978	6,75 — 7,00 <sup>15</sup>	100,00	5 a. 7 ½ m. ou 11 a. 7 ½ m.	5.800	6,92 <sup>14</sup>
	Janvier	30	Etat belge 1967-1982	7,00	99,50	15 ans	7.710	7,08
	Février	20	S.N.C.I. 1967-1977-1987	7,00	99,50	10 ou 20 ans	2.000	7,14 <sup>14</sup>
	Mars	22	R.T.T. 1967-1973-1979	6,75 — 7,00 <sup>13</sup>	99,50	6 ou 12 ans	4.000	6,97 <sup>14</sup>
	Avril	17	Fonds des Routes 1967-1982	7,00	99,50	15 ans	6.000	7,08
	Mai	10	S.N.C.B. 1967-1973-1982	6,75 — 7,00 <sup>16</sup>	99,50	6 ou 15 ans	3.500	6,92
	Juin	15	Etat belge 1967-1972-1978	6,75 — 7,00 <sup>17</sup>	100,00	5 ans 3 m. ou 11 ans 3 m.	8.990	6,91 <sup>14</sup>
	Juin	15	Etat belge 1967-1982	7,00	99,50	14 ans 7 ½ mois	5.300	7,08
	Août	28	Ville de Liège 1967-1972-1977	6,75 — 7,00 <sup>18</sup>	99,00	5 ou 10 ans	800	7,10 <sup>14</sup>
	Septembre	18	C.N.C.P. 1967-1973-1979	6,75 — 7,00 <sup>13</sup>	99,50	6 ou 12 ans	500	6,97 <sup>14</sup>
	Octobre	2	Etat belge 1967-1974-1982	6,75 — 7,00 <sup>19</sup>	100,00	6 ans 4 m. ou 14 ans 4 m.	10.000	6,82

1 Les totaux annuels peuvent différer des chiffres repris à la colonne 1 du tableau précédent (émissions brutes par grosses tranches) parce qu'ils comprennent les émissions pour leur montant nominal, même si une partie seulement de l'emprunt a été effectivement couverte et parce qu'ils ne comprennent pas les obligations émises par la C.A.D.G. et la Fondation nationale pour le financement de la recherche scientifique.

2 Ce rendement est calculé sur la base des taux d'intérêt nominaux de l'emprunt.

3 Intérêts : 6,25 % pendant 5 ans 6 mois, ensuite 6,50 % pendant 6 ans.

4 Intérêts : 6,25 % pendant les 6 premières années, 6,50 % pendant les 6 dernières années.

5 Intérêts : 6,25 % pendant les 6 premières années, 6,50 % pendant les 7 dernières années.

6 Intérêts : 6,40 % pendant les 8 premières années, 6,60 % pendant les 8 dernières années.

7 Intérêts : 6,25 % pendant les 6 premières années, 6,50 % pendant les 9 dernières années.

8 Intérêts : 6,25 % pendant 6 ans 6 mois, ensuite 6,50 % pendant 8 ans.

9 Intérêts : 6,25 % pendant les 5 premières années, 6,50 % pendant les 5 dernières années.

10 Intérêts : 6,50 % pendant les 7 premières années, 6,70 % pendant les 8 dernières années.

11 Intérêts : 6,50 % pendant les 8 premières années, 6,70 % pendant les 7 dernières années.

12 Intérêts : 6,50 % pendant les 6 premières années, 6,75 % pendant les 6 dernières années.

13 Intérêts : 6,75 % pendant les 6 premières années, 7 % pendant les 6 dernières années.

14 Taux de rendement pour le porteur qui garde son obligation jusqu'à la fin de l'emprunt.

15 Intérêts : 6,75 % pendant 5 ans 7 ½ mois, ensuite 7 % pendant 6 ans.

16 Intérêts : 6,75 % pendant les 6 premières années, 7 % pendant les 9 dernières années.

17 Intérêts : 6,75 % pendant 5 ans 3 mois, ensuite 7 % pendant 6 ans.

18 Intérêts : 6,75 % pendant les 5 premières années, 7 % pendant les 5 dernières années.

19 Intérêts : 6,75 % pendant 6 ans 4 mois, ensuite 7 % pendant 8 ans.

Emprunts en monnaies étrangères

Date de l'arrêté 1		Emetteurs	Taux nominal d'intérêt	Cours d'émission p.c.	Durée	Montants émis (millions d'unités de monnaies étrangères)	Rendement moyen à l'émission	
Mois	Jour							
1965	Janvier	29	Sabena	5-5,125	100,0	7 ans 6 mois	U.S. \$ 8	5,17
	Mai	20	R.T.T.	5,25-5,50	100,0	5 ans	U.S. \$ 20	6,00
				6,00				
1966	Janvier	6	Sabena	5,75	100,0	8 ans	U.S. \$ 7,2	5,83
	Janvier	31	Sabena	5,375-5,50	100,0	5 ans	U.S. \$ 7,7	5,50

1 La date exacte d'émission des emprunts en monnaies étrangères n'est en général pas connue. Le plus souvent cependant, un emprunt est émis, ou commence à être émis, peu après que l'arrêté y relatif a été pris. La date de cet arrêté est reprise dans le présent tableau comme indiquant, de façon aussi approchée que possible l'époque de l'émission. Lorsqu'il y a plusieurs arrêtés, par exemple un arrêté royal suivi d'un arrêté ministériel, c'est le dernier en date qui est cité.

\* Emprunts de l'Etat, des provinces et des communes, des organismes d'utilité publique, tels que la S.N.C.B., la S.N.C.V., la Société Nationale des Distributions d'Eau, le Crédit Communal, etc. (à l'exception des émissions continues), qui ont fait l'objet d'un arrêté au *Moniteur belge*.

### XVI - 3. — DETTES DE L'ETAT

(milliards de francs)

Source : Ministère des Finances.

Fin de période	Dettes directes								Total de la dette directe 2	Dette indirecte	Dette totale (à l'excl. de la dette reprise du Congo) 2	Dette reprise du Congo 3	Dette totale (y compris la dette reprise du Congo) 2
	intérieure				extérieure								
	Consolidées y compris E.A.M. 1	à moyen terme	à court terme	Avoirs libres des particuliers en C.C.P.	totale	consolidée 2	à moyen et court terme	totale 2					
1953	130,6	29,7	67,1	21,2	248,6	13,7	7,1	20,8	269,4	12,9	282,3		
1954	155,2	24,8	62,6	22,4	265,0	14,8	6,6	21,4	286,4	11,8	298,2		
1955	157,2	24,9	67,2	22,8	272,1	16,5	6,9	23,4	295,5	16,1	311,6		
1956	167,2	23,4	62,1	23,9	276,6	16,5	7,9	24,4	301,0	16,8	317,8		
1957	170,1	24,6	60,9	23,7	279,3	17,5	8,8	26,3	305,6	18,0	323,6		
1958	175,5	26,1	70,5	25,4	297,5	17,0	12,5	29,5	327,0	18,6	345,6		
1959	190,8	23,0	75,8	29,1	318,7	17,7	16,5	34,2	352,9	20,7	373,6		
1960	211,6	18,1	68,6	32,3	330,6	17,4	27,0	44,4	375,0	21,1	396,1		
1961	217,4	17,4	70,8	32,8	338,4	18,8	28,3	47,1	385,5	25,5	411,0		
1962	251,6	20,9	50,0	36,1	358,6	19,5	17,6	37,1	395,7	27,5	423,2		
1963	261,6	13,7	55,1	39,8	370,2	18,4	28,1	46,5	416,7	29,3	446,0		
1964	276,9	6,3	51,2	46,2	380,6	17,2	31,0	48,2	428,8	33,3	462,1		
1965 Juillet	288,2	5,1	61,4	41,5	396,2	16,3	29,3	45,6	441,8	30,8	472,6	4,9	477,5
Août	287,8	6,0	64,8	39,1	397,7	16,2	29,3	45,5	443,2	30,8	474,0	4,9	478,9
Septembre	287,3	6,3	66,9	39,4	399,9	16,0	29,3	45,3	445,2	30,7	475,9	4,8	480,7
Octobre	296,3	6,5	60,1	41,3	404,2	15,9	29,3	45,2	449,4	29,1	478,5	4,8	483,3
Novembre	294,5	6,5	63,1	42,0	406,1	15,8	29,5	45,3	451,4	30,4	481,8	4,4	486,2
Décembre	293,6	6,8	58,6	46,3	405,3	15,6	29,8	45,4	450,7	33,9	484,6	4,4	489,0
1966 Janvier	289,9	6,8	63,3	43,9	403,9	15,6	29,5	45,1	449,0	33,4	482,4	4,4	486,8
Février	298,3	6,8	63,0	41,3	409,4	15,5	29,4	44,9	454,3	33,3	487,6	4,3	491,9
Mars	297,7	6,8	62,8	41,9	409,2	15,3	30,6	45,9	455,1	33,0	488,1	4,2	492,3
Avril	296,8	7,0	64,3	43,7	411,8	15,2	31,4	46,6	458,4	32,9	491,3	4,2	495,5
Mai	305,5	7,0	60,1	43,8	416,4	15,2	30,9	46,1	462,5	32,8	495,3	4,2	499,5
Juin	302,6	7,0	63,3	43,8	416,7	15,0	31,2	46,2	462,9	32,7	495,6	4,2	499,8
Juillet	301,4	7,0	61,9	43,7	414,0	14,8	31,2	46,0	460,0	32,6	492,6	4,1	496,7
Août	300,6	7,4	68,1	41,1	417,2	14,6	31,8	46,4	463,6	32,5	496,1	4,0	500,1
Septembre	311,9	7,7	59,0	40,7	419,3	14,6	32,4	47,0	466,3	32,4	498,7	4,0	502,7
Octobre	308,3	7,7	62,7	43,6	422,3	14,5	35,3	49,8	472,1	32,2	504,3	4,0	508,3
Novembre	306,4	7,7	67,7	41,9	423,7	14,4	35,5	49,9	473,6	32,2	505,8	3,9	509,7
Décembre	305,6	7,8	59,9	49,4	422,7	14,3	35,5	49,8	472,5	31,0	503,5	3,9	507,4
1967 Janvier	304,0	7,8	68,1	44,6	424,5	14,3	35,4	49,7	474,2	30,9	505,1	3,9	509,0
Février	311,2	7,8	70,4	42,5	431,9	14,2	34,1	48,3	480,2	30,8	511,0	3,8	514,8
Mars	310,2	7,8	73,3	42,7	434,0	14,0	33,9	47,9	481,9	30,8	512,7	3,7	516,4
Avril	308,6	8,0	74,3	44,9	435,8	13,8	33,9	47,7	483,5	32,3	515,8	3,7	519,5
Mai	305,7	8,2	75,0	43,0	431,9	13,8	35,8	49,6	481,5	36,6	518,1	3,7	521,8
Juin	308,3	8,2	69,3	43,0	428,8	13,6	40,9	54,5	483,3	36,0	519,3	3,7	523,0
Juillet	311,8	8,2	58,6	44,8	423,4	13,5	42,0	55,5	478,9	35,3	514,2	3,7	517,9
Août	311,0	8,4	65,0	42,4	426,8	13,3	42,2	55,5	482,3	35,2	517,5	3,6	521,1

1 E.A.M. : Emprunt de l'Assainissement Monétaire.

2 Non compris la dette intergouvernementale résultant de la guerre 1914-1918.

3 Voir : *Moniteur belge* - 27-5-1965 - Convention du 6 février 1965.

XVI - 4. — RECENSEMENT DES DETTES EN FRANCS BELGES A LONG ET MOYEN TERME DU SECTEUR PUBLIC

a) Par débiteurs

(valeurs nominales à fin d'année, en milliards de francs)

Débiteurs	Accessibles à tout placeur 1					Non accessibles à tout placeur					Total				
	1961	1962	1963	1964	1965 p	1961	1962	1963	1964	1965 p	1961	1962	1963	1964	1965 p
Etat 2	216,2	231,8	238,8	250,8	268,0	42,5	66,6 <sup>3</sup>	64,4 <sup>3</sup>	64,2 <sup>3</sup>	64,8 <sup>3</sup>	258,7	298,4 <sup>3</sup>	303,2 <sup>3</sup>	315,0 <sup>3</sup>	332,8 <sup>3</sup>
Organismes publics de crédit non monétaires	96,1	106,1	113,2	120,0	132,3	20,2	21,9	23,1	25,0	26,9	116,3	128,0	136,3	145,0	159,2
Paraétatiques d'exploitation	25,4	26,5	28,3	28,3	27,6	6,0	6,5	6,2	6,5	7,9	31,4	33,0	34,5	34,8	35,5
Sécurité sociale	—	—	—	—	—	7,1	9,8	11,7	13,2	15,0	7,1	9,8	11,7	13,2	15,0
Secteur public non compris ailleurs	26,3	26,8	27,2	26,5	30,3	10,1	10,6	11,1	13,1	14,1	36,4	37,4	38,3	39,6	44,4
Total ...	364,0	391,2	407,5	425,6	458,2	85,9	115,4	116,5	122,0	128,7	449,9	506,6	524,0	547,6	586,9
Pour mémoire : Titres congolais et Titres du Fonds Belgo-Congolais d'Amortissement et de Gestion 4	10,1	10,1	10,1	10,1	11,4	0,8	0,8	0,8	0,8	—	10,9	10,9	10,9	10,9	11,4

b) Par détenteurs

(valeurs nominales à fin d'année, en milliards de francs)

Détenteurs	Accessibles à tout placeur 1					Non accessibles à tout placeur					Total				
	1961	1962	1963	1964	1965 p	1961	1962	1963	1964	1965 p	1961	1962	1963	1964	1965 p
<b>A. Secteurs non financiers :</b>															
Entreprises et particuliers, Etranger	201,9	211,1	213,2	228,9	245,1	4,5	6,8	6,5	6,1	7,1	206,4	217,9	219,7	235,0	252,2
Paraétatiques d'exploitation	2,7	3,2	3,5	3,4	3,5	0,5	0,4	0,5	0,2	0,2	3,2	3,6	4,0	3,6	3,7
Secteur public non compris ailleurs 5	1,6	1,7	1,9	1,9	2,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	1,7	1,8	2,0	2,0	2,2
Sécurité sociale	2,3	1,7	1,5	2,6	5,0	1,0	0,8	1,2	1,5	1,3	3,3	2,5	2,7	4,1	6,3
<b>B. Intermédiaires financiers :</b>															
Organismes monétaires 6	40,5	49,3	51,7	52,3	61,5	37,6	59,5 <sup>3</sup>	58,6 <sup>3</sup>	59,3 <sup>3</sup>	60,8 <sup>3</sup>	78,1	108,8 <sup>3</sup>	110,3 <sup>3</sup>	111,6 <sup>3</sup>	122,3 <sup>3</sup>
Fonds des Rentes	6,0	6,9	7,5	5,9	5,4	—	—	—	—	—	6,0	6,9	7,5	5,9	5,4
Caisses d'épargne, sociétés hypothécaires et de capitalisation	41,7	45,1	49,1	47,1	50,0	14,2	14,8	16,6	19,8	20,9	55,9	59,9	65,7	66,9	70,9
Organismes d'assurance-vie et accidents de travail, fonds de pension	59,1	62,4	69,1	73,6	75,6	28,0	30,7	31,7	34,4	37,6	87,1	93,1	100,8	108,0	113,2
Organismes publics de crédit non monétaires ...	8,2	9,8	10,0	9,9	10,0	...	2,3	1,3	0,6	0,7	8,2	12,1	11,3	10,5	10,7
Total ...	364,0	391,2	407,5	425,6	458,2	85,9	115,4	116,5	122,0	128,7	449,9	506,6	524,0	547,6	586,9

1 Sont considérés comme titres accessibles à tout placeur, ceux qui sont émis par souscription publique, ceux qui sont cotés en Bourse ou dont l'admission à la Cote officielle est prévue, ceux faisant habituellement l'objet de négociations hors bourse ainsi que les obligations et bons de caisse émis au robinet par le Crédit Communal de Belgique, la Société Nationale de Crédit à l'Industrie, l'Institut National de Crédit Agricole, l'Office Central de Crédit Hypothécaire, la Caisse Nationale de Crédit Professionnel.

2 Dette publique belge, directe et indirecte, intérieure consolidée et à moyen terme.

3 Y compris l'emprunt spécial de conversion de 1962 soit 19,8 milliards en 1962, 18,8 milliards en 1963, 1964 et 1965.

4 Années 1961 à 1964 : emprunts qui ont été ultérieurement déclarés admissibles à l'emprunt du Fonds Belgo-Congolais d'Amortissement et de Gestion, y compris l'emprunt « Fifteen Year 5 ¼ % External Loan of 1958 » ; année 1965 : titres admis ou admissibles à l'emprunt du Fonds Belgo-Congolais d'Amortissement et de Gestion, y compris les bonifications effectivement accordées au 31-12-1965.

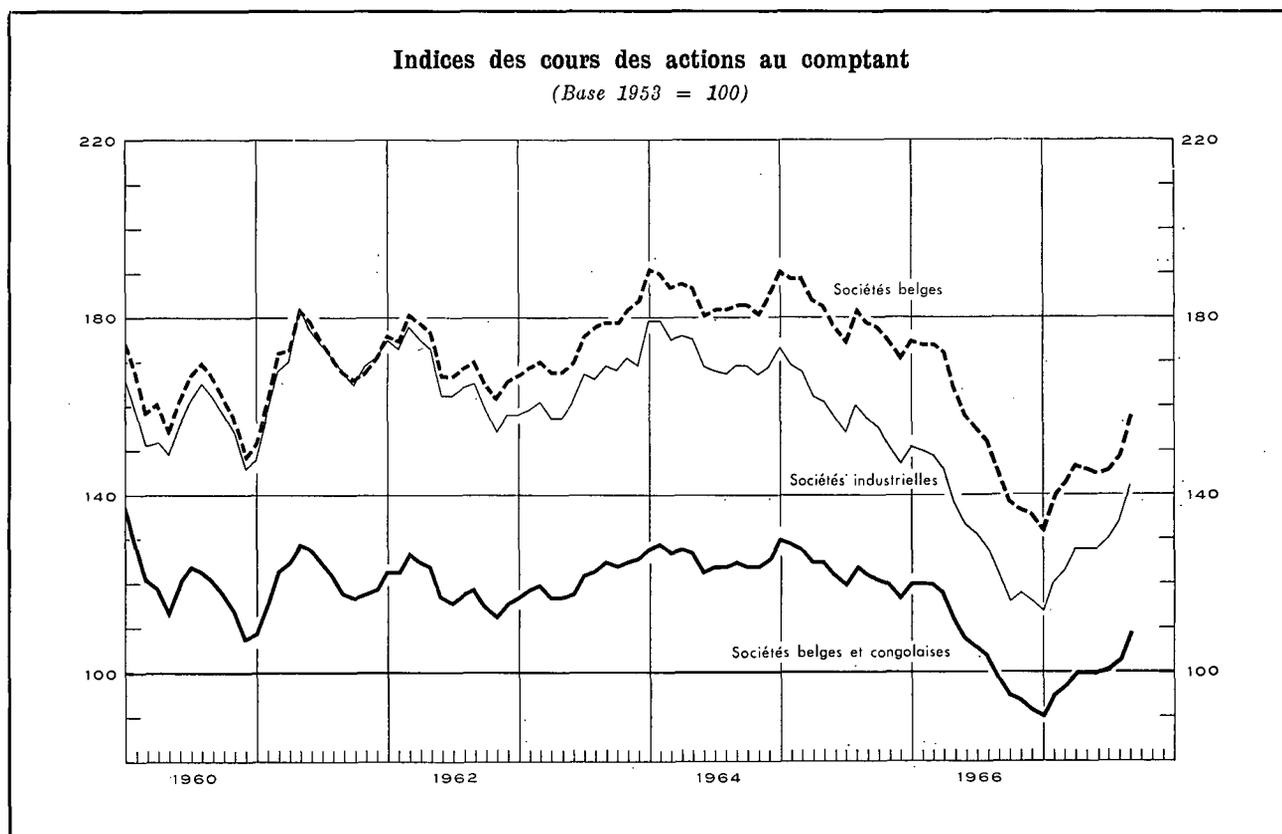
5 A l'exclusion des fonds autonomes et organismes paraétatiques qui ont le caractère d'organismes monétaires ou d'organismes d'épargne, de sécurité sociale, d'assurances ou de capitalisation.

6 A l'exclusion des avoirs des caisses de pension gérées par ces organismes.

Références bibliographiques : Bulletin de Statistique de l'I.N.S. — Annuaire Statistique de la Belgique. — Bulletin de Documentation du Ministère des Finances. — Bulletin d'Information et de Documentation : XXXVI<sup>e</sup> année, vol. I, n° 3, mars 1961 : « L'inventaire et le classement des fonds publics belges ». — XXXV<sup>e</sup> année, vol. II, n° 2, août 1960 : « Estimations pour les années 1960 à 1975, des amortissements de la dette publique consolidée et à moyen terme émises jusqu'au 30 juin 1960 ». XXXVIII<sup>e</sup> année, vol. I, n° 4, avril 1963 : « L'inventaire et le classement des fonds publics ». — Statistiques Economiques belges 1950-1960.

## XVII. — VALEURS MOBILIERES DU SECTEUR PRIVE

### 1. — EVOLUTION DE L'ACTIVITE, DU NIVEAU DES COURS ET DU TAUX DE RENDEMENT DES VALEURS BOURSIERES



Périodes	Capitaux traités moyennes par séances (millions de francs) 1 5	Indice global du cours des actions					Taux de rendement 3 5	
		Au comptant				A terme	Valeurs belges	
		Valeurs belges et congolaises	Valeurs belges		Ensemble		Sociétés industrielles	
			Ensemble	Sociétés industrielles		Ensemble		Sociétés industrielles
(Base 1953 = 100) 2 4						en %		
1957 Moyenne mensuelle ...	106	155	158	156	133	4,4	4,9	
1958 Moyenne mensuelle ...	70	135	145	137	117	4,6	5,3	
1959 Moyenne mensuelle ...	105	137	166	156	129	3,4	3,4	
1960 Moyenne mensuelle ...	93	121	162	156	116	3,4	3,2	
1961 Moyenne mensuelle ...	103	120	169	168	115	3,5	3,4	
1962 Moyenne mensuelle ...	82	119	171	166	113	3,5	3,4	
1963 Moyenne mensuelle ...	88	121	174	164	116	3,4	3,3	
1964 Moyenne mensuelle ...	91	126	185	172	115	3,2	3,0	
1965 Moyenne mensuelle ...	83	123	181	159	114	3,4	3,5	
1966 Moyenne mensuelle ...	71	107	156	132	102	4,1	4,2	

	1966	1967	1966	1967	1966	1967	1966	1967	1966	1967	1966	1967	1966	1967
Janvier .....	98	53	120	91	175	133	151	114	113	89	3,6	4,7	3,7	4,8
Février .....	90	68	120	95	174	140	150	120	115	93	3,6	4,4	3,8	4,5
Mars .....	78	66	120	97	174	143	149	123	115	95	3,7	4,4	4,0	4,3
Avril .....	89	79	118	100	172	147	146	128	112	98	3,6	4,3	3,8	4,1
Mai .....	88	84	112	100	164	146	138	128	108	100	3,9	4,4	4,0	4,1
Juin .....	76	79	108	100	158	145	133	128	104	102	4,0	4,3	4,1	4,0
Juillet .....	57	65	106	101	155	146	131	130	103	104	4,1	4,3	4,2	4,0
Août .....	53	75	104	103	152	149	128	134	99	108	4,4	4,1	4,5	3,8
Septembre .....	58		99	109	145	158	122	142	94	113	4,6	3,9	4,7	3,6
Octobre .....	55		95		139		116		90		4,5		4,6	
Novembre .....	53		94		137		118		90		4,6		4,6	
Décembre .....	50		92		136		116		89		4,7		4,8	

1 Source : Commission de la Bourse de Bruxelles : ces chiffres portent sur les transactions en obligations de sociétés et en actions (terme et comptant).

2 Source : Institut National de Statistique : Pour les chiffres annuels : moyenne des indices aux 10 et 25 de chaque mois; pour les chiffres mensuels : indices au 10 de chaque mois uniquement.

3 Source : Kredietbank : Rapport du dernier dividende net annoncé ou payé au cours à la fin du mois.

4 Bourses de Bruxelles et d'Anvers.

5 Bourse de Bruxelles.

**XVII - 2. — RENDEMENT DES SOCIÉTÉS PAR ACTIONS <sup>1</sup>**

Chiffres annuels

Source : Institut National de Statistique (données modifiées par la B.N.B.).

Périodes 2	Nombre de sociétés recensées	Capital versé	Réserves	Résultats nets de l'année comptable		Dividendes bruts mis en paiement	Tantièmes payés	Emprunts obligataires	
				Bénéfices	Pertes			Dette obligataire en vie au 31/12	Montant brut des coupons payés 3
				(millions de francs)					
(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)	(9)	

**A. — Sociétés ayant leur principale exploitation en Belgique**

**Banques <sup>4</sup>**

1957	48	3.406	3.261	817	—	330	43	4.710	163
1958	48	3.628	3.414	829	0,3	355	46	6.410	212
1959	51	4.029	3.514	835	37,6	377	45	6.626	307
1960	52	4.572	3.624	814	0,1	423	48	7.264	305
1961	53	4.742	3.967	1.043	5,5	492	57	8.293	363
1962	54	5.353	4.390	1.318	0,4	549	70	10.700	447
1963	51	6.349	4.402	1.552	0,1	676	60	11.096	514
1964	53	6.750	5.234	1.532	0,3	788	63	11.066	505
1965	55	9.077	4.813	1.789	1,1	902	73	11.055	521

**Sociétés financières et immobilières <sup>5</sup>**

1957	1.430	14.690	11.430	2.660	169	1.878	129	5.800	233
1958	1.413	22.664	10.330	2.726	59	1.907	124	8.173	298
1959	1.464	24.053	12.126	2.598	93	1.903	114	9.151	414
1960	1.456	26.589	12.968	2.913	189	2.006	132	10.170	467
1961	1.483	28.302	16.075	3.611	190	2.138	140	11.200	531
1962	1.543	33.477	18.567	4.815	539	3.180	164	12.883	602
1963	1.557	34.172	19.038	3.580	230	2.282	135	13.309	665
1964	1.712	35.908	20.419	3.781	245	2.359	141	15.752	735
1965	1.778	37.587	21.571	3.901	342	2.414	142	17.384	1.015

**Industrie des fabrications métalliques**

1957	1.250	12.204	8.954	2.480	448	1.255	113	1.778	100
1958	1.245	13.211	9.489	2.402	409	1.110	106	1.733	99
1959	1.275	14.681	10.334	2.370	499	1.267	100	2.030	101
1960	1.271	15.432	10.785	2.619	499	1.533	107	1.917	120
1961	1.281	15.989	11.024	3.066	470	1.670	121	1.937	114
1962	1.300	16.480	12.038	3.400	443	1.795	133	1.918	117
1963	1.310	17.850	13.235	3.406	367	2.063	144	1.881	118
1964	1.264	18.630	13.597	3.691	627	1.129	144	1.826	109
1965	1.379	20.030	15.778	4.547	913	1.612	150	1.847	111

**Métallurgie du fer**

1957	100	10.862	10.774	2.734	17	1.445	94	2.269	116
1958	100	12.364	12.409	1.621	37	1.057	72	3.133	119
1959	103	12.952	12.560	858	139	623	39	4.729	172
1960	100	13.918	12.628	1.928	25	992	58	4.886	282
1961	97	15.826	13.880	2.242	44	1.277	75	4.763	294
1962	100	15.985	15.576	2.023	523	940	54	5.427	286
1963	95	16.168	15.004	1.335	78	546	36	5.764	321
1964	100	17.909	16.112	1.058	705	345	26	6.328	348
1965	100	19.373	17.690	1.027	411	668	47	6.931	398

**Industrie textile**

1957	1.094	10.894	9.160	1.156	242	348	67	529	27
1958	1.041	11.560	9.300	894	268	321	59	500	27
1959	1.047	11.954	10.077	721	614	272	45	482	27
1960	1.009	12.138	9.853	1.098	255	452	64	453	26
1961	982	12.358	10.249	1.260	265	492	76	386	25
1962	988	11.265	9.864	1.121	339	405	83	340	24
1963	975	11.117	10.123	1.114	447	319	67	367	21
1964	912	11.231	10.351	1.256	370	376	70	327	20
1965	981	12.012	11.136	1.097	408	305	74	340	21

Notes : voir fin du tableau XVII - 2.

**XVII - 2. — RENDEMENT DES SOCIÉTÉS PAR ACTIONS <sup>1</sup> (suite)**

Chiffres annuels

Source : Institut National de Statistique (données modifiées par la B.N.B.).

Périodes <sup>2</sup>	Nombre de sociétés recensées	Capital versé	Réserves	Résultats nets de l'année comptable		Dividendes bruts mis en paiement	Tantièmes payés	Emprunts obligataires	
				Bénéfices	Pertes			Dettes obligataires en vie au 31/12	Montant brut des coupons payés <sup>3</sup>
				(millions de francs)					
(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)	(9)	

**Industrie alimentaire**

1957	730	7.907	4.577	1.014	91	516	59	906	48
1958	701	8.881	4.833	1.077	200	466	57	925	58
1959	725	9.479	5.058	1.211	155	638	54	992	58
1960	725	9.591	5.505	1.381	179	720	63	892	62
1961	713	9.926	5.983	1.335	165	695	70	805	55
1962	722	9.969	6.374	1.470	110	667	67	760	52
1963	725	10.340	7.186	1.556	161	622	59	872	49
1964	685	10.983	7.540	1.356	162	617	55	938	59
1965	723	11.589	8.697	1.618	150	632	59	940	64

**Industrie chimique**

1957	552	11.285	6.087	1.729	200	810	57	1.305	55
1958	538	11.690	5.405	1.354	124	543	61	1.384	71
1959	545	12.650	6.121	1.212	179	577	65	1.313	82
1960	534	13.309	6.442	1.639	245	711	76	1.290	76
1961	540	14.239	6.883	1.749	360	927	88	1.110	75
1962	544	15.930	7.064	1.888	209	1.065	87	964	66
1963	558	16.331	8.440	2.038	265	1.132	84	881	55
1964	542	17.022	8.522	2.374	358	1.222	76	789	51
1965	601	18.733	9.302	2.889	402	1.228	86	669	52

**Electricité**

1957	47	16.784	2.454	1.581	...	1.365	79	5.543	248
1958	44	17.016	2.722	1.637	1	1.458	83	5.871	330
1959	41	17.422	3.609	1.748	...	1.511	86	5.525	345
1960	40	17.132	3.628	1.808	...	1.539	85	5.441	330
1961	36	18.581	4.260	1.800	3	1.608	86	5.703	326
1962	36	20.056	3.320	2.053	...	1.690	82	7.188	340
1963	32	20.412	3.630	2.163	...	1.657	85	8.602	443
1964	29	23.281	3.849	2.200	...	1.813	87	8.896	545
1965	28	23.710	4.169	2.304	1	1.972	91	12.295	550

**Industrie du charbon**

1957	54	8.616	4.335	1.356	186	1.007	97	985	54
1958	53	8.739	4.339	1.192	96	876	85	940	55
1959	55	8.840	4.663	260	702	93	11	860	51
1960	49	8.530	4.367	107	1.023	63	7	477	50
1961	44	8.109	3.018	124	1.450	93	10	471	30
1962	41	7.679	2.065	146	710	106	13	398	27
1963	39	7.661	1.574	209	244	184	21	253	23
1964	36	7.043	1.020	423	356	268	29	339	13
1965	35	7.979	1.580	185	656	145	16	308	21

**Total des sociétés ayant leur principale exploitation en Belgique <sup>6 7</sup>**

1958	13.408	146.913	90.013	20.202	1.936	10.981	1.153	33.241	1.535
1959	13.891	156.056	98.462	18.207	3.512	10.292	1.015	36.138	1.802
1960	13.816	162.844	102.221	21.788	3.243	11.778	1.128	37.521	1.989
1961	13.926	171.069	108.305	24.169	3.936	12.954	1.258	39.625	2.096
1962	14.142	185.420	114.895	26.823	3.906	14.090	1.343	45.434	2.259
1963	14.234	193.465	121.935	25.205	3.202	13.006	1.256	49.441	2.510
1964	14.498	205.933	126.884	26.664	4.241	12.437	1.278	51.951	2.740
1965	14.706	220.447	136.028	29.522	4.703	13.510	1.362	58.878	3.197
1966	14.942	230.753	145.648	30.459	5.070	13.459	n.d.	n.d.	3.298

Notes voir fin du tableau XVII - 2., page suivante.

## XVII - 2. — RENDEMENT DES SOCIÉTÉS PAR ACTIONS <sup>1</sup> (suite)

Chiffres annuels

Source : Institut National de Statistique (données modifiées par la B.N.B.).

Périodes 2	Nombre de sociétés recensées	Capital versé	Réserves	Résultats nets de l'année comptable		Dividendes bruts mis en paiement	Tantièmes payés	Emprunts obligataires	
				Bénéfices	Pertes			Dette obligataire en vie au 31/12	Montant brut des coupons payés <sup>3</sup>
				(millions de francs)					
(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)	(9)	

### B. — Total des sociétés ayant leur principale exploitation à l'étranger

(y compris les sociétés ayant leur principale exploitation au Congo)

1958	563	45.670	20.620	9.733	320	6.492	415	3.177	125
1959	560	49.530	22.740	8.296	452	6.318	380	3.351	151
1960	442	48.024	21.895	9.900	348	7.284	346	1.628	78
1961	336	40.721	18.636	7.192	958	4.397	212	1.096	56
1962	302	38.822	19.383	5.865	644	3.048	172	834	35
1963	313	40.710	27.336	2.863	664	1.196	98	523	30
1964	316	41.009	28.955	2.975	850	1.358	105	711	35
1965	302	41.282	30.474	3.537	600	1.632	117	1.097	32
1966	300	41.444	32.681	3.483	921	2.112	n.d.	n.d.	65

### C. — Total général des sociétés par actions <sup>6</sup>

1958	13.971	192.583	110.633	29.935	2.256	17.473	1.568	36.418	1.660
1959	14.451	205.586	121.202	26.503	3.964	16.610	1.395	39.489	1.953
1960	14.258	210.868	124.116	31.688	3.591	19.062	1.474	39.123	2.067
1961	14.262	211.790	126.941	31.361	4.894	17.351	1.470	40.721	2.152
1962	14.444	224.242	134.278	32.688	4.550	17.138	1.515	46.268	2.294
1963	14.547	234.175	149.271	28.068	3.866	14.202	1.354	49.964	2.540
1964	14.814	246.942	155.840	29.639	5.091	13.795	1.383	52.662	2.775
1965	15.008	261.729	166.502	33.059	5.303	15.142	1.479	59.975	3.229
1966	15.242	272.199	178.331	33.943	5.990	15.571	n.d.	n.d.	3.363

<sup>1</sup> Sociétés belges : sociétés anonymes et en commandite par actions de droit belge. Sociétés congolaises : sociétés par actions à responsabilité limitée de droit congolais. A partir de 1961 sont reprises graduellement dans la statistique les sociétés de droit congolais qui sont converties en sociétés de droit belge exploitant au Congo; les sociétés de droit congolais ne sont plus comprises dans la statistique.

<sup>2</sup> Il s'agit de l'année de paiement du dividende pour les colonnes (1) à (7).

<sup>3</sup> Il s'agit du montant des intérêts échus pendant l'année sous rubrique; ce montant est en relation avec la dette obligataire en vie au 31/12 de l'année précédente.

<sup>4</sup> Non compris la B.N.B.

<sup>5</sup> Non compris la S.N.C.I.

<sup>6</sup> Non compris la B.N.B., la S.N.C.I. et la Sabena.

## XVII - 3. — RENDEMENT DES SOCIÉTÉS PAR ACTIONS <sup>1 5</sup>

Chiffres mensuels cumulés

Source : Institut National de Statistique (données modifiées par la B.N.B.).

Périodes 2	Nombre de sociétés recensées	Capital versé	Réserves	Résultats nets		Dividendes bruts mis en paiement	Coupons d'obligations bruts <sup>3</sup>
				Bénéfices	Pertes		
				(milliards de francs)			
(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	

### A. — Sociétés ayant leur principale exploitation en Belgique <sup>4</sup>

1965 Janvier	132	2,9	1,2	0,3	...	0,2	0,2
2 premiers mois	291	3,8	2,6	1,0	0,1	0,5	0,4
3 premiers mois	1.543	22,4	13,0	3,7	0,3	1,8	0,6
4 premiers mois	3.909	54,7	29,5	7,7	1,0	3,7	0,9
5 premiers mois	7.270	130,4	74,4	16,7	2,6	8,2	1,2
6 premiers mois	9.208	156,4	91,7	20,8	3,0	10,0	1,5
7 premiers mois	9.806	161,9	97,8	21,6	3,1	10,4	1,7
8 premiers mois	10.042	163,1	98,9	21,8	3,1	10,4	1,9
9 premiers mois	10.382	165,7	100,7	22,3	3,3	10,5	2,0
10 premiers mois	10.857	175,6	109,0	23,1	3,7	10,8	2,3
11 premiers mois	11.214	184,2	114,6	24,4	4,0	11,5	2,6
12 mois	11.608	197,3	123,0	25,8	4,1	12,4	2,9
12 mois (avec supplément) <sup>6</sup>	14.710	221,1	136,2	29,5	4,7	13,6	2,9
1966 Janvier	122	2,3	1,4	0,3	0,1	0,1	0,3
2 premiers mois	280	3,3	3,2	1,1	0,1	0,2	0,5
3 premiers mois	1.683	24,9	16,1	4,6	0,4	1,8	0,7
4 premiers mois	4.134	58,5	40,6	8,8	1,4	3,6	1,0
5 premiers mois	7.705	137,8	81,9	17,4	3,1	7,8	1,3
6 premiers mois	9.729	164,1	101,1	22,2	3,8	9,7	1,5
7 premiers mois	10.297	170,7	107,4	23,1	4,0	10,2	1,9
8 premiers mois	10.498	171,9	108,2	23,3	4,0	10,2	2,0
9 premiers mois	10.851	173,9	109,8	23,7	4,1	10,3	2,3
10 premiers mois	11.347	185,8	120,3	24,5	4,3	10,6	2,5
11 premiers mois	11.712	197,1	126,6	25,9	4,4	11,4	2,9
12 mois	12.076	215,2	136,0	28,0	4,5	12,8	3,3
12 mois (avec supplément) <sup>6</sup>	14.942	230,8	145,6	30,5	5,1	13,5	3,3

Notes : voir page suivante.

**XVII - 3. — RENDEMENT DES SOCIÉTÉS PAR ACTIONS <sup>1 5</sup> (suite)**

Chiffres mensuels cumulés

Source : Institut National de Statistique (données modifiées par la B.N.B.).

Périodes <sup>2</sup>	Nombre de sociétés recensées	Capital versé	Réserves	Résultats nets		Dividendes bruts mis en paiement	Coupons d'obligations bruts <sup>3</sup>
				Bénéfices	Pertes		
				(milliards de francs)			
(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	

**B. — Sociétés ayant leur principale exploitation à l'étranger**

(y compris les sociétés ayant leur principale exploitation au Congo)

1965 Janvier	1	...	0,2	...	...	...	...
2 premiers mois	5	0,8	0,6	...	...	...	...
3 premiers mois	21	1,4	0,8	...	...	...	...
4 premiers mois	40	2,0	0,9	0,1	...	...	...
5 premiers mois	98	13,8	10,9	1,7	...	1,0	...
6 premiers mois	200	32,2	23,2	2,8	0,3	1,2	...
7 premiers mois	222	33,5	24,7	3,0	0,4	1,3	...
8 premiers mois	225	33,7	24,9	3,0	0,4	1,3	...
9 premiers mois	230	33,7	24,9	3,0	0,4	1,3	...
10 premiers mois	247	35,5	27,7	3,2	0,4	1,4	...
11 premiers mois	262	37,3	28,5	3,3	0,5	1,4	...
12 mois	281	39,1	29,8	3,3	0,6	1,5	...
12 mois (avec supplément) <sup>6</sup>	300	41,1	30,4	3,4	0,6	1,5	...
1966 Janvier	1	...	0,2	...	...	...	...
2 premiers mois	3	0,1	0,2	...	...	...	...
3 premiers mois	19	0,6	0,3	...	...	...	...
4 premiers mois	43	2,7	0,7	0,1	0,1	0,1	...
5 premiers mois	99	8,5	9,6	0,7	0,2	0,4	0,1
6 premiers mois	199	25,9	24,5	2,1	0,8	1,1	0,1
7 premiers mois	229	28,2	27,0	2,2	0,9	1,1	0,1
8 premiers mois	229	28,2	27,0	2,2	0,9	1,1	0,1
9 premiers mois	235	28,3	27,1	2,2	0,9	1,1	0,1
10 premiers mois	249	29,6	27,7	2,2	0,9	1,2	0,1
11 premiers mois	267	32,7	29,3	2,4	0,9	1,3	0,1
12 mois	282	34,4	30,4	2,5	0,9	1,4	0,1
12 mois (avec supplément) <sup>6</sup>	300	41,4	32,7	3,5	0,9	2,1	0,1

**C. — Total général <sup>4</sup>**

1965 Janvier	133	2,9	1,4	0,3	...	0,2	0,3
2 premiers mois	296	4,6	3,2	1,0	0,1	0,5	0,4
3 premiers mois	1.564	23,8	13,8	3,7	0,3	1,8	0,7
4 premiers mois	3.949	56,7	30,4	7,8	1,0	3,8	0,9
5 premiers mois	7.368	144,2	85,4	18,4	2,6	9,2	1,2
6 premiers mois	9.408	188,6	114,9	23,6	3,3	11,2	1,5
7 premiers mois	10.028	195,4	122,5	24,6	3,5	11,6	1,7
8 premiers mois	10.267	196,8	123,8	24,8	3,5	11,7	1,9
9 premiers mois	10.612	199,4	125,6	25,3	3,7	11,8	2,1
10 premiers mois	11.104	211,1	136,6	26,3	4,1	12,2	2,3
11 premiers mois	11.476	221,5	143,0	27,7	4,5	13,0	2,6
12 mois	11.889	236,4	152,8	29,1	4,7	13,9	3,0
12 mois (avec supplément) <sup>6</sup>	15.010	262,2	166,7	32,9	5,3	15,1	3,0
1966 Janvier	123	2,3	1,6	0,3	0,1	0,1	0,3
2 premiers mois	283	3,3	3,4	1,2	0,1	0,2	0,5
3 premiers mois	1.702	25,5	16,4	4,7	0,4	1,8	0,8
4 premiers mois	4.177	61,2	41,3	8,9	1,5	3,7	1,0
5 premiers mois	7.804	146,3	91,5	18,1	3,3	8,3	1,4
6 premiers mois	9.928	190,0	125,6	24,3	4,6	10,8	1,6
7 premiers mois	10.526	198,9	134,4	25,3	4,9	11,3	2,0
8 premiers mois	10.727	200,1	135,2	25,5	4,9	11,3	2,1
9 premiers mois	11.086	202,2	136,9	25,9	5,0	11,4	2,4
10 premiers mois	11.596	215,4	148,0	26,7	5,2	11,8	2,6
11 premiers mois	11.979	229,8	155,9	28,3	5,3	12,7	3,0
12 mois	12.358	249,6	166,4	30,5	5,4	14,2	3,4
12 mois (avec supplément) <sup>6</sup>	15.242	272,2	178,3	34,0	6,0	15,6	3,4

<sup>1</sup> Sociétés belges : sociétés anonymes et en commandite par actions de droit belge.

<sup>2</sup> Il s'agit du mois de paiement du dividende pour les colonnes (1) à (6).

<sup>3</sup> Les coupons d'obligations sont, comme les dividendes, recensés pendant le mois où ils sont payés. Le paiement des coupons d'obligations peut être effectué avant celui des dividendes. De ce fait, les obligations dont les coupons sont recensés à la colonne (7) ne représentent pas nécessairement toutes des emprunts des sociétés faisant l'objet des colonnes précédentes.

<sup>4</sup> Non compris la B.N.B., la S.N.C.I. et la Sabena.

<sup>5</sup> A partir de 1961 sont reprises graduellement dans les statistiques les sociétés de droit congolais qui se convertissent en sociétés de droit belge exploitant au Congo; les sociétés de droit congolais ne sont plus comprises dans la statistique.

<sup>6</sup> Les renseignements concernant un certain nombre de sociétés parviennent à l'I.N.S. après la publication du chiffre mensuel correspondant. Ce supplément cumulé avec le total des 12 mois est repris séparément pour chaque année.

## XVII - 4. — EMISSIONS DES SOCIÉTÉS <sup>1</sup>

Chiffres annuels

(millions de francs)

Source : Institut National de Statistique (données modifiées par la B.N.B. 2).

Années	Actions		Obligations (montant nominal)					Actions et obligations	Actions et obligations
	émissions nominales	émissions nettes	émissions non continues			émissions continues nettes	Total des émissions nettes	Total des émissions nettes	Total des émissions nettes (I.N.S.)
			émissions	amortisse- ments	émissions nettes				
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5) = (3) - (4)	(6)	(7) = (5) + (6)	(8) = (2) + (7)	(9)

### Sociétés ayant leur principale exploitation en Belgique

1957	27.682	5.573	3.120	1.448	1.672	833	2.505	8.078	10.687
1958	8.801	4.908	3.144	1.506	1.638	1.288	2.926	7.834	12.920
1959	10.227	3.760	3.196	1.530	1.666	814	2.480	6.240	11.317
1960	16.065	6.266	1.367	1.682	— 315	1.009	694	6.960	11.241
1961	19.013	6.014	1.667	1.520	147	844	991	7.005	12.660
1962	19.173	8.249	3.375	1.860	1.515	1.762	3.277	11.526	14.614
1963	14.956	6.541	4.640	1.648	2.992	418	3.410	9.951	12.018
1964	21.556	11.568	3.848	2.108	1.740	1.024	2.764	14.332	14.200
1965	22.797	10.993	p 6.019	p 2.019	p 4.000	p 1.327	p 5.327	p 16.320	p 17.743

### Sociétés ayant leur principale exploitation à l'étranger <sup>3</sup>

1957	6.994	1.759	724	171	553	...	553	2.312	1.905
1958	2.282	1.162	450	124	326	51	377	1.539	1.119
1959	2.442	613	215	87	128	— 21	107	720	606
1960	6.443	1.685	80	177	— 97	— 21	— 118	1.567	1.510
1961	209	82	...	85	— 85	— 24	— 109	— 27	— 64
1962	398	204	4	32	— 28	...	— 28	176	167
1963	232	41	...	257	— 257	— 6	— 263	— 222	— 223
1964	1.660	10	1	59	— 58	...	— 58	— 48	— 49
1965	540	14	p 500	p 40	p 460	p — 5	p 455	p 469	p 463

### Total général

1957	34.676	7.332	3.844	1.619	2.225	833	3.058	10.390	12.592
1958	11.083	6.070	3.594	1.630	1.964	1.339	3.303	9.373	14.039
1959	12.669	4.373	3.411	1.617	1.794	793	2.587	6.960	11.923
1960	22.508	7.951	1.447	1.859	— 412	988	576	8.527	12.751
1961	19.222	6.096	1.667	1.605	62	820	882	6.978	12.596
1962	19.571	8.453	3.379	1.892	1.487	1.762	3.249	11.702	14.782
1963	15.188	6.582	4.640	1.905	2.735	412	3.147	9.729	11.795
1964	23.216	11.578	3.849	2.167	1.682	1.024	2.706	14.284	14.151
1965	23.337	11.007	p 6.519	p 2.059	p 4.460	p 1.322	p 5.782	p 16.789	p 18.206

<sup>1</sup> Sociétés belges : sociétés anonymes, en commandite par actions et de personnes à responsabilité limitée de droit belge. Sociétés congolaises (jusqu'au 30 juin 1960) : sociétés par actions à responsabilité limitée et de personnes à responsabilité limitée de droit congolais (voir note 3).

<sup>2</sup> Ces modifications consistent d'une part à inclure les appels de fonds, d'autre part à éliminer les émissions continues et non continues d'obligations du secteur public (S.N.C.I., Sabena) et les émissions d'obligations et de bons de caisse des banques belges.

<sup>3</sup> Jusqu'au 30 juin 1960, y compris les sociétés belges ayant leur principale exploitation au Congo et les sociétés de droit congolais. A partir de juillet 1960, cette statistique ne comprend plus les sociétés de droit congolais.

N. B. — Col. (1) et (9) montants repris sans modification des statistiques de l'I.N.S. — col. (2) à (8) montants modifiés par la B.N.B. comme indiqué à la note 2 ci-dessus.

— Col. (1) : constitutions de sociétés et augmentations de capital — col. (2) : montants libérés sur souscriptions d'actions (déduction faite des libérations autres qu'en espèces), primes d'émission et appels de fonds — col. (3) : nouvelles émissions (partie effectivement émise au cours de l'année) plus reliquats d'émissions antérieures, moins emprunts de conversion.

**XVII - 5. — EMISSIONS DES SOCIÉTÉS <sup>1</sup>**

Chiffres mensuels <sup>2</sup>

(millions de francs)

Sources : Chiffres définitifs : I.N.S. (données modifiées par la B.N.B. 3).  
Chiffres provisoires : Commission bancaire + B.N.B.

Périodes	A. — Sociétés ayant leur principale exploitation en Belgique				B. — Sociétés ayant leur principale exploitation à l'étranger			
	Actions		Obligations (Montant nominal)	Actions et obligations	Actions		Obligations (Montant nominal)	Actions et obligations
	émissions nominales (1)	émissions nettes (2)	émissions non continues brutes (3)	Total (4) = (2) + (3)	émissions nominales (5)	émissions nettes (6)	émissions non continues brutes (7)	Total (8) = (6) + (7)
1964 6 premiers mois ...	9.145	3.964	1.677	5.641	1.546	9	...	9
9 premiers mois ...	13.567	5.805	1.912	7.717	1.546	9	...	9
12 mois .....	21.556	9.766	3.848	13.614	1.660	9	1	10
1965 3 premiers mois ...	5.603	2.030	1.850	3.880	8	8	...	8
6 premiers mois ...	12.819	3.481	2.985	6.466	495	8	500	508
9 premiers mois ...	15.856	4.835	3.621	8.456	495	8	500	508
12 mois .....	22.797	7.226	p 6.019	p13.245	540	8	p 500	p 508
1966 3 premiers mois ...	7.406	3.603	365	3.968	...	...	450	450
6 premiers mois ...	16.775	5.312	979	6.291	1	...	450	450
9 premiers mois ...	18.823	6.239	1.505	7.744	655	10	450	460
12 mois .....	29.934	9.714	p 2.645	p12.359	659	10	p 700	p 710
1965 Octobre .....	667	317	1.513	1.830	...	...	...	...
Novembre .....	3.821	1.051	157	1.208	15	...	...	...
Décembre .....	2.454	1.024	475	1.499	30	...	...	...
1966 Janvier .....	749	450	27	477	...	...	450	450
Février .....	945	906	19	925	...	...	...	...
Mars .....	5.712	2.247	319	2.566	...	...	...	...
Avril .....	882	332	132	464	1	...	...	...
Mai .....	1.062	439	371	810	...	...	...	...
Juin .....	7.425	938	111	1.049	...	...	...	...
Juillet .....	616	203	31	234	654	10	...	10
Août .....	621	529	8	537	...	...	...	...
Septembre .....	811	195	487	682	...	...	...	...
Octobre .....	1.174	359	18	377	...	...	250	250
Novembre .....	6.951	2.246	1.004	3.250	4	...	...	...
Décembre .....	2.986	870	118	988	...	...	...	...
1967 Janvier ..... p	847	319	9	328	...	...	...	...
Février ..... p	835	355	1	356	...	...	...	...
Mars ..... p	1.294	385	217	602	...	...	...	...
Avril ..... p	1.220	487	1.255	1.742	...	...	...	...
Mai ..... p	1.031	357	47	404	...	...	...	...
Juin ..... p	10.714	359	11	370	...	...	...	...
Juillet ..... p	2.219	582	...	582	...	...	...	...
Août ..... p	634	103	...	103	...	...	...	...

<sup>1</sup> Sociétés belges : sociétés anonymes, en commandite par actions et de personnes à responsabilité limitée de droit belge.

<sup>2</sup> Les chiffres de ce tableau diffèrent des données reprises au tableau XVII - 4 sur les points suivants : a) les émissions nettes d'actions ne comprennent pas les appels de fonds; b) les émissions d'obligations sont brutes (amortissements non déduits) et ne comprennent pas les émissions continues.

<sup>3</sup> Les modifications consistent à éliminer les émissions d'obligations du secteur public (S.N.C.I., Sabena) et les obligations des banques belges.

N. B. — 3, 6 et 9 premiers mois = addition des chiffres mensuels. Le chiffre des 12 mois comprend des données supplémentaires qui ne peuvent être ventilées mensuellement [pour les colonnes (1), (3), (5) et (7) voir le tableau XVII-4].

Références bibliographiques : *Annuaire Statistique de la Belgique*. — *Bulletin de Statistique de l'I.N.S.* — *Statistiques Economiques belges 1941-1950 et 1950-1960* (B.N.B.). — *Bulletin Mensuel des Statistiques* (Commission de la Bourse de Bruxelles). — *Bulletin hebdomadaire de la Kredietbank*.

## XVIII. — MARCHÉ MONÉTAIRE

### 1. — MARCHÉ DE L'ARGENT AU JOUR LE JOUR ET A TRES COURT TERME \*

(millions de francs)

Moyennes journalières <sup>1</sup>	Capitaux prêtés par			Capitaux empruntés par				Total (8) = (1) + (2) + (3) ou (4) + (5) + (6) + (7)	Retraits de capitaux (9)
	Banques de dépôts <sup>2</sup>	Fonds des Rentes	Autres organismes <sup>3</sup>	Banques de dépôts <sup>2</sup>	Fonds des Rentes	I.R.G.	Autres organismes <sup>4</sup>		
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)		
1957 .....	2.288	...	3.305	17	2.786	2.514	276	5.593	5
1958 .....	2.078	...	1.821	15	968	2.496	420	3.899	577
1959 .....	2.191	159	1.165	73	29	2.981	432	3.515	188
1960 .....	2.415	1.107	1.664	1.025	10	3.104	1.047	5.186	37
1961 .....	2.487	1.811	1.671	1.817	1	3.162	989	5.969	23
1962 .....	1.518	943	1.703	1.517	1	1.375	1.271	4.164	307
1963 .....	1.585	202	1.842	1.600	122	1.126	781	3.629	49
1964 .....	1.879	6	2.743	1.310	480	1.690	1.148	4.628	11
1965 .....	1.767	722	2.546	1.417	5	2.356	1.257	5.035	83
1966 .....	1.905	264	2.658	1.222	805	1.696	1.104	4.827	...
1965 4 <sup>e</sup> trimestre .....	1.660	1.201	2.686	1.316	...	2.664	1.567	5.547	...
1966 1 <sup>er</sup> trimestre .....	1.982	572	2.336	1.187	252	2.647	804	4.890	...
2 <sup>e</sup> trimestre .....	1.726	435	2.144	1.220	445	1.580	1.060	4.305	...
3 <sup>e</sup> trimestre .....	1.761	35	2.941	1.298	851	1.211	1.377	4.737	...
4 <sup>e</sup> trimestre .....	2.151	20	3.202	1.182	1.654	1.364	1.173	5.373	...
1967 1 <sup>er</sup> trimestre .....	1.944	233	4.021	1.633	426	3.380	759	6.198	...
2 <sup>e</sup> trimestre .....	2.015	601	3.245	1.694	613	2.614	940	5.861	...
1966 Février .....	2.258	519	2.346	1.303	400	2.678	742	5.123	...
Mars .....	1.830	232	1.829	1.124	371	1.563	833	3.891	...
Avril .....	1.420	886	1.877	1.314	30	1.820	1.019	4.183	...
Mai .....	1.560	420	2.150	1.360	339	1.528	903	4.130	...
Juin .....	2.203	...	2.403	980	968	1.395	1.263	4.606	...
Juillet .....	1.251	104	2.992	1.671	347	896	1.433	4.347	...
Août .....	2.238	...	2.901	1.186	1.456	1.595	902	5.139	...
Septembre .....	1.794	...	2.929	1.029	747	1.140	1.807	4.723	...
Octobre .....	1.819	3	2.598	1.039	1.207	920	1.254	4.420	...
Novembre .....	2.015	58	2.870	1.412	1.215	1.252	1.064	4.943	...
Décembre .....	2.616	...	4.126	1.102	2.527	1.916	1.197	6.742	...
1967 Janvier .....	2.195	107	4.219	1.285	623	3.830	783	6.521	...
Février .....	2.290	3	4.093	1.871	576	3.225	714	6.386	...
Mars .....	1.381	566	3.759	1.765	94	3.071	776	5.706	...
Avril .....	1.700	628	4.022	1.796	337	3.117	1.100	6.350	...
Mai .....	1.745	991	3.018	2.150	92	2.651	861	5.754	...
Juin .....	2.608	171	2.702	1.120	1.429	2.072	860	5.481	...
Juillet .....	1.779	874	2.641	1.784	282	1.706	1.522	5.294	...
Août .....	2.514	2.167	2.808	1.727	...	4.573	1.189	7.489	...

\* Du 27 février 1956 au 16 novembre 1959, on a traité outre de l'argent au jour le jour, de l'argent prêté ou emprunté à 5 et 10 jours. Ces montants sont par conséquent compris dans les chiffres ci-dessus. Depuis le 17 novembre 1959, il n'y a plus eu d'argent prêté ou emprunté à 5 et 10 jours. Depuis cette même date, la plus grande partie des capitaux traités au jour le jour est régie par le « Protocole dressé en vue de la participation au marché du call money garanti ». Le présent tableau tient compte, en outre, de capitaux traités en dehors de ce Protocole.

Les capitaux qui sont occasionnellement empruntés par certains organismes et repris par eux le même jour, sont recensés comme des prêts des prêteurs initiaux et des emprunts des emprunteurs ultimes. En vue d'éviter un double emploi, il est fait abstraction des emprunts et des prêts des organismes qui ont agi comme intermédiaires.

1 Jusqu'au 31 décembre 1964, les moyennes sont calculées sur la base du nombre de jours ouvrables de la période. A partir de 1965, les moyennes sont établies sur la base du nombre total de jours de la période; cette dernière méthode de calcul correspond à celle que l'I.R.G. adopte dans la présentation de ses données.

2 Jusqu'au 16 novembre 1959, les banques de dépôts comprennent uniquement celles de Bruxelles et d'Anvers. Celles d'autres places y ont ensuite été ajoutées.

3 Jusqu'au 16 novembre 1959, cette colonne comprenait notamment la C.G.E.R., la B.C.C.B.R.U., l'O.N.S.S., le Crédit Communal. Depuis le 17 novembre 1959 elle comprend notamment la C.G.E.R., le Crédit Communal, la S.N.C.B. et depuis août 1960, divers prêteurs « hors Protocole ».

4 Jusqu'au 16 novembre 1959, cette colonne comprenait notamment la S.N.C.I., la B.C.C.B.R.U., l'O.N.D. Depuis le 17 novembre 1959 elle comprend notamment l'O.N.D., la C.N.C.P., la S.N.C.I.

**XVIII - 2. — LOCALISATION DES EFFETS COMMERCIAUX  
ESCOMPTE PAR LES BANQUES DE DEPOTS  
ET DES ACCEPTATIONS BANCAIRES <sup>1</sup>**

(milliards de francs)

Moyennes des encours à fin de mois <sup>2</sup>	Portefeuille logé				Total (5) = (1) à (4)
	dans les banques de dépôts (1)	à l'Institut de Réescote et de Garantie <sup>3</sup> (2)	dans les autres organismes du marché hors banque et à l'étranger (3)	à la Banque Nationale de Belgique <sup>4</sup> (4)	
1963 .....	39,3	0,7	14,8	4,7	59,5
1964 .....	47,4	1,2	15,6	5,3	69,5
1965 .....	56,6	1,9	14,9	4,0	77,4
1966 .....	62,6	0,8	15,6	8,8	87,8
1963 1 <sup>er</sup> trimestre .....	34,6	0,6	15,1	4,4	54,7
2 <sup>e</sup> trimestre .....	38,0	0,5	15,7	3,6	57,8
3 <sup>e</sup> trimestre .....	40,7	0,6	14,3	6,0	61,6
4 <sup>e</sup> trimestre .....	43,8	1,0	14,0	4,9	63,7
1964 1 <sup>er</sup> trimestre .....	45,0	1,1	16,2	4,2	66,5
2 <sup>e</sup> trimestre .....	46,7	1,3	17,5	4,5	70,0
3 <sup>e</sup> trimestre .....	46,5	1,4	14,6	8,1	70,6
4 <sup>e</sup> trimestre .....	51,4	1,0	14,1	4,5	71,0
1965 1 <sup>er</sup> trimestre .....	55,0	1,5	15,2	2,2	73,9
2 <sup>e</sup> trimestre .....	55,1	1,7	15,8	3,4	76,0
3 <sup>e</sup> trimestre .....	56,2	2,3	13,9	4,8	77,7
4 <sup>e</sup> trimestre .....	59,9	1,8	14,8	5,7	82,2
1966 1 <sup>er</sup> trimestre .....	59,5	1,4	17,0	7,0	84,9
2 <sup>e</sup> trimestre .....	61,2	0,7	16,4	8,8	87,1
3 <sup>e</sup> trimestre .....	62,3	0,4	14,8	10,1	87,6
4 <sup>e</sup> trimestre .....	67,5	0,6	14,3	9,2	91,6
1967 1 <sup>er</sup> trimestre .....	70,0	1,5	16,9	8,1	96,5
2 <sup>e</sup> trimestre .....	74,3	0,6	17,8	7,6	100,3

<sup>1</sup> Encours utilisés des crédits d'escompte et d'acceptation en francs belges accordés à leur origine par les banques de dépôts aux entreprises et particuliers (autres que les intermédiaires financiers, mais y compris les parafinanciers d'exploitation) et à l'étranger.

<sup>2</sup> Ces moyennes ont été calculées en prenant une fois les encours du début et de la fin de la période et deux fois les encours des fins de mois intercalaires.

<sup>3</sup> Encours du portefeuille, à l'exclusion de la partie financée par recours au réescote de la Banque Nationale.

<sup>4</sup> Comme le tableau porte uniquement sur les crédits accordés à leur origine par les banques de dépôts, les chiffres de cette colonne ne comprennent pas les crédits directs de la Banque Nationale.

**XVIII - 3. — ACTIVITE DES CHAMBRES DE COMPENSATION**

Mouvement du débit

Moyennes mensuelles ou mois	Nombre de chambres	Bruxelles						Province		Total général	
		Argent à très court terme 1		Autres opérations 2		Total		Milliers de pièces	Milliards de francs	Milliers de pièces	Milliards de francs
		Milliers de pièces	Milliards de francs	Milliers de pièces	Milliards de francs	Milliers de pièces	Milliards de francs				
1959 .....	39	2	124	248	142	250	266	237	64	487	330
1960 .....	39	3	208	289	158	292	366	243	57	535	423
1961 .....	39	3	235	409	167	412	402	261	62	673	464
1962 .....	39	3	158	475	196	478	354	285	68	763	422
1963 .....	39	2	129	510	226	521	355	302	73	823	428
1964 .....	39	2	148	605	269	607	417	358	82	965	499
1965 .....	39	2	169	736	307	738	476	423	99	1.161	575
1966 .....	39	2	160	1.146	322	1.148	482	507	117	1.655	599
1966 1 <sup>er</sup> trimestre .....	39	2	181	1.079	308	1.084	488	452	110	1.537	599
2 <sup>e</sup> trimestre .....	39	2	145	1.138	317	1.140	462	495	115	1.635	577
3 <sup>e</sup> trimestre .....	39	2	153	1.107	323	1.109	476	501	117	1.610	593
4 <sup>e</sup> trimestre .....	39	2	162	1.255	341	1.257	503	578	124	1.835	627
1967 1 <sup>er</sup> trimestre .....	39	3	172	1.261	411	1.264	583	614	127	1.878	710
2 <sup>e</sup> trimestre .....	39	2	174	1.352	404	1.354	578	596	121	1.950	699
1966 Mars .....	39	2	152	1.200	307	1.202	459	499	118	1.701	577
Avril .....	39	2	142	1.078	303	1.080	445	458	106	1.538	551
Mai .....	39	2	134	1.112	340	1.114	474	488	115	1.602	589
Juin .....	39	2	159	1.225	308	1.227	467	539	124	1.766	591
Juillet .....	39	2	136	1.090	354	1.092	490	468	113	1.560	603
Août .....	39	2	172	1.099	316	1.101	488	507	124	1.608	612
Septembre .....	39	2	152	1.133	299	1.135	451	529	115	1.664	566
Octobre .....	39	2	143	1.201	326	1.203	469	547	119	1.750	588
Novembre .....	39	2	151	1.187	336	1.189	487	558	118	1.747	605
Décembre .....	39	3	192	1.378	360	1.381	552	628	134	2.009	686
1967 Janvier .....	39	3	195	1.288	423	1.291	618	617	131	1.908	749
Février .....	39	2	162	1.184	391	1.186	553	577	123	1.763	676
Mars .....	39	3	159	1.311	420	1.314	579	648	128	1.962	707
Avril .....	39	2	171	1.264	405	1.266	576	617	115	1.883	691
Mai .....	39	2	168	1.356	422	1.358	590	487	115	1.845	705
Juin .....	39	2	184	1.435	383	1.437	567	684	134	2.121	701
Juillet .....	39	3	164	1.270	420	1.273	584	612	130	1.885	714
Août .....	39	3	280	1.299	381	1.302	661	622	131	1.924	792

1 Il s'agit de l'argent au jour le jour et, jusqu'au 16 novembre 1959, de l'argent prêté ou emprunté à 1, 5 ou 10 jours. Depuis le 17 novembre 1959, il n'y a plus eu d'argent à 5 ou 10 jours.

2 Titres, effets publics, coupons, virements, chèques, traites, promesses, quittances, opérations sur l'étranger, etc.

Références bibliographiques : *Statistiques Economiques belges 1941-1950 et 1950-1960* (B.N.B.) — *Bulletin d'Information et de Documentation* (B.N.B.) : XXVIII<sup>e</sup> année, vol. I, no 5, mai 1958 : « Une nouvelle statistique : le marché de l'argent au jour le jour (call money) » — XXXV<sup>e</sup> année, vol. I, no 4, avril 1960 : « Le marché monétaire en Belgique » — XXXVII<sup>e</sup> année, vol. I, nos 3 et 4, mars et avril 1962 : « La réforme du 1<sup>er</sup> janvier 1962 et le marché monétaire belge ».

# XIX. — TAUX D'ESCOMPTE, D'INTERET ET DE RENDEMENT

(Pour cent par an)

## 1. — TAUX D'ESCOMPTE ET D'INTERET DE LA BANQUE NATIONALE DE BELGIQUE

Date des changements	Escompte							Avances en compte courant et prêts sur *			
	Traites acceptées domiciliées en banque, warrants	Acceptations préalablement visées par la B.N.B. représentatives		Traites acceptées non domiciliées en banque	Traites non acceptées		Promesses	Certificats de trésorerie émis au taux de 1 15/16 %	Certificats de trésorerie et certificats du Fonds des Rentes émis à maximum 180 jours	Certificats de trésorerie émis à plus de 180 jours et à maximum 366 jours	autres effets publics 1
		d'importations	d'exportations		domiciliées en banque	non domiciliées en banque					
1962 18 janvier ...	4,25	4,25	3,25	4,75	5,—	5,50	5,50	2,25	4,25	5,—	5,50
22 mars .....	4,—	4,—	3,—	4,50	4,75	5,25	5,25	2,25	4,—	4,50	5,25
9 août .....	3,75	3,75	3,—	4,25	4,50	5,—	5,—	2,25	3,75	4,25	5,—
6 décembre .	3,50	3,50	2,75	4,—	4,50	5,—	5,—	—	3,50	4,—	5,—
1963 18 juillet .....	4,—	4,—	3,25	4,50	5,—	5,50	5,50	—	4,—	4,50	5,50
31 octobre ...	4,25	4,25	3,75	5,—	5,75	6,25	6,25	—	4,50	5,25	6,25
1964 4 février ....	4,25	4,25	3,75	5,—	5,75	6,25	6,25	—	4,75	5,50	6,50
3 juillet .....	4,75	4,75	4,25	5,25	5,75	6,25	6,25	—	5,—	5,50	6,50
18 décembre .	4,75	4,75	4,25	5,25	5,75	6,25	6,25	—	5,25	5,75	6,50
1966 2 juin .....	5,25	5,25	4,75	5,75	6,25	6,75	6,75	—	5,75	6,25	7,—
27 octobre ...	5,25	5,25	4,75	5,75	6,25	6,75	6,75	—	6,—	6,25	7,—
1967 2 février ....	5,—	5,—	4,50	5,75	6,25	6,75	6,75	—	6,—	6,25	6,75
23 mars .....	4,75	4,75	4,25	5,50	6,—	6,50	6,50	—	6,—	6,25	6,50
20 avril .....	4,75	4,75	4,25	5,50	6,—	6,50	6,50	—	5,75	6,—	6,50
11 mai .....	4,50	4,50	4,—	5,25	5,75	6,25	6,25	—	5,50	5,75	6,25
14 septembre .	4,25	4,25	3,75	5,—	5,50	6,—	6,—	—	5,25	5,50	6,—

1 Y compris les certificats de trésorerie à plus de 12 mois. — Sont seuls acceptés en nautissement les titres et effets publics « au porteur » libellés en francs belges.

\* Quotité de l'avance au 31 août 1967

Cert. de trés. et cert. du Fonds des Rentes émis à max. 366 jours ... max. 95 % | Autres effets publics (voir note 1) ..... max. 80 %

## XIX - 2. — TAUX DE L'ARGENT AU JOUR LE JOUR

Moyennes 1	
1960 .....	2,82
1961 .....	2,56
1962 .....	2,14
1963 .....	2,31
1964 .....	3,35
1965 .....	3,17
1966 .....	3,88
1966 Septembre .....	4,35
Octobre .....	4,40
Novembre .....	4,40
Décembre .....	3,92
1967 Janvier .....	3,37
Février .....	3,53
Mars .....	3,45
Avril .....	3,71
Mai .....	3,59
Juin .....	3,52
Juillet .....	3,69
Août .....	2,88

## XIX - 3. — TAUX DES CERTIFICATS DE TRESORERIE ET DES CERTIFICATS DU FONDS DES RENTES

A fin de période	Certificats de trésorerie à très court terme 2			Certificats de trésorerie B et certificats du Fonds des Rentes 3		Dates	Certificats de trésorerie émis par adjudication 7		
	1 mois	2 mois	3 mois	4 et 5 mois	6 et 8 mois		6 mois	9 mois	12 mois
1963 .....	3,50	3,80	4,10	4,35	3,65	1962 4 janv.	4,283	4,364	*
1964 .....	4,25	4,50	4,75	5,25	4,89	1963 3 janv.	3,360	3,416	3,450
1965 .....	4,10	4,40	4,75	5,15	5,04	1964 14 janv.	4,750	4,800	4,750
1966 .....	5,35	5,60	5,85	6,15	5,48	1965 12 janv.	5,40	5,55	5,65
1966 Sept. ..	5,00	5,25	5,50	5,80	5,77	1966 11 janv.	5,90	5,45	5,00
Oct. ..	5,10	5,40	5,70	5,90	5,85	1966 11 oct.	5,90	5,95	6,00
Nov. ..	5,15	5,50	5,75	6,00	5,99	8 nov.	6,00	6,00	6,05
Déc. ..	5,35	5,60	5,85	6,15	6,12	13 déc.	6,05	6,10	6,25
1967 Janv. .	5,25	5,50	5,75	6,05	6,12	1967 10 janv.	6,20	6,25	6,35
Fév. ..	5,20	5,45	5,70	6,00	6,00	14 fév.	6,10	6,05	6,15
Mars ..	5,00	5,25	5,50	5,75	5,84	14 mars	6,10	6,15	6,15
Avril ..	4,80	5,05	5,30	5,60	5,67	11 avril	5,95	*	6,00
Mai ...	4,70	4,95	5,20	5,50	5,55	9 mai	5,85	5,85	5,85
Juin ..	4,95	5,20	5,45	5,75	5,65	13 juin	5,90	5,85	5,90
Juillet .	5,00	5,25	5,50	5,80	5,79	11 juil.	5,95	6,00	6,05
Août ..	4,75	5,00	5,25	5,60	5,73	8 août	5,90	5,95	*
						12 sept.	5,70	5,70	5,70

1 Il s'agit de moyennes pondérées des taux journaliers moyens. (La pondération tient compte, non seulement des capitaux empruntés chaque jour dans le cadre du « Protocole dressé en vue de la participation au marché du call money garanti », mais encore de capitaux empruntés en dehors de ce Protocole.)

Jusqu'à fin décembre 1964, les moyennes sont calculées sur la base du nombre de jours ouvrables de la période. A partir de 1965, les moyennes sont établies sur la base du nombre total de jours de la période; cette dernière méthode de calcul correspond à celle que l'I.R.G. adopte dans la présentation de ses données.

2 Cf. Arrêté ministériel du 9 novembre 1957 (*Moniteur belge* du 10 novembre 1957, p. 8028), modifié par arrêté ministériel du 25 mars 1964 (*Moniteur belge* du 28 mars 1964, p. 3233).

3 Les certificats de trésorerie B sont détenus soit par les banques soit par le Fonds des Rentes; les certificats du Fonds des Rentes sont détenus par les banques et accessoirement, depuis mai 1965, par des institutions du secteur public et des caisses d'épargne privées. Ces deux types de certificats ont été créés lors de la réforme du marché monétaire de novembre 1957; les certificats de trésorerie B ont été créés par la conversion à concurrence de 8,9 milliards de la dette à court terme logée à l'époque dans les banques, le solde de cette dette, soit 20 milliards étant converti en certificats de trésorerie A à 12 mois et à 1 15/16 p.c. (Arrêté ministériel du 9 novembre 1957, *Moniteur belge* du 10 novembre 1957, p. 8030). Par l'A.R. du 20-12-1962, les certificats A ont été convertis en un « Emprunt Spécial de Conversion de 1962 » remboursable en 20 ans et divisé en trois tranches, (10.000, 5.000 et 4.826 millions) portant intérêt au taux de 3,50 % l'an à partir du 1-1-1962, 31-12-1966 et 31-12-1971 respectivement. Avant ces dates le taux reste fixé à 1 15/16 % l'an. L'encours des certificats de trésorerie B ne varie pas; le 8 avril 1960 il a cependant été porté à 9,1 milliards par conversion de certificats de Trésorerie A. A partir de la réforme du marché monétaire de novembre 1957, les certificats de trésorerie A et B et les certificats du Fonds des Rentes ont été les seuls effets publics éligibles pour constituer la couverture dite « partielle » des dépôts à un mois au plus des banques de grande et de moyenne circulation jusqu'à la suppression de cette couverture le 1er janvier 1962. Jusqu'à la fin de 1961, le taux des certificats de trésorerie B et des certificats du Fonds des Rentes a été lié au taux d'escompte de la Banque Nationale de Belgique pour les traites acceptées domiciliées en banque; depuis le 1er janvier 1962, le taux des certificats du Fonds des Rentes est fixé par des adjudications hebdomadaires qui déterminent également les taux des certificats de trésorerie B.

4 Taux de la dernière adjudication hebdomadaire du mois.

5 Moyenne pondérée des taux fixés par les adjudications hebdomadaires de l'année ou du mois.

6 Taux unique, valable pour tous les certificats adjugés (taux le plus élevé retenu par le Fonds des Rentes).

7 Jusqu'à la fin de 1965, taux moyens pondérés par les montants des certificats adjugés. A partir de janvier 1964, taux uniques valables pour tous les certificats adjugés (taux les plus élevés retenus par le Trésor).

\* Pas d'adjudication.

**XIX - 4. — TAUX DES DEPOTS EN FRANCS BELGES DANS LES BANQUES  
ET A LA CAISSE GENERALE D'EPARGNE ET DE RETRAITE**

A fin de période	Tarif 1 1 Comptes de dépôt à					Caisse Générale d'Épargne (Dépôts d'épargne des particuliers) 3	
	vue	15 jours de préavis 2	Terme 2			jusqu'à 250.000 F	au-delà de 250.000 F
			1 mois	3 mois	6 mois		
1958 .....	0,50	0,90	1,35	1,75	2,15	3,00	2,00
1959 .....	0,50	0,85	1,20	1,60	1,95	3,00	2,00
1960 .....	0,50	1,75	2,85	3,45	3,60	3,00	2,00
1961 .....	0,50	1,30	2,40	3,15	3,30	3,00	2,00
1962 .....	0,50	1,00	1,70	2,50	2,70	3,00	2,00
1963 .....	0,50	1,20	2,10	3,00	3,50	3,00	2,00
1964 .....	0,50	1,30	3,00	3,50	4,00	3,00	2,00
						jusqu'à 350.000 F	au-delà de 350.000 F
1965 .....	0,50	1,30	3,00	3,50	4,00	3,00	2,00
1966 Mai .....	0,50	1,30	3,00	3,50	4,00	3,00	2,00
Juin .....	0,50	1,30	3,00	3,50	4,00	3,00	2,00
Juillet .....	0,50	1,50	3,20	3,80	4,30	3,00	2,00
Août .....	0,50	1,50	3,20	3,80	4,30	3,00	2,00
Septembre .....	0,50	1,50	3,20	3,80	4,30	3,00	2,00
Octobre .....	0,50	1,50	3,20	3,80	4,30	3,00	2,00
Novembre .....	0,50	1,50	3,20	3,80	4,30	3,00	2,00
Décembre .....	0,50	1,50	3,20	3,80	4,30	3,00	2,00
						jusqu'à 500.000 F	au-delà de 500.000 F
1967 Janvier .....	0,50	1,50	3,20	3,80	4,30	3,00	2,00
Février .....	0,50	1,50	3,20	3,80	4,30	3,00	2,00
Mars .....	0,50	1,50	3,20	3,80	4,30	3,00	2,00
Avril .....	0,50	1,50	3,20	3,80	4,30	3,00	2,00
Mai .....	0,50	1,50	3,00	3,60	4,10	3,00	2,00
Juin .....	0,50	1,50	3,00	3,60	4,10	3,00	2,00
Juillet .....	0,50	1,50	3,00	3,60	4,10	3,00	2,00
Août .....	0,50	1,50	3,00	3,60	4,10	3,00	2,00

1 Tarif appliqué par 25 banques environ, dont les principales. D'autres banques, surtout régionales appliquent en général un tarif supérieur. — 2 De novembre 1957 à la fin de 1961 les taux des dépôts à préavis et à terme ont fluctué en fonction du taux d'escompte de la B.N.B. pour les traites acceptées domiciliées en banque. Depuis le début de 1962, leurs variations, décidées en fonction des conditions du marché, de l'état de la balance des paiements et de l'évolution de la conjoncture, font l'objet d'un accord précédé de consultations entre la Banque Nationale de Belgique et l'Association Belge des Banques. — 3 Non compris une prime de fidélité accordée pour la première fois en 1958 pour toute somme restée en dépôt pendant l'année civile entière ou, à partir de 1965, entre le 16 janvier et le 31 décembre d'une même année. Le taux de cette prime a évolué comme suit : pour les sommes jusqu'à 250.000 F (350.000 F à partir du 1er janvier 1965 et 500.000 F à partir du 1er janvier 1967), 0,30 p.c. de 1958 à 1963 (sauf en 1959 où l'octroi de la prime a été suspendu), 0,40 p.c. en 1964 et 0,50 p.c. à partir du 1er janvier 1965; pour les sommes au-delà de 250.000 F (350.000 F à partir du 1er janvier 1965 et 500.000 F à partir du 1er janvier 1967), 0,20 p.c. de 1960 à 1963 (pas de prime en 1958 et 1959), 0,30 p.c. en 1964 et 0,40 p.c. à partir du 1er janvier 1965.

**XIX - 5. — TAUX DE RENDEMENT DE TITRES A REVENU FIXE,  
COTES A LA BOURSE DE BRUXELLES \***

Début de période	Emprunts émis avant le 1 <sup>er</sup> décembre 1962					Emprunts émis après le 1 <sup>er</sup> décembre 1962			
	Dette unifiée  (rendement eu égard au cours seulement)	Echéance de 2 à 5 ans		Echéance de 5 à 20 ans		Taux moyen pondéré (non compris la Dette unifiée) 2	Echéance de 5 à 20 ans		Taux moyen pondéré 2
		Etat	Paraétatiques et villes	Etat	Paraétatiques et villes		Etat	Paraétatiques et villes	
4 % 1 <sup>re</sup> s.									
1958 .....	4,93	—	5,53 <sup>1</sup>	6,47	6,51	6,41	—	—	—
1959 .....	4,29	—	4,44	4,85	4,93	4,85	—	—	—
1960 .....	4,21	4,72	4,79	5,21	5,10	5,11	—	—	—
1961 .....	4,39	5,55	5,69	6,07	5,80	5,89	—	—	—
1962 .....	4,40	5,21	5,34	5,74	5,70	5,64	—	—	—
1963 .....	4,05	4,54	4,50	4,96	5,02	4,94	—	—	—
1964 .....	4,04	5,04	4,92	5,32	5,21	5,23	5,98	5,95	5,98
1965 .....	4,06	5,38	5,38	5,62	5,60	5,53	6,43	6,55	6,47
1966 .....	4,06	5,35	5,46	5,66	5,64	5,54	6,45	6,54	6,49
1966 Août .....	4,07	5,72	5,76	5,81	5,73	5,77	6,69	6,70	6,72
Septembre .....	4,07	5,85	5,81	5,84	5,76	5,83	6,73	6,76	6,76
Octobre .....	4,07	5,99	5,96	5,94	5,81	5,94	6,76	6,80	6,81
Novembre .....	4,07	5,90	5,96	5,96	5,82	5,92	6,67	6,80	6,74
Décembre .....	4,07	5,91	5,89	5,90	5,84	5,90	6,73	6,81	6,78
1967 Janvier .....	4,07	5,83	5,82	5,85	5,84	5,84	6,76	6,81	6,80
Février .....	4,09	5,98	5,79	5,88	5,84	5,89	6,74	6,80	6,79
Mars .....	4,08	5,94	5,79	5,88	5,88	5,89	6,76	6,83	6,81
Avril .....	4,06	5,73	5,76	5,86	5,83	5,81	6,76	6,84	6,81
Mai .....	4,06	5,85	5,84	5,86	5,84	5,84	6,77	6,83	6,82
Juin .....	4,06	5,76	5,85	5,89	5,85	5,82	6,77	6,81	6,81
Juillet .....	4,06	5,80	5,86	5,92	5,84	5,85	6,77	6,81	6,82
Août .....	4,06	5,45	5,63	5,74	5,77	5,63	6,64	6,73	6,70
Septembre .....	4,06	5,55	5,59	5,77	5,75	5,65	6,64	6,72	6,70

\* Sauf indication contraire, le taux du rendement moyen est celui qui, appliqué au calcul de la valeur actuelle de l'ensemble des termes d'annuités (remboursement, intérêts, lots et primes éventuels) encore à recevoir, égalise cette valeur actuelle au prix d'achat du capital en vie, évalué au cours du jour, majoré des courtages et éventuellement des intérêts courus.

<sup>1</sup> Emprunts aux taux de 4 et 4,5 %. — <sup>2</sup> Y compris les emprunts de Sociétés de 5 à 20 ans.

N. B. — Méthode d'établissement : voir *Bulletin d'Information et de Documentation* (B.N.B.), XXXI<sup>e</sup> année, vol. I, no 2, février 1956.

**Références bibliographiques :** *Moniteur belge* : situations hebdomadaires de la B.N.B. — *Bulletin d'Information et de Documentation* (B.N.B.) : XXVII<sup>e</sup> année, vol. I, no 6, juin 1951 : « Le Marché de l'argent au jour le jour depuis septembre 1950 »; XXVIII<sup>e</sup> année, vol. I, no 5, mai 1953 : « Une nouvelle statistique : le marché de l'argent au jour le jour (call money) »; XXXII<sup>e</sup> année, vol. II, no 5, novembre 1957 : « La réforme du marché monétaire »; XXXV<sup>e</sup> année, vol. I, no 4, avril 1960 : « Le marché monétaire en Belgique »; XXXVII<sup>e</sup> année, vol. I, nos 3 et 4, mars et avril 1962 : « La réforme du 1<sup>er</sup> janvier 1962 et le marché monétaire belge ».

## XX. — BANQUES D'EMISSION ETRANGERES

### 1. — TAUX D'ESCOMPTE \*

Mois des changements	Allemagne		Etats-Unis 1		France		Grande-Bretagne		Italie		Pays-Bas		Canada		Suisse	
	Dates	Taux	Dates	Taux	Dates	Taux	Dates	Taux	Dates	Taux	Dates	Taux	Dates	Taux	Dates	Taux
Taux en vigueur au 31-12-1957		4,00		3,—		5,—		7,—		4,—		5,—		2		2,50
1958 Janvier ...	17	3,50	24	2,75			20	6,—			24	4,50				
Mars .....			7	2,25							25	4,—				
Avril .....			18	1,75												
Mai .....							22	5,50								
Juin .....	27	3,—					19	5,—	7	3,50	14	3,50				
Août .....							14	4,50								
Septembre ..			12	2,—												
Octobre ...					16	4,50										
Novembre .			7	2,50			20	4,—			15	3,—				
1959 Janvier ...	10	2,75									21	2,75				
Février ...					5	4,25									26	2,—
Mars .....			6	3,—												
Avril .....					23	4,—										
Mai .....			29	3,50												
Septembre .	4	3,—	11	4,—												
Octobre ...	23	4,—														
Novembre .											16	3,50				
1960 Janvier ...							21	5,—								
Juin .....	3	5,—	10	3,50			23	6,—								
Août .....			12	3,—												
Octobre ...					6	3,50	27	5,50								
Novembre .	11	4,—														
Décembre ..							8	5,—								
1961 Janvier ...	20	3,50														
Mai .....	5	3,—														
Juillet .....							25	7,—								
Octobre ...							5	6,50								
Novembre .							2	6,—								
1962 Mars .....							8	5,50								
Mars .....							22	5,—								
Avril .....							26	4,50			25	4,—		26	6,—	
Juin .....													10	5,50		
Septembre .													12	5,—		
Octobre ...													13	4,—		
Novembre .																
1963 Janvier ...							3	4,—			8	3,50		6	3,50	
Mai .....														11	4,—	
Juillet ...			17	3,50												
Août .....																
Novembre .					14	4,—										
1964 Janvier ...											6	4,—				
Février ...																
Juin .....							27	5,—			4	4,50			3	2,50
Juillet ...																
Novembre .			24	4,—									23	4,25		
1965 Janvier ...	22	3,50														
Avril .....					9	3,50										
Juin .....							3	6,—								
Août .....	13	4,—														
Décembre ..			6	4,50									6	4,75		
1966 Mars .....													14	5,25		
Mai .....	27	5,—									2	5,—			6	3,50
Juillet ...							14	7,—								
1967 Janvier ...	6	4,50					26	6,50					30	5,—		
Février ...	17	4,—														
Mars .....							16	6,—			15	4,50		7	4,50	
Avril .....	14	3,50	7	4,—												
Mai .....	12	3,—					4	5,50							10	3,—
Juillet ...													28	5,—		
Septembre .																

\* Définitions des taux d'escompte officiels : voir « International Financial Statistics » (F.M.I.).

1 Federal Reserve Bank of New York.

2 Entre le 1-11-1956 et le 26-6-1962, le taux de la Banque du Canada était ajusté une fois par semaine en fonction de l'évolution du taux moyen des bons du Trésor.

## XX - 2. — BANQUE DE FRANCE

(millions de francs français)

	1963 31 décembre	1964 31 décembre	1965 31 décembre	1966 31 décembre	1966 4 août	1967 10 août	1966 3 septembre	1967 7 septembre
<b>ACTIF</b>								
Encaisse or .....	4.322	4.322	4.322	4.322	4.322	4.322	4.322	4.322
Disponibilités à vue à l'étranger .....	17.448	20.665	22.415	23.824	25.001	24.150	24.901	24.209
Avances au Fonds de Stabilisation des changes <sup>1</sup> .....	2.627	3.370	4.716	5.200	4.909	4.835	5.181	4.818
<i>Concours au Fonds Monétaire Interna-   tional</i> .....	2.263	3.096	4.405	4.926	4.628	4.568	4.889	4.556
<i>Autres opérations</i> .....	364	274	311	274	281	267	292	262
Annuités de Prêt de la B.I.R.D. et de l'E.I.B. ....	630	589	1.471	1.471	1.471	1.380	1.471	1.380
Monnaies divisionnaires .....	28	24	22	30	31	26	26	21
Comptes courants postaux .....	911	920	1.135	1.221	1.017	1.184	879	844
Prêts à l'Etat <sup>2</sup> .....	5.450	5.450	5.450	5.450	5.450	5.450	5.450	5.450
Avances à l'Etat <sup>3</sup> .....	3.316	3.546	1.682	3.427	4.143	4.003	4.143	4.003
Portefeuille d'escompte .....	20.007	18.606	19.053	16.010	15.750	18.496	16.592	21.031
Effets représentatifs de crédits à court terme :								
<i>Effets escomptés sur la France</i> .....	7.030	6.173	6.925	7.038	7.037	8.052	7.011	7.567
<i>Effets escomptés sur l'étranger</i> .....	...	...	...	...	...	...	...	...
<i>Effets garantis par l'Office des     céréales</i> <sup>4</sup> .....	575	669	612	141	16	130	46	345
<i>Obligations cautionnées</i> .....	—	...	...	1.332	2.568	2.669	2.841	2.684
Effets de mobilisation de crédits à moyen terme :								
<i>Prêts spéciaux à la construction</i> .....	12.402	6.819	6.188	4.050	2.401	2.020	4.886	5.015
<i>Autres crédits à moyen terme</i> .....		4.945	5.328	3.449	3.728	5.625	1.808	5.420
Effets négociables achetés en France <sup>5</sup> ...	3.220	4.546	6.183	8.840	6.912	10.901	4.599	5.930
Avances à 30 jours sur effets publics .....	72	32	5	12	20	377	24	368
Avances sur titres .....	71	88	91	99	94	97	98	89
Avances sur or .....	...	...	...	...	...	...	...	...
Effets en cours de recouvrement .....	1.656	1.689	1.465	1.368	947	847	634	675
Divers .....	1.468	1.497	1.142	1.373	1.349	1.477	1.374	1.568
<b>Total ...</b>	<b>61.226</b>	<b>65.344</b>	<b>69.152</b>	<b>72.647</b>	<b>71.416</b>	<b>77.545</b>	<b>69.694</b>	<b>74.708</b>
<b>PASSIF</b>								
Engagements à vue :								
Billets au porteur en circulation .....	55.781	59.544	64.170	67.627	67.429	69.685	65.710	68.873
Comptes créditeurs .....	3.479	3.668	3.272	3.066	2.177	6.021	2.040	3.900
<i>Compte courant du Trésor public</i> ...	1	...	...	...	...	1	...	1
<i>Comptes des banques, institutions et   personnes étrangères</i> .....	238	426	169	226	147	197	158	193
<i>Comptes courants des banques et   institutions financières françaises</i> .	1.739	1.807	1.721	1.345	768	4.552	734	2.399
<i>Autres comptes courants et de   dépôts de fonds; dispositions et   autres engagements à vue</i> .....	1.451	1.435	1.382	1.495	1.262	1.271	1.148	1.307
Capital de la Banque .....	250	250	250	250	250	250	250	250
Divers .....	1.716	1.882	1.460	1.704	1.560	1.589	1.694	1.685
<b>Total ...</b>	<b>61.226</b>	<b>65.344</b>	<b>69.152</b>	<b>72.647</b>	<b>71.416</b>	<b>77.545</b>	<b>69.694</b>	<b>74.708</b>

<sup>1</sup> Convention du 27 juin 1949.<sup>2</sup> Convention du 29 octobre 1959 approuvée par la loi du 28 décembre 1959 et convention du 3 mai 1962 approuvée par la loi du 7 juin 1962.<sup>3</sup> Convention du 29 octobre 1959 approuvée par la loi du 28 décembre 1959.<sup>4</sup> Loi du 15 août 1936, décret du 20 juillet 1939 et loi du 19 mai 1941.<sup>5</sup> Décret du 17 juin 1938.

**XX - 3. — BANK OF ENGLAND**

(millions of £)

	1964 28 February	1965 28 February	1966 28 February	1967 28 February	1966 10 August	1967 9 August	1966 7 September	1967 6 September
--	---------------------	---------------------	---------------------	---------------------	-------------------	------------------	---------------------	---------------------

**ISSUE DEPARTMENT**

Government Debt .....	11	11	11	11	11	11	11	11
Other Government Securities .....	2.438	2.638	2.788	2.888	3.038	3.088	2.988	3.038
Other Securities .....	1	1	1	1	1	1	1	1
Coin other than Gold Coin .....	...	...	...	...	...	...	...	...
Amount of Fiduciary Issue .....	2.450	2.650	2.800	2.900	3.050	3.100	3.000	3.050
Gold Coin and Bullion .....	...	...	...	...	...	...	...	...
Total ...	<b>2.450</b>	<b>2.650</b>	<b>2.800</b>	<b>2.900</b>	<b>3.050</b>	<b>3.100</b>	<b>3.000</b>	<b>3.050</b>

Notes Issued :								
In Circulation .....	2.430	2.604	2.784	2.869	2.977	3.034	2.926	3.000
In Banking Department .....	20	46	16	31	73	66	74	50
Total ...	<b>2.450</b>	<b>2.650</b>	<b>2.800</b>	<b>2.900</b>	<b>3.050</b>	<b>3.100</b>	<b>3.000</b>	<b>3.050</b>

**BANKING DEPARTMENT**

Government Securities .....	298	233	380	458	363	427	445	439
Other Securities :								
Discounts and Advances .....	32	72	70	93	81	90	43	91
Securities .....	25	26	28	27	26	28	27	27
Notes .....	20	46	16	31	73	66	74	50
Coin .....	1	1	1	1	1	1	1	1
Total ...	<b>376</b>	<b>378</b>	<b>495</b>	<b>610</b>	<b>544</b>	<b>612</b>	<b>590</b>	<b>608</b>

Capital .....	15	15	15	15	15	15	15	15
Rest .....	4	4	4	4	4	4	4	4
Public Deposits .....	10	11	13	12	12	10	11	11
(including Exchequer, Savings Banks, Commissioners of National Debt, and Dividend Accounts)								
Special Deposits .....	—	—	97	201	162	207	197	207
Other Deposits :								
Bankers .....	276	262	272	268	243	265	253	260
Other Accounts .....	71	86	94	110	108	111	110	111
Total ...	<b>376</b>	<b>378</b>	<b>495</b>	<b>610</b>	<b>544</b>	<b>612</b>	<b>590</b>	<b>608</b>

**XX - 4. — FEDERAL RESERVE BANKS <sup>1</sup>**

(millions of \$)

	1963 31 December	1964 31 December	1965 31 December	1966 31 December	1966 10 August	1967 9 August	1966 7 September	1967 6 September
<b>ASSETS</b>								
Gold certificate account .....	13.819	13.505	11.702	10.836	11.050	10.700	10.984	10.658
Redemption fund for F.R. notes .....	1.418	1.570	1.734	1.838	1.815	1.849	1.798	1.855
Total gold certificate reserves ...	15.237	15.075	13.436	12.674	12.865	12.549	12.782	12.513
Cash .....	182	146	129	298	281	326	299	336
Discounts and advances .....	63	186	137	173	526	261	681	139
Acceptances :								
Bought outright .....	70	59	75	69	48	82	48	62
Held under repurchase agreement .....	92	35	112	124	...	48	...	...
Federal agency obligations :								
Held under repurchase agreement .....	—	—	—	34	—	...	—	29
U.S. Government securities :								
Bought outright :								
Bills .....	4.142	6.044	9.100	11.803	10.289	14.176	11.174	13.927
Certificates .....	7.066	...	...	4.351	15	4.353	4.366	...
Notes .....	17.729	25.188	24.828	21.302	25.326	21.737	21.013	26.125
Bonds .....	4.645	5.274	6.550	6.199	6.476	6.538	6.438	6.555
Total bought outright ...	33.582	36.506	40.478	43.655	42.106	46.804	42.991	46.607
Held under repurchase agreement .....	11	538	290	627	342	...	...	425
Total U.S. Government securities ...	33.593	37.044	40.768	44.282	42.448	46.804	42.991	47.032
Total loans and securities .....	33.818	37.324	41.092	44.682	43.022	47.195	43.720	47.262
Cash items in process of collection .....	6.435	7.190	6.915	7.879	7.053	6.763	6.343	6.593
Bank premises .....	104	102	103	107	104	110	104	110
Other assets .....	400	552	977	1.418	1.151	1.301	1.160	1.390
Total assets ...	<b>56.176</b>	<b>60.389</b>	<b>62.652</b>	<b>67.058</b>	<b>64.476</b>	<b>68.244</b>	<b>64.408</b>	<b>68.204</b>
<b>LIABILITIES</b>								
Federal Reserve notes .....	32.381	34.659	37.074	39.339	37.922	39.833	38.105	40.031
Deposits :								
Member bank reserves .....	17.049	18.086	18.447	19.794	18.488	19.741	18.552	20.783
U.S. Treasurer - general account .....	880	820	668	416	990	917	1.027	111
Foreign .....	171	229	150	174	124	116	142	164
Other .....	291	321	355	588	410	467	397	457
Total deposits ...	18.391	19.456	19.620	20.972	20.012	21.241	20.118	21.515
Deferred availability cash items .....	3.835	4.534	4.667	5.369	5.023	5.538	4.642	5.025
Other liabilities and accrued dividends ...	82	642	189	238	208	253	235	267
Total liabilities ...	<b>54.689</b>	<b>59.341</b>	<b>61.550</b>	<b>65.918</b>	<b>63.165</b>	<b>66.865</b>	<b>63.100</b>	<b>66.838</b>
<b>CAPITAL ACCOUNTS</b>								
Capital paid in .....	497	524	551	570	564	587	565	588
Surplus .....	990	524	551	570	551	570	551	570
Other capital accounts .....	...	...	...	...	196	222	192	208
Total liabilities and capital accounts ...	<b>56.176</b>	<b>60.389</b>	<b>62.652</b>	<b>67.058</b>	<b>64.476</b>	<b>68.244</b>	<b>64.408</b>	<b>68.204</b>
Contingent liability on acceptances purchased for foreign correspondents .....	92	122	144	191	269	296	276	243
Ratio of gold certificate reserves to F.R. note liability .....	46,3 %	42,7 %	35,4 %	31,7 %	33,2 %	31,1 %	32,8 %	30,8 % <sup>2</sup>

<sup>1</sup> Consolidated statement of condition of the twelve Federal Reserve Banks.

<sup>2</sup> « F.R. note liability » includes \$ 614 million of Federal Reserve notes of other Federal Reserve Banks netted out of the consolidated statement shown above.

**XX - 5. — DE NEDERLANDSCHE BANK**  
(miljoenen guldens)

	1963 31 december	1964 31 december	1965 31 december	1966 31 december	1966 8 augustus	1967 7 augustus	1966 5 september	1967 4 september
<b>ACTIVA</b>								
Goud .....	5.770	6.080	6.327	6.234	6.232	6.236	6.233	6.237
Vorderingen en geldswaardige papieren luidende in goud of in buitenlandse geldsoorten .....	1.081	1.435	1.096	1.119	1.114	1.361	1.047	1.289
Buitenlandse betaalmiddelen .....	...	...	...	...	...	...	...	...
Vorderingen op het buitenland luidende in guldens .....	15	31	44	53	45	83	47	90
Wissels, promessen, schatkistpapier en schuldbrieven in disconto .....	...	...	7	78	163	164	94	84
Wissels, schatkistpapier en schuldbrieven door de Bank gekocht (art. 15, onder 4 <sup>o</sup> van de Bankwet 1948) .....	729	346	704	1.139	1.142	981	1.142	971
Voorschotten in rekening-courant (incl. beleningen) .....	25	16	157	234	285	293	192	260
Voorschotten aan de Staat (art. 20 van de Bankwet 1948) .....	...	...	...	...	...	...	...	...
Nederlandse munten .....	16	14	30	22	23	18	25	23
Belegging van kapitaal en reserves .....	178	173	164	162	182	191	182	191
Gebouwen en inventaris .....	...	...	...	...	...	...	...	...
Diverse rekeningen .....	11	17	15	20	21	17	23	19
Totaal ...	<b>7.825</b>	<b>8.112</b>	<b>8.544</b>	<b>9.061</b>	<b>9.207</b>	<b>9.344</b>	<b>8.985</b>	<b>9.164</b>

**PASSIVA**

Bankbiljetten in omloop .....	6.225	6.927	7.682	8.245	7.899	8.273	7.948	8.313
Bankassigaties .....	...	...	...	...	...	...	...	...
Rekening-courantsaldo's in guldens van ingezetenen .....	1.261	853	525	437	936	683	683	475
's Rijks schatkist .....	1.095	665	394	326	686	609	633	423
Banken in Nederland .....	122	138	91	76	230	20	30	19
Andere ingezetenen .....	44	50	40	35	20	54	20	33
Rekening-courantsaldo's in guldens van niet-ingezetenen .....	76	79	64	56	74	69	57	56
Buitenlandse circulatiebanken en daar- mede gelijk te stellen instellingen ...	70	73	57	50	65	39	49	42
Andere niet-ingezetenen .....	6	6	7	6	9	30	8	14
Saldo's luidende in buitenlandse geld- soorten .....	16	14	13	13	12	17	15	15
Kapitaal .....	20	20	20	20	20	20	20	20
Reserves .....	168	165	163	171	163	171	162	171
Diverse rekeningen .....	59	54	77	119	103	111	100	114
Totaal ...	<b>7.825</b>	<b>8.112</b>	<b>8.544</b>	<b>9.061</b>	<b>9.207</b>	<b>9.344</b>	<b>8.985</b>	<b>9.164</b>

N. B. — Circulatie der door de Bank namens de Staat in het verkeer gebrachte muntbiljetten .....

62	65	71	72	71	43	70	41
----	----	----	----	----	----	----	----

XX - 6. — BANCA D'ITALIA

(miliardi di lire)

	1963 dicembre	1964 dicembre	1965 dicembre	1966 dicembre	1966 giugno	1967 giugno	1966 luglio	1967 luglio
Oro in cassa .....	1.000	1.000	1.502	1.509	1.480	1.507	1.476	1.504
Cassa <sup>1</sup> .....	25	22	24	35	31	42	20	36
Portafoglio <sup>2</sup> .....	942	764	720	939	781	873	760	876
Effetti ricevuti per l'incasso .....	...	...	...	...	...	...	...	...
Anticipazioni <sup>3</sup> .....	337	285	311	664	441	716	377	685
Prorogati pagamenti .....	42	51	93	95	128	181	...	...
Ufficio italiano dei cambi .....	1.770	2.069	1.982	2.129	2.006	2.191	2.135	2.271
Disponibilita in divisa all'estero .....	65	64	...	...	...	...	...	...
Titoli emessi o garantiti dallo Stato <sup>4</sup> ...	168	519	405	619	380	467	317	472
Immobili .....	...	...	...	...	...	...	...	...
Debitori diversi .....	229	305	211	241	253	284	287	262
Anticipazioni straordinarie al Tesoro .....	440	410	377	339	377	339	377	339
C/c servizio tesoreria .....	506	558	913	537	563	407	819	625
Servizi diversi per conto dello Stato .....	—	29	33	59	59	58	53	82
Spese .....	71	88	102	133	58	74	61	77
<b>Totale attivo ...</b>	<b>5.595</b>	<b>6.164</b>	<b>6.673</b>	<b>7.299</b>	<b>6.557</b>	<b>7.139</b>	<b>6.682</b>	<b>7.229</b>
Circolazione dei biglietti <sup>5</sup> .....	3.699	3.914	4.283	4.595	4.049	4.341	4.192	4.447
Vaglia, assegni e debiti a vista <sup>6</sup> .....	62	57	41	62	34	33	26	44
Conti correnti liberi .....	87	119	157	172	131	169	64	62
Conti correnti vincolati .....	1.305	1.459	1.738	1.933	1.862	2.092	1.915	2.174
Creditori diversi .....	352	517	340	391	412	417	412	410
C/c servizio tesoreria .....	—	—	—	—	—	—	—	—
Servizi diversi per conto dello Stato .....	10	...	...	...	...	...	...	...
Capitale .....	...	...	...	...	...	...	...	...
Fondo di riserva ordinario .....	5	6	7	8	7	8	7	8
Fondo di riserva straordinario .....	3	3	4	5	4	5	5	6
Rendite .....	72	89	103	133	58	74	61	78
Utile provvisorio del precedente esercizio ..	—	—	—	—	—	—	—	—
<b>Totale passivo e patrimonio ...</b>	<b>5.595</b>	<b>6.164</b>	<b>6.673</b>	<b>7.299</b>	<b>6.557</b>	<b>7.139</b>	<b>6.682</b>	<b>7.229</b>
Depositante di titoli e valori .....	4.273	4.918	4.991	6.338	5.487	6.320	5.212	6.325
<sup>1</sup> Compresse monete di Stato .....	5	2	1	22	1	23	1	24
<sup>2</sup> Compreso finanziamento ammassi e acquisto grano :								
— aziende di credito .....	343	363	387	414	401	428	402	429
— istituti speciali .....	274	279	293	314	302	323	296	320
<sup>3</sup> Compresse anticipazioni a :								
— aziende di credito .....	334	282	308	661	439	714	375	624
— privati .....	2	2	1	1	1	1	1	1
<sup>4</sup> Compresi BOT .....	—	242	107	108	150	46	117	17
<sup>5</sup> Compresi biglietti presso il Tesoro .....	2	2	2	1	1	2	1	n.b.
<sup>6</sup> Compresi vaglia e assegni .....	29	21	22	27	20	20	18	19

XX - 7. — DEUTSCHE BUNDESBANK

(Millionen DM)

	1963 31 Dezember	1964 31 Dezember	1965 31 Dezember	1966 31 Dezember	1966 5 August	1967 7 August	1966 7 September	1967 7 September
<b>AKTIVA</b>								
Gold .....	15.138	16.731	17.371	16.905	16.915	16.870	16.910	16.872
Guthaben bei ausländischen Banken und Geldmarktanlagen im Ausland .....	12.894	10.770	8.111	9.775	8.407	9.281	8.542	9.639
Sorten, Auslandswechsel und -schecks ...	417	563	892	1.084	1.011	1.696	971	1.713
Sonstige Geldanlagen im Ausland und Forderungen an das Ausland .....	—	—	—	—	—	500	—	500
Kredite an internationale Einrichtungen und Konsolidierungskredite .....	2.122	2.684	3.344	3.256	3.255	2.448	3.255	2.448
<i>darunter : a) aus der Abwicklung der</i> <i>E.Z.U. ....</i>	751	615	509	420	420	331	420	332
<i>b) an Weltbank .....</i>	1.342	1.343	1.446	1.446	1.446	1.446	1.446	1.446
<i>c) an I.W.F. ....</i>	—	720	1.390	1.390	1.390	670	1.390	670
Deutsche Scheidemünzen .....	81	116	130	166	141	221	154	227
Postcheckguthaben .....	376	377	409	425	207	191	218	216
Inlandswechsel .....	1.647	2.413	4.650	5.031	6.873	4.249	6.470	4.017
Schatzwechsel und unverzinsliche Schatz- anweisungen .....	125	307	345	711	29	164	80	273
Lombardforderungen .....	208	646	696	938	153	130	122	49
Kassenkredite .....	1.749	1.212	1.408	1.164	1.528	44	1.474	19
Wertpapiere .....	1.222	1.176	1.151	1.095	1.148	1.091	1.148	1.129
Ausgleichsforderungen und unverzinsliche Schuldverschreibung .....	3.990	6.081	7.617	7.804	7.552	7.122	7.902	6.786
Kredite an Bund für Beteiligung an inter- nationalen Einrichtungen .....	2.294	3.016	3.001	3.741	3.572	3.767	3.586	3.775
Forderungen an Bund wegen Forderungs- erwerb aus Nachkriegswirtschaftshilfe und Änderung der Währungsparität ...	3.595	2.953	2.285	2.462	2.199	2.051	2.199	2.051
Sonstige Aktiva .....	406	463	433	357	292	378	314	402
	<b>46.264</b>	<b>49.508</b>	<b>51.843</b>	<b>54.914</b>	<b>53.282</b>	<b>50.203</b>	<b>53.345</b>	<b>50.116</b>

**PASSIVA**

Banknotenumlauf .....	25.426	27.692	29.455	30.770	30.217	29.883	29.211	29.516
Einlagen von .....	18.006	18.610	18.671	19.784	19.266	16.069	20.212	16.220
<i>Kreditinstituten (einschliesslich Post-</i> <i>scheck- und Postsparkassenämter) ...</i>	13.607	15.143	16.241	17.386	17.288	13.710	18.185	13.497
<i>Öffentlichen Einlegern .....</i>	4.126	3.215	2.165	2.109	1.724	2.125	1.779	2.467
<i>Andere inländischen Einlegern .....</i>	273	252	265	289	254	234	248	256
Verbindlichkeiten aus dem Auslandsge- schäft .....	270	308	452	552	356	371	368	377
<i>Einlagen ausländischer Einleger .....</i>	234	257	418	494	332	342	345	344
<i>Sonstige .....</i>	36	51	34	58	24	29	23	33
Rückstellungen .....	1.076	1.260	1.475	1.690	1.690	1.925	1.690	1.925
Grundkapital .....	290	290	290	290	290	290	290	290
Rücklagen .....	701	776	861	963	963	1.080	963	1.080
Sonstige Passiva .....	495	572	639	863	500	585	611	708
	<b>46.264</b>	<b>49.508</b>	<b>51.843</b>	<b>54.914</b>	<b>53.282</b>	<b>50.203</b>	<b>53.345</b>	<b>50.116</b>

**XX - 8. — BANQUE NATIONALE SUISSE**

(millions de francs suisses)

	1963 31 décembre	1964 31 décembre	1965 31 décembre	1966 31 décembre	1966 5 août	1967 7 août	1966 7 septembre	1967 7 septembre
<b>ACTIF</b>								
Encaisse or .....	12.204	11.794	13.164	12.297	11.604	12.307	11.601	12.296
Devises .....	1.083	1.679	853	2.060	1.135	1.477	1.127	1.424
Avoirs avec garantie de change auprès de banques d'émission étrangères .....	—	431	429	519	519	174	519	174
Portefeuille effets sur la Suisse .....	142	163	139	158	97	95	97	91
<i>Effets de change</i> .....	107	138	130	141	97	95	97	91
<i>Bons du Trésor de la Confédération   suisse</i> .....	35	25	9	17	...	...	...	...
Avances sur nantissement .....	97	78	39	109	22	33	17	16
Bons du Trésor étrangers en FS .....	207	432	432	432	432	432	432	432
Titres .....	52	65	93	182	165	186	167	186
<i>pouvant servir de couverture</i> .....	...	1	2	...	2	6	2	6
<i>autres</i> .....	52	64	91	182	163	180	165	180
Correspondants :	71	92	81	97	37	38	48	52
<i>en Suisse</i> .....	62	75	66	82	21	23	17	17
<i>à l'étranger</i> .....	9	17	15	15	16	15	31	35
Autres postes de l'actif .....	35	29	33	68	75	74	77	76
<b>Total ...</b>	<b>13.891</b>	<b>14.763</b>	<b>15.263</b>	<b>15.922</b>	<b>14.086</b>	<b>14.816</b>	<b>14.085</b>	<b>14.747</b>

**PASSIF**

Fonds propres .....	55	56	57	58	58	59	58	59
Billets en circulation .....	9.035	9.722	10.043	10.651	9.557	9.935	9.531	9.947
Engagements à vue .....	3.188	3.271	3.215	3.431	2.467	3.132	2.484	3.037
<i>Comptes de virements des banques, du   commerce et de l'industrie</i> .....	2.700	2.908	3.005	2.982	1.910	2.527	1.901	2.512
<i>Autres engagements à vue</i> .....	488	363	210	449	557	605	583	525
Comptes de virements de banques tempo- rairement liés .....	1.035	1.035	1.035	1.035	1.035	690	1.035	690
Engagements à terme .....	357	433	602	389	625	600	625	600
Dépôts obligatoires selon l'arrêté fédéral du 13 mars 1964 .....	—	3	20	2	3	—	3	—
Autres postes du passif .....	221	243	291	356	341	400	349	414
<b>Total ...</b>	<b>13.891</b>	<b>14.763</b>	<b>15.263</b>	<b>15.922</b>	<b>14.086</b>	<b>14.816</b>	<b>14.085</b>	<b>14.747</b>

Références bibliographiques : *International Financial Statistics* (F.M.I.). — *Banque de France* : « Compte rendu des opérations ». — *Report of the Bank of England*. — *Federal Reserve Bulletin*. — *De Nederlandsche Bank* : Verslag over het boekjaar. — *Banca d'Italia* : Bollettino. — *Geschäftsbericht der Deutschen Bundesbank*. — *Banque Nationale Suisse* (rapports).

**XX - 9. — BANQUE DES REGLEMENTS INTERNATIONAUX, A BALE <sup>1</sup>**

**Situations en millions de francs or**

[unités de 0,29032258... gramme d'or fin (art. 5 des statuts)]

**Actif**

	31 décembre 1965	31 décembre 1966	31 juillet 1966	31 juillet 1967	31 août 1966	31 août 1967
<b>I. Or en lingots et monnayé</b> .....	2.283	2.583	2.527	2.672	2.520	2.694
<b>II. Espèces en caisse et avoirs bancaires à vue</b> .....	683	975	1.429	55	1.644	49
<b>III. Bons du Trésor réescomptables</b> .....	82	70	291	678	295	674
<b>IV. Effets div. remobilis. sur dem.</b> .....	125	75	125	76	125	75
<b>Y. Dépôts à terme et avances :</b> .....	2.935	4.108	2.253	4.100	2.330	4.908
a) à 3 mois au maximum .....	2.060	3.282	1.395	3.374	1.711	3.949
b) à 3 mois au maximum (or) .....	3	3	3	—	3	—
c) de 3 à 6 mois .....	603	509	550	522	385	863
d) de 6 à 9 mois .....	25	113	200	140	131	32
e) de 9 à 12 mois .....	118	123	42	64	37	64
f) à plus d'un an .....	126	78	63	—	63	—
<b>VI. Autres effets et titres :</b> .....	2.015	1.285	1.551	1.531	1.468	1.428
1. Or :						
a) à 3 mois au maximum .....	296	293	385	375	387	377
b) de 3 à 6 mois .....	3	10	16	16	13	13
c) de 6 à 9 mois .....	94	94	13	13	16	25
d) de 9 à 12 mois .....	22	23	9	19	7	7
e) à plus d'un an .....	—	—	—	—	—	—
2. Monnaies :						
a) à 3 mois au maximum .....	1.309	639	847	870	834	727
b) de 3 à 6 mois .....	100	57	139	201	62	232
c) de 6 à 9 mois .....	75	61	54	12	60	13
d) de 9 à 12 mois .....	35	69	28	1	29	6
e) à plus d'un an .....	81	39	60	24	60	28
<b>VII. Actifs divers</b> .....	1	2	5	1	5	1
<b>VIII. Fonds propres utilisés en exécution des accords de La Haye de 1930 pour placem. en Allemagne</b> .....	68	—	—	—	—	—
<i>Total actif ...</i>	<b>8.192</b>	<b>9.098</b>	<b>8.181</b>	<b>9.113</b>	<b>8.387</b>	<b>9.829</b>

**Exécution des Accords de La Haye de 1930 :**

**Fonds placés en Allemagne : <sup>2</sup>**

1. Créances sur la Reichsbank et la Golddiskontbank, effets de la Golddiskontbank et l'administration des chemins de fer et bons de l'administration des postes (échus) .....
2. Effets de bons de Trésor du Gouvernement allemand (échus) .....

*Total ...*

221	—	—	—	—	—
76	—	—	—	—	—
<b>297</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>

<sup>1</sup> Ne sont pas inclus dans la présente situation l'or sous dossier, les effets et autres titres détenus en garde pour le compte de Banques Centrales et d'autres déposants. N'y sont pas compris l'or sous dossier, les avoirs en banque, les effets et autres titres détenus par la Banque en sa qualité d'Agent de l'Organisation de Coopération et de Développement Economiques (Accord Monétaire Européen), de Tiers Convenu aux termes du contrat de nantissement conclu avec la Haute Autorité de la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier, ainsi que de Mandataire-trustee ou d'Agent financier d'emprunts internationaux.

<sup>2</sup> Aux termes d'une Convention en date du 9 janvier 1958 conclue entre le Gouvernement de la République fédérale d'Allemagne et la Banque et qui fait partie de l'Accord sur les dettes extérieures allemandes du 27 février 1953, il a été convenu que la Banque ne réclamerait pas avant le 1er avril 1966 le remboursement en principal de ses placements en Allemagne qui sont indiqués ci-dessus, y compris les intérêts arriérés y afférents à la date du 31 décembre 1952.

XX - 9. — BANQUE DES REGLEMENTS INTERNATIONAUX, A BALE <sup>1</sup>

Situations en millions de francs or

[unités de 0,29032258... gramme d'or fin (art. 5 des statuts)]

Passif

	31 décembre 1965	31 décembre 1966	31 juillet 1966	31 juillet 1967	31 août 1966	31 août 1967
<b>I. Capital :</b>						
Actions libérées de 25 % .....	125	125	125	125	125	125
<b>II. Réserves</b> .....	26	26	26	45	26	45
1. Fonds de Réserve Légale .....	13	13	13	12	13	12
2. Fonds de Réserve Générale .....	13	13	13	23	13	23
3. Fonds Spécial de Réserve de Dividendes ...	—	—	—	10	—	10
<b>III. Dépôts (or) :</b> .....	4.410	4.303	4.181	3.924	4.133	4.263
1. Banques centrales :						
a) à plus d'un an .....	—	34	34	—	34	—
b) de 9 à 12 mois .....	203	238	—	30	—	30
c) de 6 à 9 mois .....	69	—	107	90	117	90
d) de 3 à 6 mois .....	79	84	45	161	33	133
e) à 3 mois au maximum .....	1.656	1.163	929	1.452	1.227	2.088
f) à vue .....	1.836	2.254	2.584	1.704	2.239	1.434
2. Autres déposants :						
a) à plus d'un an .....	—	—	—	—	—	—
b) de 9 à 12 mois .....	17	100	—	—	—	—
c) de 6 à 9 mois .....	17	90	103	—	52	—
d) de 3 à 6 mois .....	69	86	155	55	155	28
e) à 3 mois au maximum .....	248	86	86	103	138	138
f) à vue .....	216	168	138	329	138	322
<b>IV. Dépôts (monnaies) :</b> .....	2.943	4.056	3.278	4.125	3.531	4.513
1. Banques centrales :						
a) à plus d'un an .....	28	19	22	16	22	17
b) de 9 à 12 mois .....	11	52	10	—	18	10
c) de 6 à 9 mois .....	80	105	58	11	6	2
d) de 3 à 6 mois .....	503	325	389	449	240	326
e) à 3 mois au maximum .....	1.950	3.177	2.057	3.050	2.305	3.421
f) à vue .....	16	139	348	128	563	121
2. Autres déposants :						
a) de 9 à 12 mois .....	—	—	—	—	—	—
b) de 6 à 9 mois .....	—	—	—	—	—	—
c) de 3 à 6 mois .....	15	—	—	8	—	32
d) à 3 mois au maximum .....	323	209	377	446	358	565
e) à vue .....	17	30	17	17	19	19
<b>V. Effets :</b>	385	284	290	605	288	588
a) de 9 à 12 mois .....	—	—	—	—	—	—
b) de 6 à 9 mois .....	11	—	—	—	—	—
c) de 3 à 6 mois .....	41	4	2	—	2	—
d) à 3 mois au maximum .....	333	280	288	605	286	588
<b>VI. Divers</b> .....	79	78	55	58	57	64
<b>VII. Comptes de profits et pertes</b> .....	10	10	10	—	10	—
<b>VIII. Provision</b> .....	214	216	216	231	216	231
<i>Total passif ...</i>	<b>8.192</b>	<b>9.098</b>	<b>8.181</b>	<b>9.113</b>	<b>8.387</b>	<b>9.829</b>

Exécution des Accords de La Haye de 1930 :

<b>Dépôts à long terme :</b> .....	229	—	—	—	—	—
1. Dépôts des Gouvernements créanciers au Compte de Trust des Annuités <sup>2</sup> .....	153	—	—	—	—	—
2. Dépôt du Gouvernement allemand .....	76	—	—	—	—	—
<b>Fonds propres utilisés en exécution des Accords (voir ci-dessus)</b> .....	68	—	—	—	—	—
<i>Total ...</i>	<b>297</b>	—	—	—	—	—

<sup>1</sup> Ne sont pas inclus dans la présente situation l'or sous dossier, les effets et autres titres détenus en garde pour le compte de Banques Centrales et d'autres déposants. N'y sont pas compris l'or sous dossier, les avoirs en banque, les effets et autres titres détenus par la Banque en sa qualité d'Agent de l'Organisation de Coopération et de Développement Economiques (Accord Monétaire Européen), de Tiers Convenu aux termes du contrat de nantissement conclu avec la Haute Autorité de la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier, ainsi que de Mandataire-trustee ou d'Agent financier d'emprunts internationaux.

<sup>2</sup> La Banque a reçu de Gouvernements dont les dépôts s'élèvent à l'équivalent de francs or 149.920.380,—, confirmation qu'ils ne pourront lui demander, au titre de tels dépôts le transfert de montants supérieurs à ceux dont elle pourra elle-même obtenir le remboursement et le transfert par l'Allemagne dans les monnaies agréées par la Banque.

**PRINCIPALES ABREVIATIONS UTILISEES.**

<b>A.M.E.</b>	Accord Monétaire Européen.
<b>B.I.R.D.</b>	Banque Internationale de Reconstruction et de Développement.
<b>B.I.T.</b>	Bureau International du Travail.
	<b>B.N.B.</b> Banque Nationale de Belgique.
<b>B.R.I.</b>	Banque des Règlements Internationaux.
	<b>C.A.D.G.</b> Caisse Autonome des Dommages de Guerre.
<b>C.E.C.A.</b>	Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier.
<b>C.E.E.</b>	Communauté Economique Européenne.
	<b>C.G.E.R.</b> Caisse Générale d'Epargne et de Retraite.
	<b>C.N.C.P.</b> Caisse Nationale de Crédit Professionnel.
	<b>D.U.L.B.E.A.</b> Département d'Economie Appliquée de l'Université Libre de Bruxelles.
	<b>FABRIMETAL</b> Fédération des Entreprises de l'Industrie des Fabrications Métalliques.
<b>F.A.O.</b>	Food and Agricultural Organization.
	<b>FEBELTEX</b> Fédération de l'Industrie Textile Belge.
	<b>F.I.B.</b> Fédération des Industries Belges.
<b>F.M.I.</b>	Fonds Monétaire International.
	<b>I.N.S.</b> Institut National de Statistique.
	<b>I.R.E.S.P.</b> Institut de Recherches Economiques, Sociales et Politiques (Centre de Recherches Economiques).
	<b>I.R.G.</b> Institut de Réescompte et de Garantie.
	<b>M.A.E.</b> Ministère des Affaires Economiques.
	<b>O.C.P.</b> Office des Chèques Postaux.
<b>O.C.D.E.</b>	Organisation de Coopération et de Développement Economiques.
	<b>O.N.E.M.</b> Office National de l'Emploi.
	<b>O.N.S.S.</b> Office National de Sécurité Sociale.
<b>O.N.U.</b>	Organisation des Nations Unies.
	<b>R.T.B.</b> Radiodiffusion-Télévision Belge.
	<b>R.T.T.</b> Régie des Télégraphes et des Téléphones.
	<b>R.Y.A.</b> Régie des Voies Aériennes.
	<b>SABENA</b> Société Anonyme Belge d'Exploitation de la Navigation Aérienne.
	<b>S.N.C.B.</b> Société Nationale des Chemins de fer Belges.
	<b>S.N.C.I.</b> Société Nationale de Crédit à l'Industrie.
	<b>S.N.C.V.</b> Société Nationale des Chemins de fer Vicinaux.
	<b>S.N.D.E.</b> Société Nationale des Distributions d'Eau.
<b>U.E.B.L.</b>	Union Economique Belgo-Luxembourgeoise.
<b>U.E.P.</b>	Union Européenne de Paiements.

**SIGNES CONVENTIONNELS.**

—	la donnée n'existe pas.
n.d.	donnée non disponible.
p.c.	pour cent.
p	provisoire.
r	chiffre rectifié.
est	estimation.
...	zéro ou quantité négligeable.

# STATISTIQUES

## TABLE DES MATIERES

	Numérotation des tableaux		Numérotation des tableaux
<b>I. — Population et comptes nationaux.</b>			
Population .....	I - 1		
Répartition du produit national entre les facteurs de production .....	I - 2		
Produit national brut calculé par l'analyse de la production aux prix du marché .....	I - 3		
Affectation du produit national :			
a) Estimations à prix courants .....	I - 4a		
b) Indices des estimations aux prix de 1953 .....	I - 4b		
<b>II. — Emploi et chômage.</b>			
Indices de l'emploi dans l'industrie (ouvriers) .....	II - 1		
Chômage — Renseignements généraux .....	II - 2		
Chômage — Moyennes journalières du nombre de chômeurs contrôlés .....	II - 3		
<b>III. — Agriculture et pêche.</b>			
Production agricole .....	III - 1		
Pêche maritime — Principales espèces de poissons débarqués dans les ports belges .....	III - 2		
<b>IV. — Industrie.</b>			
Indices généraux de la production industrielle .....	IV - 1		
Indices de la production industrielle (principaux secteurs) .....	IV - 2		
Energie .....	IV - 3		
Métallurgie .....	IV - 4		
Construction : données annuelles .....	IV - 5		
Construction : données mensuelles .....	IV - 6		
Evolution comparée de la production industrielle des pays de la C.E.E. ....	IV - 7		
<b>V. — Services.</b>			
Transports :			
a) Activité de la S.N.C.B., de la S.N.C.V. et de la Sabena .....	V - 1a		
b) Navigation maritime .....	V - 1b		
c) Navigation intérieure .....	V - 1c		
Tourisme .....	V - 2		
Commerce intérieur :			
a) Indices des ventes .....	V - 3a		
b) Ventes à tempérament .....	V - 3b		
<b>VI. — Revenus.</b>			
Rémunérations des ouvriers .....	VI - 1		
Gains horaires bruts moyens dans l'industrie .....	VI - 2		
<b>VII. — Prix et indices des prix.</b>			
Prix de gros mondiaux .....	VII - 1		
Indices des prix de gros mondiaux .....	VII - 2		
Indices des prix de gros en Belgique .....	VII - 3		
Indices des prix de détail en Belgique .....	VII - 4		
<b>VIII. — Commerce extérieur de l'U.E.B.L.</b>			
1. Tableau général .....	VIII - 1		
2. Exportations par groupes de produits .....	VIII - 2		
3. Importations par groupes de produits .....	VIII - 3		
4. a) Indices des valeurs unitaires moyennes .....	VIII - 4a		
b) Indices du volume .....	VIII - 4b		
5. Orientation géographique .....	VIII - 5		
<b>IX. — Balance de paiements de l'U.E.B.L.</b>			
1. Chiffres annuels .....	IX - 1		
2. Soldes trimestriels .....	IX - 2		
3. Recettes et dépenses trimestrielles et soldes mensuels cumulés .....	IX - 3		
<b>X. — Marché des changes.</b>			
1. Cours officiels arrêtés par les Banquiers réunis en Chambre de Compensation à Bruxelles .....	X - 1		
2. Monnaies des pays membres de l'A.M.E. ....	X - 2		
<b>XI. — Finances Publiques.</b>			
1. Recettes et dépenses de trésorerie résultant des opérations budgétaires .....	XI - 1		
2. Impasse de trésorerie et son financement .....	XI - 2		
3. Besoins nets de financement de l'Etat et leur couverture .....	XI - 3		
4. Recettes fiscales (par exercice) .....	XI - 4		
5. Détail des recettes fiscales .....	XI - 5		
6. Recettes fiscales sans distinction d'exercice .....	XI - 6		
<b>XII. — Créances et dettes dans l'économie belge.</b>			
1. a) Encours des créances et des dettes au 31 décembre 1963 .....	XII - 1a		
b) Encours des créances et des dettes au 31 décembre 1964 .....	XII - 1b		
2. Mouvement des créances et des dettes en 1964 .....	XII - 2		
3. a) Encours des créances et des dettes au 31 décembre 1963 (totaux sectoriels) .....	XII - 3a		
b) Encours des créances et des dettes au 31 décembre 1964 (totaux sectoriels) .....	XII - 3b		
4. Mouvement des créances et des dettes en 1964 (totaux sectoriels) .....	XII - 4		
<b>XIII. — Organismes monétaires.</b>			
1. Bilans intégrés des organismes monétaires .....	XIII - 1		
2. Bilans de la Banque Nationale de Belgique, des organismes publics monétaires et des banques de dépôts :			
a) Banque Nationale de Belgique (chiffres trimestriels et mensuels) .....	XIII - 2a		
b) Organismes publics monétaires .....	XIII - 2b		
c) Banque de dépôts .....	XIII - 2c		
d) Ensemble des organismes monétaires .....	XIII - 2d		
3. Origines des variations du stock monétaire .....	XIII - 3		
4. Stock monétaire .....	XIII - 4		
5. Avoirs extérieurs nets des organismes monétaires ...	XIII - 5		
6-7. Encours utilisés des crédits d'escompte, d'avances et d'acceptation accordés à leur origine par les banques de dépôts aux entreprises et particuliers et à l'étranger :			
— Destination économique apparente .....	XIII - 6		
— Forme et localisation .....	XIII - 7		
8. Crédits d'escompte, d'avances et d'acceptation aux entreprises et particuliers et à l'étranger logés à la Banque Nationale de Belgique .....	XIII - 8		

Numérotation  
des tableaux

Numérotation  
des tableaux

9. Encours utilisés des crédits d'escompte, d'avances et d'acceptation accordés à leur origine par les organismes monétaires aux entreprises et particuliers et à l'étranger .....	XIII - 9
10. Bilans de la Banque Nationale de Belgique (1951-1958) .....	XIII - 10
Bilans de la B.N.B. (depuis 1959) .....	XIII - 10
Situations hebdomadaires de la Banque Nationale de Belgique .....	XIII - 10
11. Comptes de chèques postaux .....	XIII - 11
12. Situations globales des banques .....	XIII - 12
13. Montants globaux des paiements effectués au moyen des dépôts bancaires à vue en francs belges et des avoirs en C.C.P. ....	XIII - 13

**XIV. — Intermédiaires financiers non monétaires.**

4. Principaux actifs et passifs du Fonds des Rentes ...	XIV - 4
5. Caisse Générale d'Épargne et de Retraite :	
a) Mouvements des dépôts .....	XIV - 5a
b) Principales rubriques des bilans de la Caisse d'Épargne .....	XIV - 5b
c) Principales rubriques des bilans des Caisses de Retraite .....	XIV - 5c
d) Principales rubriques des bilans de la Caisse d'Assurances sur la vie .....	XIV - 5d
6. Caisses d'épargne privées .....	XIV - 6
7. Société Nationale de Crédit à l'Industrie .....	XIV - 7
8. Crédit Communal de Belgique .....	XIV - 8
9. Compagnies d'assurances sur la vie .....	XIV - 9
10. Inscriptions hypothécaires .....	XIV - 10

**XV. — Principales modalités d'épargne des particuliers et des entreprises à l'intérieur du pays**

XV

**XVI. — Emissions et dettes du secteur public.**

1. Émissions en francs belges à long et moyen terme .	XVI - 1
2. Principales émissions à long et moyen terme du secteur public .....	XVI - 2
3. Dettes de l'Etat .....	XVI - 3
4. Recensement des dettes en francs belges à long et moyen terme du secteur public .....	XVI - 4

**XVII. — Valeurs mobilières du secteur privé.**

1. Evolution de l'activité, du niveau des cours et du taux de rendement des valeurs boursières .....	XVII - 1
2. Rendement des sociétés par actions — chiffres annuels .....	XVII - 2
3. Rendement des sociétés par actions — chiffres mensuels cumulés .....	XVII - 3
4. Émissions des sociétés — chiffres annuels .....	XVII - 4
5. Émissions des sociétés — chiffres mensuels .....	XVII - 5

**XVIII. — Marché monétaire.**

1. Marché de l'argent au jour le jour et à très court terme .....	XVIII - 1
2. Localisation des effets commerciaux escomptés par les banques de dépôts et des acceptations bancaires .....	XVIII - 2
3. Activité des chambres de compensation .....	XVIII - 3

**XIX. — Taux d'escompte, d'intérêt et de rendement.**

1. Taux d'escompte et d'intérêt de la Banque Nationale de Belgique .....	XIX - 1
2. Taux de l'argent au jour le jour .....	XIX - 2
3. Taux des certificats de Trésorerie et des certificats du Fonds des Rentes .....	XIX - 3
4. Taux des dépôts en francs belges dans les banques et à la Caisse Générale d'Épargne et de Retraite ...	XIX - 4
5. Taux de rendement de titres à revenu fixe, cotés à la Bourse de Bruxelles .....	XIX - 5

**XX. — Banques d'Émission étrangères.**

1. Taux d'escompte .....	XX - 1
2. Banque de France .....	XX - 2
3. Bank of England .....	XX - 3
4. Federal Reserve Banks .....	XX - 4
5. De Nederlandsche Bank .....	XX - 5
6. Banca d'Italia .....	XX - 6
7. Deutsche Bundesbank .....	XX - 7
8. Banque Nationale Suisse .....	XX - 8
9. Banque des Règlements internationaux .....	XX - 9

**Principales abréviations utilisées.**

**Liste des graphiques :**

I - 4. — P.N.B. calculé par l'analyse des dépenses .....	I - 4a et
II - 3. — Moyennes journalières du nombre de chômeurs contrôlés .....	II - 3
IV - 1. — Résultats des enquêtes sur la conjoncture .....	IV - 1
IV - 2. — Indices de la production industrielle .	IV - 2
IV - 7. — Evolution comparée de la production industrielle des pays de la C.E.E. .	IV - 7
VI - 1. — Rémunérations des ouvriers — Indice du gain moyen brut par heure pres-tée .....	VI - 1
VII - 3. — Indices des prix de gros en Belgique	VII - 3
VII - 4. — Indices des prix de détail en Belgique	VII - 4
VIII - — Commerce extérieur de l'U.E.B.L. ...	VIII
XI - 6. — Recettes fiscales sans distinction d'exercice .....	XI - 6
XIII - 3. — Stock monétaire et liquidités quasi monétaires .....	XIII - 3
XIII - 9. — Montants globaux des paiements effectués au moyen des dépôts bancaires à vue en francs belges et des avoirs en comptes de chèques postaux. Rapport des flux aux stocks .....	XIII - 9
XIV - 5a. — C.G.E.R. — Mouvements des dépôts .	XIV - 5a
XVII - 1. — Indices des cours des actions au comptant .....	XVII - 1

---

---

Prix de l'abonnement annuel	{	Belgique, 250 francs. Etranger, 300 francs.
Prix du numéro séparé	{	Belgique, 25 francs. Etranger, 30 francs.

Virement au compte chèques postaux n° 500 de la Banque Nationale de Belgique, ou au compte courant ouvert dans ses livres sous la rubrique « Bulletin d'Information et de Documentation ».

Les abonnés voudront bien nous signaler s'ils désirent recevoir l'édition française ou néerlandaise.

---

---